

**Université de Montréal et Université de Montpellier
Cotutelle de thèse**

**Les forces expéditionnaires bi/multinationales en
Europe : analyse comparée des politiques d'alliance
de la France et de l'Allemagne (1991-2016)**

Par
Laurent Borzillo

Département de science politique de l'Université de Montréal, faculté
des arts et des sciences

Département de science politique de l'Université de Montpellier,
faculté de droit et de science politique

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en science
politique, en cotutelle de thèse entre les Universités de Montréal et de
Montpellier

Décembre 2019

© Laurent Borzillo, 2019

Université de Montréal
Département de science politique, faculté des arts et des sciences
Université de Montpellier
Département de science politique, faculté de droit et de science
politique
Cotutelle de thèse

Cette thèse intitulée :

**Les forces expéditionnaires bi/multinationales en
Europe : analyse comparée des politiques d'alliance
de la France et de l'Allemagne (1991-2016)**

présentée par
Laurent Borzillo

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Professeur Hubert Peres, Université de Montpellier
Président du jury

Professeur Frédéric Mérand, Université de Montréal
Directeur de thèse

Professeur Jean Joana, Université de Montpellier
Codirecteur de thèse

Professeur Stephan Martens, Université de Cergy-Pontoise
Examineur externe / rapporteur

Professeur Thomas Lindemann, Université de Versailles Saint-Quentin-en-
Yvelines
Examineur externe/ rapporteur

Professeure adjointe Laurie Beaudonnet, Université de Montréal
Membre du jury

Résumé de la thèse

Pourquoi des États créent-ils des forces expéditionnaires bi/multi-nationales ? Pourquoi celles-ci ne sont pas utilisées au final ? L'objectif de cette thèse est d'apporter une explication à ce paradoxe, illustré parfaitement par la brigade franco-allemande et les groupements tactiques de l'Union européenne. Bien que ces deux unités ne soient pas les seules en Europe pouvant être qualifiées de forces expéditionnaires, nous avons décidé de choisir ces deux cas d'études, afin d'analyser également à travers les mesures relatives à celles-ci, les processus décisionnels tant en France qu'en Allemagne.

Nous nous sommes par conséquent focalisés sur ces unités et sur les politiques d'alliances à l'origine de celles-ci. Concrètement notre recherche s'inscrit dans la lignée des travaux portant sur les alliances, mais également au sein du champ de l'analyse comparée de la politique étrangère. L'explication théorique développée pour expliquer les décisions étudiées s'appuie sur la théorie des rôles de Kal Holsti. Selon nous les décisions ne sont prises que par un groupe limité d'acteurs et résultent des rôles auxquels ces derniers adhèrent pour leur pays. Des arrangements institutionnels, ainsi que des conflits et des rapports de force modèrent ces rôles. Par ailleurs, en cas de décision ayant une portée institutionnelle, on constate une dépendance au sentier vis-à-vis d'anciennes mesures.

Les décisions en faveur de la brigade franco-allemande et des groupements résultent *in fine* de la domination des rôles de promoteur du renforcement des capacités militaires européennes et d'allié fidèle, parmi les acteurs à l'origine de ces décisions. D'autres rôles présents en France et en Allemagne tendent au contraire à freiner l'emploi de ces unités, en particulier celui de grande puissance (pour la France) et celui de puissance civile (pour l'Allemagne). Plusieurs rôles coexistent en effet au sein de chaque appareil décisionnel et chacun voit son poids en termes d'influence fluctuer. Ceci résulte de la variation selon les décisions étudiées des acteurs impliqués, ainsi que des luttes et des rapports de force entre eux.

Notre thèse se divise en sept chapitres. Dans les trois premiers, nous reviendrons sur la littérature consacrée aux forces étudiées et aux alliances, sur notre méthodologie, ainsi que sur les relations internationales en Europe des trente dernières années. Les parties suivantes traitent de l'évolution de la brigade franco-allemande en force expéditionnaire, de la création des groupements tactiques, des choix de partenaires au sein de ceux-ci et enfin du non-emploi de ces troupes militaires. Ces différentes thématiques constituent les quatre chapitres empiriques de notre recherche.

En conclusion de celle-ci, on peut estimer que les chances de déploiement des unités étudiées dans les années à venir demeurent plutôt faibles. L'explication théorique développée pour ce travail et basée sur la théorie des rôles offre également un outil de compréhension du fonctionnement des appareils politico-militaires français et allemands. Validé pour cette analyse, il lui reste désormais à être testé sur d'autres cas d'étude et États.

Mots-clés : Allemagne, analyse comparée de la politique étrangère, armée européenne, brigade franco-allemande (BFA), France, groupements tactiques de l'Union européenne (GTUE), politiques publiques de Défense, politiques publiques d'alliance, théorie des rôles, unités expéditionnaires.

Abstract

Why do states create bi/multinational expeditionary forces? Why have not they been used yet? The objective of this PhD dissertation is to explain this paradox, which is well exemplified by the Franco-German brigade and the European Union Battle Groups (EUBG). Although these two units are not the only ones in Europe that can be qualified as expeditionary forces, we chose these two case studies to analyze, among others, the decision-making processes in both France and Germany.

We have therefore focused on these two units and on the alliance policies that are at the origin of these units. In practice, our research builds on the work on alliances and the field of comparative foreign policy analysis. The theoretical framework developed to explain the foreign policy decisions is based on the theory of roles by Kal Holsti. Our findings indicate that these decisions are made only by a limited group of actors and result from the roles those actors assume for their country. Institutional arrangements, as well as conflicts and power struggles, moderate these roles. In addition, there is strong evidence for path dependency in cases where decisions have an institutional scope.

The decisions in favor of the Franco-German brigade and the EUBG ultimately resulted from the role of a promoter of reinforced European military capabilities and the role of a faithful ally, which dominated among the actors behind these decisions. Other roles present among the French and German decision-makers tend, on the contrary, to slow down the use of these units. This is particularly true for the role of a great power (France) and the role of a civilian power (Germany). Several roles coexist indeed within each state and each sees its amount of influence fluctuate. This variation in roles' influence depends on the actors involved, as well as on power struggles and relations.

Our dissertation is divided into seven chapters. In the first three we will return to the literature on expeditionary forces and alliances, to our methodology, and to the international relations in Europe over the past thirty years. The following chapters deal with the development of the Franco-German brigade as an expeditionary force, the creation of battle groups, the choice of partners within them, and finally the non-employment of these military troops. These are the four empirical chapters of our research.

In conclusion, we estimate that the probability of deployment of the studied units in the coming years remains rather low. Relying on role theory, our theoretical explanation serves as a tool for understanding the functioning of the French and German political-military decision-making structures. While validated for this analysis, this theoretical framework now has to be tested on other case studies.

Keywords: alliance public policies, comparative foreign policy analysis, defense public policies, European army, European Union Battle Groups (EUBG), expeditionary units, France, Franco-German Brigade, Germany, role theory.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Résumé de la thèse..... | i |
| Abstract..... | ii |
| Table des matières | iii |
| Liste des tableaux..... | ix |
| Liste des cartes et des schémas | x |
| Liste des sigles et des abréviations | xi |
| Remerciements..... | xvi |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE I – Revue de littérature et cadre théorique..... | 13 |
| Introduction | 14 |
| I. Présentations des ensembles théoriques représentatifs des travaux antérieurs..... | 15 |
| Les approches réalistes : entre analyses reconnues sur les alliances et difficultés relatives à l’intégration européenne..... | 17 |
| La coopération et les institutions européennes, pur produit de la rationalité des acteurs étatiques ?..... | 24 |
| Les approches constructivistes et le concept de culture stratégique | 28 |
| II. Cadre théorique | 33 |
| III. Dettes et « filiations » théoriques | 38 |
| Les approches composites en science politique | 38 |
| Les travaux relatifs aux variables « intérêts » et « institutions » | 40 |
| Emprunts à la théorie des rôles | 43 |
| Conclusion..... | 51 |
| CHAPITRE II – Méthodologie | 52 |
| Introduction | 53 |
| I. Objets d’étude sélectionnés : brigade franco-allemande, groupements tactiques de l’Union européenne, France et Allemagne..... | 54 |
| Les forces expéditionnaires en Europe..... | 54 |
| Le choix d’une analyse comparative interétatique | 58 |
| II. Implications des cas d’études..... | 60 |
| Périodes étudiées | 60 |
| Conséquences théoriques | 62 |

| | |
|---|------------|
| III. Opérationnalisation de nos hypothèses | 68 |
| IV. Stratégie de recherche : méthodologie et empirie utilisées | 72 |
| Le recours à des participations observantes | 72 |
| Entretiens réalisés..... | 77 |
| L'analyse secondaire de données qualitatives..... | 85 |
| Conclusion..... | 89 |
| | |
| CHAPITRE III – Doter les européens de capacités militaires « autonomes » des Américains : un lent processus | 91 |
| Introduction | 92 |
| | |
| I. Le fonctionnement des appareils décisionnels français et allemands..... | 92 |
| Les acteurs français des politiques européennes, étrangères et de défense..... | 92 |
| Les acteurs allemands des politiques européennes, étrangères et de défense | 97 |
| | |
| II. Les évolutions et bouleversements dans les relations internationales et la défense européenne..... | 104 |
| La défense européenne durant la Guerre froide | 104 |
| De la Guerre du Golfe de 1990-1991 à l'échec de la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN : l'évolution de la BFA..... | 109 |
| La mise sur pied de la PESD (1996-2002)..... | 113 |
| 2002-2004 : période charnière et époque d'avancées et de crises (la naissance des GTUE) | 115 |
| 2005-2009 : croissance et renforcement des capacités et actions européennes | 119 |
| Vers un essoufflement de la PSDC : les années 2010-2014 | 123 |
| Conclusion..... | 126 |
| | |
| CHAPITRE IV – L'évolution des missions de la brigade franco-allemande : vers une unité expéditionnaire | 127 |
| Introduction | 128 |
| a. Historique détaillé des décisions relatives à la brigade franco-allemande | 128 |
| b. Rappel des hypothèses..... | 134 |
| | |
| I. Analyse du processus décisionnel en France..... | 136 |
| 1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie..... | 137 |
| 2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises..... | 140 |
| 3) Hypothèse 3 : Les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs..... | 142 |
| 4) Hypothèse 4 : Les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier. | 143 |
| | |
| II. Analyse du processus décisionnel en Allemagne..... | 144 |
| 1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie..... | 145 |
| 2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises..... | 147 |

| | |
|---|------------|
| 3) Hypothèse 3 : Les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs..... | 149 |
| 4) Hypothèse 4 : Les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier. | 151 |
| Conclusion..... | 151 |
| a. Explications théoriques alternatives | 152 |
| b. Bilan de l'analyse de l'évolution de la BFA..... | 154 |
| CHAPITRE V – La naissance des groupements tactiques de l'Union européenne..... | 156 |
| Introduction | 157 |
| a. Historique détaillé des décisions relatives aux groupements tactiques de l'Union européenne..... | 157 |
| b. Rappel des hypothèses..... | 162 |
| I. Analyse du processus décisionnel en France lors de la création des GTUE | 164 |
| 1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie..... | 164 |
| 2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises..... | 166 |
| 3) Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs..... | 168 |
| 4) Hypothèse 4 : les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier. | 170 |
| II. Analyse du processus décisionnel en Allemagne..... | 172 |
| 1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie..... | 173 |
| 2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises..... | 175 |
| 3) Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs..... | 178 |
| 4) Hypothèse 4 : Les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier. | 180 |
| Conclusion..... | 181 |
| a. Explications théoriques alternatives | 181 |
| b. Bilan de l'analyse de la création des GTUE..... | 183 |
| CHAPITRE VI – La mise en œuvre des GTUE : analyse des choix des partenaires de la France et de l'Allemagne..... | 186 |
| Introduction | 187 |
| a. Présentation des décisions françaises et allemandes quant au choix de leurs partenaires pour les groupements tactiques..... | 187 |
| b. Rappel des hypothèses..... | 191 |
| I. Les partenaires de Paris pour les GTUE : analyse du processus décisionnel à l'origine des choix français | 192 |
| 1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie..... | 193 |

| | |
|---|------------|
| 2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises..... | 199 |
| 3) Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs..... | 204 |
| 4) Hypothèse 4 : les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier. | 205 |
| II. Les partenaires de Berlin pour les GTUE : analyse du processus décisionnel à l'origine des choix allemands | 208 |
| 1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie..... | 209 |
| 2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises..... | 212 |
| 3) Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs..... | 214 |
| 4) Hypothèse 4 : les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier. | 214 |
| Conclusion..... | 217 |
| a. Explications théoriques alternatives | 217 |
| b. Bilan de l'analyse des choix des partenaires pour les groupements tactiques..... | 220 |
| CHAPITRE VII – Les tentatives de déploiement de la BFA et des GTUE | 223 |
| Introduction | 224 |
| a. Historique..... | 225 |
| b. Rappel des hypothèses..... | 226 |
| I. Les tentatives d'emploi de la brigade franco-allemande | 227 |
| 1) La tentative de déploiement de la BFA en Afghanistan | 228 |
| A. L'attitude des acteurs français | 230 |
| A. 1. Hypothèse 1..... | 230 |
| A. 2. Hypothèse 2..... | 231 |
| A. 3. Hypothèse 3..... | 233 |
| B. L'attitude des acteurs allemands..... | 234 |
| B. 1. Hypothèse 1..... | 234 |
| B. 2. Hypothèse 2..... | 235 |
| B. 3. Hypothèse 3..... | 236 |
| 2) Les échanges sur l'utilisation de la BFA au Pakistan | 237 |
| 3) Les discussions sur l'emploi de la BFA en Jordanie | 239 |
| II. Les tentatives d'emploi des groupements tactiques de l'Union européenne | 241 |
| 1) L'intervention européenne en République Démocratique du Congo | 241 |
| A. L'attitude des acteurs français | 243 |
| A. 1. Hypothèse 1..... | 243 |
| A. 2. Hypothèse 2..... | 244 |
| A. 3. Hypothèse 3..... | 245 |
| B. L'attitude des acteurs allemands..... | 245 |
| 2) Vers une nouvelle opération Artémis au Kivu en RDC ?..... | 247 |
| A. L'attitude des acteurs français | 248 |
| A. 1. Hypothèse 1..... | 248 |

| | |
|---|------------|
| A. 2. Hypothèse 2..... | 249 |
| A. 3. Hypothèse 3..... | 251 |
| B. L'attitude des acteurs allemands | 251 |
| 3) Les GTUE comme troupe de réserve en Bosnie-Herzégovine | 252 |
| 4) La possibilité offerte par le GTUE Weimar lors de la guerre au Mali | 254 |
| A. L'attitude des acteurs français | 256 |
| A. 1. Hypothèse 1..... | 256 |
| A. 2. Hypothèse 2..... | 258 |
| A. 3. Hypothèse 3..... | 258 |
| B. L'attitude des acteurs allemands | 259 |
| Conclusion..... | 260 |
| a. Explications théoriques alternatives | 261 |
| b. Bilan de l'analyse des tentatives de déploiement de la BFA et des GTUE | 262 |
| CONCLUSION | 264 |
| I. Réponses aux questions de recherche..... | 265 |
| II. Bilan et commentaires relatifs au cadre théorique | 267 |
| III. Le fonctionnement des appareils décisionnels français et allemands en charge des politiques de défense | 271 |
| 1) Le processus décisionnel français | 272 |
| 2) Le processus décisionnel allemand..... | 277 |
| IV. Pistes de recherches..... | 281 |
| BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES | 285 |
| <i>Sources primaires</i> | 286 |
| 1. Sources écrites relatives aux organigrammes des appareils décisionnels français et allemands | 286 |
| 2. Sources écrites : documents officiels, mémoires/ouvrages d'anciens membres des appareils décisionnels français et allemands | 286 |
| 3. Entretiens..... | 287 |
| 3. 1. Entretiens réalisés au cours de la thèse | 287 |
| 3. 2. Entretiens semi-directifs issus de la thèse de Delphine Deschaux-Dutard | 290 |
| <i>Sources secondaires</i> | 292 |
| 1. Sources académiques | 292 |
| 2. Ouvrages de journalistes | 306 |
| 3. Articles de presse, de magazine et de blog..... | 306 |
| ANNEXES | 309 |

| | |
|--|-----|
| Annexe 1 : chronologie sélective des évènements et faits relatifs à l'architecture de défense européenne | 310 |
| Annexe 2 : Lettre conjointe du 14 octobre 1991 portant création de l'Eurocorps..... | 315 |
| Annexe 3 : Les groupements tactiques de l'Union européenne..... | 317 |
| Annexe 4 : Grille d'entretien | 351 |
| Annexe 5 : Analyse détaillée des entretiens utilisés pour la thèse..... | 352 |
| Annexe 6 : Résumé de la thèse de Delphine Deschaux-Dutard..... | 356 |
| Annexe 7 : Principaux paradigmes de recherche et position relative à l'analyse secondaire de données | 364 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau I : éléments composant un rôle et une identité selon Maull et Koepf | 51 |
| Tableau II : unités de projection de force comportant des pays européens..... | 57 |
| Tableau III : Partenaires de la France et de l'Allemagne, et nombre de groupements tactiques constitués avec ceux-ci..... | 60 |
| Tableau IV : périodes à analyser | 61 |
| Tableau V : le rôle de promoteur du renforcement de l'Union européenne et ses composants revendiqués par la France..... | 63 |
| Tableau VI : le rôle de grande puissance et ses composants revendiqués par la France..... | 65 |
| Tableau VII : le rôle de puissance civile et ses composants revendiqués par l'Allemagne | 68 |
| Tableau VIII : fonctions administratives et politiques allemandes ciblées | 82 |
| Tableau IX: fonctions administratives et politiques françaises ciblées..... | 83 |
| Tableau X : acteurs potentiels au sein du ministère de la Défense pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques..... | 95 |
| Tableau XI : acteurs potentiels au sein du ministère des Affaires étrangères pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques..... | 96 |
| Tableau XII : acteurs potentiels au sein de l' <i>Auswärtiges Amt</i> pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques | 100 |
| Tableau XIII : acteurs potentiels au sein du <i>BMVg</i> pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques avant 2008 | 101 |
| Tableau XIV : acteurs potentiels au sein du <i>BMVg</i> pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques entre 2008 et 2012 | 102 |
| Tableau XV : acteurs potentiels au sein du <i>BMVg</i> pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques depuis 2012..... | 102 |
| Tableau XVI : acteurs potentiels au sein de la chancellerie pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques | 104 |
| Tableau XVII : chronologie des événements en lien avec l'évolution de la BFA en unité expéditionnaire..... | 131 |
| Tableau XVIII : GTUE avec des éléments français, décidés lors des deux différentes phases de création | 193 |
| Tableau XIX : unités militaires et structures de dialogue de la France avec ses partenaires de GTUE | 206 |
| Tableau XX : GTUE avec des éléments allemands, décidés lors des deux différentes phases de création | 209 |
| Tableau XXI : rôles en adéquation avec les GTUE formés par l'Allemagne entre 2004 et 2008 | 213 |

LISTE DES CARTES ET DES SCHÉMAS

| | |
|---|-----|
| Carte I : Pays partenaires de la France et de l'Allemagne pour les GTUE | 7 |
| Carte II : pays membres de l'UO en 1948..... | 106 |
| Carte III : pays membres de l'OTAN en 1955 | 106 |
| Carte IV : pays membres de l'UEO en 1954..... | 108 |

| | |
|--|-----|
| Schéma I : cadre théorique | 36 |
| Schéma II : origines et sources des rôles..... | 45 |
| Schéma I : cadre théorique | 268 |

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

1. Organisations internationales et politiques européennes

| | |
|--------|--|
| CED | Communauté Européenne de Défense |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEE | Communauté Économique Européenne |
| CPE | Coopération Politique Européenne |
| IEI | Initiative Européenne d'Intervention |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OSCE | Organisation pour la Sécurité et de la Coopération en Europe |
| OTAN | Organisation du Traité de l'Atlantique Nord |
| PESC | Politique Étrangère de Sécurité Commune |
| PESD | Politique Européenne de Sécurité et de Défense |
| PSDC | Politique de Sécurité et de Défense Commune |
| UE | Union Européenne |
| UO | Union Occidentale |
| UESD | Union Européenne de Sécurité et de Défense |
| UEO | Union de l'Europe Occidentale |

2. Directions et services au sein des institutions françaises, allemandes, européennes et otaniennes

| | |
|-------|---|
| BMVg | Ministère Fédéral de la Défense |
| CAPS | Centre d'analyse, de prévision et de stratégie |
| CEMA | Chef d'état-major des armées |
| CEMAA | Chef d'état-major de l'armée de l'Air |
| CEMAP | Chef d'état-major particulier du Président de la République |
| CEMAT | Chef d'état-major de l'armée de Terre |
| CEMM | Chef d'état-major de la Marine |
| CMUE | Comité Militaire de l'UE |
| COPS | Comité Politique et de Sécurité |

| | |
|---------------|---|
| CPCC | Civilian Planning and Conduct Capability (Capacité civile de planification et de conduite) |
| CPCO | Centre de Planification et de Conduite des Opérations |
| DAS | Délégation aux Affaires Stratégiques |
| Direction ASD | Direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement |
| DGRIS | Direction générale des relations internationales et de la stratégie |
| DSACEUR | Deputy Supreme Allied Commander Europe (adjoint au commandant suprême des forces alliées en Europe) |
| EMA | État-major des Armées |
| EMAP | État-major particulier de la Présidence de la République |
| EMAT | État-major de l'Armée de Terre |
| EMI | Etat-major militaire international (OTAN) |
| EMUE | État-major de l'UE |
| FüS | Führungsstab der Streitkräfte (équivalent de l'état-Major des armées en Allemagne) |
| Fü S III | Stabsabteilung III der Führungsstab der Streitkräfte (équivalent de la division euratlantique au sein de l'état-major des armées) |
| SACEUR | Supreme Allied Commander Europe (commandant suprême des forces alliées en Europe) |
| SEAE / EEAS | Service européen pour l'action extérieure / European External Action Service |
| SGDSN | Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale |
| SHAPE | Supreme Headquarters Allied Powers Europe (Grand Quartier général des puissances alliées en Europe) |

3. Unités militaires

| | |
|------------------|---|
| BFA | Brigade franco-allemande |
| EUROFOR | European Rapid Operational Force (Force d'intervention rapide européenne) |
| EUROMARFOR | European Maritime Force (Force maritime européenne) |
| BIRFA / SHIRBRIG | Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations unies / Standby High-Readiness Brigade |
| GFIM | Groupement de Forces Interarmées Multinationales |

| | |
|-------------|--|
| GTUE / EUBG | Groupeement Tactique de l'Union européenne / European Union Battle Group |
| NRF | NATO Response Force (force de réaction rapide de l'OTAN) |
| RIMA | Régiment d'infanterie de marine |

4. Opérations et acronymes en lien

| | |
|-----------------|---|
| EUFOR RDC | European Union Force (force de l'Union européenne) en République Démocratique du Congo |
| EUFOR Tchad/RCA | European Union Force (force de l'Union européenne) au Tchad et en République centrafricaine |
| EUFOR RCA | European Union Force (force de l'Union européenne) en République centrafricaine |
| EUTM Mali | European Union Training Mission in Mali (mission de formation de l'Union européenne au Mali) |
| FIAS / ISAF | Force internationale d'assistance à la sécurité / International Security Assistance Force (Afghanistan) |
| FINUL | Force intérimaire des Nations unies au Liban |
| KFOR | Kosovo Force (force pour le Kosovo) |
| MINUSMA | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali |
| QG | Quartier général |
| RC-C | Regional Command Capital (commandement régional de la capitale) |
| RC East | Regional Command East (commandement régional Est) |
| RC North | Regional Command North (commandement régional Nord) |
| RETEX | Retour d'expérience |

5. Acronymes relatifs aux entretiens

| | |
|------|--|
| A. | Allemand |
| ASDQ | Analyse secondaire de données qualitatives |
| e.p | A l'époque en poste |
| F. | Français |
| TDD | Travaux de Delphine Deschaux-Dutard |

6. Autres

| | |
|------|--|
| CDU | Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne) |
| CSU | Christlich-soziale union in Bayern (Union chrétienne-sociale en Bavière) |
| FDP | Freie Demokratische Partei (Parti libéral-démocrate) |
| RCA | République centrafricaine |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| SPD | Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate d'Allemagne) |
| URSS | Union des Républiques Socialistes Soviétiques |

*À Marie.
Pour mes parents.*

REMERCIEMENTS

Entrer dans un doctorat cela fait de soi généralement un doux illuminé pour les autres, et cela a aussi pour conséquence le gain d'un statut d'objet non-identifié pour toutes les administrations. Entrer par conséquent, pour les quelques téméraires qui osent, en doctorat en cotutelle entre deux universités de deux pays, revient de ce fait à passer pour un idolâtre de la recherche et des études. Peu de parcours permettent cependant de vivre autant d'expériences en si peu de temps.

La fortune a voulu que je contacte en même temps Jean Joana et Frédéric Mérand dans mes démarches en vue de débiter un doctorat et qu'ils acceptent – avant même mon inscription officielle à l'UdeM et à l'Université de Montpellier – de diriger ensemble mon travail et mes futures recherches. J'ai eu la chance de pouvoir compter sur deux directeurs de thèse peu avarés de conseils, de recommandations et de soutien au cours de ces années, y compris durant les moments difficiles qui ont ponctué parfois ce parcours. Ceci était pourtant loin d'être aisé, eu égard aux nombreux déplacements découlant de la cotutelle et des terrains, mais également compte tenu des propres obligations de mes directeurs. Je leur suis profondément reconnaissant pour leur encadrement et l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée, sans oublier tous les joyeux documents administratifs que j'ai dû leur faire valider au fil des années, plaisante conséquence de la cotutelle.

Un doctorat cependant ne se réduit pas au texte écrit et aux directeurs de thèse. Un doctorat, c'est aussi des centres de recherches dans lesquels vous êtes accueillis et de précieux collègues (étudiants en master, doctorants et professeurs). Je suis très reconnaissant en particulier à mes anciens collègues et amis du CEPESI, du CERIUUM, et du CEPÉL (Louis-Philippe, Dominika, Daniela, Violette, et plusieurs autres excellents collègues), pour leur accueil, ainsi que pour nos nombreux échanges, discussions et débats, que ceux-ci aient eu lieu lors de séminaires, à proximité de nos bureaux, ou parfois autour d'un verre. Échanger sur les contraintes, pour ne pas dire les « misères » du doctorat – les doctorants adorant se plaindre – entre collègues a favorisé l'abnégation nécessaire à la poursuite de ce diplôme de longue haleine, surtout lorsque les débats furent prolongés au pub McCarold's.

Au cours de cette recherche, je me suis fortement appuyé sur des entretiens et des terrains, ce qui à bien des égards me rend redevable à un peu plus d'une centaine de personnes, anciens chefs d'état-major des armées, inspecteurs généraux de la *Bundeswehr*, ambassadeurs, généraux, amiraux, députés et diplomates. La liste est longue et est malheureusement incompatible à évoquer, sans risquer d'aller à l'encontre de mon système strict d'anonymisation. Je tiens néanmoins à remercier vivement pour leur aide et soutien dans le cadre de mes expériences au sein de la délégation aux affaires stratégiques et au *Bundestag* les généraux Denis Mercier et Jean-Marc Duquesne, ainsi que les députés Thomas Hitschler et Rainer Arnold. Je garde par ailleurs des souvenirs savoureux de certains entretiens. Je n'aurai en effet jamais cru évoquer les questions européennes de défense avec un ancien conseiller diplomatique de l'Élysée tout en écoutant des bandes originales de films d'Hans Zimmer. Avoir en toile de fond les musiques du *Dernier Samouraï*, de *Da Vinci Code* ou encore d'*Inception*, lorsque l'on évoque les succès, mais aussi les limites des groupements tactiques et de la brigade franco-allemande laisse songeur.

Tout ce travail n'aurait pu être accompli sans le soutien financier de mes deux universités, mais aussi de plusieurs centres de recherche. C'est grâce au CERIUUM et au CCEAE de

l'UdeM, au FRQSC, ainsi qu'au CIERA que mes terrains ont pu avoir lieu. Ma thèse doit beaucoup également à l'aide accordée par les gouvernements français et québécois dans le cadre de la bourse Frontenac, ainsi qu'à l'IHEDN.

Tout au long de ces années de doctorat, j'ai également eu la chance de compter sur l'amitié et l'amour de mes proches, y compris dans les derniers mètres de ce marathon. Je tiens à remercier chaleureusement Marjo, Jonathan, Charlotte, Nico, Maximilian et Quentin, qui bien souvent m'ont supporté durant mes courts séjours de recherche parisiens, bruxellois et berlinois, et qui en outre ont accepté d'être réquisitionnés afin de relire mes travaux, tout comme Daniela ainsi que mon amie cepsienne Dominika, avec lesquelles j'ai eu le plaisir de vivre un certain nombre de péripéties (de la correction de copies à l'organisation de colloque).

Merci aussi à ma famille et surtout à mes parents qui m'ont soutenu et aidé dans ce projet dantesque que constituait une thèse en cotutelle, envers et contre tout. Malgré les difficultés et la maladie, j'ai eu le privilège de pouvoir compter sur leur appui inconditionnel et leur amour. Outre la relecture de ma thèse, ils ont plus que souvent été sollicités afin de m'aider dans mes diverses démarches françaises et canadiennes, la cotutelle étant sportive en termes de formalités administratives à accomplir. Je leur dois énormément.

Ma dette est tout aussi grande envers mon épouse Marie. Son aide, son soutien, sa lecture attentive de ma thèse, ses conseils, sa joie de vivre, sa simplicité, et son amour m'ont permis de mener à terme ce long voyage que fut le doctorat, y compris en me rappelant régulièrement l'importance relative à donner à celui-ci. Merci de m'avoir suivi dans mes projets de cotutelle et de doctorat, dans mon expatriation au Québec – même si cela impliquerait un choc thermique pour une sudiste – et d'avoir supporté mes états d'âme ainsi que mon stress à l'approche du rendu final. Grâce à elle, ce voyage prend fin et j'espère pouvoir m'acquitter de mon immense dette à son égard lors de nos prochaines aventures.

INTRODUCTION

« On ne protégera pas les Européens, si on ne décide pas d'avoir une vraie armée européenne »¹.

En novembre 2018, le président français Emmanuel Macron surprenait la plupart des commentateurs et des experts des questions de défense en reprenant à son compte les « termes nébuleux d'armée européenne »². Loin d'être l'objet d'une définition claire et consensuelle, cette notion soulève plusieurs questions. Qu'est-ce qu'une armée européenne ? Quels seraient ses objectifs ?

Aurait-elle pour tâche de prendre en charge la défense territoriale des pays européens ? Étant donné les craintes³ des pays d'Europe de l'Est vis-à-vis de Moscou, cela signifierait alors une attitude peu amicale à l'égard de la Russie. Cette armée pourrait aussi avoir pour principal objectif la gestion des crises dans les régions limitrophes de l'Union européenne (UE). Cela impliquerait alors des opérations plus en lien, compte tenu du contexte international actuel, avec des interventions à des fins de luttes contre les menaces dites terroristes telles que Daech ou encore Al-Qaïda au Maghreb islamique. Ceci impliquerait aussi une orientation plus expéditionnaire de cette entité dénommée armée européenne, celle-ci intervenant essentiellement alors hors du territoire européen.

Quelle forme devrait-elle avoir ? Un commandement unifié serait-il viable (semblable à ce qui se pratique au sein de l'Alliance atlantique ou tel que le prévoyait le texte du traité de Paris portant sur l'instauration de la communauté européenne de défense⁴) ? L'armée européenne devrait-elle reposer sur des unités mixtes, c'est-à-dire composées au moins de deux pays, voire plus ? Si oui, quel serait l'échelon idéal pour ces unités ? Le bataillon ? La brigade ? Le corps d'armée ?

L'adjectif même « européen » pose question. Parle-t-on ici des pays membres de l'UE ? De ceux de l'OTAN⁵ ? De l'ensemble des états situés en Europe d'un point de vue

¹ Emmanuel Berretta, « L'armée européenne voulue par Emmanuel Macron face à ses chimères », *Le Point*, 13 novembre 2018, https://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/l-armee-europeenne-voulue-par-emmanuel-macron-face-a-ses-chimeres-13-11-2018-2270913_1897.php.

² Aucun président français n'avait jusqu'alors utilisé ces termes.

³ Craintes se fondant sur les événements ayant eu lieu en 2008 en Géorgie et en 2013 en Ukraine.

⁴ CED.

⁵ Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

géographique ? Ou bien encore de certains pays en particulier, tels ceux participant à l'initiative européenne d'intervention (IEI)⁶ ?

Étant donné les diverses déclarations et initiatives du président français depuis 2017, force est de constater qu'à ses yeux, la notion d'armée européenne renvoie principalement à une conception se focalisant sur les crises dans les régions limitrophes de l'Europe. Cela coïncide avec les intérêts français actuels relatifs à la Méditerranée, au Sahel ou encore au Proche-Orient. L'IEI lancée en 2017 par la France s'inscrit justement dans une volonté de faciliter la projection de force des Européens, autrement dit d'améliorer leurs capacités expéditionnaires. Même les récents propos d'Emmanuel Macron sur la mort cérébrale de l'OTAN⁷ s'y réfèrent, la crise syrienne et les actions unilatérales américaines et turques illustrant cet état de mort cérébral selon le président français⁸.

Cette approche liant le concept d'armée européenne et la projection de force cadre d'ailleurs avec l'histoire du développement des capacités européennes de défense depuis la fin de la Guerre froide. Depuis 1991, malgré les quelques avancées en la matière⁹, la défense territoriale en Europe relève en effet fondamentalement de l'OTAN, toute tentative de modification soulevant d'importantes protestations. Cela n'a pas empêché les Européens de développer la coopération militaire entre eux en lançant ainsi la PESC¹⁰, puis la PESD¹¹, tout en créant des structures permanentes telles que le CMUE¹², le COPS¹³ ou encore l'EMUE¹⁴. Plusieurs unités militaires bi/multi-nationales furent en outre instaurées avec à chaque fois une forte orientation – parfois exclusive – vers de la projection de force. On peut citer l'Eurocorps créé en 1991, la force de réaction rapide de l'OTAN, ou encore les groupements tactiques de l'Union européenne (GTUE). Certaines unités datant de la Guerre froide virent même leurs missions être modifiées, afin de pouvoir prendre part à des opérations extérieures telle la brigade franco-allemande (BFA).

⁶ Liste des pays membres de l'IEI : France, Allemagne, Danemark, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Estonie, Portugal, Finlande et Royaume-Uni.

⁷ Nicolas Gros-Verheyde, « L'OTAN en état de mort cérébrale dixit Emmanuel Macron », *B2 / Bruxelles2*, 7 novembre 2019, <https://www.bruxelles2.eu/2019/11/lotan-en-etat-de-mort-cerebrale-macron/>.

⁸ Compte tenu des divergences récurrentes entre membres de l'Alliance atlantique quant à l'attitude à adopter à l'égard de la Russie, le jugement sur l'état de mort cérébral de l'OTAN aurait pu se fonder sur cette situation-là, et non sur les événements ayant eu lieu en Syrie.

⁹ Telles que l'introduction de l'article 42.7 dans le traité de Lisbonne. Voir *infra*, chapitre 3.

¹⁰ Politique étrangère et de sécurité commune.

¹¹ Politique européenne de sécurité et de défense.

¹² Comité militaire de l'Union européenne.

¹³ Comité politique et sécurité.

¹⁴ État-major militaire de l'Union européenne.

Depuis la chute de l'Union soviétique, plusieurs troupes bi/multi-nationales composées majoritairement de pays européens – voire exclusivement – ont ainsi vu le jour. Elles ont pour caractéristique de pouvoir être déployées à l'étranger¹⁵, et d'être en totalité ou partiellement préexistantes aux interventions auxquelles elles peuvent prendre part. Quelques-unes ne possèdent qu'un état-major. D'autres disposent d'un état-major permanent et même de régiments. Enfin certaines ne sont mises sur pied en totalité – c'est-à-dire avec un état-major et des soldats – que durant une période déterminée, dite d'astreinte.

Si l'on prend en compte l'ensemble des unités comprenant des Européens, on peut citer entre autres :

- la brigade franco-allemande ;
- le corps germano-néerlandais ;
- le corps européen ;
- l'Eurofor ;
- l'Euromarfor ;
- le corps multinational du Nord-est ;
- la brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA) ;
- la force de réaction rapide de l'OTAN (*NRF*¹⁶) ;
- et les groupements tactiques de l'Union européenne.

Quatre de ces unités constituées à différentes périodes se distinguent, étant donné qu'en cas de déploiement, elles ne comportent aucun élément *ad hoc* créé à l'occasion de l'intervention. On peut ainsi les considérer comme permanentes au sens où elles comprennent des régiments, et un état-major, soit depuis leur création, soit durant leur période d'astreinte. Ce faisant, elles se rapprochent le plus de ce qui constitue historiquement une armée en Europe, à savoir une troupe permanente¹⁷ à disposition d'un pouvoir politique. Il s'agit de la brigade franco-allemande (BFA), de la BIRFA, de la *NRF* et des groupements tactiques de l'UE.

La BFA fut créée en 1988 dans le contexte de la Guerre froide et affectée initialement à la défense du territoire européen vis-à-vis de l'URSS. La disparition du bloc soviétique, couplée

¹⁵ C'est-à-dire en dehors des territoires des pays composant ces troupes.

¹⁶ *Nato Response Force*.

¹⁷ Distincte de l'ost qui était utilisé au Moyen-âge. On considère généralement que les compagnies d'ordonnance de Charles VII créées en 1445 constituent le premier embryon d'armée en Europe de l'Ouest.

à la multiplication des crises, principalement dans les Balkans, aboutit à une réorientation de la brigade au début des années 1990, parallèlement à la création de l'Eurocorps. Les gouvernements français et allemands s'accordèrent alors sur le fait qu'elle pourrait à l'avenir être utilisée pour des opérations extérieures. Curieusement, alors que près de trente ans se sont écoulés depuis lors, elle n'a jusqu'ici jamais été employée, à l'exception de son état-major.

La BIRFA fut mise sur pied en 1996 au service de l'ONU. Composée majoritairement de pays européens¹⁸, elle comprenait également des soldats australiens et canadiens. Issue d'une initiative portée par les Pays-Bas, le Canada et le Danemark, elle comprenait un peu plus de 5 000 hommes et fut déclarée opérationnelle seulement en 1999. Sa première opération eut d'ailleurs lieu dès l'année suivante en Afrique de l'Est.

La création de la *NRF* fut quant à elle décidée lors du sommet de Prague de 2002. Comprenant 20 000 hommes à l'origine, elle est censée être projetable en quelques jours pour des combats de haute intensité n'importe où dans le monde¹⁹. Pour certains elle entérinait la transformation de l'OTAN « *en une alliance globale et expéditionnaire*²⁰ ». Rencontrant au fil du temps un certain nombre de difficultés²¹, la *Nato Response Force* se renforça suite à la guerre dans l'est de l'Ukraine et l'annexion de la Crimée par la Russie. Son effectif grimpa ainsi à 40 000 hommes et elle se vit doter d'une brigade d'intervention rapide en 2014²².

La composition de la BIRFA et de la *NRF* en termes d'unités et de pays variait selon les périodes d'alerte et dépendait du bon vouloir des états participants. Ceci implique à titre d'exemple qu'en cas de participation en même temps de X pays au sein de l'une de ces unités, ces derniers ne se retrouvaient ensemble en quelque sorte que par coïncidence, et non par la suite d'un accord entre trois à quatre pays pour assurer ensemble le tour d'alerte durant une période précise. Les effectifs élevés de la *NRF* et de la BIRFA de l'ordre d'un corps d'armée et d'une brigade sont probablement à l'origine de ce fonctionnement.

¹⁸ Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Irlande, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, et Suède.

¹⁹ Bastien Irondele, « L'Europe de la défense à la croisée des chemins ? », *Critique internationale* 26, n° 1 (2005): 45-55, p. 51.

²⁰ Jean-Sylvestre Mongrenier, « L'improbable défense européenne », *Hérodote* 128, n° 1 (2008): 9-33, p. 28.

²¹ En particulier en ce qui concerne les contributions des états-membres de l'OTAN, l'effectif des 20 000 hommes disponibles par alerte étant loin d'être atteint régulièrement entre 2005 et 2014.

²² Jan Abts, « NATO's Very High Readiness Joint Task Force. Can The VJTF Give New Élan to the NATO Response Force ? », *Research Paper, NATO Defence College* 109 (février 2015), https://www.files.ethz.ch/isn/189415/rp_109.pdf.

Bien que ces interventions fussent modestes, il est à souligner que la BIRFA et la *NRF* furent déployées en opérations au cours des années 2000 : à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, au Pakistan, mais aussi aux États-Unis. Cela ne fut pas le cas par contre des forces de réaction rapide de l'UE créées en 2004. Les groupements tactiques de l'Union européenne n'ont en effet jamais été employés jusqu'ici²³.

À l'inverse de la BIRFA et de la *NRF*, la composition des GTUE d'alerte a ceci de particulier qu'elle procède cependant d'accords précis entre les membres de l'UE. Ainsi dès l'année de leur création, treize GTUE furent annoncés, c'est-à-dire treize configurations précises entre certains états. De ce fait, contrairement à la *NRF* et à la BIRFA, les pays avec lesquels les militaires d'un État en particulier coopèrent ne sont pas le fruit du hasard, mais sont au contraire choisis par les gouvernements des pays auxquels appartiennent ces mêmes soldats.

Ceci nous amène à souligner un aspect significatif des GTUE, à savoir les variations importantes entre pays européens quant à leurs choix de partenaires. À titre d'exemple, la France n'a ainsi coopéré au sein de ces unités qu'avec sept autres pays de l'UE. De son côté, l'Allemagne a pris part à des GTUE avec seize autres pays européens. Pourtant, Paris et Berlin comptabilisent presque le même nombre de participations aux groupements tactiques entre 2005 et 2016. Des pays tels que l'Irlande et la Lituanie ont également collaboré avec presque autant d'autres états que l'Allemagne²⁴, et ce, alors qu'ils n'ont pris part qu'une demi-douzaine de fois à une alerte de GTUE.

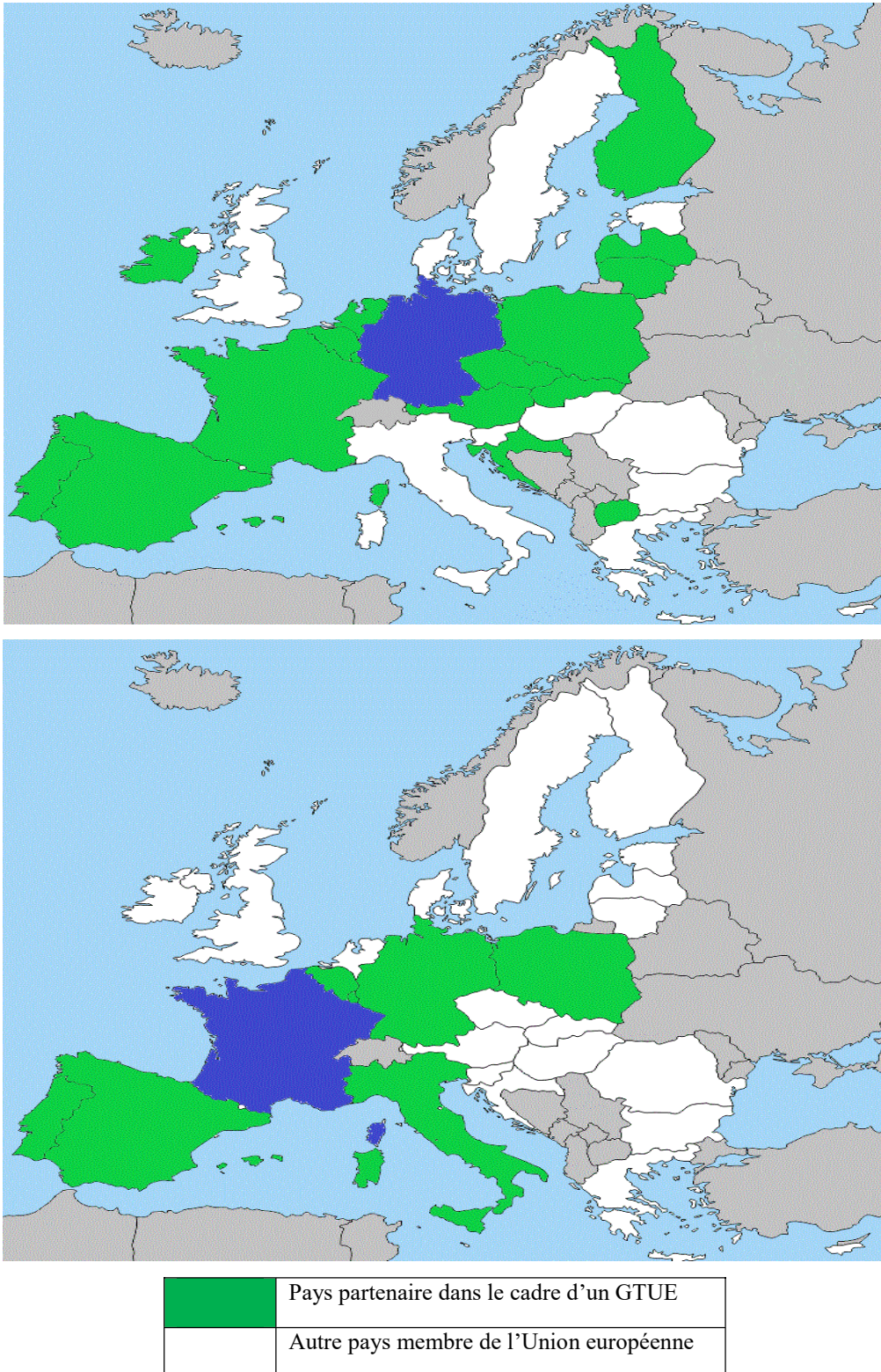
Si l'on reprend la compréhension supposée des termes d'armée européenne au sein de la présidence française actuelle, en excluant les troupes dans lesquelles des pays non européens²⁵ sont présents, cela met en évidence la BFA et les GTUE, en tant que structures se rapprochant le plus d'une armée européenne. Ceci découle de leur orientation vers de la projection de force et du fait qu'ils sont constitués intégralement (état-major et soldats) avant toute crise potentielle dans laquelle ils pourraient être déployés.

²³ Ce bilan des plus maigres incita la ministre néerlandaise de la Défense Jeanine Hennis-Plasschaert à émettre la formule-choc suivante : « *Use it or lose it !* » (*les utiliser ou les supprimer*) ».

Nicolas Gros-Verheyde, « La Centrafrique, symbole d'une défense européenne inexistante », *B2 / Bruxelles2*, 18 décembre 2013, <http://www.bruxelles2.eu/2013/12/la-centrafrique-symbole-dune-defense-europeenne-inexistante/>.

²⁴ L'Irlande a coopéré avec quinze autres pays. La Lituanie a eu jusqu'ici douze partenaires.

²⁵ Géographiquement parlant, à savoir l'Australie, le Canada et les États-Unis.



Carte I : Pays partenaires de la France et de l'Allemagne pour les GTUE

Ces deux troupes sont loin pourtant d'avoir été créées récemment ni à la même période. Le choix des partenaires au sein des GTUE semble d'ailleurs loin d'être identique d'un état à l'autre. Enfin, alors que ces unités sont censées avoir une vocation expéditionnaire, elles n'ont

jusqu'ici jamais été utilisées²⁶. Compte tenu de ces éléments, pourquoi ces unités ont-elles été créées et réorientées vers des opérations extérieures ? Et comment peut-on expliquer leur absence d'emploi ?

Se pencher sur ces questions est pertinent pour deux raisons. Tout d'abord, eu égard à la réintroduction dans le débat public du terme d'armée européenne, il est intéressant d'analyser les troupes s'en approchant le plus et d'étudier leur bilan. Ces forces expéditionnaires permanentes²⁷ interrogent aussi les connaissances actuelles sur les alliances, du fait de leur rareté, ces unités n'étant pas courantes dans le cadre des ententes militaires.

Lorsque l'on étudie les ententes militaires et diplomatiques entre États, une première distinction sépare en deux catégories celles-ci, selon qu'elles soient ponctuelles (*ad hoc*) ou conclues sur le long terme. De cette différenciation émergent deux concepts : l'alliance militaire et la coalition. Ainsi que le mentionne Alexandra de Hoop Scheffer, la coalition « *correspond à un groupement d'États formé à l'occasion d'un conflit pour bénéficier de moyens militaires et diplomatiques plus importants : on peut ainsi caractériser la coalition d'alliance temporaire. [...] L'alliance militaire est plus durable et souvent plus formalisée que la coalition, s'étendant à la diplomatie et au temps de paix*²⁸ ».

Bien que cela fût loin d'être le cas auparavant, depuis la Guerre froide, il est normal d'assister à l'émergence dans les alliances d'un ensemble de structures de commandement et de coordination telles que cela existe au sein de l'OTAN, de l'UE ou même de la CEDEAO²⁹. Il est par contre plus rare d'assister à l'instauration au sein de celles-ci d'unités militaires permanentes composées d'un état-major et même parfois de troupes. Historiquement, ce type de force n'était doté que de missions en lien avec la défense territoriale³⁰. La réorientation vers de la projection de force constitue en soi une importante nouveauté pour ces unités. Il est

²⁶ Les occasions ne manquèrent pas pourtant, en République Démocratique du Congo en 2006 et 2008, ainsi qu'au Mali en 2013. La brigade franco-allemande fut d'ailleurs très proche en 2009 d'être déployée en Afghanistan, alors divisé en différents commandements régionaux.

²⁷ Au sens où elles comportent des régiments, et un état-major, soit depuis leur création, soit durant leur période d'astreinte.

²⁸ Alexandra de Hoop Scheffer, « Alliances militaires et sécurité collective : contradictions et convergences », in *Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, par Bertrand Badie et éd., La Découverte (Paris, 2007), 57-72, p. 58.

²⁹ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

³⁰ Exemple : la BFA et le corps germano-danois.

donc des plus pertinents de s'interroger sur l'existence de ces forces, mais aussi sur leur mise en œuvre, ou plus exactement sur leur absence³¹ emploi.

Plutôt que de traiter ces forces comme de simples résultats d'alliance, nous avons fait le choix de les analyser comme le fruit d'une politique d'alliance. Nous partons en effet du principe que les différents choix à l'origine de ces unités, de leur composition et de leur emploi relèvent de politiques d'alliance, c'est-à-dire de politiques publiques. Pour Hassenteufel, une politique publique est « *un programme d'action correspondant à un ensemble d'actions (de nature diverse) présentant une certaine cohérence (en termes de finalités en particulier) et s'inscrivant dans la durée*³² », qui est poursuivi par une autorité publique.

Dans le cas présent les politiques publiques à l'origine des unités évoquées dépendent naturellement du domaine militaire. Au sein de celui-ci, trois grands ensembles de politiques publiques coexistent : la politique de défense, la politique de l'armée et la politique de l'armement³³. L'analyse à suivre portant sur des forces expéditionnaires, c'est donc la politique de défense des États participant à ces unités qui est au cœur de notre recherche.

Un des avantages de l'analyse des politiques publiques est qu'elle se structure autour de trois phases pouvant être déclinées en question de recherche³⁴ :

- pourquoi des politiques sont-elles mises en place (*cf.* mise à l'agenda) ?
- Comment les acteurs agissent-ils (*cf.* prise de décision) ?
- Quels sont les effets de ces politiques (*cf.* mise en œuvre) ?

Dans le cadre de notre recherche, nous avons décidé de nous focaliser sur les deux dernières phases et d'élaborer par conséquent les questions de recherche suivantes :

- Pourquoi des états créent-ils des unités expéditionnaires « permanentes » ?

³¹ Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, la BIRFA et la NRF comptèrent quelques interventions, mais celles-ci furent peu nombreuses et en partie éloignées des missions pour lesquelles ces forces avaient été créées.

³² Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique de l'action publique* (Paris: Armand Colin, 2008), p. 8.

³³ Christophe Pajon, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français. », *Politique européenne* 10, n° 2 (2003): 148-171, pp. 149-150.

³⁴ Il convient de préciser ici que depuis un certain temps déjà l'analyse des politiques publiques, bien que s'intéressant toujours à ces trois questions, ne conçoit plus forcément celles-ci dans un ordre spécifique, tel que l'approche séquentielle le fait.

Hassenteufel, *Sociologie politique de l'action publique*, *op. cit.*

- Comment opèrent-ils leurs choix de partenaire pour les unités multinationales (*cf.* GTUE) ?
- Pourquoi ces unités – en l’occurrence ici la brigade franco-allemande et les groupements tactiques de l’Union européenne – n’ont-elles jamais été déployées et utilisées ?

Ainsi que nous aurons l’occasion de le démontrer dans les chapitres à venir, les différentes décisions à l’origine de ces situations résultent selon nous des rôles³⁵ présents au sein des appareils décisionnels des États étudiés. Ces rôles sont modérés par les arrangements institutionnels déterminant les acteurs, ainsi que par les conflits et les rapports de force existants au sein des structures politico-militaires. En outre, en cas de décision ayant une portée institutionnelle, les décisions sont influencées par des mesures antérieures.

Pour chaque décision étudiée au cours de cette recherche, le nombre limité d’acteurs fut flagrant. Plusieurs services furent mis à l’écart ou au mieux informés. Par ailleurs plusieurs directions et départements ne furent très souvent que des acteurs participants, c’est-à-dire des structures sollicitées seulement pour fournir des rapports et ne disposant en aucun cas d’un pouvoir d’influence.

En France et en Allemagne, les rôles d’allié fidèle et de promoteur du renforcement de l’Europe favorisèrent la création des forces expéditionnaires bi/multi-nationales. D’autres rôles présents au sein des appareils politico-militaires de ces deux pays limitèrent et déterminèrent par contre le choix des partenaires au sein des GTUE, en particulier dans le cas de la France, le rôle de grande puissance. Ce dernier, ainsi que le rôle de puissance civile³⁶ sont également à l’origine de l’absence jusqu’ici d’emploi des unités étudiées. Notre analyse permet également de constater la forte présence du rôle d’allié fidèle vis-à-vis en particulier de l’OTAN au sein du ministère allemand de la Défense, outre l’impact qu’eurent certaines décisions antérieures sur la forme et la configuration en termes de pays des troupes créées.

Les arrangements institutionnels déterminant les acteurs, ainsi que les rapports de force et luttes entre eux expliquent ces variations du poids et de l’impact des différents rôles selon les

³⁵ Au sens d’Holsti, c’est-à-dire des représentations sociales. Voir *infra*, chapitre 1.

³⁶ Présent chez certains acteurs allemands.

mesures étudiées. Ce sont ces variables modératrices qui permettent de déterminer les rôles dans lesquelles les décisions prises s'inscrivent.

Afin de prouver la pertinence de cette explication théorique, nous avons axé notre recherche sur la BFA et les GTUE, ainsi que sur la France et l'Allemagne. Ceci est la conséquence d'une part des caractéristiques communes de la BFA et des GTUE et d'autre part des fortes divergences existantes en termes de fonctionnement entre le système politique français et son homologue d'outre-Rhin. Ainsi que nous l'avons évoqué, outre leurs missions impliquant de la projection de force, ces deux unités préexistent³⁷ aux crises dans lesquelles elles peuvent être envoyées. Contrairement à la *NRF* et à la *BIRFA*, elles ne regroupent enfin que des pays européens. Berlin et Paris sont de plus souvent présentés tels des archétypes contraires. L'appareil politico-militaire allemand reposant sur la collégialité, les gouvernements de coalition et la place du parlement, est en effet souvent opposé au système centralisé et présidentiel français. Il était donc pertinent d'appliquer notre cadre théorique à deux systèmes *a priori* aussi différents, et ce, afin d'accroître sa validité. Ceci permet d'inscrire notre travail dans le champ de l'analyse comparée de la politique étrangère, outre celui des recherches portant sur les politiques d'alliance.

Notre thèse se divise en sept chapitres. Au cours des trois premiers, nous revenons sur la littérature consacrée aux forces étudiées et aux alliances, sur notre méthodologie, ainsi que sur les relations internationales en Europe des trente dernières années. Le chapitre 1 aborde les différentes théories alternatives³⁸ pouvant éventuellement expliquer l'instauration de forces expéditionnaires permanentes bi/multi-nationales. Notre propre approche théorique est par la suite développée, ainsi que les liens de celle-ci avec certains courants théoriques. Le chapitre 2 porte sur nos choix méthodologiques en termes de cas d'étude³⁹, sur les implications de ceux-ci, mais également sur les données ayant servi à notre démonstration. Nous avons en effet choisi de recourir à deux participations observantes⁴⁰, mais surtout à plus de 160 entretiens. N'en ayant effectué nous-mêmes qu'une centaine, les soixante restants sont le fruit d'une analyse secondaire de données qualitatives. La première partie du chapitre 3 décrit en détail le fonctionnement des appareils décisionnels français et allemands dans le domaine des politiques étrangères et de défense, et présente les divers acteurs potentiels ayant été en

³⁷ Au sens où elles comprennent un état-major et des régiments/compagnies.

³⁸ À savoir les théories réalistes, celles liées au choix rationnel et celle de la culture stratégique.

³⁹ C'est-à-dire la BFA, les GTUE et la comparaison entre la France et l'Allemagne.

⁴⁰ Au sein du ministère français de la Défense et auprès de députés membres du *Bundestag*.

mesure de prendre part aux décisions étudiées. La seconde partie relate le développement des structures européennes de défense depuis le début de la Guerre froide, et le contexte dans lequel la BFA et les GTUE ont évolué depuis leur création jusqu'en 2016.

Les quatre chapitres suivants constituent les chapitres dits empiriques de notre travail. Ils traitent de l'évolution de la BFA en force expéditionnaire, de la création des GTUE, des choix de partenaires au sein des groupements tactiques et enfin du non-emploi de ces troupes militaires depuis leur création. Chaque chapitre est constitué d'une introduction comportant un rappel de nos hypothèses et de nos attentes. Les attitudes des appareils décisionnels français et allemands sont à chaque fois étudiées séparément et successivement au sein de ces chapitres.

Notre conclusion revient sur notre cadre théorique, sur la validité de celui, mais également sur les apports de notre recherche en ce qui concerne l'étude des unités expéditionnaires et des processus décisionnels français et allemands. Certes, notre thèse n'a pas vocation à présenter de solution miracle pour la mise sur pied d'une armée européenne, c'est-à-dire d'une structure européenne permanente de projection de force. Faire l'analyse et le bilan des unités s'en rapprochant le plus, permet toutefois d'identifier certaines constantes et contribue ainsi au débat politique sur ce sujet.

CHAPITRE I

REVUE DE LITTÉRATURE ET CADRE THÉORIQUE

Introduction

Avant d'entrer dans le vif du sujet de la revue de littérature, il convient de souligner préalablement les limites naturelles de celle-ci. Malgré nos efforts et le temps consacré à cette partie inhérente à toute thèse, les théories et leurs auteurs traités ci-après ne sont probablement pas les seuls à s'être penchés sur les objets d'étude au cœur de cette recherche. Ils sont néanmoins selon nous les plus représentatifs des travaux relatifs à ces questions. En outre, si s'abstenir de caricaturer d'autres approches théoriques intentionnellement est une exigence scientifique, il serait selon nous quelque peu illusoire de croire que ce risque n'existe pas inconsciemment pour tout chercheur¹. Nous espérons par conséquent avoir conjuré ce dernier dans les propos à venir.

Le choix des théories à traiter dans une revue de littérature dépend à la fois des questions de recherche et des objets d'étude au cœur de la recherche. Pour rappel, dans cette thèse sur les unités militaires bi/multi-nationales de projection de force en Europe², nous cherchons à répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi des États créent des forces expéditionnaires permanentes ?
- Pourquoi dans le cas des *EUBG*, certains États se mettent ensemble pour former des *EUBG* ? Et pourquoi certaines combinaisons entre États n'ont pas lieu ?
- Pourquoi ces troupes n'ont pas été employées jusqu'ici ?

Étant donné que nous nous intéressons très clairement à des phénomènes d'alliances militaires (*cf.* relation franco-allemande, intégration européenne dans le domaine des *High Politics*, construction de la PESD/PSDC), le courant réaliste des relations internationales ne saurait être ignoré. La construction et la mise en place de mécanismes relatifs à des troupes militaires, tels les groupements tactiques ou la force de réaction rapide de l'OTAN, est clairement un des éléments centraux de notre thèse. Il serait par conséquent incongru de justifier l'absence de références aux approches s'affiliant à la théorie du choix rationnel (néoinstitutionnalisme de choix rationnel, design rationnel). Enfin, ainsi que nous l'avons mentionné, une des caractéristiques majeures de ces unités militaires étant leur non-déploiement jusqu'ici, il

¹ Risque souligné par Samuel Faure et Matthew Evangelista. Matthew Evangelista, « Issue-area and foreign policy revisited », *International Organization* 43, n° 1 (1989): 147–171 ; Samuel B. H. Faure, « Variétés de la décision le dilemme de la politique d'armement en Europe le cas de la France de 1945 à nos jours » (Sciences Po Paris, 2016), <http://www.theses.fr/2016IEPP0056>.

² Plus précisément sur la BFA et les *EUBG*.

convient de faire appel aux travaux traitant de la participation des états à des opérations militaires internationales. Sur ce sujet, il est souvent question tant dans le débat public qu'académique de différences de cultures stratégiques³. Pour cette raison, l'approche constructiviste et plus particulièrement celle des cultures stratégiques se doit d'être abordée. La revue de littérature porte donc sur trois écoles/ensembles théoriques (courants réalistes, approches du choix rationnel et cultures stratégiques), dont la caractéristique commune est une nette tendance à la réification de l'État.

Compte tenu de ces éléments, ce chapitre se divise en trois parties. Une présentation des trois ensembles théoriques les plus emblématiques dont nous nous distinguons sera tout d'abord effectuée : le courant réaliste, les approches liées au choix rationnel et les travaux relatifs aux cultures stratégiques. Le cadre théorique développé pour cette recherche, ainsi que les hypothèses le composant seront ensuite présentés en détail. Ceci permettra de mettre en exergue les points communs entre celui-ci et d'autres approches théoriques.

I. Présentations des ensembles théoriques représentatifs des travaux antérieurs

Si les théories réalistes⁴ ont fourni un nombre considérable de travaux traitant des alliances, notre sujet abordant également la question de l'intégration européenne, une brève digression ayant trait à la théorie contre laquelle les réalistes se sont de prime abord confrontés nous semble utile, à savoir le néofonctionnalisme. Cette théorie développée par Ernst B. Haas⁵ est issue de l'observation de la mise en place des premières institutions européennes dans les années 1950. Se focalisant sur l'étude des élites politiques et économiques, les néofonctionnalistes partent du principe qu'une fois un domaine politique et/ou économique précis est intégré⁶, un effet de *Spillover*, c'est-à-dire d'engrenage va se mettre automatiquement en place. Ce phénomène est ainsi censé générer l'intégration d'autres domaines, qui à leur tour génèrent celle d'autres secteurs. Parallèlement à cet effet de *Spillover*, par intérêt et raisonnement rationnel, les élites auraient selon ce modèle tendance à

³ La France, le Royaume-Uni ou encore les États-Unis (*cf.* culture stratégique interventionniste) étant classiquement perçus comme l'antithèse de pays comme l'Allemagne (culture stratégique de la retenue, ou encore de puissance civile).

⁴ Au sens large, à savoir les courants réalistes, néoréalistes et réalistes néoclassiques.

⁵ Ernst B Haas, *The uniting of Europe: political, social, and economic forces, 1950-1957* (Stanford: Stanford University Press, 1958).

⁶ Tels le charbon et l'acier, *cf.* création de la CECA en 1951.

transférer leur loyauté aux nouvelles entités supranationales créées, renforçant *de facto* la mécanique de l'engrenage. Aucune distinction entre les politiques en général et les politiques régaliennes que sont la diplomatie et la défense n'étant faites par ces auteurs, ceux-ci considéraient que l'intégration toucherait également ces dernières⁷. Ainsi que le résumait Hanna Ojanen⁸, « *le processus d'intégration devrait donc s'étendre des Low Politics aux High Politics. Par conséquent, les valeurs devraient changer même dans ces secteurs, les principes communautaires supplantant les principes purement nationaux* »⁹ ;

Malheureusement, si les années 1950 et le début des années 1960 apportaient un flot de preuves empiriques indéniables¹⁰ pour le néofonctionnalisme, ce dernier fut confronté à deux contre-exemples empiriques remettant en cause son principe d'engrenage automatique. Le premier fut la politique dite de la chaise vide menée par le président français Charles de Gaulle en 1965. Le second fut l'absence véritable d'intégration dans les domaines diplomatiques et militaires. C'est à travers ce constat que les réalistes pour la première fois s'intéressèrent à l'intégration européenne, en particulier avec Stanley Hoffmann¹¹. Ces derniers mirent en exergue la nette distinction entre *Low Politics* et *High Politics* et la sanctuarisation par les États des secondes, celles-ci échappant à toute intégration. Du fait de cette situation, Haas en vint lui-même à admettre que certains secteurs bénéficient d'une autonomie particulière et étaient insensibles aux effets de *Spillover*¹². Paradoxalement, le développement des institutions européennes dans le domaine de la défense au sein de l'Union européenne¹³ au tournant des années 2000 ne servit pas la cause néofonctionnaliste, les raisons de cette avancée soudaine et massive demeurant non élucidées par le cadre théorique néofonctionnaliste¹⁴. Ironiquement le réalisme à nouveau, à travers ses hypothèses parcimonieuses, damait le pion à Haas et à ses successeurs en se basant d'une part sur une

⁷ Il est à noter à cet égard que l'échec de la CED constituait en soi un avertissement, bien que contourné à l'époque à travers l'intégration allemande au sein de l'OTAN et la relance du traité de Bruxelles de 1948, celle-ci donnant naissance à l'UEO.

⁸ Hanna Ojanen, « Theory at a Loss ? EU-NATO Fusion and the « Low-Politicisation » of Security and Defence in European Integration » (43e conférence de l'International Studies Association, Nouvelle-Orléans, 2002).

⁹ Brian White, « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques », *Revue internationale et stratégique* 48, n° 4 (2002): 89-97, 90.

¹⁰ Suite à la création de la CECA en 1951, instauration des communautés européennes en 1957 : Communauté économique européenne et Communauté européenne de l'énergie atomique.

¹¹ Stanley Hoffmann, « Obstinate or Obsolete ? The Fate of the Nation-State and the Case of Western Europe », *Daedalus* 95, n° 2 (1966): 862-915.

¹² Ben Rosamond, *Theories of European integration*, The European Union series (Basingstoke New York : Palgrave Macmillan St. Martin's press, 2000) ; White, « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques », *op. cit.*, 90.

¹³ Instauration du COPS, de l'EMUE, des groupements tactiques, etc. Voir *infra*, chapitre 3.

¹⁴ Ce dernier ayant une conception des avancées par étapes régulières et en continu.

analyse de l'équilibre de la scène internationale et d'autre part sur ses théories des alliances. Pourtant, ainsi que nous allons le voir, le réalisme possède également ses propres lacunes.

Les approches réalistes : entre analyses reconnues sur les alliances et difficultés relatives à l'intégration européenne

Outre leur « victoire » sur les néofonctionnalistes dans l'analyse de l'intégration européenne durant la Guerre froide¹⁵, le courant réaliste s'est rapidement taillé une réputation d'autorité sur les alliances avec les travaux issus du réalisme structurel ou néoréaliste à partir de la fin des années 1970. Initié par Kenneth Waltz en 1979¹⁶, le néoréalisme se définit comme une théorie structurelle. Les actions des entités – c'est-à-dire les États – constituant les acteurs du système international, résultent non pas des facteurs internes à ces entités¹⁷, mais de la structure même du système, c'est-à-dire du type d'équilibre des puissances s'y appliquant. Trois modèles d'équilibre des puissances sont possibles : équilibre unipolaire, équilibre bipolaire et équilibre multipolaire. Les seuls acteurs de la scène internationale sont les États, considérés comme des unités identiques, dont seulement les moyens/capacités varient. L'accomplissement de leur propre intérêt national constitue l'objectif des États agissant fondamentalement selon une logique de *self-help*. La constitution d'alliance entre États¹⁸ résulte selon les auteurs de ce courant de la volonté soit de défier une/d'autres puissance(s) qui serai(en)t en position hégémonique, soit de se mettre sous la protection de l'hégémon¹⁹.

Selon l'équilibre des puissances en cours sur la scène internationale, la probabilité de constitution de nouvelles alliances est plus ou moins élevée : très forte en cas d'équilibre unipolaire, moyenne dans le cas d'un équilibre des puissances multipolaire et faible en cas de système international bipolaire. Ces différences s'expliquent par la croyance chez les néoréalistes du caractère stable de la bipolarité (exemple lors de la Guerre froide) et *a contrario* de l'instabilité qu'entraînent l'unipolarité et la multipolarité. En effet, l'unipolarité

¹⁵ Cf. refus de l'intégration dans les domaines des *High Politics*.

¹⁶ Kenneth Waltz, *Theory of International Politics* (New York: Random House, 1979).

¹⁷ Opinions publiques, élections, etc.

¹⁸ L'histoire européenne et internationale depuis 1648 a fourni nombre d'exemples empiriques aux néoréalistes tendant à confirmer leurs hypothèses : coalitions lors de la guerre de la ligue d'Augsbourg, de la guerre de succession d'Espagne, de la guerre de succession d'Autriche, de la guerre de sept ans, des guerres napoléoniennes, de la Grande Guerre ou encore lors de la Guerre froide.

¹⁹ Alexandre Macleod et Dan O'Meara, *La théorie des relations internationales : théories et concepts*, 3e édition ([Montréal] Outremont, Québec: CEPES Athéna éditions, 2008) ; Stephen Walt, « Alliance Formation and the Balance of World Power », *International Security* 9, n° 4 (1985): 3–43 ; Waltz, *Theory of International Politics. op. cit.*

serait source de tensions par nature²⁰ et le système international serait forcé d'évoluer soit vers un équilibre multipolaire, soit *a minima* vers une bipolarité, les autres États rejetant viscéralement tout hégémon. Il est néanmoins à noter que certains réalistes estiment à l'inverse qu'un système unipolaire s'avère plus stable que les deux autres²¹.

Ainsi que nous l'avons mentionné, le contexte des années 1950 à la fin de la Guerre froide conforte l'ensemble des courants se rattachant au réalisme²². Cependant très rapidement le développement des instruments diplomatiques et militaires de l'Union européenne et les avancées de la coopération européenne dans les domaines régaliens au cours des années 1990 et 2000²³ mettent en difficulté les thèses néoréalistes. Dans leurs publications²⁴, Adrian Hyde-Price, Sten Rynning et John Duffield reconnaissent les difficultés rencontrées par les thèses néoréalistes à fournir une analyse détaillée des politiques de coopérations européennes.

A priori, eu égard au contexte de l'époque²⁵ et aux hypothèses des néoréalistes sur la constitution d'emblée d'un contre-pôle en cas d'hégémon sur la scène internationale, cela peut sembler quelque peu paradoxal. La parcimonie des prédictions réalistes constitue en fait la faiblesse majeure de leurs explications relatives aux nouveaux mécanismes de coopération interétatique se mettant en place sur le vieux continent. Une des premières interprétations en vogue jusqu'au milieu des années 2000 chez certains auteurs considéra ainsi l'instauration de l'Union européenne²⁶, de la PESC et de la PESD comme une manœuvre de rééquilibrage de la part de Paris et Londres, afin de contrebalancer un potentiel hégémon allemand tant militaire

²⁰ La position hégémonique d'un État étant temporaire.

²¹ Il s'agit des partisans de la thèse de la stabilité hégémonique.

Robert Gilpin, *War and Change in World Politics* (Cambridge: Cambridge University Press, 1983) ; Charles P. Kindleberger, *The world in depression, 1929-1939*, History of the world economy in the twentieth century 4 (Berkeley, Calif.: University of California Press, 1973) ; Charles P. Kindleberger, *The international economic order essays on financial crisis and international public goods* (New York: Harvester, Wheatsheaf, 1988).

²² Du fait de l'absence d'intégration européenne dans les domaines relevant des *High Politics*.

²³ Décisions de créer le COPS, le CMUE et l'EMUE en 1999 ; intégration au traité de Nice en 2001 des structures et organes de l'UEO dans l'UE ; création des GTUE, de l'Agence européenne de Défense et du système Athéna en 2004.

²⁴ John S. Duffield, « Political Culture and State Behavior: Why Germany Confounds Neorealism.(Statistical Data Included) », *International Organization* 53, n° 4 (1999): 765-803 ; Adrian Hyde-Price, « 'Normative' power Europe: a realist critique », *Journal of European Public Policy* 13, n° 2 (2006): 217-234 ; Sten Rynning, « Realism and the Common Security and Defence Policy », *JCMS: Journal of Common Market Studies* 49, n° 1 (1 janvier 2011): 23-42.

²⁵ La chute de l'URSS permettant l'avènement d'une ère unipolaire et de l'hyperpuissance.

Hubert Védrine, *Le temps des chimères articles, préfaces et conférences (2003-2009)* (Paris: Fayard, 2009).

²⁶ Suite à l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1993.

que général²⁷. Compte tenu de la politique allemande de défense des trente dernières années, l'explication ci-dessus est fortement contestable²⁸. Bien que critiquables, les auteurs néoréalistes présentant le développement des instruments militaires et diplomatiques de l'UE, comme le fruit d'une volonté de contrer l'hégémon américain sont plus intéressants. Amendant eux-mêmes leurs premières analyses, quelques chercheurs tels que Posen, Pape, Paul, Walt et Jones²⁹ utilisent même la notion de *soft-balancing* pour décrire le cas de l'Union européenne. Parmi les néoréalistes, Barry Posen et Adrian Hyde-Price permettent de bien appréhender l'argumentaire de ces approches quant aux politiques de coopération en Europe, dont la Politique de Sécurité et de Défense commune de l'Union européenne³⁰.

Dans les premiers travaux de Posen, la PESD découle d'une volonté de créer un second pôle, afin de contrebalancer l'hégémonie américaine³¹. Par la suite, ce dernier considère qu'il y aurait une volonté des Européens de développer leurs capacités militaires, non pas par crainte d'une menace américaine, mais du fait de désaccords stratégiques³² avec les États-Unis³³. Ce type d'analyse rencontra un certain succès dans le contexte tendu des relations transatlantiques des années 2002-2004. L'inconvénient de cette approche est que toutes les recherches sur ce sujet recourant empiriquement à des enquêtes de terrain constituées d'entretiens contredisent cette analyse parcimonieuse, ainsi que le montrent les travaux de Mérand et Deschaux-Dutard³⁴. Par ailleurs plus qu'une analyse de la PESD, il y a chez Posen

²⁷ Simon Collard-Wexler, « Integration Under Anarchy: Neorealism and the European Union », *European Journal of International Relations* 12, n° 3 (2006): 397-432 ; Maxime H. A. Larivé, *Debating European security and defense policy understanding the complexity*, (Farnham Burlington : Ashgate, 2014), 13.

²⁸ Malgré le fait que Berlin ait pris part à des opérations militaires ces trente dernières années, ses participations ont toujours eu lieu avec réticence et ont été caractérisées par la présence de *caveats* très contraignants ; *caveats* suscitant nombre de critiques de la part des alliés de Berlin.

Laurent Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, L'Harmattan (Paris: L'Harmattan, 2013).

²⁹ Seth G. Jones, *The rise of European security cooperation* (Cambridge : Cambridge University Press, 2007) ; Robert A. Pape, « Soft Balancing against the United States », *International Security* 30, n° 1 (1 juillet 2005): 7-45 ; T.V. Paul, « Soft Balancing in the Age of U.S. Primacy », *International Security* 30, n° 1 (2005): 46-71 ; Barry R. Posen, « ESDP and the structure of world power », *The International Spectator* 39, n° 1 (1 janvier 2004): 5-17 ; Stephen M. Walt, *Taming American Power : The Global Response to U.S. Primacy* (New York: Norton, 2005).

³⁰ Hyde-Price, « 'Normative' power Europe: a realist critique », *op. cit.* ; Posen, « ESDP and the structure of world power », *op. cit.* ; Barry R. Posen, « European Union Security and Defense Policy: Response to Unipolarity? », *Security Studies* 15, n° 2 (2006): 149-186.

³¹ Posen, « ESDP and the structure of world power », *op. cit.*

³² Les crises dans les Balkans, ainsi que la guerre d'Irak de 2003 illustrent ces différends stratégiques.

³³ Larivé, *Debating European security and defense policy understanding the complexity*, *op. cit.*, 15 ; Posen, « European Union Security and Defense Policy: Response to Unipolarity? », *op. cit.*

³⁴ Frédéric Mérand, *European defence policy beyond the nation state* (Oxford New York: Oxford University Press, 2008), 20-21 ; Delphine Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) » (Université Pierre Mendès France Grenoble, 2008), <http://www.sudoc.fr/185011144> ; Delphine Deschaux-Beaume, « La Politique Européenne de

une sorte de pari, consistant à croire en l'émergence d'un(e) pôle/puissance européen(ne) à terme³⁵, et ce malgré les difficultés pratiques rencontrées³⁶.

L'analyse d'Adrian Hyde-Price, bien que reprenant pour l'essentiel les hypothèses néoréalistes de Posen, se révèle plus féconde, car insistant sur d'autres concepts néoréalistes. S'inscrivant dans la lignée des travaux d'Arnold Wolfers³⁷, pour Hyde-Price la mise en place de la PESD est due essentiellement à la volonté des grands États européens d'influencer leur environnement direct³⁸. À ses yeux et bien plus que pour Posen, cette nouvelle politique européenne découle de l'évolution de l'environnement stratégique de l'Union européenne et de la nécessité pour celle-ci d'influencer ce dernier, comme toute puissance le doit³⁹. Le développement de la PESD et de ses outils seraient ainsi la conséquence de la volonté des Européens d'être en mesure d'agir d'eux-mêmes militairement dans les régions limitrophes de l'UE. L'unipolarité renforcerait le développement de cette politique de deux manières : premièrement en mettant en lumière les divergences stratégiques avec l'hégémon américain⁴⁰ ; secondement en favorisant mécaniquement l'émergence de contre-hégémon par effet structurel du système. Plus de vingt ans après les débuts de la PESD, les réguliers échecs des Européens à traiter seuls les crises⁴¹ dans leur environnement proche tendent à prouver l'efficacité limitée de ces outils.

Malgré leurs apports potentiellement pertinents, les thèses d'Hyde-Price et de Posen se révèlent incapables de fournir des réponses à nos questions de recherche, et ce compte tenu de leur caractère parcimonieux. Certes les thèses issues de ce courant peuvent donner des

Sécurité et de Défense : entre logiques de pouvoir, pratiques et usages différenciés », in *10e Congrès de l'AFSP* (Grenoble, France, 2009), <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00435407>.

³⁵ Posen, « ESDP and the structure of world power »; Posen, « European Union Security and Defense Policy: Response to Unipolarity? », *op. cit.*

³⁶ Difficultés si conséquentes qu'elles vont donner naissance dès le début des années 1990 à la littérature portant sur le "capability-expectations gap" de l'Union européenne.

Niklas Helwig, « EU Foreign Policy and the High Representative's Capability-Expectations Gap: A Question of Political Will », *European Foreign Affairs Review* 18, n° 2 (2013): 235-253 ; Christopher Hill, « The Capability - Expectations Gap, or Conceptualizing Europe's International Role », *Journal of Common Market Studies* 31, n° 3 (1993): 305-328 ; Kristian L. Nielsen, « EU Soft Power and the Capability-Expectations Gap », *Journal of Contemporary European Research* 9, n° 5 (2013): 723-739 ; Asle Toje, « The Consensus—Expectations Gap: Explaining Europe's Ineffective Foreign Policy », *Security Dialogue* 39, n° 1 (2008): 121-141 ; Elsa Tulmets, « Can the discourse on "soft power" help the EU to bridge its capability-expectations gap? », *European Political Economy Review*, J001, n° 7 (2007): 195-226.

³⁷ Arnold Wolfers, *Discord and collaboration essays on international politics* (Baltimore London: J. Hopkins Press, 1962).

³⁸ Hyde-Price, « 'Normative' power Europe: a realist critique », *op. cit.*

³⁹ Du moins dans le cadre des thèses néoréalistes.

⁴⁰ Les Balkans ne représentant pas une zone prioritaire pour les intérêts américains.

⁴¹ Libye en 2011, crise migratoire de 2015, crises dans les pays d'Afrique Subsaharienne.

explications quant au développement général de la PESD. Malheureusement, elles sont muettes sur les raisons à l'origine de la préférence pour des troupes expéditionnaires permanentes, tout comme sur les choix des pays pour leurs partenaires au sein des groupements tactiques. Elles ne peuvent pas non plus expliquer le non-emploi de ces troupes, car l'absence d'utilisation de celles-ci ne signifie pas forcément la non-participation militaire des pays concernés aux crises⁴².

Certaines branches du réalisme s'écartent des thèses présentées ci-dessus. Les travaux de Patricia Weitsman en constituent une excellente illustration. Outre ses recherches sur le rôle des alliances et des coalitions en temps de guerre⁴³, son positionnement en faveur d'un institutionnalisme réaliste est à souligner. Se fondant sur son étude de la période historique comprise entre la guerre franco-prussienne de 1870 et la Première Guerre mondiale, outre les analyses classiques réalistes relatives aux raisons poussant à la constitution d'alliance, elle propose d'autres explications telles la volonté de tisser et de renforcer des liens avec un autre État, ou encore celui de gérer d'éventuelles dissensions avec un rival⁴⁴. Par ailleurs ses travaux plus récents s'intéressent à l'impact des institutions sur les comportements au sein d'une alliance, en particulier lorsqu'il est question de recourir à l'*ultima ratio*⁴⁵. Son analyse souffre toutefois de son postulat rationaliste et de son absence de prise en compte de facteurs idéels. Pour autant, la prise en compte des institutions dans son cadre d'analyse permettrait potentiellement de fournir des explications à nos questions de recherche. Malheureusement il nous est impossible de préciser la teneur de ces réponses eu égard au développement inachevé de son cadre théorique, en particulier quant aux effets des institutions⁴⁶.

⁴² À titre d'exemple, ainsi que nous le verrons, la question de l'emploi d'un *EUBG* en RDC en 2006 s'était posée. *In fine*, Paris et Berlin, dont les troupes composaient l'un des GTUE d'astreinte, avaient choisi de ne pas déployer leur bataillon. Néanmoins, les deux capitales avaient lancé l'opération Eufor RDC et avaient été parmi les principaux contributeurs à cette opération.

⁴³ Patricia A Weitsman, « Wartime Alliances versus Coalition Warfare: How Institutional Structure Matters in the Multilateral Prosecution of Wars », *Strategic Studies Quarterly* 4, n° 2 (2010): 113-136 ; Patricia A. Weitsman, *Waging war alliances, coalitions, and institutions of interstate violence*, Stanford security studies (Stanford : Stanford university press, 2014).

⁴⁴ Patricia A Weitsman, *Dangerous alliances : proponents of peace, weapons of war* (Stanford: Stanford University Press, 2004).

⁴⁵ Weitsman, « Wartime Alliances versus Coalition Warfare: How Institutional Structure Matters in the Multilateral Prosecution of Wars », *op. cit.* ; Weitsman, *Waging war alliances, coalitions, and institutions of interstate violence, op. cit.*

⁴⁶ Ceci est dû au décès de notre collègue Patricia Weitsman en 2014.

Le réalisme néoclassique diverge également des approches précédentes de par sa prise en compte de la politique interne des États. Développé à partir des années 1990⁴⁷, il intègre en effet dans son analyse de la politique étrangère et de défense des États les facteurs de politique intérieure, ainsi que l'impact des perceptions des acteurs. Malgré l'apport stimulant des travaux de cette approche, y compris bien évidemment dans le cadre de nos objets d'étude⁴⁸, ce courant souffre en quelque sorte d'un défaut inverse à celui du néoréalisme, à savoir la multiplication des facteurs explicatifs potentiels, dont le degré d'impacts divers n'est guère précisé. Certes depuis la fin des années 1990, ce programme de recherche tend à mettre en exergue essentiellement deux variables, à savoir la puissance étatique et la perception des décideurs⁴⁹. Mais ce faisant, en ne traitant que des perceptions des décideurs, sa variable idéale s'en retrouve assez faible⁵⁰. Par ailleurs le poids des institutions n'est pas non plus traité au sein des travaux de cette approche, ou du moins seulement à la marge, comme dans l'ouvrage de Jack Snyder *Myths of empire*⁵¹.

Le programme de recherche du réalisme néoclassique constitue cependant un concurrent plus robuste vis-à-vis de notre propre approche de par son acceptation de variables et facteurs divers à l'échelon interne des États. Toutefois nous n'avons pas connaissance d'une théorie issue du réalisme néoclassique susceptible d'apporter des réponses à nos trois questions de recherche. Nonobstant ceci, le développement un jour d'un ensemble théorique recourant au réalisme néoclassique, et capable de fournir une analyse plus ou moins solide des forces expéditionnaires permanentes⁵² multinationales n'est pas à exclure.

In fine, en schématisant quelque peu les thèses néoréalistes, les décisions politiques se retrouvent bien souvent être le fruit de l'existence d'une menace pour la survie des États (menaces venant de la part d'autres puissances ou de l'existence même d'un hégémon). Parallèlement tout changement de politique découle des changements de la structure du

⁴⁷ Edward D. Mansfield et Jack Snyder, « Democratization and the Danger of War », *International Security* 20, n° 1 (1995): 5–38 ; Gideon Rose, « Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy », *World Politics* 51, n° 01 (1998): 144–172 ; Randall L. Schweller, « Unanswered Threats: A Neoclassical Realist Theory of Underbalancing », *International Security* 29, n° 2 (2004): 159–201 ; Jack L. Snyder, *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambition*, Cornell Studies in Security Affairs (Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1991).

⁴⁸ Tom Dyson, *Neoclassical realism and defence reform in post-Cold War Europe* (New York: Palgrave Macmillan, 2010) ; Rynning, « Realism and the Common Security and Defence Policy », *op. cit.*

⁴⁹ Macleod et O'Meara, *La théorie des relations internationales : théories et concepts*, *op. cit.*, 366.

⁵⁰ Absence de prise en compte de toute représentation sociale.

⁵¹ Snyder, *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambition*, *op. cit.*

⁵² C'est-à-dire préexistantes aux crises dans lesquelles ces unités peuvent être utilisées.

système international, c'est-à-dire de l'équilibre des puissances. De telles explications sont également utilisées dans le secteur de la coopération en armement⁵³. Or plusieurs monographies démontrent les défaillances – voire infirment – de telles approches⁵⁴. Il en va de même de la coopération en matière militaire en Europe⁵⁵. L'un des défauts théoriques majeurs de l'approche néoréaliste selon nous pour analyser nos objets d'étude, réside dans sa réification de l'État, occultant ainsi les rapports de force et les luttes au sein de celui-ci, et créant "*ex nihilo*" un intérêt national unique partagé par tous les dirigeants d'un État, quel que soit leur positionnement politique, leur agenda personnel ou encore leur fonction au sein de l'appareil politico-militaire⁵⁶. Bien que certains auteurs de cette approche se soient intéressés aux perceptions⁵⁷, il s'agit d'un ensemble théorique n'ayant jamais intégré la variable idéale, et plus particulièrement la notion de rôle revendiqué par les États sur la scène internationale⁵⁸. De la même manière, la variable institutionnelle n'est pas prise en compte au sein de ce courant théorique⁵⁹. L'impact des systèmes et des arrangements institutionnels (formels et informels) au sein d'un système politique donné est simplement ignoré et délaissé. Par-dessus tout, à l'exception éventuellement des approches s'inscrivant dans les pas de Patricia Weitsmann ou du réalisme néoclassique, confronté à nos objets d'étude et questions de recherche, le néoréalisme se révèle impuissant à fournir des explications.

⁵³ Michael E. Brown, *Flying Blind: The Politics of the U.S. Strategic Bomber Program*, (Ithaca: Cornell University Press, 1992) ; Seth G. Jones, « The Rise of a European Defence », *Political Science Quarterly* 121, n° 2 (2006): 241-267 ; Seth G. Jones, *The rise of European security cooperation*, *op. cit.* ; Ethan Barnaby Kapstein, « International Collaboration in Armaments Production: A Second-Best Solution », *Political Science Quarterly* 106, n° 4 (1991): 657-675 ; Mark Lorell, « Multinational Development of a Large Aircraft: The European Experience » (Rand Corp Santa Monica Ca, 1980), <https://www.rand.org/pubs/reports/R2596.html> ; Mark Lorell et Julia Lowell, « Pros and Cons of International Weapons Procurement Collaboration » (Rand Corp Santa Monica Ca, 1995), <http://handle.dtic.mil/100.2/ADA299337> ; Trevor Taylor, « Defence industries in international relations », *Review of International Studies* 16, n° 1 (1990): 59-73.

⁵⁴ William Genieys et Laura Michel, « Au-delà du complexe militaro-industrie. Le rôle d'une élite sectorielle dans le programme du char Leclerc », *Revue française de sociologie* 47, n° 1 (2006): 117-142 ; Ulrich Krotz, *Flying Tiger international relations theory and the politics of advanced weapons* (New York: Oxford University Press, 2011).

⁵⁵ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Juliet Kaarbo et Jeffrey Lantis, « The "Greening" of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions », *Acta Politica* 38, n° 3 (2003): 201-230; Mérand, *European defence policy beyond the nation state*.

⁵⁶ Kaarbo et Lantis, « The "Greening" of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions », *op. cit.*

⁵⁷ Robert Jervis, « Cooperation under the Security Dilemma », *World Politics* 30, n° 2 (1978): 167-214.

Walt, « Alliance Formation and the Balance of World Power », *op.cit.*

⁵⁸ Kal Holsti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *International Studies Quarterly* 14, n° 3 (1970): 233-309.

⁵⁹ À l'exception toutefois de Patricia Weitzmann.

Weitsman, *Dangerous Alliances: Proponents of Peace, Weapons of War*, *op. cit.*

La coopération et les institutions européennes, pur produit de la rationalité des acteurs étatiques ?

Les approches découlant de la théorie du choix rationnel constituent pour leur part, un agrégat de théories qui pour nombre d'auteurs donnent des explications valables et pertinentes pouvant être appliquées à nos objets d'étude. Schématiquement, la théorie dite du choix rationnel attribue – comme son nom l'indique – un comportement rationnel aux agents qu'elle étudie. Les situations et décisions sont perçues comme le « *résultat agrégé de comportements individuels* »⁶⁰. Le choix rationnel « *envisage la politique publique sous l'angle d'un problème d'action collective [...], [utilisant] l'individualisme méthodologique et la modélisation comme analyseurs et [...], [appuyant son] interprétation sur quelques notions clés (bien collectif, jeu stratégique, différents concepts d'équilibre, de solution et d'optimum)* »⁶¹. En soi le choix rationnel en sciences sociales est avant tout un paradigme ou une tradition de recherche⁶².

Concrètement, il se caractérise par les postulats suivants :

- « *postulat de l'individualisme méthodologique ;*
- *Les préférences sont données. Ce postulat signifie qu'on ne cherche pas à comprendre les « bonnes raisons » des acteurs. [...] Les préférences ne sont pas nécessairement égoïstes et matérialistes [...] Certains modèles posent [toutefois] que les individus ne poursuivent que leur intérêt au sens matériel ;*
- *les préférences sont ordonnées et transitives ;*
- *l'agent effectue un calcul afin de maximiser son utilité ;*
- *pour effectuer ce calcul, l'agent a besoin d'informations [...], [sachant que] l'acquisition de davantage d'information est coûteuse, il n'est pas toujours rationnel d'investir son énergie dans ces activités cognitives »*⁶³.

⁶⁰ Richard Balme et Sylvain Brouard, « Les conséquences des choix politiques: choix rationnel et action publique », *Revue française de science politique* 55, n° 1 (2005): 33-50, 38.

⁶¹ Balme et Brouard, « Les conséquences des choix politiques: choix rationnel et action publique », *op. cit.*, 36.

⁶² James Johnson, « How Not to Criticize Rational Choice Theory: Pathologies of "Common Sense" », *Philosophy of the Social Sciences* 26, n° 1 (1 mars 1996): 77-91.

⁶³ Mathias Delori, Delphine Deschaux-Dutard, et Sabine Saurugger, *Le choix rationnel en science politique débats critiques* (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2009), 14.

Parmi les différentes approches théoriques se réclament du choix rationnel, on peut citer en particulier celle du design rationnel des institutions et celle du néoinstitutionnalisme de choix rationnel⁶⁴. S'agissant de la seconde, elle a développé deux modèles d'analyse : le premier insiste sur l'impact des institutions en termes de réduction des coûts de transaction entre les acteurs ; le second quant à lui a fait florès sous le vocable de modèle *principal-agent* (mandatant-mandaté) s'intéressant aux raisons de la délégation et à son fonctionnement⁶⁵. Les travaux de Goodin, Koremenos, Lipson, Snidal, Abbott et Tamm fournissent d'excellentes présentations de ces approches théoriques⁶⁶. Bien que considérés comme appartenant à la tradition de recherche du choix rationnel, ces travaux s'en distinguent paradoxalement sur un point fondamental : l'abandon partiel, voire complet de l'individualisme méthodologique au profit de structures réifiées⁶⁷.

Dans leur publication intitulée « The Rational Design of International Institutions », Koremenos, Lipson et Snidal partent du constat de la diversité en termes de fonctionnement et de structure des institutions existantes⁶⁸ (institutions inclusives/exclusives ; internationales/régionales ; droits de vote égaux/pondérés ; *etc.*)⁶⁹. Ils étudient d'une part les raisons poussant les États à créer ces institutions et d'autre part celles à l'origine de leurs

⁶⁴ Cet institutionnalisme et les auteurs s'y rattachant sont définis ainsi par Taylor et Hall : ces universitaires « postulent que les acteurs pertinents ont un ensemble déterminé de préférences ou de goûts [...] et se comportent de façon complètement utilitaire pour maximiser la satisfaction de ces préférences [...]. Ils ont tendance à considérer la vie politique comme une série de dilemmes d'action collective, définis comme des situations où des individus qui agissent de façon à maximiser la satisfaction de leurs propres préférences risquent de produire un résultat sous-optimal pour la collectivité [...]. Ensuite, ces théoriciens soulignent le rôle de l'interaction stratégique dans la détermination des situations politiques. Leurs intuitions fondamentales sont, premièrement, qu'il est vraisemblable que le comportement d'un acteur est déterminé, non par des forces historiques impersonnelles, mais par un calcul stratégique, et, deuxièmement, que ce calcul est fortement influencé par les attentes de l'acteur concernant le comportement probable des autres acteurs. Les institutions structurent cette interaction, en influençant la possibilité et la succession des alternatives dans l'ordre du jour, ou en procurant des informations ou des mécanismes d'adoption qui réduisent l'incertitude concernant le comportement des autres ».

Peter Hall et Rosemary Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique* 47, n° 3-4 (1997): 469-496, 480.

⁶⁵ Delori, Deschaux-Dutard, et Saurugger, *Le choix rationnel en science politique débats critiques, op. cit.*, 97-99.

⁶⁶ Kenneth W. Abbott et Duncan Snidal, « Why States Act through Formal International Organizations », *Journal of Conflict Resolution* 42, n° 1 (1998): 3-32 ; Robert E. Goodin, éd., *The Theory of Institutional Design* (Cambridge: Cambridge University Press, 1996) ; Barbara Koremenos, Charles Lipson, et Duncan Snidal, « The Rational Design of International Institutions », *International Organization* 55, n° 4 (2001): 761-799 ; Duncan Snidal et Henning Tamm, « Rational Choice and Principal-Agent Theory », in *International Organization and Global Governance*, par Thomas G. Weiss et Rorden Wilkinson (London: Routledge, Taylor & Francis Group, 2014), 132-143.

⁶⁷ Exemple : l'État.

⁶⁸ Par institutions, les auteurs entendent des organisations internationales/régionales ainsi que les arrangements institutionnels clairement établis telles les règles relatives à l'immunité diplomatique.

⁶⁹ Koremenos, Lipson, et Snidal, « The Rational Design of International Institutions », *op. cit.*

formes. Analysant les institutions à travers cinq caractéristiques⁷⁰, et admettant l'impact des décisions antérieures (*cf.* dépendance au sentier), pour eux les États créent des institutions internationales dans un but rationnel, afin de poursuivre leurs objectifs propres. Les variations de forme découlent quant à elles des négociations rationnelles entre les divers acteurs étatiques, interactions ayant pour but de résoudre un problème spécifique. Tamm et Snidal développent pour leur part une analyse des organisations internationales en ayant recourt au modèle *principal-agent*⁷¹. Les avantages de ce dernier sont assez bien résumés par ces auteurs : focalisation sur les circonstances dans lesquelles un État délègue des compétences à des organisations internationales ; interrogation sur le pourquoi ; analyse des problèmes inhérents à la délégation (contrôle du mandataire sur le mandaté, marge de manœuvre du mandaté vis-à-vis des préférences du mandataire).

Le domaine de recherche que forment les politiques de coopération européenne dans le domaine de la défense et des affaires étrangères a de ce fait naturellement été analysé au travers de ces approches théoriques de « tradition rationaliste »⁷². L'ouvrage de Dijkstra, *Policy-making in EU Security and Defense. An institutional Perspective*, en est un très bon exemple⁷³. Utilisant le modèle du *principal-agent*, Dijkstra émet l'hypothèse que les délégations effectuées par les États dans ce domaine régalien par excellence, sont faites intentionnellement et sont le fruit d'un calcul utilitaire et rationnel en termes de coûts de transaction de la part de ces mêmes États. Selon Dijkstra, pour les États, les institutions bureaucratiques de l'UE rendraient le *policy-making* de la PESD plus efficace, d'où les délégations, celles-ci diminuant les coûts de transaction. Parallèlement afin d'éviter une trop grande influence de la part des institutions européennes, des mécanismes de contrôle sont établis par ces mêmes États : mode de nomination des agents, budget limité, procédures, *etc*⁷⁴.

⁷⁰ Règles relatives à l'adhésion ; étendue des sujets traités ; degré de centralisation des tâches : règles relatives au contrôle de l'institution ; flexibilité des arrangements et accords.

⁷¹ Snidal et Tamm, « Rational Choice and Principal-Agent Theory », *op. cit.*

⁷² Hylke Dijkstra, « Explaining variation in the role of the EU Council Secretariat in first and second pillar policy-making », *Journal of European Public Policy* 17, n° 4 (2010): 527–544 ; Hylke Dijkstra, *Policy-making in EU security and defense an institutional perspective*, European administrative governance series (London: Palgrave Macmillan, 2013) ; Tim Haesebrouck, « Explaining the Pattern of CSDP-Operations: Towards a Theoretical Synthesis », *Romanian Journal of European Affairs* 15, n° 2 (2015): 5-21 ; Wolfgang Wagner, « Why the EU's common foreign and security policy will remain intergovernmental: a rationalist institutional choice analysis of European crisis management policy », *Journal of European Public Policy* 10, n° 4 (2003): 576–595 ; Thomas G. Weiss et Rorden Wilkinson, *International Organization and Global Governance* (London: Routledge, Taylor & Francis Group, 2014).

⁷³ Dijkstra, *Policy-making in EU security and defense an institutional perspective*, *op. cit.*

⁷⁴ Dijkstra, *Policy-making in EU security and defense an institutional perspective*, *op. cit.*, 8.

Un des points les plus intéressants de son analyse réside dans sa conception incrémentale de la délégation, celle-ci étant analysée comme un processus⁷⁵ à l'instar de Tallberg⁷⁶.

L'avantage de ces approches – en particulier celle du design rationnel – est qu'elles permettent d'élaborer des explications à nos questions de recherche. Elles ont cependant l'inconvénient de partir du principe qu'il y aurait un ensemble d'intérêt au sein d'un État partagé unanimement par tous les acteurs étatiques. Or cette analyse tend à s'effondrer si les intérêts mis en avant pour expliquer les différentes décisions à chaque étape (création de troupes, choix des pays partenaires pour les *EUBG*, déploiement des unités expéditionnaires) ne coïncident pas entre eux⁷⁷. Les explications de Dijkstra sont quant à elles assez difficiles à accepter, une fois le bilan du fonctionnement de la PESD fait, y compris en y incluant le cas des GTUE⁷⁸. Les travaux sur les alliances et les coalitions en temps de guerre ayant tendance à souligner la plus grande efficacité des secondes sur le plan opérationnel⁷⁹, prétendre que les institutions actuelles de la PSDC rendraient plus efficaces le *policy-making* de cette politique aurait probablement du mal à résister à des échanges avec des praticiens. C'est d'ailleurs un reproche à faire à l'ouvrage, ce dernier se basant essentiellement sur des documents officiels et des articles de presse⁸⁰.

Tout comme les (néo)réalistes, les théories s'inscrivant dans les pas du choix rationnel souffrent en fin de compte d'une forte réification des acteurs analysés, ici les États. Ceci est paradoxal compte tenu de l'origine microéconomique du choix rationnel et de son individualisme méthodologique. C'est pourtant ce que l'on constate à la lecture des modèles d'explication fournis. Certes il est question des préférences potentiellement divergentes entre différents acteurs, mais ces derniers sont réunis sous le vocable d'État. La possibilité que les

⁷⁵ Dijkstra, *Policy-making in EU security and defense an institutional perspective*, *op. cit.*, 9.

⁷⁶ Jonas Tallberg, « Paths to Compliance: Enforcement, Management, and the European Union », *International Organization* 56, n° 3 (2002): 609–643.

Jonas Tallberg, « Delegation to Supranational Institutions: Why, How, and with What Consequences? », *West European Politics* 25, n° 1 (2002): 23–46.

⁷⁷ Exemple : Si la forme retenue pour les *EUBG* et le choix des pays alliés dépendent de considérations visant à avoir un outil fonctionnel et efficace pour des opérations extérieures, une justification du non emploi de ces mêmes forces au motif qu'elles seraient inefficaces serait contradictoire.

⁷⁸ Bilan pouvant difficilement revendiquer une efficacité élevée : *cf.* analyse des opérations menées, des modalités durant les opérations (*cf.* répartition des coûts) et bilan des groupements tactiques (tant leur fonctionnement que leur non-emploi jusqu'ici).

André Dumoulin et Nicolas Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune*, Editions du Villard (Le Dévoluy: Editions du Villard, 2017).

⁷⁹ Olivier Schmitt, « L'Union ou la force? Les défis des opérations multinationales contemporaines », *Focus Stratégique*, n° 55 (2015), <https://www.ifri.org/fr/publications/etudes-de-lifri/focus-strategie/lunion-defis-operations-multinationales>.

⁸⁰ Il est mentionné également quelques entretiens, mais leur nombre n'est pas indiqué.

préférences au sein d'un même État varient est donc clairement sous-estimée et négligée. Par ailleurs les préférences étant données, ces recherches ont tendance, soit à nier tout impact des idées (les acteurs agissant pour leur propre intérêt basé sur des aspects purement matériels et généralisables à tous les acteurs), soit dans le cas où elles prendraient en compte des éléments non matériels, à figer les préférences idéelles sans donner plus d'explications sur les raisons de celles-ci. À l'inverse des approches néoréalistes, cette tradition de recherche est toutefois en mesure de proposer des analyses⁸¹ quant à nos objets d'étude.

Les approches constructivistes et le concept de culture stratégique

Dernier grand ensemble théorique dont nous nous distinguons, il convient désormais de présenter les approches constructivistes et plus particulièrement celle des cultures stratégiques. Le constructivisme s'est longtemps intéressé aux alliances et coopérations se développant en Europe, tant avant 1991 qu'après. Repris par Adler et Barnett en 1998⁸², le concept de communauté de sécurité, issu des travaux de Karl Deutsch datant des années 1950, pourrait sembler pertinent à retenir dans le cadre de notre thèse. Développé par Karl Deutsch en 1957⁸³, ce concept se divisait alors en deux catégories, les communautés de sécurité unifiées (autrement dit les États indépendants initialement, ayant fusionné entre eux par la suite) et les communautés de sécurité pluralistes (telles qu'en Amérique du Nord et en Europe occidentale dans la période de l'après-guerre, 1945-1957). Il va de soi que compte tenu de nos objets d'étude et du contexte européen, la première catégorie ne peut être utilisée ici. La seconde catégorie (communauté de sécurité pluraliste) a été reprise et approfondie à la fin des années 1990 par Adler et Barnett, afin d'étudier plus particulièrement le cas de l'OTAN, en ayant recours à la notion de communauté épistémique⁸⁴.

Nous sommes cependant sceptiques quant à la solidité et à la valeur de cette théorie pour nos cas d'étude. Les lacunes de cette approche résident dans son objet d'analyse initial focalisé sur les alliances structurées défensives, n'ayant en outre jamais traité de l'évolution de ces dernières en alliances dotées d'unités de projection de force. Cela est dû au fait qu'il s'agit avant tout d'un concept cherchant à expliquer l'absence de recours à l'outil militaire entre les

⁸¹ Même si, ainsi que nous l'avons vu, ces analyses sont critiquables.

⁸² Emanuel Adler et Michael Barnett, *Security Communities* (Cambridge: Cambridge University Press, 2000).

⁸³ Karl Wolfgang Deutsch, *Political community and the North Atlantic area international organization in the light of historical experience* (Princeton : Princeton University Press, 1957).

⁸⁴ Adler et Barnett, *Security Communities*, *op. cit.*

membres d'une même organisation et l'identification commune par ces états des menaces visant directement leur territoire national⁸⁵. La mise sur pied de troupes expéditionnaires ayant lieu dans un contexte d'absence d'une telle menace identique, il ne nous semble pas pertinent de retenir cette approche.

Autre concept constructiviste, les cultures stratégiques⁸⁶ ont souvent été mentionnées ces dernières années dans des travaux relatifs à la Politique de Sécurité et de Défense Commune de l'Union européenne. Plusieurs auteurs mettent ainsi en avant une prétendue culture stratégique européenne qui parallèlement aux institutions créées au fur et à mesure, prendrait forme auprès des acteurs de cette politique⁸⁷. Pour reprendre les propos de Samuel Faure, ils « défendent l'idée d'un processus lent, mais palpable de convergence des cultures stratégiques nationales vers une culture stratégique de l'Union européenne. Cette dernière se défini[rai]t comme le partage par les agents de l'UE d'un ensemble commun de représentations sociales »⁸⁸. D'autres universitaires recourent à ce concept de culture stratégique afin d'expliquer les échecs rencontrés par la coopération européenne en matière de défense, en particulier lorsque

⁸⁵ L'Union soviétique étant l'archétype de ce genre de menace.

⁸⁶ Alan Bloomfield et Kim Richard Nossal, « Towards an Explicative Understanding of Strategic Culture: The Cases of Australia and Canada », *Contemporary Security Policy* 28, n° 2 (2007): 286-307 ; Peter J. Katzenstein et Social science research council (GB), *The culture of national security norms and identity in world politics* (New York: Columbia University Press, 1996).

⁸⁷ Niagalé Bagayoko-Penone, « L'europanisation des militaires français : Socialisation institutionnelle et culture stratégique », *Revue française de science politique* 56, n° 1 (2006): 49-77 ; Thierry Balzacq, « De quoi la politique de sécurité et de défense commune est-elle l'expression ? », *Études internationales* 43, n° 4 (2012): 611-622 ; Alessia Biava, *Vers une culture stratégique européenne?* (Louvain-la-Neuve: L'Harmattan-Academia, 2011) ; Alessia Biava, Margriet Drent, et Graeme P. Herd, « Characterizing the European Union's Strategic Culture: An Analytical Framework », *JCMS: Journal of Common Market Studies* 49, n° 6 (2011): 1227-1248 ; Paul Cornish et Geoffrey Edwards, « Beyond the EU/NATO dichotomy: the beginnings of a European strategic culture », *International Affairs* 77, n° 3 (2001): 587-603 ; Paul Cornish et Geoffrey Edwards, « The strategic culture of the European Union: a progress report », *International Affairs* 81, n° 4 (2005): 801-820 ; Samuel Faure, *Défense européenne : émergence d'une culture stratégique commune* (Outremont: Athéna éditions, 2016) ; Nicolas Fescharek, « From Aspirations to Aspirin? The Afghan campaign and Europe's quasi-strategic inertia », *Politique européenne* 48, n° 2 (2015): 122-149 ; Bastian Giegerich, *European security and strategic culture national responses to the EU's security and defence policy* (Baden-Baden: Nomos, 2006) ; Bastian Giegerich et William Wallace, « Not such a soft power: the external deployment of European forces », *Survival* 46, n° 2 (2004): 163-182 ; Jolyon Howorth, « The CESDP and the Forging of a European Security Culture », *Politique Européenne* 8, n° 4 (2002): 88-109 ; Christophe Jaquet et Jolyon Howorth, « La France, l'OTAN et la sécurité européenne : statu quo ingérable, renouveau introuvable », *Politique étrangère* 67, n° 4 (2002): 1001-1016 ; Janne Haaland Matlary, « When Soft Power Turns Hard: Is an EU Strategic Culture Possible? », *Security Dialogue* 37, n° 1 (1 mars 2006): 105-121 ; Janne Haaland Matlary, *European Union security dynamics in the new national interest* (Basingstoke England ; New York: Palgrave Macmillan, 2009) ; Christoph O Meyer, « Convergence Towards a European Strategic Culture? A Constructivist Framework for Explaining Changing Norms », *European Journal of International Relations* 11, n° 4 (2005): 523-549 ; Christoph O. Meyer, *The quest for a European strategic culture changing norms on security and defence in the European Union* (Basingstoke New York: Palgrave Macmillan, 2006).

Per M. Norheim-Martinsen, « EU Strategic Culture: When the Means Becomes the End », *Contemporary Security Policy* 32, n° 3 (1 décembre 2011): 517-34.

⁸⁸ Faure, *Défense européenne : émergence d'une culture stratégique commune*, op. cit., 38.

des crises ont lieu, et que la question de l'emploi de forces militaires est posée. Les divergences de comportement sur ce sujet, entre à titre d'exemple Paris, Berlin et Londres sont ici présentées comme le produit des différentes cultures stratégiques à l'œuvre dans ces pays⁸⁹.

La popularité du concept de culture stratégique a pour conséquence une utilisation grandissante de cette notion dans diverses publications sans aucune véritable définition, le concept théorique se transformant ici en simple poncif⁹⁰. Il est même courant désormais que les praticiens des affaires politiques, militaires et diplomatiques l'emploient, sans là encore préciser leur définition et compréhension de ce terme. L'initiative européenne d'intervention (IEI) lancée en septembre 2017 par le président français Emmanuel Macron est un des derniers exemples en date⁹¹.

Selon le ministère des Armées, « *initiative ambitieuse à caractère résolument opérationnel, l'IEI vise à favoriser l'émergence d'une culture stratégique européenne commune et à créer les conditions préalables pour de futurs engagements coordonnés et préparés conjointement sur tout le spectre de crise. [Le] But de l'IEI [est de] développer une culture stratégique commune entre Européens désireux de combler ensemble les lacunes constatées lors des dernières interventions militaires*⁹² ».

Auteur d'un ouvrage sur la question, Samuel Faure, reprenant les propos de Stéphane Roussel⁹³, définit concrètement la culture stratégique comme un « *ensemble cohérent et*

⁸⁹ Akan Malici, « Germans as Venetians: The Culture of German Foreign Policy Behavior », *Foreign Policy Analysis* 2, n° 1 (2006): 37–62 ; Alice Pannier et Olivier Schmitt, « Institutionalised cooperation and policy convergence in European defence: lessons from the relations between France, Germany and the UK », *European Security* 23, n° 3 (3 juillet 2014): 270-289 ; Olivier Schmitt, « Strategic Users of Culture: German Decisions for Military Action », *Contemporary Security Policy* 33, n° 1 (1 avril 2012): 59-81.

⁹⁰ Frédéric Charillon, *La politique étrangère de la France de la fin de la guerre froide au printemps arabe* (Paris: La Documentation française, 2011) ; Claire Demesmay, Martin Koopmann, et Julien Thorel, *L'atelier du consensus processus franco-allemands de communication et de décision* (Cergy-Pontoise: CIRAC, 2017) ; Terry Terriff, Frans P. B. Osinga, et Theo Farrell, *A transformation gap? American innovations and European military change* (Stanford: Stanford University Press, 2010).

⁹¹ Extrait du discours d'Emmanuel Macron tenu le 26 septembre 2017 à la Sorbonne : « *Je propose dès à présent d'essayer de construire cette culture en commun, en proposant une initiative européenne d'intervention visant à développer cette culture stratégique partagée* ».

Nicolas Gros-Verheyde, « « L'initiative européenne d'intervention » d'Emmanuel Macron ? Explications », *B2 / Bruxelles2*, 4 octobre 2017, <https://www.bruxelles2.eu/2017/10/04/linitiative-europeenne-dintervention-demmanuel-macron-explications/>.

⁹² Ministère des Armées, « L'Initiative européenne d'intervention », 26 février 2019, <https://www.defense.gouv.fr/dgris/action-internationale/l-ieil-initiative-europeenne-d-intervention>.

⁹³ Stéphane Roussel, *Culture stratégique et politique de défense l'expérience canadienne* (Outremont: Athéna éditions, 2007), 18.

persistant d'idées, propre à un contexte sociohistorique donné, qu'entretient une communauté à l'égard de l'usage de la force armée et du rôle des institutions militaires. La culture stratégique fait donc référence à un ensemble de représentations sociales géographiquement et historiquement situé et qui a trait à l'utilisation de la force. Elle correspond à un « système de symboles⁹⁴ », c'est-à-dire aux représentations sociales que les agents ont de l'usage de la force et des institutions politico-militaires »⁹⁵.

Dans le cas de la culture stratégique européenne, tout comme Giegerich et Meyer⁹⁶, Faure explique l'émergence de celle-ci – ou plus exactement la convergence des cultures stratégiques nationales existantes – du fait de causes exogènes et endogènes⁹⁷ à l'Union européenne⁹⁸. Sont décrites ainsi les nouvelles menaces surgissant après 1989 telles que le terrorisme, les crises dans les Balkans ou encore les bouleversements de l'équilibre international (*cf.* chute de l'URSS). Plusieurs critiques peuvent cependant être adressées à ces recherches. Premièrement il n'est pas clairement précisé qui des institutions de la PESD ou au contraire de la convergence des cultures stratégiques précèdent l'autre. Deuxièmement, même en admettant que les deux se coconstruisent, rien n'explique véritablement pourquoi les « pressions d'adaptations » ont orienté les décisions vers cette voie et non à titre d'exemple vers une européanisation de l'OTAN.

Dans l'ensemble, plusieurs critiques majeures peuvent être faites au concept de culture stratégique tel qu'il est utilisé par les constructivistes. Bien que les travaux de certains des auteurs de ce courant tendent à s'intéresser à l'impact des institutions, celles-ci restent faiblement prises en compte⁹⁹. C'est encore plus le cas pour le phénomène de dépendance au sentier. En outre cette approche tend à considérer la classe dirigeante en charge des politiques étrangères et de défense, telle une entité unique, non-sujette aux dissensions et luttes de

⁹⁴ Clifford Geertz, *The interpretation of cultures: selected essays* (New York: Basic Books, 1973).

⁹⁵ Faure, *Défense européenne : émergence d'une culture stratégique commune*, *op. cit.*, 110.

⁹⁶ Giegerich, *European security and strategic culture national responses to the EU's security and defence policy*, *op. cit.* ; Meyer, « Convergence Towards a European Strategic Culture? A Constructivist Framework for Explaining Changing Norms », *op.cit.* ; Meyer, *The quest for a European strategic culture changing norms on security and defence in the European Union*, *op.cit.*

⁹⁷ Giegerich parle de « pressions d'adaptations ».

Giegerich, *European security and strategic culture national responses to the EU's security and defence policy*, *op. cit.*

⁹⁸ Faure, *Défense européenne : émergence d'une culture stratégique commune*, *op. cit.*, 37-39.

⁹⁹ Les travaux d'Élisabeth Kier sur les cultures organisationnelles des appareils militaires français et britannique durant les années 1930 en constituent une excellente illustration, même si son empirie est discutable. Elizabeth Kier, « Culture and Military Doctrine: France between the Wars », *International Security* 19, n° 4 (1995): 65-93.

pouvoir à l'instar de l'approche néoréaliste. Selon Juliet Kaarbo, cela est dû à sa parenté avec le constructivisme d'Alexandre Wendt, l'auteure opposant au premier celui d'Onuf, moins sujet à une réification de l'État¹⁰⁰. Ceci amène les auteurs de ce concept à prendre pour acquis que les préceptes d'une culture stratégique sont partagés par l'ensemble des acteurs politico-diplomato-militaires d'un État. Ils en viennent au final à rassembler ensemble une série de positionnements d'une supposée culture stratégique typique d'un État. Or il s'avère que ces positionnements peuvent être contradictoires entre eux.

De facto, tout comme les thèses néoréalistes, les explications basées sur la notion de culture stratégique souffrent d'un nombre élevé d'exemples historiques contredisant leurs hypothèses, en particulier s'agissant de la politique étrangère et de défense de l'Allemagne¹⁰¹. Pour les tenants de cette théorie, la culture stratégique allemande se caractériserait par un attachement au multilatéralisme, une culture de la retenue quant à l'emploi de la force armée¹⁰² et une volonté d'être un allié des plus proches et fidèles auprès de Washington, Paris et de l'OTAN. La politique allemande lors de la guerre en Irak de 2003 est souvent analysée ainsi comme la résultante de cette culture stratégique, en particulier de ses penchants en faveur du multilatéralisme et de sa culture de la retenue. De la même manière, le positionnement allemand lors de la guerre en Libye en 2011 est régulièrement présenté comme normal étant donné cette même culture de la retenue¹⁰³. Or, il s'avère que si l'Allemagne avait pris dans ces deux cas les décisions inverses, sa prétendue culture stratégique expliquerait toujours son comportement : pour l'Irak, du fait de son attachement à ses alliés (ici les États-Unis et le Royaume-Uni) ; s'agissant de la Libye, pour les mêmes raisons sans compter son statut de promoteur du multilatéralisme¹⁰⁴.

Appliqué à nos objets d'étude (BFA et *EUBG*), le concept de culture stratégique est incapable de fournir des explications quant à l'origine des mécanismes et troupes créés, de même qu'il est démuné lorsque se pose la question de l'emploi des troupes expéditionnaires bi/multi-

¹⁰⁰ Juliet Kaarbo, « Foreign Policy Analysis in the Twenty-First Century: Back to Comparison, Forward to Identity and Ideas », *International Studies Review* 5, n° 2 (2003): 156-202, 159.

¹⁰¹ Kaarbo et Lantis, « The "Greening" of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions », *op. cit.*

¹⁰² Cf. puissance civile : l'emploi de la force armée n'étant fait qu'en dernier recours et qu'en cas de légitimité internationale (cf. mandat de l'ONU). Voir *infra*, chapitre 2.

¹⁰³ Lors du vote au conseil de sécurité des Nations Unies portant sur la résolution 1973 (résolution autorisant une action militaire afin de protéger la population civile en Libye des frappes aériennes du régime de Kadhafi), Berlin s'était abstenu (tout comme la Russie et la Chine) *a contrario* de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis qui avaient voté en faveur de celle-ci.

¹⁰⁴ L'intervention bénéficiant pour rappel de l'aval de l'ONU à travers la résolution 1973.

nationales. Tout comme le néoréalisme, s'il peut prétendre à une analyse des causes à l'origine du développement de la PESD en général, le concept de culture stratégique n'est pas suffisamment élaboré pour émettre des hypothèses quant à la forme des structures créées¹⁰⁵. Le non-emploi des unités au cœur de notre recherche s'avère également une question à laquelle cette théorie ne peut fournir d'interprétation : dans le cas où la BFA ou encore les GTUE ne sont pas utilisés, mais que des troupes militaires françaises, allemandes et/ou européennes sont déployées, le recours au concept constructiviste de culture stratégique est en effet infécond. Seul le choix des pays partenaires pour les GTUE pourrait éventuellement être étudié à partir de ce concept, sans pour autant garantir *in fine* un raisonnement solide.

Eu égard aux paragraphes précédents, il est certain que les trois approches présentées éprouvent globalement des difficultés à analyser nos objets d'étude et à élaborer des réponses relatives à nos questions de recherche. Ces difficultés proviennent essentiellement¹⁰⁶ d'une caractéristique majeure des cadres théoriques de ces trois approches : la réification assumée ou déguisée de l'État. En outre, il y a chez les (néo)réalistes une absence de prise en compte de variables idéelles, tout comme au sein des approches s'affiliant au choix rationnel. Par ailleurs le réalisme néglige l'impact des institutions, tout comme les chercheurs utilisant le concept constructiviste de culture stratégique. Ces dernières tendent quant à elles à rassembler une série de positionnements, de représentations sociales et de rôles contradictoires dans une même culture stratégique sans s'interroger sur les implications en termes de cohérence des politiques étrangères et de défense des pays qu'ils étudient. Ceci met d'autant plus en évidence leur déni vis-à-vis des rapports de force et des conflits au sein des appareils décisionnels des États.

II. Cadre théorique

Bien que s'en éloignant à bien des égards, notre cadre théorique et notre conception de l'État se rapprochent par certains aspects de cette phrase de Moravcsik : « [l'État est une] *institution représentative, constamment sujette à être prise et reprise par une coalition d'acteurs sociaux*

¹⁰⁵ Choix de troupes permanentes en lieu et place d'unités semblables au corps européen et à l'Eurofor (forces militaires comprenant seulement un état-major).

¹⁰⁶ Mais pas uniquement.

internes »¹⁰⁷. Certes, ainsi que le lecteur pourra en prendre connaissance ci-après, nos hypothèses se distinguent de l’intergouvernementalisme libéral d’Andrew Moravcsik. Pour autant, il convient d’admettre que notre rejet de la vision monolithique de l’État s’explique grandement par la justesse à nos yeux de cette citation. Outre cet auteur, le plaidoyer en faveur des « 3 I » de Surel et Palier¹⁰⁸ et l’utilisation de cet assemblage depuis par d’autres universitaires¹⁰⁹ ont grandement influencé notre approche théorique. Dans l’analyse des politiques publiques, ceci fait référence aux trois variables/facteurs explicatifs couramment utilisés¹¹⁰ dans les travaux de ce champ de recherche : les institutions, les intérêts et les idées. Partant de ce constat, Palier et Surel encouragent dans leur article de 2005¹¹¹ le croisement de ces trois variables, sans fournir cependant eux-mêmes un modèle d’analyse dans lequel nous pourrions nous inscrire. Partageant leur point de vue, nous estimons nécessaire la prise en compte de ces trois aspects dans l’élaboration d’une explication globale capable de fournir des réponses pertinentes et robustes à nos questions de recherche.

Pourquoi des États créent des forces expéditionnaires permanentes ? Pourquoi dans le cas des *EUBG*, certains États se mettent ensemble pour former des *EUBG* ? Pourquoi ces troupes n’ont pas été employées jusqu’ici ? Selon nous, toutes les décisions en lien avec ces trois questions de recherches sont le fruit de la combinaison de quatre éléments :

- de rôles revendiqués pour leur pays par les acteurs des décisions (*cf.* idées) ;
- d’arrangements institutionnels déterminant les acteurs ainsi que les rapports de force et les conflits entre eux (*cf.* institutions) ;
- de rapports de force et de conflits au sein des appareils décisionnels, sélectionnant les rôles s’imposant au cours des processus décisionnels (*cf.* intérêts) ;

¹⁰⁷ Alexandre Macleod et Dan O’Meara, *Théories des relations internationales contestations et résistances*, [2e édition revue et augmentée] ([Montréal] Outremont, Québec: CEPES Athéna éditions, 2010), 146.

¹⁰⁸ Bruno Palier et Yves Surel, « Les « trois i » et l’analyse de l’état en action », *Revue française de science politique* 55, n° 1 (2005): 7–32.

¹⁰⁹ Auteurs promouvant une utilisation des « trois I » : Palier, Surel, Clavier, Gagnon et Dri.

Carole Clavier et France Gagnon, « L’action intersectorielle en santé publique ou lorsque les institutions, les intérêts et les idées entrent en jeu », *The Innovation Journal* 18, n° 2 (2013): 1–16 ; Clarissa Dri, « La construction du Parlement du Mercosur: Le poids des institutions, des intérêts et des idées », *Études internationales* 44, n° 2 (2013): 177–196 ; Palier et Surel, « Les « trois i » et l’analyse de l’état en action », *op. cit.* ; Yves Surel, « Trois I », in *Dictionnaire des politiques publiques*, par Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet, 4e édition (Paris: Presses Sciences Po, 2014), 650-56.

¹¹⁰ Cet emploi n’est pas forcément de concert, certaines théories ne recourant qu’à deux variables, voire qu’à une seule.

¹¹¹ Palier et Surel, « Les « trois i » et l’analyse de l’état en action », *op. cit.*

- de l'influence des décisions antérieures, lorsque les décisions comprennent une dimension institutionnelle¹¹².

Notre explication théorique repose en fait sur deux postulats. Nous estimons comme avéré le fait que chaque État revendique des rôles¹¹³ sur la scène internationale. Ces rôles peuvent être multiples et sont selon nous plus ou moins partagés par les divers acteurs des politiques publiques au sein d'un État. Ils peuvent être d'ailleurs contradictoires. Tous les acteurs décisionnels ne partagent pas forcément les mêmes rôles, ou du moins ne hiérarchisent pas ceux-ci de la même manière.

Nous partons également du principe qu'il existe des conflits et/ou des rapports de force dans tout appareil décisionnel étatique. Deux types de rapports de forces et d'affrontements sont possibles : bureaucratiques et/ou politiques. L'existence des deux types découle du système politique en place et des arrangements institutionnels formels et informels régulant les mécanismes de prise de décision.

Par conséquent, nous estimons que les décisions prises découlent des conceptions des rôles qu'ont les acteurs impliqués de leur pays. Afin de déterminer quels rôles sont à l'origine des décisions, il convient de déterminer les acteurs de celles-ci, mais aussi les conflits et rapports de force existants entre eux. Les décisions prises subissent également l'influence de mesures antérieures lorsqu'elles engendrent de nouvelles institutions ou qu'elles en modifient certaines.

Le schéma ci-dessous résume notre approche théorique. Elle part du principe que les décisions étudiées sont des variables dépendantes fruit de variables indépendantes que sont le(s) rôle(s) présent(s) au sein d'un État¹¹⁴. Ces variables indépendantes sont modérées par des règles institutionnelles déterminant les acteurs, mais aussi par les conflits et les rapports de force existants au sein des structures politico-militaires¹¹⁵. Ces derniers éléments agissent

¹¹² Lors de la création d'une nouvelle entité ou en cas de modification des structures existantes.

¹¹³ Au sens où l'entend Holsti.

Holsti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *op. cit.*

¹¹⁴ C'est-à-dire parmi les membres composant l'appareil décisionnel.

¹¹⁵ Ces conflits et rapports de force résultent d'arrangements institutionnels, mais sont également à l'origine de certains d'entre eux.

telles des variables modératrices¹¹⁶. Les décisions subissent en outre l'influence de mesures antérieures – phénomène couramment intitulé dépendance au sentier – lorsqu'elles ont une portée institutionnelle. Or ces mesures sont elles-mêmes dues à la domination de certains rôles. Cette dépendance au sentier constitue par conséquent une variable médiatrice¹¹⁷.

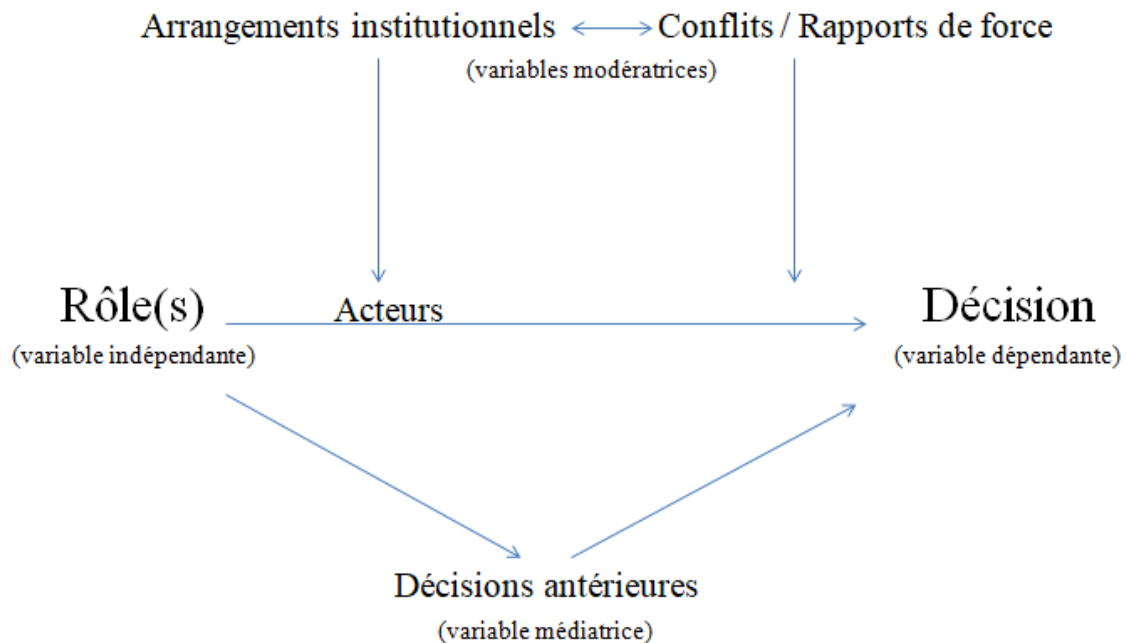


Schéma I : cadre théorique

Afin d'appliquer notre approche à nos cas d'étude et de faciliter la démonstration de sa validité – mais également de ses potentielles limites – nous avons déconstruit notre cadre théorique en quatre hypothèses.

Hypothèse 1 : Les décisions ne sont le fruit que d'un groupe d'acteurs (services administratifs, parti politique, personnages occupant des postes majeurs tels les ministres, le chancelier, *etc.*) au sein de l'appareil décisionnel.

Les différentes structures de l'appareil décisionnel en charge *a priori* des politiques étrangères et de défense varient naturellement selon les pays. Selon notre hypothèse, parmi ces structures, seul un nombre limité d'acteurs prennent véritablement part aux décisions. La

¹¹⁶ Une variable modératrice est une variable qui module le sens et/ou la force de l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante.

¹¹⁷ Une variable médiatrice est une variable qui permet d'expliquer le processus par lequel la variable indépendante influence la variable dépendante.

constitution de ce groupe d'acteurs découle d'arrangements institutionnels formels¹¹⁸ et informels¹¹⁹.

Hypothèse 2 : Les décisions prises sont le fruit des conceptions du/des rôle(s) qu'ont les acteurs décisionnels de leur État.

Tous les acteurs décisionnels ne partageant pas forcément les mêmes rôles – ou du moins ne hiérarchisant pas ceux-ci de la même manière – afin de connaître les rôles ayant impacté sur une décision, il est d'autant plus nécessaire de déterminer les acteurs ayant participé à l'élaboration de celle-ci.

Hypothèse 3 : Les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Les affrontements entre acteurs sont liés à des luttes de pouvoir et/ou à des divergences de conception de rôles. Distinguer les deux formes (pouvoir/rôle) est quasiment impossible. Un conflit pour des motifs relatifs au pouvoir n'implique pas forcément les conceptions des rôles pour les États. *A contrario*, une lutte en lien avec une divergence sur le rôle comporte pour ainsi dire automatiquement une dimension liée au pouvoir (accroissement ou défense). Déterminer les rares cas où l'affrontement dû à une divergence de rôles ne comporte aucun aspect se rapportant à des rivalités de pouvoir serait une gageure. Les conflits et rapports de force peuvent enfin être à l'origine de certains arrangements institutionnels, s'imposant par la suite aux acteurs.

Hypothèse 4 : Les décisions prises sont impactées par les mesures antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier.

Les décisions portant sur un sujet en particulier sont soumises à l'influence de celles qui les ont précédées sur le même sujet (exemple : brigade franco-allemande). Les décisions portant sur une thématique donnée peuvent également être soumises à l'influence de décisions antérieures relatives à un autre thème auquel sont régulièrement confrontés les acteurs

¹¹⁸ Exemples : lois, décret.

¹¹⁹ Exemples : coutumes, pratiques de fonctionnement et d'attribution de compétences entre institutions/services politico-administratifs (non régies par des textes).

décisionnels (exemple : forme des structures de la PESD / organisation otanienne). Cette influence prend la forme d'un filtre mental excluant d'emblée des propositions pour les acteurs, compte tenu de leur non-adéquation avec les décisions antérieures. Il convient pour finir de ne pas oublier le fait que les décisions antérieures sont elles-mêmes le fruit de rôles auxquels les acteurs souscrivaient jadis.

III. Dettes et « filiations » théoriques

Les hypothèses structurant notre recherche ayant été détaillées, avant d'aborder la méthodologie choisie pour ce travail, il convient de préciser quelles approches théoriques ont servi à développer cette explication. En théorie des relations internationales, un tel cadre théorique pourrait être qualifié d'approche intégrée¹²⁰, du fait qu'il fait appel à plusieurs variables et indirectement à diverses théories. Katzenstein et Sil se sont fait depuis quelques années les promoteurs de telles méthodes dites « éclectiques »¹²¹. Au sein des recherches utilisant plusieurs approches, deux catégories se distinguent.

Les approches composites en science politique

La première se compose des universitaires recourant à diverses théories pour expliquer un phénomène. Celles-ci sont successivement testées dans l'objectif de montrer leurs apports et lacunes respectives¹²². Christensen et Redd dans leur article « Bureaucrats vs. the Ballot Box in Foreign Policy Decision Making »¹²³ comparent justement le paradigme bureaucratique d'Allison¹²⁴ et la théorie polyheuristique¹²⁵. Autre exemple, l'ouvrage de Steve Yetiv, intitulé *Explaining Foreign Policy: US Decision-Making and the Persian Gulf War*. Afin d'analyser la décision américaine ayant mené à la première guerre du Golf en 1991, Steve Yetiv teste

¹²⁰ Steve A. Yetiv, *Explaining foreign policy US decision-making and the Persian Gulf War* (Baltimore (Md.) London: J. Hopkins, 2004).

¹²¹ Rudra Sil et Peter Katzenstein, *Beyond paradigms: analytic eclecticism in the study of world politics* (Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York: Palgrave Macmillan, 2010).

¹²² Les suggestions de Sil et Katzenstein s'inscrivent largement dans cette catégorie.

¹²³ Eben J. Christensen et Steven B. Redd, « Bureaucrats Versus the Ballot Box in Foreign Policy Decision Making: An Experimental Analysis of the Bureaucratic Politics Model and the Poliheuristic Theory », *Journal of Conflict Resolution* 48, n° 1 (2004): 69-90.

¹²⁴ Graham T. Allison, « Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis », *The American Political Science Review* 63, n° 3 (1969): 689-718.

¹²⁵ Alex Mintz, « How Do Leaders Make Decisions?: A Poliheuristic Perspective », *Journal of Conflict Resolution* 48, n° 1 (2004): 3-13.

ainsi pas moins de cinq théories : celle de l'acteur rationnel, celle de l'approche cognitive, celle sur la politique domestique, celle sur la pensée groupale, ainsi que celle de la lutte bureaucratique¹²⁶.

Certains auteurs cependant préfèrent utiliser plutôt une démarche de complémentarité dénuée de rivalité entre les théories qu'ils utilisent. Ils composent la seconde catégorie des universitaires recourant à plusieurs approches. Cette position se retrouve d'ailleurs tant en théorie des relations internationales, qu'en analyse des politiques publiques¹²⁷. Ceci peut aussi prendre la forme non pas d'un accollement de X théories demeurant autonomes, mais plutôt d'un nouvel ensemble théorique combinant plusieurs variables issues de théories diverses. À titre d'exemple, dans son étude de la coopération franco-britannique, Alice Pannier recourt ainsi à quatre variables (politique, administrative, idéale et relationnelle)¹²⁸, afin de former un modèle explicatif dit de sociologie relationnelle de la décision¹²⁹. Les travaux de Joana et Smith sur l'avion A400M mettent en avant quant à eux une analyse incorporant les trois I (*cf.* approche cognitive). La coopération est présentée comme le fruit des actions parallèles et parfois contradictoires de diverses élites. Ces élites sont également soumises et contraintes par des ordres institutionnels¹³⁰ encadrant leurs actions. Par ailleurs, les actions sont aussi influencées par les représentations hétérogènes de ces mêmes élites¹³¹.

Notre cadre théorique se réfère en fait grandement aux travaux antérieurs de Kaarbo, Cantir et Thies¹³². De manière plus ou moins marquée, les analyses présentes dans ces recherches,

¹²⁶ Yetiv, *Explaining foreign policy US decision-making and the Persian Gulf War*, *op. cit.*

¹²⁷ Lieberman propose ainsi de cesser d'opposer les variables institutionnelles et idéelles dans l'analyse des politiques publiques. Delori, quant à lui dans son étude sur les relations franco-allemandes recourt à des thèses de la *Foreign Policy Analysis*, à des hypothèses issues du jeu à deux niveaux, à l'approche cognitive, ainsi qu'au phénomène de dépendance au sentier.

Mathias Delori, « Understanding the Genesis of Franco-German Cooperation in the Early 1960s: The Added Value of Policy Analysis. The Contribution of Public Policy Analysis », *Revue Française de Science Politique* 56, n° 3 (2006): 409-428 ; Robert C. Lieberman, « Ideas, Institutions, and Political Order: Explaining Political Change », *American Political Science Review* 96, n° 4 (2002): 697-712.

¹²⁸ Alice Pannier, « Franco-British defence cooperation under the Lancaster House Treaties (2010) institutionalisation meets the challenges of bilateral cooperation » (Sciences Po Paris, 2016), <http://www.theses.fr/2016IEPP0023>.

¹²⁹ Faure, « Variétés de la décision le dilemme de la politique d'armement en Europe le cas de la France de 1945 à nos jours », *op. cit.*

¹³⁰ Cadre organisationnel, cognitif et symbolique au sein duquel la stratégie de chaque acteur peut se développer. Sabine Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne* (Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009).

¹³¹ Jean Joana et Andy Smith, « Changing french military procurement policy: The state, industry and 'Europe' in the case of the A400M », *West European Politics* 29, n° 1 (1 janvier 2006): 70-89.

¹³² Klaus Brummer et Cameron G. Thies, « The Contested Selection of National Role Conceptions », *Foreign Policy Analysis* 11, n° 3 (2015): 273-293 ; Cristian Cantir et Juliet Kaarbo, « Contested Roles and Domestic

mettent à chaque fois en lumière une approche s'appuyant sur les "3 I", et recourant plus spécifiquement : premièrement au paradigme bureaucratique et aux thèses de la politique domestique ; deuxièmement au poids des institutions ; troisièmement à la théorie des rôles¹³³. Les luttes politiques et bureaucratiques au sein de l'appareil politico-administratif y sont ainsi vues comme l'expression entre acteurs/dirigeants de conceptions divergentes des rôles que leur État doit occuper/revendiquer sur la scène internationale. Une analyse clairement proche donc de notre propre cadre théorique.

Les travaux relatifs aux variables « intérêts » et « institutions »

Ce dernier faisant appel aux intérêts et institutions¹³⁴, il est juste que nous mentionnions nos créances envers les recherches ayant mis en exergue l'impact de ces deux éléments. À propos des premiers, on ne peut faire l'impasse sur la littérature très fournie sur ce sujet en analyse de la politique étrangère¹³⁵. Cette littérature explore plus particulièrement le paradigme bureaucratique ainsi que les modèles 2 et 3 développés par Graham Allison, à savoir le modèle organisationnel et le modèle de la lutte bureaucratique¹³⁶. La liste des recherches démontrant le rôle joué par les rivalités bureaucratiques au sein des processus décisionnels est assez conséquente, particulièrement dans le champ de la *Foreign Policy Analysis*¹³⁷. Une des

Politics: Reflections on Role Theory in Foreign Policy Analysis and IR Theory », *Foreign Policy Analysis* 8, n° 1 (2012): 5–24 ; Juliet Kaarbo et Cristian Cantir, « Role conflict in recent wars: Danish and Dutch debates over Iraq and Afghanistan », *Cooperation and Conflict* 48, n° 4 (7 août 2013): 465-83 ; Kaarbo et Lantis, « The “Greening” of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions », *op. cit.* ; Leslie Wehner et Cameron Thies, « Role Theory, Narratives, and Interpretation: The Domestic Contestation of Roles », *International Studies Review* 16, n° 3 (2014): 411–436.

¹³³ Holsti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *op. cit.*

¹³⁴ Institutions comprenant tant les structures (ministères, parlement ; présidence, *etc.*) que les arrangements institutionnels.

¹³⁵ Allison, « Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis », *op. cit.* ; Graham T. Allison et Morton H. Halperin, « Bureaucratic Politics: A Paradigm and Some Policy Implications », *World Politics* 24, n° S1 (1972): 40–79 ; Lauren Holland, « The U.S. Decision to Launch Operation Desert Storm: A Bureaucratic Politics Analysis », *Armed Forces & Society* 25, n° 2 (1999): 219–242 ; Juliet Kaarbo, « Power Politics in Foreign Policy: The Influence of Bureaucratic Minorities », *European Journal of International Relations* 4, n° 1 (1998): 67–97.

¹³⁶ Allison, « Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis », *op. cit.*

¹³⁷ Michael H. Armacost, *The Politics of Weapons Innovation. The Thor-Jupiter Controversy* (New York: Columbia University Press, 1969) ; Florian Güssgen, « The missing link : the non-europeanization of foreign services », *Politique européenne* 8, n° 4 (2002): 109-129 ; Catherine Hoeffler et Frédéric Mérand, « Avions de combat. Pourquoi n'y a-t-il pas d'europeanisation ? », *Politique européenne* 48, n° 2 (2015): 52-80 ; Paul T Mitchell, « Ideas, Interests, and Strategy: Bureaucratic Politics and the United States Navy », *Armed Forces & Society* 25, n° 2 (1999): 243–265 ; Terriff, Osinga, et Farrell, *A transformation gap ? American innovations and European military change*, *op. cit.*

faiblesses de ces recherches néanmoins, est d'avoir souvent minoré les autres types de conflits d'intérêts et de luttes, en particulier d'ordre politique¹³⁸.

S'agissant de ceux-ci, les travaux liés au jeu à deux niveaux¹³⁹, mais également ceux plus focalisés sur la politique domestique¹⁴⁰ sont à mentionner. Il nous semble pertinent également d'y intégrer les articles de Julieta Kaarbo ainsi que celui de Thies et Brummer sur l'impact des gouvernements de coalition sur les politiques étrangères d'un État¹⁴¹. Prenant l'Allemagne comme cas d'étude, ils mettent en exergue les nombreuses implications découlant de l'exercice du pouvoir par ce type de gouvernement, composé de deux partis (parti junior et parti de masse ou *Volkspartei*). S'inscrivant dans la tradition de recherche du choix rationnel, la majorité de ces travaux souffre cependant de l'absence de prise en compte de déterminants idéels¹⁴².

L'impact des institutions et le phénomène de dépendance au sentier constituant un des éléments de notre approche, il est nécessaire là aussi de citer les travaux mettant en exergue cet impact. Le néoinstitutionnalisme se divisant en trois¹⁴³ (de choix rationnel, historique et sociologique), c'est de sa version historique, et plus particulièrement de sa variante culturelle que nous nous rapprochons le plus. Selon ses auteurs, « *l'individu est conçu comme une entité profondément imbriquée dans un monde d'institutions composé de symboles, de scénarii et de protocoles qui fournissent des filtres d'interprétation, applicables à la situation ou à soi-*

¹³⁸ Jean Joana met en lumière également la non prise en compte de la saillance de certaines décisions.

Jean Joana, *Les armées contemporaines*, Domaine gouvernances (Paris: SciencesPo, Les Presses, 2012), 141.

¹³⁹ Andreatta Filippo, « Italian Foreign Policy: Domestic Politics, International Requirements and the European Dimension », *Journal of European Integration* 30, n° 1 (2008): 169-181 ; Patrick Jude Haney et Walt Vanderbush, *The Cuban embargo the domestic politics of an American foreign policy* (Pittsburgh, Pa.: University of Pittsburgh Press, 2005) ; Matlary, *European Union security dynamics in the new national interest*, *op. cit.* ; David Milne, « The 1968 Paris peace negotiations: a two level game? », *Review of International Studies* 37, n° 2 (2011): 577-599 ; Andrew Moravcsik, « Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach », *JCMS: Journal of Common Market Studies* 31, n° 4 (1993): 473-524 ; Robert D. Putnam, « Diplomacy and domestic politics: the logic of two-level games », *International Organization* 42, n° 3 (1988): 427-460 ; E. Solingen, « The Political Economy of Nuclear Restraint », *International Security* 19, n° 2 (1994): 126-169.

¹⁴⁰ David P. Auerswald, « Inward Bound: Domestic Institutions and Military Conflicts », *International Organization* 53, n° 3 (1999): 469-504 ; Matthew A. Baum, « How Public Opinion Constrains the Use of Force: The Case of Operation Restore Hope », *Presidential Studies Quarterly* 34, n° 2 (2004): 187-226.

¹⁴¹ Brummer et Thies, « The Contested Selection of National Role Conceptions », *op. cit.* ; Juliet Kaarbo, *Coalition politics and cabinet decision making: a comparative analysis of foreign policy choices* (Ann Arbor: University of Michigan Press, 2012).

¹⁴² À l'exception notable des publications de Kaarbo, Brummer et Thies mentionnées.

¹⁴³ Pour certains, en quatre avec le néoinstitutionnalisme discursif.

Sabine Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne* (Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009).

même, à partir desquels une ligne d'action est définie »¹⁴⁴. Chaque contexte local, contextes qui ont été institutionnalisés historiquement¹⁴⁵, influence le processus décisionnel. Ce faisant, l'époque et la période durant laquelle les institutions ont été créées importent également. Par institutions sont comprises tant les règles formelles qu'informelles. Ce sont les institutions qui déterminent les acteurs participant au processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique, leurs rôles respectifs, mais également leurs comportements durant ce processus¹⁴⁶. Elles déterminent donc la structure du combat politique et des rapports de force, tout en influençant à la fois les stratégies des acteurs, ainsi que leurs intérêts¹⁴⁷. Enfin les institutions et décisions prises à un moment t, ont un impact sur les décisions et institutions prises/créées à un moment t+1, phénomène dénommé dépendance au sentier.

En théorie des relations internationales, certains auteurs ont d'ores et déjà eu recours à l'institutionnalisme historique¹⁴⁸. C'est le cas par exemple de Gegout, dans son analyse de la politique européenne britannique à partir du sommet de Saint-Malo¹⁴⁹, ou encore de Stéphanie Hoffmann, dans ses recherches sur l'impact du chevauchement institutionnel sur le développement de la Politique de Sécurité et de Défense Commune¹⁵⁰. L'ouvrage de Frédéric Mérand, *European Defence Policy : Beyond the Nation State*, peut en outre être cité, ce dernier intégrant également la variable institutionnelle¹⁵¹. Le phénomène de dépendance au sentier est d'ailleurs confirmé dans le domaine de la coopération par plusieurs recherches¹⁵².

¹⁴⁴ Hall et Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *op. cit.*, 473.

¹⁴⁵ Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, *op. cit.*

¹⁴⁶ Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, 4e édition (Paris: Presses Sciences Po, 2014).

¹⁴⁷ Delori, Deschaux-Dutard, et Saurugger, *Le choix rationnel en science politique débats critiques*, *op.cit.*

¹⁴⁸ Orfeo Fioretos, « Historical Institutionalism in International Relations », *International Organization* 65, n° 2 (2011): 367–399 ; Philippe Hébert et Paul Létourneau, « L'institutionnalisme dans la politique extérieure allemande: ajustements et continuité », *Études Internationales* 30, n° 2 (1999) ; Ulrich Krotz, « Regularized Intergovernmentalism: France–Germany and Beyond (1963–2009) », *Foreign Policy Analysis* 6, n° 2 (2010): 147–185 ; Krotz, *Flying Tiger international relations theory and the politics of advanced weapons*, *op.cit.* ; Anand Menon, « Power, institutions and the CSDP the promise of institutionalist theory », *Journal of common market studies : JCMS* 49, n° 1 (2011): 83–100.

¹⁴⁹ Catherine Gegout, « The French and British Change in Position in the CESDP : A Security Community and Historical -Institutionalist Perspective », *Politique Européenne* 8, n° 4 (2002): 62–87.

¹⁵⁰ Stéphanie C Hofmann, « Why Institutional Overlap Matters CSDP in the European Security Architecture », *Journal of Common Market Studies : JCMS* 49, n° 1 (2011): 101–120.

¹⁵¹ Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.*

¹⁵² Marc R. Devore, « Organizing International Armaments Cooperation: Institutional Design and Path Dependencies in Europe », *European Security* 21, n° 3 (2012): 432–458 ; Hébert et Létourneau, « L'institutionnalisme dans la politique extérieure allemande: ajustements et continuité », *op. cit.* ; Hoeffler et Mérand, « Avions de combat », *op. cit.* ; Genieys et Michel, « Au-delà du complexe militaro-industrie », *op. cit.* ; Krotz, « Regularized Intergovernmentalism: France–Germany and Beyond (1963–2009) », *op. cit.* ; Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.*

Le néoinstitutionnalisme historique souffre néanmoins d'une faiblesse récurrente, soulignée par plusieurs chercheurs¹⁵³. Mettant les institutions au centre de son argumentation, l'absence de définition précise et claire de ce que ce terme regroupe affaiblit sa force d'explication théorique. Cette critique à laquelle nous souscrivons, a motivé notre souhait de préciser justement ce que nous-mêmes nous entendions par ce terme dans notre cadre théorique. Pour notre part, nous distinguons les institutions (ministères, *Bundestag*, services administratifs, *etc.*) et les arrangements institutionnels formels (normes, décrets, lois, circulaires, *etc.*) et informels (usages et pratiques entre services administratifs).

Emprunts à la théorie des rôles

Venons-en à présent à nos filiations théoriques relatives à notre variable idéale et plus précisément à la théorie des rôles. Pour rappel, nous émettons les hypothèses que les décisions découlent des rôles défendus par les acteurs en charge et que les rapports de force en lice sont également influencés par les différentes conceptions de rôle que les acteurs ont d'eux-mêmes, de leurs institutions, et de leur État.

La présence de rôles ou pour employer un autre terme de représentations sociales parmi les facteurs à l'origine de décisions en politique est un aspect défendu par un certain nombre d'auteurs. Outre les référentiels globaux de Michel et Geniès¹⁵⁴, une littérature promeut depuis quelques années les analyses y faisant référence à travers une approche intitulée par certains de sociologie politique relationnelle internationale¹⁵⁵. S'inspirant de Bourdieu ou

¹⁵³ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 25.

¹⁵⁴ Geniès et Michel, « Au-delà du complexe militaro-industrie », *op. cit.*

¹⁵⁵ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Faure, *Défense européenne : émergence d'une culture stratégique commune*, *op. cit.* ; Faure, « Variétés de la décision le dilemme de la politique d'armement en Europe le cas de la France de 1945 à nos jours », *op. cit.* ; Neil Fligstein et Doug McAdam, *A theory of fields* (Oxford : Oxford University Press, 2012) ; Virginie Guiraudon et Adrian Favell, *Sociology of the European Union* (Houndmills ; New York: Palgrave Macmillan, 2011) ; Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.* ; Frédéric Mérand, « Pierre Bourdieu and the Birth of European Defense », *Security Studies* 19, n° 2 (2010): 342–374 ; Frédéric Ramel, « Discuter le tournant pratique en Relations internationales : De Bourdieu aux théories normatives », *Études internationales* 48, n° 2 (2017): 203-217 ; Emmanuel Rivat, « Bourdieu est-il soluble en relations internationales ? Le constructivisme en débat », in *Journée d'études " Quelle place dans les sciences sociales pour les Relations internationales ? " , Panel 3 : " La transdisciplinarité au service des études internationales en France... et au-delà " , vol. 1 (Pessac, IEP de Bordeaux, France, 2009), 1-18, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00514161> ; Sabine Saurugger, « Avons-nous besoin d'une sociologie des relations internationales pour analyser l'intégration européenne ? », *Politique européenne* 25, n° 2 (2008): 193-216 ; Sabine Saurugger et Frédéric Mérand, « Does European integration theory need sociology? », *Comparative European Politics* 8, n° 1 (2010): 1-18.*

encore d'Elias, ces approches se révèlent dans la pratique tout aussi hétérogènes à bien des égards que les approches dites *mainstream*¹⁵⁶. L'inconvénient majeur des analyses produites par les auteurs de ce courant réside dans la non-falsifiabilité de leurs hypothèses¹⁵⁷. Bien que notre analyse diffère clairement de ces auteurs, leurs travaux n'ont pas à être ignorés, compte tenu de leurs apports quant à l'impact des représentations sociales dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions et des politiques publiques.

Plutôt que de parler de représentations sociales, nous préférons le terme de rôle, nous inscrivant dans les pas d'Holsti et de sa théorie des rôles¹⁵⁸. Selon ce dernier, les États s'attribuent des rôles sur la scène internationale. Ces rôles sont conçus "à partir de l'idée que les dirigeants se font des types de décision, d'engagement, de règle et d'action qu'ils jugent appropriés pour leur État"¹⁵⁹. Les dirigeants se trouvent être les principaux scénaristes de leur État. Pour Holsti, il existe au moins dix-sept rôles¹⁶⁰ possibles sur la scène internationale, chaque État s'attribuant en moyenne quatre à cinq rôles, parfois contradictoires¹⁶¹, créant ce faisant de potentiels conflits de rôles¹⁶².

Pour Holsti et Harnisch, un rôle international est toujours lié à des relations et est fondamentalement subjectif¹⁶³. Il est le fruit d'une part des propres conceptions qu'a l'acteur de lui-même et d'autre part le résultat des attentes des autres à son égard¹⁶⁴. Le schéma ci-dessous issu de l'article d'Holsti de 1970 présente les différentes sources à l'origine de ces

¹⁵⁶ Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, *op. cit.*

¹⁵⁷ Faure, *Défense européenne : émergence d'une culture stratégique commune*, *op. cit.* ; Faure, « Variétés de la décision le dilemme de la politique d'armement en Europe le cas de la France de 1945 à nos jours », *op. cit.*

¹⁵⁸ Holsti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *op. cit.*

¹⁵⁹ Jean-Frédéric Morin, *La politique étrangère théories, méthodes et références* (Paris: Armand Colin, 2013), 116.

¹⁶⁰ Liste des rôles revendiqués sur la scène internationale par les États selon Holsti : collaborateur d'un sous-système régional, indépendant, pro-indépendantiste (*cf.* mouvement de libération), allié fidèle, médiateur, partisan du développement interne, apôtre de l'aide au développement, agent anti-impérialiste, exemple, indépendant actif, défenseur de la foi, bastion des mouvements de libération révolutionnaires, protecteur régional, isolationniste, leader régional, pont, bénéficiaire et dépendant d'une grande puissance.

¹⁶¹ Holsti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *op. cit.*

¹⁶² Michael Barnett, « Institutions, Roles, and Disorder: The Case of the Arab States System », *International Studies Quarterly* 37, n° 3 (1993): 271-296 ; Henning Tewes, « Between deepening and widening: Role conflict in Germany's enlargement policy », *West European Politics* 21, n° 2 (1998): 117-133.

¹⁶³ Sebastian Harnisch, « Deutsche Führung in der internationalen Gesellschaft: ein rollentheoretischer Ansatz », in *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, éd. par Sebastian Harnisch et Joachim Schild, Aussenpolitik und internationale Ordnung (Baden-Baden: Nomos, 2014), 17-55, 22 ; Holsti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *op. cit.*

¹⁶⁴ Harnisch, « Deutsche Führung in der internationalen Gesellschaft: ein rollentheoretischer Ansatz », *op. cit.*, 23.

rôles¹⁶⁵. Outre les conflits inter-rôles, des conflits intra-rôles ne sont pas impossibles, un rôle étant une construction sociale ancrée et solide, mais pouvant évoluer. Ces affrontements sont susceptibles de se produire en cas d'apparition de nouveaux rôles ou en cas de situation mettant à mal un rôle et obligeant une adaptation de celui-ci¹⁶⁶.

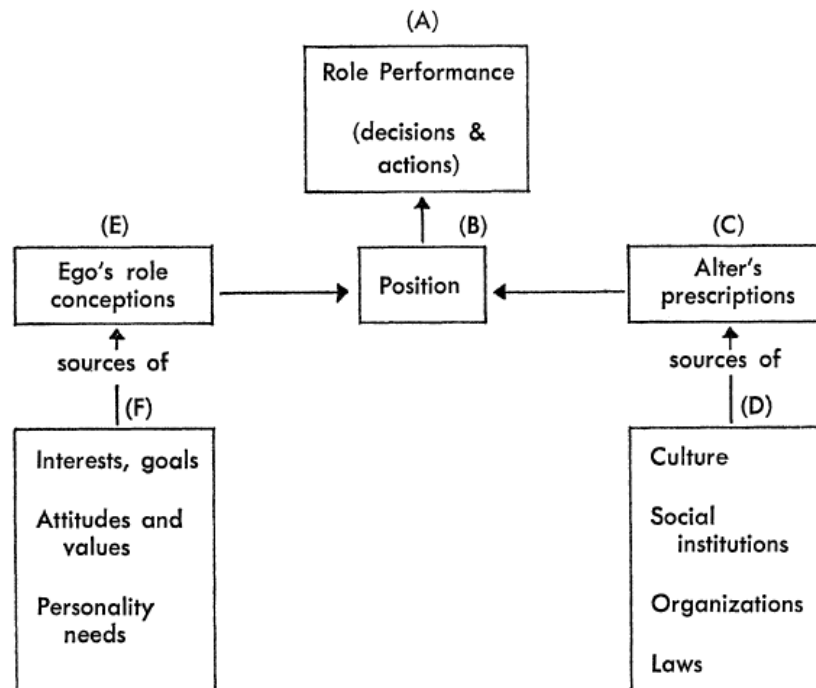


Schéma II : origines et sources des rôles

Une des faiblesses des premiers travaux recourant à cette approche est identique au reproche que l'on peut faire au concept de culture stratégique, à savoir une tendance à prendre pour acquis le fait que les différents rôles revendiqués par un État soient l'objet d'un consensus tant entre les élites, qu'au sein de la population¹⁶⁷. Compte tenu de l'existence dès le départ dans les travaux d'Holsti de la notion de conflit de rôles, ceci aurait dû pousser les chercheurs s'appuyant sur cette approche à prendre en compte l'impact des conflits bureaucratiques et de la politique domestique. À rebours de ces premières recherches, nous partageons les hypothèses de Kaarbo, Brummer, Thies et Werner, selon lesquelles il existe des conflits de conception de rôles entre les élites et acteurs institutionnels au sein d'un État, conflits

¹⁶⁵ Holsti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *op. cit.*, 240.

¹⁶⁶ Sebastian Harnisch, « Conceptualizing in the Minefield: Role Theory and Foreign Policy Learning », *Foreign Policy Analysis* 8, n° 1 (2012): 47–69.

¹⁶⁷ Kaarbo, « Foreign Policy Analysis in the Twenty-First Century: Back to Comparison, Forward to Identity and Ideas », *op. cit.* ; Wehner et Thies, « Role Theory, Narratives, and Interpretation: The Domestic Contestation of Roles », *op. cit.*

impactant *in fine* les décisions prises¹⁶⁸. Notre approche se distingue cependant légèrement de ces derniers sur un point, à savoir l'existence d'une possible hiérarchisation différente des conceptions des rôles entre les acteurs institutionnels au sein d'un État.

Pendant longtemps la théorie des rôles a été délaissée¹⁶⁹. Ce n'est que depuis un peu moins d'une trentaine d'années que l'on a assisté à une véritable recrudescence des travaux s'appuyant sur celle-ci¹⁷⁰. Ces derniers ont, soit repris la typologie d'Holsti, soit en ont parfois créé de nouvelles¹⁷¹. Parmi les sujets traités, certains se sont penchés en particulier sur le cas de l'Union européenne¹⁷². L'Allemagne de la fin du XXe siècle et du début du XXIe siècle constitue un autre thème d'étude régulièrement traité¹⁷³. Deux auteurs s'inscrivant en grande partie dans ces analyses sont à citer et à aborder en détail compte tenu de leurs apports en ce qui concerne les éléments composant un rôle. Il s'agit d'Hanns Maull¹⁷⁴, « réinventeur » du concept de puissance civile et de Tobias Koepf dont les recherches portent sur les

¹⁶⁸ Brummer et Thies, « The Contested Selection of National Role Conceptions », *op. cit.* ; Kaarbo et Cantir, « Role conflict in recent wars: Danish and Dutch debates over Iraq and Afghanistan », *op. cit.* ; Wehner et Thies, « Role Theory, Narratives, and Interpretation: The Domestic Contestation of Roles », *op. cit.*

¹⁶⁹ Wehner et Thies, « Role Theory, Narratives, and Interpretation: The Domestic Contestation of Roles », *op. cit.*, 412.

¹⁷⁰ Philippe G Le Prestre, *Role Quests in the Post-Cold War Era: Foreign Policies in Transition* (Montreal: McGill-Queens University Press, 1997).

¹⁷¹ Cameron G. Thies, « Role Theory and Foreign Policy », *International Studies Association Compendium Project, Foreign Policy Analysis section*, 2009, 1-44 ; Cameron G. Thies et Marijke Breuning, « Integrating Foreign Policy Analysis and International Relations through Role Theory », *Foreign Policy Analysis* 8, n° 1 (2012): 1-4.

¹⁷² Lisbeth Aggestam, « Role Identity and the Europeanisation of Foreign Policy: A Political Cultural Approach », in *Rethinking European Union Foreign Policy*, par Ben Tonra et Thomas Christiansen (Manchester: Manchester University Press, 2004), 81-98 ; Rikard Bengtsson et Ole Elgström, « Conflicting Role Conceptions? The European Union in Global Politics », *Foreign Policy Analysis* 8, n° 1 (2012): 93-108 ; Siegmund Schmidt, « Die Afrikapolitik der EU - Überlegungen zur Relevanz des Zivilmachtkonzepts », in *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, éd. par Sebastian Harnisch et Joachim Schild, Aussenpolitik und internationale Ordnung (Baden-Baden: Nomos, 2014), 343-75 ; Pascal Vennesson et al., « Is There a European Way of War?: Role Conceptions, Organizational Frames, and the Utility of Force », *Armed Forces & Society* 35, n° 4 (2009): 628-645.

¹⁷³ Sebastian Harnisch, « Germany's role in regional and global security governance » (Global Governance Programme, 107, European University Institute, 2014), <http://aei.pitt.edu/9291/> ; Harnisch, « Deutsche Führung in der internationalen Gesellschaft: ein rollentheoretischer Ansatz », *op. cit.* ; Hanns Maull, « Civilian power: the concept and its relevance for security issues », in *Mapping the Unknown: Towards a New World Order*, éd. par Lidija Babic et Bo Huldt (Stockholm: Swedish Institute of International Affairs, 1993), 115-131 ; Pascal Vennesson et al., « Is There a European Way of War?: Role Conceptions, Organizational Frames, and the Utility of Force », *op. cit.*

¹⁷⁴ Maull, « Civilian power: the concept and its relevance for security issues », *op. cit.* ; Hanns Maull, « "Zivilmacht": Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », in *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, éd. par Sebastian Harnisch et Joachim Schild, Aussenpolitik und internationale Ordnung (Baden-Baden: Nomos, 2014), 121-47.

interventions militaires de la France en Afrique¹⁷⁵. Même si nous nous distinguons de ces auteurs, ils permettent d'approfondir la notion de rôle et les composants de ces derniers en termes de comportements et de politiques.

L'ouvrage de Koepf intitulé *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika* s'inscrit dans un projet de recherche collectif en Allemagne s'attellant à comparer les identités de politique étrangère de plusieurs pays européens¹⁷⁶. Bien que mentionnant ses liens étroits avec la théorie des rôles, Koepf fait une analyse des opérations extérieures françaises en Afrique en recourant au concept d'identité¹⁷⁷, se revendiquant ainsi d'une approche constructiviste. Pour ce faire, il développe les identités de puissance militaire et de puissance civile¹⁷⁸ et applique ensuite les deux modèles sur le comportement de Paris¹⁷⁹, afin de déterminer dans quelle mesure la France aurait oui ou non modifié ses attitudes et actions en Afrique au cours du tournant du siècle. La contribution la plus importante de cet ouvrage réside avant tout dans sa décomposition du concept d'identité. Pour Koepf une identité de politique étrangère est constituée de trois niveaux¹⁸⁰: un méta-niveau, un niveau d'objectifs et un niveau instrumental. Le premier, est fait des fondements et des orientations générales de l'identité de politique étrangère ; le deuxième, des objectifs concrets découlant de la mise en œuvre des orientations générales ; le troisième des moyens et méthodes utilisés pour parvenir à ces objectifs.

Malgré ses qualités, l'analyse de Koepf souffre néanmoins d'un travers que nous avons déjà abordé, à savoir la croyance en un seul rôle, une seule identité, une seule culture stratégique au sein d'un État, partagé qui plus est par tous ses membres, le tout dans une approche ayant tendance à réifier l'État. Le même reproche peut d'ailleurs être appliqué aux travaux d'Hanns

¹⁷⁵ Tobias Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'eupéanisation? », *Politique étrangère* Eté, n° 2 (2012): 415-426 ; Tobias Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, 1^{re} éd. (Baden-Baden: Nomos, 2013).

¹⁷⁶ Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, op. cit., 60.

¹⁷⁷ Concept issu tout comme celui de rôle de la psychologie sociale.

Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, op. cit.

¹⁷⁸ Empruntant ici la définition d'Hanns Maull.

Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, op. cit., 63 ; Maull, « Civilian power: the concept and its relevance for security issues », op. cit.

¹⁷⁹ Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, op. cit., 63.

¹⁸⁰ Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, op. cit., 60.

Maull sur la puissance civile, bien que paradoxalement – et ainsi que nous allons le voir – il conçoit la puissance civile tel un rôle au sens où l’entendait Holsti¹⁸¹. Eu égard à l’importance de cette notion pour notre analyse et nos cas d’étude¹⁸², outre les apports des travaux d’Hanns Maull pour notre propre conception des rôles, il convient de s’attarder quelque peu sur la définition, mais aussi l’utilisation de cette notion.

François Duchêne fut le père de cette notion issue du contexte international des années 1970 et de la Guerre froide. Dans un ouvrage paru en 1973¹⁸³, Duchêne applique ce terme de puissance civile à la jeune CEE¹⁸⁴. Son objectif à travers ce concept est de souligner la puissance dont dispose la CEE sur la scène internationale à travers son pouvoir d’influence¹⁸⁵, et ce, alors même qu’elle ne dispose pas des attributs habituels de puissance, en particulier de capacités militaires. Duchêne cherche ainsi à décrire avec une nouvelle terminologie une situation donnée. La puissance civile résume ainsi le comportement de la CEE dans un contexte de Guerre froide et ne constitue pas une orientation de politique étrangère à vocation normative. Critiquée par les réalistes¹⁸⁶ et souffrant d’une définition imprécise¹⁸⁷, la notion est délaissée pendant près de vingt ans, et ne connaît une renaissance qu’au début des années 1990 avec le politiste allemand Hanns Maull¹⁸⁸.

Les travaux de Maull s’inscrivent alors dans un débat entre théoriciens des relations internationales suite à la fin de la Guerre froide et à la réunification allemande, débat centré sur l’Allemagne et le Japon. En effet, pour nombre d’auteurs néoréalistes¹⁸⁹, la fin de la menace soviétique et la puissance économique dont disposent ces deux pays doivent avoir pour conséquence un retour à une politique de puissance¹⁹⁰ de la part des gouvernements allemands et japonais. Rejetant cette approche, Maull réutilise alors le concept de puissance

¹⁸¹ Maull, « Civilian power: the concept and its relevance for security issues »; Maull, « “Zivilmacht”: Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », *op. cit.*

¹⁸² Voir *infra*, chapitre 2.

¹⁸³ François Duchêne, « The European Community and the Uncertainties of Interdependence », in *A Nation Writ Large? Foreign Policy Problems before the European Community*, par Max Kohnstamm et Wolfgang Hager (London: Palgrave Macmillan, 1973), 1–21.

¹⁸⁴ Communauté économique européenne.

¹⁸⁵ Ou plus précisément normatif.

¹⁸⁶ Saurugger, *Théories et concepts de l’intégration européenne*, *op. cit.*

¹⁸⁷ Maull, « “Zivilmacht”: Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », *op. cit.*, 125.

¹⁸⁸ Maull, « Civilian power: the concept and its relevance for security issues », *op. cit.*

¹⁸⁹ John J. Mearsheimer, « Back to the Future: Instability in Europe after the Cold War », *International Security* 15, n° 1 (1990): 5–56; John Mearsheimer, « The False Promise of International Institutions », *International Security* 19, n° 3 (1994): 5–49.

¹⁹⁰ Politique de puissance telle que la conçoivent les néoréalistes.

civile pour décrire le comportement de ces deux pays¹⁹¹. L'emploi qu'il en fait a ceci de particulier qu'il utilise cette notion en en faisant une conception de rôle international en politique étrangère, s'affiliant ici très clairement aux travaux d'Holsti. Pour lui, la puissance civile est avant tout un rôle et même une sorte d'idéal type. Décomposant lui aussi le concept de rôle, Hanns Maull utilise six catégories pour caractériser un rôle : les ambitions politiques à long terme, les objectifs nationaux, les objectifs internationaux en ce qui concerne la gouvernance et l'ordre mondial, les buts concrets internationaux en lien avec les objectifs précédents, le style de politique étrangère, les instruments de politique étrangère.

Concrètement le comportement d'une puissance civile sur la scène internationale consiste en un soutien aux organisations internationales, aux actions multilatérales, à la sécurité collective et en un rejet des politiques unilatérales et du recours à la force pour des intérêts économiques¹⁹². L'emploi de la force armée se trouve être ainsi limité et encadré pour une puissance civile – *a contrario* des grandes puissances classiques – mais demeure pour autant normal pour des raisons humanitaires, de protection des droits de l'homme et de soutien à la démocratie¹⁹³. Outre les objectifs cités, une intervention se doit d'être multilatérale et de bénéficier d'une légitimité internationale à travers un mandat d'une organisation internationale¹⁹⁴. Dernier aspect souvent méconnu des recherches de Maull, l'application de ce concept à des États n'était pas censée se limiter au Japon et à l'Allemagne selon lui. À ses yeux, compte tenu de l'histoire et du contexte international des années 1990¹⁹⁵, à terme ce sont aussi les grandes puissances classiques¹⁹⁶ qui tendraient à adopter un comportement de puissance civile sur la scène internationale¹⁹⁷.

Ironiquement, bien que faisant de la puissance civile un rôle au sens d'Holsti, Maull n'évoque aucun autre rôle pour l'Allemagne ou le Japon, ses principaux cas d'étude. Ce faisant, tout comme Koepf ou encore les tenants de la culture stratégique, *de facto*, la politique étrangère

¹⁹¹ Maull, « "Zivilmacht": Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », *op. cit.*, 121.

¹⁹² Ce second rejet est désigné par Maull par le concept de culture de la retenue.

¹⁹³ Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, *op. cit.*, 163 ; Maull, « Civilian power: the concept and its relevance for security issues », *op. cit.* ; Maull, « "Zivilmacht": Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », *op. cit.*

¹⁹⁴ Cela n'implique pas nécessairement l'ONU.

Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, *op. cit.*, 63.

¹⁹⁵ Dividendes de la paix.

¹⁹⁶ États-Unis, France, Royaume-Uni, Inde, Chine.

¹⁹⁷ Maull, « "Zivilmacht": Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », *op. cit.*, 122.

de ses cas d'étude est analysée à travers une sorte d'identité globale et unique. Par ailleurs l'utilisation postérieure de cette notion de puissance civile dans les débats académiques et politiques démontre d'une part le succès rencontré par celle-ci, et d'autre part le fait que ce rôle dans certains pays – en particulier en Allemagne – demeure l'objet d'un conflit intra-rôle, sa compréhension étant assez diverse.

Dans ses écrits récents, Maull lui-même atteste de ceci en précisant l'emploi détourné de son concept par le SPD et les Verts en Allemagne¹⁹⁸. Le point de divergence concerne l'emploi de la force militaire : alors que Maull estimait qu'une puissance civile pouvait tout à fait et naturellement recourir à celle-ci (mais dans un cadre collectif, légitimé internationalement et pour des buts spécifiques), pour certains l'emploi d'une quelconque force militaire sur la scène internationale constitue une remise en question du rôle de puissance civile. À leurs yeux, la puissance civile implique une quasi-absence d'emploi de troupes militaires et même une sorte d'antimilitarisme viscérale, faisant *de facto* du rôle de puissance civile, un rôle de neutralité. Cette compréhension du rôle de puissance civile fondamentalement différente de celle d'Hanns Maull a contaminé également le champ académique, nombre d'universitaires ayant tendance à adopter cette deuxième compréhension de ce concept, tout en se référant aux travaux de Maull¹⁹⁹.

Nous aurons l'occasion dans notre chapitre méthodologique de revenir en détail sur notre propre conception et utilisation de ce concept. Compte tenu de la place que ce dernier joue dans notre argumentaire, cette explication détaillée sur les travaux tant de Tobias Koepf et d'Hanns Maull nous a paru nécessaire. En outre, elle permet d'aborder la question de la composition d'un rôle. Dans le cadre de notre analyse, nous adhérons plus volontiers à la décomposition de Koepf qu'à celle de Maull par souci de parcimonie : un méta-niveau, un niveau d'objectifs et un niveau instrumental²⁰⁰. Certes la décomposition de Koepf s'applique

¹⁹⁸ Maull, « “Zivilmacht”: Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », *op. cit.*, 129.

¹⁹⁹ Voir les travaux de Wittlinger, Larose, Geis, Erichsen, Lecomte, Dettke et Gougeon.

Dieter Dettke, *Germany says « no » : the Iraq War and the future of German foreign and security policy* (Washington, D.C. Baltimore: Woodrow Wilson Center Press Johns Hopkins University Press, 2009) ; Victor Gram Erichsen et Victoria Lecomte, « French and German Security Policy: Close allies with differing views on the intervention in Libya » (Université de Lund, 2013) ; Anna Geis, « Die Zivilmacht Deutschland und die Enttabuisierung des Militärischen », *HSFK-Standpunkte*, 2005 ; Jacques-Pierre Gougeon, *L'Allemagne du XXI^e siècle une nouvelle nation ?* (Paris: Armand Colin, 2009) ; Ruth Wittlinger et Martin Larose, « No Future for Germany's Past? Collective Memory and German Foreign Policy », *German Politics* 16, n° 4 (1 décembre 2007): 481-95.

²⁰⁰ Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, *op. cit.* 60.

initialement au concept d'identité. Pour autant celle-ci n'est guère différente des catégories composant un rôle selon Maull, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

| Catégories caractérisant un rôle selon Hanns Maull | Niveaux composant une identité selon Tobias Koepf |
|---|---|
| Ambitions politiques à long terme | Méta-niveau : fondements et orientations générales de l'identité de politique étrangère |
| Objectifs nationaux | Niveau d'objectifs : buts concrets découlant de la mise en œuvre des orientations générales |
| Objectifs internationaux relatifs à la gouvernance et à l'ordre mondial | |
| Buts concrets internationaux en lien avec les objectifs précédents | |
| Style de politique étrangère | Niveau instrumental : moyens et méthodes utilisés pour parvenir aux objectifs |
| Instruments de politique étrangère | |

Tableau I : éléments composant un rôle et une identité selon Maull et Koepf

Conclusion

L'objectif de notre thèse se résume ainsi à tester le cadre théorique susmentionné et les hypothèses en découlant. Pour rappel, selon ce dernier, nous émettons les hypothèses que les décisions au cœur de notre étude sont le fruit de la combinaison de quatre éléments : des arrangements institutionnels déterminant les acteurs ; des rôles revendiqués pour leur pays par les acteurs des décisions ; des rapports de force et des luttes au sein des appareils décisionnels ; et de l'impact des décisions antérieures.

Notre thèse portant sur les forces expéditionnaires bi/multi-nationales européennes, il convient à présent de préciser nos cas d'étude, c'est-à-dire les forces militaires et les pays choisis : brigade franco-allemande, groupements tactiques de l'Union européenne, France, Allemagne. Ceci permettra également de spécifier les rôles retenus pour chacun des cas. La méthodologie utilisée pour cette recherche, composée essentiellement d'entretiens, mais aussi de participations observantes y sera également détaillée.

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE

Introduction

Pourquoi des États mettent sur pied des forces expéditionnaires multinationales ? Pourquoi celles-ci ne sont pas utilisées ? À ces questions de recherche, nous avons décidé d'apporter des réponses en nous appuyant sur une stratégie de recherche reposant sur certains choix méthodologiques. L'objectif de ce chapitre est de présenter nos cas d'étude, mais également de détailler les sources auxquelles nous avons eu recours dans le cadre de cette thèse. Loin de constituer un simple exercice d'énumération (de cas d'étude et de sources), cette partie a pour visée d'apporter une explication structurée et argumentée tant sur nos choix de cas et leurs implications théoriques, que sur nos méthodes de collecte de données. Bien que recourant naturellement à des sources écrites, nous avons fait parallèlement un choix non négligeable de recours à des éléments¹, potentiellement sujets à des discussions académiques vives en termes d'interprétation.

Notre thèse portant pour rappel sur les forces expéditionnaires bi/multi-nationales en Europe, nous reviendrons dans une première partie sur les troupes militaires choisies, à savoir la brigade franco-allemande et les groupements tactiques européens. Ceci nous permettra de justifier ce choix, compte tenu des autres troupes militaires plus ou moins semblables existantes (brigade alpine franco-italienne, *Nato Response Force*, corps expéditionnaire franco-britannique, *etc.*). Le choix également de ne pas effectuer une étude d'un seul pays, mais au contraire d'établir une analyse comparative entre Paris et Berlin y sera traité. Étant donné la place de la théorie des rôles dans notre analyse, en prolongement de nos hypothèses, ce chapitre a également pour but de présenter les rôles que nous identifions pour chacun des pays étudiés. Ceci est d'autant plus nécessaire étant donné la diversité des typologies de rôles² selon les auteurs recourant à cet outil théorique développé par Holsti.

La seconde partie de ce chapitre vise à dépeindre minutieusement les sources utilisées pour soutenir nos hypothèses. Certes plusieurs documents et textes appuient la démonstration qui suit (textes officiels, déclarations publiques, rapports d'institutions). Néanmoins, notre sujet s'inscrivant dans le domaine des politiques de défense, il va de soi qu'un nombre considérable de documents ne nous a pas été accessible. Afin de contourner cet obstacle, nous avons décidé

¹ Participation observante, entretien, analyse secondaire de données qualitatives.

² K. J. Holsti, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *op. cit.* ; Cameron G. Thies, « Role Theory and Foreign Policy », *op. cit.* ; Cameron G. Thies et Marijke Breuning, *op. cit.*

de recourir à trois techniques. Les paragraphes s’y reportant ultérieurement serviront à la fois à justifier le recours à ces méthodes³, mais également à décrire notre emploi de ces dernières. Il s’agit de participations observantes, d’entretiens et d’analyses secondaires de données qualitatives.

Deux participations observantes⁴ ont en effet été effectuées pour cette thèse : l’une à la délégation aux affaires stratégiques du ministère français de la Défense⁵ ; l’autre au *Bundestag*. Bien qu’ayant privilégié les entretiens semi-directifs, nous avons également eu recours à quelques entretiens ouverts et fermés. Au total 107 entretiens ont été menés au cours de cette recherche : 57 avec des Français, 46 avec des Allemands et 4 avec d’autres nationalités. Grâce aux recherches de Delphine Deschaux-Dutard⁶ et aux retranscriptions des interviews qu’elle avait réalisées pour sa thèse, nous avons pu réutiliser une partie de ces dernières, soit 58 entretiens dont 30 avec des Français et 28 avec des Allemands. Outre des sources écrites et deux observations participantes, notre thèse et notre argumentation reposent par conséquent sur 165 entretiens dont 87 avec des Français, 72 avec des Allemands et 4 avec des individus d’autres nationalités. Toutefois, avant de détailler ceux-ci, il convient tout d’abord de justifier le choix de nos cas d’étude.

I. Objets d’étude sélectionnés : brigade franco-allemande, groupements tactiques de l’Union européenne, France et Allemagne

Les forces expéditionnaires en Europe

Depuis la fin des années 1980, plusieurs troupes militaires à vocation de projection de force ont vu le jour entre pays européens. Onze unités peuvent ainsi être recensées⁷. Celles-ci peuvent être classées selon divers critères : période de création⁸, cadre bilatéral/multilatéral,

³ Chacune ayant nourri la controverse académique et comptant des partisans et des opposants.

⁴ Le terme d’ « observation participante » est plus connu que celui de « participation observante ». Les raisons de ce choix de terminologie seront abordées dans ce chapitre.

⁵ Celle-ci a désormais pris le nom de direction générale des relations internationales et de la stratégie, le ministère quant à lui s’intitulant depuis 2017 ministère des Armées.

⁶ Delphine Deschaux-Dutard, « De l’Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*

⁷ La liste des unités présentées ici ne se veut pas exhaustive, ne serait-ce qu’entre les pays européens.

⁸ Trois périodes se distinguent clairement, à savoir les années 1990, le début des années 2000 et le début de la deuxième décennie du XXI^e siècle

organisation/alliance de rattachement, existence d'un état-major permanent ou non, mise à disposition véritable d'unités militaires, déploiement.

Si l'on se fonde sur une présentation historique, il existe :

- La brigade franco-allemande annoncée officiellement lors du sommet de Karlsruhe en 1987⁹. À vocation strictement de défense territoriale à l'origine, la brigade franco-allemande devient à partir de 1993 une force potentiellement expéditionnaire (*cf.* relations franco-allemandes).
- Le corps germano-néerlandais constitué dans un cadre otanien¹⁰ (*cf.* OTAN).
- Le corps européen découlant du projet de corps franco-allemand, ce dernier étant une extension de la brigade franco-allemande. Paris et Berlin rendirent publiques leurs intentions en 1992 (*cf.* relations franco-allemandes/UEO)¹¹.
- L'Eurofor auquel prirent part la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal¹². Il est à noter cependant que cette unité a été dissoute en 2012 par les pays membres (*cf.* UEO).
- Le corps multinational du Nord-est composé de l'Allemagne, du Danemark et de la Pologne. Créé officiellement en 1999, en lien avec l'OTAN et l'intégration de Varsovie dans l'Alliance, ce dernier a pour particularité d'avoir été bâti à partir du corps germano-danois créé initialement en 1962 au sein de l'OTAN¹³ (*cf.* OTAN).
- La BIRFA ou brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies, seule autre unité désormais dissoute avec l'Eurofor. Créée en 1996, la BIRFA (ou *SHIRBRIG*¹⁴ en anglais) fut un « *regroupement d'effectifs militaires provenant de quinze différents pays, pouvant intervenir rapidement dans le cadre d'une opération de paix mandatée par les Nations unies* »¹⁵. Dissoute en 2009, elle

⁹ F. Mitterrand et H. Kohl, « Déclaration conjointe, sommet franco-allemand de Karlsruhe, 12 et 13 novembre 1987, https://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/12_13_nov.pdf.

¹⁰ René Moelker et Joseph Soeters, « Das Deutsch-Niederländische Korps », in *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft herausgegeben von Sven Bernhard Gareis, Paul Klein*, par Sven Bernhard Gareis et Paul Klein (Wiesbaden: Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006), 401-15.

¹¹ F. Mitterrand et H. Kohl, « Déclaration à la presse, sommet franco-allemand de La Rochelle, 22 mai 1992, <https://www.france-allemande.fr/59eme-Sommet-franco-allemand-a-La,2262.html>.

¹² Sénat, « rapport d'information n° 183 sur les forces européennes Eurofor et Euromarfor », session ordinaire de 1997-1998, <https://www.senat.fr/rap/r97-183/r97-183.html>.

¹³ Sven Bernhard Gareis, « Das Multinationale Korps Nordost in Stettin », in *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft herausgegeben von Sven Bernhard Gareis, Paul Klein*, par Sven Bernhard Gareis et Paul Klein (Wiesbaden: Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006), 390-400.

¹⁴ *Standby High-Readiness Brigade*.

¹⁵ Charles Létourneau, « Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA) », consulté le 15 décembre 2018, <http://www.operationspaix.net/16-resources/details-lexique/brigade-multinationale-d-intervention-rapide-des-forces-en-attente-des-nations-unies-birfa.html>.

comprendait potentiellement des unités de l’Australie, du Canada, du Danemark, de l’Espagne, de la Finlande, de l’Italie, de l’Irlande, de la Lituanie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovénie, et de la Suède (*cf.* cadre onusien).

- La force de réaction rapide de l’OTAN (*Nato Response Force, NRF*) créée au sommet de Prague en 2002¹⁶. Depuis le sommet du pays de Galles de 2014, elle comporte en outre une unité plus réduite de la taille d’une brigade intitulée force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation¹⁷ (*cf.* OTAN).
- Les groupements tactiques de l’Union européenne issus d’une idée franco-britannique, idée adoptée par les vingt-cinq membres de l’Union européenne en 2004 (à l’exception du Danemark)¹⁸. Depuis, la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie y ont pris également part, conséquence de leur adhésion à l’Union européenne (*cf.* UE).
- La brigade alpine franco-italienne dont le projet remonte au printemps 2010 (*cf.* relations franco-italiennes)¹⁹.
- Le corps expéditionnaire franco-britannique qui fait suite aux traités de *Lancaster House* entre Paris et Londres signés en novembre 2010 (*cf.* relations franco-britanniques)²⁰.
- Le *Joint Expeditionary Force* du Royaume-Uni à l’initiative de Londres et qui regroupe depuis 2012 neuf pays : Royaume-Uni, Suède, Danemark, Finlande, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pays-Bas, Norvège²¹.

¹⁶ Sommet du Conseil de l’Atlantique Nord, « Déclaration du Sommet de Prague », Prague, 21 novembre 2002, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_19552.htm?.

¹⁷ *Very High Readiness Joint Task Force, VJTF*.

Abts, « NATO’s Very High Readiness Joint Task Force. Can The VJTF Give New Élan to the NATO Response Force ? », *op. cit.*

¹⁸ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.*

¹⁹ Laurent Lagneau, « Création annoncée d’une brigade franco-italienne », *Zone Militaire Opex360*, 9 avril 2010, <http://www.opex360.com/2010/04/09/creation-annoncee-dune-brigade-franco-italienne/>.

²⁰ Pannier, « Franco-British defence cooperation under the Lancaster House Treaties (2010) institutionalisation meets the challenges of bilateral cooperation », *op. cit.*

²¹ Håkon Saxi, « British and German initiatives for defence cooperation: the Joint Expeditionary Force and the Framework Nations Concept », *Defence Studies* 17 (5 avril 2017): 1-27.

| | BFA | Corps germano-néerlandais | Brigade alpine franco-italienne | Corps expéditionnaire franco-britannique | EUBG | Joint Expeditionary Force du Royaume-Uni | Eurofor | Corps européen | Corps multinational du Nord-est | NRF | BIRFA |
|---|-----------|---------------------------|---------------------------------|--|--------------------------|--|--------------|----------------|---------------------------------|--------------|--------------|
| Cadre bilatéral / multilatéral | bilatéral | bilatéral | bilatéral | bilatéral | bilatéral / multilatéral | multilatéral | multilatéral | multilatéral | multilatéral | multilatéral | multilatéral |
| Absence d'état-major | - | - | - | Oui | - | Oui | - | - | - | - | - |
| État-major non permanent | - | - | Oui | - | - | - | - | - | - | - | - |
| État-major ante-crise | - | - | - | - | Oui | - | - | - | - | Oui | Oui |
| État-major permanent | Oui | Oui | - | - | - | - | Oui | Oui | Oui | - | - |
| Absence de troupes mises à disposition | - | - | - | Oui | - | Oui | Oui | - | - | - | - |
| Troupes mises à disposition théoriquement | - | Oui | Oui | - | - | - | - | Oui | Oui | - | - |
| Troupes mises à disposition effectivement | Oui | - | - | - | Oui | - | - | - | - | Oui | Oui |
| Déploiement de l'état-major | Oui | Oui | Oui | Non | Non | Non | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Déploiement complet (état-major + unités) | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Oui | Oui |

Tableau II : unités de projection de force comportant des pays européens

Ainsi que le démontre le tableau ci-dessus, plusieurs classifications/regroupements sont possibles entre ces différentes forces, selon les caractéristiques mises en avant. Or bien qu'il serait tout à fait pertinent et intéressant de pouvoir comparer chacune de ces troupes militaires entre elles – nécessité faisant loi – dans le cadre de notre thèse, nous avons décidé de nous focaliser plus particulièrement sur celles étant constituées à la fois d'un état-major ante-crise (voire permanent) et aussi de troupes directement affiliées. Notre choix se résumait compte tenu de ceci, à la BFA, aux *EUBG*, à la *NRF* et à la BIRFA.

La BIRFA s'inscrivant dans un cadre onusien, nous avons préféré écarter celle-ci. Bien qu'une comparaison avec la *NRF* aurait été des plus opportunes, qui plus est compte tenu de son emploi en 2005 et en 2006, nous avons choisi ne pas traiter cette unité pour les raisons suivantes : premièrement, afin de ne pas avoir à prendre en compte un éventuel facteur « américain » ; deuxièmement, étant donné le caractère humanitaire des déploiements de la *NRF*, cette dernière étant intervenue en 2005 aux États-Unis lors de l'ouragan Katrina et lors du tremblement de terre ayant touché le Pakistan en 2006. Bien évidemment ce choix a pour conséquence de minorer d'avance les conclusions de notre recherche, une analyse de la *NRF* s'avérant à terme indispensable afin de consolider nos conclusions à venir.

Le choix d'une analyse comparative interétatique

La décision de traiter la brigade franco-allemande et les groupements tactiques permet de pouvoir comparer un cadre bilatéral à un cadre multilatéral²². Elle a été dictée d'une part par le souci de cette recherche de ne pas s'attarder à une seule unité, et d'autre part par volonté de renforcer le caractère comparatif de cette thèse, en analysant simultanément le comportement et les décisions politiques de deux pays à la fois. Ceci imposait de choisir idéalement deux unités militaires auxquelles deux mêmes capitales contribuaient.

Ces choix méthodologiques susmentionnés nous permettent ainsi d'éviter de centrer la thèse sur la politique étrangère et de défense d'un seul pays. Souvent très détaillées et fascinantes,

²² Néanmoins, il convient de mentionner au lecteur le fait qu'une autre unité aurait pu être mise en concurrence avec la BFA, à savoir la brigade alpine franco-italienne. En effet, bien que celle-ci ne comporte qu'un état-major non permanent et ne dispose de troupes affiliées seulement qu'en théorie, lors des premières discussions ayant suivi l'annonce de sa création, ces deux caractéristiques étaient loin d'être définies (*cf.* entretien avec un militaire F. membre de la division emploi (*e.p.*), réalisé à Lyon le 12 avril 2017). Cet aspect est confirmé par les premiers articles de presse relatifs à cette brigade, ces derniers évoquant un projet d'instaurer une unité franco-italienne semblable à sa consœur franco-allemande.

Lagneau, « Création annoncée d'une brigade franco-italienne », *op. cit.*

les monographies se voient en effet toutefois régulièrement reprocher leur absence de comparaison, ce qui a tendance à affaiblir la force de leur démonstration. À titre d'exemple, dans les recherches sur les coopérations en armement, bien que les travaux de comparaison entre pays ne manquent pas²³, il est rare qu'outre plusieurs pays, diverses coopérations/alliances soient comparées. Par conséquent, en choisissant d'appliquer notre cadre théorique et nos hypothèses à deux pays – France et Allemagne – et à deux troupes bi/multi-nationales – BFA et *EUBG* – nous inscrivons cette thèse dans l'analyse comparée en politique étrangère, champ initié historiquement par James Rosenau²⁴.

Choisir la BFA et les *EUBG* à travers donc Paris et Berlin comporte également plusieurs avantages. Tout d'abord, il convient d'admettre que les connaissances précédemment acquises quant aux politiques de défense française et allemande²⁵, ainsi que la maîtrise des deux langues rendaient cet important travail de recherche viable dans le cadre d'un doctorat. Les deux nations étant de grands États, les mesures d'austérité et l'impossibilité du maintien d'un spectre capacitaire complet ne constituent pas un facteur essentiel pour ces coopérations, à rebours de pays plus petits tels que la Belgique ou les Pays-Bas. Il s'agit par ailleurs de deux pays, ayant des institutions très différentes, ce qui nous permet de tester nos hypothèses dans deux systèmes politico-administratifs distincts. Conséquence de cette structure institutionnelle différente, les luttes et rapports de force ne sont pas identiques. Il en va de même en partie des rôles revendiqués sur la scène internationale.

La France et l'Allemagne offrent enfin une mise en œuvre différente à analyser (*cf.* choix des partenaires pour les groupements tactiques européens), ainsi que des occasions précises, où la question de l'emploi des troupes²⁶ s'est apparemment posée. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ces situations de crise²⁷.

Concernant le choix des partenaires pour les *EUBG*, il suffit de se référer au tableau ci-dessous sur les groupements tactiques constitués par ces deux pays, pour constater un certain

²³ Ulrich Krotz, « National Role Conceptions and Foreign Policies: France and Germany Compared. CES Germany & Europe Working Paper no. 02.4, 2002 », 2002, <http://aei.pitt.edu/9291/>.

²⁴ Délaissé assez rapidement dès les années 1970, ce dernier connaît un regain d'intérêt depuis le début des années 2000.

Juliet Kaarbo, « Foreign Policy Analysis in the Twenty-First Century: Back to Comparison, Forward to Identity and Ideas », *op. cit.*

²⁵ Connaissances acquises du fait des spécialisations suivies dans le cadre du parcours universitaire.

²⁶ Tant pour la brigade franco-allemande que pour les groupements tactiques européens.

²⁷ Tout d'abord dans le chapitre 3, puis dans le chapitre 7 consacré entièrement à ces occasions « manquées » d'emploi.

nombre de divergences. Certes les deux ont pris part à autant ou presque de groupements tactiques entre 2004 et 2016 (douze pour la France, onze pour l'Allemagne). Pour autant, Paris n'a coopéré qu'avec sept pays, tandis que Berlin a utilisé ce cadre de coopération pour collaborer militairement avec seize États.

| France | Allemagne |
|----------------------|---------------------------------|
| France-Belgique: 7 | Allemagne-France: 5 |
| France-Allemagne: 5 | Allemagne-Belgique: 4 |
| France-Espagne: 4 | Allemagne-Pays-Bas: 3 |
| France-Luxembourg: 3 | Allemagne-Luxembourg: 3 |
| France-Portugal: 3 | Allemagne-Espagne: 3 |
| France-Pologne: 1 | Allemagne-Autriche: 3 |
| France-Italie: 1 | Allemagne-Pologne: 2 |
| | Allemagne-République tchèque: 2 |
| | Allemagne-Croatie: 2 |
| | Allemagne-Irlande: 2 |
| | Allemagne-Finlande: 2 |
| | Allemagne-Lituanie: 2 |
| | Allemagne-Macédoine: 2 |
| | Allemagne-Lettonie: 1 |
| | Allemagne-Slovaquie: 1 |
| | Allemagne-Portugal: 1 |

Tableau III : Partenaires de la France et de l'Allemagne, et nombre de groupements tactiques constitués avec ceux-ci

II. Implications des cas d'études

Périodes étudiées

Le développement de forces expéditionnaires bi/multi-nationales est caractéristique des trente dernières années, la fin de la Guerre froide constituant une condition nécessaire mais pas suffisante à un contexte favorisant les réflexions relatives à ce type d'unités. Sa fin permit en effet de mettre en lumière les crises et conflits mineurs pour lesquels ces troupes militaires allaient en partie être pensées. Étudier plus de trente ans de politiques publiques de deux pays se révèle malheureusement une gageure peu compatible avec une simple thèse. Aussi nous avons pris soin de circonscrire quelque peu cette époque récente à certaines périodes précises.

| | Brigade franco-allemande | Groupements tactiques européens |
|--|---|--|
| Prise de décision | 1991-1993 | 2003-2004 |
| Mise en œuvre (formation des unités, choix des partenaires) | Unité déjà constituée au moment de la prise de décision | 2004-2010 |
| Mise en œuvre (périodes d'interrogation quant à un emploi) | 2000-2016 | 2006-2016 |

Tableau IV : périodes à analyser

Ainsi que nous l'avons indiqué dès l'introduction à cette recherche, nous partons du principe que les décisions prises en lien avec les unités bi/multi-nationales relèvent de politiques publiques. L'analyse des politiques publiques mettant en exergue trois phases/questions essentielles (mise à l'agenda, prise de décision, mise en œuvre²⁸), dans le cadre de cette thèse, nous avons souhaité nous focaliser sur les prises de décision ayant engendré des forces expéditionnaires bi/multi-nationales, ainsi que sur les mises en œuvre de ces nouvelles politiques de défense (création des unités en question, utilisation sur un théâtre d'opérations extérieures). Conséquence de ce choix et des cas d'étude retenus²⁹, les périodes historiques au cœur de notre analyse sont les années 1991, 1992, 1993 (période durant laquelle la BFA fut transformée en force expéditionnaire), ainsi que la période allant du début des années 2000 à 2016. Les premières réflexions concernant un éventuel emploi de la BFA ne débutèrent en effet qu'à partir des années 2000³⁰. En outre c'est au cours de la première décennie du XXI^e siècle que furent créés les *EUBG* (2004) et que ceux-ci se constituèrent au fur et à mesure entre les différents États de l'UE. C'est également à partir de 2006 que commencèrent les premières discussions quant à un déploiement d'un GTUE avec des éléments français et allemands³¹. Nécessité faisant loi, nous avons décidé d'arrêter notre recherche à l'année 2016.

²⁸ Pourquoi des politiques sont-elles mises en place (*cf.* mise à l'agenda)? Comment les acteurs agissent-ils (*cf.* prise de décision)? Quels sont les effets de ces politiques (*cf.* mise en œuvre) ? Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique de l'action publique*, Collection U (Paris: Armand Colin, 2008), 9.

²⁹ BFA et groupements tactiques de l'Union européenne.

³⁰ Entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA durant la première décennie du XXI^e siècle, réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

³¹ Voir *infra*, chapitre 3.

Conséquences théoriques

Utilisant la théorie des rôles³² dans notre analyse, il convient à présent que nous avons présenté nos choix de cas d'étude, d'indiquer quels rôles sont spécifiquement revendiqués par l'Allemagne et la France selon nous. Pour rappel, nous partons du principe qu'un rôle est constitué de trois niveaux : un méta-niveau (fondements et orientations générales de l'identité de politique étrangère), un niveau d'objectifs (objectifs concrets découlant de la mise en œuvre des orientations générales) et un niveau instrumental (moyens et méthodes utilisés pour parvenir aux objectifs visés). Dans le cadre de notre thèse, il n'est pas dans notre intention de préciser exhaustivement les éléments composant à chaque échelon les rôles définis pour Paris et Berlin³³. Pour autant, pour certains rôles portant sur des aspects des politiques étrangères et de défense des deux pays, et pour lesquels une littérature assez fournie existe, nous nous sommes autorisés à estimer les composants par niveau. Nous sommes d'avis que les éléments qui sont traités dans cette recherche peuvent contribuer à définir peu à peu certains de ces composants de chacun des rôles étudiés. Néanmoins, nous considérons que des recherches spécifiques sur les rôles revendiqués par chacun des États³⁴ sont à terme indispensables pour corroborer nos arguments.

Trois rôles sont revendiqués sur la scène internationale tant par la France que par l'Allemagne, dont deux³⁵ sont identiques entre les deux pays. Il s'agit des rôles d'allié fidèle, de promoteur du renforcement de l'Union européenne, de puissance civile et pour finir de grande puissance. Les trois rôles caractérisant l'appareil décisionnel allemand sont : allié fidèle, promoteur du renforcement de l'Union européenne, et celui de puissance civile. Les instances gouvernementales et administratives françaises revendiquent pour leur part les rôles d'allié fidèle, de promoteur du renforcement de l'Union européenne, et également de grande puissance. Nous nous permettons d'affirmer ceci compte tenu des termes et du vocabulaire récurrent que l'on retrouve dans de nombreux ouvrages portant sur la France et l'Allemagne. Il convient toutefois de rappeler que dans notre cadre théorique, nous estimons que tous les rôles revendiqués par un pays ne sont pas forcément partagés par tous les acteurs de l'appareil politico-militaire de ce dernier.

³² Selon laquelle, chaque État revendique différents rôles sur la scène internationale.

³³ Ceci nécessitant de plus amples recherches qui dépassent largement le cadre d'une thèse de doctorat.

³⁴ Plus précisément par les services, administrations et groupes politiques composant l'appareil décisionnel des États.

³⁵ Ces deux derniers connaissent cependant quelques variations, plus particulièrement en termes d'objectifs concrets et d'instruments/moyens retenus (soit aux niveaux 2 et 3).

Dans la littérature académique traitant des politiques étrangères et de défense françaises, il est assez aisé de trouver des preuves relatives aux trois rôles que sont celui de promoteur du renforcement de l'UE, celui d'allié fidèle et celui de grande puissance.

Certains acteurs de l'appareil décisionnel croient en effet qu'il est du devoir et du rôle de Paris de favoriser le renforcement de l'Union européenne. Les publications d'Aggestam, Thumerelle, Le Prestre et Deschaux-Dutard³⁶ mettent clairement en avant ce premier trait constitutif de la politique française sur la scène internationale. Cela implique comme objectifs poursuivis par ces acteurs selon nous :

- L'augmentation de la puissance sur la scène internationale de l'Europe/UE ;
- Être pour Paris un des leaders, si ce n'est le leader européen dans cette politique de renforcement, en particulier dans le domaine de la défense ;
- L'augmentation des capacités militaires propres des Européens, indépendamment des États-Unis.

Ces objectifs ne présupposent pas d'une vision fédéraliste des acteurs décisionnels français. Matériellement en termes de moyens, ce rôle tend à favoriser l'eupéanisation des opérations extérieures initiées par la France et la promotion par Paris de toutes opérations/missions militaires européennes. Les acteurs adhérant à ce rôle ont tendance à recourir à un ensemble d'expression et à un vocabulaire spécifique, révélant celui-ci : Europe de la défense, défense européenne, capacités militaires européennes, autonomie stratégique européenne, puissance européenne, Europe puissance, *etc.*

| | |
|-----------------------------|--|
| Méta-niveau | - Promoteur du renforcement de l'Union européenne / de l'Europe |
| Objectifs | - Augmenter la puissance sur la scène internationale de l'Europe/UE - Être un des leaders, si ce n'est le leader européen dans cette politique de renforcement (en particulier dans le domaine de la défense) - Augmenter les capacités militaires propres des Européens |
| Instruments / moyens | - Eupéaniser les opérations extérieures que la France initie - Favoriser les opérations/missions militaires européennes |

Tableau V : le rôle de promoteur du renforcement de l'Union européenne et ses composants revendiqués par la France

³⁶ Aggestam, « Role Identity and the Europeanisation of Foreign Policy: A Political Cultural Approach », *op. cit.* ; Charles Thumerelle et Philippe G. Le Prestre, « France : The Straitjacket of a New-Found Freedom », in *Role Quests in the Post-Cold War Era : Foreign Policies in Transition*, par Philippe G. Le Prestre (Montreal: McGill-Queens University Press, 1997), 131-60 ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*

Le rôle d'allié fidèle pour Paris comprend quant à lui essentiellement selon nous deux postures : premièrement un attachement fort au partenariat franco-allemand, renommé très souvent couple franco-allemand par les acteurs français. Ce dernier implique une tendance à éviter toute décision tendant à être perçue comme néfaste pour la relation entre les deux États et une nette tendance à encourager les initiatives promouvant cette entente ou du moins une image positive de celle-ci. La seconde posture est en lien avec les États-Unis. Elle sous-entend pour Paris le fait d'apparaître³⁷ comme un proche allié de Washington³⁷ sans pour autant donner l'air d'être inféodé à la politique de celui-ci. Les travaux de Deschaux-Dutard, Charles Thumerelle, Philippe Le Prestre (*cf.* liens avec Berlin) ou encore de Frédéric Charillon et Vincent Jauvert (*cf.* liens avec Washington) attestent de ceci³⁸.

Le troisième rôle revendiqué par les acteurs décisionnels français est celui pour lequel les sources sont les plus abondantes, à savoir le rôle de grande puissance. Il est régulièrement mis en exergue par le recours récurrent dans les propos des décideurs français des termes « rang » et « grandeur »³⁹.

Trois objectifs semblent le caractériser : l'ambition pour la France dans ses politiques étrangères et de défense d'être « *dans le premier cercle de tous les cénacles* »⁴⁰ ; la volonté d'être le premier partenaire (militairement et économiquement) des régions africaines regroupant un certain nombre d'anciennes colonies françaises (cet objectif aurait même tendance à devenir en soi un rôle, à savoir celui de protecteur régional⁴¹) ; le soutien aux

³⁷ Pour rappel même le premier allié historique des États-Unis, n'ayant qui plus est jamais été en guerre ouverte et déclarée avec ces derniers.

³⁸ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Frédéric Charillon, *La politique étrangère de la France de la fin de la guerre froide au printemps arabe*, *op. cit.* ; Vincent Jauvert, *La face cachée du quai d'Orsay enquête sur un ministère à la dérive* (Paris: Robert Laffont, 2016). ; Thumerelle et Le Prestre, « France : The Straitjacket of a New-Found Freedom », *op. cit.*

³⁹ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Marie-Christine Kessler, *La politique étrangère de la France acteurs et processus* (Paris: Presses de Sciences po, 1999) ; Edward A. Kolodziej, *French international policy under de Gaulle and Pompidou the politics of grandeur* (Ithaca London: Cornell university press, 1974) ; Thumerelle et Le Prestre, « France : The Straitjacket of a New-Found Freedom », *op. cit.* ; Ulrich Krotz, « National Role Conceptions and Foreign Policies: France and Germany Compared. CES Germany & Europe Working Paper no. 02.4, 2002 », *op. cit.* ; Charillon, *La politique étrangère de la France de la fin de la guerre froide au printemps arabe*, *op. cit.* ; Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Olivier Schmitt, « Frogs of War: Explaining the New French Military Interventionism », *War on the Rocks*, octobre 2015, <https://warontherocks.com/2015/10/frogs-of-war-explaining-the-new-french-military-interventionism/>.

⁴⁰ Hubert Védrine, *Les mondes de François Mitterrand à l'Élysée, 1981-1995* (Paris: Fayard, 1996).

⁴¹ Tobias Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, *op. cit.* ; Daniela Krosiak, « France's policy towards Africa. Continuity or change ? », in *Africa in international politics external involvement on the continent*, éd. par Ian Taylor et Paul

institutions internationales et au multilatéralisme⁴² dans l'objectif de compenser les faiblesses de la puissance française⁴³. Au niveau instrumental, ce rôle de grande puissance se matérialise par un allant pour les opérations extérieures, avec toutefois la recherche d'une légitimité issue d'un cadre multilatéral. Il tend à favoriser cependant la conduite tactique des opérations dans un cadre national et éprouve une faible attirance à l'égard des unités militaires bi/multinationales. Les coopérations opérationnelles avec d'autres pays considérés comme des grandes puissances trouvent grâce aux yeux de ses tenants, puissances telles que les États-Unis ou le Royaume-Uni. Les acteurs adhérant à ce rôle ont une nette tendance à employer un vocabulaire se référant à la notion d'efficacité opérationnelle.

| | |
|--|---|
| Méta-niveau | - Grande puissance |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Être dans le premier cercle de tous les cénacles - Être un pays leader ou du moins parmi les leaders sur la scène internationale - Promotion du multilatéralisme et de l'ONU en tant que pays leader - Demeurer la première puissance étrangère en Afrique Subsaharienne et assurer un rôle de protecteur régional |
| Instruments / moyens | <ul style="list-style-type: none"> - Recours « aisé » à l'outil militaire, avec le souci de bénéficier d'une légitimité internationale et la prise en compte de l'efficacité opérationnelle des missions initiées - Conduite tactique des opérations militaires dans un cadre mononational - Coopération opérationnelle avec d'autres pays acceptée, si ces derniers sont considérés comme des grandes puissances de premier ordre |

Tableau VI : le rôle de grande puissance et ses composants revendiqués par la France

Les politiques étrangères et de défense de Berlin constituent à bien des égards un classique des travaux académiques portant sur les politiques extérieures des États. Elles possèdent trois

Williams (London: Routledge, 2003), 61-82 ; Jeangène Vilmer et Schmitt, « Frogs of War: Explaining the New French Military Interventionism », *op. cit.* ; Denis Tull, « Zeitenwende in der französischen Afrikapolitik », *SWP-Aktuell*, n° 44 (2005) ; Tony Chafer, « Chirac and 'la Françafrique': No Longer a Family Affair », *Modern & Contemporary France* 13, n° 1 (2005): 7-23 ; Tony Chafer, « Franco-African relations: no longer so exceptional? », *African Affairs* 101 (2002): 343-363 ; Müller-Brandeck-Bocquet et al., *Die Afrikapolitik der Europäischen Union - Ansätze und Perspektiven* (Budrich, 2005).

⁴² Présidence de la République, Ministère de la défense et Commission chargée de l'élaboration du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, *Défense et sécurité nationale le livre blanc* (Paris: la Documentation française, 2008) ; Présidence de la République et Commission chargée de l'élaboration du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, *Livre blanc défense et sécurité nationale 2013* (Paris: la Documentation française, 2013) ; Présidence de la République et Ministère des armées, *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale [2017]* (Paris: Dicod, 2017).

⁴³ Alex Macleod et Hélène Viau, « La France: les institutions internationales au service du rang? », *Études internationales* 30, n° 2 (1999): 279-301.

caractéristiques majeures qui constituent à nos yeux des rôles à part entière au sens d'Holsti : promoteur du renforcement de l'Union européenne, allié fidèle, puissance civile.

Le comportement en faveur du renforcement de l'UE de l'Allemagne est attesté dans les ouvrages et articles de Deschaux-Dutard, Harnisch, Létourneau, Räkel, Banchoff, Le Prestre et Tewes⁴⁴. Contrairement à la France, il n'implique pas forcément comme objectif d'assumer un rôle de leader. En outre depuis les années 1990 il se décline tant par un souhait d'approfondir l'intégration des mécanismes européens que par une forte volonté d'accueillir d'autres États européens au sein de l'Union européenne, ainsi que l'article de Tewes le prouve⁴⁵.

Être un allié fidèle auprès de certains états et structures pour les acteurs décisionnels allemands constitue la deuxième pierre angulaire des politiques de défense allemandes, ainsi que les articles d'Ulrich Krotz, Klaus Brummer et Cameron Thies le démontrent⁴⁶. Trois entités sont au centre de ce rôle : Paris⁴⁷, Washington⁴⁸ et l'OTAN⁴⁹. En effet, c'est envers ces deux pays et cette structure qu'est assumé et recherché traditionnellement par les institutions politiques, militaires et diplomatiques allemandes le comportement de partenaire et de soutien fidèle. Cette volonté d'apparaître comme un fidèle allié n'est cependant pas forcément identique et de même intensité envers l'OTAN, Paris et Washington selon les acteurs

⁴⁴ Aggestam, « Role Identity and the Europeanisation of Foreign Policy: A Political Cultural Approach », *op. cit.* Thomas Banchoff, « German Identity and European Integration », *European Journal of International Relations* 5, n° 3 (1999): 259–289 ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Sebastian Harnisch, « Deutsche Führung in der internationalen Gesellschaft: ein rollentheoretischer Ansatz », *op. cit.* ; Sebastian Harnisch, « Germany's role in regional and global security governance », *op. cit.* ; Paul Létourneau et Marie-Elisabeth Räkel, « To Be or Not to Be Normal ? Germanys Quest for a New Role in the World », in *Role Quests in the Post-Cold War Era : Foreign Policies in Transition*, éd. par Philippe G. Le Prestre (Montreal: McGill-Queens University Press, 1997), 111-30 ; Philippe G. Le Prestre, « Change and Continuity in Foreign Policy Role Conceptions After the Cold War », in *Role Quests in the Post-Cold War Era : Foreign Policies in Transition*, éd. par Philippe G. Le Prestre (Montreal: McGill-Queens University Press, 1997), 251-262 ; Henning Tewes, « Between deepening and widening: Role conflict in Germany's enlargement policy », *West European Politics* 21, n° 2 (1998): 117–133.

⁴⁵ Tewes, « Between deepening and widening: Role conflict in Germany's enlargement policy », *op. cit.*

⁴⁶ Klaus Brummer et Cameron G. Thies, « The Contested Selection of National Role Conceptions », *op. cit.* ; Krotz, « National Role Conceptions and Foreign Policies: France and Germany Compared. CES Germany & Europe Working Paper no. 02.4, 2002 », *op. cit.*

⁴⁷ Létourneau et Räkel, « To Be or Not to Be Normal ? Germanys Quest for a New Role in the World », *op. cit.*

⁴⁸ Harnisch, « Germany's role in regional and global security governance », *op. cit.* ; Létourneau et Räkel, « To Be or Not to Be Normal ? Germanys Quest for a New Role in the World », *op. cit.*

⁴⁹ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Harnisch, « Germany's role in regional and global security governance », *op. cit.* ; Le Prestre, « Change and Continuity in Foreign Policy Role Conceptions After the Cold War », *op. cit.* ; Létourneau et Räkel, « To Be or Not to Be Normal ? Germanys Quest for a New Role in the World », *op. cit.* ; Frédéric Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.*

allemands étudiés. À titre d'exemple, le ministère de la Défense tend à revendiquer plutôt des positions qui illustrent avant tout son engagement vis-à-vis de l'alliance atlantique⁵⁰.

À l'image du troisième rôle pour la France, le rôle de puissance civile constitue celui sur lequel les universitaires se sont le plus penchés à l'initiative à l'origine des travaux d'Hanns Maull⁵¹ cités dans le chapitre 1. Pour rappel, selon ce dernier une puissance civile se distingue sur la scène internationale par un fort soutien envers le multilatéralisme et un emploi limité et encadré de la force armée. Nous avons pu voir au chapitre précédent que ce second aspect était loin d'être compris de manière identique selon les acteurs⁵². Les termes de puissance civile se retrouvent sans difficulté chez Akan Malici, Jeffrey Lantis, Juliet Kaarbo, Ulrich Krotz ou encore Sebastian Harnisch⁵³. Le soutien allemand au multilatéralisme et aux organisations internationales ainsi que la culture allemande de retenue à l'égard de l'emploi de l'outil militaire sont pour leur part amplement documentés par de nombreux auteurs⁵⁴. Tous ces éléments permettent d'affirmer qu'une partie conséquente de l'appareil décisionnel allemand estime qu'il convient que l'Allemagne agisse en puissance civile sur la scène internationale. Ceci implique comme objectifs poursuivis par ces acteurs :

- La promotion du multilatéralisme ;

⁵⁰ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*

⁵¹ Hanns Maull, « "Zivilmacht": Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », *op. cit.*

⁵² Certains estimant qu'une puissance civile se doit de rejeter le recours à la force.

⁵³ Sebastian Harnisch, « Change and continuity in post-unification German foreign policy », *German Politics* 10, n° 1 (1 avril 2001): 35-60 ; Juliet Kaarbo et Jeffrey Lantis, « The "Greening" of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions », *op. cit.* ; Krotz, « National Role Conceptions and Foreign Policies: France and Germany Compared. CES Germany & Europe Working Paper no. 02.4, 2002 », *op. cit.* ; Akan Malici, « Germans as Venetians: The Culture of German Foreign Policy Behavior », *op. cit.*

⁵⁴ Sur le multilatéralisme :

Delphine Deschaux-Dutard, « La culture stratégique de la République Fédérale d'Allemagne, entre multilatéralisme tourné vers l'avenir et contraintes institutionnelles », *Lettre de l'IRSEM*, n° 8 (décembre 2013): 7-10 ; Harnisch, « Change and continuity in post-unification German foreign policy », *op. cit.* ; Harnisch, « Germany's role in regional and global security governance », *op. cit.* ; Kaarbo et Lantis, « The "Greening" of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions », *op. cit.* ; Krotz, « National Role Conceptions and Foreign Policies: France and Germany Compared. CES Germany & Europe Working Paper no. 02.4, 2002 », *op. cit.* ; Le Prestre, « Change and Continuity in Foreign Policy Role Conceptions After the Cold War », *op. cit.* ; Létourneau et Räkel, « To Be or Not to Be Normal? Germany's Quest for a New Role in the World », *op. cit.* ; Maull, « "Zivilmacht": Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes », *op. cit.*

Sur l'emploi de l'outil militaire :

Deschaux-Dutard, « La culture stratégique de la République Fédérale d'Allemagne, entre multilatéralisme tourné vers l'avenir et contraintes institutionnelles », *op. cit.* ; Harnisch, « Change and continuity in post-unification German foreign policy », *op. cit.* ; Kaarbo et Lantis, « The "Greening" of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions », *op. cit.* ; Krotz, « National Role Conceptions and Foreign Policies: France and Germany Compared. CES Germany & Europe Working Paper no. 02.4, 2002 », *op. cit.* ; Pascal Vennesson, *Politiques de défense: institutions, innovations, européanisation* (Paris: L'Harmattan, 2000).

- Le soutien des organisations internationales ;
- La promotion du droit international et de la sécurité collective.

Matériellement en termes de moyens, ce rôle tend à favoriser enfin une utilisation prudente des forces armées sur les théâtres d'opérations extérieures et un net rejet de toute action diplomatique ou militaire unilatérale.

| | |
|--|--|
| Méta-niveau | - Puissance civile |
| Objectifs | - La promotion du multilatéralisme ; - Le soutien des organisations internationales ; - La promotion du droit international et de la sécurité collective |
| Instruments / moyens | - Emploi des armées hors du territoire national qu'en dernier recours et seulement dans un cadre multilatéral - Rejet de toute action diplomatique et militaire unilatérale - Faible recours – voire absence – d'utilisation des militaires pour des opérations dites de haute intensité ⁵⁵ |

Tableau VII : le rôle de puissance civile et ses composants revendiqués par l'Allemagne

III. Opérationnalisation de nos hypothèses

À présent que nos cas d'études ainsi que leurs implications théoriques ont été décrits, il est temps de dépeindre en détail les sources à la base de notre recherche, mais aussi les indicateurs nous permettant d'identifier les facteurs au cœur de nos hypothèses au sein des données recueillies. Plusieurs documents et textes appuient la démonstration qui suit dans les chapitres à venir⁵⁶. Néanmoins, notre sujet s'inscrivant dans le domaine des politiques de défense, il va de soi qu'un nombre considérable de documents ne nous ont pas été accessibles pour des raisons de confidentialité (note de synthèse, télégramme diplomatique, *etc.*). Afin de contourner cet obstacle, nous avons décidé de recourir à trois techniques : les participations observantes, les entretiens et l'analyse secondaire de données qualitatives. Ceci implique une composition en données constituée d'écrits et surtout d'interviews et d'échanges oraux. Il convient donc de préciser comment à partir de ces données nous comptons repérer les acteurs, les arrangements institutionnels, les luttes, les rapports de force, et plus particulièrement les rôles à l'œuvre selon nous dans les décisions prises.

⁵⁵ Telles que celles prescrites par les doctrines de contre-insurrection.

Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, *op. cit.*

⁵⁶ Textes officiels, déclarations publiques, rapports d'institutions, articles de presse.

Dans le cadre de cette recherche, les acteurs sont en général des groupes d'individus exerçant au sein d'un même service, département administratif ou d'un même parti politique. La division emploi du ministère des Armées en France ou le *Referat 202* de l'*Auswärtiges Amt* en Allemagne constituent à cet égard de parfaits exemples. Nous ne prenons pas en compte les actions et conceptions d'individus pris séparément telles que celles d'un chargé de mission pris isolément et travaillant au sein de la sous-direction affaires stratégiques du Quai d'Orsay. Ce sont l'ensemble des personnes travaillant au sein de cette sous-direction qui constitue à nos yeux un acteur exerçant potentiellement une influence sur les décisions étudiées dans notre thèse. Il y a cependant quelques exceptions à cette approche : les individus détenant un pouvoir conséquent du fait de leurs responsabilités, sont considérés comme des acteurs. Il s'agit ici des ministres, des chefs militaires des armées, ainsi que des présidents de la République française ou encore des chanceliers allemands.

Identifier les acteurs à l'origine d'une décision nécessite de connaître les personnes ayant pris part aux discussions relatives à cette décision. Ces participants n'ont pas tous forcément le même poids dans le processus de décision. L'ensemble des services/acteurs peuvent se répartir en cinq catégories : les acteurs clés et dominants ; les acteurs contributeurs ayant une influence moindre que les premiers, mais pouvant néanmoins peser sur le résultat final ; les acteurs participants ayant des tâches subalternes (production de note de synthèse, d'éléments de langage) ; les acteurs tenus seulement informés ; et les acteurs écartés des décisions. Fondamentalement, il est assez aisé à partir des données à disposition de reconnaître les acteurs, en particulier au travers des interviews et échanges oraux. Les documents officiels, plus particulièrement les déclarations officielles se révèlent en revanche peu loquaces sur ce point, les synecdoques étant courantes : une décision prise essentiellement entre deux directions du Quai d'Orsay sera ainsi présentée comme un choix du ministère dans son ensemble, voire comme celui de l'ensemble de l'État.

En ce qui concerne les arrangements institutionnels déterminant les acteurs, nous distinguons les dispositions formelles des informelles. Les premières sont assez faciles à identifier étant donné qu'il s'agit de lois et de décrets. Les secondes le sont naturellement moins. Par arrangements institutionnels informels, nous entendons des pratiques non régies par des textes de fonctionnement et d'attribution de compétences entre services politico-administratifs. La potentielle influence du cabinet du ministre des Affaires étrangères en France sur certains

sujets au détriment par exemple d'une direction du Quai d'Orsay qui se serait déchargée de ces mêmes sujets est un exemple fictif de ce genre d'arrangements informels.

Comment toutefois peut-on repérer ces pratiques informelles ayant *de facto* force de loi. Seule la répétition d'un mode de fonctionnement (c'est-à-dire l'implication à titre d'exemple d'une direction administrative au détriment de deux autres, qui ne prendraient *in fine* pas part aux discussions, ou seulement à titre indicatif), peut être considérée comme un arrangement institutionnel informel. Ceci implique donc d'identifier dans le cadre des données des processus de fonctionnement se répétant au fil du temps. Ce besoin de constat de répétition limite le traitement de ce point dans nos chapitres empiriques. La conclusion de la thèse permettra néanmoins de revenir en détail sur ces arrangements informels. Nous pourrons en effet plus aisément identifier, à travers le bilan comparatif des quatre chapitres empiriques, les configurations récurrentes d'acteurs et par extension *de facto* les institutions informelles évoquées.

Identifier des rapports de force et des conflits entre acteurs supposent de trouver tout d'abord des divergences voire des oppositions entre ces derniers sur les choix à faire, ainsi que sur les raisons justifiant ces décisions. Il est rare de trouver trace de ces désaccords dans les documents officiels. Les informations recueillies lors des entretiens constituent là encore notre principal matériau. Bien évidemment, il convient d'être conscient des faiblesses de ce dernier. Ce qui peut être relaté comme un conflit majeur par un interlocuteur dix ans après les faits peut n'avoir été qu'une simple divergence éphémère d'opinions. L'inverse est également possible. Déceler des conflits entre les acteurs repose de ce fait essentiellement sur l'interprétation des discours de nos interviewés. Outre la prudence dans l'interprétation, seul le croisement des sources permet de garantir la validité de nos propres affirmations.

Les rôles ou plus exactement conceptions de rôle de leur pays qu'ont les acteurs et qui régissent leurs comportements et actions sont à n'en point douter l'élément le plus équivoque et difficile à cerner à partir des données à notre disposition, l'identification étant fortement une question d'interprétation. Cette faiblesse n'est cependant pas spécifique à notre approche. Elle est en effet commune à tout cadre théorique recourant aux représentations sociales⁵⁷.

⁵⁷ Que celles-ci s'intitulent rôles, référentiels ou plus simplement justement représentations sociales ne changent rien à la difficulté.

Dans ces conditions, comment procéder pour les repérer ? Il convient de rappeler les éléments constitutifs d'un rôle. Nous inspirant pour rappel des travaux de Tobias Koepf⁵⁸, nous décomposons un rôle en 3 niveaux : des fondements et des orientations générales de politique étrangère (méta-niveau) ; des buts concrets découlant de la mise en œuvre des orientations générales (niveau d'objectifs) ; des moyens et des méthodes utilisés pour parvenir aux objectifs (niveau instrumental). Affirmer qu'un rôle est à l'œuvre et détermine les comportements des acteurs, implique de constater que les actions et attitudes des acteurs soient cohérentes avec leurs arguments, justifications et propos venant expliquer leur choix. À titre d'exemple, prenons le cas de la décision allemande de s'abstenir lors du vote de la résolution 1973 à l'ONU durant la crise libyenne de 2011, attitude contraire à celle de Washington, Paris et Londres. Si l'on reprend les trois rôles caractérisant la politique étrangère et de défense allemande⁵⁹, seul celui de puissance civile⁶⁰ correspond à ce choix. Partant de là, si ce rôle fut vraiment une des variables déterminantes à l'origine de ce choix, les acteurs à l'origine de celui-ci au sein de l'appareil décisionnel allemand seront censés recourir à un certain vocabulaire spécifique de ce rôle, tel que « puissance civile » ou encore « rejet de la force armée ». *A contrario*, si en interrogeant ces mêmes personnes, les termes « allié fidèle », « proche de Paris, Washington et Londres » revenaient dans leurs arguments, ceci serait incohérent avec notre hypothèse relative aux rôles.

Concrètement notre identification des rôles s'appuie donc sur la recherche d'une cohérence entre les attitudes des acteurs et les arguments utilisés par ces derniers pour expliquer ces mêmes attitudes. Ceci provient du fait que ces arguments découlent des buts concrets et des orientations générales constituant les deux autres niveaux d'un rôle. Les arguments à cet égard ne sont pas forcément des énoncés complets. Certains vocables témoignent parfois à eux seuls des arguments sous-tendant une action, tels que « grande puissance », « premier rang ». Les écrits officiels, mais surtout les entretiens effectués nous fournissent suffisamment de données pour repérer ces cohérences entre attitudes et arguments. À partir de ces derniers, nous avons extrait les références aux différents rôles revendiqués par les élites françaises et allemandes, afin ainsi d'identifier ceux qui dominent chez les acteurs interrogés. Pour ce faire,

⁵⁸ Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, op. cit.

⁵⁹ Pour rappel, puissance civile, alliée fidèle et promoteur du renforcement de l'UE.

⁶⁰ Il convient toutefois de noter que la compréhension ici de puissance civile se fait dans le sens où cela impliquerait une absence totale d'utilisation de la force armée. Voir *supra*, chapitre 1.

nous avons alors utilisé le nombre d'occurrence des mots, expressions et arguments en lien avec chaque rôle dans les entretiens.

N'y a-t-il pas cependant le risque que les discours et arguments ne servent qu'à habiller des choix effectués pour d'autres raisons ? Si c'était le cas, naturellement cela tendrait à infirmer nos hypothèses. Pour autant, si cela était le cas, cela signifierait que les acteurs changent régulièrement de discours/rôle pour justifier leur comportement. À titre d'exemple le *Referat 202* de l'*Auswartiges Amt* serait tantôt un promoteur du renforcement de l'UE, tantôt un défenseur fidèle des alliances de Berlin, et parfois un partisan farouche de l'idée de puissance civile. Théoriquement cela serait possible. Néanmoins dans le cadre de notre approche théorique, estimant que les rôles et leur influence sont des éléments durables, ces alternances de discours ne peuvent avoir lieu. Nos hypothèses relatives aux rôles viendraient à être infirmées uniquement si ces changements récurrents venaient à être constatés à partir de nos données.

IV. Stratégie de recherche : méthodologie et empirie utilisées

Venons-en à présent à la méthodologie mise en œuvre pour cette recherche, et plus particulièrement aux participations observantes, aux entretiens et à l'analyse secondaire de données qualitatives. Les paragraphes suivants serviront à la fois à justifier le recours à ces méthodes⁶¹, mais également à décrire notre emploi de ces dernières.

Le recours à des participations observantes

Afin de mener à bien notre analyse, il a été jugé préférable d'effectuer deux terrains, prenant la forme de participation observante, méthode plus connue sous le vocable générique d'observation participante en sciences sociales. Avant de présenter en détail nos terrains, il est nécessaire de revenir sur les débats académiques relatifs à cette pratique, ne serait-ce que pour expliquer nos choix terminologiques.

⁶¹ Chacune ayant nourri la controverse académique et comptant des partisans et des adversaires.

Ainsi que l'indique Frédéric Diaz dans un article en 2005, « *malgré une place dans les manuels et les cours de méthodologie, l'observation reste cependant un genre mineur dans la gamme des outils dont dispose un sociologue dans ses recherches*⁶² » et est peu utilisée. Elle implique d'observer un groupe afin de pouvoir le décrire, tout en étant membre de ce dernier et en prenant part à certaines, voire à l'ensemble des activités de celui-ci. Le degré d'implication pouvant varier, pour Patricia Adler et Peter Adler⁶³, trois rôles type sont possibles :

- « *rôle « périphérique » : en contact, mais sans participer ;*
- *rôle « actif » : avec participation et prise de responsabilité ;*
- *rôle « immergé » comme un membre naturel avec les mêmes sentiments et poursuivant les mêmes buts que les acteurs du champ »*⁶⁴

L'emploi de l'observation participante offre l'opportunité d'ancrer plus aisément la recherche effectuée dans le réel, outre les nombreuses indications précieuses qu'elles fournissent, indications permettant de corriger certains biais de départ. Ce recours à des expériences personnelles est d'ailleurs recommandé par Kasza et Luker⁶⁵.

Pour autant, certains auteurs⁶⁶ se méfient de cet outil. Il est en effet couramment admis que durant l'observation participante, le chercheur se doit d'être à parité participant et observateur. Or pour Bourdieu « *on ne peut pas nier la contradiction pratique : chacun sait combien il est difficile d'être à la fois pris dans le jeu et de l'observer* »⁶⁷. Selon Favret-Saada⁶⁸, cet outil pousse le chercheur sur une pente où « *d'un côté, le chercheur qui se distancie voit son objet lui glisser des mains ; de l'autre, celui qui accepte une participation*

⁶² Frédéric Diaz, « L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité: Récit d'un apprentissage de l'approche ethnographique pour tenter de rendre compte de la complexité du social », *Champ pénal*, n° Vol. II (2005), 1.

⁶³ Patricia A. Adler et Peter Adler, *Membership roles in field research* (Newbury Park: Sage, 1987).

⁶⁴ Diaz, « L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité: Récit d'un apprentissage de l'approche ethnographique pour tenter de rendre compte de la complexité du social » *op. cit.*, 7.

⁶⁵ Gregory Kasza, « Unearthing the Roots of Hard Science : A Program for Graduate Students », in *Making political science matter : debating knowledge, research, and method*, par Sanford Schram et Brian Caterino (New York: New York University Press, 2006), 222-233 ; Kristin Luker, *Salsa Dancing into the Social Sciences : Research in an Age of Info-Glut* (Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 2008).

⁶⁶ Diaz, « L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité: Récit d'un apprentissage de l'approche ethnographique pour tenter de rendre compte de la complexité du social » ; Soulé Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives* 27, n°1 (2007) : 127-140.

⁶⁷ Pierre Bourdieu, « Sur l'objectivation participante. Réponse à quelques objections », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 23, n° 1 (1978): 67-69.

⁶⁸ Jeanne Favret-Saada, *Les mots, la mort, les sorts*. (Paris : Gallimard, 1977).

de près doit gérer les risques de la subjectivation⁶⁹ ». À rebours de ces auteurs, plusieurs universitaires, s'appuyant sur l'école de Chicago ont démontré dans leurs écrits les atouts indéniables de l'observation participante : Chapoulie, Blumer, Becker, Hughes⁷⁰.

Ces observations offrent la possibilité d'analyser de l'intérieur le fonctionnement des services d'une structure à travers en particulier des discussions quotidiennes. Elles permettent ainsi de repérer un ensemble de dynamiques et les fonctions les plus décisives dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre⁷¹. Elles font gagner en outre un temps précieux pour les entretiens : choix des interlocuteurs, orientation générale des entretiens, affinage des questions. Elles peuvent également faciliter l'accès à des documents internes. Malheureusement ces documents s'avèrent en général inutilisables dans le domaine de la défense pour cause de confidentialité. Pour autant malgré ce dernier point, l'apport des observations participantes demeure conséquent et permet *in fine* de contribuer à la nécessaire variation de l'origine des données d'une recherche.

Les avantages de ce qu'on appelle communément en sciences sociales l'observation participante ayant été décrits, pourquoi préférons-nous pour notre part recourir aux termes de participation observante. La méthode dite de « l'observation participante » est conçue tel un outil nécessitant « *d'observer et de participer à parts égales, en veillant à ne pas sacrifier l'un au bénéfice de l'autre* »⁷². À l'instar de plusieurs chercheurs⁷³, il s'agit là selon nous d'une conception scolaire, typique de la « *bonne pratique méthodologique telle que perçu par*

⁶⁹ Soulé Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives* 27, n° 1 (2007): 127-40.

⁷⁰ Frédéric Diaz, *op. cit.* ; Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961* (Paris : éditions du Seuil, 2001) ; Howard Becker, *Les ficelles du métier – Comment conduire sa recherche en sciences sociales* (Paris : La Découverte, 2002) ; Herbert Blumer, « Sociological implications of the thought of George Herbert Mead », *American Journal of Sociology* 71, n°5 (1966): 535-544 ; Everett Hughes, *Le regard sociologique : essais choisis (textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie)* (Paris : Édition de l'EHESS, 1996).

⁷¹ Olivier Schmitt, « L'accès aux données confidentielles en milieu militaire : problèmes méthodologiques et éthiques d'un "positionnement intermédiaire" », *Les Champs de Mars* 27, n° 2 (2015): 50-58.

⁷² Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *op. cit.*, 137.

⁷³ Luke Eric Lassiter, « Authoritative Texts, Collaborative Ethnography, and Native American Studies », *American Indian Quarterly* 24, n° 4 (2000): 601–614 ; Barbara Tedlock, « From Participant Observation to the Observation of Participation: The Emergence of Narrative Ethnography », *Journal of Anthropological Research* 47, n° 1 (1991): 69–94 ; Loïc Wacquant, *Corps & âme carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Seconde édition revue & augmentée, L'ordre des choses (Marseille: Agone, 2014) ; Cécile Blondeau, « La boucherie : un lieu d'innocence ? », *ethnographiques.org*, n° 2 (2002), <http://www.ethnographiques.org/2002/Blondeau.html> (Page consultée le 11 mars 2006).

*les manuels*⁷⁴» pour reprendre les propos de Soulé Bastien. Lassiter, Tedlock, Wacquant et Blondeau partant du principe qu'il est impossible pour un chercheur d'être en permanence observateur et participant, prônent de ce fait le terme de participation observante. Ceci nous semble d'autant plus pertinent dans le cadre d'expériences où le rôle du chercheur tend à être actif, voire immergé selon la typologie d'Adler⁷⁵.

Ainsi que l'écrit Soulé Bastien, « *le quotidien de participant prend parfois le dessus, l'empêchant alors de se comporter comme un « vrai chercheur», disposant de temps pour noter des informations, discuter, et prendre du recul vis-à-vis de son objet* »⁷⁶. À titre personnel, nous avons justement pu expérimenter et vivre cela, notre travail tant à la DAS qu'au *Bundestag* nous ayant parfois amené à délaissier cette posture d'observateur compte tenu de l'intensité variable des sujets traités.

Dans le cadre de cette thèse, deux participations observantes d'une durée chacune de trois mois ont pu être menées. Celles-ci ont constitué des opportunités d'immersion auprès de structures en lien direct avec notre sujet. La première eut lieu à l'automne 2012 durant trois mois au sein de l'ex-DAS (délégation aux affaires stratégiques), désormais DGRIS (direction générale des relations internationales et de la stratégie) du ministère français de la Défense, en tant que chargé d'étude rattaché aux chargés de mission sur l'Europe centrale, l'Allemagne et les pays du Benelux. La seconde se déroula au printemps 2015, en tant qu'attaché parlementaire auprès de deux députés *SPD*⁷⁷.

Durant ces deux immersions professionnelles, au sens de Patricia et Peter Adler, notre rôle fluctua selon les dossiers et périodes entre celui d'actif et celui d'immergé⁷⁸, autrement dit entre d'une part une participation et une prise de responsabilité limitée et d'autre part une véritable intégration/immersion en tant que membre naturel partageant les mêmes ressentis et buts que les autres acteurs côtoyés.

⁷⁴ Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *op. cit.*, 137.

⁷⁵ Adler et Adler, *Membership roles in field research*, *op. cit.*

⁷⁶ Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *op. cit.*, 134.

⁷⁷ À savoir les députés Rainer Arnold et Thomas Hitschler, membres de la commission défense du *Bundestag* et du groupe parlementaire de travail franco-allemand.

⁷⁸ Adler et Adler, *Membership roles in field research*, *op. cit.*

Certes ces deux expériences ne sont pas en lien direct avec nos cas d'étude d'unités militaires. Nous n'avons en effet travaillé ni sur la BFA ni sur les groupements tactiques. Pour autant, nous avons pu grâce à elles appréhender une partie du fonctionnement interne des appareils décisionnels français et allemands. Tout comme pour les travaux de Samuel Faure et Olivier Schmitt⁷⁹ qui se sont appuyés également sur des expériences professionnelles, les apports essentiels de nos participations observantes pour notre recherche ont constitué en :

- une opportunité d'approcher au plus près la manière dont les décisions sont élaborées et exécutées, et de saisir un ensemble de dynamiques à l'œuvre dans les instances politiques et administratives en Allemagne et en France ;
- une aide conséquente dans la préparation des entretiens (détermination des interlocuteurs, choix des questions) ;
- la possibilité de comparer des propos issus des entretiens avec un vécu personnel.

Notre immersion au sein de la DAS du ministère français de la Défense nous a permis de vivre de l'intérieur à la fois les rivalités bureaucratiques existantes entre à titre d'exemple la DAS et l'EMA, mais également de ressentir le quotidien quelquefois bousculé et caractérisé par l'urgence de ces services : une note d'analyse, des éléments de langage et des propositions concrètes en vue d'une rencontre entre ministres pouvant être exigés dans des délais très courts, parfois même inférieurs à 36 heures.

Notre période d'activité au sein du *Bundestag* et ce en pleine période d'écriture d'un nouveau livre blanc⁸⁰ nous a ôtés toute illusion quant au rôle réel des députés en général, mais aussi vis-à-vis de certains postes prestigieux au sein du parlement allemand. Il est courant en effet de considérer le parlement allemand comme étant un de ceux ayant le plus de pouvoir en matière de politique de défense⁸¹. Cette vision s'explique de par la nécessité pour le gouvernement en cas d'opérations extérieures d'obtenir l'accord du *Bundestag* avant tout

⁷⁹ Samuel B. H. Faure, « Variétés de la décision le dilemme de la politique d'armement en Europe le cas de la France de 1945 à nos jours », *op. cit.* ; Schmitt, « L'accès aux données confidentielles en milieu militaire : problèmes méthodologiques et éthiques d'un "positionnement intermédiaire" », *op. cit.*

⁸⁰ Livre blanc de la défense qui sera publié en 2016.

Bundesministerium der Verteidigung, *Weißbuch 2016 zur Sicherheitspolitik und zur Zukunft der Bundeswehr* (Berlin: Bundesministerium der Verteidigung, 2016).

⁸¹ Olivier Rozenberg et al., « Not Only a Battleground: Parliamentary Oral Questions Concerning Defence Policies in Four Western Democracies », *The Journal of Legislative Studies* 17, n° 3 (2011): 340-353 ; Bastien Irondele et al., *Évolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe*, Études de l'IRSEM no 22 (Paris: IRSEM, Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2013) ; Olivier Rozenberg et al., « Des députés experts militaires ? Les motivations et rétributions au sein des commissions Défense de Parlements européens », *Politique européenne* 48, n° 2 (2015): 178-200.

déploiement⁸². Or le processus d'écriture du livre blanc de 2015-2016 nous a permis de constater le faible poids des parlementaires en particulier en comparaison du processus français du livre blanc. Par ailleurs, la participation aux réunions préparatoires de groupe politique nous a démontré la fonction avant tout honorifique et protocolaire des présidents de commissions allemandes *a contrario* des présidents des commissions en France. Par conséquent, alors que nous pensions initialement devoir effectuer un nombre assez élevé d'entretiens avec des parlementaires allemands et leurs collaborateurs, ces derniers s'élèvent seulement à huit dans notre thèse.

Entretiens réalisés

Le recours massif aux entretiens nous a été dicté compte tenu de la difficulté majeure d'accéder dans le domaine de la défense à des sources primaires. Certes il existe de telles sources (note de synthèse et d'analyse, télégramme diplomatique, *draft* de projet, *etc.*). Malheureusement les démarches d'accès se révèlent des plus longues et procédurières, sans garantie de succès. Ceci est attesté par Delphine Deschaux-Dutard⁸³. Nous avons nous-mêmes enduré directement cette lenteur afin d'obtenir des documents de l'Union européenne sur les *EUBG* ou encore des écrits des ministères de la Défense français et allemands portant sur les compositions des *EUBG*. Nous avons même récolté pour certaines de ces demandes des refus, et ce au bout de plusieurs mois. Outre les difficultés liées à l'accès des sources écrites primaires, tant Delphine Deschaux-Dutard que Samy Cohen mettent en avant la portée plus fructueuse des entretiens dans le milieu diplomatique et militaire, caractère fructueux supérieur selon eux aux archives disponibles⁸⁴.

L'entretien est toutefois un outil à manier avec précaution étant donné le risque de défaillance de mémoire ou encore de partialité des interviewés, questionnés parfois sur leur propre rôle⁸⁵.

⁸² La loi de 2006 encadrant ceci permet néanmoins quelques exceptions à ce vote préalable.

Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, *op. cit.*

⁸³ Delphine Deschaux-Dutard, « Stratégie qualitative et défense : l'entretien comme interaction sociale en milieu militaire », *Les Champs de Mars* 27, n° 2 (2015): 42-49.

⁸⁴ Deschaux-Dutard, « Stratégie qualitative et défense : l'entretien comme interaction sociale en milieu militaire », *op. cit.* ; Samy Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, Politique d'aujourd'hui (Paris: Presses universitaires de France, 1999), 19.

⁸⁵ Philippe Bongrand et Pascale Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique* 55, n° 1 (2005): 73-111 ; Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, *op. cit.* ; Delphine Deschaux-Dutard, « Enquêter en milieu militaire: Stratégie qualitative et conduite d'entretiens dans le domaine de la défense », *Res Militaris* 1, n° 2 (Winter-Spring - Hiver-Printemps 2011) ; Nuria Garcia et Catherine Hoeffler, « L'entretien et place des acteurs dans la sociologie de l'action

Pour reprendre les propos de Muller, « *la mémoire des interlocuteurs est défaillante, ils confondent les dates, et ont tendance à reconstruire a posteriori leur rôle* »⁸⁶. Il convient donc, comme pour toute démarche historique se basant sur des témoignages, de croiser les sources, afin de s'assurer de la véracité des propos des interlocuteurs choisis⁸⁷.

Choisir l'entretien dans le milieu de la défense revient également à cibler un public assez limité, qui plus est lorsque les interlocuteurs souhaités ont occupé des hauts postes de responsabilité. À titre d'exemple, sur l'ensemble de la période étudiée pour cette thèse (1991-2016) il n'y a eu que sept chefs d'état-major des armées en France. Le refus d'entretien de la part des personnes sélectionnées peut donc entraîner des difficultés, ces derniers n'étant pas aisément remplaçables⁸⁸. Afin d'éviter ce genre de situation, Samy Cohen dresse une série de techniques et d'artifices dans l'intention de pousser les personnes contactées à se confier⁸⁹. Dans le cadre de cette thèse, outre ces astuces, nous avons d'emblée listé à la fois les personnes à la tête des services/départements, mais aussi leur subalterne direct d'un point de vue hiérarchique (directeur adjoint, vice-directeur, *etc.*), et ce afin de contourner d'éventuels refus d'entretien.

Dans son ouvrage *La misère du monde*, Pierre Bourdieu évoquait la violence symbolique que subissaient les interviewés (imaginés comme des individus ayant un capital culturel et social inférieur au chercheur) lors des entretiens⁹⁰, créant ce faisant une situation pouvant impacter sur le matériel empirique fourni par les entretiens. Il est communément admis que dans le cadre des interviews avec des dirigeants ou des hauts fonctionnaires la violence symbolique se trouve inversée : le chercheur/étudiant se retrouvant dans une situation d'infériorité par rapport aux interviewés⁹¹.

publique », in *Une french touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, par Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet (Paris: Presses Sciences Po, 2015), 377-404 ; Gilles Pinson et Valérie Sala Pala, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique* 57, n° 5 (2007): 555-97.

⁸⁶ Pierre Muller, *Les politiques publiques*, 9e édition, Que sais-je ? (Paris: Presses universitaires de France, 2011), 94.

⁸⁷ Jonathon Wayne Moses, *Ways of Knowing: Competing Methodologies in Social and Political Research* (Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2012).

⁸⁸ Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, *op. cit.*, 7.

⁸⁹ Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, *op. cit.*, 21-22.

⁹⁰ Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, (Paris: Seuil, 2007).

⁹¹ Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, *op. cit.*

Pour certains chercheurs se réclamant de l'école bourdieusienne, cette situation rend extrêmement difficile la captation de données viables pour la recherche⁹². Pour notre part, bien que conscient du potentiel fossé entre d'une part notre modeste personne, et d'autre part les hauts fonctionnaires et hauts gradés que nous avons rencontrés, nous estimons que cette supposée violence symbolique à notre endroit ne fut en rien insurmontable, ni problématique pour notre recherche. Les travaux antérieurs de Samy Cohen, Delphine Deschaux-Dutard, Olivier Schmitt ou encore Alice Pannier⁹³, attestent d'ailleurs de l'absence d'impact véritable de cette violence symbolique sur les entretiens réalisés.

Sur 165 entretiens menés ou collectés⁹⁴, onze sont des entretiens ouverts et neuf des entretiens directifs. Le cœur de nos données fut collecté à travers l'emploi d'entretiens semi-directifs. 87 entretiens correspondant à ce critère ont en effet été pratiqués. L'utilisation de ce type particulier d'entretien se justifie selon nous compte tenu de ses atouts. Samy Cohen résume très bien les avantages de l'entretien semi-directif: « *L'entretien semi-directif permet de combiner questions ouvertes et fermées, interrogations générales et très précises. Il autorise les relances, la reformulation des questions, l'improvisation de questions nouvelles, et l'adaptation de l'ordre et de la nature des questions en fonction des réponses fournies par l'interviewé et du déroulement de l'entretien, tout en maintenant l'échange dans un cadre prédéfini. Par ses relances, par la multiplication des entretiens, par l'accumulation d'informations, l'enquêteur a la possibilité de créer un "cercle vertueux", d'inciter l'interviewé à se livrer un peu plus* »⁹⁵.

L'emploi de l'entretien semi-directif n'entraîne pas selon nous une défaillance dans les données recueillies, défaillance pouvant invalider le résultat de nos recherches. Pour rappel, cette question de la pertinence du recours aux entretiens semi-directifs a fait l'objet d'une

⁹² Hélène Chamboredon et al., « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses. Sciences sociales et histoire* 16, n° 1 (1994): 114–132.

⁹³ Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, *op. cit.* ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Deschaux-Dutard, « Enquêter en milieu militaire : Stratégie qualitative et conduite d'entretiens dans le domaine de la défense », *op. cit.* ; Alice Pannier, « Franco-British defence cooperation under the Lancaster House Treaties (2010) institutionalisation meets the challenges of bilateral cooperation », *op. cit.* ; Schmitt, « L'accès aux données confidentielles en milieu militaire : problèmes méthodologiques et éthiques d'un "positionnement intermédiaire" », *op. cit.*

⁹⁴ Voir *infra*, chapitre 2 analyse secondaire de données qualitatives, pp. 85-89.

⁹⁵ Cohen, *L'art d'interviewer les dirigeants*, *op. cit.*, 8.

intense discussion il y a quelques années⁹⁶. Dans leur article de 2005, Bongrand et Laborier estimaient en effet que ces derniers étaient désormais employés à tort et à travers, et sans autres types de sources de données⁹⁷. À l'instar de Pinson, nous estimons toutefois que toutes les autres méthodes comportent aussi des défauts et faiblesses, ce qui invalide par conséquent une critique limitée aux seuls entretiens semi-directifs⁹⁸. Par ailleurs, nous avons pris soin dans notre travail de croiser les sources de données : sources écrites primaires et secondaires, participations observantes, entretiens ouverts, entretiens semi-directifs, entretiens directifs et analyse secondaire de précédents entretiens.

Concrètement, nous avons structuré nos entretiens semi-directifs de telle sorte qu'ils favorisent l'émergence d'éléments nous permettant de tester la validité de nos hypothèses. Pour chaque sujet abordé⁹⁹ avec nos interlocuteurs, nos questions étaient toujours les suivantes :

- Comment se sont déroulées les discussions relatives à ce thème, à cette décision ?
- Avez-vous pris part aux échanges ? Quels sont les acteurs ayant été impliqués dans ceux-ci ?
- Y avait-il des divergences entre eux, des points de vue différents, des nuances dans leur propos ?
- Quels étaient votre avis et vos arguments sur ce sujet ? Quels étaient ceux des autres structures ayant pris part aux discussions ?

Choisir de recourir à des entretiens dans le cadre d'une thèse implique avant tout cependant de déterminer les entités clés à l'œuvre dans les différentes phases étudiées : dans ce cas précis la prise de décision et la mise en œuvre des politiques de défense en France et en Allemagne. Afin de déterminer celles-ci, nous avons eu recours à la littérature existante sur la production des politiques étrangères et de défense de Paris et Berlin, aux informations issues de nos participations observantes et enfin à la technique du *Name-Dropping* au cours des interviews.

⁹⁶ Bongrand et Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? » *op. cit.* ; Garcia et Hoeffler, « L'entretien et place des acteurs dans la sociologie de l'action publique », *op. cit.* ; Pinson et Sala Pala, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *op. cit.*

⁹⁷ Bongrand et Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *op. cit.*

⁹⁸ Pinson et Sala Pala, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *op. cit.*, 576.

⁹⁹ Création de l'Eurocorps, instauration des GTUE, choix des partenaires pour les groupements tactiques, absence de déploiement de la BFA ou des GTUE lors de telle ou telle crise.

Les écrits et recherches précédentes portant sur les décisions et processus relatifs aux politiques de défense en Allemagne tendent à mettre en exergue essentiellement quatre institutions : la chancellerie, le ministère des Affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*), le ministère de la Défense (*BMVg*¹⁰⁰) et le *Bundestag*¹⁰¹. Les travaux de Cohen, Kessler, Charillon ou encore de Pannier démontrent sans appel le rôle central en France de la présidence de la République ainsi que des ministères des Affaires étrangères (Quai d'Orsay) et de la Défense (renommé désormais en ministère des Armées depuis 2017), de la même manière qu'ils attestent du faible pouvoir du parlement français dans la politique de défense¹⁰².

Malheureusement, il n'existe pas à l'heure actuelle pour les administrations allemandes et françaises d'annuaire ou d'ouvrage unique mentionnant les différentes personnes ayant occupé des fonctions au sein des entités mentionnées, ne serait-ce que sur les dix dernières années. Trouver donc les noms des personnes s'étant succédé à des postes précis, s'est avéré assez long et fastidieux. Fort heureusement, outre le recours encore une fois tant aux participations observantes qu'au *Name Dropping*¹⁰³, nous avons pu collecter ces noms en consultant les bottins administratifs et *Staatshandbücher* publiés entre 1991 et 2016, une nouvelle édition étant publiée chaque année.

Les tableaux suivants montrent les différents départements et services ciblés initialement pour nos entretiens, et ceux ayant par la suite été également visés, suite aux informations issues du *Name Dropping* (en italique). Croiser ainsi ces deux techniques (*Name Dropping* et annuaire), nous a permis d'éviter les écueils que comportent chacune de ces méthodes¹⁰⁴.

¹⁰⁰ *Bundesministerium der Verteidigung*.

¹⁰¹ Claire Demesmay, Martin Koopmann, et Julien Thorel, *L'atelier du consensus : processus franco-allemands de communication et de décision* (Cergy-Pontoise: CIRAC, 2017) ; Frédéric Mérand, Stéphanie C. Hofmann, et Bastien Irondele, « Governance and State Power: A Network Analysis of European Security », *JCMS: Journal of Common Market Studies* 49, n° 1 (2011): 121-47 ; Rozenberg et al., « Des députés experts militaires ? », *op. cit.* ; Rozenberg et al., « Not Only a Battleground: Parliamentary Oral Questions Concerning Defence Policies in Four Western Democracies », *op. cit.* ; Irondele et al., *Évolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe*, *op. cit.*

¹⁰² Charillon, *La politique étrangère de la France de la fin de la guerre froide au printemps arabe*, *op. cit.* ; Samy Cohen, *La défaite des généraux* (Paris: Fayard, 1994) ; Demesmay, Koopmann, et Thorel, *L'atelier du consensus : processus franco-allemands de communication et de décision*, *op. cit.* ; Kessler, *La politique étrangère de la France acteurs et processus*, *op. cit.* ; Pannier, « Franco-British defence cooperation under the Lancaster House Treaties (2010) institutionalisation meets the challenges of bilateral cooperation », *op. cit.*

¹⁰³ Méthode vivement suggérée par Delphine Deschaux-Dutard dans le cadre d'enquêtes dans le monde de la défense.

Deschaux-Dutard, « Enquêter en milieu militaire : Stratégie qualitative et conduite d'entretiens dans le domaine de la défense », *op. cit.*

¹⁰⁴ En effet se baser seulement sur l'annuaire pour un chercheur néophyte revient à considérer que ses présupposés de la manière dont sont produites les décisions sont forcément exacts. Or ces présupposés ne reposent initialement bien souvent que sur l'interprétation des intitulés des services, directions et départements

Chancellerie

- Abteilung 2 Außen-, Sicherheits und Entwicklungspolitik
 - *Gruppe 21 Außenpolitik; Sicherheitspolitik und Globale Fragen*
 - *Gruppe 22 BM der Verteidigung, Bundessicherheitsrat*
- Abteilung 5 Europapolitik

Ministère allemand des Affaires étrangères

- Leitungsstab
- *Referat 011: Parlaments- und Kabinettsreferat*
- Planungsstab
- Politische Abteilung 2
 - *Referat 201: Atlantisches Bündnis und seine Beziehungen zu den NATO Partnerstaaten; bilaterale sicherheitspolitische Beziehungen*
 - *Referat 202: Gemeinsame Sicherheits- und Verteidigungspolitik (GSVP), d-F Verteidigungs- und Sicherheitsrat*
- Europaabteilung E

Ministère allemand de la Défense¹⁰⁵

Depuis 2012:

- Leitungsstab
- Abteilung Politik (fusion du Planungsstab et d'une partie du Führungsstab der Streitkräfte III
 - *Unter-Abteilung POL I Sicherheitspolitische Angelegenheiten*
 - *Unter-Abteilung POL II Verteidigungs- und Rüstungspolitik*
- Abteilung Planung
- Abteilung Führung Streitkräfte
- Abteilung Strategie und Einsatz (cette direction récupère une partie des fonctions du Einsatzführungsstab des Bundesministeriums der Verteidigung)

Jusqu'en 2012:

- Leitungsstab
- Planungsstab
 - *Europäische sicherheitspolitik*
- Führungsstab der Streitkräfte (Fü S)
 - Stabsabteilung Fü S III (Militärpolitik und Rüstungskontrolle)
 - *Referat 1 Militärpolitische Grundlagen; Bilaterale Beziehungen*
 - *Referat 2 Militärstrategische Grundlagen; Deutsch-Französische Arbeitsgruppe Militärische Zusammenarbeit*
 - *Referat 3 NATO; Euro Atlantischer Partnerschaftsrat (EAPC);*
 - *Referat 4 Europäische Union; Westeuropäische Union*
 - *Stabsabteilung Fü S V (remplacé par le Einsatzführungsstab entre 2008 et 2012).*

Bundestag

- Membre de la commission Défense
- Membre de la commission des Affaires étrangères

Tableau VIII : fonctions administratives et politiques allemandes ciblées

administratifs fait par le chercheur. Le *Name Dropping* peut quant à lui engendrer le risque de constituer une boucle fermée de sources confirmant certes les mêmes données mais excluant consciemment ou inconsciemment d'autres interlocuteurs potentiels ayant pris part également aux décisions.

¹⁰⁵ Il est à noter que le ministère allemand de la Défense a connu d'importantes réformes entre 2010 et 2012, ceci expliquant la division temporelle effectuée.

Ministère français des Affaires étrangères

- Cabinet du ministre
- Secrétariat général du Quai d'Orsay
- Direction générale des affaires politiques et de la sécurité
 - Service de la politique étrangère et de sécurité commune (dissous en 2009)
 - *Directeur des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement*
 - *Sous-direction des affaires stratégiques*
- Direction de l'Union européenne (ancienne direction de la coopération européenne)

Ministère français de la Défense

- Cabinet du ministre
- Direction générale de la délégation générale aux relations internationales (DGRIS), ancienne délégation aux affaires stratégiques (DAS)
- Direction de l'état-major des Armées
 - Division emploi
 - Division euratlantique
- État-major de l'Armée de Terre
- *Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO)*

Présidence de la République

- État-major particulier
- Cellule diplomatique
- Secrétariat général de l'Élysée

Tableau IX: fonctions administratives et politiques françaises ciblées

Trois types d'entretiens ont été réalisés : si ainsi que nous l'avons indiqué, nous avons fait le choix de recourir en priorité à des entretiens semi-directifs¹⁰⁶, nous avons au préalable utilisé avec quelques interlocuteurs des entretiens ouverts portant de manière générale sur la BFA, les GTUE et les relations franco-allemandes. Cette méthode nous a permis plus facilement de connaître les différents épisodes pour lesquels un emploi de ces unités fut envisagé. Nous y avons également eu recours avec les membres et les salariées du parlement allemand, et ce dans l'objectif de mieux cerner le rôle des députés de manière générale dans la politique de défense allemande. Les entretiens directifs ont été menés en lien essentiellement¹⁰⁷ avec notre conclusion. Nous avons souhaité réaliser ceux-ci afin de renforcer nos arguments sur la conception de la multinationalité en opérations extérieures chez les militaires. Nous avons préparé également des entretiens directifs sous la forme de QCM en lien avec les rôles. Malheureusement sur les quarante-cinq questionnaires prévus, le taux de réponse a été trop faible¹⁰⁸ pour pouvoir tenir compte de cet outil.

Les trois quarts de nos entretiens ont été réalisés par téléphone ou par courriel. Seulement un quart d'entre eux ont impliqué une rencontre avec nos interlocuteurs, principalement à Paris,

¹⁰⁶ La grille de questions utilisée pour ces entretiens est présentée en annexe. Voir *infra*, annexe 4, p. 351.

¹⁰⁷ Six portent cependant sur le choix des partenaires pour la formation des GTUE. Il s'agit d'anciens membres/collaborateurs du CMUE de diverses nationalités.

¹⁰⁸ Une douzaine seulement.

Berlin et Bruxelles. Bien qu'ayant subi près de 80 refus¹⁰⁹, 107 entretiens ont finalement été faits au cours de cette recherche, dont 11 ouverts, 87 semi-directifs et 9 directifs. Les tableaux en annexes présentent ces derniers, ainsi que les catégories socioprofessionnelles sollicitées¹¹⁰.

Nous avons classé en quatre catégories socioprofessionnelles nos différents interlocuteurs : diplomates, militaires, hauts fonctionnaires et politiques. Parmi ces derniers, nous nous sommes entretenus avec trois ministres, deux secrétaires d'État, six parlementaires, 29 ambassadeurs, ainsi qu'avec 53 généraux et amiraux, dont des inspecteurs généraux de la *Bundeswehr* et des chefs d'état-major des Armées. Les tableaux en annexes donnent une indication quant aux fonctions des personnes interrogées¹¹¹.

Afin de garantir l'anonymat de nos sources, aucun nom n'est mentionné dans ce travail. À l'instar d'Olivier Schmitt dans ses travaux¹¹², nous avons décidé d'avoir recours à une méthode stricte de classification de nos entretiens. L'objectif de celle-ci est à la fois de protéger l'anonymat des personnes interrogées, tout en permettant au lecteur d'avoir un minimum d'indication quant aux fonctions des personnes citées dans notre thèse. La liste de nos entretiens présente en annexe ne comporte que les éléments suivants : catégorie socioprofessionnelle de la personne, nationalité, lieu ou forme d'entretien (téléphone ou courriel), date. Nous avons cependant décidé pour les citations dans les chapitres de spécifier outre les informations précédentes le service/département dans lequel la personne était en poste au moment des faits (exemple : entretien avec un diplomate F. membre de la représentation permanente de la France auprès de l'OTAN (*e.p.*), réalisé le 8 janvier 2017 par téléphone¹¹³). Ayant interrogé plusieurs hauts dirigeants (ministres, chef d'état-major des armées, directeur général des affaires politiques et de la sécurité, *etc.*) pour protéger leurs noms, nous les avons insérés dans des catégories comprenant leurs plus proches collaborateurs, certains de ceux-ci ayant été également interrogés (exemple : membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères, membre de la direction de l'État-major des Armées, haut gradé de la *Bundeswehr*, *etc.*).

¹⁰⁹ Parmi ceux-ci, la part de Français et la part d'Allemands sont équivalentes.

¹¹⁰ Voir *infra*, annexe 5, p. 352.

¹¹¹ *Ibidem*.

¹¹² Schmitt, « L'accès aux données confidentielles en milieu militaire : problèmes méthodologiques et éthiques d'un "positionnement intermédiaire" », *op. cit.*

¹¹³ Afin de réduire les notes de bas de pages relatives à nos entretiens, nous y avons inséré certaines abréviations : F. pour français ; A. pour allemand ; (*e.p.*) pour en poste à l'époque.

L'analyse secondaire de données qualitatives

Outre les participations observantes et les nombreux entretiens menés au cours de la thèse, nous avons eu accès à des entretiens issus d'une recherche antérieure, ce qui nous a conduits à recourir à de l'analyse secondaire de données qualitatives¹¹⁴. Pratique courante dans certaines disciplines scientifiques et selon les pays¹¹⁵, elle est assez méconnue dans les sciences sociales en France, et même inexistante à notre connaissance dans le domaine de la recherche portant sur les politiques étrangères et de défense. Malgré cette faible notoriété, l'analyse secondaire de données qualitatives a engendré quelques débats académiques portant tant sur ses aspects pratiques, que sur sa valeur en tant que source de données. Par conséquent, une définition de celle-ci et une présentation des débats autour de cette méthode sont nécessaires, compte tenu de la réutilisation de 58 entretiens issus d'une autre recherche pour notre propre thèse.

L'analyse secondaire de données qualitatives consiste en la réexploitation de données d'enquêtes antérieures dont les résultats prolongent et/ou se distinguent de l'analyse primaire desdites données antérieures¹¹⁶. Il existe plusieurs formes d'analyse secondaire selon Heaton¹¹⁷ :

- « *Supra analyse : dépasse le focus de l'analyse primaire d'où les données ont été tirées, en examinant de nouvelles questions empiriques, théoriques ou méthodologiques ;*
- *Analyse supplémentaire : une investigation plus fouillée d'une question émergente ou d'un aspect des données qui n'a pas été considéré ou insuffisamment envisagé lors de l'analyse primaire ;*
- *Ré-analyse : les données sont réanalysées pour vérifier et corroborer les analyses primaires de l'ensemble des données qualitatives ;*
- *Analyse amplifiée : combine des données de deux ou plusieurs études primaires dans l'optique de comparer ou bien afin d'élargir un échantillon ;*
- *Analyse assortie : combine l'analyse secondaire des données de la recherche avec une recherche primaire et/ou l'analyse de données qualitatives primaires¹¹⁸».*

¹¹⁴ ASDQ.

¹¹⁵ Janet Heaton, *Reworking qualitative data* (London: SAGE, 2004).

¹¹⁶ Catherine Hakim, *Secondary analysis in social research a guide to data sources and methods with examples* (London Boston: Allen & Unwin, 1982).

¹¹⁷ Heaton, *Reworking qualitative data*, *op. cit.*, 34.

¹¹⁸ Didier Chabaud et Olivier Germain, « La réutilisation de données qualitatives en sciences de gestion : un second choix ? », *M@n@gement* 9, n° 3 (2006): 199-221, 205.

Le recours à l'analyse secondaire de données qualitatives offre quatre avantages :

- Elle permet tout d'abord d'accéder rapidement à de nombreuses données potentiellement pertinentes, ce qui procure des gains financiers et de temps. En effet toute recherche impliquant des terrains nécessite à la fois des ressources financières et du temps disponible. L'analyse secondaire offre de ce fait une économie substantielle.
- Elle permet également une cumulativité du savoir. L'augmentation du nombre d'entretiens sur lesquels un auteur peut s'appuyer, renforce également la validité des hypothèses et des arguments exposés.
- L'analyse secondaire offre la possibilité de varier les cadres d'analyse des données et facilite les examens pluridisciplinaires.
- Le recours à une perspective diachronique constitue enfin une éventualité en cas d'ASDQ.

Néanmoins l'ASDQ soulève aussi de nombreuses questions et pose quelques difficultés théoriques et pratiques, ainsi que de nombreux auteurs ont pu le démontrer¹¹⁹. Recourir à l'analyse secondaire suppose au préalable de disposer de retranscriptions intégrales ou d'enregistrements. Certes, une utilisation avec des notes d'entretiens est envisageable. Pour autant, l'ASDQ est moins aisée dans ce cas de figure. Or les recherches dans la défense tendent à limiter l'emploi des dictaphones¹²⁰ et par ricochet la possibilité d'avoir des retranscriptions intégrales d'entretien. La question de la propriété des entretiens constitue un

¹¹⁹ David Brown, « Going Digital and Staying Qualitative: Some Alternative Strategies for Digitizing the Qualitative Research Process », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* 3, n° 2 (2002): Art. 12 ; Louise Corti et Paul Thompson, « Secondary Analysis of Archived Data », in *Qualitative Research Practice*, par Clive Seale, Giampetro Gobo, et David Silverman (London ; Thousand Oaks, Calif.: Sage, 2004), 327-343 ; Magdalini Dargentas et Dominique Le Roux, « Potentials and Limits of Secondary Analysis in a Specific Applied Context: The Case of EDF—Verbatim », *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* 6, n° 1 (2005): Art. 40 ; Magdalini Dargentas et al., « Compte-rendu des journées internationales de l'analyse secondaire en recherche qualitative », *Bulletin de méthodologie sociologique* 90 (2006): 43-55 ; Nigel G. Fielding et Jane L. Fielding, « Resistance and Adaptation to Criminal Identity: Using Secondary Analysis to Evaluate Classic Studies of Crime and Deviance », *Sociology* 34, n° 4 (2000): 671-689 ; Nigel G. Fielding, « Getting the most from archived qualitative data: epistemological, practical and professional obstacles », *International Journal of Social Research Methodology* 7, n° 1 (1 février 2004): 97-104 ; John Goodwin et Henrietta O'Connor, « Contextualising the Research Process: Using Interviewer Notes in the Secondary Analysis of Qualitative Data », *Qualitative Report* 11, n° 2 (2006): 374-392 ; Heaton, *Reworking qualitative data, op. cit.* ; Pamela Hinds, Ralph Vogel, et Laura Clarke-Steffen, « The Possibilities and Pitfalls of Doing a Secondary Analysis of a Qualitative Data Set », *Qualitative Health Research* 7, n° 3 (1997): 408-424 ; Sally Thorne, « Qualitative Secondary Analysis », in *The Sage Encyclopedia of Social Science Research Methods*, par Michael S. Lewis-Beck, Alan Bryman, et Tim Futing Liao (London: Sage, 2004), 1006.

¹²⁰ Deschaux-Dutard, « Enquêter en milieu militaire : Stratégie qualitative et conduite d'entretiens dans le domaine de la défense », *op. cit.*

autre problème généralement posé par cette méthode : à qui appartiennent ceux-ci ? Aux personnes interviewées ? Au premier chercheur ? En cas de publication en annexe d'une recherche, peut-on les considérer comme relevant du domaine public¹²¹ ? Qu'en est-il en outre de la protection de l'anonymat des individus interrogés ? Cette difficulté est loin d'être simple à résoudre, dans le cas à titre d'exemple où le premier chercheur aurait eu le droit de citer les noms et fonctions des personnes. Cette autorisation s'étend-elle à d'autres chercheurs ? Enfin, dans l'hypothèse où d'autres entretiens auraient été menés par le second chercheur, comment les premières interviews doivent-elles être insérées dans la classification des entretiens ?

Ainsi que nous venons de le voir, plusieurs considérations pratiques et éthiques peuvent engendrer des obstacles à l'analyse secondaire. Méthodologiquement, la question du recours à l'ASDQ fait par ailleurs l'objet d'un débat académique ainsi que le rappellent Mukamurera, Lacourse et Couturier¹²². Trois écoles/courants se distinguent sur cette question : les positivistes, les interprétativistes et les constructivistes¹²³.

Ces derniers contestent pour leur part le recours à l'analyse secondaire, « *au motif que seul le vécu du terrain permet de comprendre réellement la nature des interactions entre l'enquêteur et les enquêtés, et donc, d'interpréter correctement ce qui a été vu et entendu*¹²⁴ ». Pour eux, « *la réalité ne préexiste pas à l'observation : les observations produites dans une recherche sont indissociables de l'activité de recherche elle-même. [...] Archiver est impossible, car les « données » n'existent pas comme telles : ce sont des co-constructions dont la matérialisation par des documents ne peut que partiellement rendre compte. L'analyse secondaire est [donc] considérée comme vouée à l'échec*¹²⁵ ». A contrario les interprétativistes et les positivistes ne considèrent pas la décontextualisation comme un empêchement majeur à l'analyse secondaire. Pour Fielding, il ne s'agit que d'une difficulté pratique nécessitant une documentation précise sur les données réutilisées¹²⁶.

¹²¹ Sous réserve de citation de la recherche initiale.

¹²² Joséphine Mukamurera, France Lacourse, et Yves Couturier, « Des avancées en analyse qualitative: pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches qualitatives* 26, n° 1 (2006): 110-138.

¹²³ Voir *infra*, annexe 7, p. 364.

¹²⁴ Sophie Duchesne, « Développement de l'analyse secondaire et des méthodes d'analyse qualitative », in *Analyse secondaire en recherche qualitative : enjeux pour les sciences humaines et sociales* (Lavoisier, 2010), 1-18.

¹²⁵ Sophie Duchesne, « Introduction. De l'analyse secondaire à la réanalyse. Une innovation méthodologique en débats », *Recherches Qualitatives*, La réanalyse à l'épreuve de l'expérimentation. Textes en hommage à Annie-Claude Salomon., Hors-série, n° 21 (juin 2017): 7-28.

¹²⁶ Fielding, « Getting the most from archived qualitative data: epistemological, practical and professional obstacles », *op. cit.*

Compte tenu de l'utilisation de l'ASDQ dans notre recherche, il va de soi que pour notre part, nous rejetons l'approche constructiviste sur cette question. Considérant comme les approches positivistes et interprétativistes que cette méthode est valable, mais nécessite d'apporter des précisions quant au contexte d'origine des données utilisées, nous avons joint à cette recherche en annexe une présentation succincte de la thèse de doctorat de Delphine Deschaux-Dutard ainsi que ses grilles d'entretien¹²⁷. C'est en effet le travail doctoral de Deschaux-Dutard qui nous a permis de recourir à l'analyse secondaire de données, sa thèse comportant en annexe trente-six retranscriptions intégrales d'entretiens. L'auteure y analyse le développement de la politique européenne de défense des années 1990 à 2008 à partir d'un cadre théorique inspiré de l'analyse sociohistorique de l'action publique.

Effectuant une étude comparée entre la France et l'Allemagne, elle s'appuie pour sa démonstration essentiellement sur les entretiens semi-directifs qu'elle a menés au cours de son doctorat. Outre leur qualité, il convient de souligner ici le travail herculéen accompli, 135 interviews en tout ayant été exécutées dont un quart a été intégralement retranscrit dans les annexes. Parmi les personnes sollicitées se trouvent des militaires, des diplomates ainsi que des hommes politiques issus en grande majorité des institutions¹²⁸ que nous avons également ciblées pour nos propres entretiens. Outre celles-ci, quelques entretiens avec des membres du cabinet du Premier ministre, du SGDSN¹²⁹, et des institutions européennes et otaniennes sont à noter.

Notre analyse secondaire a consisté en une analyse assortie¹³⁰, c'est-à-dire en une combinaison de l'analyse secondaire des données de la recherche de Deschaux-Dutard avec l'analyse de nos propres données qualitatives primaires. Fondamentalement les données issues de la thèse de Deschaux-Dutard ont contribué à notre propre recherche en apportant des réponses aux questions suivantes :

- Quelle(s) personne(s)/structure(s) a/ont pris part aux décisions étudiées ?
- Quel(s) discours/argument(s) relatifs à la défense européenne (plus particulièrement à la BFA et aux *EUBG*) imprègnent les propos des interviewés ?
- Existe-t-il des rivalités entre les services administratifs/ministères concernés par ces décisions ?

¹²⁷ Voir *infra*, annexe 6, p. 356.

¹²⁸ Voir *supra*, tableau VIII et IX, pp.82-83.

¹²⁹ Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

¹³⁰ Heaton, *Reworking qualitative data, op. cit.*

In fine, 58 entretiens réalisés il y a un peu plus de dix ans par Deschaux-Dutard ont pu être réanalysés et utilisés pour notre propre recherche : trente sont issus des retranscriptions intégrales présentes dans les annexes de sa thèse. Les vingt-huit autres ont été reconstruits à partir des citations présentes dans les chapitres de la thèse. Parmi les personnes interrogées, on compte trente Français (dont huit ont aussi été interviewés au cours de notre propre thèse) et vingt-huit Allemands (dont 1 a été interviewé au cours de notre propre thèse). Les tableaux en annexes donnent une indication quant aux catégories socioprofessionnelles auxquelles appartiennent ces 58 personnes, ainsi que leurs fonctions¹³¹.

Afin de sécuriser l'anonymat des personnes interrogées, plutôt que de reprendre le système de classification de Deschaux-Dutard, nous avons décidé d'appliquer notre propre système d'anonymisation vu précédemment pour nos propres entretiens.

Conclusion

Pourquoi des États créent-ils des forces expéditionnaires multinationales ? Pourquoi celles-ci ne sont-elles pas employées ? À ces questions au cœur de notre recherche, nous avons décidé d'apporter des réponses en nous appuyant sur certains choix méthodologiques. Ainsi que nous l'avons vu au cours de ce chapitre, notre analyse se focalise sur deux unités : la brigade franco-allemande et les GTUE¹³². Plutôt que de nous centrer sur les décisions relatives à ces deux troupes militaires au sein d'un seul appareil politico-militaire, nous avons choisi d'étudier les comportements et les mesures prises au sein de deux appareils étatiques. Compte tenu du choix de la BFA, ceci nous a conduits à choisir la France et l'Allemagne. L'objectif recherché au travers de ce moyen est de renforcer le caractère comparatif de notre analyse et de limiter ainsi les faiblesses inhérentes aux monographies.

Ce faisant, nous avons au cours de ce chapitre détaillé les différents rôles revendiqués par l'Allemagne et la France – ou plus exactement par les acteurs des appareils décisionnels français et allemands – sur la scène internationale. Au nombre de quatre, il s'agit du rôle de promoteur du renforcement de l'Europe et de l'Union européenne, du rôle d'allié fidèle, du rôle de grande puissance et enfin du rôle de puissance civile. Ainsi que nous aurons

¹³¹ Voir *infra*, annexe 6, p. 356.

¹³² La première impliquant la France et l'Allemagne, les seconds tous les pays de l'UE sauf le Danemark.

amplement l'occasion de le voir, ces quatre rôles furent déterminants dans les diverses décisions étudiées pour cette recherche.

En ce qui concerne notre empirie, bien que recourant à des sources écrites officielles¹³³, nos arguments reposent en grande majorité sur des données issues de trois méthodes de recueil d'informations : des participations observantes, des entretiens et de l'analyse secondaire d'entretiens issus de recherches antérieures.

Réalisées auprès de députés de la commission défense du *Bundestag* et à la délégation aux affaires stratégiques du ministère français de la Défense, nos deux participations observantes ont grandement contribué à orienter nos recherches, hypothèses, entretiens et grilles de questions tout au long de notre thèse.

L'analyse secondaire de données qualitatives nous a permis quant à elle d'augmenter considérablement nos entretiens, facilitant ainsi le croisement de nos sources. *In fine*, la démonstration présente dans les chapitres à suivre repose sur 165 entretiens, dont 11 ouverts, 9 directifs et 145 semi-directifs. Le nombre de personnes interviewées¹³⁴ s'élève ainsi à 165, dont 72 Allemands et 87 Français. Sur ces 165 personnes, nous avons discuté avec :

- 73 militaires dont 36 Français, 33 Allemands et 4 d'autres nationalités (belge, autrichienne, canadienne) ;
- 60 diplomates dont 36 Français et 24 Allemands ;
- 11 hauts fonctionnaires dont 8 Français et 3 Allemands ;
- 13 politiques dont 4 Français et 9 Allemands.

Il est à noter d'ailleurs – même si cette caractéristique ne constitue pas un élément essentiel de nos arguments – le faible nombre de femmes présentes sur ces 165 personnes : seulement huit dont six Françaises et deux Allemandes (majoritairement des diplomates).

¹³³ Ainsi que nous l'avons évoqué, l'accès aux documents écrits de première main dans le milieu de la défense est extrêmement rare, voire impossible.

¹³⁴ Ce nombre ainsi que ceux qui suivent, ne prennent pas en compte le fait que certaines personnes ont été interrogées deux fois. Au cours de nos entretiens, nous avons personnellement interrogé deux fois un diplomate et un militaire. Par ailleurs, neuf personnes interrogées par Deschaux-Dutard l'ont également été par nous (un militaire allemand, un politique français, trois militaires français, quatre diplomates français).

CHAPITRE III

DOTER LES EUROPÉENS DE CAPACITÉS MILITAIRES
« AUTONOMES » DES AMÉRICAINS : UN LENT PROCESSUS.

Acteurs impliqués et événements notables (1947-2013)

Introduction

Notre cadre théorique et notre méthodologie ayant été présentés, il convient avant d'aborder directement nos chapitres empiriques de nous pencher sur l'historique de nos cas d'études. Ces derniers comprennent à la fois la BFA, les *EUBG*, mais aussi dans une certaine mesure les appareils décisionnels français et allemands. Le fonctionnement de ces derniers étant différent, il est nécessaire de donner au lecteur les éléments de base constitutifs de ceux-ci.

Ce chapitre a pour objectif de présenter les périodes charnières durant lesquelles les décisions et les discussions au cœur de notre recherche ont eu lieu. Ceci est d'autant plus nécessaire dans le cas des tentatives avortées de déploiement des groupements tactiques et de la brigade franco-allemande. Ainsi que cela sera démontré, pas moins de sept occasions impliquant les forces françaises et/ou allemandes se sont présentées au cours de ces dernières années avec pour théâtres d'opérations des régions en Europe, en Afrique et même en Asie, à savoir en Afghanistan. Rappeler le contexte dans lequel les décisions au cœur de notre recherche eurent lieu est nécessaire, compte tenu du long processus dans lesquels nos objets d'étude s'inscrivent. Il commence dès la fin de la Seconde Guerre mondiale et est toujours en cours. Il consiste à doter les Européens de capacités militaires crédibles¹, et si possible autonomes des Américains. Dans le cadre de ce processus, plusieurs structures et mécanismes virent le jour, formant un ensemble architectural dans lequel la BFA et les GTUE ont été forcés d'évoluer.

Avant d'aborder le développement des unités bi-multinationales, il convient de présenter plus en détail les structures décisionnelles françaises et allemandes dans le domaine des politiques étrangères et de défense.

I. Le fonctionnement des appareils décisionnels français et allemands

Les acteurs français des politiques européennes, étrangères et de défense

Le fonctionnement de l'appareil politico-administratif français dans le domaine de la défense et des Affaires étrangères implique essentiellement trois entités : la présidence de la

¹ C'est-à-dire pouvant faire face aux menaces perçues. Au fil du temps, celles-ci, ont naturellement évolué.

République, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense. Il se caractériserait par une domination sans conteste de l'Élysée sur les deux autres instances ; un fonctionnement qualifié de *top-down*, extrêmement hiérarchisé² ; et un rôle atypique³ joué par les cabinets par rapport au fonctionnement des autres systèmes européens⁴. L'Élysée a la haute main sur ces politiques, *a fortiori* sur la politique de défense européenne. Le Quai d'Orsay et l'hôtel de Brienne⁵ sont à cet égard soumis aux décisions de la Présidence, tout en étant théoriquement sur le même pied d'égalité. Certains chercheurs⁶ considèrent toutefois que le premier surclasse le second, même si dans le détail cette prédominance semble varier selon les thématiques et les sujets⁷. Même en cas de cohabitation, ce trio et cette supériorité de la Présidence ne sont guère remis en cause par le Premier ministre, ces politiques constituant même ce que l'on a coutume d'appeler le « domaine réservé » du président. Le fonctionnement pyramidal se traduit par des initiatives issues par le haut, mais surtout par une forte centralisation⁸. Ceci n'empêche pas cependant l'existence de rivalités, de contestations et même de luttes entre les différents services des trois institutions.

² Delphine Deschaux-Dutard, « La Politique Européenne de Sécurité et de Défense : entre logiques de pouvoir, pratiques et usages différenciés », in *10e Congrès de l'AFSP* (Grenoble, France, 2009), <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00435407>; Jeswald W. Salacuse, « Ten Ways that Culture Affects Negotiating Style: Some Survey Results », *Negotiation Journal* 14, n° 3 (1 juillet 1998): 221-240.

³ « *En France, le cabinet ministériel a un poids structurel plus important [...], dans la mesure où le cabinet à Paris représente davantage que la combinaison d'un secrétariat particulier du ministre, de quelques conseillers spécialisés et d'un spécialiste des rapports avec la presse. [...] Le cabinet ministériel français remplit deux fonctions supplémentaires : une fonction de coordination générale des services et de la politique du ministère exercée par le directeur de cabinet (fonction qui est assurée par le [...] secrétaire d'État en Allemagne), mais aussi une fonction unique de suivi systématique des dossiers traités par les bureaux afin de pouvoir fournir au ministre un avis indépendant de celui des services sur chaque dossier. Ce type de structure prend sa source dans la méfiance du pouvoir politique à l'égard de la bureaucratie, soupçonnée de penchants corporatistes* ».

Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 372-373.

⁴ Christian Bigaut, « Chapitre 20 / Les cabinets, diplomates de l'interministériel et de l'arbitrage », in *Le règne des entourages* (Paris: Presses de Sciences Po, 2015), 599-618 ; Jean-Régis Catta, « Chapitre 2 / Généalogie des cabinets ministériels. Une approche constitutionnelle », in *Le règne des entourages* (Paris: Presses de Sciences Po, 2015), 129-40 ; Jacques Ziller, *Administrations comparées les systèmes politico-administratifs de l'Europe des douze* (Paris: Montchrestien, 1993).

⁵ Surnom donné au ministère de la Défense à cause de l'Hôtel du même nom où sont situés les bureaux du ministère de la Défense.

⁶ Yves Buchet de Neuilly, « La crise ? Quelle crise ? : Dynamiques européennes de gestion des crises », in *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, par Marc Le Pape, Johanna Siméant, et Claudine Vidale (Paris: La Découverte, 2006), 270-286 ; Samy Cohen, *La défaite des généraux*, éd. par null (Paris: Fayard, 1994) ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) ».

⁷ Voir *infra* chapitre 4, 5 et 6.

⁸ Delphine Deschaux-Dutard, « Convergences et résistances vis-à-vis de la politique de sécurité et de défense commune : une comparaison franco-allemande », *Revue française d'administration publique* 150, n° 2 (2014): 543-558.

Le rôle prédominant du Président de la République s'inscrit dans la tradition des présidences successives de la Ve République en France⁹. Pour Delphine Deschaux-Dutard, la « *politique étrangère française, dont la politique de défense correspond à l'aspect militarisé, se caractérise par quatre « p » : elle est présidentielle, personnifiée, personnelle et parallèle* ¹⁰ ». Ceci est accentué compte tenu des efforts des locataires de l'Élysée visant « *à ne jamais être dépendants des analyses et des informations de la diplomatie. Ils disposent de leurs réseaux, de leurs experts grâce auxquels ils peuvent recouper, contrôler, corriger les orientations que leur suggère le Quai. Les ministres des Affaires étrangères n'ont pas toujours connu l'origine ou les raisons de telle ou telle décision. Un ami, un conseiller, une relation peuvent, par une recommandation, « griller » les avis de l'appareil tout entier et emporter la décision présidentielle. Le Président est au centre de la toile, seul à tenir tous les fils* ¹¹. »

Cinq acteurs peuvent fondamentalement intervenir au sein de l'organigramme de la présidence sur les questions européennes, de défense et de diplomatie : le Président, le secrétariat général, le cabinet du Président, la cellule diplomatique et l'état-major particulier. Ce dernier avec son directeur, le chef d'état-major particulier du président de la République¹², garantit la supériorité de l'Élysée sur l'hôtel de Brienne. Il permet en outre de faciliter le rôle de conseiller direct du chef d'état-major des armées¹³ auprès du Président, constituant une sorte de courroie de transmission. À l'inverse des CEMA qui sont automatiquement des généraux quatre étoiles¹⁴, le CEMAP ne l'est pas forcément dès son entrée en fonction, ce qui facilite le lien de subordination entre les deux¹⁵. Il devient néanmoins de plus en plus courant d'élever en grade jusqu'au titre de général d'armée¹⁶ le CEMAP. CEMAP et CEMA en viennent ainsi à porter le même grade, le CEMA ayant cependant autorité sur le CEMAP, tout comme sur les trois autres généraux quatre étoiles à la tête de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air et de la Marine. La proximité immédiate du CEMAP avec le Président, chef des armées

⁹ Samy Cohen, *La Monarchie nucléaire les coulisses de la politique étrangère sous la Ve République* (Paris: Hachette, 1986).

¹⁰ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 384.

¹¹ Albert Du Roy, *Domaine réservé les coulisses de la diplomatie française* (Paris: Ed. du Seuil, 2000), 92.

¹² CEMAP.

¹³ CEMA.

¹⁴ Selon la classification otanienne. En France, le système des officiers généraux compte une étoile de plus en comparaison, un général quatre étoiles étant en France considéré comme un général cinq étoiles.

¹⁵ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA durant les années 1990, réalisé à Paris le 22 juin 2005 (TDD).

¹⁶ Soit le titre d'un officier général quatre étoiles selon la classification otanienne.

en France peut faciliter l'émergence d'une certaine rivalité entre les deux officiers¹⁷. La suprématie élyséenne sur le Quai d'Orsay est quant à elle essentiellement assurée à travers la cellule diplomatique et le secrétariat général. Les tensions entre les ministres des Affaires étrangères d'une part et les secrétaires généraux et les conseillers diplomatiques d'autre part seraient même récurrentes à en croire Vincent Jauvert¹⁸. Malgré tout, les sujets de politiques étrangères et de défense sont en règle générale traités par les ministères. Nonobstant ceci, l'aval de l'Élysée est indispensable pour toute décision de ces deux ministères¹⁹. La présidence se réserve par ailleurs le droit de prendre arbitrairement la direction/le *Lead* sur certains dossiers²⁰.

MINISTRE

- ▶ Cabinet civil et militaire
 - ▶ Direction générale des relations internationales et de la stratégie, DGRIS (anciennement Délégation aux Affaires Stratégiques, DAS)
- ▶ Chef d'état-major des armées, CEMA
 - ▶ État-major des Armées, EMA (direction de l'EMA²¹)
 - ▶ Division euratlantique
 - ▶ Division emploi
 - ▶ Centre de planification et de conduite des opérations, CPCO
 - ▶ Chef d'état-major de l'armée de Terre, CEMAT
 - ▶ État-major de l'armée de Terre EMAT
 - ▶ Chef d'état-major de l'armée de l'Air²², CEMAA
 - ▶ État-major de l'armée de l'Air
 - ▶ Chef d'état-major de la Marine, CEMM
 - ▶ État-major de la Marine

Tableau X : acteurs potentiels au sein du ministère de la Défense pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques²³

¹⁷ Ceci semble avoir été le cas avec le CEMAP, le général Benoît Puga et le CEMA, l'amiral Edouard Guillaud sous Nicolas Sarkozy.

Nathalie Guibert et David Revault d'Allonnes, « Nom de code : « Puga » », *Le Monde*, 7 juillet 2016, http://www.fanion-vert-rouge.fr/biographie/nachez2_htm_files/nom_de_code_Puga.pdf.

¹⁸ Vincent Jauvert, *La face cachée du quai d'Orsay enquête sur un ministère à la dérive*, *op. cit.*, 50-51, 56, 85.

¹⁹ Entretien avec un militaire F. ancien membre du cabinet du ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 23 juin 2005 (TDD).

²⁰ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 354.

²¹ Celle-ci est composée du major général des Armées, du sous-chef d'état-major opérations, du sous-chef d'état-major relations internationales, du sous-chef d'état-major plans et du sous-chef d'état-major performance.

²² Dans le cadre de notre analyse, les unités étudiées relevant uniquement de l'armée de Terre, ni l'état-major de la Marine ni l'état-major de l'armée de l'Air ou encore leur chef n'ont pris part aux politiques traitées au cours de notre recherche.

²³ Annuaire du service public : annuaire.service-public.fr ; ministère des Armées : www.defense.gouv.fr ; *Bottin administratif*, *Bottin des communes* (Paris: Ed. du Juris-classeur-Bottin administratif, s. d.) ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 350 ; Jean-Pierre Maulny et Bastien Nivet, *Les acteurs et réseaux de la politique européenne de sécurité et de défense*, éd. par Centre d'études en sciences sociales de la défense, Les documents du C2SD 97 (Paris: Centre d'études en sciences sociales de la défense, 2008).

Au sein du ministère de la Défense, les potentiels acteurs des questions de défense et européennes sont naturellement plus nombreux. Les rivalités entre acteurs semblent monnaie courante par exemple entre d'une part la division emploi et le CPCO et d'autre part la division euratlantique²⁴ ou encore entre la DGRIS/DAS et l'EMA²⁵ sans compter les relations parfois tendues entre le cabinet du ministre et le CEMA²⁶.

| |
|---|
| <p>MINISTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Centre d'analyse, de prévision et de stratégie, CAPS ▶ Cabinet du ministre <ul style="list-style-type: none"> ▶ Secrétariat général du Quai d'Orsay <ul style="list-style-type: none"> ▶ Direction de l'Union européenne ▶ Direction générale des Affaires Politiques et de la Sécurité <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (<i>dissous en 2009</i>) ▶ Direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement, ASD <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sous-direction des affaires stratégiques |
|---|

Tableau XI : acteurs potentiels²⁷ au sein du ministère des Affaires étrangères pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques²⁸

Les divers services du Quai d'Orsay pouvant potentiellement être amenés à traiter des questions européennes de défense sont pour la plupart placés sous l'autorité de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité. Tout comme au sein du ministère de la Défense, il semble que les ingérences du cabinet dans le traitement des dossiers soient régulières dans le ministère²⁹. La direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement³⁰ disposerait quant à elle d'une capacité d'influence supérieure à ce que son positionnement au sein de l'organigramme le laisserait penser, selon le Vincent Jauvert³¹.

²⁴ Entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

²⁵ Nous avons nous-mêmes pu constater cela lors de notre participation observante à la DAS en 2012.

Entretien avec un diplomate F., réalisé à Paris le 28 février 2017.

²⁶ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 519.

²⁷ Dans le cadre des tentatives avortées d'emploi de la BFA et du GTUE, il est possible que les directions suivantes dépendantes de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité aient été impliquées dans les discussions : la direction de l'Europe continentale, la direction de l'Afrique et de l'océan indien, ainsi que la direction de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

²⁸ Voir *supra*, note de bas de page 23, chapitre 3.

²⁹ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Jauvert, *La face cachée du quai d'Orsay enquête sur un ministère à la dérive*, *op. cit.* ; Jean-Pierre Maulny et Bastien Nivet, *Les acteurs et réseaux de la politique européenne de sécurité et de défense*, *op. cit.*

³⁰ ASD.

³¹ Jauvert, *La face cachée du quai d'Orsay enquête sur un ministère à la dérive*, *op. cit.*

Outre les rivalités au sein des ministères et la domination de la Présidence sur ceux-ci, les frictions entre ministères et les immixtions des services élyséens rythment le quotidien de l'appareil décisionnel français. Les secondes semblent souvent être menées par le cabinet, le secrétariat général ou encore les membres de la cellule diplomatique³². Les membres de l'Élysée en question utiliseraient ainsi le prestige et la prépondérance de leur entité – celui de la Présidence de la République – pour imposer leur vision/décision aux services des ministères en charge de certains sujets. Or ceci aurait lieu alors même que le Président ne prendrait pas part aux échanges entre les acteurs. L'autorité du Président sur l'ensemble de l'appareil politico-militaire serait *de facto* transférée à ses collaborateurs. Les tensions entre Quai et Défense relèvent quant à elle de la vieille et classique opposition entre militaires et diplomates selon Deschaux-Dutard³³. Elles concernent tantôt le cabinet du ministre des Affaires étrangères et le CEMA, tantôt la DGRIS et soit le CAPS, soit ASD³⁴.

Rigides et pyramidales dans leur fonctionnement, les structures politico-militaires françaises du fait de cette forte hiérarchisation tendraient à favoriser une certaine flexibilité des décisions ainsi qu'une importante réactivité selon Delphine Deschaux-Dutard³⁵. À titre d'exemple il suffirait que le Président prenne telle ou telle mesure pour que celle-ci soit répercutée auprès des autres acteurs et mise en application par ceux-ci. Cette description du système français est partagée par plusieurs de nos interlocuteurs³⁶.

Les acteurs allemands des politiques européennes, étrangères et de défense

L'appareil décisionnel allemand se distingue de son homologue français par l'implication dans les politiques étudiées du parlement, outre la chancellerie et les ministères de la Défense et des Affaires étrangères ; par un mode de fonctionnement fortement collégial ; ainsi que par une plus forte rigidité des décisions, conséquence de son fonctionnement selon Delphine

³² Jauvert, *La face cachée du quai d'Orsay enquête sur un ministère à la dérive*, *op. cit.*

³³ Deschaux-Dutard, « La Politique Européenne de Sécurité et de Défense : entre logiques de pouvoir, pratiques et usages différenciés », *op. cit.*

³⁴ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Jean-Pierre Maulny et Bastien Nivet, *Les acteurs et réseaux de la politique européenne de sécurité et de défense*, *op. cit.* ; entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 22 juin 2005 (TDD).

³⁵ Deschaux-Dutard, « Convergences et résistances vis-à-vis de la politique de sécurité et de défense commune : une comparaison franco-allemande », *op. cit.*

³⁶ Aucun de nos entretiens ne nous a fourni d'éléments allant à l'encontre de cette description. Entretien avec un militaire F. ancien membre de l'EMAP, réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA, réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA, réalisé à Paris le 1^{er} février 2017.

Deschaux-Dutard³⁷. On admet en général qu'il se compose ainsi de quatre entités : la chancellerie, les ministères fédéraux de la Défense (*BMVg*) et des Affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*), ainsi que la chambre basse du parlement allemand, le *Bundestag*. Contrairement au système français, il n'existe pas de hiérarchie entre ces quatre structures. On ne peut pas parler pour autant de relations horizontales et égalitaires. Il n'y a qu'entre les deux ministères qu'une certaine égalité peut être envisagée, égalité faussée compte tenu de la répartition des postes en Allemagne entre partis partenaires au sein d'une coalition³⁸.

Le *Bundestag* ne semble pas *a priori* intervenir sur les sujets de défense impliquant la création de nouvelles unités ou le choix de partenaires³⁹. Son rôle est cependant central lorsqu'il est question de déployer des soldats allemands en opérations extérieures⁴⁰. Ceci fait suite au jugement du tribunal constitutionnel fédéral de Karlsruhe de 1994 autorisant la participation de la *Bundeswehr* à des interventions à l'étranger, sous réserve de l'accord du *Bundestag*. Cette participation parlementaire à la décision a été par la suite renforcée par une loi en 2005⁴¹. Au sein de la chambre basse, l'écrasante majorité des députés ne participent toutefois aux discussions sur les questions de défense, qu'à travers leurs votes lors des projets de loi contenant un mandat pour une intervention. Seuls les chefs des groupes parlementaires des

³⁷ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*

³⁸ Depuis 1966, il est de coutume que l'*Auswärtiges Amt* soit dévolu au partenaire junior d'une coalition et que la défense soit occupée par le parti détenant également la chancellerie. Cette coutume n'a connu jusqu'ici qu'une seule exception, au début du gouvernement Merkel II avec l'attribution de *BMVg* à un membre de la *CSU*, à savoir Karl-Theodor zu und von Guttenberg. Compte tenu de cette répartition, l'*Auswärtiges Amt* se révèle en général plus influent que le *BMVg*, le premier ayant pour locataire le chef du parti junior de la coalition dont l'homologue en tant que chef de parti réside directement à la chancellerie.

³⁹ Dans le cadre de la formation des GTUE.

⁴⁰ Irondelle et al., *Évolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe*, *op. cit.* ; Rozenberg et al., « Des députés experts militaires ? Les motivations et rétributions au sein des commissions Défense de Parlements européens », *op. cit.*

⁴¹ La loi de participation du parlement (*Parlamentsbeteiligungsgesetz*) règle les modalités de participation du *Bundestag* en cas d'opération de la *Bundeswehr* à l'étranger. Toute opération de soldats armés en dehors du cadre prévu par la loi fondamentale (celle-ci ne mentionnant explicitement que la défense territoriale) nécessite l'accord préalable du *Bundestag*. Le gouvernement doit transmettre au *Bundestag* le mandat avant le début de l'opération. Le projet soumis au vote (projet ne pouvant qu'être accepté ou refusé) doit indiquer l'objectif de l'opération, la région de celle-ci, les fondements juridiques de l'opération, le nombre maximal de soldats pouvant être engagés dans le cadre de l'opération, les capacités et moyens des forces armées participant à cette mission, la durée de l'opération, ainsi que les coûts et financements prévus. En cas d'opération de faible intensité ou de crises majeures et urgentes (impliquant un danger de mort immédiat pour des populations civiles), des procédures allégées sont néanmoins possibles.

Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, *op. cit.*

partis de gouvernement⁴² et leurs *Obmänner*⁴³ au sein des commissions Défense et Affaires étrangères sont impliqués dans les potentiels échanges avec les trois autres structures⁴⁴.

L'absence de hiérarchie entre celles-ci serait au final remplacée par un fonctionnement plus collégial, où chaque ministère dispose d'une forte autonomie garantie par la loi fondamentale⁴⁵. Il existe donc de droit et de fait une certaine indépendance des ministères vis-à-vis de la chancellerie. La faiblesse voire l'absence de projets et d'instances interministériels – entités typiques du système français – confirme cet état des lieux. Le processus de rédaction des livres blancs allemands de la défense constitue à cet égard une excellente illustration de ce fonctionnement⁴⁶. L'existence de gouvernement de coalition renforce cette autonomie et ce fonctionnement collégial, la chancellerie ne disposant que d'un pouvoir d'arbitrage assez limité.

Cet aspect collégial se répercuterait même entre services administratifs. Selon Kaiser, Eberwein, Wessels et Rometsch⁴⁷, de manière générale le système administratif allemand donnerait à chaque *Referate* (service) une autonomie et une importante marge de manœuvre dans son domaine de compétence. Corollaire de cette autonomie, toute décision impliquant plusieurs services nécessiterait l'aval de tous⁴⁸, le refus ne serait-ce que d'un seul service pouvant bloquer toute mesure, même en cas d'intervention du supérieur hiérarchique direct des *Referate* concernés. Conséquence de ce processus, les projets soutenus par les services administratifs d'un ministère et remontant jusqu'au ministre seraient peu modifiables⁴⁹.

⁴² Il existe quatre partis dit de gouvernement actuellement : le *SPD*, la *CDU/CSU*, le *FDP* et les Verts.

⁴³ L'*Obmann* d'un parti dans une commission a des fonctions semblables à celle d'un *Whip* et d'un porte-parole.

⁴⁴ Nos expériences successives au *Bundestag* (en 2015 et en 2010 pour un stage d'étude) nous ont permis de constater le rôle purement protocolaire des présidents des commissions du *Bundestag*.

⁴⁵ Chaque ministre est le chef de sa propre administration et la dirige de façon autonome sous sa propre responsabilité (cf. *Ressortprinzip*). Cf. Article 65 de la loi fondamentale.

Rudolf Schuster et Werner Liebng, éd., *Deutsche Verfassungen*, 16. Auflage, Goldmann Sachbuch (München: Goldmann Verlag, 1985).

⁴⁶ Laurent Borzillo, « Quelle utilisation des groupements tactiques de l'Union européenne pour la France? Le rapport de l'appareil décisionnel français vis-à-vis des groupements tactiques de l'Union européenne », in *La revue stratégique en pratiques les enjeux de sécurité et de défense nationale vus par les doctorants IHEDN*, éd. par Bernard de Courrèges d'Ustou, Florian Alessandrini, et Audrey Gratadour (Paris: IHEDN, 2018), 161-182.

⁴⁷ Karl Kaiser et Wolf-Dieter Eberwein, éd., *Deutschlands neue Außenpolitik Band 4 Institutionen und Ressourcen* (München: R. Oldenbourg, 1998) ; Dietrich Rometsch et Wolfgang Wessels, éd., *The European Union and member states towards institutional fusion?*, European policy research unit series (New York: Manchester University Press, 1996).

⁴⁸ Par aval, il n'est pas question ici d'une simple validation sans participation à l'élaboration d'un projet, mais bien d'un acte nécessaire d'approbation, où les acteurs en question émettraient au besoin des contre-propositions et amendements au projet.

⁴⁹ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Deschaux-Dutard, « Convergences et résistances vis-à-vis de la

MINISTRE

- ▶ *Leitungsstab*
- ▶ *Planungsstab*
- ▶ *Politische Abteilung 2*
 - ▶ *Referat EU-KOR*⁵⁰
 - ▶ *Referat 201*⁵¹
 - ▶ *Referat 202*⁵²
- ▶ *Europaabteilung E* (en charge des questions liées à l'Union européenne)

Tableau XII : acteurs potentiels⁵³ au sein de l'*Auswärtiges Amt* pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques⁵⁴

Au sein de l'*Auswärtiges Amt*, on dénombre plusieurs acteurs potentiels des politiques au cœur de notre étude. Au cours de la période étudiée, il n'y a pas eu d'évolution majeure en termes d'organigramme dans ce ministère. Le cas du *BMVg* se révèle légèrement plus problématique pour notre étude du fait des nombreuses réformes institutionnelles que ce ministère a connu depuis plus de trente ans. Elles ont eu pour conséquence d'une part de renforcer le poids et le rôle de l'équivalent allemand du CEMA, l'inspecteur général de la *Bundeswehr*⁵⁵, et d'autre part de transformer la direction politique du ministère ainsi que l'homologue outre-Rhin de l'état-major des Armées – *Führungstab der Streitkräfte*⁵⁶ – au cours de réformes en 2008 et 2012. Le *Planungsstab* qui était en charge de la direction

politique de sécurité et de défense commune : une comparaison franco-allemande », *op. cit.* ; Salacuse, « Ten Ways that Culture Affects Negotiating Style: Some Survey Results », *op. cit.* ; Wolfgang Wessels et Dietrich Rometsch, « L'interaction administrative allemande et l'Union européenne. La fusion des politiques publiques », in *Politiques publiques en Europe*, par Yves Meny, Pierre Muller, et Jean-Louis Quemonne (Paris: L'Harmattan, 1995), 124-42.

⁵⁰ Intitulé du *Referat EU-KOR* : *Europäischer Korrespondent Grundsatzfragen und Koordinierung der Gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik der EU (GASP, einschließlich GSVP), Rat für Außenbeziehungen (RfAB); Koordinierung PSK und Gruppe RELEX, COREU-Steuerung.*

⁵¹ Intitulé du *Referat 201* : *Grundsatzfragen der Verteidigungs- und Sicherheitspolitik; Atlantisches Bündnis und seine Beziehungen zu den NATO Partnerstaaten; bilaterale sicherheitspolitische Beziehungen und Konsultationen (außer zu EU-Staaten).*

⁵² Intitulé du *Referat 202* : *Gemeinsame Sicherheits- und Verteidigungspolitik (GSVP), Sicherheitsstrategie der EU, sicherheitspolitische Elemente des Vertrags von Lissabon, d-F Verteidigungs- und Sicherheitsrat, sicherheitspolitische Beziehungen zu EU-Mitgliedstaaten einschließlich Weimarer Dreieck, sicherheitspolitische Aspekte Weltraum, Europäische Rüstungszusammenarbeit, WEU.*

⁵³ Dans le cadre des tentatives avortées d'emploi de la BFA et du GTUE, il est possible que les services suivants aient été impliqués dans les discussions : *Referat 209 Westlicher Balkan (Albanien, Bosnien und Herzegowina, Kosovo, EJR Mazedonien, Montenegro, Serbien) et Politische Abteilung 3* (en charge entre autres des régions du Proche et Moyen-Orient, et de l'Afrique).

⁵⁴ *Staatshandbuch : die Bundesrepublik Deutschland, op. cit.* ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 350.

⁵⁵ L'inspecteur général – *Generalinspekteur der Bundeswehr* – est considéré depuis le décret de Berlin de 2005 comme le supérieur hiérarchique des inspecteurs des différentes branches des forces armées allemandes, inspecteurs ayant un rang semblable à leurs homologues français à la tête de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air et de la Marine.

Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 391 ; Ulf von Krause, *Die Bundeswehr als Instrument deutscher Außenpolitik* (Wiesbaden: Springer VS, 2013).

⁵⁶ L'équivalent jusqu'en 2012 de l'EMA, désigné sous l'acronyme *Fü S*.

politique est devenu l'*Abteilung Politik*, reprenant à son compte certains services et compétences précédemment aux mains du *Fü S* et plus particulièrement au *Fü S III* en charge de la politique militaire. Le *Fü S* fut remplacé définitivement en 2012 par trois directions se répartissant le reste de ses anciennes compétences : l'*Abteilung Planung*, l'*Abteilung Führung Streitkräfte* et l'*Abteilung Strategie und Einsatz*. Les tableaux ci-dessous présentent les différents potentiels acteurs majeurs des politiques au cœur de notre recherche depuis le début des années 1990⁵⁷.

| |
|---|
| <p>MINISTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Leitungsstab</i> (cabinet) ▶ <i>Planungsstab</i> (direction politique) ▶ <i>Generalinspekteur der Bundeswehr</i> (CEMA allemand) <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Einsatzführungskommando der Bundeswehr</i> (équivalent du CPCO) ▶ <i>Führungsstab der Streitkräfte, Fü S</i> (équivalent de l'EMA) <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Stabsabteilung Fü S III (Militärpolitik und Rüstungskontrolle)</i> ▶ <i>Referat 1 Militärpolitische Grundlagen; Bilaterale Beziehungen</i> (en charge des relations bilatérales) ▶ <i>Referat 2</i> (en charge des relations franco-allemandes) ▶ <i>Referat 3 NATO</i> (en charge des questions liées à l'OTAN) ▶ <i>Referat 4 Europäische Union; Westeuropäische Union</i> (en charge des questions liées à la PESD) <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Stabsabteilung Fü S V Einsatz Bundeswehr</i> (en charge des opérations extérieures de la <i>Bundeswehr</i>) ▶ <i>Inspekteur des Heeres</i> (homologue du chef d'état-major de l'armée de Terre)⁵⁸ <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Kommando Heer</i> (pendant de l'état-major de l'armée de Terre) ▶ <i>Inspekteur der Luftwaffe</i> (homologue du chef d'état-major de l'armée de l'Air) <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Kommando Luftwaffe</i> (pendant de l'état-major de l'armée de l'Air) ▶ <i>Inspekteur der Marine</i> (homologue du chef d'état-major de la Marine) <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Marinekommando</i> (pendant de l'état-major de la Marine) |
|---|

Tableau XIII : acteurs potentiels au sein du *BMVg* pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques avant 2008

⁵⁷ *Staatshandbuch: die Bundesrepublik Deutschland*. (Carl Heymanns Verlag) ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 350.

⁵⁸ Dans le cadre de notre analyse, les unités étudiées relevant uniquement de l'armée de Terre, ni l'état-major de la Marine ni l'état-major de l'armée de l'Air ou encore leur chef n'ont pris part aux politiques traitées au cours de notre recherche.

MINISTRE

- ▶ *Leitungsstab*
- ▶ *Planungsstab*
- ▶ *Generalinspekteur der Bundeswehr*
 - ▶ *Einsatzführungskommando der Bundeswehr*
 - ▶ *Führungsstab der Streitkräfte*
 - ▶ *Stabsabteilung Fü S III*
 - ▶ *Referat 1*
 - ▶ *Referat 2*
 - ▶ *Referat 3*
 - ▶ *Referat 4*
 - ▶ *Einsatzführungsstab des Bundesministeriums der Verteidigung (succède au Fü S V)*
- ▶ *Inspekteur des Heeres (homologue du chef d'état-major de l'armée de Terre)*
 - ▶ *Kommando Heer (pendant de l'état-major de l'armée de Terre)*
- ▶ *Inspekteur der Luftwaffe (homologue du chef d'état-major de l'armée de l'Air)*
 - ▶ *Kommando Luftwaffe (pendant de l'état-major de l'armée de l'Air)*
- ▶ *Inspekteur der Marine (homologue du chef d'état-major de la Marine)*
 - ▶ *Marinekommando (pendant de l'état-major de la Marine)*

Tableau XIV : acteurs potentiels au sein du *BMVg* pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques entre 2008 et 2012

MINISTRE

- ▶ *Leitungsstab*
- ▶ *Abteilung Politik*
 - ▶ *Unter-Abteilung POL I Sicherheitspolitische Angelegenheiten*
 - ▶ *Unter-Abteilung POL II Verteidigungs- und Rüstungspolitik*
- ▶ *Generalinspekteur der Bundeswehr*
 - ▶ *Abteilung Planung*
 - ▶ *Abteilung Führung Streitkräfte*
 - ▶ *Abteilung Strategie und Einsatz*
 - ▶ *Einsatzführungskommando der Bundeswehr*
- ▶ *Inspekteur des Heeres (homologue du chef d'état-major de l'armée de Terre)*
 - ▶ *Kommando Heer (pendant de l'état-major de l'armée de Terre)*
- ▶ *Inspekteur der Luftwaffe (homologue du chef d'état-major de l'armée de l'Air)*
 - ▶ *Kommando Luftwaffe (pendant de l'état-major de l'armée de l'Air)*
- ▶ *Inspekteur der Marine (homologue du chef d'état-major de la Marine)*
 - ▶ *Marinekommando (pendant de l'état-major de la Marine)*

Tableau XV : acteurs potentiels au sein du *BMVg* pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques depuis 2012

Bien que l'on puisse supposer des rivalités entre services dans les ministères, il ressort des travaux⁵⁹ sur la formation de la politique étrangère et de défense allemande que celle-ci est

⁵⁹ Klaus Brummer, *Die Innenpolitik der Außenpolitik die Grosse Koalition, « Governmental Politics » und Auslandseinsätze der Bundeswehr* (Wiesbaden: Springer VS, 2013) ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une

surtout marquée par des frictions entre ministères, conséquence ainsi que nous l'avons mentionné plus tôt du *Ressortsprinzip* et de la couleur politique différente des titulaires du *BMVg* et de l'*Auswärtiges Amt*. Le *BMVg* n'étant en charge initialement que de la défense territoriale⁶⁰ lors de la création de la République Fédérale d'Allemagne⁶¹, l'*Auswärtiges Amt* aurait naturellement tendance à lui contester toute compétence en matière de politique extérieure⁶². Le locataire de la *Wihelmstrasse* étant généralement depuis 1966 vice-chancelier au sein du gouvernement de coalition, il en résulte une influence plus importante de son ministère. En cas de fort désaccord entre les deux ministères, seule une intervention du chancelier peut mettre un terme à celui-ci.

Le pouvoir du chancelier sur les ministères est cependant restreint, de par la loi fondamentale⁶³ et le jeu politique entre partenaires au sein d'une coalition. En outre, les services de la chancellerie se trouvent être assez limités comparativement à ceux de l'Élysée. Au sein de cette instance, outre le chancelier, cinq autres acteurs potentiels des politiques et décisions étudiées dans cette recherche sont identifiables : le *Bundeskanzleramt*, l'*Abteilung 2*, le Groupe 21 en charge des questions de politique étrangère, le Groupe 22 chargé des questions de défense et l'*Abteilung 5* des questions européennes. Les groupes 21 et 22 sont en quelque sorte des versions réduites du *BMVg* et de l'*Auswärtiges Amt* au service du chancelier. À rebours de l'Élysée, celui-ci ne dispose pas d'un état-major particulier, le Groupe 22 étant une simple cellule militaire de conseil. Pour autant, l'inspecteur général de la *Bundeswehr* conseille directement le chancelier, tout comme le CEMA le président français. Néanmoins *a contrario* du système français, le chancelier n'est pas le chef des forces armées⁶⁴, cette fonction étant dévolue au ministre de la Défense. Sauf désaccord majeur entre le *BMVg* et les Affaires étrangères, la chancellerie intervient rarement directement sur les questions de politiques européennes, étrangères et de défense selon Rühl, Ziller et Ross⁶⁵. Elle peut prendre

armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Frédéric Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.*

⁶⁰ Ce qui s'explique aisément compte tenu du contexte de l'époque, à savoir celui de la Guerre froide et d'une offensive soviétique.

⁶¹ RFA.

⁶² Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*

⁶³ Cf. *Ressortsprinzip*.

⁶⁴ Sauf en cas de guerre.

Schuster et Liebing, *Deutsche Verfassungen*, *op. cit.*

⁶⁵ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Deschaux-Dutard, « Convergences et résistances vis-à-vis de la politique de sécurité et de défense commune : une comparaison franco-allemande », *op. cit.* ; Jan Ross, « Rivalität um die Richtlinien: Die Neben-Außenminister », *Die Zeit*, 11 décembre 2003,

la direction et gérer cependant certains dossiers en cas de forte saillance et/ou d'intérêts politiques majeurs. Ce fut ainsi le cas lors de la crise en Irak et du sommet des Pralines de 2003⁶⁶.

CHANCELIER

- ▶ *Bundeskanzleramt*
 - ▶ *Abteilung 2 Außen-, Sicherheits und Entwicklungspolitik*
 - ▶ *Gruppe 21 Außenpolitik ; Sicherheitspolitik und Globale Fragen*
 - ▶ *Gruppe 22 BM der Verteidigung, Bundessicherheitsrat*
 - ▶ *Abteilung 5 Europapolitik*

Tableau XVI : acteurs potentiels au sein de la chancellerie pour les questions ayant trait à la fois à la défense et aux affaires européennes et transatlantiques

II. Les évolutions et bouleversements dans les relations internationales et la défense européenne

Les deux systèmes au cœur de notre travail ayant été présentés, il convient à présent d'aborder l'histoire de la brigade franco-allemande et des groupements tactiques de l'Union européenne, en rappelant les contextes dans lesquels ces unités ont été développées et ont failli être utilisées. Ce rappel historique est nécessaire également, eu égard aux structures dans lesquelles ont lieu les initiatives en lien avec nos objets d'étude (*cf.* OTAN, UEO, UE). Celles-ci se caractérisent par le fait qu'elles sont bien souvent le fruit d'empilements et d'enchevêtrements institutionnels successifs.

La défense européenne durant la Guerre froide

La construction de l'architecture institutionnelle de la sécurité et de la défense en Europe débute dès les premières années succédant à la défaite de l'Allemagne hitlérienne et à la fin de

https://www.zeit.de/2003/51/Kasten_AA; Rühl, « Sicherheitspolitik: nationale Strukturen und multilaterale Verflechtung », *op. cit.* ; Ziller, *Administrations comparées les systèmes politico-administratifs de l'Europe des douze*, *op. cit.*

⁶⁶ Matthias Dembinski, « Der Irak-Krieg als Bewährungsprobe der gemeinsamen europäischen Außen- und Sicherheitspolitik: Positionen und Perspektiven », in *Die Sicherheitspolitik der EU im Werden. Bedrohungen, Aktivitäten, Fähigkeiten*, par Hans-Georg Ehrhart et Burkard Schmitt (Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft, 2004), 91-104 ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Deschaux-Dutard, « Convergences et résistances vis-à-vis de la politique de sécurité et de défense commune : une comparaison franco-allemande », *op. cit.* ; Joschka Fischer, « *I am not convinced* » : *der Irak-Krieg und die rot-grünen Jahre* (Köln: Kiepenheuer & Witsch, 2011) ; Christian Hacke, *Die Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland: von Konrad Adenauer bis Gerhard Schröder* (Berlin: Ullstein Taschenbuch Verlag, 2003).

la Seconde Guerre mondiale. Dans un contexte international où des restes de méfiance demeurent parmi les pays européens vis-à-vis des Allemands⁶⁷, mais où la menace soviétique devient de plus en plus claire⁶⁸, débute ce que l'on dénomme couramment la Guerre froide qui s'achèvera en décembre 1991 avec la disparition de l'U.R.S.S.⁶⁹. C'est pour faire face à cette menace et gérer les résidus d'appréhension vis-à-vis des Allemands que les structures qui vont devenir pour certaines des piliers de l'architecture de la sécurité européenne sont mises en place.

Le traité franco-britannique d'assistance mutuelle de Dunkerque signé en mars 1947 constitue la première pierre de ce futur édifice. Il est rapidement suivi par le traité de Bruxelles de mars 1948 instituant l'Union occidentale⁷⁰ et impliquant à nouveau Paris et Londres, mais également les trois pays du Benelux⁷¹. Bien que constituant une structure initialement strictement européenne, l'UO se révèle être fortement soutenue par les États-Unis, la création d'un commandement européen intégré étant considérée comme une condition *sine qua non* pour tout engagement américain durable. Il est évident dès cette époque que cette intégration est au profit des Américains, ce commandement intégré devant à terme être mis à disposition de ceux-ci⁷². L'UO instaure rapidement un comité militaire permanent, un état-major commun ainsi qu'un comité des commandants en chef interalliés⁷³. Le traité institue également une défense collective stricte à travers son article 4⁷⁴, article qui inspirera fortement le futur article 5 du traité de l'Atlantique Nord, ainsi que son lointain descendant l'article 42.7 du traité sur l'Union européenne dans sa version modifiée suite à l'adoption du traité de Lisbonne⁷⁵.

⁶⁷ Pour rappel, il faudra attendre quatre ans après la capitulation du 8 mai 1945 pour que naissent les deux États allemands : la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande.

⁶⁸ Plusieurs événements favorisent la montée des tensions et l'augmentation des craintes à l'égard de Moscou à la fin des années 1940 : la création du *Kominform* en 1947, le coup de Prague en février 1948, le blocus de Berlin de juin 1948 à mai 1949, ainsi que les guerres civiles en Grèce et en Chine.

⁶⁹ Union des Républiques socialistes soviétiques.

⁷⁰ UO.

⁷¹ Belgique, Pays-Bas et Luxembourg.

⁷² André Dumoulin et Nicolas Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune* (Le Dévoluy : Editions du Villard, 2017) ; Hubert Védérine, *Les mondes de François Mitterrand à l'Élysée, 1981-1995* (Paris : Fayard, 1996).

⁷³ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.*

⁷⁴ « Au cas où l'une des Hautes Parties Contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres. ».

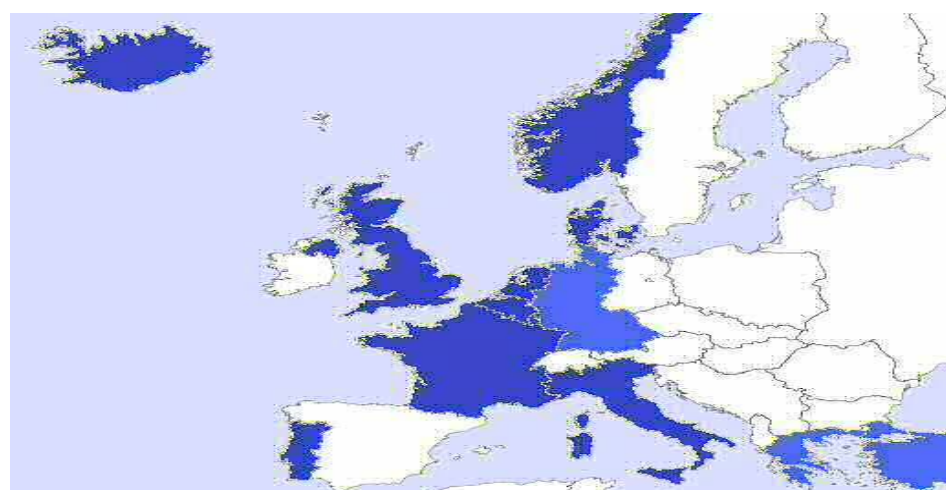
Traité de Bruxelles, 17 mars 1948, entré en vigueur le 25 août 1948, article IV.

https://www.cvce.eu/obj/trait%C3%A9_de_bruelles_17_mars_1948-fr-3467de5e-9802-4b65-8076-778bc7d164d3.html

⁷⁵ « Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. Cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres. Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements



Carte II : pays membres de l'UO en 1948



■ Pays fondateurs
 ■ Pays ayant rejoint l'Alliance en 1952 (Grèce et Turquie) et 1955 (RFA)

Carte III : pays membres de l'OTAN en 1955

Cette étape de rapprochement entre Européens ayant été franchie, suite à la résolution Vanderbeg, les États-Unis acceptent de prendre part directement à la défense européenne. Le 4 avril 1949, le traité de l'Atlantique Nord est signé par les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Italie, le Danemark, l'Islande, la Norvège, le Canada, et le Portugal. Le traité ne prévoyant la création que d'une seule institution, à savoir le Conseil de l'Atlantique Nord, c'est à partir des décisions de cette instance que les futurs autres organes otaniens sont créés. Afin d'accélérer ce processus, il est

souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre. »

Traité sur l'Union européenne version consolidée dit traité de Lisbonne, 13 décembre 2007, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009, article 42, paragraphe 7.

<https://www.toutteleurope.eu/actualite/le-traite-sur-l-union-europeenne-tue.html>

décidé dès 1951 de transférer les structures purement européennes de l'UO dans la nouvelle OTAN, entraînant de fait un phagocytage complet et définitif de l'UO par l'OTAN.

La création de l'OTAN étant effectuée, face au déséquilibre numérique entre les forces otaniennes et celles du bloc de l'Est, la question du réarmement allemand devient rapidement incontournable au début des années 1950, compte tenu du contexte international marqué par la Guerre de Corée. Afin d'encadrer ce réarmement, le président du conseil français René Pleven propose en octobre 1950 un plan impliquant la création d'une armée européenne, plan qui suite aux négociations entre les partenaires européens va aboutir à la signature du traité de Paris en mai 1952 par la France, l'Allemagne, les pays du Benelux et l'Italie. Ce projet visant à instaurer une Communauté Européenne de Défense sera rejeté finalement en 1954 suite à sa non-ratification par le parlement français. Il est assez intéressant de noter que ce rejet ainsi que le traité portant sur la CED est à la base d'un mythe tenace, toujours d'actualité près de 70 ans après. La CED serait à bien des égards la chance originelle de « l'Europe de la défense »⁷⁶, chance qu'auraient refusée les Français, ces derniers ayant commis une sorte de péché originel. Or, la lecture du traité⁷⁷ démontre sans aucune ambiguïté la soumission des forces de la CED au commandant suprême des forces alliées en Europe – le SACEUR⁷⁸ – de l'OTAN, ainsi que la mise sous tutelle américaine des exportations d'armements européens, deux éléments en totale contradiction avec le concept de « l'Europe de la défense ».

L'échec de la CED ne met pas fin cependant au développement de l'architecture européenne de défense, la question à l'époque du réarmement allemand demeurant toujours d'actualité. C'est afin d'accompagner celui-ci qu'est décidé d'une part d'intégrer la RFA à l'OTAN en 1954 et d'autre part de réactiver le traité de Bruxelles de 1948 entre partenaires européens. Cette réactivation donne ainsi naissance à l'Union de l'Europe Occidentale⁷⁹, regroupant outre les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest. Subordonnée de manière explicite à l'OTAN⁸⁰, cette nouvelle

⁷⁶ Le concept d'Europe de la défense s'entend ici comme la prise en main par les seuls Européens de leur défense et sécurité, sans aide américaine.

⁷⁷ Traité instituant la Communauté européenne de défense, 27 mai 1952, non ratifié.

https://www.cvce.eu/obj/trait%C3%A9_instituant_la_communaute_europ%C3%A9enne_de_d%C3%A9fense_paris_27_mai_1952-fr-2af9ea94-7798-4434-867a-36c4a256d0af.html

⁷⁸ *Supreme Allied Commander Europe*.

⁷⁹ UEO.

⁸⁰ Cette subordination est visible à l'article 4 du traité de Bruxelles modifié de 1954 : « *Dans l'exécution du Traité, les Hautes Parties Contractantes et tous organismes créés par Elles dans le cadre du Traité coopéreront étroitement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. En vue d'éviter tout double emploi avec les États-*

organisation est peu à peu mise en sommeil par ses États membres, en particulier à partir de 1973⁸¹, l'OTAN focalisant seule leur attention.



Carte IV : pays membres de l'UEO en 1954

Suite à l'arrivée au pouvoir du général Charles de Gaulle en 1958, plusieurs tentatives successives en vue de développer des capacités militaires fortes et un leadership européen dans le domaine de la défense ont lieu, malheureusement en vain. Le premier projet consistant à introduire un directoire à trois dans l'alliance atlantique – entre Washington, Londres et Paris – échoue rapidement. Il est suivi des plans Fouchet qui rencontrèrent l'opposition des partenaires européens de Paris. Face à l'échec des formats multilatéraux, une relance dans le cadre franco-allemand se met en place et aboutit à la signature en janvier 1963 du traité de l'Élysée entre la France et l'Allemagne. L'introduction d'un préambule par le *Bundestag* lors de la ratification du traité gèle néanmoins *de facto* les opportunités offertes par le texte. La nomination d'un chancelier atlantiste en la personne de Ludwig Erhard en octobre 1963 accentue ce refroidissement.

Il faut attendre les années 1980 pour assister à de nouvelles tentatives de développer des structures européennes de défense⁸² dans une optique purement européenne⁸³. Les premiers

Majors de l'OTAN, le Conseil et l'Agence s'adresseront aux autorités militaires appropriées de l'OTAN pour toutes informations et tout avis sur les questions militaires. »

Traité de Bruxelles modifié du 17 mars 1948, 23 octobre 1954, entré en vigueur le 6 mai 1955, article 4.
https://www.cvce.eu/obj/traité_de_bruelles_modifié_paris_23_octobre_1954-fr-7d182408-0ff6-432e-b793-0d1065ebe695.html

⁸¹ Date d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Economique Européenne (CEE).

mois de cette décennie voient cependant l'échec de l'initiative Genscher-Colombo, visant à étendre le domaine de compétence de la Coopération Politique Européenne⁸⁴ aux questions de défense au sein de la CEE. L'initiative franco-belge de relance de l'UEO rencontre le même insuccès quelque temps plus tard, et ce malgré l'adoption de la déclaration de Rome en 1984 mentionnant une identité de sécurité européenne⁸⁵.

C'est à la suite de ces échecs successifs de projets européens multilatéraux ? qu'émerge un approfondissement sans précédent de la coopération bilatérale franco-allemande. Dès le sommet du G7 de Venise en juin 1987, François Mitterrand et Helmut Kohl évoquent la création d'unités militaires communes. Le chancelier envisage même la création de divisions⁸⁶ franco-allemandes entièrement intégrées lors de ce sommet selon Hubert Védrine⁸⁷. En novembre de la même année au sommet de Karlsruhe, les deux pays signent un accord sur le développement du futur hélicoptère antichar Tigre et instaurent un Conseil Franco-allemand de défense et de sécurité comportant un secrétariat permanent, ainsi que la première unité franco-allemande comportant environ 5 000 hommes, plus couramment connue sous le nom de brigade franco-allemande.

De la Guerre du Golfe de 1990-1991 à l'échec de la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN : l'évolution de la BFA

Le début des années 1990 va être marqué par les crises internationales nécessitant des interventions multilatérales comportant plusieurs milliers voire dizaines de milliers de soldats. À cet égard, deux conflits jouent un rôle prépondérant dans l'évolution des mentalités des Européens : la guerre du Golfe et les guerres en ex-Yougoslavie. La première révèle les faiblesses des Européens en termes d'interopérabilité et de projection de force. Ce constat est particulièrement frappant pour les décideurs français compte tenu des défaillances rencontrées

⁸² Le gel d'initiatives en matière institutionnelle n'empêcha pas le développement de coopération dans le domaine de l'armement entre pays européens au cours de ces années-là (exemples : avion Jaguar, hélicoptère Puma).

⁸³ Sans participation de Washington.

⁸⁴ Découlant du rapport Davignon de 1970, il s'agit de l'ancêtre de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune de l'UE et du premier mécanisme de concertation entre les États membres de la CEE sur les questions de politique extérieure et internationale.

⁸⁵ Déclaration des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO (Rome, 27 octobre 1984).

https://www.cvce.eu/obj/declaration_des_ministres_des_affaires_etrangeres_et_de_la_defense_de_l_ueo_rome_27_octobre_1984-fr-c44c134c-aca3-45d1-9e0b-04d4d9974ddf.html

⁸⁶ Les divisions comprennent à l'époque en général entre 10 000 à 15 000 hommes.

⁸⁷ Védrine, *Les mondes de François Mitterrand à l'Élysée, 1981-1995, op. cit.*, 411-412.

par les armées françaises lors de ce conflit⁸⁸. Les crises et guerres successives dans les Balkans vont inciter en outre les Européens à envisager de se doter de leurs propres outils militaires de projection de force, compte tenu de la médiatisation des exactions commises et des atermoiements américains quant à une intervention.

La fin de la Guerre froide favorise une exposition médiatique des crises internationales nécessitant *a priori* des interventions extérieures. C'est dans ce contexte que débutent les premières missions⁸⁹ hors zone de l'OTAN⁹⁰, qui se limitent toutefois durant cette décennie au continent européen. L'architecture institutionnelle de la défense européenne est ainsi confrontée durant cette décennie à deux chocs : d'une part les dividendes de la Paix, qui ont pour conséquence la baisse des budgets militaires compte tenu de la disparition de la menace soviétique ; d'autre part l'évolution nécessaire des armées occidentales vers la projection de force, afin de faire face aux nouveaux besoins sécuritaires. Cinq projets concurrents d'évolution des structures de défense s'affrontent alors selon Stuart Croft et Frédéric Mérand⁹¹ : une initiative russe, le développement de l'OSCE, la relance de l'UEO, le maintien et l'évolution de l'OTAN (impliquant une tentative d'eupéanisation), et la prise en compte des questions internationales et de sécurité par la CEE/UE.

Si l'OTAN est mise à l'écart des deux premiers projets⁹², elle demeure incontournable au sein des trois autres. Ceci explique le rapprochement opéré par la France à l'égard de l'OTAN et du commandement intégré⁹³ durant les années 1990. De plus, le retour d'expérience des guerres du Golfe et des Balkans atteste des besoins français en termes d'amélioration de l'interopérabilité avec les forces alliées. Le nouveau livre blanc de la défense de 1994 évoque ainsi la participation ponctuelle du chef d'état-major des armées au comité militaire de l'Alliance, pour la première fois depuis près de trente ans. Le 28 septembre 1994, le ministre de la Défense François Léotard participe même à une réunion interministérielle de l'OTAN. Le retour du CEMA français au sein du comité militaire rencontre cependant l'opposition du

⁸⁸ Védrine, *Les mondes de François Mitterrand à l'Élysée, 1981-1995*, *op. cit.*, p. 732 ; entretien avec un diplomate F. réalisé à Paris le 10 juin 2005 (TDD).

⁸⁹ 1993-1996, opération *Sharp Guard* : opération de surveillance maritime destinée à contrôler l'embargo sur les armes imposé au gouvernement de Belgrade.

1996, *IFOR* suivi de la *SFOR* de 1997 à 2004 : opérations visant à veiller à l'application des accords de Dayton.

⁹⁰ En dehors des frontières de ses pays membres.

⁹¹ Stuart Croft, « The EU, NATO and Europeanisation: The return of architectural debate », *European Security* 9, n° 3 (2000): 1-20 ; Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.*, 103.

⁹² Cette mise à l'écart s'explique de par le faible désir de Moscou – partie prenante de ces projets – de voir se maintenir l'alliance atlantique, vieille adversaire de la Guerre froide.

⁹³ Commandement intégré quitté suite à l'annonce du président français de Gaulle en 1966.

président français François Mitterrand⁹⁴. Cet obstacle élyséen est levé lors de l'élection de Jacques Chirac en 1995. Le premier mandat de ce dernier marque d'ailleurs la première tentative de réintégration par la France du commandement intégré de l'OTAN. Dès la fin de l'année 1995, la France participe à nouveau au comité militaire. Néanmoins des désaccords quant à l'attribution de certains postes pour des officiers français au sein de la structure otanienne mettent fin à ce projet l'année suivante. Le rapprochement français de l'OTAN se limite *in fine* à la réintégration du comité militaire.

L'OTAN, l'UEO et l'UE subissent alors diverses modifications et évolutions. Le nouveau concept stratégique de l'OTAN adopté en novembre 1991 enclenche la mise à disposition officielle de l'Alliance atlantique pour des opérations hors zone liées au maintien de la paix⁹⁵. Peu de temps après, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des états membres de l'UEO décident d'attribuer de nouvelles missions à celle-ci en 1992 à Petersberg. Celles-ci comprennent les « *missions humanitaires et d'évacuation, les missions de maintien de la paix ainsi que les missions de forces de combat pour la gestion des crises, comprenant au besoin les opérations de rétablissement de la paix* »⁹⁶. Il est à noter que ces missions dites de « Petersberg » évitent sciemment de mentionner la défense collective, cette responsabilité demeurant l'apanage de l'OTAN. Une cellule de planification (sorte d'embryon d'état-major) est mise sur pied la même année. Les états membres de l'UEO décident également de désigner au sein de leurs armées, des forces pouvant être mises à disposition de l'organisation, pour remplir les missions de Petersberg⁹⁷. La CEE en passe de devenir l'Union européenne choisit quant à elle de se doter avec le traité de Maastricht de 1992 d'une structure institutionnelle en trois piliers, dont le deuxième porte sur la politique étrangère et de sécurité. Cela marque non seulement la naissance de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) de l'UE, mais également la prise en considération par l'Union européenne des questions de défense⁹⁸. L'Union européenne n'étant cependant pas munie d'instance spécifique pour les questions de défense, la gestion de ces dernières est déléguée à l'UEO.

⁹⁴ Olivier Kempf, *L'OTAN au XXI^e siècle la transformation d'un héritage*, (Monaco: Ed. du Rocher Artège sciences humaines, 2010), 145 ; Mérand, *European defence policy beyond the nation state*.

⁹⁵ Kempf, *L'OTAN au XXI^e siècle la transformation d'un héritage*, *op. cit.* ; OTAN, concept stratégique de l'Alliance, 8 novembre 1991, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_23847.htm?.

⁹⁶ Déclaration des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO (Petersberg, 19 juin 1992), <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/declaration-conseil-ueo.shtml>.

⁹⁷ A la fin des années 1990, l'Eurocorps (créé en 1992), le groupe aérien franco-britannique (créé en 1995), l'Eurofor et l'Euromarfor (créés en 1995), le corps germano-néerlandais (créé en 1995) et la force amphibie hispano-italienne (créée en 1997) constitueront l'essentiel de ces forces mises à disposition de l'UEO.

⁹⁸ La PESC prévoit en effet une définition à terme d'une politique de défense commune.

Traité sur l'Union européen dit traité de Maastricht, 7 février 1992, entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993,

Ces changements sur la scène européenne et internationale ont naturellement des répercussions pour Paris et Berlin. Pour la France, outre l'évolution des relations avec l'OTAN, ils engendrent une évolution de ses forces armées en armée de métier, ainsi que des changements au sein de certaines de ses structures administratives⁹⁹. Pour l'Allemagne, ils impliquent pour la première fois depuis 1949 l'envoi de soldats à l'étranger¹⁰⁰. Ceci n'est pas sans soulever d'importants débats dans le pays et une opposition au sein même du gouvernement fédéral entre la *CDU/CSU* et son partenaire *FDP* aux manettes de l'*Auswärtiges Amt*. Certains politiques considèrent en effet comme anticonstitutionnelles ces participations de la *Bundeswehr* à des opérations hors du territoire allemand¹⁰¹. Le tribunal fédéral constitutionnel saisi de l'affaire par des élus du *Bundestag* confirme néanmoins en juillet 1994 la légalité de ces missions, sous réserve de l'approbation du parlement allemand.

C'est dans ce contexte international et européen que naissent plusieurs unités bi/multinationales vouées à de la projection de force et que les missions de la brigade franco-allemande évoluent. Au sein de l'OTAN, le concept des groupements de forces interarmées multinationaux (GFIM) est ainsi adopté à Bruxelles en 1994¹⁰². Concrètement il s'agit d'états-majors déployables, capables de commander plusieurs corps d'armée pour des opérations internationales ou en lien avec l'article 5 de l'OTAN. Toutefois ces GFIM n'impliquent pas la création de nouvelles unités : des états-majors préexistants de la structure otanienne sont simplement labellisés GFIM¹⁰³. La Haye et Berlin annoncent quant à eux en 1991 la création d'un état-major permanent de corps d'armée qui devient effectif quatre ans plus tard en 1995. Paris et Londres lancent également un groupe aérien en 1995¹⁰⁴. À partir de septembre 1992 des échanges entre la France et l'Italie, rejoints par la suite par l'Espagne et le Portugal

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:11992M/TXT>

⁹⁹ La délégation aux affaires stratégiques, futur DGRIS est créée ainsi en 1992 et va rapidement concurrencer le CAPS du ministère des Affaires étrangères.

Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA durant les années 1990, réalisé à Paris le 22 juin 2005 (TDD).

¹⁰⁰ 1992-1993, participation à l'opération APRONUC au Cambodge ; 1993, contribution à la mission ONUSOM II en Somalie ; 1994, participation à la mission ONUMIG en Géorgie.

¹⁰¹ Y compris au sein du *FDP*.

« Schritt für Schritt in den Krieg », *Der Spiegel*, 26 avril 1993, <https://www.spiegel.de/spiegel/print/d-13689061.html> ; entretien avec un militaire A. réalisé à Mons le 8 décembre 2005 (TDD).

¹⁰² Kempf, *L'OTAN au XXIe siècle la transformation d'un héritage*, op. cit., 76-77.

¹⁰³ Il s'agit des états-majors suivants : AFNORTH, AFSOUTH, IBERLANT, STRIKFLTANT.

¹⁰⁴ Groupe ne comprenant aucune structure permanente.

Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA durant les années 1990, réalisé à Paris le 22 juin 2005 (TDD).

aboutissent pour finir à la création de deux états-majors permanents l'un pour les forces terrestres et l'autre pour les unités maritimes en 1995 : l'EUROFOR et l'EUROMARFOR¹⁰⁵.

Dans le cadre de la relation franco-allemande, dès 1991 est évoquée la création d'un corps franco-allemand, appelé à devenir le corps européen moins de deux ans plus tard, suite à l'adhésion de la Belgique en 1993, adhésion suivie de celles de l'Espagne en 1994 et du Luxembourg en 1996. Annoncé officiellement au sommet de La Rochelle de mai 1992, le corps européen est prévu d'emblée à la fois pour des missions en lien avec les articles 5 de l'OTAN et de l'UEO, mais également pour des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix. Bien que le lien entre le corps et la brigade franco-allemande soit fait dès octobre 1991 par Mitterrand et Kohl¹⁰⁶, et que l'intégration de la BFA au corps soit mentionnée dans la presse dès juillet 1992¹⁰⁷, ce n'est que le 1^{er} octobre 1993 que cette intégration est effective, et ce moins de cinq mois après des déclarations officielles des ministres de la défense français et allemands annonçant ce rattachement¹⁰⁸. À partir de cette date, la brigade franco-allemande devient une unité permanente pouvant être employée pour des opérations extérieures.

La mise sur pied de la PESD (1996-2002)

Les dernières années du XXe siècle, bien que faisant suite à l'échec de la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, se caractérisent par plusieurs évolutions et avancées notables pour les structures européennes de sécurité et défense. Si les évolutions institutionnelles au sein de l'Alliance sont assez faibles, il en est autrement de ses activités. Même si les GFIM se mettent peu à peu en place, en lien avec le concept d'Identité Européenne de Sécurité et de Défense promu au sein de l'Alliance, ils se résument essentiellement à une labellisation sans conséquence concrète. C'est à travers des opérations internationales de plus en plus « hors zone » que l'OTAN se distingue durant cette période, le hors zone ne se limitant plus au seul continent européen. Suite aux tensions entre le Kosovo et la Serbie culminant en conflit armé à la fin des années 1990, et à l'échec des négociations internationales se déroulant de 1998 au printemps 1999, l'OTAN lance l'opération *Allied*

¹⁰⁵ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.* ; entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 juin 2005 (TDD).

¹⁰⁶ Voir *infra*, chapitre 4.

¹⁰⁷ *Ibidem.*

¹⁰⁸ « Rattachée à l'Eurocorps La brigade franco-allemande sera disponible pour des actions humanitaires », *Le Monde*, 23 mai 1993, https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/05/23/rattachee-a-l-eurocorps-la-brigade-franco-allemande-sera-disponible-pour-des-actions-humanitaires_3948201_1819218.html.

Force contre le gouvernement serbe de Slobodan Milosevic, dans le but de protéger les populations civiles du Kosovo. La guerre prend fin dès le mois de juin et est suivie du déploiement d'importantes forces occidentales au Kosovo, visant à assurer la sécurité des civils dans l'ancienne province serbe. Les attentats du 11 septembre 2001 déclenchent quant à eux pour la première fois de l'histoire de l'Alliance l'activation de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord ainsi que le lancement de la FIAS en Afghanistan¹⁰⁹ à laquelle l'OTAN va contribuer massivement, en prenant même la tête à partir de 2003.

À la différence de l'OTAN, l'UEO et l'UE subissent plusieurs bouleversements institutionnels durant cette même période. En 1997, les états membres de l'UEO décident de créer successivement un comité militaire ainsi qu'un état-major militaire, s'inspirant plus ou moins ouvertement des structures existantes¹¹⁰ au sein de l'Alliance. La même année au traité d'Amsterdam, les pays membres de l'UE s'accordent pour que l'Union européenne reprenne à son compte les missions dites de Petersberg et mettent en place la fonction de Haut représentant pour la Politique Étrangère et de Sécurité Commune. Néanmoins c'est à la suite du sommet franco-britannique de Saint Malo en décembre 1998 qu'émerge le principal changement, à savoir la reconnaissance de la nécessité pour l'UE et les États européens de disposer « d'une capacité d'action autonome¹¹¹ », et le lancement en conséquence de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD).

En l'espace de trois ans et au cours de sept sommets¹¹² entre les états membres de l'Union européenne, cette nouvelle politique voit ainsi le jour et dote l'Union européenne – du moins sur le papier – de forces autonomes et crédibles, afin de pouvoir intervenir au besoin, sans que cela porte pour autant préjudice aux actions et au fonctionnement de l'OTAN. Avec l'*Headline Goal* du sommet d'Helsinki, les Européens choisissent de se doter d'une capacité militaire comprenant si nécessaire le déploiement de 60 000 hommes sur un théâtre

¹⁰⁹ Force Internationale d'Assistance et de Sécurité (*Isaf, International Security Assistance Force*) : circonscrite initialement à Kaboul, elle est étendue à l'ensemble de l'Afghanistan dès 2003 et prend fin treize ans plus tard en 2014.

¹¹⁰ Il s'agit du comité militaire et de l'état-major international.

Kempf, *L'OTAN au XXIe siècle la transformation d'un héritage*, op. cit., 193.

¹¹¹ Sommet franco-britannique de Saint Malo du 3 et 4 décembre 1998, déclaration conjointe, https://www.cvce.eu/obj/declaration_franco_britannique_de_saint_malo_4_decembre_1998-fr-f3cd16fb-fc37-4d52-936f-c8e9bc80f24f.html.

¹¹² Sommet de Cologne de juin 1999, sommet d'Helsinki de novembre 1999, sommet de Porto Feira de juin 2000, sommet de Nice de décembre 2000, sommet de Laeken de décembre 2001, sommet de Séville de mars 2002 et sommet de Copenhague de décembre 2002.

Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune*, op. cit.

d'opération dans un délai maximum de 60 jours. Un réservoir de forces de 100 000 hommes, 400 avions de combat et 100 navires est également mis en place au sommet de Nice. Il est par ailleurs décidé d'instaurer au sein de l'UE un comité politique et de sécurité et de faire absorber par l'UE le comité et l'état-major militaires de l'UEO, ainsi que certains organes mineurs de celle-ci¹¹³. La nouvelle PESD est de ce fait dotée de trois instances¹¹⁴ de fonctionnement fortement influencées par divers praticiens et experts¹¹⁵ par les organes otaniens que sont le Conseil de l'Atlantique Nord, le Comité militaire et l'EMI¹¹⁶.

En Allemagne, malgré certaines réticences politiques et administratives¹¹⁷, ces divers changements et bouleversements sont suivis et défendus par les gouvernements en fonction, en particulier sous la coalition rouge verte menée par le chancelier *SPD* Gerhard Schröder et le ministre vert des Affaires étrangères Joschka Fischer. En France, cette époque se caractérise par un fort soutien politique envers les projets renforçant l'autonomie des Européens, mais également selon certains par le développement d'un *a priori* positif des militaires français à l'égard de l'OTAN¹¹⁸. Étrangement, malgré ce contexte favorable pour d'éventuelles interventions de la brigade franco-allemande, un éventuel emploi de celle-ci ne fut jamais évoqué au cours de ces années¹¹⁹.

2002-2004 : période charnière et époque d'avancées et de crises (la naissance des GTUE)

Bien que les années 2002, 2003, 2004 ne modifient guère le quotidien de la BFA, ces années sont marquées par la création de deux nouvelles unités multilatérales de projection de force, à

¹¹³ Centre satellitaire, Institut d'Études de Sécurité.

¹¹⁴ Le COPS a pour principales missions de suivre la situation internationale et d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion des crises. Le CMUE assume pour sa part la direction de toutes les activités militaires dans le cadre de l'UE, en particulier la planification et l'exécution des missions et des opérations militaires menées dans le cadre de la PESD, ainsi que le développement des capacités militaires. L'EMUE apporte quant à lui une expertise militaire aux instances et dirigeants européens.

¹¹⁵ Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.*, 118 ; Kempf, *L'OTAN au XXIe siècle la transformation d'un héritage*, *op. cit.*, 193 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA durant les années 1990, réalisé à Paris le 22 juin 2005 (TDD).

¹¹⁶ État-major international.

¹¹⁷ Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, *op. cit.* ; entretien avec un militaire A. membre de l'EMUE (*e.p.*), réalisé à Mons le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec une diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense au début des années 2000, réalisé à Paris le 17 novembre 2005 (TDD).

¹¹⁸ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Kempf, *L'OTAN au XXIe siècle la transformation d'un héritage*, *op. cit.* ; Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.*

Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*

¹¹⁹ Entretien avec un diplomate A. réalisé par courriels le 6 décembre 2016.

savoir la force de réaction rapide¹²⁰ de l'OTAN et les groupements tactiques de l'Union européenne (GTUE)¹²¹. Ces acquis et progrès se déroulent dans un contexte de relations tendues entre Européens d'une part et entre une partie de ceux-ci et les États-Unis d'autre part. Ces tensions sont le fruit essentiellement de la guerre d'Irak de 2003 et du projet de création d'un quartier général (QG) pour opérations au sein de l'UE – pendant de *Shape*¹²² – et visant à assurer le commandement de l'ensemble des missions et opérations de l'Union européenne.

Dès novembre 2001, l'Irak de Saddam Hussein est critiqué sévèrement par l'administration Bush. En janvier 2002, elle est perçue par le président américain comme faisant partie d'un « axe du mal » avec l'Iran et la Corée du Nord¹²³. Au bout d'un an de tension, Bagdad accepte finalement les exigences américaines initiales portant sur la reprise des inspections de l'ONU relatives à ses programmes et stocks d'armements. Il est cependant rapidement évident que les États-Unis ont d'ores et déjà pris le parti d'intervenir militairement. Face à ce comportement jugé dangereux pour la stabilité du Proche et Moyen-Orient, Paris et Berlin s'opposent aux États-Unis, en particulier lors d'une session du Conseil de Sécurité de l'ONU, durant laquelle le ministre français des Affaires étrangères Dominique de Villepin tiendra un discours des plus critiques quant à une potentielle intervention. En réaction à cette contestation menée par deux alliés traditionnels, les États-Unis initient la rédaction de deux lettres successives signées par des pays européens promouvant le lien transatlantique et soutenant le projet américain d'intervention militaire en Irak¹²⁴. L'hiver et le printemps 2003 constituent à cet égard un abysse des relations entre états membres de l'UE. Finalement, compte tenu des menaces d'emploi du droit de veto par la Russie, la Chine et la France, les États-Unis envahissent l'Irak sans l'autorisation de l'ONU en mars 2003, renversant en quelques semaines le régime de Saddam Hussein. La rapide chute de celui-ci met fin *de facto* à la crise entre Occidentaux relative à l'Irak.

¹²⁰ *Nato Response Force (NRF)*.

¹²¹ *European Union Battle Group (EUBG)*.

¹²² *Supreme Headquarters Allied Powers Europe* (Grand quartier général des puissances alliées en Europe de l'OTAN).

¹²³ Bernadette Rigal-Cellard, « Le président Bush et la rhétorique de l'axe du mal. », *Études* 399, n° 9 (2003): 153-62.

¹²⁴ La première est diffusée le 29 janvier et est signée par l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni, le Danemark, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque. La seconde est publiée le 5 février 2003 et rassemble l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Albanie, la Croatie et la Macédoine du Nord. Nombre de ces pays sont de récents membres de l'OTAN et/ou sur le point de rejoindre l'Alliance atlantique et l'Union européenne à l'époque.

En dépit des tensions liées à cette crise, les membres de l'OTAN poursuivent leurs efforts au même moment en Afghanistan. Les missions de l'Alliance s'orientant ainsi que nous l'avons vu de plus en plus vers des interventions internationales « *out of area* », sur proposition américaine présentée en juin 2002, les membres de l'OTAN décident de mettre sur pied au sommet de Prague de novembre 2002 une force de réaction rapide capable d'être sollicitée tant sur le territoire de l'Alliance que pour des opérations sur des théâtres extérieurs¹²⁵. Concrètement cette force composée d'unités des différents pays membres compte un effectif de 25 000 hommes et fonctionne selon un principe de rotation des troupes et une astreinte d'une durée de six mois pour les troupes mises à disposition par les états membres pour chaque semestre.

Des avancées concrètes ont également lieu au sein de l'Union européenne, celle-ci lançant plusieurs missions et interventions militaires en 2003 et 2004, dont les opérations Concordia, Eufor Althea et Artémis¹²⁶. Si les deux premières ont pour cadre d'action le continent européen et s'appuient sur les moyens de l'OTAN¹²⁷, cela n'est pas le cas de la troisième. Artémis constitue en effet non seulement la première mission de l'UE menée de manière autonome vis-à-vis des moyens de l'OTAN, mais également la première intervention européenne en Afrique. Ainsi que nous le verrons, cette intervention jouera par la suite un rôle non négligeable dans la mise en place peu de temps après des GTUE. Selon Tobias Koepf, cette extension des activités européennes en particulier en Afrique est intimement liée aux efforts de Paris visant à développer l'autonomie européenne en matière de défense en impliquant l'UE dans la gestion de crise – y compris militairement – en Afrique¹²⁸. Artémis initie en outre les premiers échanges et coopérations entre l'UE et l'ONU. Ces échanges aboutirent dès l'année suivante à la déclaration conjointe sur les interventions militaires de crise entre ces deux organisations¹²⁹.

Loin d'avoir lieu dans le cadre d'un apaisement des relations entre Européens, ces avancées ont lieu au cours d'une année 2003 qui se révèle en dents de scie pour la coopération

¹²⁵ Kempf, *L'OTAN au XXI^e siècle la transformation d'un héritage*, *op. cit.* 88 ; OTAN, Déclaration du sommet de Prague, 21 novembre 2002, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_19552.htm?.

¹²⁶ L'opération Concordia a lieu en Macédoine du Nord durant quelques mois en 2003. Eufor Althea prend le relèvement de la force otanienne chargée de l'application des accords de Dayton en Bosnie-Herzégovine à partir de 2004 et est toujours active. L'opération Artémis se déroule quant à elle durant quelques mois en Ituri, province de la République Démocratique du Congo. Trois missions civiles sont également lancées durant cette période : MPUE Bosnie-Herzégovine, EUPOL Proxima et EUJUST Thémis.

¹²⁷ Coopération encadrée par les accords de Berlin+ entre l'UE et l'OTAN.

¹²⁸ Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'eupéanisation? », *op. cit.*, 419.

¹²⁹ Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.*

européenne en matière de politique étrangère et de défense. Outre la crise irakienne – achevée en avril 2003 – l’hiver et le printemps 2003 sont marqués par un redoublement des divergences européennes à l’occasion de la proposition de création d’une Union européenne de Sécurité et de Défense (UESD)¹³⁰ et d’un quartier général européen¹³¹. La fracture est d’autant plus grave, car elle reconstitue les deux camps s’étant opposés sur la guerre en Irak. Ces promoteurs se trouvent en effet être la France, l’Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. Au cours du sommet de Bruxelles du 29 avril 2003 – surnommé sommet des Pralines – regroupant les chefs d’État et de gouvernement de ces quatre pays ces propositions sont renouvelées, mais se heurtent à une bronca sans précédent de la part des autres pays européens, de Washington ainsi qu’en Allemagne de la CDU/CSU¹³². Le *BMVg* se distingue en outre clairement sur la question d’un quartier général européen de la chancellerie¹³³, ce projet suscitant d’importantes réticences parmi les militaires allemands¹³⁴.

Au cours de l’automne de la même année, le projet de QG européen est finalement abandonné suite à des accords entre Paris, Londres et Berlin¹³⁵. Les derniers mois de 2003 se signalent alors par un apaisement des divergences et fractures européennes. C’est dans ce contexte que naît le projet d’unités européennes de la taille de bataillon¹³⁶ rapidement déployables à l’étranger en cas de crise et de besoin impérieux, et ce un an après la *NRF*. L’idée est émise initialement au cours d’un sommet franco-britannique fin novembre 2003. Elle est rapidement présentée de manière quasi unanime comme le prolongement naturel des enseignements de

¹³⁰ Bien qu’abandonné l’UESD sera reprise dans les travaux de la convention européenne et introduite dans le traité de Lisbonne sous le vocable de coopération structurée permanente. Celle-ci sera mise en œuvre en décembre 2017 avec cependant des dispositions différentes de son principe initial.

Traité sur l’Union européenne version consolidée, *op. cit.*, article 42, paragraphe 6, <https://www.touteleurope.eu/actualite/le-traite-sur-l-union-europeenne-tue.html> ; Nicolas Gros-Verheyde, « La Coopération structurée permanente prend son élan. Les projets sélectionnés », *B2 / Bruxelles2*, 5 décembre 2017, <https://www.bruxelles2.eu/2017/12/05/la-cooperation-permanente-structuree-prend-son-elan/>.

¹³¹ Yves Buchet de Neuilly, *L’Europe de la politique étrangère* (Paris: Economica, 2005) ; Deschaux-Dutard, « De l’Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune*, *op. cit.* ; Kempf, *L’OTAN au XXI^e siècle la transformation d’un héritage*, *op. cit.* ; René Schwok et Frédéric Mérand, *L’Union européenne et la sécurité internationale. Théories et pratiques* (Louvain-la-Neuve: Academia Bruylant, 2009).

¹³² Kempf, *L’OTAN au XXI^e siècle la transformation d’un héritage*, *op. cit.*, 208.

¹³³ Voir *infra*, chapitre 5, pp. 179-180

¹³⁴ Entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense au début des années 2000, réalisé à Paris le 17 novembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

¹³⁵ Entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques, réalisé à Paris le 10 juin 2005 (TDD).

¹³⁶ Soit environ 1 500 soldats.

l'opération Artémis¹³⁷. Le projet est confié dès le printemps 2004 à l'EMUE et est adopté par le CMUE le 14 juin 2004, dotant ainsi l'UE de forces militaires capables de remplir en urgence des missions de Petersberg. Les états membres prennent alors l'engagement de fournir par semestre deux GTUE, tenus à une astreinte d'une durée de six mois et pouvant intervenir sur décision du COPS et du conseil de l'Union européenne en 15 jours et pour une durée de trente à 120 jours maximum. Bien que pouvant être composé de soldats d'une seule nation, il est convenu de favoriser d'emblée le caractère multinational de ces unités. Tout comme la *NRF* la permanence des deux GTUE d'astreinte est assurée grâce à un système de rotation chaque semestre.

En novembre 2004, les États membres de l'UE annoncent la création de treize unités de ce type basée sur diverses coopérations interétatiques lors d'une conférence d'offres d'engagements¹³⁸. Paris promet alors de contribuer à trois GTUE avec pour partenaires l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. Berlin de son côté annonce sa participation à quatre GTUE avec pour partenaires la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Finlande, la Pologne, la Slovaquie, la Lettonie, l'Autriche et la République tchèque. La France ne choisit donc en 2004 que trois partenaires *a contrario* de l'Allemagne qui elle en accepte d'emblée dix. Nous aurons l'occasion d'étudier cette divergence au cours du chapitre six.

2005-2009 : Croissance et renforcement des capacités et actions européennes

La deuxième partie de la première décennie du XXI^e siècle constitue une sorte d'âge d'or¹³⁹ de la défense européenne. Malgré l'échec du traité établissant une constitution pour l'Europe

¹³⁷ Sommet franco-britannique de Londres du 24 novembre 2003, déclaration conjointe « renforcer la coopération européenne en matière de sécurité et de défense », http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/ressources_documentaires/ue-pays/royaume-uni/fi004466.html ; Niagalé Bagayoko-Penone, « L'opération Artémis, un tournant pour la politique européenne de sécurité et de défense ? », *Afrique contemporaine* 209, n° 1 (2004): 101-16 ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.*

¹³⁸ Liste des GTUE annoncés :

Italie ; Espagne ; Royaume-Uni ; France ; France, Allemagne Belgique, Luxembourg ; France et Belgique ; Allemagne, Pays-Bas et Finlande ; Pologne, Allemagne, Slovaquie et Lettonie ; Allemagne, Autriche et République tchèque ; Suède, Finlande et Norvège ; Royaume-Uni et Pays-Bas ; Italie, Hongrie et Slovaquie ; Italie, Espagne, Grèce et Portugal.

¹³⁹ Si l'expression d'âge d'or » est peut-être exagéré pour l'heure, il ne peut être nié que cette période correspond à une notable montée en puissance des instruments et des actions de l'UE, période qui fut suivie d'un net ralentissement de ces mêmes actions et développements européens à partir de 2010.

en 2005, l'adoption du traité de Lisbonne en 2007 fait évoluer la PESD en Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). Au-delà du changement de nom, plusieurs nouveautés sont à noter : la création d'un Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), sorte d'embryon de ministère européen des Affaires étrangères ; la création d'un quartier général pour les missions civiles de l'UE¹⁴⁰ ; l'introduction d'une clause de défense collective au paragraphe 7 de l'article 42¹⁴¹ ; sans compter l'opérationnalisation officielle des GTUE au cours de la même année. Cet âge d'or se matérialise également par le lancement entre 2005 et 2009 de seize missions et opérations européennes, en Europe, dans le Caucase, en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, ainsi qu'en Asie : parmi les principales, on peut citer EUFOR RDC lancée en 2006 à l'occasion des élections présidentielles se tenant en RDC¹⁴² ; EUFOR Tchad/RCA de 2008 à 2009 ainsi qu'EUNAVFOR Atalanta, première opération navale de l'UE, commencée en 2008 et toujours en activité¹⁴³.

Sur ces seize opérations, le fait que près de la moitié ait lieu sur le continent africain semble lié à l'implication d'alors de Paris quant à une européanisation de son engagement en Afrique, pour reprendre les propos de Tobias Koepf¹⁴⁴. Un partage des bases militaires françaises en Afrique avec d'autres pays de l'UE est même envisagé¹⁴⁵. Le manque d'allant des partenaires de Paris, en particulier de l'Allemagne – surtout lors des crises en RDC et au Tchad¹⁴⁶ – met cependant un terme à cette promotion par Paris du renforcement des capacités militaires de l'UE à travers des opérations européennes en Afrique. Ce constat est en outre aggravé suite au

Nicole Gnesotto, *L'Europe a-t-elle un avenir stratégique?* (Paris: Armand Colin, 2011) ; Nicole Gnesotto, *Faut-il enterrer la défense européenne ?* (Paris: La Documentation française, 2014).

¹⁴⁰ Intitulé Capacité civile de planification et de conduite ou *Civilian Planning and Conduct Capability (CPCC)*.

¹⁴¹ Dans les faits, l'article en question a une portée des plus faibles comparativement à l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord ou encore à l'article 5 du traité modifié de Bruxelles de 1954.

Traité sur l'Union européenne version consolidée, *op. cit.*, article 42, paragraphe 7, <https://www.touteleurope.eu/actualite/le-traite-sur-l-union-europeenne-tue.html>

¹⁴² République Démocratique du Congo.

¹⁴³ Liste complète des missions et opérations de l'Union européenne lancées entre 2005 et 2009 : EUBAM Moldova Ukraine (2005 -), EUBAM Rafah (2005 -), EUPOL Kinshasa (2005 - 2007) EUSEC RD Congo (2005 - 2016), EUJUST Lex Iraq (2005 - 2013), AMM Aceh (2005 - 2006), EUPAT Fyrom (2005 - 2006), EUPOL Cops (2006 -), EUFOR RD Congo (2006), EUPOL Afghanistan (2007 - 2016), EUPOL RD Congo (2007 - 2014), EULEX Kosovo (2008 -), EUSSR Guinée-Bissau (2008 - 2010), EUFOR Tchad/RCA (2008 - 2009), EUMM Géorgie (2008 -), EUNAVFOR Atalanta (2008 -).

¹⁴⁴ Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'européanisation? », *op. cit.* ; Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, *op. cit.*

Voir *infra* chapitre 6.

¹⁴⁵ Michel Klein, « Les Forces de présence françaises : des outils stratégiques majeurs adaptés à la situation internationale africaine » (Fondation pour la recherche stratégique, 2008), 11, <https://www.frstrategie.org/publications/notes/les-forces-de-presence-francaises-des-outils-strategiques-majeurs-adaptes-a-la-situation-internationale-africaine-01-2008>.

¹⁴⁶ Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'européanisation? », *op. cit.*, 422.

retour d'expérience (RETEX) sur les autres armées européennes lors de ces interventions, RETEX réalisé par la France¹⁴⁷. Pour autant les derniers mois du chancelier Schröder et le premier mandat de la chancelière Merkel comportent plusieurs évolutions notables de la politique de défense allemande en faveur de la gestion de crise : livre blanc de la défense de 2006 ; premières opérations navales d'envergure avec Atalanta et la FINUL II ; envoi massif de troupes en Afghanistan au sein de la FIAS commandée par l'OTAN¹⁴⁸.

Si l'OTAN ne connaît guère d'évolutions institutionnelles durant cette période, elle se signale néanmoins par son engagement de plus en plus important en termes d'effectifs en Afghanistan, en particulier entre la fin 2008 et le début 2010. Au même moment la France décide de réintégrer le commandement intégré de l'Alliance à l'initiative du président Nicolas Sarkozy, mettant fin à une situation ayant duré plus de quarante ans. C'est dans ce contexte qu'une première tentative d'emploi de la BFA au « complet¹⁴⁹ » a lieu entre l'automne 2009 et l'hiver 2010¹⁵⁰, et ce au moment même où l'on assiste à un fort rapprochement franco-américain. Aux dires d'un militaire français « *il y avait une vraie volonté politique de la part du ministre de la Défense allemand Karl-Theodor von und zu Guttenberg que nous fassions quelque chose vraiment ensemble, [ainsi qu'une] vraie volonté également de l'état-major de l'armée de Terre sous l'impulsion du général Irastorza* »¹⁵¹. En définitive cependant, le déploiement de militaires de la BFA se fait séparément « *les Allemands de la BFA partant en zone nord, et les Français, en zone sud-est* »¹⁵².

Il semble également que des options de déploiement aient été abordées à propos des groupements tactiques européens, et ce à trois reprises entre 2005 et 2010, à chaque fois en Afrique. Peu de temps avant le lancement de l'opération EUFOR Congo, l'emploi du GTUE franco-allemand d'astreinte aurait été évoqué entre Paris et Berlin selon plusieurs sources

¹⁴⁷ Le cas de l'opération EUFOR Congo est assez emblématique à cet égard, surtout en ce qui concerne les soldats de la *Bundeswehr*.

Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, op. cit.

¹⁴⁸ Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, op. cit.

¹⁴⁹ Emploi sous le même commandement de soldats français et allemands issus des régiments de la BFA et non du seul état-major binational.

¹⁵⁰ Miriam Hollstein et Christoph Schiltz, « Merkels und Sarkozys Agenda fehlen die Ideen », *Die Welt*, 4 février 2010, <https://www.welt.de/politik/ausland/article6257578/Merkels-und-Sarkozys-Agenda-fehlen-die-Ideen.html> ; Laurent Lagneau, « La Brigade franco-allemande en Afghanistan ? », *Zone Militaire Opex360*, 15 décembre 2009, <http://www.opex360.com/2009/12/15/la-brigade-franco-allemande-en-afghanistan/>.

¹⁵¹ Entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA (*e.p*), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

¹⁵² *Ibidem*.

secondaires et journalistiques¹⁵³. Si l'on en croit les articles de la presse allemande de l'époque, il y eut d'ailleurs une forte volonté française d'impliquer cette unité et parallèlement une toute aussi forte opposition de la part de Berlin¹⁵⁴. Début 2008 un envoi au Tchad du bataillon d'astreinte commandé par les Suédois¹⁵⁵ est envisagé et même promu par Stockholm¹⁵⁶. Au final, le déploiement du GTUE n'a pas lieu, les Européens préférant recourir à une force *ad hoc* d'où le lancement de l'opération EUFOR Tchad/RCA fin janvier. L'automne 2008 marque la dernière tentative des années 2005-2010 d'utilisation d'un GTUE. Sur demande du Secrétaire général de l'ONU, des discussions démarrent entre Belges, Français et Allemands – ceux-ci formant un des deux GTUE d'alerte au moment de la demande – sur la pertinence de l'envoi du GTUE dans la province du Kivu en RDC¹⁵⁷. Là encore, le projet tourne court rapidement. À l'exception du Kivu en 2008, il est toutefois à noter qu'à chaque fois, des opérations européennes furent mises sur pied regroupant des forces militaires *ad hoc* (exemples : Eufor RDC, Eufor Tchad/RCA), bien que le GTUE d'alerte ne fut pas utilisé.

Malgré ces échecs, de nouveaux *EUBG* sont créés entre états membres au même moment. La France participe ainsi à trois GTUE non prévus à la conférence de 2004, dont un avec l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal (1^{er} semestre 2008), un autre avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg (2^{ième} semestre 2008) et un dernier avec l'Espagne et le Portugal (2^{ième} semestre 2010). Pour Berlin les coopérations avec l'Espagne et le Portugal dans le cadre des deux premiers GTUE cités constituent également une évolution par rapport aux engagements de novembre 2004. Plusieurs projets de modifications des groupements tactiques sont alors évoqués par divers pays européens afin de mettre fin au non-emploi de ces unités militaires : modifications portant sur les missions, l'utilisation en force de réserve, la

¹⁵³ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.*, p. 252 ; Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse, op. cit.* 162 ; « Abwehr in Versailles », *Der Spiegel*, 23 janvier 2006, <https://www.spiegel.de/spiegel/print/d-45506313.html> ; « Konfusion um Kongo », *Der Spiegel*, 13 février 2006, <https://www.spiegel.de/spiegel/print/d-45889416.html> ; Dominic Johnson, « Kongo? Nein danke! », *Die Tageszeitung*, 28 janvier 2006, <http://www.taz.de/!482686/> ; Alexander Szandar et Hans-Jürgen Schlamp, « Fallschirmjäger nach Kinshasa? », *Der Spiegel*, 30 janvier 2006, <https://www.spiegel.de/spiegel/print/d-45624783.html>.

¹⁵⁴ « Konfusion um Kongo », *op. cit.*

¹⁵⁵ Il s'agit du « *Nordic Battlegroup* » regroupant outre la Suède, la Finlande, la Norvège et l'Estonie.

¹⁵⁶ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.* ; entretien avec un militaire F. membre du CMUE (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

¹⁵⁷ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.*, p. 345 ; Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU ».

question de l'entraînement ou encore celle du financement¹⁵⁸. Aucun véritable changement n'est finalement effectué et ce malgré les échanges réguliers entre ministres européens de la Défense.

Vers un essoufflement de la PSDC : les années 2010-2014

Le début de la deuxième décennie du XXI^e siècle se distingue par une recrudescence des crises et conflits internationaux faisant suite pour certains au Printemps arabe de 2011. La mission de la FIAS se poursuit alors au pied de l'Hindu Kush et mobilise en 2011 près de 130 000 hommes¹⁵⁹ suite au *Surge* des années 2009-2010. À la suite des mouvements populaires dans les pays arabes, des guerres civiles éclatent en Libye et en Syrie, guerres dans lesquelles des interventions étrangères sont rapidement menées¹⁶⁰. Dans le cas libyen, Paris et Londres sont à l'initiative, Washington préférant demeurer en arrière¹⁶¹. Au cours de cette crise, le gouvernement allemand noir-jaune¹⁶² se signale d'ailleurs par son abstention lors du vote de la résolution au conseil de sécurité de l'ONU autorisant l'intervention internationale. Cette dernière n'est pas sans provoquer quelques irritations à Rome¹⁶³. Dommage collatéral de la crise libyenne, le Mali plonge à partir de 2012 dans la guerre, le nord du pays étant conquis par les rebelles touaregs en janvier, eux-mêmes chassés du pouvoir par les mouvements islamistes en juin. Une sorte de drôle de guerre s'en suit pendant six mois, la ligne de front ne connaissant pas de changement jusqu'en janvier 2013. Suite à une offensive des forces islamistes, une contre-offensive est lancée sous la forme d'une intervention internationale mandatée par l'ONU et conduite par les forces françaises. Celle-ci met fin au joug des islamistes dans le nord du pays¹⁶⁴. Outre ces crises, les Européens se retrouvent confrontés à l'activisme russe qui se concrétise en janvier 2014 par l'annexion de la Crimée et le début de la guerre au Donbass en Ukraine.

¹⁵⁸ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.*, pp. 348-350 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

¹⁵⁹ Dont 5 400 Allemands et 4 000 Français.

¹⁶⁰ Intervention occidentale avec le soutien de l'ONU en Libye menant à la chute du régime du colonel Kadhafi. Intervention russo-iranienne en Syrie en soutien du régime de Bachar Al-Assad.

¹⁶¹ Cf. stratégie du *leading from behind* de l'administration Obama.

¹⁶² Chaque parti politique en Allemagne se voit attribuer une couleur spécifique (noir pour les conservateurs, vert pour les écologistes, rouge pour les socio-démocrates, jaune pour les libéraux). Il est ainsi courant de parler de gouvernement noir-jaune ou encore rouge-vert pour désigner respectivement une coalition gouvernementale composé de la *CDU/CSU* et du *FDP* ou une alliance entre le *SPD* et le parti des Verts.

¹⁶³ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

¹⁶⁴ Jean-Christophe Notin, *La guerre de la France au Mali* (Paris: Tallandier, 2014).

La France se distingue alors par la poursuite de ce que Tobias Koepf appelle la fin de l'eupéanisation de ses opérations militaires¹⁶⁵. En Libye et en Côte d'Ivoire en 2011¹⁶⁶, ainsi qu'au Mali en 2013, les militaires français interviennent certes avec d'autres pays et avec l'accord de l'ONU, mais ne sont plus placés sous un commandement européen, *a contrario* des opérations EUFOR Tchad/RCA ou EUFOR Congo. Un net rapprochement franco-britannique prend forme au même moment, rapprochement s'inscrivant dans le cadre d'une coopération avant tout bilatérale, ce que souligne la signature fin 2010 des traités de *Lancaster House*¹⁶⁷ entre Paris et Londres.

Au même moment le développement de l'autonomie militaire européenne au sein de l'UE connaît un profond assouplissement, état renforcé par les traités franco-britanniques et une diplomatie française qualifiée par certains de pro-otanienne¹⁶⁸. Certes de nouvelles missions et opérations européennes sont lancées, mais moins que par le passé, dans des proportions inférieures et comparativement avec peu d'implication militaire¹⁶⁹. 2011 marque en outre la fin de l'UEO, les états membres de l'organisation décidant de la dissoudre, suite à l'absorption de l'ensemble de ses compétences par l'UE.

Dans ce contexte critique pour la défense européenne¹⁷⁰, des discussions relatives à un déploiement de la brigade franco-allemande ont toutefois lieu : une première fois en 2010 lors des importantes inondations ayant frappé le Pakistan ; une seconde fois en 2012 dans le cadre de la crise syrienne dans le but de mettre sur pied une unité médicale en Jordanie¹⁷¹. Des

¹⁶⁵ Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'eupéanisation? », *op. cit.* ; Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, *op. cit.*

¹⁶⁶ Nicolas Gros-Verheyde, « La France intervient en Côte d'Ivoire, seule, avec l'ONU. Les Européens regardent... », *B2 / Bruxelles2*, 5 avril 2011, <https://www.bruxelles2.eu/2011/04/05/la-france-intervient-en-cote-divoire-seule-avec-lonu-les-europeens-regardent/>.

¹⁶⁷ Traités prévoyant une coopération dans le domaine nucléaire, aéronaval et des capacités militaires avec la création du corps expéditionnaire franco-britannique.

Jean-François Guilhaudis, « Les traités de Lancaster House et la coopération franco-britannique en matière de défense et de sécurité », *Annuaire Français de Droit International* 57, n° 1 (2011): 85–110.

¹⁶⁸ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

¹⁶⁹ Liste des opérations en question : EUTM Somalie (2010 -) ; EUAVSEC South Soudan (2012 – 2014) ; EUCAP Nestor (2012 -) ; EUCAP Sahel Niger (2012 -) ; EUTM Mali (2013 -) ; EUBAM Libye (2013 -) ; EUAM Ukraine (2014 -) ; EUFOR RCA (2014 – 2015).

¹⁷⁰ En 2011, la Cour des comptes publie même un rapport très critique sur les unités bilatérales et multilatérales européennes auxquelles la France participe.

Laurent Lagneau, « Les corps multinationaux européens remis en cause par la Cour des comptes », *Zone Militaire Opex360*, 18 février 2011, <http://www.opex360.com/2011/02/18/les-corps-multinationaux-europeens-remis-en-cause-par-la-cour-des-comptes/>.

¹⁷¹ Entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

échanges intensifs relatifs à l'emploi d'un GTUE d'alerte se tiennent également en 2010, 2011, 2012 et en 2013. Le Soudan et la Libye sont l'objet des deux premières discussions sur ce sujet se déroulant respectivement en 2010 et 2011¹⁷². Eu égard aux tensions dans les Balkans et au manque de troupes au sein des opérations Eufor Althea et de la *KFOR*¹⁷³, une utilisation d'un GTUE n'est pas écartée en 2012¹⁷⁴. La guerre au Mali constitue une autre occasion durant laquelle des entretiens se tiennent à propos du recours à ces unités de réaction rapide¹⁷⁵, si l'on en croit le président du CMUE le général français Patrick de Rousiers¹⁷⁶. Une ultime opportunité se présente fin 2013 du fait des tensions en République centrafricaine débouchant *in fine* sur le lancement de l'opération EUFOR RCA. Le « *No* » britannique de principe à l'envoi du bataillon d'astreinte dirigé par Londres met alors rapidement fin à cette hypothèse¹⁷⁷. Malgré donc cinq¹⁷⁸ situations où les circonstances permettaient l'emploi de la force de réaction rapide européenne et deux autres où le recours à la BFA au complet était envisagé, ni l'une ni l'autre ne furent déployées durant ces années.

Naturellement eu égard à ce bilan, les propositions de modification ne manquent pas durant ces années. La plupart s'inscrivent cependant dans la droite ligne des réflexions antérieures et ne provoquent aucun changement¹⁷⁹. Elles portent sur le type de mission, la modularité des troupes, les exercices, le financement ou encore l'allongement de la durée d'astreinte¹⁸⁰. Des nouveaux regroupements continuent de naître par ailleurs dont trois impliquant la France et l'Allemagne : un GTUE réunissant Paris, Lisbonne, Madrid et Rome en 2011 ; un GTUE composé de Berlin, La Haye, Luxembourg, Madrid et Skopje en 2014 ; et un *EUBG* regroupant la France, l'Allemagne et la Pologne en 2013.

¹⁷² Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.*

¹⁷³ *Kosovo Force* (force pour le Kosovo).

¹⁷⁴ L'Allemagne participe alors à un GTUE au second semestre. Un groupement tactique commun à Paris et Berlin et comportant aussi la Pologne prit la relève au premier semestre 2013.

Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

¹⁷⁵ Sachant que durant ce semestre, c'est le nouveau GTUE Weimar, réunissant Berlin, Paris et Varsovie, qui est en alerte.

¹⁷⁶ Nicolas Gros-Verheyde, « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) », *B2 / Bruxelles2*, 12 mars 2016, <https://docplayer.fr/46451508-Les-gt-1500-ou-battlegroups-une-belle-idee-jamais-mise-en-pratique-fiche.html>.

¹⁷⁷ *Ibidem.*

¹⁷⁸ Dont deux alors que Paris et Berlin sont parties prenantes du GTUE.

¹⁷⁹ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.* ; Klaus Olshausen, « Stand und Weiterentwicklung der Beziehungen zwischen EU und NATO. Strategisch verbremst – pragmatisch auf Stabsebene », *Strategie und Sicherheit* 2014, n° 1 (2014): 273-88, <https://doi.org/10.7767/sus-2014-0126>; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

¹⁸⁰ Ce dernier point est discuté compte tenu d'une part de l'absence récurrente de deux GTUE de permanence par semestre et d'autre part étant donné l'allongement de la période d'alerte de la *NRF* en 2011.

Conclusion

Pourquoi des unités bi/multi-nationales de projection de force ont-elles été créées ? Bien que ce chapitre n'ait pas répondu à cette question, il a permis de retracer l'histoire de ces unités depuis leur création, ainsi que les contextes et les architectures institutionnelles dans lesquels elles ont été pensées et ont évolué. En dehors de la question de leur emploi, trois courtes périodes charnières sont à retenir : les années 1991 à 1993 au cours desquelles la BFA est chargée de nouvelles missions ; les quelques mois entre 2003 et 2004 durant lesquelles les *EUBG* sont créés ; et l'automne 2004, moment où fut créée la majeure partie des GTUE¹⁸¹ et où donc les choix des partenaires pour ces unités furent décidés par les acteurs décisionnels en France et en Allemagne. Les dix années qui suivent la conférence d'engagement de novembre 2004 furent également mises à profit pour former de nouveaux GTUE reposant sur d'autres configurations de partenaires pour les deux états¹⁸².

Pour autant, vingt-six ans après la mise à disposition officielle de la BFA au sein du corps européen et quinze ans après la création des GTUE, force est de constater l'absence de déploiement de ces unités, et ce malgré plus de onze crises durant lesquelles, la question de leur emploi fut abordée. Sur ces onze crises, trois sont liées à la BFA (Afghanistan en 2009, Pakistan en 2010 et Jordanie en 2012) et quatre à des GTUE comprenant des troupes françaises et/ou allemandes (RDC en 2006 et 2008, Balkans en 2012 et Mali en 2013).

Nous avons pu remarquer d'ailleurs à quel point le *modus operandi* des structures politico-militaires des deux pays diffère sensiblement : fonctionnement pyramidal et forte hiérarchie contre collégialité ; absence de rôle pour le parlement contre participation de ce dernier ; domination de l'Élysée sur les ministères contre pouvoir limité de la chancellerie sur ceux-ci. Des rivalités et rapports de force semblent en outre affecter le fonctionnement des instances en charge des politiques étrangères et de défense. Les quatre chapitres suivants permettront de démontrer dans quelle mesure nos hypothèses sont confirmées – y compris sur ce point – et d'apporter des explications à nos questions de recherche.

¹⁸¹ France, Allemagne ; France, Allemagne, Belgique ; France, Belgique ; Allemagne, Pays-Bas, Finlande ; Allemagne, Pologne, Slovaquie, Lettonie ; Allemagne, République tchèque, Autriche.

¹⁸² France, Allemagne, Portugal, Espagne ; France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg ; France, Espagne, Portugal ; France, Espagne, Portugal, Italie ; France, Allemagne, Pologne ; Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne, Belgique, Macédoine du Nord.

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION DES MISSIONS DE LA BRIGADE FRANCO-
ALLEMANDE :
VERS UNE UNITÉ EXPÉDITIONNAIRE

Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'analyser à l'aide de notre cadre théorique et de nos hypothèses les mesures ayant mené à l'évolution de la brigade franco-allemande en unité militaire pouvant être déployée à l'étranger¹. Selon nous, ces décisions ne peuvent s'expliquer qu'en prenant en compte les rôles auxquels les acteurs impliqués dans ces discussions adhéraient, ainsi que les rapports de force et conflits entre eux. Les décisions comprenant un processus de création institutionnelle, il est en outre fort probable selon nous qu'il y ait eu une dépendance au sentier, ou plus exactement une filiation avec certaines mesures antérieures, en particulier celles prises dans le cadre des relations franco-allemandes.

Avant toutefois de tester nos hypothèses à l'aide des données collectées, il est nécessaire d'approfondir non pas le contexte des décisions prises², mais le déroulé exact de celles-ci et des actions entreprises par les acteurs impliqués. Ceci nous permettra de tester avec plus de rigueur le cadre théorique choisi pour cette recherche. Cette tâche nécessite d'ailleurs de recourir d'emblée aux croisements de nos sources écrites et orales. Un bref rappel de notre cadre théorique suivra cette partie. Nous en profiterons pour préciser les implications concrètes de nos hypothèses et nos attentes dans le cadre de l'analyse des décisions étudiées dans ce chapitre.

Nous testerons alors successivement et séparément notre ensemble théorique, tout d'abord au sein de l'appareil décisionnel français et ensuite dans le cadre de l'appareil décisionnel allemand. Outre diverses sources écrites, le chapitre recourt à près de deux douzaines d'entretiens semi-directifs³.

a. Historique détaillé des décisions relatives à la brigade franco-allemande

Dans le cadre de la BFA, trois éléments ressortent d'une analyse historique minutieuse quant à son évolution. Mise sur pied en 1988 suite à une décision prise au conseil franco-allemand de Karlsruhe de 1987, la BFA, unité vouée initialement à de la défense territoriale, devint une

¹ Évolution achevée officiellement le 1^{er} octobre 1993.

² Ceci ayant déjà été effectué au chapitre précédent. Voir *supra*, chapitre 3.

³ L'étude de la décision relative à la BFA en France s'appuie sur 18 entretiens (14 avec des interviewés français et 4 avec des Allemands). L'analyse de la même décision en Allemagne utilise 17 entretiens (8 avec des Allemands et 9 avec des Français).

force militaire déployable à l'étranger suite à son incorporation au sein de l'Eurocorps. Ce rattachement fut annoncé publiquement le 21 mai 1993 par les ministres français et allemands de la Défense et rendu effectif le 1^{er} octobre de la même année. Pour rappel, les premiers échanges franco-allemands relatifs à la création d'un corps européen datent de 1991. *A priori* il semblerait logique d'estimer que chronologiquement les acteurs impliqués dans ces décisions⁴ aient choisi dans un premier temps de créer ce nouveau corps d'armée multinational⁵, avant dans un deuxième temps quelques mois plus tard, de choisir d'y intégrer la brigade franco-allemande. À la lecture de certaines sources écrites et des entretiens réalisés, distinguer les deux décisions s'avère néanmoins erroné. Bien qu'il soit difficile d'affirmer sans l'ombre d'un doute que dès l'origine, l'incorporation de la brigade à l'Eurocorps était prévue, tout semble cependant l'indiquer. Concrètement ceci est loin d'être secondaire pour notre recherche et analyse. En effet cela signifie que l'on ne peut distinguer le choix de créer le corps européen de celui d'y intégrer la BFA. Étudier l'évolution de la BFA à travers notre cadre théorique nécessite donc d'étudier simultanément la genèse du corps européen et sa mise en place, celles-ci étant inséparables de la transformation de la BFA.

Le deuxième aspect mis en exergue par le croisement de nos sources porte sur l'origine de l'initiative relative à la création de l'Eurocorps. Bien que des échanges antérieurs aient eu lieu entre certains officiels, la proposition de création est – ainsi que nous l'aborderons ultérieurement – très clairement d'origine allemande.

Outre ces deux premiers éléments⁶, il convient de prendre en compte dans l'analyse de ces décisions un troisième point qui est le changement d'acteurs ayant eu lieu au sein des gouvernements, tant en France qu'en Allemagne entre 1991 et 1993. En Allemagne Hans-Dietrich Genscher fut remplacé par Klaus Kinkel aux Affaires étrangères le 18 mai 1992. Le ministre de la Défense Gerhard Stoltenberg quitta quant à lui le *BMVg* le 1^{er} avril. Volker Rühle devint alors le nouveau ministre de la Défense. Ces changements de locataire des fauteuils ministériels en Allemagne ne comportèrent point de conséquences partisans, les nouveaux impétrants étant issus des mêmes partis politiques que leurs prédécesseurs. Il en va tout autrement de la France, puisque suite aux législatives de 1993, le deuxième gouvernement de cohabitation mené par Édouard Balladur prenait ses fonctions le 29 mars

⁴ Création du corps européen et modification de la BFA.

⁵ Corps d'armée seulement franco-allemand à ces débuts.

⁶ À savoir la non-distinction entre la création de l'Eurocorps et l'évolution de la BFA, ainsi que l'origine allemande de la proposition.

1993, soit moins de trois semaines avant l'annonce officielle de rattachement de la brigade au corps européen.

Le tableau ci-dessous permet de souligner les moments clés relatifs à l'Eurocorps et à la BFA et intègre les changements de titulaires de certains postes, changements précieux non seulement car ils impliquent l'apparition de nouveaux acteurs, mais aussi parce qu'ils permettent de situer temporellement certains événements.

| Nominations et changements des titulaires de certaines fonctions | Évènements en lien avec la BFA et l'Eurocorps | Autres évènements |
|---|---|---|
| 1988 Nomination du général Klaus Naumann à la tête du <i>Fü S III</i> | | |
| 04/1989 Nomination de l'amiral Jacques Lanxade en tant que CEMAP | | |
| 24/04/1991 Nomination du CEMAP Jacques Lanxade en tant que CEMA ; remplacement de ce dernier par le général Quesnot au poste de CEMAP | | |
| 04/1991 Le général Klaus Naumann quitte la tête du <i>Fü S III</i> | | |
| 15 et 17/05/1991 Départ de Jean-Louis Bianco comme secrétaire général de l'Élysée et remplacement par Hubert Védrine, auparavant conseiller stratégique auprès du Président | | |
| 1/10/1991 Nomination du général Klaus Naumann en tant qu'inspecteur général de la <i>Bundeswehr</i> | 14/10/1991 Lettre commune franco-allemande adressée au président du Conseil européen | |
| | 15/11/1991 Conseil franco-allemand de défense : travaux de réflexion sur le futur corps européen | |
| 1/04/1992 Nomination de Volker Rühe comme ministre de la Défense à la place de Gerhard Stoltenberg | | |
| 18/05/1992 Nomination de Klaus Kinkel comme ministre des Affaires étrangères à la place d'Hans-Dietrich Genscher | 22/05/1992 Sommet de La Rochelle Annonce de la création du corps, compétent pour de la défense territoriale et les interventions extérieures | |
| | | 19/06/1992 Adoption de la déclaration de Petersberg par le conseil de l'UEO |

| | | |
|--|--|--|
| | 21/07/1992 Article de presse mentionnant la composition du corps et évoquant outre la 1 ^{ère} division blindée, la BFA | |
| | 30/11/1992 Mémorandum franco-allemand proposant de mettre l'Eurocorps au service de l'UEO | |
| 29/03/1993 Entrée en fonction du gouvernement Balladur | | |
| | 19/05/1993 Le corps européen est mis à disposition de l'UEO (visite de Léotard et de Rühe) | |
| | 21/05/1993 Annonce du rattachement de la BFA au corps européen par les ministres français (Léotard) et allemand (Rühe) de la Défense | |
| | 1/10/1993 Création officielle du corps européen et incorporation de la BFA au sein de celui-ci | |

Tableau XVII : chronologie des événements en lien avec l'évolution de la BFA en unité expéditionnaire

À partir de ce tableau et du croisement de nos sources écrites et orales, la chronologie détaillée suivante peut être établie quant à la genèse du corps européen et de la mutation de la BFA. Les premiers échanges sur cette question dateraient des années 1989-1991 et auraient eu lieu entre l'amiral Jacques Lanxade à l'époque chef d'état-major particulier du président Mitterrand et le général Klaus Naumann, chef du *Fü S III* au sein du conseil de défense et de sécurité franco-allemand, selon un militaire allemand ayant pris part à ces discussions⁷ : « [Lanxade et Naumann ont] alors formulé la proposition de réfléchir à un corps d'armée franco-allemand avec un état-major binational, une division allemande, une française et la brigade franco-allemande⁸ ». Cette proposition n'aboutit cependant à aucune démarche concrète jusqu'au printemps de l'année 1991.

Au cours du premier semestre 1991 – plus précisément entre le 24 avril et le 15 mai⁹ – une délégation allemande composée de trois personnes fut reçue à l'Élysée, et rapidement redirigée vers le secrétaire général de l'Élysée Jean-Louis Bianco et le nouveau chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade. Comprenant le directeur de l'*Abteilung 2*¹⁰ de la

⁷ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017.

⁸ *Ibidem*.

⁹ Grâce aux diverses nominations et changements de titulaires de poste durant les mois d'avril et de mai 1991, compte tenu des personnes ayant pris part à cette réunion, il est possible de réduire l'incertitude concernant la date de venue de cette délégation à une période de trois semaines seulement.

¹⁰ Direction consacrée à la politique étrangère et de défense auprès du chancelier.

chancellerie Horst Teltschik, ainsi que le député Karl Lamers¹¹, cette dernière soumit à Jean-Louis Bianco et à l'amiral Jacques Lanxade la proposition suivante : la création d'un corps franco-allemand non intégré à l'OTAN et pouvant accomplir des missions autres que celles prévues par l'Alliance atlantique¹². L'assurance du soutien plein et entier du chancelier à cette offre eut pour effet de susciter une approbation vigoureuse de l'offre allemande de la part du CEMA, en particulier auprès du président François Mitterrand. Trois de nos entretiens¹³ ainsi que l'ouvrage de l'ancien CEMA Jacques Lanxade¹⁴ confirment ce récit¹⁵ dont les trois principaux éléments à retenir sont : l'origine de l'initiative, la composition de la délégation et les dates de cette offre allemande.

Quelques semaines seulement après la venue de la délégation allemande, les deux états annonçaient dans une lettre commune adressée le 14 octobre 1991 au président du Conseil européen, le Premier ministre néerlandais Ruud Lubbers, leur volonté de renforcer le développement de la future Politique Étrangère et de Sécurité Commune¹⁶, en approfondissant en particulier la coopération militaire franco-allemande et en évoquant pour la première fois officiellement un corps d'armée européen.

« La coopération militaire franco-allemande sera renforcée au-delà de la brigade existante. Les unités franco-allemandes pourraient ainsi constituer la base d'un corps européen auquel

¹¹ Un deuxième député prit part à cette délégation. Il est possible qu'il s'agisse de Wolfgang Schäuble, chef du groupe parlementaire de la CDU/CSU à l'époque.

Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

¹² Pour rappel à l'époque, l'OTAN demeure strictement orientée sur des missions de défense territoriale, du moins pour quelques mois encore.

¹³ Entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

¹⁴ Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé* (Paris: NiL éd., 2001).

¹⁵ Il convient toutefois de préciser qu'un de nos entretiens contredit ce récit et présente le projet de corps franco-allemand comme la suite d'une note datée du 11 juin 1991 du CEMAP, le général Quesnot, note à destination du président et communiquée au chancelier Helmut Kohl. Selon le militaire français interrogé, cette offre de création d'un corps franco-allemand était faite dans le cadre de la disparition à venir à l'époque des forces françaises d'Allemagne (décidée en 1990 et effective en 1993). L'objectif recherché par ce document était de compenser symboliquement la disparition à venir des forces françaises d'Allemagne. Bien que l'existence de cette note soit possible, le rôle prépondérant donné par ce témoin à l'état-major particulier du président dans la genèse du corps franco-allemand n'est pas corroboré par nos autres sources et va à l'encontre du rôle mineur que joua l'EMAP durant cette période sur cette question (ainsi que nous aurons l'occasion de le voir ultérieurement). Il est plus probable qu'une telle note ait été produite alors même que les discussions concernant le corps franco-allemand étaient déjà bien engagées depuis quelques semaines. Ce document a pu cependant apporter une raison supplémentaire en faveur du corps d'armée binational lors des échanges.

Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (e.p), réalisé à Bonn le 16 décembre 2005 (TDD).

¹⁶ Prévue par le traité de Maastricht.

*des forces d'autres états membres de l'Union de l'Europe Occidentale pourraient participer.*¹⁷ »

Comme on peut le constater, le lien avec la brigade franco-allemande est clairement fait. Néanmoins, ainsi que nous l'évoquions précédemment l'incorporation automatique de la BFA au sein du corps d'armée à venir ne peut être affirmée totalement compte tenu des termes choisis. Le 22 mai 1992, au sommet franco-allemand de La Rochelle, Mitterrand et Kohl annoncèrent la création du corps d'armée européen, indépendant de toute organisation militaire et habilité à mener des opérations de défense territoriale et de projection de force sur des théâtres extérieurs « *conformément à l'article 5 du traité de Washington ou du traité de Bruxelles, dans le cadre d'opérations de maintien ou de rétablissement de la paix et pour des actions humanitaires*¹⁸ ». Un mois plus tard, la déclaration de Petersberg fut adoptée par les états membres de l'UEO à Bonn. Paris et Berlin proposèrent par la suite le 30 novembre de la même année de mettre l'Eurocorps à disposition de l'UEO. Le rattachement officiel de la BFA au corps eut lieu l'année suivante le 1^{er} octobre suite à une annonce le 21 mai 1993. Il est regrettable que nous n'ayons pu accéder à des documents officiels datant des années 1991 et 1992 pouvant attester de la volonté d'incorporer la BFA à l'Eurocorps dès le début. Nous avons cependant pu retrouver une mention de cette intégration dans un article du *Monde*¹⁹ daté de juillet 1992. Par ailleurs le contenu de la lettre du 14 octobre 1991 et les propos d'un militaire allemand²⁰ ayant pris part aux premières discussions sur cette unité²¹ tendent à confirmer la pertinence de notre position consistant à ne pas distinguer en deux phases successives la décision de création de l'Eurocorps et celle d'y rattacher la brigade franco-allemande.

¹⁷ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, p. 1116.

¹⁸ F. Mitterrand et H. Kohl, « Déclaration à la presse, sommet franco-allemand de La Rochelle », 22 mai 1992, <https://www.france-allemande.fr/59eme-Sommet-franco-allemand-a-La,2262.html>.

¹⁹ « *Cette unité sera opérationnelle en 1995, comme l'ont prescrit le chef de l'État français et le chancelier allemand. Du côté français, l'Eurocorps comprendra, outre les éléments français relevant de la brigade mixte, la 1ère division blindée.* »

« Des officiers espagnols belges et luxembourgeois auprès de l'Eurocorps », *Le Monde*, 21 juillet 1992, https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/07/21/defense-des-officiers-espagnols-belges-et-luxembourgeois-aupres-de-l-eurocorps_3900155_1819218.html?xtmc=eurocorps&xtcr=45.

²⁰ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

²¹ Voir *supra*, p. 131.

b. Rappel des hypothèses

Ayant désormais présenté en détail le déroulé des décisions qui ont mené à la modification de la BFA, nous pouvons à présent appliquer notre cadre théorique. Toutefois il convient de rappeler nos hypothèses et nos attentes compte tenu des cas d'étude choisis.

Pour rappel, nous estimons que les décisions découlent des conceptions des rôles de leur pays qu'ont les acteurs et qu'elles subissent également l'influence des décisions antérieures prises par ces mêmes acteurs ou par leurs prédécesseurs²². Afin de déterminer quels rôles sont à l'origine des décisions, il convient de déterminer les acteurs de celles-ci ainsi que les luttes et les rapports de force entre eux.

Notre première hypothèse insiste sur le nombre limité d'acteurs prenant concrètement part aux décisions au sein des structures habilitées. Cette limitation est le fruit selon nous d'arrangements institutionnels formels et informels, fruits pour certains de récentes oppositions entre quelques acteurs. En France et en Allemagne, eu égard aux thématiques qu'impliquent nos cas d'étude et aux arrangements formels existants, plusieurs acteurs issus de la présidence de la République²³, de la chancellerie²⁴, des ministères français et allemands des Affaires étrangères²⁵ et de la Défense²⁶, ainsi que du *Bundestag*²⁷ pourraient prendre part à ces processus décisionnels²⁸. Or selon nous, seuls certains d'entre eux sont impliqués dans les décisions relatives à nos cas d'étude. L'ensemble des services/acteurs potentiellement concernés peuvent se répartir théoriquement en cinq catégories : les acteurs clés et

²² Influence effective en cas de décision comportant une portée institutionnelle.

²³ Président, secrétaire général de l'Élysée, cabinet du président de la République, cellule diplomatique, état-major particulier.

²⁴ Chancelier, *Bundeskanzleramt, Abteilung 2, Gruppe 21, Gruppe 22, Abteilung 5*.

²⁵ Ministère des Affaires étrangères : ministre, centre d'analyse de prévision et de stratégie, cabinet du ministre, secrétariat général du Quai d'Orsay, direction de l'Union européenne, direction générale des affaires politique et de la sécurité, service de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune, direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement, sous-direction des affaires stratégiques.

Auswärtiges Amt : ministre, *Leitungsstab, Planungsstab, Politische Abteilung 2, Referat EU-KOR, Referat 201, Referat 202, Europaabteilung E*.

²⁶ Ministère de la Défense : ministre, cabinet civil et militaire, délégation aux affaires stratégiques, chef d'état-major des armées, direction de l'état-major des Armées, division euratlantique, division emploi, centre de planification et de conduite des opérations, chef d'état-major de l'armée de Terre, état-major de l'armée de Terre.

BMVg : ministre, *Leitungsstab, Planungsstab*, inspecteur général de la *Bundeswehr, Einsatzführungskommando der Bundeswehr, Führungsstab der Streitkräfte (Fü S), Stabsabteilung Fü S III, Referat 1, Referat 2, Referat 3, Referat 4, Stabsabteilung Fü S V, Inspekteur des Heeres, Kommando Heer*.

²⁷ Chefs des groupes parlementaires, chefs de groupe (*Obmann*) au sein des commissions Défense et Affaires étrangères.

²⁸ Voir *supra*, chapitre 3.

dominants ; les acteurs contributeurs ayant une influence moindre que les premiers, mais pouvant néanmoins peser sur le résultat final ; les acteurs participants ayant des tâches subalternes (production de note de synthèse, d'éléments de langage) ; les acteurs tenus seulement informés ; et les acteurs écartés des décisions. Dans les faits, il est parfois difficile de distinguer nettement entre elles ces cinq catégories, en particulier les trois dernières.

Notre deuxième hypothèse se réfère aux rôles revendiqués par les acteurs à l'origine des décisions. Les mesures que ces derniers prennent s'inscrivent dans les objectifs et les moyens caractéristiques de certains rôles bien identifiés. Tous les acteurs au sein d'un appareil décisionnel ne partageant pas forcément les mêmes conceptions de rôles²⁹, déterminer avec notre première hypothèse les services et personnes véritablement impliqués se révèle d'autant plus nécessaire. Concrètement, selon cette hypothèse, dans le cadre des décisions prises et compte tenu des rôles revendiqués à la fois par la France³⁰ et par l'Allemagne³¹, nous devrions retrouver traces des rôles d'allié fidèle et de promoteur du renforcement de la puissance européenne chez les acteurs identifiés, tant en France qu'en Allemagne³².

Ceci nous amène à notre troisième hypothèse selon laquelle les décisions prises sont le résultat d'opposition et de rapports de force entre acteurs. Ces luttes et rapports de force peuvent être politiques et/ou bureaucratiques. Les conflits peuvent être le fruit d'une divergence liée à la promotion de rôles différents ou dus plus simplement à des luttes de pouvoir. Ils peuvent d'ailleurs être à l'origine d'arrangements institutionnels formels ou informels déterminant les acteurs impliqués à l'avenir lors de discussions relatives aux mêmes thèmes.

La quatrième hypothèse de notre modèle fait référence quant à elle à la filiation entre les décisions étudiées et certaines mesures antérieures, ces mesures s'inscrivant elles-mêmes dans des conceptions de rôles des acteurs impliqués à l'époque³³. La décision d'incorporer la BFA

²⁹ Ou *a minima* hiérarchisant ceux-ci différemment.

³⁰ Au nombre de trois pour Paris : allié fidèle (vis-à-vis de Berlin), grande puissance, promoteur du renforcement des capacités européennes et de la puissance de l'Europe.

³¹ Au nombre également de trois pour Berlin : allié fidèle (vis-à-vis de Paris, de Washington et de l'OTAN), puissance civile, promoteur du renforcement de la coopération européenne et de l'UE.

³² Cela ne signifie pas que nous ne trouvions aucun élément suggérant la présence d'un autre rôle déterminant les positions et arguments de certains services/personnes. Si cela venait à être le cas, cela indiquerait seulement que ces personnes/services n'ont pas réussi à imposer leurs vues lors du processus décisionnel.

³³ Plus précisément cette dépendance au sentier peut s'appliquer dans deux cas de figure : entre décisions anciennes et nouvelles relatives au même sujet ; et entre décisions portant sur des thèmes *a priori* différents, thèmes auxquels cependant les acteurs sont régulièrement confrontés.

à l'Eurocorps serait ainsi due grandement au fait qu'étant donné que la BFA était la première unité franco-allemande et que le corps européen était également initialement franco-allemand, les services et acteurs concernés auraient simplement fait le lien entre les deux, alors même que leur vocation de base respective divergeait fortement³⁴.

Notre modèle théorique, les hypothèses le constituant, ainsi que nos attentes ayant été précisés, il est temps à présent d'analyser les décisions liées à l'évolution de la BFA. Compte tenu des faits évoqués précédemment, l'analyse de cette décision au sein des appareils décisionnels français et allemands est décomposée en différentes phases. L'étude du comportement des acteurs français se répartit en deux phases, la césure reposant sur l'arrivée au pouvoir du gouvernement Balladur en avril 1993 : nous étudierons tout d'abord la période allant de la visite de la délégation allemande (avril 1991) à la cohabitation (avril 1993), avant d'aborder les conséquences de cette dernière. L'analyse de l'appareil décisionnel allemand se divise également en deux sections : une première relative à la délégation citée ; et une seconde partie couvrant les suites de la délégation et la mise en œuvre de la décision visant à instaurer un corps d'armée européen.

I. Analyse du processus décisionnel en France

Non-initiateur de la proposition de création de l'Eurocorps, l'appareil décisionnel français ne se mit en mouvement qu'à partir de la visite de la délégation allemande reçue entre la fin avril et le début mai 1991 à l'Élysée. Peu d'acteurs participèrent à cette décision. Ce furent cependant des acteurs de premier plan, à l'autorité difficilement contestable. Ceci explique sans doute l'absence de conflits entre les services et les personnes. Ainsi que nous allons le démontrer ci-dessous, le partage des mêmes rôles entre les acteurs, à savoir être un allié fidèle de Berlin et un promoteur de la défense européenne n'est pas non plus étranger à ce résultat.

³⁴ Défense territoriale pour l'une, projection de force pour l'autre.

1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie.

Précédemment, nous avons eu l'occasion de rappeler les différents types d'acteurs possibles³⁵, ainsi que les nombreux services et individus pouvant être impliqués dans les décisions relatives à la création de l'Eurocorps et à la modification de la BFA. Au final seul un très petit nombre d'acteurs fut concerné par celles-ci. C'est même le nombre élevé de services administratifs et de directions écartés ou au mieux tenus informés qui surprend le plus. Même si l'on constate quelques évolutions suite à l'arrivée au pouvoir du gouvernement Balladur, elles demeurèrent mineures.

Au cours de la première phase – c'est-à-dire entre avril 1991 et mars 1993 – seul le Président de la République, le secrétaire général de l'Élysée, le cabinet du président (en particulier à travers la conseillère Sophie-Caroline de Margerie), la cellule diplomatique (essentiellement Hubert Védrine, conseiller sur les questions stratégiques) ainsi que le chef d'état-major des armées prirent part aux discussions et eurent un rôle déterminant³⁶.

D'après le récit³⁷ qu'en fait l'amiral Jacques Lanxade dans son ouvrage *Quand le monde a basculé*³⁸, la délégation allemande menée par Horst Teltschik et Karl Lamers fut reçue

³⁵ Classés selon leurs activités et leurs capacités d'influence.

³⁶ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politique et de sécurité (*e.p.*), réalisé par téléphone le 2 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 juin 2017 ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. conseiller à la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Paris les 21 juillet et 25 octobre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

³⁷ Récit confirmé par plusieurs de nos interlocuteurs.

Entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

³⁸ Lanxade, *Quand le monde a basculé*, *op. cit.*

initialement à l'Élysée par le secrétaire général Jean-Louis Bianco et réorientée immédiatement vers le CEMA, l'amiral Lanxade. Une fois la proposition de création d'un corps d'armée soumise au CEMA, ce dernier demanda des précisions quant à l'affiliation de cette nouvelle unité militaire. Lanxade reçut alors confirmation de la part des membres de la délégation que cette future unité ne serait pas incorporée à l'OTAN et pourrait intervenir en dehors du cadre de l'Alliance atlantique. Teltschik et Lamers ajoutèrent en outre que cette approche avait le soutien du chancelier Kohl. Aux dires de l'amiral Lanxade, une fois ces assurances obtenues, il aurait souscrit sans réserve à cette initiative et promu celle-ci auprès du Président François Mitterrand. Suite à l'approbation de Mitterrand, dans les semaines qui suivirent Hubert Védrine et Sophie-Caroline de Margerie auraient alors été mis fortement à contribution afin d'obtenir l'aval américain sur ce projet. Une fois obtenu (entre la fin de l'été et le début de l'automne), les mêmes conseillers³⁹ produisirent avec leurs interlocuteurs allemands la lettre évoquée ci-dessus adressée au président du conseil européen le 14 octobre 1991. Ainsi qu'évoqué précédemment, dès le début l'incorporation de la BFA à l'Eurocorps semble avoir été prévue.

En conclusion seuls cinq acteurs clés prirent part aux échanges et discussions, à savoir le Président de la République⁴⁰, le chef d'état-major des armées, le secrétaire général de l'Élysée et des conseillers issus de la cellule diplomatique et du cabinet. Il est intéressant de noter la forte personnalisation du processus décisionnel lié à l'Eurocorps, les acteurs impliqués étant essentiellement des personnes et non des services dans leur ensemble⁴¹. Ceci est attesté par le récit qu'en fait l'ancien chef d'état-major des armées⁴² et par nos entretiens⁴³.

³⁹ Hubert Védrine devint entretemps le nouveau secrétaire général de l'Élysée durant la deuxième quinzaine du mois de mai 1991.

⁴⁰ « Des officiers espagnols belges et luxembourgeois auprès de l'Eurocorps », *op. cit.* ; « Avant le sommet de La Rochelle, les 21 et 22 mai Paris et Bonn définissent les missions du corps franco-allemand », *Le Monde*, 13 mai 1992, https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/05/13/avant-le-sommet-de-la-rochelle-les-21-et-22-mai-paris-et-bonn-definissent-les-missions-du-corps-franco-allemand_3909781_1819218.html?xtmc=eurocorps&xtcr=56.

⁴¹ Il est probable cependant que d'autres personnes de la cellule diplomatique et du cabinet présidentiel furent impliquées, sans pour autant avoir eu un impact sur la décision prise (*cf.* acteurs participants ou seulement informés).

⁴² Lanxade, *Quand le monde a basculé*, *op. cit.*

⁴³ Entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 juin 2017 ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. conseiller à la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Paris les 21 juillet et 25 octobre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par téléphone le 2 mars 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ;

Il est frappant de constater l'absence de tout autre acteur, en particulier issu du Quai d'Orsay et même du ministère de la Défense. La mise à l'écart des ministres concernés semble avoir été la norme dans ce cas de figure. C'est ce qui ressort de toutes les données collectées⁴⁴. Quelques doutes subsistent pour certains services quant au niveau de leur « mise à l'écart ». Aux dires de certains de nos interlocuteurs, il est possible en effet que l'état-major particulier du président⁴⁵, le conseiller diplomatique du président⁴⁶, la direction ASD⁴⁷, une partie de l'EMA et la DAS⁴⁸ aient soit participé, soit été tenus informés du projet. Peu d'éléments permettent cependant d'attester cela, seule une source en moyenne nous ayant indiqué ces acteurs supplémentaires.

La deuxième cohabitation ne modifia guère la configuration d'acteurs. Suite au départ de Jean-Louis Bianco (mai 1991) et de Sophie-Caroline de Margerie (1992), seuls le Président et le secrétaire général Hubert Védrine continuèrent à être les acteurs clés en compagnie du CEMA, l'amiral Jacques Lanxade. Bien que le projet d'Eurocorps fût alors dans sa phase finale de mise en œuvre, le nouveau ministre des Affaires étrangères Alain Juppé et son cabinet décidèrent de s'investir sur ce sujet. Ils soutinrent sans réserve la création de l'Eurocorps et l'incorporation de la BFA dans celui-ci⁴⁹. Compte tenu de l'état avancé de

entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 28 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

⁴⁴ Voir *supra*, notes de bas de page 42 et 43, chapitre 4.

⁴⁵ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (e.p), réalisé à Bonn le 16 décembre 2005 (TDD).

⁴⁶ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politique et de sécurité (e.p), réalisé par téléphone le 2 mars 2017.

⁴⁷ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (e.p), réalisé par courriels le 10 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (e.p), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017.

⁴⁸ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé à Sankt Augustin le 22 juin 2006 (TDD).

⁴⁹ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, pp. 126-139 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 28 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politique et de sécurité (e.p), réalisé par téléphone le 2 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère des Affaires étrangères (e.p), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères (e.p), réalisé à Paris le 19 mars 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (e.p), réalisé par téléphone le 8 juin

celui-ci et du principe du domaine réservé du Président de la République⁵⁰, ils ne furent néanmoins que des acteurs contributeurs. Les autres services et directions de l'appareil décisionnel français demeurèrent quant à eux à l'écart ou faiblement informés.

2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises.

Ainsi que nous venons de le voir, peu d'acteurs prirent part aux discussions relatives au corps européen et à l'évolution de la brigade franco-allemande. Aucune opposition n'eut lieu à en croire nos sources⁵¹. Ceci s'explique compte tenu des rôles pour leur pays auxquels les acteurs adhéraient. L'analyse des arguments avancés et du vocabulaire utilisé par les acteurs permet d'identifier sans ambiguïté ces rôles présents chez les individus et services impliqués. Celle-ci révèle clairement la présence et l'impact de deux des rôles classiques⁵² de la France tout au long de la période étudiée, soit d'avril 1991 à octobre 1993 : à savoir celui d'allié fidèle de l'Allemagne⁵³, et celui de promoteur du renforcement du poids de l'Europe sur la scène internationale⁵⁴.

2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune, ministère des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 25 août 2017.

⁵⁰ Voir *supra*, chapitre 3.

⁵¹ Entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 juin 2017 ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. conseiller à la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Paris les 21 juillet et 25 octobre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par téléphone le 2 mars 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

⁵² Voir *supra*, chapitre 3.

⁵³ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. ancien membre du cabinet du ministre de la Défense, réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Bonn le 16 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. conseiller à la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Paris les 21 juillet et 25 octobre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de

Dans les discours rassemblés, deux ensembles d'arguments⁵⁵ sont utilisés pour justifier et expliquer les décisions prises :

- Le premier insiste sur l'occasion unique faite par le gouvernement allemand d'aller plus loin dans la relation bilatérale (sans interférence otanienne ou américaine). Il était inenvisageable pour les acteurs concernés d'aller à l'encontre de ce projet, sous peine d'impacter négativement le « couple » franco-allemand. En outre le conflit en ex-Yougoslavie ayant quelque peu égratigné cette relation⁵⁶, il était d'autant plus nécessaire d'encourager l'initiative du corps européen, afin de faire oublier les récentes crispations. Par ailleurs, toute décision allant potentiellement à l'encontre de la BFA déjà existante aurait été perçue comme préjudiciable au couple formé par Paris et Berlin.
- Le second insiste sur l'opportunité offerte par cette proposition en vue de développer une autonomie européenne en matière de défense, en dehors du cadre otanien, le corps franco-allemand ayant rapidement vocation à intégrer d'autres pays européens.

Eu égard aux justifications et vocabulaires utilisés, il est aisé d'identifier les rôles auxquels les deux ensembles d'arguments se réfèrent. Une fois pris en compte la domination chez les acteurs impliqués des rôles mentionnés, leur attitude et comportement quant au projet de

l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 mars 2018.

⁵⁴ Conseil des ministres de l'UEO, « communiqué », 19 mai 1993, <http://mjp.univ-perp.fr/defense/ueo93b.htm> ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, pp. 133-135 ; Lanxade, *Quand le monde a basculé*, *op. cit.* ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de sécurité (*e.p.*), réalisé par téléphone le 2 mars 2017.

⁵⁵ Ces deux ensembles ont un nombre d'occurrences identique dans nos données.

⁵⁶ Conséquence de la reconnaissance unilatérale en janvier 1992 de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie par l'Allemagne, en contradiction avec la position européenne convenue entre les états membres quelques semaines plus tôt.

Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, *op. cit.*

corps européen devient parfaitement logique, le corps étant en adéquation avec les rôles de promoteur du renforcement des capacités européennes et d'allié fidèle de Berlin.

3) Hypothèse 3 : Les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

À rebours des attentes issues de notre hypothèse, les décisions liées à la création de l'Eurocorps et à l'évolution de la BFA ne firent pas l'objet d'affrontements au sein de l'appareil décisionnel français, y compris sous la cohabitation⁵⁷. Ceci s'explique par le faible nombre d'acteurs impliqués, leur poids considérable dans le système français et très certainement l'adhésion aux mêmes rôles chez l'ensemble des acteurs concernés. Il y eut toutefois une rivalité politique entre la Présidence et le Quai d'Orsay à partir d'avril 1993 selon certains de nos interlocuteurs⁵⁸. Elle ne déboucha pas sur un affrontement quant au projet lié à l'Eurocorps et à la BFA, mais au contraire sur une lutte symbolique dont l'objectif était d'apparaître comme le meilleur défenseur/promoteur de la relation franco-allemande et de l'Europe de la défense.

Il semble pourtant qu'au sein des services et directions des deux ministères tenus seulement informés ou mis à l'écart, quelques réticences aient été exprimées. Malheureusement, nous ignorons les raisons de celles-ci, nos données étant clairsemées sur ce point⁵⁹. Ces réticences n'eurent cependant aucune incidence sur les décisions prises.

⁵⁷ Entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politique et de sécurité (*e.p.*), réalisé par téléphone le 2 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un diplomate A. conseiller à la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Paris les 21 juillet et 25 octobre 2005 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 mars 2018 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD).

⁵⁸ Entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 mars 2018.

⁵⁹ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

4) Hypothèse 4 : Les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier.

A contrario de notre troisième hypothèse, la quatrième relative au phénomène de dépendance au sentier est clairement confirmée par nos données. Lors de la création de l'Eurocorps, il fut simplement et naturellement décidé d'y intégrer la brigade franco-allemande. Pourtant de prime abord, ces deux unités étaient très différentes sur plusieurs points : leur taille (brigade / corps d'armée), leur caractère permanent / non permanent (l'Eurocorps n'étant constitué que d'un état-major à l'inverse de la BFA constituée d'un état-major, mais aussi de régiments), leur mission (stricte défense territoriale pour la BFA / défense territoriale et interventions extérieures pour l'Eurocorps).

Par ailleurs tant en Allemagne qu'en France, il ressort de nos entretiens que si l'idée d'unités militaires binationales était plébiscitée, il n'en était pas de même de la taille de la brigade franco-allemande. Quelques années à peine après sa création et alors même que les débats sur un éventuel corps d'armée avaient commencé, tant en Allemagne qu'en France les militaires considéraient la BFA comme une « *version beta*⁶⁰ » ayant montré l'intérêt de ce genre de structures franco-allemandes, mais également ses limites intrinsèques. À leurs yeux⁶¹ le bon niveau d'intégration était le corps d'armée, ce que prouvèrent les autres unités bi/multi-nationales créées au début des années 1990⁶². La taille et le caractère permanent de la BFA étaient dès le début des années 1990 considérés comme une erreur. Malgré cela, il fut décidé d'intégrer automatiquement la BFA au corps européen, cette mesure étant perçue comme un « *développement naturel*⁶³ » ainsi que le résume l'un de nos interlocuteurs.

La dépendance au sentier fut si forte qu'aux dires de nos interlocuteurs⁶⁴ français et allemands ayant pris part aux discussions, une modification des caractéristiques⁶⁵ de la brigade, voire

⁶⁰ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017.

⁶¹ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

⁶² Voir *supra*, chapitre 3.

⁶³ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères (e.p), réalisé à Paris le 19 mars 2018.

⁶⁴ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

même sa simple mise à l'écart du corps européen aurait été négativement perçue et aurait porté préjudice à la relation franco-allemande et au développement de l'Europe de la défense.

In fine, la décision française de modifier les missions de la BFA et d'accepter la création de l'Eurocorps s'explique par les rôles auxquels les acteurs impliqués adhéraient pour leur pays – à savoir celui d'allié fidèle de Berlin et de promoteur de l'Europe de la défense – et par le poids des décisions antérieures, en l'occurrence la mise sur pied avec la BFA de la première unité franco-allemande. Qu'en est-il à présent de l'appareil politico-militaire allemand et des raisons ayant poussé ce dernier à proposer la création d'un corps d'armée binationale intégrant la brigade franco-allemande ?

II. Analyse du processus décisionnel en Allemagne

Ainsi qu'indiqué précédemment, dans le cas allemand, deux périodes se distinguent. La première porte sur la délégation envoyée en France, c'est-à-dire sur les acteurs ayant pris part à la décision de proposer l'initiative de l'Eurocorps à la France. La seconde débute après l'acceptation française de la proposition et s'achève le 1^{er} octobre 1993⁶⁶, jour de l'intégration effective de la brigade au corps européen.

Bien que cela relève de la phase de mise à l'agenda, il est pertinent de mentionner les acteurs ayant participé aux échanges sur le corps européen au sein de l'appareil décisionnel allemand, les semaines et mois précédents la venue de la délégation à Paris. Concrètement nos données sur cette question se résument à deux entretiens d'une même personne, l'un effectué en 2006 et l'autre en 2017. Notre interlocuteur étant un militaire allemand ayant occupé de hautes responsabilités et ayant contribué aux choix effectués, bien qu'unique, son témoignage est crédible selon nous. Selon ce dernier, suite aux premiers échanges entre l'amiral Jaques Lanxade⁶⁷ et le général Klaus Naumann durant l'hiver et le début du printemps 1991, le

⁶⁵ Tels la suppression des régiments directement rattachés à la brigade et le maintien seul de l'état-major binational.

⁶⁶ Au cours de celle-ci, plusieurs décisions et annonces seront faites : envoi d'une lettre au président du conseil européen, annonce officielle de la création d'un Eurocorps, déclaration de Petersberg, *etc.*

⁶⁷ CEMAP à l'époque.

général Naumann, directeur du *Fü S III* aurait communiqué l'idée du corps franco-allemand au directeur de l'*Abteilung 2*⁶⁸ de la chancellerie, Horst Teltschik, au chef du groupe 22⁶⁹ de la chancellerie l'amiral Rudolf Lange, ainsi qu'au ministre de la Défense, Gerhard Stoltenberg⁷⁰. Malheureusement, nous n'en savons guère plus. Néanmoins, ainsi que nous allons le voir ci-dessous, ces quelques informations nous permettent de compléter notre analyse. Attelons-nous à présent à l'application des hypothèses de notre cadre théorique.

1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie.

Précédemment nous avons relaté le récit⁷¹ écrit par l'amiral Lanxade de la visite de la délégation allemande entre la fin avril et le début mai 1991. À partir de ce dernier et des données issues des entretiens, on constate qu'un nombre extrêmement faible d'acteurs fut impliqué durant la première phase. Pour rappel, trois hommes constituaient la délégation : Horst Teltschik directeur de l'*Abteilung 2* de la chancellerie ainsi que deux parlementaires⁷², dont Karl Lamers chef du groupe de la *CDU* au sein de la commission des Affaires étrangères et porte-parole pour les affaires étrangères du groupe parlementaire de la *CDU/CSU* au *Bundestag*. Outre ces trois individus, compte tenu des assurances données par Teltschik et Lamers à l'amiral Lanxade, l'implication du chancelier Helmut Kohl est certaine. Au final à partir des données à notre disposition⁷³, il semble que l'on ne dénombre que quatre acteurs, tous pouvant être qualifiés d'acteurs clés : le chancelier, l'*Abteilung 2* de la chancellerie (et plus particulièrement son directeur Horst Teltschik), et deux députés issus tous les deux probablement de la *CDU/CSU*.

On constate de ce fait, la mise à l'écart d'un nombre conséquent de services et de directions de l'appareil décisionnel allemand. Il est toutefois possible que certains acteurs traditionnels

⁶⁸ Direction en charge des questions diplomatiques et sécuritaires au sein de la chancellerie.

⁶⁹ Groupe constituant une mini-cellule militaire auprès du chancelier.

⁷⁰ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

⁷¹ Lanxade, *Quand le monde a basculé*, *op. cit.*

⁷² Le second pourrait être Wolfgang Schäuble. Voir *supra*, p. 131-132.

⁷³ Lanxade, *Quand le monde a basculé*, *op. cit.* ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD).

de ce dernier aient pris part aux échanges, sans forcément être un acteur clé ou même seulement contributeur durant cette phase. Ce fut peut-être le cas de l'inspecteur général de la *Bundeswehr* et des ministres de la Défense et des Affaires étrangères. Malheureusement, nous ne disposons pas de données prouvant leur implication durant cette période. Néanmoins les configurations d'acteurs durant l'étape de la mise à l'agenda et durant la seconde phase de décision étudiée ci-dessous laissent supposer leur participation.

Au cours de cette période soit de mai 1991 à octobre 1993, la configuration d'acteurs évolua. Le chancelier et l'*Abteilung 2*⁷⁴ restèrent des acteurs clés, mais furent rejoints par les deux ministres de l'*Auswärtiges Amt* et du *BMVg*⁷⁵, ainsi que par l'inspecteur général de la *Bundeswehr*, poste occupé à partir du 1^{er} octobre 1991 par le général Klaus Naumann. Tous nos interlocuteurs⁷⁶ nous ont confirmé cela, sans compter les articles de presse soulignant les rôles majeurs du chancelier⁷⁷, du ministre de la Défense⁷⁸ et du ministre des Affaires étrangères⁷⁹. L'*Abteilung 2*⁸⁰ de l'*Auswärtiges Amt* – essentiellement à travers son directeur

⁷⁴ Dirigée successivement par Horst Teltschik jusqu'à la moitié de l'année 1991, puis par Peter Hartmann (1991-1993) et enfin par Joachim Bitterlich (1993-1998).

⁷⁵ À savoir Hans-Dietrich Genscher puis Klaus Kinkel (à partir du 18 mai 1992) en tant que ministre des Affaires étrangères et Gerhard Stoltenberg (jusqu'au 1^{er} avril 1992) puis Volker Rühe en tant que ministre de la Défense.

⁷⁶ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé à Sankt Augustin le 22 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Berlin le 13 décembre 2016 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par courriels le 13 avril 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Mons le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (e.p), réalisé à Bonn le 16 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (e.p), réalisé par téléphone le 2 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère des Affaires étrangères (e.p), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères (e.p), réalisé à Paris le 19 mars 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 28 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

⁷⁷ « Des officiers espagnols belges et luxembourgeois auprès de l'Eurocorps », *op. cit.* ; « Avant le sommet de La Rochelle, les 21 et 22 mai Paris et Bonn définissent les missions du corps franco-allemand », *Le Monde*, 13 mai 1992, https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/05/13/avant-le-sommet-de-la-rochelle-les-21-et-22-mai-paris-et-bonn-definissent-les-missions-du-corps-franco-allemand_3909781_1819218.html?xtmc=eurocorps&xtcr=56.

⁷⁸ « Rattachée à l'Eurocorps La brigade franco-allemande sera disponible pour des actions humanitaires ».

⁷⁹ « Avant le sommet de La Rochelle, les 21 et 22 mai Paris et Bonn définissent les missions du corps franco-allemand », *op. cit.*

⁸⁰ L'*Abteilung 2* de l'*Auswärtiges Amt* peut être considérée comme l'homologue de la direction générale des affaires politique et de sécurité du Quai d'Orsay.

adjoint Klaus Klaiber⁸¹ – et le *Fü S III* du ministère de la Défense contribuèrent également fortement aux discussions. D'autres services furent tenus informés⁸², principalement au ministère des Affaires étrangères⁸³ tels le *Planungsstab*, le *Leitungsstab*⁸⁴ ou encore l'*Europa Abteilung*. Étrangement il semble qu'il n'y ait plus eu de parlementaires impliqués.

In fine, seul un nombre réduit d'acteurs fut concerné par les décisions relatives à la création de l'Eurocorps et à l'évolution de la brigade franco-allemande : le chancelier, l'*Abteilung 2* de la chancellerie, le ministre de la Défense, l'inspecteur général, le *Fü S III*, le ministre des Affaires étrangères, l'*Abteilung 2* de l'*Auswärtiges Amt*, ainsi qu'initialement deux parlementaires de la *CDU/CSU*. Il est nécessaire maintenant de s'interroger sur leurs positions et arguments durant les échanges portant sur les décisions citées.

2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises.

Aucun des acteurs ne semble s'être opposé à la proposition de création d'un corps d'armée franco-allemand à vocation européenne. Pour le chancelier et l'*Abteilung 2* de la chancellerie, cette idée s'inscrivait très clairement dans une volonté d'approfondir la relation franco-allemande et en même temps de développer les capacités militaires européennes⁸⁵. À travers ces objectifs, on retrouve aisément ici les rôles auxquels ces acteurs adhéraient, à savoir celui

⁸¹ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par courriels le 13 avril 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Berlin le 13 décembre 2016.

⁸² Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Berlin le 13 décembre 2016 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé à Sankt Augustin le 22 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par courriels le 18 janvier 2017.

⁸³ Ce fut également le cas du *Planungsstab* du *BMVg*.

⁸⁴ Au sein de l'*Auswärtiges Amt*, le *Leitungsstab* et le *Planungsstab* peuvent être considérés comme les homologues du cabinet du ministre français des Affaires étrangères.

⁸⁵ Entretien avec un diplomate A. conseiller à la chancellerie (e.p), réalisé à Paris les 21 juillet et 25 octobre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé à Sankt Augustin le 22 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Berlin le 13 décembre 2016 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par courriels le 13 avril 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 28 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du secrétariat général de la présidence de la République (e.p), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

d'allié fidèle de Paris et celui de promoteur du renforcement de l'Europe. Selon nos sources⁸⁶, ces arguments et les rôles auxquels ils se réfèrent se retrouvent à l'identique dans les discours et attitudes adoptés par l'inspecteur général Klaus Naumann.

Malheureusement, nous manquons de données relatives au ministre de la Défense Gerhard Stoltenberg. Chez son successeur Volker Rühle, on retrouve les mêmes arguments qu'utilisés par la chancellerie et l'inspecteur général dans les propos qui lui sont attribués⁸⁷. Il y a toutefois dans les discours de Volker Rühle un refus net de tout emploi de l'Eurocorps en Afrique ou pour reprendre ses termes exacts, le rejet de tout nouvel *Afrikakorps*⁸⁸. Il est difficile cependant de savoir si ces discours reflètent clairement des convictions personnelles – et par extension un rôle, en l'occurrence éventuellement celui de puissance civile⁸⁹ – ou s'ils sont dus seulement aux rapports de force et luttes entre le *BMVg* et l'*Auswärtiges Amt*⁹⁰.

Malheureusement nous manquons de données quant aux positions et arguments adoptés par le *Fü S III* et les parlementaires allemands, membres de la délégation. Concernant ces derniers, on peut néanmoins supposer une attitude semblable à celle des acteurs issus de la chancellerie : en faveur de la relation franco-allemande et promoteurs du développement et du renforcement de l'Europe.

Les deux acteurs de l'*Auswärtiges Amt* – à savoir les ministres Genscher puis Kinkel, ainsi que l'*Abteilung 2* – se distinguent des autres. À en croire nos interlocuteurs, pour l'*Abteilung 2* soutenir le projet de la chancellerie était une évidence, afin de renforcer le lien franco-allemand et l'Europe de la défense à travers une relance de l'UEO. Il ressort cependant de leurs propos le peu d'allant de ceux-ci pour l'emploi de l'outil militaire en cas de crises et leurs insistance sur le caractère humanitaire des éventuelles missions de l'Eurocorps. Moins récurrent que les arguments relatifs au couple franco-allemand et au renforcement de l'Europe, ce troisième ensemble se réfère clairement au rôle de puissance civile. On retrouve

⁸⁶ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé à Sankt Augustin le 22 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Berlin le 13 décembre 2016 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par courriels le 13 avril 2017.

⁸⁷ *Ibidem*.

⁸⁸ Ulrich Krotz et Joachim Schild, *Shaping Europe : France, Germany, and embedded bilateralism from the Elysée Treaty to twenty-first century politics* (Oxford: Oxford University Press, 2013), p. 226.

⁸⁹ Rôle le plus proche de ce comportement, à moins que cet objectif ne s'inscrive dans un tout autre rôle que les trois revendiqués habituellement par l'appareil décisionnel allemand.

⁹⁰ Voir *infra*, pp. 149-150.

d’ailleurs ces trois groupes d’arguments dans les discours et comportements des ministres des Affaires étrangères, avec toutefois une différence notable : l’affirmation plus nette du refus d’emploi de l’Eurocorps pour des interventions internationales en dehors du territoire de l’Alliance atlantique⁹¹. Ceci eut pour résultat une attitude ambiguë des ministres des Affaires étrangères, favorisant l’idée de l’Eurocorps avec intégration de la BFA au nom du couple franco-allemand et de l’Europe de la défense, mais réfrénant tout emploi hors du territoire de l’OTAN. Cela déboucha sur le seul conflit quant à ces décisions entre les acteurs. Excepté donc au sein de l’*Auswärtiges Amt*, les arguments des divers acteurs semblent *in fine* avoir été identiques, y compris en termes d’occurrence, révélant ainsi les rôles dominants chez eux.

3) Hypothèse 3 : Les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

La proposition de création de l’Eurocorps et l’intégration de la brigade à ce dernier n’engendrèrent aucune divergence parmi les acteurs impliqués. C’est du moins ce qui ressort de nos données. Ceci s’explique compte tenu des arguments des acteurs, reflet des rôles identiques auxquels ils adhéraient : allié fidèle de la France et promoteur de la défense européenne.

Il y eut cependant une opposition sur un point, entre d’une part les acteurs de la chancellerie et ceux du *BMVg* et d’autre part le ministre des Affaires étrangères au début de l’année 1992. Elle porta sur le périmètre d’intervention des unités en question⁹². Le *FDP* dans son ensemble, à l’initiative d’Hans-Dietrich Genscher avait adopté alors une conception très restrictive du déploiement à l’étranger de la *Bundeswehr*, contestant l’emploi de celle-ci en dehors du territoire de l’OTAN. Plusieurs députés libéraux prirent d’ailleurs part à la saisine du tribunal constitutionnel fédéral allemand au début des années 1990, qui aboutit en 1994 à l’arrêt du tribunal autorisant l’emploi de la *Bundeswehr* à l’étranger, sous réserve d’accord des députés.

⁹¹ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l’*Abteilung 2* au sein de l’*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par courriels le 13 avril 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l’*Abteilung 2* au sein de l’*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Berlin le 13 décembre 2016 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Mons le 8 décembre 2005 (TDD).

⁹² « Avant le sommet de La Rochelle, les 21 et 22 mai Paris et Bonn définissent les missions du corps franco-allemand », *op. cit.* ; entretien avec un diplomate A. membre de l’*Abteilung 2* au sein de l’*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Berlin le 13 décembre 2016 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Mons le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017.

Cette position de Genscher était en adéquation avec la conception particulière du rôle de puissance civile qui se développait en Allemagne⁹³.

À en croire les positions publiques de Volker Rühle sur le refus d'un *Afrikakorps* ou encore l'analyse de la presse française⁹⁴, le compromis final adopté quant aux missions de l'Eurocorps et donc par extension de la BFA faisait la part belle aux revendications du ministre libéral. Dans les faits pourtant c'est très clairement la position de la chancellerie et du *BMVg* qui l'emporta. En effet l'Eurocorps se vit confier dès l'annonce de sa création des missions relevant de la défense des alliés de l'Allemagne et de la France⁹⁵, mais aussi des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix ainsi que des actions humanitaires. Ceci fut renforcé dès la fin de l'année 1992 par la mise à disposition du corps au profit de l'UEO, et ce afin de remplir des missions de Petersberg. *In fine*, dès ses débuts, la nouvelle unité et donc par ricochet la BFA était considérée comme apte à intervenir en dehors du territoire de l'Alliance atlantique.

Dans le cadre des divergences et des luttes entre – pour schématiser – trois des quatre structures⁹⁶ de l'appareil décisionnel allemand, la position partagée par le *BMVg*⁹⁷ et la chancellerie⁹⁸ l'emporta donc sur celle de l'*Auswärtiges Amt*. Outre des raisons liées à la rivalité politique entre partenaires de coalition⁹⁹, ce conflit s'explique également compte tenu des divergences de rôles entre ces entités. Il est à noter qu'en sus de cette lutte, des réticences au sein de certains services du *BMVg* et de l'*Auswärtiges Amt* tenus à l'écart des décisions, s'exprimèrent selon certains de nos interlocuteurs sans que cela ait eu un quelconque impact¹⁰⁰. Au sein du ministère de la Défense, certains se plaignaient ainsi que ces propositions nuisaient à l'OTAN. D'autres au ministère des Affaires étrangères insistaient sur leur réticence quant à l'emploi de l'armée allemande en dehors du territoire national.

⁹³ Voir les travaux d'Hans Mäull, *cf.* chapitre 1.

⁹⁴ « Avant le sommet de La Rochelle, les 21 et 22 mai Paris et Bonn définissent les missions du corps franco-allemand », *op. cit.*

⁹⁵ Conformément aux dispositions du traité de Washington (*cf.* OTAN) et du traité de Bruxelles (*cf.* UEO).

⁹⁶ Chancellerie, *BMVg*, *Auswärtiges Amt*, *Bundestag*.

⁹⁷ Plus exactement par le ministre et l'inspecteur général de la *Bundeswehr*.

⁹⁸ Plus exactement par l'*Abteilung 2* et le chancelier.

⁹⁹ L'*Auswärtiges Amt* étant aux mains du *FDP* depuis 1969, alors que la chancellerie et le *BMVg* étaient aux mains de la *CDU* depuis 1982, suite aux différents contrats de coalition ayant eu lieu depuis 1969.

¹⁰⁰ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé à Sankt Augustin le 22 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par courriels le 13 avril 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 13 décembre 2016.

4) Hypothèse 4 : Les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment¹⁰¹, cette hypothèse est amplement confirmée par nos données et entretiens. Malgré les différences entre la BFA et l'idée d'un corps européen, ainsi que le jugement en partie négatif porté sur la brigade¹⁰², il fut décidé d'intégrer automatiquement la BFA au corps européen, cette décision étant considérée comme naturelle et normale. Toute modification des caractéristiques de la brigade ou sa simple mise à l'écart du corps européen aurait en effet été considérée comme une mesure allant à l'encontre de la relation franco-allemande et du développement de l'Europe de la défense aux yeux des acteurs allemands impliqués.

La décision allemande de modifier les missions de la BFA et de proposer la création de l'Eurocorps s'explique donc compte tenu des rôles auxquels les acteurs adhéraient pour leur pays – à savoir celui d'allié fidèle de Paris et de promoteur de l'Europe de la défense – et étant donné le poids des décisions antérieures, en l'occurrence la mise sur pied avec la BFA de la première unité franco-allemande. Bien que certains acteurs adhéraient au rôle de puissance civile, la combinaison de l'influence de la chancellerie et du *BMVg* permit de mettre en place cette nouvelle unité et de modifier fondamentalement les missions de la brigade, désormais devenue une troupe projetable sur des théâtres extérieurs d'opérations.

Conclusion

Nos données et sources relatives à l'évolution de la BFA ayant été analysées à l'aune de nos hypothèses, il convient par rigueur scientifique d'aborder les hypothèses des explications théoriques alternatives mentionnées dans le chapitre 1, avant de conclure ce chapitre. L'objectif ici n'est pas de réaffirmer notre position. Il s'agit par souci d'impartialité

¹⁰¹ Voir *supra*, p.143.

¹⁰² Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

d'indiquer si nos sources et données (en particulier issues des entretiens menés) appuient ou non les suppositions de ces théories. Pour rappel, elles se divisent en trois grandes écoles : les approches réalistes, les théories basées sur la rationalité des acteurs¹⁰³ et celles s'appuyant sur la notion de culture stratégique à partir du constructivisme. Afin de ne pas revenir en détail sur chaque variante existante au sein de ces courants, nous avons fait le choix de sélectionner une à deux des hypothèses majeures de ces écoles fournissant des explications à nos cas d'étude, afin de vérifier dans quelle mesure nos données les confirment ou non.

a. Explications théoriques alternatives

Au sein des courants réalistes, deux hypothèses relatives à nos objets d'étude existent. Selon la première issue du néoréalisme structurel, la création de l'Eurocorps et l'évolution des missions de la BFA seraient le fruit d'une volonté de contrer l'hégémon américain, en créant un contre poids à travers le renforcement de certaines alliances¹⁰⁴. Aucune donnée en notre possession n'accrédite toutefois l'idée d'une quelconque volonté des Français et des Allemands de contrer l'hégémonie américaine¹⁰⁵.

La seconde hypothèse découlant de l'analyse d'Hyde-Price et s'inscrivant dans la lignée des travaux d'Arnold Wolfers, estime que ces choix seraient dus aux désirs des grands États européens d'influencer leur environnement direct¹⁰⁶. Elle se révèle plus intéressante et certains entretiens¹⁰⁷ et des sources écrites¹⁰⁸ tendent à l'accréditer. Ceci s'explique compte tenu du contexte de l'époque, à savoir la mise en lumière des crises et conflits se déroulant en ex-Yougoslavie et ailleurs dans le monde¹⁰⁹, l'affrontement entre les deux blocs de la Guerre froide ayant pris fin. Quelques-uns de nos interlocuteurs contestent cependant cette vision et l'idée selon laquelle la création de l'Eurocorps serait issue d'un tel calcul pour deux raisons

¹⁰³ Cf. le choix rationnel.

¹⁰⁴ Voir *supra*, chapitre 1.

¹⁰⁵ Aucun des vingt-deux entretiens utilisés dans ce chapitre ne contient d'éléments soutenant cette vision, tant au sein de l'appareil décisionnel français que parmi les acteurs allemands.

¹⁰⁶ Voir *supra*, chapitre 1.

¹⁰⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère de la Défense (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet, ministère des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD).

¹⁰⁸ F. Mitterrand et H. Kohl, « Déclaration à la presse, sommet franco-allemand de La Rochelle », *op. cit.*

¹⁰⁹ Guerre civile au Rwanda, guerre civile en Somalie, guerre Irak-Koweït.

essentiellement : la première met en avant le caractère purement symbolique et politique de l'Eurocorps¹¹⁰ ; la seconde insiste sur le rejet chez plusieurs acteurs allemands – issus principalement de l'*Auswärtiges Amt* et légèrement du *BMVg* – de faire de l'Eurocorps, une troupe expéditionnaire ou pour reprendre les termes utilisés alors par le ministre de la Défense Volker Rühle un nouvel *Afrikakorps*¹¹¹. Cette seconde hypothèse ne permet pas en outre d'expliquer véritablement l'intégration de la BFA à l'Eurocorps.

Des théories se basant sur le choix rationnel, on peut en retirer essentiellement l'hypothèse explicative suivante : les décisions se font dans un but rationnel, fruit d'un calcul utilitaire et ont pour conséquence d'améliorer le *policy-making* des coopérations européennes de défense. Si on part de l'hypothèse que les décisions prises furent faites dans le but d'améliorer les capacités d'intervention européennes, eu égard aux propos de plusieurs militaires¹¹² quant au caractère « *beta* » de la BFA et à ses défauts, le constat suivant émerge : la création en soi de l'Eurocorps peut être expliqué par cette hypothèse, mais pas l'intégration sans modification interne¹¹³ de la BFA. Cette incorporation contredit même cette approche, car elle eut pour conséquence le maintien d'une unité permanente de taille réduite au sein d'un ensemble à vocation expéditionnaire. Or du fait des défauts de la BFA constatés dès le début par les militaires, en termes de calcul utilitaire seules deux options étaient possibles : soit le maintien de la BFA à l'écart de l'Eurocorps¹¹⁴, soit une intégration uniquement de l'état-major de la brigade et la suppression des liens avec les régiments affiliés à la BFA.

Aux yeux du troisième ensemble théorique dont nous nous étions distingués, à savoir l'explication constructiviste des cultures stratégiques, les décisions étudiées s'expliquent justement compte tenu des éléments caractérisant les cultures stratégiques françaises et allemandes : favorable à la défense européenne, allié fidèle entre eux. Il est certain que les dix-neuf entretiens cités afin d'appuyer notre deuxième hypothèse pourraient contribuer à

¹¹⁰ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017.

¹¹¹ Krotz et Schild, *Shaping Europe : France, Germany, and embedded bilateralism from the Elysée Treaty to twenty-first century politics*, *op. cit.*, pp. 226.

¹¹² Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 27 avril 2004 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 2 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 16 mars 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017.

¹¹³ Tels la suppression des régiments directement rattachés à la brigade et le maintien seul de l'état-major binational.

¹¹⁴ Avec pour seule mission la défense territoriale.

soutenir cette approche : il suffirait en effet de partir du principe que les arguments identifiés se réfèrent à certains traits des cultures stratégiques françaises et allemandes. L'inconvénient de cette hypothèse est qu'elle se révèle incapable d'expliquer pourquoi tel trait de la culture stratégique d'un pays aurait déterminé davantage qu'un autre le comportement des acteurs. À titre d'exemple, étant donné les tendances françaises en termes de culture stratégique à revendiquer un rôle de grande puissance, un refus de la proposition de l'Eurocorps aurait été parfaitement logique.

b. Bilan de l'analyse de l'évolution de la BFA

Pourquoi les missions de la brigade franco-allemande furent-elles modifiées au début des années 1990, la transformant *de facto* en unité expéditionnaire ? Ainsi que nous avons pu le voir, cette évolution est intrinsèquement liée à la création du corps d'armée franco-allemand, futur corps européen.

Les hypothèses néoréalistes, relatives au choix rationnel ou encore à la culture stratégique se révèlent incapables d'expliquer cette évolution. Certes des nuances sont à apporter à ce jugement trop sévère, en particulier en ce qui concerne la seconde hypothèse néoréaliste relative à la volonté d'influencer l'environnement stratégique. Néanmoins, même celle-ci est en partie infirmée par nos données.

À partir de l'application de notre cadre théorique, nous pouvons conclure que cette évolution liée à l'incorporation de la brigade à l'Eurocorps est fortement due à un phénomène de dépendance au sentier et aux rôles dominants revendiqués par les acteurs impliqués dans le processus décisionnel. Ces rôles au nombre de deux furent celui de promoteur du renforcement de l'Europe et celui d'allié fidèle (à l'égard de Paris pour Berlin et vis-à-vis de l'Allemagne pour la France).

Le faible nombre d'acteurs ayant pris part aux échanges explique en partie l'absence de véritable contestation sur cette évolution. Il y eut toutefois quelques divergences. En France, celles-ci n'eurent lieu que suite à l'arrivée au pouvoir du gouvernement Balladur, soit lors de la deuxième cohabitation. L'affrontement mineur entre le Quai d'Orsay et la Présidence de la

République ne fut cependant que d'ordre politique¹¹⁵, les mêmes rôles dictant les actions et les comportements des acteurs¹¹⁶. En Allemagne il y eut par contre un vif désaccord lié probablement en partie aux rivalités politiques inhérentes au gouvernement de coalition, mais surtout compte tenu d'une hiérarchisation différente des rôles¹¹⁷ entre les acteurs. L'alliance entre la chancellerie et le *BMVg* eut néanmoins raison des réticences et oppositions issues de l'*Auswärtiges Amt* et plus particulièrement de ses ministres.

Les acteurs tant français qu'allemands se distinguent en outre dans le cas présent non seulement par leur faible nombre, mais aussi par leurs hautes fonctions : président, chancelier, inspecteur général de la *Bundeswehr*, CEMA, ministres allemands de la Défense et des Affaires étrangères. La participation non négligeable dans les premiers temps de parlementaires allemands est également à souligner, eu égard à leur absence récurrente de participation dans les décisions étudiées dans les chapitres suivants.

Les configurations d'acteurs impliqués correspondent de ce fait aux règles formelles et informelles connues des systèmes politiques français et allemands¹¹⁸. On retrouve ainsi dans la domination de la présidence sur ces décisions les institutions formelles induites par la constitution française, et celles informelles découlant du concept de domaine réservé. L'implication des ministres allemands de la Défense et des Affaires étrangères est en adéquation pour sa part avec les règles formelles issues du *Ressortprinzip*. À travers la rivalité entre d'une part l'*Auswärtiges Amt* et d'autre part la chancellerie et le *BMVg*, on assiste par ailleurs aux affrontements classiques entre partenaires de coalition en Allemagne. Seule la forte implication de la chancellerie et plus spécialement du chancelier lui-même dans la décision d'instaurer un corps européen et de modifier la brigade s'avère *in fine* véritablement atypique.

¹¹⁵ Chacun essayant d'apparaître comme étant le meilleur défenseur du couple franco-allemand et de l'Europe de la défense.

¹¹⁶ À savoir celui d'allié fidèle de Berlin et celui de défenseur du renforcement des capacités militaires de l'Union européenne.

¹¹⁷ À savoir celui d'allié fidèle de la France, celui de défenseur du renforcement des capacités militaires de l'Europe et celui de puissance civile.

¹¹⁸ Voir *supra*, chapitre 3.

CHAPITRE V

LA NAISSANCE DES GROUPEMENTS TACTIQUES DE
L'UNION EUROPÉENNE

Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les mesures et les actions ayant mené à la décision de mettre sur pied les groupements tactiques de l'Union européenne au cours de l'année 2004. Selon nous, les décisions liées aux GTUE ne peuvent s'expliquer que par les rôles auxquels les acteurs adhéraient, ainsi que du fait des luttes et des rapports de force entre ces mêmes acteurs. Les GTUE comprenant un processus de création institutionnelle, il est en outre fort probable qu'il y ait eu une dépendance au sentier, ou plus exactement une filiation avec certaines mesures antérieures aux GTUE.

Avant d'appliquer nos hypothèses, il est nécessaire de détailler précisément les décisions et les actions menées relatives aux groupements tactiques. Ceci nous permettra de tester avec plus de rigueur le cadre théorique choisi pour cette recherche. Cette tâche nécessite d'ailleurs de recourir d'emblée aux croisements de nos sources écrites et orales. Un bref rappel de notre cadre théorique suivra cette partie. Nous en profiterons pour préciser les implications concrètes de nos différentes hypothèses.

Nous les testerons ensuite au sein de l'appareil décisionnel français, puis dans le cadre de l'appareil décisionnel allemand¹. Outre diverses sources écrites, le chapitre recourt à près de soixante entretiens semi-directifs². Nous reviendrons également sur les trois grands ensembles théoriques vu dans notre chapitre un³, afin d'étudier dans quelle mesure nos données recueillies concordent ou non avec ces derniers.

a. Historique détaillé des décisions relatives aux groupements tactiques de l'Union européenne

À rebours de l'évolution de la BFA, la création des GTUE se révèle bien moins ambiguë⁴ et a pour origine un sommet franco-britannique tenu le 24 novembre 2003 à Londres. C'est en effet à l'occasion de cette réunion entre le Premier ministre britannique et le président français

¹ L'ensemble des acteurs compris dans ces appareils ayant été présenté au chapitre 3. Voir *supra*, chapitre 3.

² L'étude des décisions relatives aux GTUE en France s'appuie sur 36 entretiens (28 avec des Français et 8 avec des Allemands). L'analyse des mêmes décisions en Allemagne utilise 26 entretiens (18 avec des Allemands et 8 avec des Français).

³ A savoir les approches néoréalistes, les théories liées au choix rationnel, et l'explication constructiviste fondée sur la culture stratégique.

⁴ Voir *supra*, chapitre 4.

que fut adoptée par les deux états la proposition consistant à ce que « *l'Union européenne [soit] apte et disposée à déployer ses forces dans une opération autonome dans un délai de quinze jours pour répondre à une crise. L'objectif doit porter sur des forces cohérentes et crédibles de la taille d'un groupement tactique interarmées, chacune d'environ 1 500 personnes, offertes par une seule nation ou organisées selon un dispositif multinational ou de nation-cadre*⁵ ». Suite à ce sommet et à des tractations entre Londres, Paris et Berlin, un papier commun fut produit par ces trois capitales et soumis au conseil de l'Union européenne en mars 2004⁶. Le concept de ces nouveaux groupements tactiques de l'UE fut par la suite adopté par le comité militaire de l'Union Européenne au mois de juin. En novembre 2004, à l'occasion d'une conférence d'offre d'engagement, treize GTUE⁷ furent alors constitués⁸.

Fondamentalement, la définition et la raison d'être d'un GTUE est d'être une petite unité militaire « *crédible et cohérente, déployable rapidement, capable de mener des opérations autonomes ou d'assurer la phase initiale d'opérations de plus grande envergure*⁹ ». Six aspects principaux caractérisent ces bataillons : leur multinationalité¹⁰ ; la durée de l'alerte à savoir six mois¹¹ ; leurs modalités d'entraînements et de certification qui demeurent entre les mains des états participants au GTUE d'alerte ; leurs missions qui sont celles dites de Petersberg ; la durée nécessaire à leur déploiement¹² ; et enfin le temps de leur présence sur un théâtre d'opérations¹³.

⁵ J. Chirac et T. Blair, « Déclaration conjointe, sommet franco-britannique de Londres : renforcer la coopération européenne en matière de sécurité et de défense », Lancaster House, 24 novembre 2003, http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/ressources_documentaires/ue-pays/royaume-uni/fi004466.html.

⁶ Gros-Verheyde, « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) », *op. cit.*

⁷ Liste des GTUE proposés : France ; France, Allemagne, Belgique et Luxembourg ; France et Belgique ; Allemagne, Pays-Bas et Finlande ; Pologne, Allemagne, Slovaquie et Lettonie ; Allemagne, Autriche et République tchèque ; Suède, Finlande et Norvège ; Royaume-Uni et Pays-Bas ; Italie, Hongrie et Slovaquie ; Italie, Espagne, Grèce et Portugal ; Italie ; Espagne ; Royaume-Uni.

⁸ Nous aborderons en détail ces treize GTUE et les choix de partenaires de la France et de l'Allemagne au chapitre suivante.

⁹ Gros-Verheyde, « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) », *op. cit.*

¹⁰ Cette multinationalité n'exclut cependant pas les rares cas de GTUE constitués d'une seule nation. Ces derniers furent assez rares et eurent lieu essentiellement durant les premiers temps faisant suite aux décisions prises en 2004.

¹¹ Rien n'empêche néanmoins qu'un GTUE reste en alerte plusieurs semestres consécutifs.

¹² « *Le principe est d'avoir un déploiement dans les quinze jours suivant l'approbation par le Conseil de l'UE du concept de gestion de crises (CMC) : cinq jours pour lancer l'opération et préparer le déploiement, dix jours pour assurer le déploiement, les préparatifs sur le terrain et démarrer les opérations dans la zone d'opération* ». Gros-Verheyde, « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) », *op. cit.*

¹³ Ce dernier est de trente jours et peut être porté à cent vingt jours. Le GTUE n'est en effet censé que favoriser la mise en place d'une opération de plus grande envergure si cela s'avère nécessaire par la suite, et non pas assumer les missions d'une opération de longue durée.

Concrètement il est aisé de délimiter la période durant laquelle les décisions relatives à la création des *Battle Groups* furent prises. Toutefois deux points doivent être éclaircis avant de pouvoir procéder à l'application de nos hypothèses. Il s'agit tout d'abord du lien entre les GTUE et l'opération européenne Artémis. Plusieurs sources écrites¹⁴ et nombre de nos entretiens¹⁵ mentionnent celui-ci. Avec le temps, certains en font même la première et seule opération à ce jour menée par un GTUE, réalisée avant même la création de ces derniers et constituant à cet égard le modèle d'origine. Compte tenu de notre hypothèse relative à la dépendance au sentier, il est nécessaire d'aborder ce lien dès à présent compte tenu non pas de sa justesse, mais de sa nature mythologique. Les GTUE découlant par ailleurs d'un sommet bilatéral, il convient également de déterminer l'origine de la proposition entre Paris et Londres.

Ce dernier point est aisé à résoudre, le croisement de nos sources ne laissant guère de doute. En effet alors que la France est souvent présentée comme le parangon du pays le plus favorable au développement des capacités militaires européennes, à l'instar du corps franco-allemand¹⁶, l'origine de la proposition de création des bataillons européens est sans conteste britannique, ainsi que l'attestent cinq de nos entretiens menés avec d'anciens responsables français en poste à l'époque au sein du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Défense et de la présidence de la République¹⁷.

¹⁴ J. Chirac et T. Blair, « Déclaration conjointe, sommet franco-britannique de Londres : renforcer la coopération européenne en matière de sécurité et de défense », *op. cit.*, Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Gros-Verheyde, « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) », *op. cit.* ; Mérand, *European defence policy beyond the nation state*, *op. cit.*

¹⁵ Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du ministre de la Défense Jung (*e.p.*), réalisé par courriels le 28 août 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale extérieure du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 26 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au COPS à l'époque, réalisé par téléphone le 27 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française à l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française auprès de l'UE (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 15 novembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

¹⁶ Issu pour rappel d'une proposition allemande et non française.

¹⁷ Entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 23 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

Qu'en est-il de la prétendue filiation entre les GTUE et l'opération Artémis, filiation que nous venons à l'instant de traiter de mythe ? Comme nous l'avons précisé plusieurs de nos entretiens et même de nombreuses sources écrites primaires et secondaires font référence à cette opération lorsque le sujet des GTUE est abordé. La source primaire la plus emblématique est justement la déclaration conjointe issue du sommet de Londres de 2003 annonçant la création des *Battle Groups* : « *En continuant sur la lancée du succès de l'opération Artémis dans la République Démocratique du Congo, nous proposons une nouvelle initiative pour que l'Union européenne se focalise sur le développement de ses capacités de réaction rapide afin de renforcer son aptitude à répondre aux requêtes de l'ONU dans les situations de gestion des crises à court terme* »¹⁸. Artémis constitue-t-elle pour autant le modèle à partir duquel les GTUE ont été imaginés et créés ? Cette approche est souvent mise en avant par certains¹⁹ et a été évoquée par quelques uns de nos interviewés²⁰.

La nature de la mission d'Artémis cadre, il est vrai, avec les objectifs assignés aux GTUE. Celle-ci consistait à mettre rapidement fin aux combats et exactions se déroulant dans la province de l'Ituri en République Démocratique du Congo, et ce, le temps que l'ONU puisse mettre sur pied une nouvelle force militaire de casques bleus dénommée « brigade Ituri »²¹, chargée d'assurer sur le long terme la paix dans cette province. La composition des troupes de l'opération Artémis bat cependant en brèche la thèse du modèle pour les GTUE. En effet, le GTUE se veut avant tout une unité multinationale. Certes il n'existe pas officiellement de seuils quant au pourcentage que doivent représenter les militaires de la nation cadre au sein du *Battle Group*. Si l'on se réfère toutefois aux *Battle Groups* d'alerte qui se sont succédé depuis 2005, la moyenne se situe entre un et deux tiers de l'ensemble des forces. Or Artémis était composé de près de 80 % de soldats français²². Cela signifie donc que si Artémis avait réellement été utilisée comme modèle, en général 80 % de la composition d'un *EUBG*

¹⁸ J. Chirac et T. Blair, « Déclaration conjointe, sommet franco-britannique de Londres : renforcer la coopération européenne en matière de sécurité et de défense », *op. cit.*

¹⁹ « *L'opération Artémis est par la suite devenue un modèle de référence pour le développement d'une capacité de réaction rapide de la taille d'un groupement tactique* ».

SEAE, « Politique de sécurité et de défense commune. Les groupements tactiques de l'Union européenne », avril 2013, https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/esdp/91846.pdf.

²⁰ Cette évocation n'implique pas forcément de leur part une adhésion à cette vision.

Entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au COPS à l'époque, réalisé par téléphone le 27 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017.

²¹ Thierry Vircoulon, « L'Ituri ou la guerre au pluriel », *Afrique contemporaine* 215, n° 3 (2005): 129-46.

²² Entre 1 700 à 1 800 sur un total de près de 2 200 militaires.

Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.*, p. 242.

devraient être issus de la nation cadre. La pratique de la composition des groupements d’alerte en est très loin.

Cette mise sur piédestal de l’opération Artémis comme modèle pour les GTUE, sert en fait à masquer une réalité bien moins enchanteresse, à savoir qu’Artémis fut avant tout une opération française bénéficiant d’un rapide « habillage européen » en incorporant des militaires issus de divers états-membres, ne servant cependant que dans des postes secondaires d’état-major ou de logistique. À notre question sur l’hypothétique filiation entre l’opération en Ituri et les groupements tactiques un de nos interlocuteurs nous donna justement cette réponse tranchée :

« C'est un mythe complet voulu par les politiques. [Le chef d'état-major de l'armée de Terre] déclencha [à l'époque] l'alerte guépard²³, [puis] proposa le général Thonier [comme commandant d'opération] au CEMA. En huit à dix jours on fit partir le 3^e RIMA²⁴. Rapidement il fallut faire un habillage européen. Les Belges comme d'habitude fournirent un à deux C-130. Les Suédois acceptèrent et envoyèrent leurs forces spéciales d'un niveau égal voire inférieur à un régiment d'appelés en France. [...] Je ne dis pas qu'il ne fallait pas le faire, car c'est bon pour la France de ne pas être seul, mais il ne faut pas se leurrer: c'était une opération française ²⁵».

Plusieurs autres militaires français occupant des fonctions clés à cette époque nous ont confirmé d’ailleurs cette version²⁶, ainsi qu’un militaire allemand en poste alors à la représentation militaire allemande auprès de l’OTAN et du CMUE : *« Sur Artémis, les Français nous avaient prévenus qu'ils le feraient quoiqu'il arrive, mais que cela était mieux avec un affichage européen ²⁷».*

²³ Le dispositif d’alerte guépard est propre à l’armée de Terre française et lui permet de déployer dans de brefs délais des troupes sur n’importe quel théâtre d’opérations.

²⁴ Régiment d’infanterie de marine.

²⁵ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l’EMA (e.p), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

²⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française à l’UE (e.p), réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l’EMA (e.p), réalisé à Paris le 20 juillet 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (e.p), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la Défense (e.p), réalisé à Paris le 23 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire de la France à l’OTAN (e.p), réalisé à Bruxelles le 17 novembre 2005 (TDD).

²⁷ Entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l’OTAN et de l’UE (e.p), réalisé par téléphone le 9 août 2017.

Découlant d'une proposition britannique à l'occasion d'un sommet bilatéral entre Paris et Londres, les groupements tactiques n'ont donc au final qu'un lien éloigné avec l'opération Artémis. On ne peut néanmoins nier que celle-ci a favorisé une dynamique positive en faveur du développement des capacités militaires européennes, l'habillage européen de l'opération ayant permis de présenter celle-ci comme la première opération autonome de l'UE.

b. Rappel des hypothèses

Ayant désormais présenté en détail le déroulé des décisions qui ont conduit à la création des EUBG, nous pouvons à présent appliquer à ces derniers notre cadre théorique. Toutefois compte tenu des cas d'étude choisis, il convient de rappeler quelles sont exactement nos hypothèses et nos attentes.

Pour rappel, nous estimons que les décisions prises découlent des conceptions des rôles qu'ont les acteurs impliqués de leur pays et qu'elles subissent également l'influence des décisions antérieures prises par ces mêmes acteurs ou par leurs prédécesseurs. Plusieurs rôles potentiellement contradictoires pouvant être revendiqués par les membres des appareils décisionnels, afin de déterminer quels rôles sont à l'origine des décisions, il convient de déterminer les acteurs de ces décisions, ainsi que les conflits et les rapports de force entre eux.

Notre première hypothèse insiste sur le nombre restreint d'acteurs à l'origine des décisions au sein des structures habilitées. Ceci résulte d'arrangements institutionnels formels et informels, fruits pour certains de récents affrontements. En France et en Allemagne, plusieurs acteurs issus de la présidence de la République²⁸, de la chancellerie²⁹, des ministères français et allemands des Affaires étrangères³⁰ et de la Défense³¹, ainsi que du *Bundestag*³², pourraient

²⁸ Président, secrétaire général de l'Élysée, cabinet du président de la République, cellule diplomatique, état-major particulier.

²⁹ Chancelier, *Bundeskanzleramt, Abteilung 2, Gruppe 21, Gruppe 22, Abteilung 5*.

³⁰ Ministère des Affaires étrangères : ministre, centre d'analyse de prévision et de stratégie, cabinet du ministre, secrétariat général du Quai d'Orsay, direction de l'Union européenne, direction générale des affaires politiques et de la sécurité, service de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune, direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement, sous-direction des affaires stratégiques.

Auswärtiges Amt : ministre, *Leitungsstab, Planungsstab, Politische Abteilung 2, Referat EU-KOR, Referat 201, Referat 202, Europaabteilung E*.

³¹ Ministère de la Défense : ministre, cabinet civil et militaire, délégation aux affaires stratégiques, chef d'état-major des armées, direction de l'état-major des Armées, division euratlantique, division emploi, centre de planification et de conduite des opérations, chef d'état-major de l'armée de Terre, état-major de l'armée de Terre.

prendre part aux processus décisionnels relatifs aux mesures étudiées³³. Mais selon nous, seuls certains d'entre eux prirent effectivement part aux décisions portant sur les GTUE. L'ensemble des services/acteurs potentiellement concernés peuvent se répartir en cinq catégories³⁴ : les acteurs clés et dominants ; les acteurs contributeurs³⁵ ; les acteurs participants³⁶ ; les acteurs tenus seulement informés ; et les acteurs écartés des décisions.

Notre deuxième hypothèse fait référence aux rôles revendiqués par les acteurs impliqués dans les décisions. Les mesures que ces derniers prennent s'inscrivent dans les objectifs et les moyens caractéristiques de certains rôles bien identifiés. Concrètement, selon cette hypothèse, dans le cadre des décisions prises et compte tenu des rôles revendiqués à la fois par la France³⁷ et par l'Allemagne³⁸, nous devrions retrouver traces des rôles d'allié fidèle et de promoteur du renforcement de la puissance européenne chez les acteurs identifiés, tant en France qu'en Allemagne³⁹.

Les décisions prises se révèlent également bien souvent le fruit de conflits et de rapports de forces entre acteurs. Ces rapports de force peuvent être politiques et/ou bureaucratiques et être le fruit d'une divergence liée à la promotion de rôles différents ou due plus simplement à des luttes de pouvoir. Ils peuvent être à l'origine d'arrangements institutionnels formels ou informels déterminant les acteurs impliqués à l'avenir lors de discussions relatives aux mêmes thèmes.

Certaines mesures antérieures peuvent enfin influencer les décisions prises. Plus précisément cette filiation (ou dépendance au sentier) peut s'appliquer dans deux cas de figures : entre décisions anciennes et nouvelles relatives au même sujet ; et entre décisions portant sur des

BMVg : ministre, *Leitungsstab*, *Planungsstab*, inspecteur général de la *Bundeswehr*, *Einsatzführungskommando der Bundeswehr*, *Führungsstab der Streitkräfte (Fü S)*, *Stabsabteilung Fü S III*, *Referat 1*, *Referat 2*, *Referat 3*, *Referat 4*, *Stabsabteilung Fü S V*, *Inspekteur des Heeres*, *Kommando Heer*.

³² Chefs des groupes parlementaires, chefs de groupe (*Obmann*) au sein des commissions défense et Affaires étrangères.

³³ Voir *supra*, chapitre 3.

³⁴ Dans les faits, il est parfois difficile de distinguer nettement entre elles ces cinq catégories.

³⁵ Ayant une influence moindre que les acteurs clés, mais pouvant néanmoins peser sur le résultat final.

³⁶ Ayant des tâches subalternes (production de note de synthèse, d'éléments de langage).

³⁷ Au nombre de trois pour Paris : allié fidèle (vis-à-vis de Berlin), grande puissance, promoteur du renforcement des capacités européennes et de la puissance de l'Europe.

³⁸ Au nombre également de trois pour Berlin : allié fidèle (vis-à-vis de Paris, de Washington et de l'OTAN), puissance civile, promoteur du renforcement de la coopération européenne et de l'UE.

³⁹ Cela ne signifie pas toutefois que nous ne trouvions pas d'éléments suggérant la présence d'un autre rôle déterminant les positions et arguments de certains services/personnes. Si cela venait à être le cas, cela indiquerait seulement que ces personnes/services n'ont pas réussi à imposer leurs vues lors du processus décisionnel.

thèmes *a priori* différents, thèmes auxquels cependant les acteurs du processus décisionnel le plus récent sont régulièrement confrontés. Nous supposons ainsi que la forme et les caractéristiques des GTUE s'inspirent des dispositifs otaniens, en particulier de la *NRF*.

Nos hypothèses et nos attentes ayant été précisées, il est temps à présent d'analyser les décisions liées à la création des groupements tactiques de l'Union européenne.

I. Analyse du processus décisionnel en France lors de la création des GTUE

Suite à la proposition britannique soumise dans le cadre du sommet bilatéral de Londres de novembre 2003, plusieurs membres de l'appareil décisionnel français prirent part aux discussions relatives à la mise en place des unités devant constituer la force de réaction rapide de l'Union européenne. Bien que l'idée fut au final approuvée et proposée par la suite à l'Allemagne puis aux autres états européens, il y eut de nettes divergences entre les acteurs français. Celles-ci s'expliquent de par les rôles différents auxquels les acteurs impliqués adhéraient. Si à la fin, les partisans de l'approfondissement des capacités européennes de défense l'emportèrent, les tenants – en particulier le CEMAT – de l'efficacité opérationnelle et donc du rôle de grande puissance de la France firent clairement entendre leur voix, même si cela fut en vain. Par ailleurs, plusieurs des caractéristiques des GTUE s'inscrivirent dans le sillage de précédentes décisions.

1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie.

Pour rappel, les décisions relatives à l'évolution de la BFA furent prises par un groupe très restreint d'acteurs, occupant certaines des plus hautes fonctions dans l'appareil décisionnel : président de la République, CEMA, secrétaire général de l'Élysée. Dix ans plus tard lors de la proposition britannique de création des GTUE, la configuration des acteurs impliqués fut très différente. Le nombre de personnes et de services participant aux échanges fut bien plus élevé. Par ailleurs, malgré nos nombreuses sources à disposition, il est difficile d'effectuer une distinction entre les acteurs clés et les acteurs contributeurs. Par conséquent ces deux catégories ont été réunies dans le cas présent.

La proposition britannique ayant eu lieu lors d'un sommet entre les chefs d'État et de gouvernement de l'époque, des services de l'Élysée prirent naturellement part aux discussions. Seuls la cellule diplomatique et l'EMAP s'impliquèrent sur le sujet. Qui plus est, ce fut le cas essentiellement à travers des collaborateurs et des adjoints au sein de ces deux services : essentiellement l'adjoint Air du CEMAP⁴⁰ et le conseiller technique⁴¹ Laurent Bili⁴². Ni le conseiller diplomatique ni le CEMAP de l'époque ne semblent avoir pris part aux discussions en tant qu'acteurs clés ou contributeurs. On peut supposer toutefois que tout comme le Président de la République, ils furent tenus informés.

Plusieurs services du Quai d'Orsay mais surtout du ministère de la Défense prirent part à la décision : la direction ASD, la sous-direction affaires stratégiques, le service PESC⁴³, le ministre de la Défense, son cabinet, le CEMA, la DAS, les divisions emploi et euratlantique,

⁴⁰ Fonction occupée alors par le général Pierre Bourlot.

Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique de l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 17 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 23 juin 2005 (TDD).

⁴¹ Voir les entretiens cités dans la note précédente.

⁴² Des doutes demeurent cependant sur ce dernier, un de nos entretiens réfutant clairement sa participation. Entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique de l'Élysée (*e.p.*), réalisé par courriels le 10 avril 2017.

⁴³ Liste des entretiens mentionnant la participation des acteurs évoqués membres du ministère des Affaires étrangères : entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par courriels le 13 août 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité à l'époque, réalisé par courriels le 13 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au COPS à l'époque, réalisé par téléphone le 27 juin 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017.

ainsi que le chef d'état-major de l'Armée de Terre⁴⁴. De nombreux acteurs potentiels furent cependant seulement tenus informés, voire mis à l'écart du projet⁴⁵.

Au final la création des GTUE impliqua essentiellement des acteurs issus du ministère de la Défense. Pour reprendre un terme utilisé par un de nos interlocuteurs⁴⁶, « *il y eut une forte sollicitation des indiens*⁴⁷ ». Pour autant des acteurs du Quai d'Orsay eurent un poids au minimum équivalent à ces services du ministère de la Défense. Cela est dû à la puissance d'alors du ministère des Affaires étrangères sur ces questions selon un haut fonctionnaire⁴⁸. L'influence exercée par les acteurs de l'Élysée qui participèrent aux discussions, à savoir l'EMAP et la cellule diplomatique, n'est pas à négliger.

2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises.

Les décisions à l'origine de la mise en place des groupements tactiques regroupèrent en tout une douzaine d'acteurs. Ainsi que nous l'avons mentionné, il y eut des divergences entre

⁴⁴ Liste des entretiens mentionnant la participation des acteurs évoqués, membres du ministère de la Défense : entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au COPS à l'époque, réalisé par téléphone le 27 juin 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française à l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 23 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 20 juillet 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

⁴⁵ On peut citer ici le ministre des Affaires étrangères, son cabinet, le CAPS, la direction de l'Union européenne ou encore le CPCO.

⁴⁶ Ceci est attesté dans d'autres entretiens.

Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

⁴⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD). Ce terme d'indiens est parfois utilisé par les militaires pour désigner les chargés de missions et les directeurs des différents services des structures internes du ministère de la Défense (DAS, EMA, EMAT, *etc.*)

⁴⁸ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

ceux-ci. Le chef d'état-major de l'armée de Terre, ainsi que les divisions emploi et euratlantique s'opposèrent à ce projet, en particulier le premier. Selon un militaire français, le CEMAT « n'était pas d'accord avec les GTUE. Pour lui c'était une connerie. Si c'était qu'avec le Royaume-Uni, il était partant [...]. Mais si cela impliquait les autres états-membres, c'était inefficace d'un point de vue opérationnel ⁴⁹ ». Les arguments avancés par le CEMAT et les divisions emploi et euratlantique font tous référence à l'efficacité opérationnelle et au danger d'une telle unité multinationale, compte tenu de sa taille plus que petite⁵⁰. Pour eux, opérationnellement seuls des GTUE français ou britannique avaient du sens. En aucun cas des GTUE qui seraient des sortes de mini-NRF comportant plusieurs nationalités. À travers ce vocabulaire, il est aisé d'identifier le rôle de grande puissance chez ces trois acteurs. Adhérant exclusivement ou presque à ce rôle⁵¹, leur positionnement à l'encontre des GTUE est cohérent avec ce rôle⁵².

A contrario, tous les autres acteurs soutinrent sans réserve⁵³ la proposition issue du Royaume-Uni visant à créer des groupements tactiques au niveau européen. Pour tous, cette initiative était l'occasion de continuer à développer les capacités européennes de défense, qui plus est, avec cette fois le soutien du Royaume-Uni, contrairement à l'épisode du Quartier Général (QG) de l'UE qui remontait seulement à quelques mois⁵⁴. Cela permettait à la fois de favoriser un « retour à la normale avec Londres⁵⁵ », suite aux crises du QG européen et de l'Irak, mais également de doter l'UE de troupes militaires. Chez ces acteurs le terme qui revient le plus souvent est celui d'avancée en faveur de la défense européenne à l'occasion de cette proposition. Compte tenu de l'ensemble des arguments utilisés et du nombre de leur occurrence dans leurs discours, il ne fait guère de doute que ces acteurs adhéraient tous

⁴⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

⁵⁰ De l'ordre du bataillon, soit environ 1 500 hommes.

⁵¹ Aucune trace d'un autre rôle n'ayant été relevée dans leurs propos, même en faveur de l'Europe de la défense.

⁵² Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française à l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017.

⁵³ Exception faite du CEMA qui bien que validant la création des GTUE, du fait de l'origine britannique de la proposition, émit des doutes quant à son efficacité opérationnelle.

Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

⁵⁴ Durant lequel la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg furent isolés des autres pays européens, opposés à un tel projet, perçu comme une menace vis-à-vis de l'OTAN.

⁵⁵ Entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

fortement au rôle de promoteur de l'Europe de la défense, que ce soit au sein de l'Élysée⁵⁶ ou dans les services du Quai d'Orsay concernés⁵⁷. Il en allait de même pour le ministre de la Défense, son cabinet, ainsi que pour la délégation aux affaires stratégiques⁵⁸.

3) Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

A rebours de la proposition allemande de création de l'Eurocorps – et par extension de modification des missions de la BFA – la proposition des groupements tactiques suscita une nette opposition de la part de certains acteurs. Ce fut ainsi le cas du CEMAT⁵⁹ et dans une moindre mesure des services de l'EMA impliqués⁶⁰, à savoir la division emploi et euratlantique. Cette opposition ne semble pas être liée à une rivalité d'ordre bureaucratique.

⁵⁶ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au COPS à l'époque, réalisé par téléphone le 27 juin 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017.

⁵⁷ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 février 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017.

⁵⁸ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

⁵⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 20 juillet 2005 (TDD) ; Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard).

⁶⁰ Entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 février 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au COPS à l'époque, réalisé par téléphone le 27 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017.

Tout indique qu'elle eut pour origine les rôles différents au sein des services ayant prit part aux décisions liées aux GTUE : les thuriféraires de l'Europe de la défense affrontant les tenants du rôle de grande puissance et leur mantra de l'efficacité opérationnelle.

Compte tenu de l'impulsion donnée par les services de l'Élysée⁶¹, de l'allant des directions du Quai d'Orsay⁶² sur ce sujet, et des jugements favorables du ministre de la défense⁶³, du CEMA⁶⁴ et de la DAS⁶⁵, l'affrontement tourna rapidement au désavantage du chef d'état-major de l'armée de Terre et des divisions emploi et euratlantique. Les GTUE furent donc soutenus par Paris. Il en fut de même de leur caractère multinational, malgré les fortes réserves de la part du CEMAT et des divisions de l'EMA. Les services de la présidence de la République n'hésitèrent pas à recadrer clairement l'EMA sur ce point aux dires d'un ancien membre de la division euratlantique⁶⁶.

Le chef d'état-major de l'armée de Terre put néanmoins compter sur le soutien du chef d'état-major des armées sur un aspect essentiel à ses yeux pour des raisons d'efficacité opérationnelle : la composition strictement mononationale de l'unité d'infanterie au cœur du GTUE⁶⁷, ayant vocation à être en première ligne en cas de combat⁶⁸. Cette caractéristique fut *in fine* retenue, outre celle de la multinationalité.

⁶¹ Entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD).

⁶² Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 février 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017.

⁶³ Entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 23 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD).

⁶⁴ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

⁶⁵ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française à l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018.

⁶⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

⁶⁷ Ce qui représente entre 300 à 500 hommes environ.

⁶⁸ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

4) Hypothèse 4 : les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier.

En introduction, nous avons eu l'occasion d'infirmer le mythe de la filiation entre les groupements tactiques de l'Union européenne et l'opération Artémis. Si l'on regarde l'ensemble des décisions prises relatives aux GTUE et à leurs caractéristiques, toutes ne s'inscrivent pas dans le sillage de précédentes mesures. Il en est ainsi du temps de déploiement. « *Le principe est d'avoir un déploiement dans les quinze jours suivant l'approbation par le Conseil de l'UE du concept de gestion de crises (CMC) : cinq jours pour lancer l'opération et préparer le déploiement, dix jours pour assurer le déploiement, les préparatifs sur le terrain et démarrer les opérations dans la zone d'opération* ⁶⁹ ». À titre de comparaison, la NRF a vocation à déployer ses premiers éléments dans les cinq jours suivants son activation. L'ensemble des forces est censé être sur le théâtre d'opération au bout de trente jours ⁷⁰. Les différences peuvent ici s'expliquer compte tenu des tailles différentes des deux unités : les GTUE ne comprenant qu'en moyenne 1 500 à 2 000 hommes tandis que la NRF regroupe plus de 25 000 soldats.

Les missions des *Battle Groups* s'inscrivent pas contre très clairement dans le cadre prescrit par des décisions antérieures, en l'occurrence ici la déclaration de Petersberg. En aucun cas, il n'est prévu de recourir à ces nouvelles unités pour de la défense territoriale ⁷¹. Le caractère multinational des GTUE semble s'inspirer en outre nettement de celui de la NRF. La durée des astreintes reprend également celui de la force de réaction rapide de l'OTAN ⁷², à savoir six mois ⁷³. Selon plusieurs de nos interlocuteurs ⁷⁴, ce calquage de la durée des rotations de la

⁶⁹ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune*, op. cit. p. 343.

⁷⁰ Abts, « NATO's Very High Readiness Joint Task Force. Can The VJTF Give New Elan to the NATO Response Force ? », op. cit.

⁷¹ Chirac et Blair, « Communiqué conjoint, sommet franco-britannique de Londres », op. cit. ; Chirac et Blair, « Déclaration conjointe, sommet franco-britannique de Londres : renforcer la coopération européenne en matière de sécurité et de défense », op. cit. ; Comité militaire de l'Union européenne. « EU Battlegroups Concept », 14 juin 2004 ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », op. cit.

⁷² Comité militaire de l'Union européenne. « EU Battlegroups Concept », op. cit. ; Sommet du Conseil de l'Atlantique Nord, « Déclaration du Sommet de Prague », op. cit. ;

⁷³ En 2012, la durée de rotation de la NRF passa toutefois de six à douze mois.

OTAN, « NRF Rotation 2016 », 27 janvier 2013, <https://jfcbs.nato.int/page5725819/nrf-rotation-2016>; Alice Eungard, « Improving the Agility of the NATO Response Force » (Joint Forces Staff College, 2010), <https://apps.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a530256.pdf>.

⁷⁴ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 20 juillet 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (e.p), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (e.p), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (e.p), réalisé à Paris

NRF se justifiait aussi afin de faciliter les participations d'un maximum d'états, de nombreux pays étant membres à la fois de l'OTAN et de l'UE.

Cette durée de six mois semble avoir été également une exigence des acteurs militaires français, le système d'alerte français dit « système guépard ⁷⁵ » reposant aussi sur des durées de rotations de six mois. Plusieurs de nos interlocuteurs nous l'ont confirmé ⁷⁶. Un ancien membre de la DAS tint même ces propos quant à l'influence du système d'alerte guépard : « *On a voulu caller les GTUE sur le guépard. On avait un outil [le système d'alerte guépard], et on ne voulait pas le changer. De ce fait, outre la durée des rotations, on a bloqué toutes les initiatives visant à développer les entraînements en commun des EUBG et pouvant impacter sur le guépard ⁷⁷* ». Le refus des militaires français ⁷⁸ des entraînements en commun porta par ailleurs ses fruits, les exercices d'entraînement et de certification des GTUE relevant *in fine* des seuls états membres, à l'inverse de la *NRF*.

On peut donc constater que l'hypothèse de la dépendance au sentier dans les décisions relatives au GTUE est loin d'être réfutable, en particulier en ce qui concerne certaines des caractéristiques des *European Union Battle Groups* : multinationalité, missions, durée des rotations, absence d'exercices en commun automatiques ⁷⁹.

le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 février 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017.

⁷⁵ « Le dispositif militaire français d'urgence Guépard NG à l'épreuve du Mali », *Lille.maville* (blog), 27 janvier 2013, https://lille.maville.com/actu/actudet_-Le-dispositif-militaire-francais-d-urgence-Guepard-NG-a-l-epreuve-du-Mali_13169-2283415_actu.Htm.

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2014/a1431-tIV.asp>

⁷⁶ Entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 20 juillet 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

⁷⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018.

⁷⁸ Refus confirmé lors d'un second entretien avec un ancien haut responsable de l'Armée française.

Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

⁷⁹ Rien n'empêche les états participant ensemble à un GTUE de mettre en place à leur frais des entraînements en commun entre leurs troupes durant la phase précédant la période d'astreinte.

A rebours des décisions ayant mené à l'évolution de la BFA plus de dix ans plus tôt, il est à noter que dans le cas des GTUE, un nombre conséquent d'acteurs fut impliqué dans les discussions. Outre la contribution importante des services du ministère de la Défense, on peut noter le poids de la direction ASD du Quai d'Orsay, ainsi que celui des services de l'Élysée. Il ne semble pas que le président ait pris part aux discussions. Ceci s'explique probablement par le caractère non atypique⁸⁰ de la proposition des GTUE. Il est par ailleurs à noter que la forte contribution du chef d'état-major de l'armée de Terre eut lieu quelques mois avant un nouveau décret renforçant considérablement l'influence du CEMA vis-à-vis de ses homologues des trois armées.

Le CEMAT dut cependant s'incliner ainsi que les divisions emploi et euratlantique et accepter la proposition des GTUE, celle-ci étant en parfaite adéquation avec les objectifs du rôle de promoteur de l'Europe de la défense, ardemment soutenus par les autres acteurs des discussions. Outre la domination du rôle en faveur du renforcement de « l'Europe puissance », le cas des *EUBG* se signale par la nette influence de certaines décisions antérieures, liées à la *NRF* et au système guépard.

II. Analyse du processus décisionnel en Allemagne

Qu'en est-il de l'attitude et du comportement des acteurs allemands vis-à-vis de la proposition des groupements tactiques de l'Union européenne ? Contrairement à l'Eurocorps, en 2003 l'appareil décisionnel allemand n'était plus l'initiateur du projet. Entre novembre 2003 et mars 2004, le Royaume-Uni et la France – une fois la proposition britannique acceptée par les acteurs français – s'adressèrent au gouvernement allemand et réussirent à convaincre leurs interlocuteurs puisque dès mars 2004, un mémorandum des trois pays sur le projet des *Battle Groups* était soumis aux autres états membres de l'UE. Par la suite, à la conférence d'offre d'engagement de novembre de la même année, Berlin annonçait sa participation à quatre *EUBG*⁸¹.

⁸⁰ En 2004, les GTUE suivaient d'un an la proposition acceptée de la *NRF*, et naissaient dix ans après plusieurs autres troupes bi/multi-nationales comportant des soldats français : BFA, Eurocorps, Euromarfor, Eurofor, *etc.* On peut donc supposer que la saillance de ce genre de décision ait considérablement décliné entre le début des années 1990 et les premières années du XXI^e siècle, ce qui par extension expliquerait le peu d'implication du président français.

⁸¹ Voir *infra*, chapitre 6.

Plusieurs services et directions furent impliqués dans les décisions relatives aux *Battle Groups*. Il ressort de nos données une absence de distinction entre acteurs contributeurs et clés, mais on peut observer un rapport de force favorable à la chancellerie vis-à-vis en particulier du *BMVg*. Ce dernier découle vraisemblablement des suites des débats en Allemagne ayant eu lieu lors de l'affaire du QG européen. Outre l'impact de décisions antérieures – en particulier liées à l'OTAN et à la *NRf* – l'attitude de l'appareil décisionnel résulte de la domination des rôles d'allié fidèle de la France et de promoteur de l'Europe de la défense au sein de la majorité des acteurs impliqués. D'autres rôles furent néanmoins revendiqués par certains acteurs, en particulier celui d'allié fidèle de l'OTAN ou de puissance civile. Les répartitions des rôles selon les acteurs et leur hiérarchisation différente dans le cas des décisions liées aux GTUE sont des plus intéressantes, car elles permettent de dessiner des tendances en termes de rôles chez les acteurs de l'appareil politico-militaire allemand.

1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs au sein de l'appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie.

À l'instar de la France, en Allemagne les décisions relatives aux GTUE impliquèrent la participation d'un nombre élevé d'acteurs. Malgré nos nombreuses sources à disposition, il n'est pas possible d'effectuer une distinction précise et rigoureuse entre les acteurs clés et les acteurs contributeurs, de même qu'entre les trois autres catégories d'acteurs entre elles⁸². Par conséquent, nous avons fait le choix de distinguer les acteurs en deux catégories seulement : la première regroupant les acteurs clés et contributeurs, la seconde les trois autres éléments⁸³ de notre classification.

Contrairement à ce que nous avons vu dans l'analyse précédente portant sur la BFA, aucun parlementaire allemand ne prit part à ces décisions. Ce fut également le cas du chancelier allemand, ainsi que de plusieurs autres services de la chancellerie et des ministères de la Défense et des Affaires étrangères⁸⁴ : à savoir au sein de l'*Auswärtiges Amt*, le *Leitungstab*, le

⁸² À savoir acteur participant, acteur tenu informé, acteur mis à l'écart.

⁸³ *Ibidem*.

⁸⁴ Entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre

*Planungsstab*⁸⁵, le *Referat 201* et l'*Abteilung Europa*⁸⁶ ; au sein du *BMVg* le *Leitungstab*, le chef du *Fü S*⁸⁷, les *Referate 2* et *3* du *Fü S III*, le *Fü S V* ; au sein de la chancellerie le cabinet du chancelier, et les groupes 21 et 22⁸⁸.

Aux dires de deux de nos interlocuteurs militaires en poste à l'époque au *Planungsstab* et au *Fü S III*, le ministère allemand des Finances ne fut absolument pas impliqué dans les discussions⁸⁹. Ceci est intéressant à noter, car dans la thèse de Delphine Deschaux-Dutard, le contraire fut affirmé par apparemment plusieurs personnes. Malheureusement nous n'avons pu retrouver qu'un seul⁹⁰ de ses entretiens évoquant cette implication⁹¹. Effectué avec un diplomate français, selon nous la valeur de cet entretien nous semble inférieure aux deux autres interviews évoquées avec des militaires allemands. À partir des éléments en notre possession, nous estimons pour notre part que le ministère des Finances ne fut pas un acteur de ces décisions, bien que ce point reste discutable⁹². Dans le cadre de notre recours à l'analyse secondaire de données qualitatives, la participation du ministère des finances constitue le seul cas d'opposition entre nos données et celles de Delphine Deschaux-Dutard. Ceci soulève un certain nombre de questions quant aux raisons à l'origine de cette divergence. Malheureusement la perte des retranscriptions des interviews de Delphine Deschaux-Dutard empêche toute recherche complémentaire.

2017 ; entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (*e.p*), réalisé à Bruxelles le 18 novembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p*), réalisé à Berlin le 4 octobre 2006 (TDD) ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du secrétaire d'Etat Klaus Scharioth (*e.p*), réalisé par téléphone le 16 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p*), réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD).

⁸⁵ Entretien avec un diplomate A. membre du *Planungsstab* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p*), réalisé par courriels le 8 décembre 2016.

⁸⁶ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p*), réalisé par courriels les 3 et 5 décembre 2016.

⁸⁷ Entretien avec un militaire A. membre du *Führungsstab der Streitkräfte* (*e.p*), réalisé par courriels les 1^{er} et 4 décembre 2017.

⁸⁸ *Gruppe 21 Außenpolitik, Sicherheitspolitik und Globale Fragen ; Gruppe 22 BM der Verteidigung, Bundessicherheitsrat.*

⁸⁹ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017.

⁹⁰ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD).

⁹¹ Pour rappel, bien qu'ayant utilisé des données tirées de près d'une soixantaine d'entretiens faits par Delphine Deschaux-Dutard, environ soixante-dix sur les 130 qu'elle mena, ont été perdus.

⁹² Bien que manquant de données nous permettant d'être catégorique sur ce point, il est possible que l'immixtion du ministère des Finances ne fut au final qu'une "invention" des Allemands à l'époque vis-à-vis de leurs interlocuteurs F. afin de justifier ce qui pouvait être perçu comme un manque d'enthousiasme de leur part sur les sujets de défense européenne.

Au final, plus d'une douzaine d'acteurs prirent part aux discussions et décisions. Au sein de l'*Auswärtiges Amt*⁹³, il y eut le ministre Joschka Fischer, le secrétaire d'Etat Klaus Scharioth, l'*Abteilung 2*⁹⁴ (à travers en particulier le correspondant/conseiller pour les questions liées à la PESC⁹⁵), et le *Referat 202*⁹⁶. Le ministre de la Défense Peter Struck, le *Planungsstab*, l'inspecteur général Wolfgang Schneiderhan, le *Fü S III* et les *Referate 1* et *4* furent leurs interlocuteurs au sein du *BMVg*⁹⁷. Enfin l'*Abteilung 2* et l'*Europa Abteilung* de la chancellerie furent également des acteurs des décisions relatives aux GTUE⁹⁸.

2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises.

Aucun des acteurs ne semble avoir été contre la proposition des GTUE. On peut toutefois observer des nuances dans leur propos, reflet des rôles auxquels ils adhéraient en priorité. Ces nuances révèlent la présence de l'ensemble des rôles revendiqués classiquement au sein de l'appareil décisionnel allemand, ceux-ci pouvant être identifiés dans les arguments et

⁹³ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (e.p), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (e.p), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du secrétaire d'Etat Klaus Scharioth (e.p), réalisé par téléphone le 16 janvier 2018.

⁹⁴ Homologue de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité du Quai d'Orsay.

⁹⁵ *Europäischer Korrespondent des Auswärtigen Amtes für die Koordination der Gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik der EU (EU-KOR)*.

⁹⁶ En charge des questions de sécurité, de la PESD et des relations franco-allemandes.

⁹⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (e.p), réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (e.p), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (e.p), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Berlin le 4 octobre 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017.

⁹⁸ Entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense (e.p), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (e.p), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (e.p), réalisé à Bruxelles le 18 novembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (e.p), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

positions des divers acteurs : allié fidèle vis-à-vis de la France, mais également de l'OTAN ; promoteur de la défense européenne ; puissance civile.

Au sein de l'*Auswärtiges Amt*, le ministre Joschka Fischer et le secrétaire d'État Klaus Scharioth soutinrent ce projet au nom du renforcement des capacités militaires européennes⁹⁹ et des relations franco-allemandes¹⁰⁰. Ces deux aspects furent primordiaux à leurs yeux selon nos données. Leurs propos révèlent néanmoins une crainte quant à l'emploi de ces nouvelles unités en Afrique et leur peu d'appétence pour une telle évolution¹⁰¹. Cet aspect¹⁰² est cependant moins présent que les références à l'OTAN. Celles-ci insistaient sur le lien entre le développement de cette force de réaction rapide européenne et les structures déjà existantes de l'OTAN, ainsi que sur la nécessaire absence de concurrence avec la *NRF*¹⁰³. Cette hiérarchisation des rôles est également identifiable dans les propos attribués au *Referat 202*¹⁰⁴, avec toutefois une prise en compte moindre des impératifs posés du rôle de puissance civile. Il en résulte la hiérarchisation suivante des rôles chez les acteurs¹⁰⁵ de l'*Auswärtiges Amt*, identifiable à partir des arguments utilisés : priorité à la relation franco-allemande, au lien avec l'OTAN et au développement de l'Europe de la défense, mais prise en compte non négligeable des objectifs induits par le rôle de puissance civile.

Au sein du *BMVg*, aucun des arguments des acteurs¹⁰⁶ ne fit référence *a contrario* au rôle de puissance civile. Aux yeux du *Planungsstab* et du *Fü S III*, le projet des *EUBG* était acceptable, car fondamentalement il ne représentait pas une menace selon eux pour l'OTAN.

⁹⁹ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (e.p), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un militaire A. membre de l'EMUE (e.p), réalisé à Bruxelles le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du secrétaire d'Etat Klaus Scharioth (e.p), réalisé par téléphone le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (e.p), réalisé par téléphone le 5 février 2018.

¹⁰⁰ Entretien avec un militaire A. membre de l'EMUE (e.p), réalisé à Bruxelles le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017.

¹⁰¹ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (e.p), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017.

¹⁰² Que l'on peut lier au rôle de puissance civile.

¹⁰³ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (e.p), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

¹⁰⁴ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017.

¹⁰⁵ Malheureusement, nous n'avons aucune donnée relative à l'*Abteilung 2* et au *Referat EU-KOR*.

¹⁰⁶ Nous manquons malheureusement d'informations relatives au ministre de la Défense Peter Struck.

Accessoirement il permettait de développer les capacités de défense européenne¹⁰⁷. En outre, un refus aurait été probablement perçu comme dommageable selon eux pour les relations franco-allemandes. Il est assez édifiant de constater que dans les propos de ces deux acteurs, le terme le plus récurrent est celui de l'OTAN¹⁰⁸. Le nombre d'occurrences relatives au rôle de promoteur de l'Europe de la défense et d'allié fidèle de Paris est très loin d'égaliser celui des références à l'alliance atlantique.

À l'inverse dans les déclarations et mots attribués à l'inspecteur général de la *Bundeswehr*, le général Wolfgang Schneiderhan, seuls deux arguments reviennent et sont à égalité¹⁰⁹ : renforcer la défense européenne et maintenir une relation privilégiée avec la France. Il semble que cela fut également le cas au sein des *Referaten 1* et *4* du *Fü S III*¹¹⁰. Ces deux rôles à savoir celui en faveur des capacités de défense européennes¹¹¹ et celui relatif au couple franco-allemand¹¹² sont identifiables dans les positions sur ce sujet défendues par l'*Abteilung 2* et par l'*Europa Abteilung* de la chancellerie.

Aucun acteur ne fut donc opposé aux GTUE compte tenu de leur parfaite conformité avec les principaux rôles revendiqués (*cf.* partisan de l'Europe de la défense et allié fidèle de Paris), et

¹⁰⁷ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française auprès de l'UE (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 15 novembre 2005 (TDD).

¹⁰⁸ Entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 février 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation permanente française à l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 17 novembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française à l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 18 novembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD).

¹⁰⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.

¹¹⁰ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017.

¹¹¹ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

¹¹² Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre de l'EMUE (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018.

de leur adéquation avec les objectifs découlant des deux autres rôles (à savoir ne pas pénaliser l'OTAN et favoriser une politique étrangère européenne peu militarisée, digne d'une puissance civile). Les citations suivantes issues de deux entretiens avec des militaires allemands résument bien ces caractéristiques.

« Il y avait une chose côté allemand qui pour nous était clair : l'affaire [les GTUE] ne doit pas remettre en question la NRF. Hors de question que cela affaiblisse la NRF¹¹³. »

« Je pense que la dimension petite des EUBG était un bon digestif pour l'Auswärtiges Amt. Ils étaient en effet trop petits pour représenter un danger de militarisation excessive de la PESD¹¹⁴. »

La taille réduite de ces troupes et l'inscription de leurs missions dans le cadre de la déclaration de Petersberg favorisaient en effet une certaine compatibilité avec le rôle de puissance civile dans sa compréhension initiale¹¹⁵. Par ailleurs en septembre 2003, l'Allemagne avait signé avec ses partenaires de l'UE la déclaration conjointe sur la coopération entre les Nations Unies et l'UE dans le cadre de la gestion des crises¹¹⁶. Celle-ci impliquait une aide de l'UE aux Nations Unies dans le cadre des opérations humanitaires et de maintien de la paix, comportement correspondant aux objectifs du rôle de puissance civile tels que définis par Hanns Maull à l'origine. De ce fait, même s'il est possible que certains acteurs adhérant à ce rôle en aient eu une conception partiellement différente de celle d'Hanns Maull, il était difficile au nom de ce rôle de s'opposer frontalement aux GTUE.

3) Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Aucun acteur ne s'étant opposé à la proposition des GTUE, il n'y eut évidemment pas d'affrontement entre les différents services et directions¹¹⁷. Il y eut cependant des nuances

¹¹³ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du BMVg (e.p), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

¹¹⁴ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.

¹¹⁵ Cf. Hanns Maull. Voir *supra*, chapitre 1.

¹¹⁶ Richard Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU ». *International Peacekeeping* 18, n° 5 (2011): 593-611.

¹¹⁷ Entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (e.p), réalisé par téléphone le 10 février 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (e.p), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à

dans les argumentations des acteurs, conséquence des hiérarchisations différentes des rôles auxquels ils adhéraient. La proposition des GTUE étant en adéquation avec les objectifs des rôles¹¹⁸ défendus par les acteurs de chancellerie et partiellement de l'*Auswärtiges Amt*, elle s'imposa. Le fait qu'elle n'aille pas frontalement à l'encontre des orientations des autres rôles revendiqués essentiellement par les services du *BMVg*¹¹⁹ facilita son acceptation.

Les propos de plusieurs de nos interlocuteurs et de ceux de Delphine Deschaux-Dutard¹²⁰ laissent entrevoir cependant un rapport de force très défavorable au *BMVg* à l'époque face à la chancellerie et au ministère des Affaires étrangères. Toutes ces personnes insistent dans les entretiens menés sur les conséquences durant l'année 2003 de l'affaire du quartier général européen, proposé lors du sommet des Pralines¹²¹. Pour rappel au cours de ce sommet du 29 avril 2003, les chefs d'état et de gouvernement belge, allemand, français et luxembourgeois proposèrent la création d'un QG européen, pendant du *Shape* de l'OTAN. Cette proposition souleva une importante protestation de la part des Américains, mais aussi des autres pays européens.

Cette contestation eut lieu également en Allemagne, et fut portée par les chrétiens-démocrates et particulièrement par les militaires du *BMVg* à en croire nos sources¹²². Selon un ancien membre du *Planungsstab*¹²³, le *BMVg* dans son ensemble, y compris le ministre, était contre cette initiative, contraire à l'alliance atlantique selon eux.¹²⁴ Face à ces critiques, la

Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre de l'EMUE (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du secrétaire d'Etat Klaus Scharioth (*e.p.*), réalisé par téléphone le 16 janvier 2018.

¹¹⁸ Cf. Europe de la défense, couple franco-allemand.

¹¹⁹ En faveur avant tout de l'OTAN.

¹²⁰ Entretien avec un militaire A. membre de l'EMUE (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 4 octobre 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation permanente française à l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 17 novembre 2005 (TDD).

¹²¹ Voir *supra*, chapitre 3.

¹²² Note 117

¹²³ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

¹²⁴ Il est aisé d'identifier ici le rôle dominant d'allié fidèle à l'OTAN au sein du *BMVg* à travers ce positionnement.

chancellerie écarta des discussions les acteurs issus du ministère de la Défense¹²⁵ et prit en charge seule ce dossier avec le soutien modéré de l'*Auswärtiges Amt*¹²⁶.

Il est donc probable, compte tenu du déroulement des échanges relatifs au QG européen au printemps que les acteurs du *BMVg* – bien que peu allant sur la question des GTUE¹²⁷ – aient accepté rapidement ce projet, afin de ne pas être à nouveau brutalement mis à l'écart. Ceci révèle ce faisant le poids non négligeable pris alors par les services de la chancellerie sur les questions de défense européenne.

4) Hypothèse 4 : Les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier.

Les rôles et le rapport de force mentionnés ci-dessus ne furent pas les seuls éléments qui déterminèrent les décisions en lien avec les GTUE. Ainsi que nous l'avons vu précédemment¹²⁸, l'hypothèse de la dépendance au sentier est amplement confirmée par nos données. Le cas de la durée des rotations est le plus emblématique et est doublement le fruit d'une dépendance au sentier coté français : vis-à-vis du système guépard et de la *Nato Response Force*. En l'absence d'équivalent au système guépard en Allemagne, pour les acteurs allemands seules les caractéristiques de la *NRF* inspirèrent les attributs de la force de réaction rapide de l'Union européenne. Plusieurs de nos interlocuteurs¹²⁹ ont confirmé en effet qu'une fois l'idée des GTUE acceptée, il était clair pour eux qu'il s'agissait de créer « *un pendant à la NRF au sein de l'UE, copiant largement celle-ci* ¹³⁰ ».

Au final, les décisions liées aux GTUE impliquèrent un nombre élevé d'acteurs et furent impactées une fois l'idée des GTUE acceptée par les mesures déjà existantes au sein de

¹²⁵ *Ibidem*.

¹²⁶ Si l'engagement de la chancellerie sur ce projet ne fait aucun doute, il n'en va pas de même de celui des acteurs de l'*Auswärtiges Amt*, nos données étant moins précises quant à cet aspect. Voir note 117

¹²⁷ Conséquence du rôle dominant pour eux, à savoir celui d'allié fidèle de l'OTAN.

¹²⁸ Voir *supra*, p. 170-171.

¹²⁹ Entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 août 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018.

¹³⁰ Entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.

l'OTAN relatives à la *Nato Response Force*. Si certes il n'y eut pas de luttes entre les acteurs, il semble bien qu'il y ait eu un rapport de force favorable aux services de la chancellerie, conséquence de l'affaire du QG européen, où compte tenu de l'opposition ferme du *BMVg*, ce dernier fut écarté des discussions. L'attitude de l'appareil décisionnel allemand s'explique donc par l'adéquation du projet des GTUE avec les rôles auxquels adhéraient majoritairement les acteurs : à savoir celui d'allié fidèle de la France et celui de partisan du renforcement de la défense européenne.

D'autres rôles sont cependant identifiables, tels que celui d'allié fidèle de l'OTAN ou celui de puissance civile et déterminèrent très clairement à titre d'exemple certaines positions des acteurs issus de l'*Auswärtiges Amt* ou du *BMVg*. Ils n'eurent toutefois pas pour conséquence de développer une attitude chez les acteurs allant à l'encontre des GTUE. Ceci est dû à la compatibilité de ces unités avec les objectifs inhérents à ces rôles. En soi les GTUE ne représentaient pas une menace pour la *NRF* de par ses effectifs et ses missions limitées¹³¹. La taille réduite des groupements tactiques et l'inscription de leurs missions dans le cadre de la déclaration de Petersberg favorisaient de plus une certaine compatibilité avec le rôle de puissance civile dans sa compréhension initiale¹³².

Conclusion

Nos données et sources relatives à la création des groupements tactiques de l'Union européenne ayant été analysées à l'aune de nos hypothèses, il convient avant de conclure d'aborder les hypothèses des ensembles théoriques alternatifs. Pour rappel, ils se divisent en trois grandes écoles : les approches réalistes, les théories basées sur la rationalité des acteurs¹³³ et celles s'appuyant sur la notion de culture stratégique.

a. Explications théoriques alternatives

Au sein des courants réalistes, deux hypothèses relatives à nos objets d'étude existent. Selon la première issue du néoréalisme structurel, la création des GTUE serait le fruit d'une volonté

¹³¹ Missions lui interdisant toute action liée à de la défense territoriale.

¹³² Cf. Hanns Maull. Voir *supra*, chapitre 1.

¹³³ Cf. le choix rationnel.

de contrer l'hégémonie américaine, en créant un contre poids favorisant l'émergence d'un contre-pouvoir européen. Bien que très tentante et ayant l'avantage de fournir une explication séduisante et parcimonieuse, rien n'accrédite dans nos sources cette hypothèse. Ni les documents officiels¹³⁴ ni les entretiens¹³⁵ menés ne valident cette explication.

La seconde hypothèse néoréaliste estime quant à elle que cette décision serait due aux désirs des grands États européens d'influencer leur environnement direct¹³⁶. Elle se révèle plus intéressante et certains entretiens¹³⁷ et sources écrites¹³⁸ tendent à l'accréditer. Ceci s'explique compte tenu du contexte de l'époque. On constate alors une réticence américaine de plus en plus forte à s'impliquer dans les crises de l'environnement immédiat des pays européens, ces crises n'ayant aucun lien avec Moscou. Par ailleurs, de nombreux conflits ont lieu en Afrique dans les toutes premières années du XXI^e siècle. À plusieurs reprises, les Français et les Britanniques sont forcés d'engager leurs forces¹³⁹, et ce alors qu'ils participent également aux opérations dans les Balkans et en Afghanistan. Analyser la création des *EUBG* selon cette seconde hypothèse se révèle *in fine* bien plus fructueux, qu'à partir de la thèse du contre hégémon. Elle ne permet pas cependant d'expliquer les raisons à l'origine de la forme de ces nouvelles unités (*cf.* phénomène de dépendance au sentier).

Des théories se basant sur le choix rationnel, on peut en retirer essentiellement l'hypothèse explicative suivante : les décisions se font dans un but rationnel, fruit d'un calcul utilitaire et

¹³⁴ Chirac et Blair, « Communiqué conjoint, sommet franco-britannique de Londres », *op. cit.* ; Chirac et Blair, « Déclaration conjointe, sommet franco-britannique de Londres : renforcer la coopération européenne en matière de sécurité et de défense », *op. cit.* ; Comité militaire de l'Union européenne. « EU Battlegroups Concept », *op. cit.* ; Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune*, *op. cit.*

¹³⁵ Aucun des cinquante-huit entretiens relatifs aux GTUE ne contient d'éléments supportant cette approche.

¹³⁶ Voir *supra*, chapitre 1.

¹³⁷ Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du ministre de la Défense Jung (*e.p.*), réalisé par courriels le 28 août 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française à l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française auprès de l'UE (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 15 novembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale extérieure du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 26 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au COPS à l'époque, réalisé par téléphone le 27 juin 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017.

¹³⁸ Chirac et Blair, « Communiqué conjoint, sommet franco-britannique de Londres », *op. cit.* ; Chirac et Blair, « Déclaration conjointe, sommet franco-britannique de Londres : renforcer la coopération européenne en matière de sécurité et de défense », *op. cit.*

¹³⁹ Opération « européenne » Artémis en RDC (été 2003), opération française Licorne en Côte d'Ivoire (septembre 2002), intervention britannique en Sierra Leone en 2000.

ont pour conséquence d'améliorer le *policy-making* des coopérations européennes de défense. Concrètement cela signifierait que la création des *EUBG* fut décidée dans le but d'améliorer les capacités d'intervention européennes. L'inconvénient de cette approche est qu'elle est violemment contredite par les faits et le non-emploi jusqu'ici de ces nouvelles unités. L'élément crucial infirmant cette hypothèse réside dans la mise sur pied¹⁴⁰ de troupes *ad hoc* pour mener des opérations européennes (Eufor RDC, Eufor Tchad, Eufor RCA), parallèlement au refus de déploiement des GTUE. Analyser les *Battle Groups* comme étant le fruit d'un calcul visant à améliorer le *policy-making* ne peut être par conséquent considéré comme une explication solide.

Chez les tenants de la culture stratégique, le choix allemand et français en faveur des groupements tactiques s'explique justement compte tenu des particularités des cultures stratégiques allemandes et françaises. Il est certain que les trente-huit entretiens cités, afin d'appuyer notre deuxième hypothèse¹⁴¹, pourraient contribuer à soutenir cette approche : il suffirait en effet de partir du principe que les arguments identifiés se réfèrent à certains traits des cultures stratégiques françaises et allemandes. Cette approche passe cependant sous silence les divergences entre les acteurs français que nous avons vues. Dans le cas allemand, si certes, aucune opposition aux GTUE ne vit le jour, on peut se poser la question de savoir si cela aurait été le cas si seule la France avait été à l'origine de cette initiative. On peut en effet supposer qu'en l'absence de soutien britannique, les tenants du rôle d'allié fidèle à l'OTAN auraient jugé négativement cette initiative. La configuration des acteurs allemands ayant eu lieu sur la question du quartier général européen¹⁴² se serait alors probablement renouvelée. Les profondes divergences allemandes auraient été alors masquées par l'explication de la culture stratégique, explication trop parcimonieuse et souffrant de sa réification de l'Etat.

b. Bilan de l'analyse de la création des GTUE

Pourquoi la France et l'Allemagne acceptèrent la proposition à l'origine britannique de création d'unités expéditionnaires, à savoir les groupements tactiques ? Comment en est-on venu à créer à nouveau des unités multinationales préexistantes aux crises dans lesquelles elles pouvaient être envoyées ? Ainsi que nous l'avons démontré, les explications théoriques

¹⁴⁰ Sachant que ces créations de troupes *ad hoc* sont très longues et nécessitent plusieurs mois.

¹⁴¹ Dix-neuf entretiens ayant été cités lors de l'étude de notre deuxième hypothèse, tant dans le cas français que dans le cas allemand.

¹⁴² Voir supra, pp. 179-180.

alternatives ne sont pas en mesure d'y apporter une réponse. L'hypothèse néoréaliste basée sur la volonté d'influencer l'environnement est la seule fournissant une analyse pertinente, mais n'est pas en mesure d'expliquer la forme prise par les GTUE.

In fine, ces décisions relatives au GTUE s'expliquent compte tenu de l'impact des décisions antérieures pour ce qui est de la forme de ces nouvelles unités. Le format de la force de réaction rapide de l'OTAN et les caractéristiques du système français d'alerte dit « guépard » ont clairement influencé les *EUBG*. Sur le fond, la création des groupements tactiques est due aux rôles dominants parmi les acteurs français et allemands impliqués dans les processus décisionnels, à savoir celui de promoteur de l'Europe de la défense et celui d'allié fidèle de la France.

Des objectifs liés à d'autres rôles furent cependant défendus par certains acteurs. En France, ce fut le cas des divisions emploi et euratlantique ainsi que du CEMAT, qui au nom de l'efficacité opérationnelle et donc du rôle de grande puissance s'opposèrent en vain au projet. En Allemagne plusieurs services du *BMVg* se préoccupèrent avant tout du rapport de cette future unité avec l'OTAN. Celle-ci n'étant pas une menace pour la *NRF*, ils ne furent pas contre la proposition des GTUE, sans doute également eu égard au rapport de force en leur défaveur vis-à-vis des services de la chancellerie, qui eux soutenaient fermement l'initiative.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les institutions de l'Union européenne – en l'occurrence la Direction générale VIII¹⁴³ du secrétariat général du conseil de l'UE – n'eurent qu'une infime influence sur les discussions portant sur les caractéristiques des groupements tactiques. Bien que gravitant autour de certains acteurs français et allemands et cherchant à influencer ces derniers, ils n'eurent aucun impact sur ces nouvelles unités selon plusieurs de nos interlocuteurs français et allemands¹⁴⁴.

Comparativement au cas d'étude vu au chapitre précédent, on peut constater que tant en Allemagne qu'en France, la question des GTUE impliqua bien plus d'acteurs et ne fut traitée ni par le président ni par le chancelier. Ceci est probablement dû à la réduction de la saillance

¹⁴³ En charge des questions de défense, cette direction était alors dirigée par Claude-France Arnould.

¹⁴⁴ Entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 février 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

de la constitution de troupes multinationales, les GTUE étant créés après les différentes unités des années 1990¹⁴⁵ et la *NRF*. On remarque en outre un rapport de force très favorable aux services de l'Élysée et de la chancellerie dans les discussions portant sur ces bataillons multinationaux. À quelques nuances près la même configuration d'acteurs en faveur des *EUBG* se retrouve en France et en Allemagne : la présidence / la chancellerie, le ministère des Affaires étrangères / l'*Auswärtiges Amt* et le chef d'état-major des armées / l'inspecteur général de la *Bundeswehr* en faveur du projet contre certains acteurs des ministères de la Défense (*Fü S III, Planungsstab*, division emploi, CEMAT).

Le pouvoir des acteurs issus de la présidence en France est cohérent avec les règles formelles et informelles à l'origine de la notion de domaine réservé et correspond aux immixtions des services de l'Élysée que nous avons mentionnées dans le chapitre 3. La participation de la plupart des acteurs de l'appareil politico-militaire allemand cadre quant à elle à ce que la littérature sur le sujet suggérait¹⁴⁶. L'influence de la chancellerie et son implication forte à travers l'*Abteilung 2* et l'*Europa Abteilung* sont néanmoins à nouveau atypiques.

Eu égard au faible nombre d'acteurs impliqués lors de l'évolution de la BFA entre 1991 et 1993, il est difficile de faire une comparaison temporelle des rôles revendiqués au sein des structures de l'appareil décisionnel français. On peut noter toutefois le maintien des objectifs liés à l'Europe de la défense chez les acteurs issus de l'Élysée et du Quai d'Orsay.

En Allemagne, on retrouve par contre les mêmes rôles au sein de la chancellerie, et ce malgré le changement de chancelier entre 1991 et 2003¹⁴⁷. On assiste à une certaine évolution au sein des acteurs de l'*Auswärtiges Amt*, en particulier auprès de l'*Abteilung 2*¹⁴⁸. Certes on retrouve les mêmes rôles à dix ans d'intervalle, mais pas la même hiérarchisation : la promotion de l'Europe de la défense s'étant renforcée au détriment du rôle de puissance civile et étant aussi importante désormais que le rôle d'allié fidèle de la France¹⁴⁹. Le cas des GTUE permet également de mettre en lumière le fort attachement à l'OTAN au sein de plusieurs services du *BMVg*.

¹⁴⁵ Voir *supra*, chapitre 3.

¹⁴⁶ *Ibidem*.

¹⁴⁷ À savoir celui d'allié fidèle de Paris et celui de partisan du renforcement des capacités européennes de défense.

¹⁴⁸ Il s'agit de la direction politique au sein de l'*Auswärtiges Amt*, comparable à la direction générale des affaires politiques et de la sécurité du ministère français des Affaires étrangères.

¹⁴⁹ Le rôle d'allié fidèle de l'OTAN n'était cependant pas négligé en 2003-2004.

CHAPITRE VI

LA MISE EN ŒUVRE DES GTUE :

Analyse des choix des partenaires de la France et de l'Allemagne

Introduction

Les décisions à l'origine de la création de forces expéditionnaires bi/multilatérales permanentes ayant été analysées, arrêtons-nous à présent sur leur mise en œuvre. La brigade franco-allemande étant déjà formée lors de son évolution en unité expéditionnaire, aucune mise en place relative à celle-ci n'est à étudier. Aussi, c'est la mise en œuvre des groupements tactiques de l'Union européenne, et plus particulièrement le choix des pays partenaires de la France et de l'Allemagne qui est au centre de ce chapitre. Selon nous, ces choix ne s'expliquent qu'en prenant en compte les rôles exacts auxquels les acteurs impliqués dans ces discussions adhéraient, ainsi que les rapports de force entre eux. Les décisions comprenant un processus de création institutionnelle, il est probable qu'il y ait eu également une dépendance au sentier, envers en particulier les précédentes coopérations interétatiques.

Le chapitre se divise en deux parties : la première est focalisée sur les choix de partenaires de la France ; la seconde traite quant à elle des choix allemands. Compte tenu du très faible nombre de sources écrites disponibles¹, notre analyse s'appuie essentiellement sur les entretiens semi-directifs² menés au cours de notre recherche. À la fin du chapitre, nous reviendrons brièvement sur les explications théoriques alternatives vues dans le chapitre I. Néanmoins, avant de commencer l'analyse détaillée des choix effectués à l'aune de nos hypothèses, il convient au préalable d'effectuer une succincte présentation des *Battle Groups* formés par les Français et les Allemands durant cette période.

a. Présentation des décisions françaises et allemandes quant au choix de leurs partenaires pour les groupements tactiques

Pour rappel, les premiers choix de partenaires par les états européens pour les GTUE eurent lieu lors de la conférence d'offre d'engagement de novembre 2004. Treize unités furent annoncées à cette occasion composées des pays suivants :

- France
- Italie

¹ L'essentiel des sources écrites (note d'analyse, éléments de langages, *drafts*, etc.) relatives à ces questions est malheureusement inaccessible, étant donné leur classification par les ministères de la Défense.

² Nos propos s'appuient en effet sur 38 entretiens menés avec des acteurs français dans le cadre de l'étude des choix français des partenaires pour les GTUE. La seconde partie du chapitre recourt quant à elle à 28 interviews (deux avec des Français et 26 avec des Allemands). Deux entretiens directifs avec un militaire autrichien et un militaire belge complètent l'argumentaire développé dans ce chapitre.

- France et Belgique
- France, Allemagne, Belgique, Luxembourg
- Allemagne, Pays-Bas et Finlande
- Pologne, Allemagne, Slovaquie et Lettonie
- Allemagne, Autriche et République tchèque
- Royaume-Uni et Pays-Bas
- Espagne
- Royaume-Uni
- Italie, Hongrie et Slovaquie
- Italie, Espagne, Grèce et Portugal
- Suède, Finlande et Norvège

Sur les treize premiers groupements tactiques formés, six comprenaient des troupes françaises et/ou allemandes. Par la suite, d'autres GTUE furent formés tant par Paris que par Berlin, parfois ensemble, parfois séparément. En treize participations aux GTUE, Paris n'a coopéré en tout qu'avec des forces armées de seulement sept autres pays européens. À l'inverse et avec une astreinte en moins, Berlin est la capitale ayant le plus noué de coopération dans le cadre des GTUE, avec seize partenaires.

Cette importante différence en particulier entre la France et l'Allemagne s'explique en partie compte tenu du nombre de pays partenaire par GTUE, la France ne constituant des groupements tactiques qu'avec un seul ou deux partenaires, alors que l'Allemagne coopère en moyenne avec cinq autres états pour chaque *EUBG*. Cette divergence est présente dès la conférence d'offres d'engagement de novembre 2004. Se proposant alors pour trois GTUE, le gouvernement français ne choisit que trois pays partenaires : l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. Avec un groupement tactique en plus à son actif lors de la conférence, l'Allemagne sélectionna d'emblée huit pays avec lesquels elle serait amenée à coopérer dans le cadre de ces nouvelles unités : la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Finlande, la Pologne, la Slovaquie, la Lettonie, l'Autriche et la République tchèque.

Le nombre d'astreinte de chacun de ces *Battle groups* au cours de la période 2005-2018 varie fortement. Le cas de celui composé de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg est assez distinctif en ce sens qu'il est le seul à n'avoir jamais été vraiment d'astreinte. En effet, ces quatre pays n'ont jamais participé ensemble à un GTUE, néanmoins on peut considérer que certaines des unités d'astreinte formées au cours de la période étudiée découlent de ce groupement tactique jamais mis en œuvre au complet³. Par ailleurs, bien que coopérant avec déjà huit pays à travers ces unités européennes, Berlin a

³ C'est-à-dire avec les quatre pays mentionnés, voir *infra*, tableau XVIII, p. 193.

régulièrement accepté d'autres pays au sein des groupements tactiques annoncés en 2004 dont la Croatie, la Macédoine du Nord, l'Irlande et la Lituanie.

Dans les années qui suivirent d'autres *Battle Groups* composés de troupes françaises et/ou allemandes furent annoncés : cinq pour la France et quatre pour Berlin. Trois d'entre eux comprirent des troupes des deux pays. Pour Berlin, cela eut pour conséquence le lancement de coopération dans le cadre des GTUE avec deux autres pays de plus, à savoir l'Espagne et le Portugal. Pour la France, cela permit de doubler le nombre de ses partenaires, ces nouveaux groupements tactiques impliquant des coopérations avec des Espagnols, des Portugais, des Italiens et des Polonais.

Malheureusement, s'il est aisé de déterminer précisément à quel moment les treize premiers *Battle Groups* furent créés⁴, il n'en va pas de même pour les huit autres GTUE annoncés par la suite par Paris et Berlin. Sur les cinq nouveaux GTUE « français » quatre comprennent des troupes espagnoles : France, Allemagne, Espagne, Portugal ; France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg ; France, Espagne, Portugal ; France, Espagne, Portugal, Italie. En ce qui concerne ces unités, il semble que leurs origines peuvent être datées aux alentours des années 2005, 2006, 2007 et 2008. Deux militaires ayant occupé des fonctions au sein de la DAS et à la direction de l'EMA à l'époque mentionnent en effet ces années-là dans nos entretiens⁵. Durant celles-ci, deux sommets franco-espagnols furent d'ailleurs organisés, l'un à Paris le 10 novembre 2005 et l'autre à Gérone le 16 novembre 2006. Un conseil franco-espagnol de défense et de sécurité fut d'ailleurs créé au cours de ces rencontres. Aux dires de nos interlocuteurs⁶, il semble que les quatre GTUE en question, bien que comportant d'autres pays que la France et l'Espagne⁷, furent essentiellement impulsés par ces deux pays. Par ailleurs, il est à noter que la configuration de deux de ces *EUBG* en termes de pays participants est identique pour l'un à celles des membres de l'Eurofor et de l'Euromarfor⁸, et pour l'autre à celle du corps européen⁹.

⁴ À savoir en automne 2004, ces choix étant sanctionnés par les annonces faites lors de la conférence d'offre d'engagement de novembre 2004.

⁵ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017.

⁶ *Ibidem.*

⁷ L'Allemagne, le Portugal, l'Italie, la Belgique et le Luxembourg.

⁸ France, Espagne, Portugal, Italie.

⁹ France, Allemagne, Espagne, Belgique, Luxembourg.

La création du GTUE Weimar¹⁰ regroupant Paris, Berlin et Varsovie semble remonter pour sa part aux années 2005 et 2006, marquée pour la seconde par les quinze ans du triangle de Weimar, forum de dialogue et de coopération entre les trois pays créé en 1991. À cette occasion les trois pays s'engagèrent à mettre sur pied un GTUE qui prendrait part à une astreinte seulement à partir de 2013¹¹.

Malheureusement l'absence d'éléments dans nos données se rapportant exclusivement au huitième et dernier GTUE formé par l'Allemagne¹² nous oblige à l'exclure de l'analyse ci-dessous. Malgré nos recherches, nous n'avons pu en effet déterminer à quelle période celui-ci fut décidé, sachant que son alerte eut lieu seulement au second semestre 2014. *A priori*, compte tenu des précédents *EUBG*, il est probable que les décisions le concernant furent prises au moins quatre ans avant sa période d'astreinte. Pour autant, nous n'avons aucune preuve pouvant le certifier. Le peu d'éléments se rapportant précisément à ce groupement tactique dans nos données collectées, nous incite à l'exclure de l'analyse à suivre par rigueur scientifique.

Il résulte des éléments indiqués précédemment une relative incertitude concernant les datations précises des décisions relatives à la création des GTUE « français et allemands ¹³» autres que ceux de 2004. Malgré les nombreux entretiens menés, il a été impossible de modifier cette situation, les intervenants ne se rappelant pas précisément les dates des décisions et des discussions antérieures. De ce fait, leurs propos expliquant et justifiant ces choix se sont révélés à bien des égards moins précis que ce que nous espérions. Certes cela n'invalide pas ces derniers ni nos hypothèses se fondant sur eux. Néanmoins, il convient de reconnaître cette faille présente dans la démonstration à venir. Avant d'aborder celle-ci, il est nécessaire d'effectuer à nouveau un bref récapitulatif de nos hypothèses et de leurs implications, compte tenu de l'objet d'étude au cœur de ce chapitre, à savoir le choix des partenaires pour la formation des groupements tactiques de l'Union européenne.

¹⁰ Celui-ci ne fut d'astreinte qu'en 2013.

¹¹ « Deutschland, Frankreich und Polen fordern starkes Mandat für Nahost-Friedenstruppe », *Der Spiegel*, 25 juillet 2006, <https://www.spiegel.de/politik/ausland/weimarer-dreieck-deutschland-frankreich-und-polen-fordern-starkes-mandat-fuer-nahost-friedenstruppe-a-428502.html>.

¹² Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne, Belgique et Macédoine du Nord.

¹³ Dénommés ainsi de par la présence au sein de ces unités de troupes françaises et/ou allemandes.

b. Rappel des hypothèses

Pour rappel, nous estimons que les décisions découlent des rôles auxquelles adhèrent les acteurs impliqués, et qu'elles subissent également l'influence des décisions antérieures prises par ces mêmes acteurs ou par leurs prédécesseurs. Plusieurs rôles potentiellement contradictoires peuvent être revendiqués par les acteurs membres des appareils décisionnels. Aussi, afin de déterminer quels rôles sont à l'origine des décisions, il convient de déterminer les acteurs de celles-ci, ainsi que les luttes et les rapports de force entre eux lors de ces mêmes décisions.

Notre première hypothèse insiste sur le nombre limité d'acteurs prenant véritablement part aux décisions. Cette limitation est le fruit selon nous de règles institutionnelles formelles et informelles, résultant parfois de récentes oppositions entre quelques acteurs. Eu égard aux thématiques qu'impliquent nos cas d'étude et aux arrangements formels existants, plusieurs acteurs issus de la présidence de la République, de la chancellerie, des ministères français et allemands des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que du *Bundestag* peuvent prétendre prendre part à ces processus décisionnels¹⁴. Or selon nous, seuls certains d'entre eux¹⁵ sont impliqués dans les décisions relatives à nos cas d'étude, en l'occurrence ici les choix des partenaires pour les *EUBG*.

Notre deuxième hypothèse se réfère aux rôles revendiqués par les acteurs impliqués dans les décisions. Les mesures que ces derniers prennent s'inscrivent dans les objectifs et les moyens caractéristiques de rôles bien identifiés. Selon cette hypothèse, eu égard au faible nombre de partenaires¹⁶ et compte tenu des rôles revendiqués par Paris¹⁷, nous devrions trouver des éléments relatifs aux rôles d'allié fidèle et de grande puissance. Il est probable que nous identifions également des éléments faisant référence au rôle de promoteur du renforcement de l'UE et des capacités militaires de celle-ci. Le peu de partenaires implique cependant une présence plus limitée de ce rôle, *a contrario* des deux premiers. Dans l'analyse des choix

¹⁴ Voir *supra*, chapitre 3.

¹⁵ L'ensemble des services/acteurs potentiellement concernés peuvent par ailleurs se répartir en cinq catégories : les acteurs clés et dominants ; les acteurs contributeurs ; les acteurs participants ; les acteurs tenus seulement informés ; et les acteurs écartés des décisions (voir *supra*, chapitre 2).

¹⁶ Outre leur faible nombre, les partenaires de la France semblent être avant tout des pays avec lesquels Paris a l'habitude de coopérer dans des structures militaires et en opération sur des théâtres extérieurs.

¹⁷ Au nombre de trois pour Paris : allié fidèle (vis-à-vis de Berlin), grande puissance, promoteur du renforcement des capacités européennes et de la puissance de l'Europe.

effectués par les décideurs allemands¹⁸, étant donné le nombre élevé de partenaires, les rôles d’allié fidèle et de promoteur du renforcement de l’UE devraient être dominants¹⁹.

Ceci nous amène à notre troisième hypothèse selon laquelle les décisions prises sont le résultat de conflits et de rapports de forces entre acteurs. Ils peuvent être politiques et/ou bureaucratiques. En ce qui concerne les affrontements, ils peuvent être le fruit d’une divergence liée à la promotion de rôles différents ou dus plus simplement à des luttes de pouvoir. Ils peuvent d’ailleurs être à l’origine d’arrangements institutionnels formels ou informels déterminant les acteurs impliqués à l’avenir lors de discussions relatives aux mêmes thèmes. Ceci nous amène à supposer que les choix de partenaires effectués par Paris et Berlin ne furent pas forcément l’objet de consensus entre les acteurs impliqués au sein des appareils politico-militaires français et allemands.

La quatrième hypothèse de notre modèle fait référence quant à elle à la filiation entre les décisions étudiées et certaines mesures antérieures. Ces mesures s’inscrivent elles-mêmes dans des conceptions de rôles de leur pays des acteurs impliqués à l’époque. Selon cette hypothèse, les choix des partenaires pour la formation des GTUE découleraient fortement des coopérations préexistantes entre certains pays européens et très peu – voire absolument pas – d’une stratégie visant à exploiter au maximum les potentiels apports de ce nouvel instrument à disposition de Paris et de Berlin. Le rappel de nos hypothèses et de leurs implications ayant été fait, vérifions à présent dans quelle mesure celles-ci se vérifient compte tenu des données recueillies au cours de notre recherche.

I. Les partenaires de Paris pour les GTUE : analyse du processus décisionnel à l’origine des choix français

Ainsi que nous l’avons vu, la France a contribué à huit différents groupements tactiques européens. Les trois premiers font suite aux annonces ayant eu lieu lors de la conférence d’offre d’engagement de novembre 2004. Les cinq autres *Battle Groups* auxquels les Français

¹⁸ Pour rappel, trois rôles sont revendiqués: allié fidèle (vis-à-vis de Paris, de Washington et de l’OTAN), puissance civile, promoteur du renforcement de la coopération européenne et de l’UE.

¹⁹ Il est possible cependant que certains acteurs des décisions prises aient revendiqué fortement d’autres rôles. Compte tenu de nos attentes, si cela venait à être le cas, cela pourrait indiquer que ces acteurs n’auraient pas réussi à imposer leurs vues lors du processus décisionnel.

ont par la suite pris part, résultent quant à eux de décisions prises entre 2005 et 2008 au cours de divers sommets bilatéraux ou trilatéraux, avec Madrid pour les quatre premiers, ainsi qu’avec Varsovie et Berlin dans le cas du GTUE Weimar²⁰. Dans le cadre de l’application de nos hypothèses, il est prévu par conséquent de séquencer notre analyse, deux phases de décision se distinguant : l’automne 2004 et les années 2005-2008.

| Phase 1 : automne 2004 | Phase 2 : années 2005-2008 |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • France (semestre d’astreinte : 1^{er} semestre 2005) • France, Allemagne, Belgique, Luxembourg Liste des <i>EUBG</i> pouvant en découler : <ul style="list-style-type: none"> ▶ France, Allemagne (semestre d’astreinte : 1^{er} semestre 2006) ▶ France, Allemagne, Belgique (semestre d’astreinte : 2^{ième} semestre 2006) ▶ France, Belgique, Luxembourg (semestres d’astreinte : 2^{ième} semestre 2009 ; 1^{er} semestre 2012) • France et Belgique (semestres d’astreinte : 1^{er} semestre 2007 ; 2^{ième} semestre 2015 ; 1^{er} semestre 2017) | <ul style="list-style-type: none"> • France, Allemagne, Espagne, Portugal (semestre d’astreinte : 1^{er} semestre 2008) • France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg (semestre d’astreinte : 2^{ième} semestre 2008) • France, Espagne, Portugal (semestre d’astreinte : 2^{ième} semestre 2010) • France, Espagne, Portugal, Italie (semestre d’astreinte : 2^{ième} semestre 2011) • France, Allemagne, Pologne (semestre d’astreinte : 1^{er} semestre 2013) |

Tableau XVIII : GTUE avec des éléments français, décidés lors des deux différentes phases de création

1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d’acteurs au sein de l’appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie.

Précédemment, nous avons eu l’occasion de rappeler les différents types d’acteurs possibles²¹, ainsi que les nombreux services et individus pouvant être concernés par les choix de partenaires effectués par la France. Or ainsi que nous le supposions avec notre première hypothèse, il s’avère que durant les deux phases, peu de services et de personnes furent impliqués dans les décisions prises.

Lors des discussions relatives aux trois premiers *EUBG*, nous n’avons dénombré au final qu’une demi-douzaine d’acteurs. En effet, à partir des entretiens réalisés et du croisement de

²⁰ À noter que ces derniers n’ont été d’astreinte jusqu’ici qu’une seule fois chacun.

²¹ Classés selon leurs activités et leurs capacités d’influence.

ceux-ci, il ressort que les acteurs clés des choix des partenaires de la France furent l'état-major des Armées (et plus particulièrement les divisions emploi et euratlantique), la cellule diplomatique de l'Élysée (essentiellement à travers les conseillers subalternes²²), ainsi que l'état-major particulier de la présidence (apparemment à travers les adjoints du CEMAP). Outre ces quatre acteurs clés, nous comptons deux acteurs contributeurs ayant eu dans ce cas de figure un rôle de superviseur avec un fort pouvoir d'influence, à savoir le chef d'état-major des armées²³ et le ministre de la Défense²⁴.

Plusieurs diplomates et militaires, ayant occupé des fonctions au ministère de la Défense ou au sein de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité du Quai nous ont confirmé le rôle central de l'EMA²⁵. Concernant plus précisément la division emploi²⁶ et la division euratlantique²⁷, ce sont uniquement des militaires et un haut fonctionnaire – tous membres du ministère de la Défense à l'époque – qui chacun dans leur propos ont attesté de la contribution de ces deux services, qui semblent avoir été les principaux décideurs. Ces deux

²² Le conseiller diplomatique qui est à la tête de la cellule ne semble pas avoir été sollicité sur ces questions. Entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

²³ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

²⁴ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017.

²⁵ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017.

²⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

²⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 (il s'agit de la même personne citée précédemment et interviewée jadis par Delphine Deschaux-Dutard) ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018.

acteurs ont toutefois été suivis attentivement dans leur démarche par l'Élysée²⁸, plus spécifiquement par des membres de l'EMAP²⁹ et de la cellule diplomatique.³⁰

Cette supervision est loin d'avoir été insignifiante aux dires d'un ancien membre de la division euratlantique³¹, les services de l'Élysée ayant même recadré sévèrement les membres de l'EMA sur l'importance de la multinationnalité des GTUE. Il semble en effet que dans un premier temps l'EMA ait eu tendance à privilégier en effet la constitution de groupements tactiques qu'avec des unités françaises. Ceci poussa alors les services de la Présidence à intervenir.

Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, la délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense³² et la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement³³ du Quai d'Orsay sont demeurées pour leur part de simples spectatrices dans

²⁸ Entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018.

²⁹ L'adjoint « Air » au sein de l'EMAP à l'époque semble avoir été la personne issue de ce service la plus impliquée. Le poste était alors occupé par le général Pierre Bourlot.

Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017.

³⁰ Laurent Bili, conseiller technique à la Présidence de 2002 à 2007 est semble-t-il le principal membre de la cellule diplomatique à avoir pris part aux choix des partenaires de la France pour les GTUE, bien que cela reste incertain, deux entretiens avec d'anciens membres de la cellule diplomatique se contredisant sur cette question.

Entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique de l'Élysée (*e.p.*), réalisé par courriels le 10 avril 2017.

³¹ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

³² Sur ce point, certains des entretiens divergent. Aux dires de plusieurs militaires – pour la plupart membres de l'EMA à l'époque – la DAS aurait été largement impliquée dans les décisions (entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018). Or ceci est contredit par d'autres entretiens dont deux issus de membres de la DAS, ce qui nous incline à penser que ces derniers se rapprochent plus de la réalité (entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017). La frustration chez ces deux interlocuteurs – présente lors de nos échanges – de n'avoir pu prendre part aux discussions tend à renforcer notre inclination à l'égard de leur propos.

³³ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité à l'époque, réalisé par courriels le 13 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par courriels le 13 août 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

les décisions relatives au choix des partenaires, étant simplement informées des discussions en cours, aux dires des nombreux entretiens réalisés. Il est à noter que le centre de planification et de conduite des opérations³⁴ fut également tenu informé de celles-ci, tout comme la DAS et la direction ASD.

Il n'est pas certain que la direction générale des affaires politiques et de la sécurité fut tenue informée au même titre que la DAS, la direction ASD et le CPCO, même si deux³⁵ de nos interlocuteurs l'ont mentionnée. Il ressort des interviews la mise à l'écart d'un nombre assez conséquent d'acteurs potentiels sur ces discussions de choix de partenaires. En effet aucun des vingt-deux entretiens, au cours desquels les événements de l'automne 2004 ont été abordés, ne mentionne d'autres services administratifs ou personnages majeurs tels que le ministère des Affaires étrangères ou même le Président de la République³⁶.

Les acteurs écartés lors des décisions de 2004 le furent également au cours des années suivantes durant lesquels cinq autres GTUE furent annoncés et mis en alerte durant un semestre. Il y eut pourtant quelques évolutions. Une certaine continuité semble toutefois avoir prévalu, en particulier en ce qui concerne les acteurs dominants des discussions et décisions prises.

Parmi cette catégorie, les entretiens menés au cours de nos terrains confirment à nouveau le poids incontournable de l'EMA³⁷ à travers une fois encore les divisions emploi³⁸ et

³⁴ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

³⁵ Il s'agit cependant de personnes n'ayant pas occupé de poste au sein de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité.

Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

³⁶ De ce fait, la liste des services écartés est assez importante : le président, le secrétaire général de l'Élysée, le cabinet du président de la République, le ministre des Affaires étrangères, le CAPS, le cabinet du ministre des Affaires étrangères, le secrétariat général du Quai d'Orsay, la direction de l'Union européenne, la direction générale des affaires politiques et de la sécurité, le service de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune, la sous-direction des affaires stratégiques, le cabinet civil et militaire du ministre de la défense, le chef d'état-major de l'armée de Terre, ainsi que l'état-major de l'armée de Terre. Il est probable néanmoins que certains parmi cette liste aient été, à un moment ou à un autre, informés des choix effectués (tel le président de la République à titre d'exemple). Ces éventuelles communications n'ont pour autant eu aucun impact quant aux décisions prises.

³⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 7 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques, réalisé à Paris le 18 avril 2017.

euratlantique³⁹, ainsi que de l'Élysée⁴⁰ par le truchement de l'état-major particulier⁴¹ et de la cellule diplomatique⁴². Tout comme en 2004, il semble qu'au sein de la Présidence, ce soient avant tout des adjoints au CEMAP⁴³ ou des conseillers subalternes⁴⁴ au conseiller diplomatique qui aient été impliqués et non directement les CEMAP et les conseillers diplomatiques successifs⁴⁵. À côté de ces quatre acteurs clés, le CEMA contribua encore de manière assez forte, tout comme en 2004⁴⁶. Cette supervision vigilante du CEMA ne semble pas cependant s'être perpétuée sous le général Jean-Louis Georgelin, ni sous l'amiral Édouard Guillaud⁴⁷. Il semble qu'il en aille de même avec le ministre de la Défense, sa supervision s'effaçant avec l'arrivée d'Hervé Morin, ministre de la Défense sous Nicolas Sarkozy de 2008 à 2010⁴⁸.

³⁸ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division emploi, réalisé à Lyon le 12 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division emploi (*e.p.*), réalisé par courriels le 24 mars 2017.

³⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division emploi, réalisé à Lyon le 12 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division emploi (*e.p.*), réalisé par courriels le 24 mars 2017.

⁴⁰ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018.

⁴¹ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017.

⁴² Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. conseiller à l'Élysée (*e.p.*), réalisé par courriels le 10 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

⁴³ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

⁴⁴ Si sous la présidence de Jacques Chirac, il semble, ainsi que nous l'avons vu, que l'individu le plus impliqué de la cellule diplomatique fut le conseiller technique Laurent Bili, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, il semblerait que ces questions aient été traitées par le conseiller des affaires stratégiques, François Richier.

⁴⁵ En 2006, le général Henri Bentégeat laisse en effet son poste au général Jean-Louis Georgelin. Un an plus tard, suite à l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, Jean-David Levitte était nommé conseiller diplomatique à la place de Maurice Gourdault-Montagne.

⁴⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017.

⁴⁷ Les deux entretiens mentionnant directement le CEMA se contredisent malheureusement sur ce point, bien que compte tenu des circonstances de l'entretien et des fonctions occupées respectivement par nos interlocuteurs, notre inclination va plutôt vers notre second interlocuteur, niant toute intervention du chef d'état-major des armées.

Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 7 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

⁴⁸ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017.

Au cours de cette seconde phase, certains acteurs cantonnés auparavant essentiellement au statut de simple observateur tenu informé, obtinrent des compétences et des capacités d'influence, faisant d'eux des acteurs contributeurs aux décisions prises. Le poids de leur contribution fut loin d'atteindre celui du CEMA et du ministre de la Défense. Il s'agit de la DAS⁴⁹ au sein du ministère de la Défense ainsi que de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité⁵⁰ et de la direction ASD⁵¹ du ministère des Affaires étrangères. Il ne faut pas cependant trop exagérer l'influence de ces trois acteurs, nos entretiens étant loin d'être unanimes tant pour la DAS⁵², la direction générale⁵³ et même la direction ASD⁵⁴.

L'ensemble des autres acteurs⁵⁵ de l'appareil décisionnel dans les domaines de politique étrangère et de défense fut à nouveau écarté des décisions relatives au choix des partenaires de la France⁵⁶. Tout comme en 2004, on peut supposer que certains parmi cette liste aient été, à un moment ou à un autre, informés des choix effectués compte tenu de leurs fonctions (tel le président de la République), sans que pour autant cela n'ait véritablement eu un impact sur les décisions prises.

Entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 7 juin 2017 ; « Deutschland, Frankreich und Polen fordern starkes Mandat für Nahost-Friedenstruppe », *op. cit.*

⁴⁹ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017.

⁵⁰ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

⁵¹ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017.

⁵² Entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la défense (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

⁵³ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité, réalisé à Paris le 10 janvier 2018 ; entretien avec une diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par courriels le 7 mai 2017.

⁵⁴ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité, réalisé à Paris le 10 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé par téléphone le 13 mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD, réalisé à Paris le 13 avril 2017.

⁵⁵ La liste des services écartés comprend : le président, le secrétaire général de l'Élysée, le cabinet du président de la République, le ministre des Affaires étrangères, le CAPS, le cabinet du ministre des Affaires étrangères, le secrétariat général du Quai d'Orsay, la direction de l'Union européenne, la direction de l'Europe continentale, le service de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune, la sous-direction des affaires stratégiques, le cabinet civil et militaire du ministre de la défense, le CPCO, le chef d'état-major de l'armée de Terre, ainsi que l'état-major de l'armée de Terre.

⁵⁶ L'absence de toute référence à ces acteurs potentiels dans les trente et un entretiens relatifs à cette période est assez éloquent.

In fine, notre première hypothèse est donc validée, et nous permet de constater certaines régularités quant aux acteurs prenant part aux décisions étudiées. Tant en 2004 que par la suite, on retrouve avec les mêmes pouvoirs la division emploi, la division euratlantique, l'état-major particulier, la cellule diplomatique de la Présidence, ainsi que jusqu'en 2006-2007 le ministre de la Défense et le chef d'état-major des armées. Certains services initialement assez faibles réussirent à augmenter quelque peu leur capacité d'influence, à savoir la délégation aux affaires stratégiques, la direction des affaires stratégiques et du désarmement, ainsi que la direction générale des affaires politiques et de la sécurité⁵⁷.

2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises.

Les choix de partenaires pour les GTUE ne furent pas totalement dénués de rapports de force⁵⁸. Le croisement des divers entretiens et de nos sources atteste cependant du soutien de l'ensemble des acteurs du processus décisionnel aux choix effectués des partenaires tant en 2004 qu'au cours des années suivantes. Or selon nous, ce « consensus » s'explique grâce aux rôles auxquels les acteurs adhéraient pour leur pays et du fait que les choix des partenaires furent en adéquation avec les objectifs et les moyens relevant de ces mêmes rôles. L'analyse des arguments avancés et du vocabulaire utilisé par les acteurs permet d'identifier ces rôles présents chez les individus et services impliqués. Elle révèle clairement la présence et l'impact des trois rôles classiques de la France, à savoir celui d'allié fidèle de l'Allemagne, celui de grande puissance, ainsi que celui de promoteur du renforcement du poids de l'Europe sur la scène internationale. Ces rôles ne sont néanmoins pas forcément partagés par tous les acteurs ou du moins pas hiérarchisés de la même manière. Que cela soit en 2004 ou durant la période 2005-2008, une nette domination du rôle relatif au renforcement de l'Europe se dégage chez les acteurs à l'origine des choix des partenaires, avec toutefois une présence non négligeable du rôle de grande puissance. Bien qu'identifiable dans les arguments donnés par certains acteurs pour expliquer les choix effectués, le rôle d'allié fidèle de l'Allemagne fut au

⁵⁷ Il est possible qu'actuellement cette configuration d'acteurs impliqués ait évolué. C'est du moins ce que laisse sous-entendre un de nos interlocuteurs en poste au sein de la direction de l'Union européenne du Quai d'Orsay. Cette direction ainsi que la DGRIS (héritière de la DAS) seraient au cœur désormais de toutes les discussions relatives aux groupements tactiques.

Entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne du ministère des Affaires étrangères, réalisé par téléphone le 21 décembre 2017.

⁵⁸ Voir *infra*, pp. 204-205

final assez mineur et uniquement mentionné pour le *Battle group* de 2004 comprenant l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg.

Nos entretiens⁵⁹ démontrent ainsi qu'en 2004, le rôle de promoteur du renforcement de l'UE était bien implanté au sein de la cellule diplomatique et de l'EMAP. L'argumentation utilisée par d'anciens membres de ces services – ou qui leur a été attribuée – dans nos interviews révèle la présence d'un ensemble d'arguments⁶⁰ correspondant strictement à ce rôle. Compte tenu de cela, il est donc normal qu'en 2004 l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg aient été choisis comme partenaires. En effet, il convient de rappeler qu'un an auparavant les Européens s'étaient divisés sur la guerre en Irak, mais aussi sur le développement des capacités militaires au sein de l'UE⁶¹. Sur les deux sujets, Paris s'était retrouvé soutenu justement par ces trois pays, à l'époque très favorables à cette évolution des moyens militaires propres aux Européens. Choisir donc pour partenaire ces pays était donc en parfaite adéquation avec les objectifs et visées du rôle de promoteur de l'Europe de la défense.

Au sein des divisions emploi et euratlantique, leurs membres agissaient pour leur part en tenant compte des trois rôles revendiqués par la France. Toutefois, les entretiens⁶² démontrent une nette domination chez eux des objectifs et moyens liés au rôle de grande puissance. Certes, il semble qu'il y ait eu une prise en compte des buts et visées des deux autres rôles, à savoir le développement de la défense européenne et le maintien d'un fort lien avec

⁵⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

⁶⁰ Exemple d'arguments utilisés : renforcer les capacités militaires des Européens, développer l'Europe de la défense, approfondir et mettre en œuvre la défense européenne, *etc.*

⁶¹ Lors du sommet de Bruxelles de 2003, Paris, Berlin, Bruxelles et Luxembourg avaient proposé la création d'un quartier général européen pour les opérations ainsi que l'instauration d'une Union européenne de Sécurité et de Défense. Ces deux projets avaient suscité une vive réprobation de la part des autres états membres, voir *supra*, chapitre 3.

⁶² Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la défense (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 20 juillet 2005 (TDD) ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

l'Allemagne. Toutefois le nombre d'occurrences des trois ensembles d'arguments utilisés⁶³, qui se réfèrent aux rôles évoqués, ne laisse aucune place au doute.

Étant donné cela, le soutien des deux divisions à la formation de GTUE avec les trois autres pays mentionnés pose de ce fait un problème. Le rôle de grande puissance aurait tendance à pousser ces défenseurs à ne promouvoir que des unités strictement nationales, à l'instar du premier *EUBG* proposé par Paris, constitué uniquement de militaires français. Or deux autres groupements comportant des militaires d'autres pays furent également soutenus par les deux divisions. Les trois pays sélectionnés ne sont pas cependant n'importe lesquels. En effet, il s'agit de partenaires avec lesquels les armées françaises avaient déjà par le passé coopéré en mission et dans le cadre d'unités militaires mixtes⁶⁴. On peut estimer qu'il y a donc eu malgré tout un impact des prescriptions du rôle de grande puissance insistant sur l'efficacité opérationnelle. Cela n'explique pas toutefois pourquoi les deux services de l'EMA n'ont tout simplement pas favorisé uniquement des *Battle Groups* nationaux. La solution réside en fait dans les propos d'un ancien membre de la division euratlantique.

« Lorsque la proposition [des GTUE] fut relayée à l'EMA, on n'a pas percuté de suite qu'il fallait faire du multinational. Au début la réaction générale était, « ben ok on met tel ou tel régiment français en alerte et chaque pays dira quand ses régiments sont en alerte ». Il s'en est suivi un recadrage clair de l'Élysée nous indiquant qu'il fallait des bataillons mixtes [bi/multi-nationales] »⁶⁵.

Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur ce rapport de force. Néanmoins ceci démontre l'obligation faite aux services de l'EMA de choisir des partenaires. Se pliant à la volonté de l'Élysée, ils privilégieront par conséquent des pays en adéquation avec leur souci d'efficacité opérationnelle.

À l'époque le CEMA et le ministre de la Défense⁶⁶ semblent avoir eu le souci d'agir sur ce sujet en prenant en compte les objectifs et visées du rôle de grande puissance, mais également

⁶³ Le premier ensemble insiste sur l'efficacité opérationnelle et la viabilité de troupes constituées pour des missions. Le deuxième rassemble les propos mentionnant l'Europe de la défense et le développement des capacités militaires des Européens. Enfin le troisième ensemble comporte des propos mettant l'accent sur l'amitié franco-allemande et le lien particulier entre les deux pays.

⁶⁴ Cf. Corps européen et brigade franco-allemande.

⁶⁵ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

⁶⁶ Respectivement le général Henri Bentégeat et la ministre Michèle Alliot-Marie.

de celui de promoteur de la défense européenne⁶⁷. Dans nos entretiens, les propos qui leur sont attribués se divisent en effet à parts égales en deux catégories d'arguments se référant à ces deux rôles. Compte tenu des rôles auxquels ces deux personnages adhéraient, il est donc logique qu'ils aient favorisé la constitution des trois GTUE de 2004, ceux-ci étant en adéquation avec ces mêmes rôles, ainsi que nous l'avons expliqué ci-dessus.

Qu'en est-il des cinq autres *EUBG* annoncés au cours des années 2005-2008 ? On constate le maintien de la domination exclusive du rôle de promoteur du renforcement de l'UE au sein de la cellule diplomatique et de l'état-major particulier⁶⁸. Tout comme en 2004, les explications mises en avant peuvent se résumer à un unique groupe d'arguments⁶⁹ correspondant strictement à ce rôle. En quoi néanmoins le choix de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de la Pologne est-il en faveur des objectifs de ce rôle, et ce, quelques années après les événements de 2003 susmentionnés ? L'explication réside pour les trois premiers pays dans les changements de gouvernement au sein de ceux-ci au cours des années 2004-2006⁷⁰, permettant l'arrivée au pouvoir de partis politiques moins atlantistes et plus pro-européens. Par ailleurs, l'année 2006 permettait de mettre en avant le triangle de Weimar, ce forum fêtant alors ces quinze ans, et donc par extension de favoriser des liens plus étroits avec Varsovie, après les tensions des années 2003 et 2004. Encourager la création de GTUE avec ces pays se justifiait donc pour les acteurs issus de l'Élysée par cette nécessité de renforcer la crédibilité militaire des Européens, en profitant d'occasions favorables découlant de changements de majorité dans ces pays ou de célébrations particulières.

Les arguments avancés par les divisions emploi et euratlantique – et attribués à celles-ci – dévoilent une certaine évolution au sein de ces deux services⁷¹. Certes le rôle de grande puissance et ses implications demeurent dominants pour ces membres de l'EMA⁷². On constate cependant une augmentation des arguments et vocabulaires se référant au rôle de

⁶⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017.

⁶⁸ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017.

⁶⁹ Exemple d'arguments utilisés : renforcer les capacités militaires des Européens, développer l'Europe de la défense, approfondir et mettre en œuvre la défense européenne, *etc.*

⁷⁰ Les socialistes José Luis Zapatero, José Socrates et Romano Prodi remportant les élections dans leur pays respectivement en 2004, 2005 et 2006.

⁷¹ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division emploi, réalisé à Lyon le 12 avril 2017.

⁷² Leurs propos insistant toujours sur la notion d'efficacité opérationnelle.

promoteur du renforcement de l'Union européenne. Or les choix successifs de Rome, de Madrid et de Lisbonne correspondent aux obligations liées à ces deux rôles. L'adéquation avec le rôle de grande puissance et le souci de l'efficacité en opération est visible compte tenu du fait qu'il s'agit là encore de trois pays avec lesquels Paris a déjà coopéré en opérations et collabore dans le cadre de certaines unités permanentes multinationales⁷³. Du fait des rôles dominants au sein des deux divisions, il est donc normal qu'ils aient soutenu les cinq GTUE annoncés au cours des années 2005-2008.

Le CEMA et la ministre de la Défense étant en partie les mêmes qu'en 2004⁷⁴, il était probable que leurs actions et raisonnements soient dictés par les mêmes rôles cités auparavant : grande puissance et promoteur de la défense européenne. Les propos qui leur sont attribués dans nos interviews⁷⁵ pour expliquer leurs choix se divisent en effet à nouveau à parts égales en deux catégories d'arguments se référant à ces deux conceptions de la place de la France sur la scène internationale. Étant donné les rôles auxquels ils adhéraient, il est normal qu'ils aient promu la constitution des cinq GTUE en question, ceux-ci étant en adéquation avec ces mêmes rôles, ainsi que nous l'avons expliqué.

Bien qu'ils n'aient eu qu'une influence mineure, trois nouveaux acteurs participèrent également aux discussions relatives aux *Battle Groups* de 2005-2008 : la délégation aux affaires stratégiques, la délégation générale des affaires politiques et de la sécurité et la direction des affaires stratégiques et du désarmement. Leur pouvoir fut néanmoins inférieur à ceux du CEMA, de la ministre de la Défense et même des divisions emploi et euratlantique. Ils furent malgré tout des acteurs notables des discussions et promurent chacun les cinq GTUE. Ceci s'explique par la nette domination à l'époque dans ces trois unités administratives du rôle favorisant l'Europe de la défense. L'analyse des arguments employés par ceux-ci pour justifier le choix de ces partenaires atteste cette domination sans partage⁷⁶.

⁷³ À savoir l'Euromarfor et l'Eurofor. Le choix de Varsovie est le seul qui ne prend guère en compte l'efficacité opérationnelle. Il est à noter cependant que la France accepta de coopérer avec la Pologne qu'en compagnie de l'Allemagne, qui elle, participait déjà depuis plusieurs années à une unité militaire commune avec les Polonais (cf. le corps du nord-est de l'OTAN composé des Allemands, des Polonais et des Danois).

⁷⁴ Le général Bentégeat fut CEMA jusqu'en 2006. Michèle Alliot-Marie quitta le ministère de la Défense en 2007.

⁷⁵ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017.

⁷⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (e.p), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (e.p), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP, réalisé à Paris le 19 juillet 2017.

In fine, on observe la présence diffuse ou forte du rôle en faveur de la défense européenne dans les services impliqués dans les choix des partenaires de la France. Pour autant, il est indéniable qu'au sein du ministère de la Défense, le rôle de grande puissance détermine grandement les attitudes et raisonnements des acteurs étudiés.

3) Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Malgré les nuances existantes entre les acteurs quant aux rôles revendiqués par eux pour la France, force est de constater dans nos entretiens l'absence de véritables conflits/oppositions entre les acteurs impliqués dans les discussions portant sur les partenaires pour les EUBG. Caractéristique de la France, en l'absence de cohabitation, il était de prime abord impossible de découvrir des traces d'affrontements d'ordre politique⁷⁷. Des frictions au sein des administrations auraient pu être envisageables. Rien cependant dans nos interviews⁷⁸ ne permet de soutenir une telle proposition. Le faible nombre d'acteurs⁷⁹ ayant pris part aux décisions est sans doute un des éléments explicatifs de cette situation.

Nos sources révèlent néanmoins, d'une part l'existence d'un rapport de force en 2004, et d'autre part la tenue d'affrontements réguliers entre certains acteurs portant non pas sur tel ou tel pays choisi comme partenaire, mais plus fondamentalement sur la place et le pouvoir attribué à chaque service sur ces questions relatives au choix des partenaires.

Le rappel à l'ordre de l'Élysée quant au caractère multinational obligatoire des GTUE en 2004 constitue ce rapport de force⁸⁰. Il ne déboucha pas sur une opposition entre les services de l'Élysée et les deux divisions concernés, les services de l'EMA n'étant pas en mesure de contester une demande issue de l'EMAP et de la cellule diplomatique. Il démontre cependant que même si le choix concret des partenaires fut essentiellement laissé entre les mains du ministère de la Défense, les services de l'Élysée impliqués entendaient bien veiller à ce que certaines dispositions soient mises en œuvre : en l'occurrence ici le fait de ne pas rester dans un format strictement français pour ces futures unités de l'UE.

⁷⁷ Voir *supra*, chapitre 2.

⁷⁸ Pour rappel, cette partie de notre chapitre recourt à trente-huit entretiens.

⁷⁹ Sur l'ensemble des participants potentiels au sein des structures compétentes en matière de politiques étrangères et de défense.

⁸⁰ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018.

Par ailleurs le croisement de nos sources⁸¹ démontre un conflit violent au cours des années 2005-2008 entre les deux divisions de l'EMA et la délégation aux affaires stratégiques. Portant sur l'accroissement des attributions de la DAS quant aux choix des partenaires de la France pour les GTUE⁸², ce conflit permit à la délégation de participer aux décisions en lien avec les *Battle Groups*, sans pour autant lui donner une voix équivalente aux services de l'EMA. Une attitude semblable de la part du Quai d'Orsay et plus particulièrement de la direction ASD aurait pu être envisageable. Pour autant, il ne semble pas qu'il y ait eu contestation de la part de ce service ou d'autres entités du ministère des Affaires étrangères quant à leurs fonctions limitées sur ces sujets, du moins durant les années étudiées⁸³.

4) Hypothèse 4 : les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier.

Sans même que l'on ait recours aux données issues des entretiens, l'impact des coopérations antérieures de la France sur le choix de ses partenaires pour les groupements tactiques est flagrant. On constate ainsi que tous les pays avec lesquels la France forme des *EUBG*, partagent avec elle soit des structures d'échange, soit des unités militaires communes.

La dépendance aux coopérations antérieures dans le choix des partenaires français pour les GTUE est assez bien résumée par deux diplomates français.

« Vous savez, il y a un truc nouveau, on se tourne automatiquement vers ceux avec qui on sait que l'on coopère bien et avec lesquels on a nos habitudes »⁸⁴.

« On prend les choses existantes et on les recycle »⁸⁵.

Que cela soit en 2004 ou dans le cas des GTUE formés au cours des années 2005-2008, les collaborations antérieures ont indéniablement influencé les acteurs de ces décisions. Plusieurs de nos entretiens⁸⁶ relatifs à ces deux périodes confirment cette hypothèse. Aucun de nos interlocuteurs n'a émis en outre des propos allant à l'encontre de cette hypothèse.

⁸¹ Entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la défense (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

⁸² Cette opposition semble avoir été d'ordre général entre les acteurs concernés et non spécifiques aux *EUBG*.

⁸³ Entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques, réalisé à Paris le 18 avril 2017.

⁸⁴ Entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

⁸⁵ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

⁸⁶ GTUE de 2004 : Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de

| | Unité militaire en commun | Structure permanente d'échange |
|-------------------|---|--|
| Allemagne | BFA (1987), corps européen (1992) | Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (1988) |
| Belgique | Corps européen | - |
| Luxembourg | Corps européen | - |
| Espagne | Corps européen, Euromarfor (1995), Eurofor (1995) | Conseil franco-espagnol de défense et de sécurité (2006) |
| Italie | Euromarfor, Eurofor | Conseil franco-italien de défense et de sécurité (2006) |
| Portugal | Euromarfor, Eurofor | - |
| Pologne | - | Triangle de Weimar (1991) |

Tableau XIX : unités militaires et structures de dialogue de la France avec ses partenaires de GTUE

Il est à noter que les décisions antérieures sur lesquelles reposent les dépendances au sentier identifiées s'inscrivent elles-mêmes dans les rôles classiques revendiqués au sein de l'appareil décisionnel français. La coopération avec l'Allemagne relève ainsi du rôle d'allié fidèle de Berlin, mais aussi de promoteur de la défense européenne. Les coopérations avec la Belgique, l'Espagne, l'Italie ont été quant à elles toujours en adéquation avec ce second rôle, mais aussi avec celui de grande puissance, ces trois pays étant considérés en général par les acteurs français comme étant moins réticents aux opérations extérieures et donc plus viables en termes d'efficacité opérationnelle. Les projets avec le Portugal, la Pologne et le Luxembourg ont toujours contribué quant à eux aux objectifs du développement de l'Europe de la défense.

l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

GTUE des années 2005-2008 : Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

Ainsi que nous le supposions, loin d'avoir été un sujet impliquant la majeure partie de l'appareil décisionnel français de politique étrangère et de défense, le choix des partenaires des GTUE ne fut au final le fait que d'un nombre restreint d'acteurs. Des données récoltées, il ressort que les choix furent exclusivement⁸⁷ entre les mains des divisions emploi et euratlantique de l'EMA, avec toutefois une forte ingérence/supervision de la part des supérieurs de l'EMA – le CEMA et la ministre de la Défense – ainsi que des membres de l'Élysée. Le rapport de force cité qui constitua pour l'essentiel un recadrage des deux divisions par les services de l'Élysée confirme cela. Il est frappant de constater l'absence de conflits entre les acteurs quant aux choix des pays, et en même temps la lutte féroce qui opposa les gens de l'EMA à la DAS sur ce thème. La DAS réussit d'ailleurs au cours des années 2005-2008 à gagner des compétences et à être plus qu'un simple observateur.

Compte tenu des acteurs impliqués, de la répartition des fonctions entre ceux-ci, et des rôles pour leur pays auxquels ils adhèrent – à savoir essentiellement celui de promoteur de l'Europe de la défense et celui de grande puissance⁸⁸ – il est normal qu'au cours des onze années au cœur de notre étude, la France n'ait coopéré qu'avec sept autres pays, l'efficacité opérationnelle ayant été une notion plus que présente chez les décideurs des deux divisions de l'EMA. Nous avons pu également observer à quel point les coopérations militaires et diplomatiques antérieures impactaient sur les choix français.

Il convient cependant de souligner un élément présent de manière récurrente dans nos entretiens⁸⁹. Certes, il n'infirme ni nos hypothèses ni notre cadre théorique générale, toutefois sa fréquence interpelle. Il s'agit du poids des sommets bilatéraux ou trilatéraux dans les

⁸⁷ Par la suite, la DAS et le Quai d'Orsay – à travers la direction générale des affaires politiques et de la sécurité et la direction ASD – réussirent à prendre part aux discussions.

⁸⁸ Ce dernier étant dominant au sein des divisions emploi et euratlantique.

⁸⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation militaire française à l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien en avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA à l'époque, réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 7 juin 2017.

annonces d'instauration de nouveaux GTUE durant les années 2005-2008. Selon plusieurs de nos interlocuteurs⁹⁰, la majorité des cinq GTUE de cette période – voire la totalité – proviendraient de décisions prises peu de temps avant des sommets entre des chefs d'état, de gouvernement ou des ministres, selon le schéma résumé ainsi par un militaire :

« Ce sont bien souvent des décisions de circonstances. [...] On est informé qu'il va y avoir un sommet avec tel ou tel pays et on nous demande à peine quelques jours avant de proposer du concret, de la substance à annoncer à l'occasion de ce sommet. On regarde donc ce qui justement d'un point de vue militaire est possible, et on sort l'idée du GTUE, assez pratique à cet égard »⁹¹.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les implications de cet aspect pour notre cadre théorique en conclusion de notre recherche.

II. Les partenaires de Berlin pour les GTUE : analyse du processus décisionnel à l'origine des choix allemands

À l'instar de la France, l'Allemagne a participé au cours des années 2005-2016 à huit groupements tactiques. Les quatre premiers sont issus des décisions prises à l'automne 2004, annoncées lors de la conférence d'offre d'engagement au mois de novembre de la même année. Chacun – ou presque – a pris part depuis à deux astreintes. Trois des quatre autres *Battle Groups* comprenant des troupes allemandes résultent quant à eux de décisions prises au cours des années 2005-2008⁹². Ils sont le fruit de sommets⁹³ entre chefs de gouvernement/d'État ou de ministres et des échanges réguliers entre les états membres. Par ailleurs, il semble que Berlin n'ait été l'initiateur d'aucun d'entre eux, compte tenu des éléments à notre disposition⁹⁴. Contrairement aux quatre premiers GTUE, ils n'ont été mis en alerte qu'une seule fois jusqu'ici. Dans le cadre de l'application de nos hypothèses, il est prévu par conséquent de séquencer notre analyse, deux phases de décision se distinguant là encore : la première relative à la conférence de 2004 et la seconde couvrant les années 2005 à 2008.

⁹⁰ *Ibidem*.

⁹¹ Entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018.

⁹² France, Allemagne, Espagne, Portugal ; France, Allemagne, Belgique, Espagne ; France, Allemagne, Pologne.

⁹³ Exemple : GTUE de Weimar annoncé lors d'un sommet trilatéral entre les ministres de la Défense de la France, de l'Allemagne et de la Pologne.

⁹³ « Deutschland, Frankreich und Polen fordern starkes Mandat für Nahost-Friedenstruppe », *op. cit.*

⁹⁴ Voir *supra*, pp. 201-204.

| Phase 1 : automne 2004 | Phase 2 : années 2005-2008 |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne, France, Belgique, Luxembourg (jamais utilisé avec les quatre pays). Liste des <i>EUBG</i> pouvant en découler : <ul style="list-style-type: none"> ▶ France, Allemagne (semestre d’astreinte : 1^{er} semestre 2006) ▶ France, Allemagne, Belgique (semestre d’astreinte : 2^{ième} semestre 2006) • Allemagne, Pays-Bas et Finlande⁹⁵ (semestres d’astreinte : 1^{er} semestre 2007 ; 1^{er} semestre 2011 avec en outre l’Autriche et la Lituanie) • Allemagne, Pologne, Slovaquie et Lettonie⁹⁶ (semestre d’astreinte : 1^{er} semestre 2010 avec en outre la Lituanie) • Allemagne, Autriche et République tchèque (semestres d’astreinte : 2^{ième} semestre 2012 avec en outre l’Irlande, la Croatie et la Macédoine du Nord ; 2^{ième} semestre 2016 avec en outre la Croatie, l’Irlande, l’Autriche, le Luxembourg et la Belgique) | <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne, France, Espagne, Portugal (semestre d’astreinte : 1^{er} semestre 2008) • Allemagne, France, Belgique, Espagne, Luxembourg (semestre d’astreinte : 2^{ième} semestre 2008) • Allemagne, France, Pologne⁹⁷ (semestre d’astreinte : 1^{er} semestre 2013) • Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne, Belgique, Macédoine du Nord⁹⁸ (semestre d’astreinte : 2^{ième} semestre 2014) |

Tableau XX : GTUE avec des éléments allemands, décidés lors des deux différentes phases de création

1) Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d’acteurs au sein de l’appareil décisionnel en charge des questions de défense et de diplomatie.

À l’instar de la France, ainsi que nous le supposons avec notre première hypothèse, il s’avère qu’aussi bien lors de la première phase, que durant la seconde, peu de services et de personnes ont été impliqués dans les décisions prises, et ce, alors même que l’appareil décisionnel allemand évoqué est bien plus conséquent que son homologue français. Les choix effectués se caractérisent en effet par le nombre extrêmement élevé et inattendu d’acteurs écartés.

Il ressort des données collectées l’absence d’intervention, non pas uniquement de quelques services, mais même d’entités au complet, en particulier en 2004. C’est ainsi le cas de la

⁹⁵ Dénommé *Battlegroup 107*.

⁹⁶ Intitulé *Battlegroup I-2010*.

⁹⁷ Dit *EUBG Weimar*.

⁹⁸ Appelé *EUBG 2014*.

chancellerie dont aucune direction ou *Referat* ne prit part aux discussions⁹⁹ relatives aux quatre premiers GTUE. Il en va de même du *Bundestag*¹⁰⁰ et presque également de l'*Auswärtiges Amt*¹⁰¹. Au sein du ministre des Affaires étrangères, seul le *Referat 202*¹⁰² semble avoir été de la partie. Néanmoins, au vu de nos entretiens, il fut au mieux seulement informé des décisions prises par les acteurs notables de ces dossiers¹⁰³.

Ces derniers se limitent d'ailleurs à trois, tous étant des composantes du ministère fédéral de la Défense, véritable chef d'orchestre en la matière selon plusieurs militaires et diplomates allemands¹⁰⁴. Il s'agit du *Stabsabteilung 3 du Führungsstab der Streitkräfte*¹⁰⁵ – dénommé habituellement sous l'acronyme *Fü S III* – en charge des questions de politiques militaires,

⁹⁹ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III (e.p)*, réalisé à Berlin le 4 octobre 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p*), réalisé par téléphone le 20 février 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III (e.p)*, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (*e.p*), réalisé par téléphone le 9 août 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr (e.p)*, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg (e.p)*, réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Führungsstab der Streitkräfte (e.p)*, réalisé par courriels les 1^{er} et 4 décembre 2017 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du secrétaire d'Etat Klaus Scharioth (*e.p*), réalisé par téléphone le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt (e.p)*, réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Planungsstab* au sein de l'*Auswärtiges Amt (e.p)*, réalisé par courriels le 8 décembre 2016 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de l'*Auswärtiges Amt (e.p)*, réalisé par courriels les 3 et 5 décembre 2016 ; entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (*e.p*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un haut fonctionnaire A. membre du *Leitungsstab* au sein du *BMVg (e.p)*, réalisé par courriels le 6 décembre 2016.

¹⁰⁰ *Ibidem*.

¹⁰¹ *Ibidem*.

¹⁰² Service chargé des questions liées à la PSDC.

¹⁰³ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt (e.p)*, réalisé par téléphone le 29 mars 2017.

¹⁰⁴ Entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (*e.p*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (*e.p*), réalisé par téléphone le 9 août 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III (e.p)*, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p*), réalisé par téléphone le 20 février 2017 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre du cabinet du secrétaire d'Etat Klaus Scharioth (*e.p*), réalisé par téléphone le 16 janvier 2018.

¹⁰⁵ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III (e.p)*, réalisé à Berlin le 4 octobre 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Führungsstab der Streitkräfte (e.p)*, réalisé par courriels les 1^{er} et 4 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr (e.p)*, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III (e.p)*, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p*), réalisé par téléphone le 20 février 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt (e.p)*, réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de la chancellerie (*e.p*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2018.

ainsi que plus particulièrement du service/*Referat 4*¹⁰⁶ de ce dernier, qui a pour tâche de gérer les sujets liés à l'Union européenne. À eux deux, ces acteurs furent essentiellement à l'origine des choix de partenaires de Berlin. Le *Planungsstab* du *BMVg* semble quant à lui avoir pris part aux discussions en tant qu'acteur contributeur, exerçant un contrôle des choix du *Referat 4* et du *Fü S III*. Ses capacités d'influence et de pouvoir ne furent cependant guère importantes au vu des propos tenus par nos interlocuteurs¹⁰⁷.

Lors des échanges portant sur les trois groupements tactiques créés par la suite, cette configuration d'acteurs fut globalement maintenue. Le *BMVg*¹⁰⁸ fut à nouveau l'entité clé des décisions prises, à travers le *Fü S III*¹⁰⁹ et le *Referat 4*¹¹⁰. Le *Fü S V* – en charge des opérations extérieures de la *Bundeswehr* – fut impliqué également au même niveau que les deux acteurs précédents¹¹¹. Le *Planungsstab* contribua un peu plus que précédemment, selon un ancien militaire travaillant à l'époque en son sein¹¹². Par ailleurs, alors qu'il n'était qu'informé des choix en 2004, le *Referat 202* du ministère fédéral des Affaires étrangères fut au cours de ces années partie prenante des discussions, avec toutefois des prérogatives inférieures au *Planungsstab* du *BMVg*¹¹³. Cela lui permit néanmoins d'être un acteur contributeur aux décisions prises.

¹⁰⁶ *Ibidem*.

¹⁰⁷ Entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

¹⁰⁸ Entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202*, réalisé par téléphone le 4 août 2017 ; entretien avec un diplomate A. réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 février 2017.

¹⁰⁹ Entretien avec un militaire A. membre du *Führungsstab der Streitkräfte* (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 4 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 février 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202*, réalisé par téléphone le 4 août 2017.

¹¹⁰ *Ibidem*.

¹¹¹ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202*, réalisé par téléphone le 4 août 2017.

¹¹² Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018.

¹¹³ Entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 16 décembre 2016 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt*, réalisé à Bruxelles le 14 décembre 2017 ; entretien avec un diplomate A. réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 10 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'*Abteilung Politik* du *BMVg*, réalisé par téléphone le 4 juillet 2017.

Outre ces cinq acteurs dominants et contributeurs, il est à noter qu'*a contrario* des quatre premiers *EUBG*, les directions politiques – *Abteilung 2* – de la chancellerie¹¹⁴ et de l'*Auswärtiges Amt*¹¹⁵ furent tenues informées des actions prises par les services du *BMVg* durant les années 2005-2008. Il est par ailleurs remarquable de constater qu'à l'exception des services et directions mentionnés, plusieurs acteurs potentiels¹¹⁶ furent à nouveau mis à l'écart sur la trentaine composant l'appareil décisionnel allemand¹¹⁷.

2) Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces derniers déterminent les décisions prises.

Les acteurs à l'origine des choix des partenaires ayant été identifiés, il convient de déterminer à présent leurs motivations et les rôles auxquelles ils adhéraient pour leur pays, rôles expliquant les décisions prises. Pour rappel, ces rôles sont identifiables à travers les arguments et le vocabulaire employés par les acteurs.

Que cela soit en 2004¹¹⁸ ou durant les années 2005-2008¹¹⁹, il semble qu'au sein de chacun des services impliqués¹²⁰, trois rôles aient déterminé les décisions : le rôle d'allié fidèle vis-à-

¹¹⁴ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III (e.p)*, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

¹¹⁵ Entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 16 décembre 2016.

¹¹⁶ Entretien avec un militaire F. membre de l'*Abteilung Politik* du *BMVg*, réalisé par téléphone le 4 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt*, réalisé à Bruxelles le 14 décembre 2017 ; entretien avec un diplomate A. réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* au sein de l'*Auswärtiges Amt (e.p)*, réalisé par courriels les 3 et 5 décembre 2016 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202*, réalisé par téléphone le 4 août 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202 (e.p)*, réalisé par téléphone le 10 février 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p*), réalisé par téléphone le 20 février 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab (e.p)*, réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Führungsstab der Streitkräfte (e.p)*, réalisé par courriels les 1^{er} et 4 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg (e.p)*, réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un haut fonctionnaire A. membre du *Leitungsstab* au sein du *BMVg (e.p)*, réalisé par courriels le 6 décembre 2016.

¹¹⁷ Voir *supra*, chapitre 3.

¹¹⁸ Entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du *COPS (e.p)*, réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr (e.p)*, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (*e.p*), réalisé par téléphone le 9 août 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III (e.p)*, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg (e.p)*, réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018.

¹¹⁹ Entretien avec un militaire F. membre de l'*Abteilung Politik* du *BMVg*, réalisé par téléphone le 4 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III (e.p)*, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg (e.p)*, réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un diplomate A. réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un militaire A.

vis de la France, mais aussi de l'OTAN, ainsi que le rôle de promoteur du renforcement de l'UE en particulier à travers des politiques favorables à l'inclusion d'un maximum d'états dans tous les projets européens. Il ne semble pas qu'il y ait eu de hiérarchie entre ces rôles au sein des structures en question, compte tenu du nombre identique d'occurrences des vocabulaires et arguments ayant trait à chaque rôle.

Choisir de participer avec des militaires français à des GTUE est naturellement une attitude en adéquation avec le rôle d'allié fidèle de Paris. Favoriser des coopérations avec les Pays-Bas ou encore la Pologne, pays généralement perçus comme pro-OTAN et avec lesquels l'Allemagne coopérait déjà intimement dans l'Alliance atlantique¹²¹ correspondait aux visées du rôle d'allié fidèle de l'OTAN. De la même manière, en multipliant les partenaires, le *Fü S III*, le *Referat 4*, ainsi que les autres acteurs impliqués adoptaient un comportement conforme aux buts du rôle de promoteur de l'UE, tel qu'il est compris outre-Rhin¹²².

| Groupements tactiques | Rôles |
|--|--|
| • Allemagne, France, Belgique, Luxembourg | • allié fidèle de la France, promoteur du renforcement de l'UE |
| • Allemagne, Pays-Bas et Finlande | • allié fidèle de l'OTAN, promoteur du renforcement de l'UE |
| • Allemagne, Pologne, Slovaquie et Lettonie | • allié fidèle de l'OTAN, promoteur du renforcement de l'UE |
| • Allemagne, Autriche et République tchèque | • allié fidèle de l'OTAN, promoteur du renforcement de l'UE |
| • Allemagne, France, Espagne, Portugal | • allié fidèle de la France, promoteur du renforcement de l'UE |
| • Allemagne, France, Belgique, Espagne, Luxembourg | • allié fidèle de la France, promoteur du renforcement de l'UE |
| • Allemagne, France, Pologne | • allié fidèle de la France, allié fidèle de l'OTAN, promoteur du renforcement de l'UE |

Tableau XXI : rôles en adéquation avec les GTUE formés par l'Allemagne entre 2004 et 2008

membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE, réalisé à Bruxelles le 20 décembre 2016 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202*, réalisé par téléphone le 4 août 2017.

¹²⁰ En 2004 : *Fü S III, Referat 4, Planungsstab*.

Au cours des années 2005-2008 : *Fü S III, Referat 4, Fü S V, Planungsstab, Referat 202*.

¹²¹ À travers le corps d'armée germano-néerlandais et le corps du Nord-est composé d'Allemands, de Danois et de Polonais.

¹²² Ce rôle insistant en Allemagne sur l'inclusion aux projets européens d'un maximum de pays.

Il est intéressant de noter l'absence dans les choix faits d'une quelconque référence au rôle de puissance civile. Il est vrai qu'*a priori* la présence de celui-ci aurait impliqué probablement *a minima* un nombre bien moins élevé de partenaires pour Berlin. Un de nos interlocuteurs français¹²³ estime au contraire que cette multiplication de partenaires et de pays composant des GTUE d'astreinte reflète ce rôle, ce foisonnement ayant pour conséquence une faisabilité d'emploi faible¹²⁴. Nous estimons cependant qu'il s'agit là d'une vision volontairement critique des choix allemands, réinterprétant ceux-ci à l'aune d'un sentiment de déception des Français relatif au prétendu manque d'allant des Allemands pour les opérations extérieures.

3) Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Conséquence du nombre restreint d'acteurs – surtout en 2004 – et de l'absence d'implication de personnages politiques¹²⁵, cette hypothèse n'est pas validée dans les cas étudiés par nos données recueillies. Tous les entretiens relatifs aux discussions datant de 2004¹²⁶ ainsi qu'à celles des années suivantes¹²⁷, attestent cette absence de conflit et de rapports de force. Cela ne signifie pas pour autant l'absence de luttes entre certains services, luttes visant à accroître des compétences ou à l'inverse à défendre des monopoles sur certains sujets. Entre les deux phases de décisions liées aux partenaires de l'Allemagne, il est possible que l'augmentation du poids et de l'influence à titre d'exemple du *Planungsstab* ou du *Referat 202* n'ait eu lieu qu'à la suite de tels conflits, à l'instar du cas français¹²⁸. Si rien n'infirme cette possibilité, aucun élément issu de nos sources ne permet pour autant de le confirmer.

4) Hypothèse 4 : les décisions prises sont impactées par des décisions antérieures, selon le phénomène de dépendance au sentier.

Contrairement à l'hypothèse 3, l'ultime hypothèse structurant le cadre théorique utilisé pour notre recherche dispose amplement de preuves. En effet, plusieurs militaires allemands ont

¹²³ Entretien avec un diplomate F. membre du service de la politique étrangère et de sécurité commune à l'époque, réalisé par téléphone le 15 février 2017.

¹²⁴ Au plus un GTUE comprend de pays, au plus naturellement la décision d'emploi implique l'accord obligatoire et franc d'un nombre plus important de gouvernements. Le risque de non-emploi augmente de ce fait.

¹²⁵ Ministres, *Obmann* au sein des commissions du *Bundestag*.

¹²⁶ Soit quatorze entretiens.

¹²⁷ Soit treize entretiens.

¹²⁸ Voir *supra*, p. 205.

évoqué explicitement les précédentes collaborations – et même les habitudes et routines découlant de celles-ci – parmi les raisons justifiant les partenaires choisis¹²⁹. En effet sur les dix partenaires des *EUBG* de 2004, Berlin entretenait à l'époque de solides collaborations avec sept d'entre eux :

- Avec la Belgique et le Luxembourg au sein de l'Eurocorps ;
- Avec la France à travers la brigade franco-allemande, l'Eurocorps ou encore le conseil franco-allemand de sécurité et de défense ;
- Avec les Pays-Bas, dans le cadre du corps d'armée germano-néerlandais ;
- Avec la Pologne au sein du corps du Nord-est ;
- Avec l'Autriche lors de plusieurs interventions internationales de la fin des années 1990 et du début des années 2000 (SFOR en Bosnie-Herzégovine, KFOR au Kosovo, FIAS en Afghanistan¹³⁰).

En outre, aux dires d'un ancien membre du *Fü S III*, une intensification de la coopération militaire germano-finlandaise était à l'œuvre depuis plusieurs mois, en particulier en Afghanistan au sein de la FIAS¹³¹.

Cette vigueur de la dépendance à l'égard des coopérations et décisions antérieures se retrouve dans les *EUBG* ultérieurs, en particulier pour les *Battle groups* suivants :

- Allemagne, France, Espagne, Belgique et Luxembourg
- Allemagne, France, Pologne

Le premier comprend en effet tous les pays membres de l'Eurocorps. Le second est quant à lui la traduction en format *EUBG* du triangle de Weimar. Les militaires allemands interrogés reconnaissent d'ailleurs cette dépendance¹³². L'un d'eux avoue même que corollaire à cette dépendance, les acteurs allemands impliqués dans les choix des partenaires de l'Allemagne

¹²⁹ Entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018.

¹³⁰ Entretien avec un militaire A. membre de l'ambassade allemande en Autriche, réalisé par courriels le 17 juin 2019.

¹³¹ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

¹³² Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.

n'ont jamais depuis 2004 rédigé de document stratégique relatif aux partenaires de l'Allemagne au sein de la force de réaction rapide de l'Union européenne¹³³.

Il est à noter que les décisions antérieures sur lesquelles reposent les dépendances au sentier identifiées s'inscrivent encore une fois elles-mêmes dans les rôles classiques revendiqués au sein de l'appareil décisionnel allemand : promoteur du renforcement de l'UE, allié fidèle vis-à-vis de la France et de l'OTAN¹³⁴.

À l'instar du cas français, il s'avère après analyse que les choix des partenaires de l'Allemagne pour les groupements tactiques corroborent les hypothèses de notre cadre théorique, exception faite de l'hypothèse 3 relative aux conflits et rapports de force entre acteurs¹³⁵. L'invalidation de celle-ci résulte, d'une part du partage de manière identique¹³⁶ entre les acteurs identifiés des mêmes rôles, et d'autre part de la domination de deux à trois acteurs dans les processus de décisions.

Le peu d'acteurs impliqués dans ces processus, et par ricochet la mise à l'écart d'un nombre considérable de directions et de services administratifs, ainsi que de personnages politiques est à souligner. Il est d'ailleurs surprenant qu'alors même que les *EUBG* constituent en soi un outil à la disposition de la politique extérieure, les diplomates allemands aient été aussi peu consultés en la matière. Malgré cette absence de participation des diplomates, les nombreux partenaires de l'Allemagne s'expliquent du fait des rôles auxquels les acteurs dominants et contributeurs adhéraient dans leur action et comportement, à savoir ceux d'allié fidèle et de

¹³³ Entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 août 2017.

¹³⁴ Voir *supra*, tableau XXI, p. 213.

¹³⁵ La non-confirmation de cette hypothèse ne signifie pas pour autant l'absence complète de tout rapport de force ou conflit, ainsi que nous l'avons évoqué auparavant. Bien que ne disposant pas d'éléments pouvant étayer cette possibilité, il convient en effet de mettre en exergue la montée en puissance du *Planungsstab* et du *Referat 202* dans le cadre des discussions liées aux GTUE des années 2005-2008 et d'autre part l'actuelle attribution à égalité de ces domaines de compétences entre l'*Abteilung Politik* et l'*Abteilung Strategie und Einsatz* selon plusieurs de nos interlocuteurs.

Entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung Führung Streitkräfte*, réalisé par téléphone le 26 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung Politik* du *BMVg*, réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung Politik* du *BMVg*, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

¹³⁶ Sans hiérarchisation différente des rôles.

promoteur du renforcement de l'Union européenne. En outre, nous avons constaté à quel point les collaborations antérieures avaient guidé les décisions prises.

Conclusion

Nos données et sources relatives aux choix des partenaires de la France et de l'Allemagne dans le cadre des groupements tactiques de l'Union européenne ayant été analysées à l'aune de nos hypothèses, il convient avant de conclure d'aborder les analyses alternatives. Pour rappel, elles se divisent en trois grandes écoles : les approches réalistes, les théories basées sur la rationalité des acteurs et celles s'appuyant sur la notion de culture stratégique.

a. Explications théoriques alternatives

Au sein des courants réalistes, deux hypothèses relatives à nos objets d'étude existent. Selon la première issue du néoréalisme structurel, les choix des partenaires des GTUE seraient le fruit d'une volonté de contrer l'hégémon américain, en créant un contre poids à travers des alliances¹³⁷. La seconde hypothèse estime que ces choix seraient dus aux désirs des grands États européens d'influencer leur environnement direct¹³⁸.

Faire du choix des partenaires pour les GTUE un instrument dans le but de contrebalancer l'hégémonie américaine est difficilement défendable pour plusieurs raisons. Le faible nombre des partenaires de la France ne plaide guère en ce sens. En outre, Paris n'a pas particulièrement développé de liens avec les pays européens les plus favorables au recours aux forces armées¹³⁹. Enfin, cette justification au choix des partenaires n'est présente dans aucune des trente-huit interviews citées dans cette partie. La deuxième hypothèse, bien que plus fine, n'est pas appuyée également par les données des entretiens réalisés ni par les différents choix de Paris¹⁴⁰.

¹³⁷ Voir *supra*, chapitre 1.

¹³⁸ *Ibidem*.

¹³⁹ Tels que le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède ou encore le Danemark.

¹⁴⁰ Choix se caractérisant par un nombre faible de partenaires et l'absence de coopération avec les pays les plus disposés à recourir à leurs forces armées, afin d'influencer les régions limitrophes de l'UE (Sahel, Méditerranée, etc.).

Pour ce qui est de Berlin, si l'objectif avait été de faire contrepoids aux Américains, pourquoi n'y a-t-il pas eu de GTUE avec l'Italie, le Royaume-Uni ou encore la Suède ? En outre, cette justification des choix des partenaires n'est présente dans aucune des vingt-sept interviews citées dans notre analyse des choix allemands. La deuxième hypothèse est contredite quant à elle par le peu d'allant de Berlin pour le recours à l'option militaire lors des crises dans les Balkans ou au Sud de la Méditerranée¹⁴¹.

Des théories se basant sur le choix rationnel, on peut en retirer essentiellement l'hypothèse explicative suivante : les choix des partenaires se font dans un but rationnel, fruit d'un calcul utilitaire et ont pour conséquence d'améliorer le *policy-making* de la PSDC.

Si on part de l'hypothèse que les choix français et allemands furent faits dans le but d'améliorer les capacités d'intervention de la PSDC, compte tenu de l'absence de certains partenariats¹⁴², de la non-utilisation des *EUBG* jusqu'ici, et du recours récurrent aux générations de forces *ad hoc*¹⁴³, cela est peu crédible. Plusieurs de nos interlocuteurs militaires français nous ont fait part de leur sentiment mitigé à l'égard des GTUE¹⁴⁴. Pour eux, il ne s'agit que « *d'un truc politique qui ne tient pas la route pour des opérations extérieures* »¹⁴⁵. Expliquer ainsi les choix allemands est plus que discutable, compte tenu du nombre de pays participants aux GTUE formés par Berlin (en moyenne cinq). Le nombre important de partenaires au sein d'un même GTUE favorise *de facto* le risque de non-utilisation, chacun des états membres pouvant mettre son veto. Aucun de nos entretiens ne fait en outre allusion d'une quelconque manière à ce raisonnement.

¹⁴¹ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale extérieure du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé par téléphone le 26 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au COPS à l'époque, réalisé par téléphone le 27 juin 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne (*e.p.*), réalisé à Paris le 25 août 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p.*), réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation permanente française à l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 17 novembre 2005 (TDD).

Voir *infra*, chapitre 7.

¹⁴² Avec en particulier le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède ou encore le Danemark.

¹⁴³ Exemples : Eufor RDC, Eufor Tchad.

¹⁴⁴ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP, réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 20 juillet 2005 (TDD).

¹⁴⁵ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017.

On peut sinon émettre la supposition que l'objectif à travers les partenariats était plutôt d'ordre industriel et doctrinal¹⁴⁶. Le faible nombre de pays choisis par la France contredit cependant cela. Par ailleurs certains militaires français interrogés ont justement regretté l'absence de ce type d'intention dans les choix effectués¹⁴⁷. Le nombre élevé de pays choisis par l'Allemagne tend par contre à appuyer cette proposition. Cela supposerait néanmoins l'existence d'une stratégie relative aux choix des partenaires de la part de Berlin. Cette possibilité est malheureusement contredite par certaines interviews. Celles-ci¹⁴⁸ soulignent en effet l'impact déterminant des habitudes au détriment de tout raisonnement poussé, ainsi que l'absence complète¹⁴⁹ de tout document de réflexion relatif aux partenariats dans le cadre des *Battle Groups*.

Aux yeux du troisième ensemble théorique dont nous nous étions distingués, à savoir l'explication constructiviste des cultures stratégiques, les décisions quant aux partenaires sélectionnés s'expliquent justement compte tenu des éléments caractérisant les cultures stratégiques française et allemande. Il est certain que les vingt-six entretiens cités afin d'appuyer notre deuxième hypothèse pourraient contribuer à soutenir cette approche. Il suffirait en effet de partir du principe que les arguments identifiés se réfèrent à certains traits desdites cultures stratégiques. La faiblesse de cette hypothèse provient cependant de ses implications.

Celles-ci devraient pousser Paris, soit à multiplier des partenariats dans le cadre des GTUE avec des pays vus comme ayant le même penchant pour l'emploi de l'outil militaire, soit à collaborer avec le maximum de pays afin de développer la défense européenne. Là encore, les pays partenaires de la France infirment *in fine* cette hypothèse. Dans le cas allemand, c'est l'absence de référence aux aspects et comportements liés à la notion de puissance civile dans

¹⁴⁶ En utilisant les GTUE comme cadre de promotion des savoir-faire militaire et industriel français auprès des pays partenaires.

¹⁴⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017.

¹⁴⁸ Entretien avec un diplomate A. membre de la représentation allemande au sein du COPS (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 8 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.

¹⁴⁹ Entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande auprès de l'OTAN et de l'UE (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 août 2017.

nos entretiens qui affaiblit cette analyse¹⁵⁰. Si en effet les choix de partenaires de l'Allemagne résultaient de sa culture stratégique, nous devrions avoir des éléments se rapportant à cette notion. Ce n'est pas le cas. Or selon l'approche théorique de la culture stratégique, l'ensemble de celle-ci est censé être partagé par tous les membres de l'appareil décisionnel.

b. Bilan de l'analyse des choix des partenaires pour les groupements tactiques

Comment expliquer les choix français et allemands divergeant en termes de partenaires pour les groupements tactiques de l'Union européenne ? Pour rappel, cette divergence est criante eu égard au nombre à peu près semblable de participation à des alertes et *a contrario* des partenaires choisis, partenaires au nombre de seize pour l'Allemagne et seulement de sept pour la France. L'analyse de la mise en œuvre des GTUE lors de leur phase de composition à travers le cadre théorique développé précédemment permet justement d'apporter une réponse à ce questionnement. C'est en effet en prenant en compte les acteurs impliqués, les rôles pour leur pays auxquels ils adhèrent et l'impact des coopérations antérieures que l'on peut comprendre les décisions allemandes et françaises.

Ainsi que supposé par notre première hypothèse, le choix des partenaires de la France et de l'Allemagne pour les GTUE a ainsi bien reposé entre quelques mains seulement. Il est intéressant de remarquer une certaine similitude entre les acteurs clés et contributeurs impliqués. Tant en France qu'en Allemagne, les structures d'état-major¹⁵¹ furent au cœur des décisions prises. Cette prépondérance répétée de ces services relève *de facto* des arrangements informels forts au cours de ces processus décisionnels. On constate par ailleurs une immixtion timide dans les premiers temps des directions politiques¹⁵² des ministères de la Défense et leur montée en puissance au fur et à mesure. Dans les deux pays, les services homologues du Quai d'Orsay et de l'*Auswärtiges Amt*¹⁵³ ont en outre une influence plus que limitée sur les décisions relatives aux partenaires. Là encore, la répétition de cet élément tend à dévoiler des règles informelles de fonctionnement. *A contrario* de Berlin, les choix de partenaires

¹⁵⁰ Que cela soit dans sa définition originelle d'Hans Maüll ou dans sa deuxième et différente interprétation (voir *supra*, chapitre 1). Dans le cadre de la seconde, le comportement allemand irait à l'encontre des prescriptions de celle-ci, en multipliant ainsi le nombre de ses partenaires pour ces unités expéditionnaires.

¹⁵¹ Divisions emploi et euratlantique de l'état-major des Armées ; *Fü S III* et *Fü S V* du *Führungsstab der Streitkräfte*.

¹⁵² *Planungsstab* ; Délégation aux Affaires stratégiques.

¹⁵³ Direction des affaires stratégiques et du désarmement ; *Referat 202*.

impliquent toutefois en France certains acteurs de la présidence de la République, ainsi que les dirigeants du ministère de la Défense¹⁵⁴.

L'identification des acteurs permet par extension de repérer les rôles à l'origine des choix français et allemands. Ainsi, en France, c'est la présence – à travers les acteurs concernés – des rôles de promoteur de l'Europe de la défense et de grande puissance, qui permet d'appréhender les raisons à l'origine du nombre limité de partenaires. La combinaison des rôles d'allié fidèle vis-à-vis de la France et de l'OTAN, ainsi que de promoteur du renforcement de l'Union européenne chez les acteurs allemands, explique quant à elle les seize partenaires de Berlin.

L'absence d'opposition sur des propositions de *Battle Groups* ne doit pas dissimuler les rapports de force entre services en vue d'accroître des compétences ou au contraire afin de défendre des prés carrés¹⁵⁵. Cette absence révèle même la force relative de certaines règles informelles à l'origine des attributions entre les acteurs des appareils décisionnels analysés. Ce sont ces règles informelles qui expliquent la mise à l'écart parfois volontaire de certains acteurs¹⁵⁶ et la faiblesse d'autres structures qui souhaiteraient avoir plus de poids dans certains domaines¹⁵⁷.

Enfin, les choix effectués des partenaires pour les groupements tactiques démontrent à quel point durant cette phase de mise en œuvre d'une politique, les décisions antérieures peuvent influencer les choix des acteurs. Ce phénomène de dépendance au sentier n'est pas propre au cas allemand et français. D'anciens membres de la représentation militaire de la Belgique et de celle de l'Autriche au CMUE reconnaissent l'influence de ce phénomène dans les choix effectués par leur pays pour les partenaires de GTUE¹⁵⁸.

Bien qu'il n'infirme pas nos hypothèses, il est nécessaire pour finir de souligner l'importance des sommets bilatéraux ou trilatéraux dans les choix effectués. Étrangement, ce phénomène

¹⁵⁴ À savoir le ministre et le chef d'état-major des armées.

¹⁵⁵ Ceux-ci n'ont pu être attestés pour le cas allemand. À rebours de ce dernier, les données issues des entretiens confirment leur existence en France.

¹⁵⁶ Tel le *Bundestag*.

¹⁵⁷ Telle la DAS.

¹⁵⁸ Entretien avec un militaire autrichien ayant occupé des fonctions à l'époque au sein de la représentation permanente autrichienne à l'UE, réalisé par courriels le 24 janvier 2019 ; entretien avec un militaire belge, ayant occupé des fonctions à l'époque au sein de la représentation permanente belge à l'UE, réalisé par téléphone le 29 janvier 2019.

est peu attesté par nos interlocuteurs allemands¹⁵⁹, à l'inverse de leurs homologues français¹⁶⁰. Nous reviendrons sur les implications de cet aspect pour notre cadre théorique dans la conclusion de notre recherche.

¹⁵⁹ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg (e.p)*, réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

¹⁶⁰ Voir *supra*, p. 207-208.

CHAPITRE VII

LES TENTATIVES DE DÉPLOIEMENT
DE LA BFA ET DES GTUE

Introduction

Ainsi que nous l'avons indiqué en début de cette recherche, une des particularités principales de la BFA¹ et des *EUBG* réside dans leur non-emploi à l'étranger jusqu'ici. Pourtant ces troupes sont opérationnelles depuis plus de vingt-cinq pour l'une et depuis plus de quatorze ans pour l'autre. Pourquoi donc ces unités n'ont-elles jamais été déployées ? L'objectif de ce chapitre est justement de traiter cette question.

Une des explications possibles à cette absence d'emploi pourrait être l'absence de situation au cours des vingt-cinq dernières années nécessitant ce type de troupe militaire. L'actualité internationale de ce dernier quart de siècle contredit naturellement cette première explication. Les occasions de déploiement n'ont malheureusement pas manqué, tant pour la BFA que pour les GTUE (y compris pour ceux d'alerte comprenant des soldats français et/ou allemands). Comment expliquer alors cette non-utilisation ? Selon nous, les décisions ayant abouti à ces situations ne peuvent s'expliquer qu'en prenant en compte les rôles auxquels les acteurs de celles-ci adhéraient, ainsi que les luttes et les rapports de force entre eux.

Ce chapitre comporte cependant plusieurs faiblesses dues aux difficultés rencontrées lors de nos terrains et à la nature des événements analysés. En comparaison des trois chapitres empiriques précédents, nos sources et données sont peu nombreuses et souvent insuffisamment détaillées. Plusieurs éléments sont à l'origine de cette situation. À l'instar de nos autres sujets de recherche, naturellement nous n'avons pas pu avoir accès à des documents officiels, tels que des notes d'analyses des services des ministères de la Défense et des Affaires étrangères. La difficulté principale vient de la durée des échanges en France et en Allemagne lorsque fut envisagé et débattu un déploiement des unités étudiées. En règle générale et ainsi que les exemples ci-dessous l'attestent, ces discussions durent en moyenne de quelques jours à au maximum deux mois. Ce faisant, malgré nos nombreux entretiens, il fut difficile de recueillir les témoignages des personnes précisément en charge pendant ces discussions. La plupart du temps ce fut difficile pour nos interlocuteurs de se rappeler avec précision les échanges ayant eu lieu entre cinq à dix ans plus tôt et ayant duré aussi peu de temps. Étayer solidement chacune de nos hypothèses fut de ce fait parfois complexe.

¹ La BFA a régulièrement vu son état-major binational être déployé, mais jamais ses unités françaises et allemandes ensemble sous un même commandement.

Contrairement aux chapitres précédents, nous ne développerons que très brièvement dans notre introduction les sept cas étudiés dans ce chapitre. Les trois cas relatifs à la brigade seront tout d'abord analysés. Les quatre tentatives concernant les GTUE² seront ensuite traitées. Pour chacun, après une présentation détaillée des échanges, nous appliquerons nos hypothèses à l'appareil décisionnel français puis à son homologue allemand. Malheureusement, certaines études seront limitées, conséquence du manque de données relatives précisément à celles-ci.

a. Historique

Entre 2006 et 2016, à sept reprises Français et Allemands discutèrent de l'emploi soit de la BFA, soit du GTUE d'alerte à l'époque, comprenant des unités à eux. À trois reprises, cela concerna la brigade. La première fois, ce fut lors de l'augmentation des troupes de la coalition internationale constituant l'*Isaf*³ en Afghanistan au cours des années 2008-2010. En 2010 lors des importantes inondations ayant touché le Pakistan, un déploiement fut à nouveau évoqué. Deux ans plus tard, il fut proposé d'utiliser la BFA pour assurer l'installation et la sécurité d'un hôpital en Jordanie, afin de prendre en charge les réfugiés syriens ayant fui la guerre civile touchant la Syrie depuis 2011.

La première tentative d'emploi d'un GTUE remonte quant à elle au premier semestre de l'année 2006. Elle eut lieu dans le cadre des échanges portant sur la mise sur pied d'une opération européenne visant à encadrer les futures élections présidentielles en RDC. Deux ans plus tard, le déploiement du GTUE d'alerte en RDC fut à nouveau discuté et plus spécifiquement dans la province du Kivu, suite à une demande de l'ONU. Vers la fin de l'été 2012, le recours à un GTUE dans le cadre de l'opération européenne Eufor Althea fut examiné afin de renforcer les effectifs de celle-ci. Enfin une dernière tentative avec des unités françaises et allemandes eut lieu lors de la crise malienne de l'hiver 2013.

Bien qu'à chaque fois, le GTUE d'alerte et la BFA restèrent dans leurs casernes, cela ne signifia pas l'absence d'opérations militaires avec des soldats français et allemands. Ce fut même la règle, à l'exception du cas de la province du Kivu en 2008. Il est possible qu'il y ait eu éventuellement d'autres échanges relatifs à un déploiement des unités en question au cours des vingt dernières années. N'ayant pas eu connaissance de ces derniers, dans le cas où ils

² Comprenant des troupes françaises et allemandes.

³ *International Security Assistance Force* (Force Internationale d'Assistance à la Sécurité, FIAS).

auraient eu lieu, il est plus que probable qu'ils furent de très courte durée et n'impliquèrent que peu d'acteurs.

b. Rappel des hypothèses

Venons-en à présent au rappel de notre cadre théorique et à ses implications dans les cas étudiés de tentatives d'emploi de la brigade franco-allemande et des groupements tactiques.

Nous estimons que les décisions prises découlent des conceptions des rôles qu'ont les acteurs de leur pays. Afin de déterminer quels rôles sont à l'origine des décisions, il convient de déterminer les acteurs de celles-ci, ainsi que les affrontements et les rapports de force entre eux. Les décisions prises subissent également l'influence de mesures antérieures lorsqu'elles comportent une dimension de création institutionnelle. Dans le cadre de ce chapitre et des cas d'étude analysés, il n'existe pas de telle dimension. Cette absence de dépendance au sentier est confirmée par l'ensemble de nos données relatives aux cas ci-dessous⁴. Notre analyse des différentes discussions durant lesquelles l'emploi de la BFA ou des GTUE fut évoqué repose par conséquent seulement sur les trois premières hypothèses de notre cadre théorique.

Notre première hypothèse insiste sur le nombre limité d'acteurs prenant part aux décisions au sein des structures habilitées. En France et en Allemagne, plusieurs acteurs⁵ issus d'Élysée, de la chancellerie, des ministères français et allemands des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que du *Bundestag* pourraient prendre part aux discussions relatives au déploiement de la BFA et des GTUE⁶. Or seuls certains d'entre eux furent impliqués dans ces débats selon nous.

Notre deuxième hypothèse se réfère aux rôles revendiqués par les acteurs des décisions. Les mesures que ces derniers prennent s'inscrivent dans les objectifs et les moyens caractéristiques de certains rôles bien identifiés. Tous les acteurs au sein d'un appareil

⁴ On peut éventuellement supposer une légère influence de quelques décisions antérieures dans certains exemples, mais le caractère limité et évanescent de cette influence ne permet pas de parler de dépendance au sentier.

⁵ L'ensemble des services/acteurs potentiellement concernés peuvent se répartir en cinq catégories : les acteurs clés et dominants ; les acteurs contributeurs ; les acteurs participants ; les acteurs tenus seulement informés ; et les acteurs écartés des décisions. Dans les faits, il est parfois difficile de distinguer nettement entre elles ces cinq catégories.

⁶ Voir *supra*, chapitre 3.

décisionnel ne partageant pas forcément les mêmes conceptions de rôles⁷, déterminer avec notre première hypothèse les services et personnes véritablement impliqués se révèle d'autant plus indispensable. Concrètement, compte tenu des rôles revendiqués à la fois par la France⁸ et par l'Allemagne⁹, le refus de déploiement par les acteurs allemands devrait s'expliquer à travers la prédominance du rôle de puissance civile, identifiable dans les arguments avancés par les services et directions. Une attitude semblable chez les acteurs français devrait trouver quant à elle son origine dans la prépondérance du rôle de grande puissance. Il est possible que d'autres rôles, tel celui de promoteur des capacités européennes de défense, soient reconnaissables dans les propos de certaines directions. Elles auraient dans ce cas échoué à imposer leurs opinions. Cela révélerait des désaccords et un affrontement entre les acteurs.

Ceci nous amène à notre troisième hypothèse selon laquelle les décisions prises sont le résultat de conflits et de rapports de forces entre services¹⁰. Il est très probable selon nous qu'il y ait eu de fortes divergences en Allemagne entre le *BMVg* et l'*Auswärtiges Amt*¹¹. Il est possible qu'il y ait eu également des oppositions entre les opérationnels du ministère de la Défense (division emploi, CPCO) et les services du Quai d'Orsay en France.

Nos hypothèses et attentes ayant été précisées, abordons à présent l'analyse des discussions quant à l'emploi de ces unités militaires. Pour renforcer notre démonstration, outre les références écrites, nos divers cas d'étude s'appuient sur plusieurs entretiens semi-directifs¹².

I. Les tentatives d'emploi de la brigade franco-allemande

À notre connaissance, un déploiement de la brigade franco-allemande avec des unités issues de ses régiments¹³ et agissant ensemble sur le même théâtre d'opérations¹⁴ ne fut envisagé

⁷ Ou *a minima* hiérarchisant ceux-ci différemment.

⁸ Au nombre de trois pour Paris : allié fidèle (vis-à-vis de Berlin), grande puissance, promoteur du renforcement des capacités européennes et de la puissance de l'Europe.

⁹ Au nombre également de trois pour Berlin : allié fidèle (vis-à-vis de Paris, de Washington et de l'OTAN), puissance civile, promoteur du renforcement de la coopération européenne et de l'UE.

¹⁰ Ces rapports de force et conflits peuvent être politiques et/ou bureaucratiques et peuvent être le fruit d'une divergence liée à la promotion de rôles différents ou dus plus simplement à des luttes de pouvoir.

¹¹ Conséquence soit de rôles différents soit de leur simple rivalité, les titulaires du poste étant toujours issus de divers partis, même si ces derniers gouvernent ensemble dans une coalition.

¹² 34 pour l'Afghanistan (18 avec des Français et 16 avec des Allemands) ; 26 pour le Pakistan (17 avec des Français et 9 avec des Allemands) ; 27 pour la Jordanie (15 avec des Français et 12 avec des Allemands) ; 31 pour la RDC en 2006 (14 avec des Français et 17 avec des Allemands) ; 20 pour la RDC en 2008 (9 avec des Français et 11 avec des Allemands) ; 25 pour les Balkans (14 avec des Français et 11 avec des Allemands) ; 25 pour le Mali (13 avec des Français et 12 avec des Allemands).

depuis l'évolution de la brigade en unité expéditionnaire qu'à trois reprises : en Afghanistan durant la période du *Surge*¹⁵, et alors que certains critiquaient de plus en plus cette unité en France ; au Pakistan durant l'été 2010 suite aux fortes inondations ayant touché le pays ; et en Jordanie lors de l'été 2012, afin de participer à l'aide internationale mise en place au profit des réfugiés syriens accueillis dans le royaume hachémite. Il est à noter que bien que la BFA ne fut pas déployée, dans les trois cas, Berlin et Paris envoyèrent des unités militaires sur ces théâtres d'opérations. Malheureusement si nous disposons de plusieurs sources relatives à la tentative d'emploi en Afghanistan, ceci est loin d'être le cas pour les deux autres discussions.

1) La tentative de déploiement de la BFA en Afghanistan (automne 2009)

Première tentative à notre connaissance d'emploi d'unités françaises et allemandes de la BFA en commun, la discussion relative au déploiement en Afghanistan eut lieu entre les mois de juillet et le début du mois d'octobre 2009 selon nos données¹⁶. Il semble qu'elle ait duré entre deux à trois semaines environ¹⁷. Bien qu'un de nos interlocuteurs français évoque une origine française¹⁸, la proposition serait à la base allemande¹⁹ et consistait à déployer une compagnie mixte²⁰ de la BFA dans le *Regional Command North*²¹. Elle fut d'ailleurs suivie d'un semblant de contre-proposition française différant de l'idée initiale sur la zone d'utilisation²².

¹³ Et pas uniquement l'état-major binational.

¹⁴ Au Mali, des éléments issus des régiments de la BFA furent déployés en même temps en 2018, mais affiliés à des opérations différentes : les Français rejoignirent les rangs de l'opération Barkhane (opération française) tandis que les Allemands se retrouvèrent au sein de la mission de l'ONU, la MINUSMA (mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali) et de la mission européenne de formation, EUTM-Mali.

¹⁵ Ce terme désigne l'augmentation sensible des troupes de la coalition internationale en Afghanistan, afin de contrer l'insurrection talibane au cours des années 2008-2010.

¹⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 11 avril 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 10 février 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 29 mars 2017.

¹⁷ Entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

¹⁸ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

¹⁹ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

²⁰ Soit entre 150 à 250 soldats. Pour rappel, les effectifs de la BFA sont d'environ six mille soldats.

²¹ *RC North*, commandement régional Nord.

²² Dans les faits, cette contre-proposition fut faiblement défendue par les acteurs français. Elle consistait à reprendre l'idée allemande, mais à planifier une intervention de cette compagnie soit dans le *RC East* (commandement régional Est), soit dans le *Regional Command Capital* à Kaboul.

À l'époque, le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN²³ était analysée comme le signe d'un fort rapprochement franco-américain, rapprochement vu par certains comme une illustration d'une certaine lassitude française vis-à-vis de la défense européenne. De plus l'armée française subissant une réduction de ses effectifs, des rumeurs laissaient à penser que le gouvernement français envisageait de supprimer la brigade, et ce étant donné son absence d'utilité, si ce n'est symbolique²⁴. Suite à l'adoption d'une stratégie de contre-insurrection sur le théâtre d'opérations afghan, les membres de la coalition internationale présents en Afghanistan étaient invités, à l'exemple des Américains, à augmenter les effectifs de leurs troupes sur place²⁵.

Or à l'époque des troupes françaises et allemandes étaient déjà installées en Afghanistan. Les Allemands s'étaient installés dans le *RC North* depuis 2006, et en assuraient le commandement. Les Français de leur côté participaient au *RC Capital* à Kaboul et étaient présents dans le *RC East* depuis août 2008, avec un groupement tactique interarmes dans le district de la Kapisa sous commandement américain.

Au final ni la proposition allemande ni l'éphémère contre-proposition française n'aboutirent, aucun des deux pays n'acceptant d'aller dans une autre zone pour reprendre les propos de plusieurs de nos interlocuteurs résumant les débats²⁶. Or ce positionnement s'explique de par les rôles revendiqués de part et d'autre, par les quelques acteurs des systèmes politico-militaires qui prirent part aux discussions. Ce sont ces rôles et leur domination chez les acteurs concernés – à savoir celui de grande puissance pour les acteurs français et celui de puissance civile pour leurs homologues allemands – qui expliquent qu'*in fine* les Allemands

²³ Effective à partir d'avril 2009.

²⁴ Patrick Saint Paul, « La brigade franco-allemande fête aussi ses 20 ans », *Le Figaro*, 11 novembre 2009, <https://www.lefigaro.fr/politique/2009/11/11/01002-20091111ARTFIG00062-la-brigade-franco-allemande-fete-aussi-ses-20ans-.php>.

²⁵ Phénomène dénommé *Surge*.

Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, op. cit. ; Jean-Charles Jauffret, *La guerre inachevée Afghanistan, 2001-2013* (Paris: Editions Autrement, 2013).

²⁶ Entretien avec un militaire F. membre du CPCO (e.p), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

restèrent dans le *RC North*, tandis que les Français délocalisèrent tout leur dispositif militaire dans le *RC East* sous commandement américain²⁷.

A. L'attitude des acteurs français

Fondamentalement, les acteurs français ne furent guère enthousiastes vis-à-vis de l'offre allemande, exceptés quelques militaires, qui ne furent pas en mesure d'imposer celle-ci.

A. 1. Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs.

Plusieurs services et personnes prirent part aux échanges relatifs à l'emploi de la brigade franco-allemande. Peu eurent néanmoins une position déterminante et forte, la plupart n'étant que des acteurs participants. Il ressort de nos entretiens²⁸ que seuls le CPCO et la cellule diplomatique – à travers essentiellement le conseiller aux affaires stratégiques François Richier – furent des acteurs clés de ce processus.

Plusieurs entités des deux ministères furent toutefois sollicitées, mais seulement afin de fournir des notes et des analyses²⁹. Ce fut le cas de la DAS, de la division euratlantique, du chef d'état-major de l'armée de Terre³⁰, de la direction ASD, ainsi que de la sous-direction affaires stratégiques³¹. L'état-major particulier du président et le ministre de la Défense de l'époque Hervé Morin furent seulement informés des discussions³². Il en fut de même du

²⁷ Le 1^{er} novembre 2009, la *Task Force Lafayette* regroupant l'ensemble des troupes françaises en Afghanistan était ainsi créée.

Jauffret, *La guerre inachevée Afghanistan, 2001-2013, op. cit.*

²⁸ Entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. conseiller à l'Élysée (*e.p.*), réalisé par courriels le 10 avril 2017.

²⁹ Il n'est pas certain que la division emploi prit part à ces échanges, bien que cela serait logique compte tenu des autres cas étudiés dans ce chapitre. Un de nos interlocuteurs réfute pourtant une quelconque participation de ce service.

Entretien avec un militaire F. membre de la division emploi (*e.p.*), réalisé par courriels le 24 mars 2017.

³⁰ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 7 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

³¹ Liste des entretiens mentionnant les services cités à l'exception de ceux se référant au CEMAT (voir *supra*, note de bas de page 30, chapitre 7) : entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé par téléphone le 13 mars 2017 ; entretien avec une diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017.

³² Entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016 ;

CEMA³³. Aucun de ces trois acteurs ne s'impliqua vraiment sur ce dossier. De plus, plusieurs structures du Quai d'Orsay, tels la direction générale des affaires politique et de la sécurité³⁴, la direction de l'Union européenne³⁵ et même le ministre furent tout simplement écartés des échanges, d'après les données à notre disposition.

Bien qu'un nombre relativement élevé d'entités et de personnes fut impliqué, on constate que certaines structures de l'appareil décisionnel français furent mises à l'écart. En outre, si l'on se focalise uniquement sur les acteurs ayant eu une véritable capacité d'influence, ceux-ci ne furent que deux : le CPCO et la cellule diplomatique. Qu'en est-il des positions défendues alors par ces acteurs sur le projet d'envoi d'une compagnie de la BFA en Afghanistan ?

A. 2. Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des conceptions de rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces conceptions déterminent les décisions prises.

L'initiative allemande est très intéressante à analyser, car elle met en exergue les rôles dominants chez les acteurs concernés à partir des divergences exprimées. Concrètement, ni la cellule diplomatique ni le CPCO n'étaient en faveur d'un déploiement de la BFA dans le commandement régional Nord. Bien que n'ayant pas de pouvoir en la matière, les positions de la DAS et de la division euratlantique étaient identiques. Seuls les services du Quai d'Orsay – à savoir la direction ASD et la sous-direction affaires stratégiques – ainsi que le CEMAT étaient en faveur de ce projet.

Chez ses opposants, le refus de la proposition de déploiement d'une centaine de soldats français dans le *RC North* fut justifié au nom de l'efficacité opérationnelle. Plusieurs de nos interlocuteurs issus de la cellule diplomatique, du CPCO, de la DAS ou encore de la division euratlantique ont mis en avant l'aberration tactique et logistique que constituait pour eux le fait d'envoyer une centaine d'hommes dans le *RC North* sous autorité allemande, alors que

entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 7 juin 2017.

³³ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

³⁴ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 janvier 2018 ; entretien avec une diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par courriels le 7 mai 2017.

³⁵ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

tout le dispositif français était sur le point de basculer dans le *RC East* sous commandement américain. Pour eux³⁶, il était plus pertinent de travailler avec les Américains et de faire de la contre-insurrection, plutôt que de coopérer avec les Allemands dans le Nord et de rester dans leurs camps militaires pour cause de *caveats*³⁷.

Leurs propos montrent qu'outre le focus habituel sur la notion d'efficacité opérationnelle, être avec les Américains dans le cadre d'opérations de contre insurrection était perçu comme plus gratifiant et révélateur d'un statut de grande puissance qu'être avec les Allemands. Le terme choisi pour décrire les deux options de coopérations entre les deux commandements régionaux est significatif. Dans les deux cas, les troupes françaises auraient été sous le commandement d'une structure militaire issue d'un autre pays³⁸. Pourtant à chaque fois, nos interlocuteurs opposés à la proposition allemande mentionnaient leur refus d'être « *sous autorité/commandement* » allemand(e) et leur souhait de « *travailler* » avec les Américains³⁹.

Cette préférence pour la coopération militaire franco-américaine, couplée à la notion d'efficacité opérationnelle s'inscrit parfaitement dans le rôle de grande puissance. C'est ce dernier et ses objectifs de grandeur que l'on retrouve dans les propos des opposants à la proposition allemande à savoir la cellule diplomatique, le CPCO⁴⁰, la DAS, et la division euratlantique⁴¹. Présents également dans les propos attribués au CEMAP⁴², ces arguments étaient toutefois tempérés chez lui par la prise en compte du fait qu'un déploiement de la BFA aurait été bénéfique pour les relations franco-allemandes et la défense européenne⁴³. Ces buts

³⁶ Entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

³⁷ Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, *op. cit.*

³⁸ Le *RC North* était sous commandement allemand tandis que le *RC East* était sous commandement américain.

³⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP, réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

⁴⁰ Entretiens relatifs au CPCO et à la cellule diplomatique : entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP, réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

⁴¹ Entretiens relatifs à la DAS et à la division euratlantique : entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017.

⁴² Dont le rôle se limita seulement à être tenu informé des discussions.

⁴³ Entretien avec un militaire F., membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

font clairement écho aux deux autres rôles classiques revendiqués par l'appareil politico-militaire français : allié fidèle de Berlin et promoteur de l'Europe de la défense.

Ce sont justement ces deux rôles qui déterminèrent l'attitude favorable des services du Quai d'Orsay⁴⁴ et du CEMAT⁴⁵ de l'époque. Leur adhésion à ceux-ci ne laisse guère de doutes, de par leurs arguments avancés en faveur de la proposition allemande : renforcer le lien franco-allemand en déployant enfin pour la première fois ensemble des unités de la BFA et envoyer ainsi un signal fort pour la défense européenne.

Il serait erroné de croire néanmoins que chez les opposants à l'initiative allemande, il y ait eu un rejet viscéral des objectifs liés à ces deux rôles. Si l'on se réfère à nos données⁴⁶, ils n'étaient pas opposés au déploiement de la compagnie de la BFA dans le *RC East* – sans pour autant militer pour – au nom justement du couple franco-allemand et de la défense européenne. Les objectifs en lien avec le rôle de grande puissance étaient simplement plus importants à leurs yeux. Cette option de déploiement en dehors du *RC North* se heurta cependant à un net refus allemand.

A. 3. Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Dans le cas présent, on ne peut prétendre qu'il y ait eu un affrontement entre services. Il y eut toutefois un rapport de force écrasant en faveur du CPCO et de la cellule diplomatique de l'Élysée vis-à-vis des autres services impliqués, relégués au mieux au statut de participant⁴⁷. Combiné aux rôles dominants identiques entre les deux acteurs clés, ceci explique le refus français de déploiement de la BFA dans le *RC North*.

⁴⁴ Entretien avec une diplomate F. membre de la sous-direction des affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé par téléphone le 13 mars 2017.

⁴⁵ Voir les entretiens cités dans la note de bas de page 27, chapitre 7.

⁴⁶ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP, réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017.

⁴⁷ Voir les entretiens cités dans les notes de bas de page 28 et 40, chapitre 7.

B. L'attitude des acteurs allemands

Qu'en est-il de l'attitude des acteurs de l'appareil décisionnel allemand, à l'origine pour rappel de la proposition de déploiement de la BFA ? Un consensus semble s'être imposé parmi eux, excepté sur l'option d'un déploiement en dehors du *RC North*, pour laquelle il y eut quelques divergences.

B. 1. Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs.

Bien que des services ait été écartés, plusieurs structures prirent part aux échanges. Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense – respectivement le libéral Guido Westerwelle et le chrétien-social Karl-Theodor zu Guttenberg⁴⁸ – l'inspecteur général de la *Bundeswehr*, le général Wolfgang Schneiderhan ainsi que l'*Abteilung 2*⁴⁹ de l'*Auswärtiges Amt* furent les acteurs clés de ce processus⁵⁰. Le *Planungsstab* du *BMVg*, le *Fü S III*, le successeur du *Fü S V*⁵¹, et les *Referate 011*⁵², *201*⁵³ et *202*⁵⁴ du ministère des Affaires étrangères furent également mis fortement à contribution.

⁴⁸ Membre de la *CSU*.

⁴⁹ Équivalent de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité du Quai d'Orsay.

⁵⁰ Entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

⁵¹ L'*Einsatzführungsstab des Bundesministeriums der Verteidigung*.

⁵² En charge des relations entre le ministre et le *Bundestag*.

Entretien avec un diplomate A. membre du *Parlaments- und Kabinettsreferat* (011) au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par courriels le 28 juin 2018.

⁵³ En charge des relations avec l'OTAN.

Entretien avec un diplomate A. membre du *Planungsstab* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 18 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 10 février 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 4 août 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 201* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par courriels le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

⁵⁴ En charge des relations franco-allemandes et de la PSDC. Liste des entretiens : voir *supra*, note de bas de page 53, chapitre 7.

Les services de la chancellerie tels que l'*Abteilung 2* et le groupe 22 ne furent qu'informés des discussions selon nos interlocuteurs⁵⁵. Aucun membre du *Bundestag* ne prit part à la discussion, y compris les *Obmänner*⁵⁶ des commissions Défense et Affaires étrangères⁵⁷.

B. 2. Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des conceptions de rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces conceptions déterminent les décisions prises.

Malgré les nombreux services impliqués, il est à noter qu'il n'y eut presque aucun désaccord entre eux. Tous les acteurs soutinrent la proposition de déploiement d'une compagnie de la BFA dans le *RC North*. Le même argument se retrouve dans les propos du ministre de la Défense⁵⁸, de son homologue de l'*Auswärtiges Amt*⁵⁹, de l'inspecteur général⁶⁰, de l'*Abteilung 2*⁶¹, du *Planungsstab*⁶², des *Referate 011*⁶³, *201*⁶⁴, *202*⁶⁵, du *Fü S III*⁶⁶ et de l'*Einsatzführungsstab*⁶⁷ : renforcer à travers ce déploiement en commun le lien avec la France et montrer à celle-ci l'importance du couple franco-allemand aux yeux des Allemands. Il est difficile de ne pas faire la relation ici avec le rôle d'allié fidèle de la France.

⁵⁵ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017.

⁵⁶ Il s'agit des chefs des groupes politiques au sein des commissions.

⁵⁷ Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre de la commission Défense au *Bundestag* (e.p), réalisé par courriels le 2 janvier 2017 ; entretien avec une Allemande issue du personnel politique, collaboratrice auprès de la commission Défense du *Bundestag* (e.p), réalisé à Berlin le 9 décembre 2016 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre de la commission des Affaires étrangères au *Bundestag* (e.p), réalisé par courriels les 7 et 8 décembre 2016 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre de la commission des Affaires étrangères au *Bundestag* (e.p), réalisé à Berlin le 10 juin 2015.

⁵⁸ Entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA (e.p), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

⁵⁹ Entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

⁶⁰ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017.

⁶¹ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

⁶² Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé par téléphone le 14 février 2018.

⁶³ Entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017.

⁶⁴ *Ibidem*

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (e.p), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.

⁶⁷ *Ibidem*.

Bien que présent chez tous les acteurs, la prépondérance de ce rôle fut variable. Selon nos sources, il fut dominant pour le ministre de la Défense⁶⁸ et l'inspecteur général⁶⁹, qui de plus, justifiaient ce projet compte tenu de l'opportunité qu'il représentait de renforcer les capacités européennes de défense⁷⁰. La prédominance du rôle d'allié fidèle de Paris et de promoteur de l'Europe de la défense fut telle chez ces deux acteurs, qu'ils furent les seuls à être favorables au besoin à un déploiement de la compagnie en dehors du *RC North*.

Ce ne fut pas le cas des autres entités impliquées sur ce projet. Si certes, toutes supportaient l'idée d'une intervention d'une compagnie de la BFA dans le *RC North* au nom des relations franco-allemandes, aucune n'acceptait la possibilité d'un déploiement en dehors de celui-ci. Il est à noter que le même argument se retrouve chez ces acteurs pour justifier leur comportement⁷¹ : le refus de confronter la *Bundeswehr* à des opérations militaires de contre-insurrection de haute intensité, incompatible selon eux au concept de puissance civile. Ceci témoigne sans ambiguïté de leur adhésion au rôle justement de puissance civile, y compris au sein des services du *BMVg*. Cela démontre aussi qu'à titre de comparaison, le rôle d'allié fidèle de la France était bien moins important à leurs yeux que celui de puissance civile.

B. 3. Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

L'option du déploiement de la BFA dans le *RC North* étant soutenue par l'ensemble des acteurs, il n'y eut pas de conflits entre les services impliqués. Celle-ci se heurta malheureusement au refus des acteurs français. Il y eut pourtant un rapport de force très rapide et fondamentalement défavorable au ministre de la Défense et à l'inspecteur général de la *Bundeswehr*, qui furent les seuls à supporter l'éphémère contre-proposition française d'un emploi de cette compagnie en dehors de la zone de commandement allemand, pour les raisons

⁶⁸ Entretien avec un militaire F. membre du commandement de la BFA (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

⁶⁹ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017.

⁷⁰ Du moins d'un point de vue plus symbolique que réel à travers ce déploiement d'une unité de taille très réduite. Cet argument fait par ailleurs clairement écho au rôle de partisan des capacités européennes de défense.

⁷¹ Entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018.

mentionnées ci-dessus. Malheureusement, au nom du rôle de puissance civile, toutes les autres entités s'opposèrent à un tel projet. Ceci permet de mettre en lumière le pouvoir limité du ministre de la Défense et de l'inspecteur général, incapables de passer outre l'opposition du ministre des Affaires étrangères et des divers services cités⁷².

En trente ans d'existence, la tentative d'emploi de la BFA en Afghanistan fut celle qui fut la plus aboutie, malgré son échec. Il y eut toutefois d'autres possibilités, au Pakistan et en Jordanie. Les discussions furent cependant encore moins fécondes.

2) Les échanges sur l'utilisation de la BFA au Pakistan (été 2010)

Selon un ancien membre de la brigade franco-allemande, celle-ci « *avait failli être engagée lors des inondations au Pakistan en 2010. Elle était prête, mais malheureusement cela ne se fit pas* ⁷³ ». Néanmoins ce projet ne fut abordé que par un nombre extrêmement faible d'acteurs et rapidement traité, pour ne pas dire « expédié » dans un fond de tiroir. Il semble même qu'il n'y ait pas eu d'échanges entre les services des appareils politico-militaires français et allemands. Le manque de données disponibles limite notre argumentation.

A priori, il semble qu'en France seule la sous-direction affaires stratégiques ait véritablement discuté de ce projet⁷⁴. Nous n'avons en effet recueilli aucun autre témoignage évoquant la participation d'autres services du ministère des Affaires étrangères ou du ministère de la Défense. Tous nos autres entretiens avec des personnes en poste à l'époque évoquent soit la non-implication, soit l'absence de souvenir d'une intervention, des acteurs suivants⁷⁵ :

⁷² Bien que les services de la chancellerie et la chancelière elle-même ne furent que tenus informés, il n'est pas inintéressant de se demander, si ce rapport de force aurait pu être renversé en cas de soutien de la chancelière Angela Merkel à son ministre de la Défense et au général Wolfgang Schneiderhan.

⁷³ Entretien avec un militaire F. membre de la BFA (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

⁷⁴ Entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction des affaires stratégiques, ministère des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017.

⁷⁵ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017 ; entretien avec un Français issu du personnel politique, membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 7 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division emploi (*e.p.*), réalisé par courriels le 24 mars 2017 ; entretien avec un

ministre de la Défense, cabinet du ministre de la Défense, CEMA, CPCO, DAS, divisions emploi et euratlantique, direction ASD, direction générale des affaires politiques et de la sécurité, ainsi que les services de la présidence.

Outre le fait que selon nos sources, seule la sous-direction affaires stratégiques fut impliquée sur cette proposition côté français, nous ne disposons pas dans nos données, d'informations relatives aux arguments en faveur ou en défaveur de celle-ci. Ceci restreint donc fortement toute analyse supplémentaire et nous limite à l'information relative à la participation de la sous-direction affaires étrangères.

Malheureusement nos données portant sur les acteurs allemands sont à peine plus nombreuses. Il ressort de celles-ci que la discussion fut également rapidement close à Berlin⁷⁶. Nous ne disposons pas également d'informations relatives aux arguments avancés et aux rapports de force entre les directions et services. Il semble toutefois que plusieurs acteurs participèrent aux échanges. Si le *Bundestag* et ses membres des commissions Défense et Affaires étrangères furent à nouveau écartés⁷⁷, cela ne fut pas le cas du *Planungsstab*⁷⁸ et du *Fü S III*⁷⁹ du *BmVg*, ni du *Referat 202* de l'*Auswärtiges Amt*⁸⁰ et même du groupe 22 de la chancellerie, en charge des questions militaires⁸¹.

L'absence d'éléments ne nous permet pas d'approfondir notre analyse. Il semble cependant que le projet de déploiement de la BFA au Pakistan fut bien plus abordé en Allemagne qu'en France. Le sujet fut néanmoins rapidement « évacué », pour reprendre un terme présent dans

diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité, réalisé à Paris le 10 janvier 2018 ; entretien avec une diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par courriels le 7 mai 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé par téléphone le 13 mars 2017.

⁷⁶ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018.

⁷⁷ Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre de la commission Défense au *Bundestag* (*e.p.*), réalisé par courriels le 2 janvier 2017 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre de la commission des Affaires étrangères au *Bundestag* (*e.p.*), réalisé par courriels les 7 et 8 décembre 2016 ; entretien avec une Allemande issue du personnel politique, collaboratrice auprès de la commission Défense du *Bundestag* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 9 décembre 2016 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre de la commission des Affaires étrangères au *Bundestag* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 10 juin 2015 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, collaborateur auprès de la commission des Affaires étrangères du *Bundestag* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 25 juin 2015.

⁷⁸ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018.

⁷⁹ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

⁸⁰ Entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202*, réalisé par téléphone le 4 août 2017.

⁸¹ Entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* (groupe 22) au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017.

plusieurs de nos entretiens. Qu'en est-il à présent de la proposition d'emploi en Jordanie en 2012 ?

3) Les discussions sur l'emploi de la BFA en Jordanie (été 2012)

Celles-ci eurent lieu durant l'été 2012 et visaient à favoriser l'installation d'un hôpital en Jordanie, afin d'aider à la prise en charge médicale des réfugiés syriens. Selon un militaire français membre de l'Ambassade de France à l'époque⁸², « l'idée d'un hôpital militaire de campagne mixte fut évoquée, celle-ci constituant une superbe possibilité de coopération France-Allemagne, respectant les restrictions d'engagements de la Bundeswehr ⁸³ ».

Il semble qu'il n'y ait pas eu pour autant d'échanges entre les services des appareils politico-militaires français et allemands, si ce n'est éventuellement indirectement par le truchement de l'Ambassade. De plus ce projet ne fut apparemment traité que par un nombre limité de structures de part et d'autre, et uniquement par des acteurs subalternes⁸⁴. À l'instar de la proposition de déploiement au Pakistan, il fut rapidement écarté selon nos interlocuteurs français et allemands⁸⁵. Néanmoins, le manque de données disponibles restreint là encore notre argumentation⁸⁶.

A priori, seules la DAS et la division emploi discutèrent de ce projet en France. Il est même possible qu'il n'ait été examiné que par des chargés de mission de ces deux services⁸⁷. Tout comme pour la tentative liée au Pakistan en 2010, nos autres interviews avec des personnes en poste à l'époque évoquent soit la non-implication, soit l'absence de souvenir d'une participation de la plupart des acteurs de l'appareil politico-militaire français : ministre de la

⁸² Propos confirmé auprès d'un diplomate F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne.

Entretien avec un diplomate F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne (e.p), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

⁸³ Entretien avec un militaire F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne (e.p), réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

⁸⁴ Aucun ministre ne fut impliqué. Ni le CEMA ni l'inspecteur général de la *Bundeswehr* ou même des services de la présidence ou de la chancellerie ne prirent part aux discussions.

⁸⁵ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

⁸⁶ Le sujet ayant semble-t-il été traité principalement par des chargés de mission au sein des services impliqués, des entretiens supplémentaires avec les personnes en poste à l'époque permettraient d'étayer notre propos.

⁸⁷ Entretien avec un militaire F. membre de la division emploi (e.p), réalisé à Lyon le 12 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du cabinet du ministre de la Défense (e.p), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018.

Défense, cabinet du ministre de la Défense, CEMA⁸⁸, CPCO, direction ASD⁸⁹, direction générale des affaires politiques et de la sécurité⁹⁰ ainsi que les services de la présidence⁹¹. Les quelques données collectées ne permettent pas non plus de connaître les rapports que la DAS et la division emploi eurent sur cette idée, leurs arguments ou même leur position.

Il en va de même dans le cadre de l'étude du comportement de l'appareil décisionnel allemand. Le manque de données ne nous permet pas en effet de développer une analyse approfondie. Le sujet fut cependant rapidement « évacué⁹² ». Aucun parlementaire ne fut informé de ce projet⁹³. Il semble que ce dernier ait été traité par le *Referat 202* de l'*Auswärtiges Amt* et par le *Planungsstab*⁹⁴ du *BmVg*⁹⁵. Selon plusieurs de nos sources⁹⁶, les autres acteurs potentiels du système politico-militaire allemand ne furent pas impliqués.

Des tentatives de déploiement de la BFA, seule celle en Afghanistan se révéla *in fine* celle qui fut la plus discutée et débattue entre les Français et les Allemands. Du fait des objectifs différents des acteurs – objectifs en lien avec les rôles auxquels ils adhéraient – cet emploi modeste d'unités franco-allemandes en commun ne put être effectué, perpétuant ainsi le bilan peu glorieux de la BFA en matière d'intervention internationale.

⁸⁸ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

⁸⁹ Entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction des affaires stratégiques, ministère des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD, réalisé à Paris le 13 avril 2017.

⁹⁰ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 janvier 2018.

⁹¹ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

⁹² Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018.

⁹³ Voir les entretiens cités dans la note de bas de page 77, chapitre 7.

⁹⁴ Au sein de ce dernier, il semble qu'en aucun cas les chefs du *Planungsstab* ne prirent part aux échanges. Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018.

⁹⁵ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018.

⁹⁶ Entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* (groupe 22) au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung Führung Streitkräfte* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 26 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Planungsstab* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 18 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt*, réalisé à Bruxelles le 14 décembre 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 201* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par courriels le 5 janvier 2018.

II. Les tentatives d'emploi des groupements tactiques de l'Union européenne

Qu'en est-il à présent de l'emploi des *EUBG* ? Pour quelles raisons ceux-ci ne furent pas utilisés, en particulier lorsqu'ils comprenaient des soldats français et allemands ? À quatre reprises un déploiement de groupements tactiques comprenant des unités françaises et allemandes fut envisagé depuis 2005 : en RDC en 2006 et en 2008 à la demande de l'ONU ; en Bosnie-Herzégovine durant l'automne 2012 ; et au Mali durant le premier semestre 2013. Plusieurs sources dont de nombreux entretiens, ont servi à notre analyse de ces différentes tentatives d'emploi. Il convient malheureusement de reconnaître que nos données sont limitées sur certaines de ces discussions.

1) L'intervention européenne en République Démocratique du Congo (1^{er} semestre 2006)

La première discussion quant à un emploi d'un groupement tactique comprenant des soldats allemands et français, eut lieu en 2006 et porta sur un déploiement en République Démocratique du Congo. Elle eut lieu moins de deux ans après la création des *EUBG* et l'adoption d'un accord entre l'ONU et l'UE en juin 2004⁹⁷.

Le 27 décembre 2005, Jean-Marie Guéhenno, secrétaire général adjoint au département des opérations de maintien de la paix de l'ONU adressa une lettre à la présidence de l'Union européenne, présidence assurée alors par le Royaume-Uni⁹⁸. Celle-ci demandait à l'UE de mettre sur pied une opération afin de renforcer les troupes onusiennes⁹⁹ présentes en RDC en vue des élections présidentielles à venir durant l'été 2006¹⁰⁰. Or à l'époque un groupement franco-allemand devait prendre l'alerte durant le premier semestre 2006.

⁹⁷ Adoptée par le conseil européen, la déclaration conjointe sur les interventions militaires de crise visait à faciliter la mise sur pied d'une opération européenne sur demande de l'ONU, ainsi qu'à améliorer les contributions européennes en troupes pour des missions onusiennes. La déclaration faisait d'ailleurs mention du concept des futurs *Battle Groups* de l'UE.

Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.*

⁹⁸ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, p. 606 ; Dominic Johnson, « Kongo? Nein danke! », *op. cit.*

⁹⁹ Les forces onusiennes sur place comptabilisaient déjà plus de 17 000 hommes.

Szandar et Schlamp, « Fallschirmjäger nach Kinshasa? », *op. cit.*

¹⁰⁰ Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*, *op. cit.* ; André Dumoulin et Nicolas Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune*, *op. cit.*

Il semble que la proposition de recourir à ce GTUE d'alerte fut faite par des diplomates français¹⁰¹. Une des caractéristiques de ce GTUE était que bien qu'officiellement binational, il ne comprenait qu'une dizaine de militaires français sur 1 500 soldats. Dès le début, la quasi-totalité des acteurs allemands refusa le déploiement et ce projet fut rapidement abandonné par leurs interlocuteurs français¹⁰².

Pour autant, une force européenne fut mise sur pied, EUFOR RDC avec l'Allemagne comme nation-cadre et l'*Einsatzführungskommando* de Potsdam comme QG. Les troupes allemandes furent toutefois déployées principalement non pas en RDC, mais sur la base française de Libreville au Gabon¹⁰³. Malgré tout, l'opération fut une réussite, mais les acteurs allemands estimèrent que leurs interlocuteurs français leur avaient forcé la main aux dires de plusieurs sources¹⁰⁴, y compris sur la question du GTUE à en croire la presse allemande de l'époque¹⁰⁵. Pourtant, tout semble indiquer que cette option fut écartée promptement par les Français suite au refus allemand. Il est d'ailleurs à noter que si la presse allemande publia plusieurs articles sur le sujet durant le mois de janvier 2006 – articles insistant sur les pressions françaises¹⁰⁶ – nous n'avons retrouvé aucun article de journaux français mentionnant durant cette période de vifs échanges franco-allemands sur le sujet¹⁰⁷. Qu'en est-il exactement des acteurs ayant pris part à ces discussions et à leurs arguments ?

¹⁰¹ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

¹⁰² Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017; entretien avec un diplomate F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

¹⁰³ Borzillo, *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*; Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune*, *op. cit.* ; Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'europanisation? », *op. cit.*

¹⁰⁴ Entretien avec un militaire A. membre de la représentation militaire allemande à l'OTAN (*e.p.*), réalisé à Strausberg le 18 juillet 2006 (TDD); entretien avec un diplomate A. réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD); entretien avec un militaire F. membre de l'*Abteilung Politik* du BMVg, réalisé par téléphone le 4 juillet 2017; entretien avec un diplomate F. ancien membre de l'Ambassade de France en Allemagne, réalisé à Paris le 25 août 2017.

¹⁰⁵ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, p. 422; Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'europanisation? », *op. cit.* ; Johnson, « Kongo? Nein danke! », *op. cit.* ; « Konfusion um Kongo », *op. cit.*

¹⁰⁶ *Ibidem*.

¹⁰⁷ Dans la presse française, à l'occasion du sommet franco-allemand ayant eu lieu à la fin du mois de janvier, la thématique de la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée semble avoir été au cœur des débats entre Paris et Berlin. Guiral, « Merkel-Chirac, pas de deux à Versailles », *Libération*, 24 janvier 2006, https://www.liberation.fr/planete/2006/01/24/merkel-chirac-pas-de-deux-a-versailles_27469.

A. L'attitude des acteurs français

En France très peu de services prirent part à la discussion portant spécifiquement sur l'utilisation du GTUE dans le cadre de l'opération à venir en RDC. On peut supposer que d'autres structures furent sollicitées à propos de la question plus générale de l'envoi d'une mission européenne en RDC.

A. 1. Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs.

En ce qui concerne l'emploi du *Battle Group*, les acteurs clés semblent avoir été la direction ASD, la division euratlantique et la délégation aux affaires stratégiques¹⁰⁸. Il n'est pas certain que la division emploi fut également concernée. Le chef d'état-major des armées, le général Henri Bentégeat contribua aux échanges et supervisa ces derniers¹⁰⁹.

Il est probable que des services de l'Élysée furent impliqués. En effet, plusieurs sources confirment leur participation au débat sur l'envoi d'une force européenne en RDC¹¹⁰. Nous ne disposons néanmoins pas d'éléments les associant directement à la question de l'envoi du GTUE d'alerte. Nous ignorons de ce fait quel(s) service(s) de l'Élysée fu(ren)t éventuel(s) acteur(s) et le statut de celui-ci/ceux-ci. Il est certain par contre que ni le chef d'état-major de l'armée de Terre¹¹¹ ni la direction générale des affaires politiques et de la sécurité¹¹² ne participèrent à ces discussions.

¹⁰⁸ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017.

¹⁰⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate F. ancien membre de l'Ambassade de France en Allemagne, réalisé à Paris le 25 août 2017.

¹¹⁰ Entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de la Chancellerie, réalisé à Berlin le 27 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD) ; Szandar et Schlamp, « Fallschirmjäger nach Kinshasa? », *op. cit.*

¹¹¹ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

¹¹² Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par courriels le 13 mars 2017.

A. 2. Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des conceptions de rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces conceptions déterminent les décisions prises.

Il semble qu'il y ait eu une position plus ou moins identique entre les quatre acteurs clés et contributeurs sur le sujet. La direction ASD fut l'acteur le plus en faveur de l'emploi du *Battle Group* au nom du développement des capacités de défense européenne¹¹³. On retrouve le même ensemble d'arguments chez les personnes issues de la délégation aux affaires stratégiques. Toutefois leurs propos comportent aussi quelques éléments se référant à la pertinence opérationnelle d'une telle troupe binationale¹¹⁴. Ces deux considérations furent d'une égale importance aux yeux du chef d'état-major des armées, selon nos sources¹¹⁵. Seule la division euratlantique semble avoir été quelque peu dubitative quant au projet au nom de l'efficacité opérationnelle¹¹⁶. Pourtant elle ne manifesta pas une forte opposition, ses membres étant conscients des avantages que pouvait offrir un emploi du groupement tactique de l'UE pour le développement de la défense européenne¹¹⁷.

À travers les arguments utilisés par les services, il est facile de reconnaître les rôles dominants parmi les différents acteurs : promoteur de la défense européenne pour certains, partisan de la France en tant que grande puissance pour d'autres. Si l'on se réfère aux rôles détectés chez les membres de ces entités dans les chapitres précédents, on constate une certaine continuité des rôles et de leur hiérarchisation. Quelques évolutions sont observables également. La direction ASD et la délégation aux affaires stratégiques adhérant majoritairement, voire exclusivement au rôle de défenseur du concept d'Europe puissance, il est logique que ces deux structures aient été en faveur du déploiement du GTUE. Les positions de la division euratlantique et du CEMA sont tout autant en adéquation avec la hiérarchisation des rôles auxquels ils souscrivaient alors.

¹¹³ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

¹¹⁴ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

¹¹⁵ Voir les entretiens cités dans la note de bas de page 109, chapitre 7.

¹¹⁶ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

¹¹⁷ Ceci est identifiable dans nos entretiens dans les propos attribués aux anciens membres de la division. Voir les entretiens cités dans la note de bas de page 116, chapitre 7.

A. 3. Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Eu égard aux positions semblables entre les différents acteurs, il n'y eut pas d'affrontement entre eux. Selon plusieurs membres du ministère de la Défense, il n'y eut que quelques frictions, essentiellement entre d'un côté la division euratlantique et de l'autre côté la DAS et la direction ASD¹¹⁸. Outre une certaine convergence des rôles¹¹⁹, cette absence de conflit résulte également du rapide et net refus de l'appareil politico-militaire d'engager le groupement tactique d'alerte. L'attitude de ce dernier fut en effet des plus claires et mit rapidement fin aux débats relatifs au GTUE d'alerte.

B. L'attitude des acteurs allemands

Bien que limpide, le comportement des acteurs allemands sur cette question du recours au GTUE est difficile à analyser, étant donné le manque de données relatives aux acteurs ou à leurs arguments. Il est indéniable qu'aucun service ne fut en faveur de ce recours.

Bien qu'il soit impossible d'établir de distinction entre les acteurs clés et les contributeurs, plusieurs directions et personnes tant des deux ministères que de la chancellerie furent impliqués dans les discussions relatives à l'emploi même du *Battle Group*. Au sein de la chancellerie, il est difficile d'identifier nettement celles-ci, mais à partir de nos données¹²⁰, il semble que l'*Abteilung 2*¹²¹ et la chancellerie prirent part aux discussions. Cela fut aussi le cas du ministre Frank-Walter Steinmeier et du *Referat 202*¹²² de l'*Auswärtiges Amt*¹²³. Le

¹¹⁸ Dues d'une part à leur rivalité habituelle, mais aussi probablement aux divergences citées dans leur argumentaire quant à la pertinence du déploiement d'un GTUE.

Voir les entretiens cités dans les notes de bas de page 114 et 116, chapitre 7.

¹¹⁹ À nuancer toutefois en ce qui concerne la division euratlantique.

¹²⁰ « Abwehr in Versailles », *op. cit.* ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; Szandar et Schlamp, « Fallschirmjäger nach Kinshasa? », *op. cit.* ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 février 2017 ; entretien avec un diplomate A. conseiller à la chancellerie (*e.p.*), réalisé à Berlin les 15 mai et 6 octobre 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire F. membre de l'*Abteilung Politik* du *BMVg*, réalisé par téléphone le 4 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de la Chancellerie, réalisé à Berlin le 27 juin 2006 (TDD).

¹²¹ Direction en charge des questions de politiques étrangères et de défense.

¹²² Service plus ou moins homologue de la direction ASD du Quai d'Orsay.

¹²³ « Abwehr in Versailles », *op. cit.* ; Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre de l'*Europa Abteilung* de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 février 2017.

ministre¹²⁴, l'inspecteur général de la *Bundeswehr*, le *Planungsstab* et le *Fü S III* du *BMVg*¹²⁵ furent également des acteurs de ces discussions.

Le groupe 22 en charge des questions militaires de la chancellerie fut seulement tenu informé selon un ancien membre de ce dernier¹²⁶. Le *Bundestag* et ses parlementaires¹²⁷ ne furent en aucun cas impliqués dans cette discussion portant sur l'emploi du groupement tactique, tout comme plusieurs autres entités, telles que l'*Europa Abteilung* de l'*Auswärtiges Amt*¹²⁸.

Ainsi que nous l'avons mentionné précédemment, aucun des acteurs à notre connaissance ne fut en faveur du déploiement du GTUE franco-allemand. Malheureusement, malgré les nombreux entretiens menés, nous n'avons pu réunir les arguments à l'origine de cette position. Il est à noter toutefois que sur la question de la participation militaire allemande à une opération européenne en RDC, un consensus se dégagait chez l'ensemble des acteurs, à l'exception du ministre de la Défense de l'époque¹²⁹. Pour tous, cette participation était nécessaire afin de prouver à Paris la fiabilité de Berlin sur les questions militaires, mais aussi dans le but de renforcer le développement en cours des capacités militaires européennes¹³⁰.

¹²⁴ Johnson, « Kongo? Nein danke! », *op. cit.* ; Szandar et Schlamp, « Fallschirmjäger nach Kinshasa? », *op. cit.* ; « Abwehr in Versailles », *op. cit.* ; « Konfusion um Kongo », *op. cit.* ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Führungsstab der Streitkräfte* (*e.p.*), réalisé par courriels les 1^{er} et 4 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 mai 2006 (TDD).

¹²⁵ Voir les entretiens cités dans la note de bas de page 124 (chapitre 7), ainsi que la thèse de Delphine Deschaux-Dutard, Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*

¹²⁶ Entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 février 2017.

¹²⁷ Entretien avec une Allemande issue du personnel politique, collaboratrice auprès de la commission Défense du *Bundestag* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 9 décembre 2016 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre de la commission des Affaires étrangères au *Bundestag* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 10 juin 2015.

¹²⁸ Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Europa Abteilung* de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par courriels les 3 et 5 décembre 2016.

¹²⁹ Ce dernier semble avoir avancé comme argument le caractère trop militaire de la mission, éloigné de ce que la *Bundeswehr* était habituée en termes d'intervention, ainsi que le risque pour l'armée allemande d'être sur un théâtre d'opérations africain, théâtre dont elle n'avait aucune expérience. On peut estimer que ces éléments font écho au rôle de puissance civile. Le ministre étant toutefois le seul à mettre en avant ces arguments, il ne fut pas en mesure d'imposer sa position aux autres acteurs.

Johnson, « Kongo? Nein danke! », *op. cit.* ; Szandar et Schlamp, « Fallschirmjäger nach Kinshasa? », *op. cit.* ; « Konfusion um Kongo », *op. cit.* ; « Abwehr in Versailles », *op. cit.* ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la représentation française au COPS (*e.p.*) réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005 (TDD).

¹³⁰ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.* ; entretien avec un militaire F. membre de la division euratlantique (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD) ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre de la Défense (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre de l'EMUE (*e.p.*),

Le déploiement de ce prétendu GTUE franco-allemand n'eut donc pas lieu. À la place l'opération EUFOR RDC fut lancée au bout de plusieurs mois. Après l'opération Artémis de 2003, la République Démocratique du Congo continua ainsi à être le laboratoire des capacités européennes de défense. Une nouvelle tentative d'emploi des GTUE eut d'ailleurs lieu deux ans plus tard, en lien avec la province du Kivu.

2) Vers une nouvelle opération Artémis au Kivu en RDC (automne 2008) ?

À partir du mois d'août 2008, d'importants troubles eurent lieu dans la province du Kivu de la RDC. Initiés par le chef de guerre Laurent Nkunda, ceux-ci s'aggravèrent vers la fin du mois d'octobre. Conséquence de ces événements, des débats sur la manière de gérer cette crise et le rôle de la force onusienne présente en RDC se tinrent à l'ONU dès la fin de l'été. Or à l'époque un groupement tactique composé des cinq pays membres de l'Eurocorps¹³¹ était d'alerte pour le second semestre, outre un *Battle Group* britannique.

Durant une visite en RDC avec son homologue britannique à la fin du mois d'octobre, le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner évoqua pour la première fois à sa propre initiative le déploiement d'un GTUE d'alerte¹³². Selon Richard Gowan, il dut cependant revenir sur ses propos, cet avis n'étant en rien le fruit d'une concertation au sein de l'appareil politico-militaire français, encore moins le résultat d'une volonté de la Présidence de la République. Les GTUE ne furent plus évoqués alors durant quelques semaines. Les débats à l'ONU se poursuivirent néanmoins et le 5 décembre 2008, Ban Ki-Moon écrivit une lettre au haut représentant pour la PESC Javier Solana. Dans celle-ci, le secrétaire général de l'ONU demandait à l'UE d'examiner la faisabilité d'une nouvelle opération européenne temporaire, en soutien à la force onusienne sur place¹³³. L'objectif était de préparer le terrain à l'envoi de renforts de l'ONU dans la région. Dans l'attente de ces renforts, le secrétaire général sollicitait donc l'aide militaire de l'UE et implicitement l'envoi d'un GTUE.

réalisé à Bruxelles le 8 décembre 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Berlin le 15 mai 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de la Chancellerie, réalisé à Berlin le 27 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 février 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Berlin le 7 juin 2006 (TDD) ; entretien avec un diplomate A. conseiller à la chancellerie (e.p), réalisé à Berlin les 15 mai et 6 octobre 2006 (TDD).

¹³¹ France, Allemagne, Belgique, Luxembourg et Espagne.

¹³² Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.*

¹³³ Yves Buchet de Neuilly, « Chapitre 3 - L'Union européenne et la sécurité collective. Usages, activation et canalisation des ressources militaires expéditionnaires », in *L'union européenne et la paix*, par Anne Bazin (Paris: Presses de Sciences Po, 2017), 63-86.

Une véritable discussion entre Européens et surtout entre les pays membres des GTUE d'alerte s'engagea alors quant à la pertinence du déploiement d'un *Battle Group*. Une semaine après la réception de la lettre de Ban Ki-Moon, un conseil de l'UE des ministres des Affaires étrangères se tint, durant lequel, les représentants belges appuyèrent cette demande onusienne avec le soutien à peine déguisé du ministre français Bernard Kouchner¹³⁴.

Les échanges quant à ce projet ne durèrent que quelques jours tant en France qu'en Allemagne, et même au sein des instances de l'UE à Bruxelles¹³⁵. La ferveur du gouvernement belge, confirmée par plusieurs sources¹³⁶, fut confrontée *in fine* à un ferme refus de tout emploi tant à Paris qu'à Berlin¹³⁷. Qu'en est-il cependant des attitudes de l'ensemble des acteurs français et allemands impliqués dans les échanges relatifs au GTUE ? Il convient de préciser à nouveau le caractère parcellaire de nos données, en particulier côté allemand. Ceci limite notre analyse, y compris de l'appareil politico-militaire français.

A. L'attitude des acteurs français

Au sein de celui-ci, les acteurs impliqués furent loin de partager les mêmes attitudes initialement. La tentative d'emploi d'un GTUE en RDC durant l'année 2008 illustre à cet égard la force des services présidentiels vis-à-vis des autres structures.

A. 1. Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs.

Plusieurs entités de l'appareil décisionnel français furent impliquées, avec néanmoins des variations importantes en termes de pouvoir et d'influence. Les acteurs clés de ces discussions furent le président de la République, des services de l'Élysée¹³⁸, ainsi que le ministre des

¹³⁴ Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.*

¹³⁵ Entretien avec un diplomate F. membre du secrétariat général du conseil de l'Union européenne (*e.p*), réalisé par téléphone le 5 février 2018.

¹³⁶ Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'euphorisation? », *op. cit.*, p. 420 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p*), réalisé par téléphone le 10 février 2017.

¹³⁷ L'arrestation de Nkunda quelques semaines après et le retour à un calme relatif dans la province du Kivu dès le mois de janvier mit fin à toute relance de cette discussion.

Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.*

¹³⁸ Nous ignorons malheureusement avec exactitude lesquels. On peut toutefois supposer la participation de la cellule diplomatique et de l'EMAP.

Affaires étrangères et son cabinet¹³⁹. Le ministre de la Défense¹⁴⁰ de l'époque, Hervé Morin semble n'avoir contribué que partiellement aux échanges¹⁴¹.

La DAS¹⁴², les divisions emploi¹⁴³ et euratlantique¹⁴⁴, ainsi que la sous-direction affaires stratégiques¹⁴⁵ du Quai d'Orsay et la direction ASD¹⁴⁶ ne furent que des acteurs participants et n'eurent aucun pouvoir lors de ces débats. Tant le CPCO, l'EMAT, ou encore la direction générale des affaires politiques et de la sécurité¹⁴⁷ restèrent en dehors de ceux-ci. Il est probable que le CEMA ait été tenu informé des échanges, sans pour autant y prendre part¹⁴⁸.

A. 2. Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des conceptions de rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces conceptions déterminent les décisions prises.

Ainsi que nous l'avons écrit, l'envoi du GTUE fut loin d'être consensuel. Bien que n'ayant aucune capacité d'influence, il est intéressant de noter que parmi les acteurs participants, des divergences eurent lieu selon un militaire français¹⁴⁹. Malgré quelques réserves, la DAS était ainsi plutôt favorable. La division euratlantique était quant à elle bien plus circonspecte, tandis que la division emploi s'opposait nettement au projet. À l'inverse la direction affaires stratégiques, sécurité et désarmement et la sous-direction affaires stratégiques soutenaient clairement cette initiative. Selon notre interlocuteur français¹⁵⁰, les deux arguments avancés

Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.* p. 598 ; Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'euphorisation? », *op. cit.*, p. 420 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la cellule diplomatique à l'Élysée (*e.p.*), réalisé à Paris le 8 juin 2017.

¹³⁹ Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.* p. 598 ; Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'euphorisation? », *op. cit.*, p. 420 ; entretien avec un diplomate F. membre du cabinet du ministre des Affaires étrangères (*e.p.*), réalisé par téléphone le 15 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

¹⁴⁰ Nous manquons d'éléments relatifs à celui-ci, en particulier en ce qui concerne son attitude et ses arguments.

¹⁴¹ Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.*

¹⁴² Entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

¹⁴³ *Ibidem.*

¹⁴⁴ *Ibidem.*

¹⁴⁵ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction de l'Union européenne (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

¹⁴⁶ *Ibidem.*

¹⁴⁷ Entretien avec une diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par courriels le 7 mai 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par téléphone le 31 janvier 2017.

¹⁴⁸ Aucune de nos sources ne le mentionne toutefois.

¹⁴⁹ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

¹⁵⁰ *Ibidem.*

par les différentes parties étaient soit relatifs à l'efficacité opérationnelle et aux contraintes du terrain, soit en lien avec la défense européenne. Au plus un acteur était en défaveur du déploiement, au plus il recourait aux arguments se référant à l'efficacité opérationnelle¹⁵¹. Inversement, au plus un service soutenait cette initiative, au plus il mettait en avant les avantages que celle-ci procurait dans le cadre de la poursuite des objectifs liés à la défense européenne¹⁵². Ces deux ensembles semblent avoir été présents chez les membres de la DAS et de la division euratlantique, mais avec un nombre différent d'occurrences, ce qui explique leurs attitudes nuancées.

On ne peut manquer d'y voir ainsi la trace des rôles différents auxquels les acteurs adhéraient. Il semble qu'au sein de la division emploi, celui de grande puissance s'imposait sans partage. La délégation aux affaires stratégiques et la division euratlantique semblent avoir adopté des attitudes dénotant une présence chez leurs membres des rôles de grande puissance¹⁵³ et de promoteur de l'Europe de la défense¹⁵⁴. Il est aisé d'identifier également ce second rôle dans les arguments et l'attitude des services du Quai d'Orsay. Pour autant, étant donné leur pouvoir respectif, ce ne sont pas les rôles défendus par ces acteurs qui déterminèrent la position française¹⁵⁵.

Le ministre des Affaires étrangères et son cabinet promurent justement et vigoureusement une utilisation du groupement tactique au nom du développement des capacités militaires européennes. Ils se heurtèrent à un refus net de la part des services de l'Élysée et du Président. Ces derniers estimèrent qu'un recours à une unité de 1 500 hommes pour stabiliser une région dans laquelle plusieurs milliers de Casques bleus étaient déjà déployés, était tout sauf crédible d'un point de vue opérationnel. On retrouve donc à nouveau le rôle de promoteur de la défense européenne jusqu'au plus hauts postes du ministère des Affaires étrangères. *A contrario* de ce que nous avons observé dans les précédant chapitres, on constate ici le premier recul du rôle de promoteur de l'Europe puissance au sein des services de la présidence.

¹⁵¹ Cas de la division emploi.

¹⁵² Cas de la direction ASD et de la sous-direction affaires stratégiques.

¹⁵³ Plus important cependant aux yeux des membres de la division euratlantique que le second rôle.

¹⁵⁴ Plus important toutefois pour le personnel de la DAS que le premier rôle.

¹⁵⁵ En outre, il convient de souligner la faiblesse de nos données sur les arguments de chaque entité.

A. 3. Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Dans le cas présent, la position des acteurs de la présidence s'imposa sans partage sur celle des acteurs du Quai d'Orsay¹⁵⁶. Bien qu'il y ait eu une nette divergence en termes d'avis, il n'y eut pas d'affrontement, le ministre des Affaires étrangères et son cabinet n'étant pas en mesure de contester la décision unanime des acteurs de la présidence, dont le président lui-même. Ceci met en exergue le rapport de force plus que favorable à la présidence, en particulier en l'absence de cohabitation en France et confirme la littérature sur le domaine réservé.

B. L'attitude des acteurs allemands

Le manque de données empêche de développer une véritable analyse de l'attitude des acteurs allemands. Il semblerait que ceux-ci furent contre le déploiement du GTUE¹⁵⁷. La brièveté de la discussion semble avoir impacté fortement sur les souvenirs de nombre de nos interlocuteurs en poste dans les différents services et directions ayant potentiellement traité cette question¹⁵⁸. La plupart n'ont peu, voire pas de souvenirs précis de ces échanges.

Il semble *a priori* que les *Abteilungen 2* de la chancellerie¹⁵⁹ et de l'*Auswärtiges Amt*¹⁶⁰ furent impliquées, ainsi que le *Referat 202*¹⁶¹. Il en fut de même pour le *Fü S III*, le *Fü S V*, le *Planungsstab* du *BMVg*, l'inspecteur général et le ministre de la Défense¹⁶². Il est certain par

¹⁵⁶ Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.* ; Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'euphémisation? », *op. cit.*

¹⁵⁷ Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.* ; entretien avec un militaire F. membre du CMUE (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2017.

¹⁵⁸ Entretien avec un militaire A. haut gradé de la *Bundeswehr* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 7 septembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé à Berlin le 15 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

¹⁵⁹ Entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 10 février 2017.

¹⁶⁰ Entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 10 février 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 4 août 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 29 mars 2017.

¹⁶¹ *Ibidem.*

¹⁶² Liste des entretiens relatifs aux acteurs issus du *BMVg* : entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* de l'*Auswärtiges Amt* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 29 mars 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 4 août 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 14 février 2018.

contre qu'aucun parlementaire ne prit part aux discussions¹⁶³. La majorité semble avoir refusé un déploiement du GTUE du fait de sa méfiance vis-à-vis d'un théâtre d'opérations en Afrique et du risque de combat de haute intensité¹⁶⁴. Ceci ferait donc écho aux objectifs et comportements en lien avec le rôle de puissance civile. Malheureusement, le manque de données ne permet pas de développer et d'approfondir notre analyse.

Alors qu'à la suite de l'opération Artémis de 2003, certains voyaient la République Démocratique du Congo comme un terrain d'essai pour les capacités autonomes de défense européenne, les deux tentatives d'emploi d'un GTUE dans ce pays en 2006 et en 2008 échouèrent finalement. Si en 2006, une mission européenne vit toutefois le jour, à savoir EUFOR RDC, cela ne fut pas le cas en 2008. Deux autres tentatives de déploiement eurent cependant lieu par la suite, dont une pour la première fois en Europe.

3) Les GTUE comme troupe de réserve en Bosnie-Herzégovine (été-automne 2012)

À l'instar des tentatives d'emploi de la BFA au Pakistan et en Jordanie, notre étude des discussions relatives au déploiement d'un GTUE en Bosnie-Herzégovine manque cruellement de données. Il ressort cependant de nos sources deux éléments. Tout d'abord, le sujet fut abordé quelques jours seulement¹⁶⁵ vers la fin de l'été et le début de l'automne 2012¹⁶⁶. Il le fut ensuite essentiellement par des chargés de mission et ne fut guère traité par les directeurs des services et des directions.

À l'époque les états européens s'interrogeaient sur la poursuite ou non de l'opération Eufor Althea¹⁶⁷. Une des options étudiées en cas de maintien¹⁶⁸ consistait à maintenir une faible

¹⁶³ Entretien avec une Allemande issue du personnel politique, collaboratrice auprès de la commission Défense du *Bundestag* (e.p), réalisé à Berlin le 9 décembre 2016 ; entretien avec un Allemand issu du personnel politique, membre de la commission des Affaires étrangères au *Bundestag* (e.p), réalisé à Berlin le 10 juin 2015.

¹⁶⁴ Gowan, « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU », *op. cit.* ; Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'eupéanisation? », *op. cit.* ; entretien avec un diplomate A. membre du *Referat 202* (e.p), réalisé par téléphone le 10 février 2017.

¹⁶⁵ Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (e.p), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (e.p), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division emploi (e.p), réalisé à Lyon le 12 avril 2017.

¹⁶⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

¹⁶⁷ Pour rappel, cette opération avait pris le relais des missions de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine en 2004.

¹⁶⁸ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (e.p), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013 ; entretien avec un diplomate F. membre du SEAE (e.p) réalisé par téléphone le 5 février 2018.

présence militaire sur place et à utiliser un GTUE d'alerte en force de réserve au besoin. Concrètement cela revenait à attribuer à une mission – Eufor Althea – un *Battle Group* et donc à le retirer des troupes disponibles en cas de crise dans une autre région. Or à l'époque durant le second semestre 2012 un GTUE composé de l'Allemagne, de l'Autriche, de la République tchèque, de l'Irlande, de la Croatie et de la Macédoine était d'alerte. En outre, à partir du 1^{er} janvier 2013, le GTUE Weimar devait succéder à ce dernier.

En France, les discussions eurent lieu essentiellement entre la sous-direction affaires stratégiques et la sous-direction Europe de la DAS¹⁶⁹. La direction de la DAS se contenta seulement de superviser celles-ci, sans intervenir pour autant¹⁷⁰. Le CEMA, le CPCO et la division emploi¹⁷¹ furent tenus uniquement informés selon nos données¹⁷². Il ne semble pas que la direction ASD prit part aux échanges, encore moins la direction générale des affaires politiques et de la sécurité¹⁷³. Ce fut également le cas des services de la présidence¹⁷⁴.

Favorable à cette option¹⁷⁵, étant donné que celle-ci offrait une opportunité d'emploi pour les GTUE et donc par extension renforçait l'idée que l'Europe de la défense se développait, la sous-direction des affaires stratégiques se heurta à une nette opposition de la part du personnel de la DAS impliqué. Pour ce dernier, une telle mesure aurait affaibli les capacités de projection de force des Européens et l'efficacité opérationnelle des troupes de réaction rapide de l'UE, selon le témoignage d'un membre de la DAS¹⁷⁶. Or ces préoccupations ne sont pas sans rappeler les objectifs et vocabulaires inhérents au rôle de grande puissance. Eu égard à la brièveté des échanges sur cette option, il semble que la position du personnel de la délégation aux affaires stratégiques s'imposa et mit fin à la discussion.

¹⁶⁹ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017.

¹⁷⁰ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} février 2018.

¹⁷¹ Il est probable que cela fut également le cas de la division euratlantique.

¹⁷² Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la division emploi (*e.p.*), réalisé à Lyon le 12 avril 2017.

¹⁷³ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé par courriels le 12 avril 2017.

¹⁷⁴ Entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 juillet 2017.

¹⁷⁵ *Ibidem.*

¹⁷⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

Au sein de l'appareil décisionnel allemand, seuls le *Referat 202*, le *Fü S III* et le *Planungsstab* semblent avoir pris part aux discussions selon nos interlocuteurs. Ni les services de la chancellerie¹⁷⁷ ni les *Obmänner* ou les chefs des groupes parlementaires du *Bundestag*¹⁷⁸ ne furent impliqués. Malheureusement nous ne disposons pas de données relatives aux arguments du *Fü S III* et du *Planungsstab*¹⁷⁹. Ces derniers s'opposèrent cependant à cette proposition d'emploi des GTUE¹⁸⁰. À l'inverse, le *Referat 202* de l'*Auswärtiges Amt* milita pour cette utilisation, celle-ci permettant selon lui de favoriser la défense européenne, et de renforcer également les liens avec Paris en montrant que l'Allemagne facilitait l'emploi de ces unités de réaction rapide¹⁸¹. Ce fut malgré tout en vain. La tentative d'emploi du groupement tactique fit au final long feu.

4) La possibilité offerte par le GTUE Weimar lors de la guerre au Mali (hiver 2013)

En 2013 à l'occasion de la guerre contre les groupes islamistes, une ultime tentative d'emploi d'un GTUE d'alerte eut lieu au Mali. Bien que cette tentative ait été rendue possible par les événements au Mali et leur concordance avec la période d'alerte¹⁸² du groupement tactique dit de Weimar, la discussion sur un éventuel déploiement eut lieu principalement en dehors des appareils politico-militaires français et allemands.

Pour rappel, à partir de 2012, le Nord du Mali sombra dans la guerre civile et fut conquis par des mouvements rebelles touaregs durant l'hiver et le printemps 2012. En juin de la même année, ces mêmes mouvements touaregs furent à leur tour chassés du pouvoir dans le Nord par des groupuscules islamistes et djihadistes. Il s'en suivit six mois sans modification notable de la ligne de front au Nord de la ville de Mopti, située dans le centre du pays. Durant cette période, les officiels français interpellèrent régulièrement leurs homologues européens, pour

¹⁷⁷ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Bruxelles le 14 décembre 2017.

¹⁷⁸ Voir entretiens cités dans la note de bas de page 77, chapitre 7.

¹⁷⁹ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé à Berlin le 16 janvier 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du *Fü S III* (e.p), réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.

¹⁸⁰ Entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017.

¹⁸¹ *Ibidem*.

¹⁸² En astreinte durant le premier semestre 2013.

mettre en place une mission de formation de l'armée malienne, afin que celle-ci puisse par la suite reconquérir la partie Nord du pays¹⁸³. Une éventuelle implication du futur GTUE de Weimar en complément d'une mission de formation et afin d'assurer la sécurité des formateurs fut même envisagée¹⁸⁴ dès le second semestre 2012, mais ne suscita guère d'enthousiasme de la part des partenaires allemands et polonais de la France, selon un ancien membre de la DAS¹⁸⁵.

Tout s'accéléra en janvier 2013. Suite à une offensive des groupes islamistes et djihadistes menaçant la capitale même du Mali, le gouvernement français lança l'opération française dite Serval avec le soutien de l'ONU et l'aide de ses partenaires européens, mais sans impliquer le GTUE. Pourtant en considérant la nature des opérations ayant eu lieu suite à l'offensive des forces islamistes, le recours au GTUE de Weimar aurait été parfaitement logique. Or selon nos sources, l'emploi du *Battle Group* ne fut discuté que très brièvement et uniquement dans les instances bruxelloises¹⁸⁶. À aucun moment, le déploiement du GTUE ne semble avoir été abordé par l'appareil politico-militaire français, du moins pas avant la fin de la première phase de l'opération Serval comprenant les opérations de combats de forte intensité¹⁸⁷. Il semble également que cela ne fut pas évoqué en Allemagne.

Malheureusement sur ce point, nous manquons cruellement de données, en particulier sur les acteurs allemands. Nous avons cependant pu interroger plusieurs personnes en poste à l'époque en France au sein de la présidence et des ministères. Ceci nous permet d'analyser les causes à l'origine de l'absence de discussion entre les acteurs français quant à l'utilisation du GTUE d'alerte.

¹⁸³ Le directeur à l'époque de la DAS eut d'ailleurs des propos particulièrement virulents sur le sujet quelques mois plus tard : « *J'ai passé six mois dans les réunions de directeurs de la politique de défense, en hurlant à table que ce qui se passe au Sahel est une menace. On a vu s'effondrer un État. Le ministre (de la Défense, J.-Y. Le Drian) a attiré l'attention de ses collègues, l'a signalé à Chypre (réunion informelle des ministres en septembre 2012) comme un problème majeur. La réaction de chacun a été de regarder le bout de leurs chaussures à travers leur table en marbre* ».

Nicolas Gros-Verheyde, « L'approche globale, c'est comme le monoxyde de carbone... », *B2 / Bruxelles2*, 13 juillet 2013, <https://www.bruxelles2.eu/2013/07/13/lapproche-globale-cest-comme-le-monoxyde-de-carbone/>.

¹⁸⁴ Aux dires de notre interlocuteur, cette évocation sommaire ne donna même pas lieu à de véritables échanges entre des responsables des trois pays, composant l'*EUBG*.

¹⁸⁵ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 1^{er} août 2013.

¹⁸⁶ Dumoulin et Gros-Verheyde, *La politique européenne de sécurité et de défense commune, op. cit.* ; entretien avec un diplomate F. membre du SEAE (*e.p.*) réalisé par téléphone le 5 février 2018.

¹⁸⁷ Entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017.

A. L'attitude des acteurs français

La particularité du cas français est que durant les premiers jours de la contre-offensive internationale, menée essentiellement par des troupes françaises, l'emploi du GTUE ne fut ni proposé ni abordé. Par la suite à partir du mois de février, cela fut mentionné à nouveau en lien avec la mission de formation des militaires maliens, *EUTM Mali*¹⁸⁸, mission décidée à la fin du mois de janvier 2013 et qui se mettait peu à peu en place¹⁸⁹.

Il semble *a priori* que le passif et le ressenti du semestre précédent¹⁹⁰ aient déterminé les membres de l'appareil politico-militaire à écarter d'emblée un déploiement du GTUE de Weimar¹⁹¹. Bien qu'il n'y ait pas eu de discussion, nos échanges avec plusieurs officiels français permettent toutefois de comprendre et de saisir plus en détail les raisons profondes de cette attitude, en analysant le comportement des acteurs à l'origine de l'intervention française au Mali.

A. 1. Hypothèse 1 : les décisions ne sont prises que par un nombre limité d'acteurs.

L'enjeu portant ici sur l'envoi de troupes pour contrer l'offensive des groupes djihadistes, le président de la République, le chef d'état-major particulier le général Benoît Puga, le conseiller diplomatique du président, le chef d'état-major des armées, l'amiral Édouard Guillaud, le CPCO¹⁹², ainsi que très probablement les ministres de la Défense et des Affaires

¹⁸⁸ *European Union Training Mission in Mali*.

¹⁸⁹ Entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

¹⁹⁰ Durant lequel les officiels français militèrent en vain auprès de leurs homologues européens pour la mise sur pied d'une mission de formation de type *EUTM* au Mali.

¹⁹¹ Koepf, *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*, op. cit. ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la représentation française au sein du COPS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 15 février 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 janvier 2018.

¹⁹² Liste des entretiens mentionnant la participation de ces acteurs: entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre du CPCO (*e.p.*), réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'EMAP (*e.p.*), réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 janvier 2018 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 13 avril 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

étrangères¹⁹³ furent les acteurs clés des discussions selon nos sources. Plusieurs autres acteurs prirent part à celles-ci, mais seulement en tant que participants, c'est-à-dire en fournissant des notes et des analyses. Ce fut ainsi le cas des divisions emploi et euratlantique¹⁹⁴, de la DAS¹⁹⁵, ainsi que des trois entités suivantes du Quai d'Orsay : la direction générale des affaires politiques et de la sécurité¹⁹⁶, la direction ASD et la sous-direction affaires stratégiques¹⁹⁷.

L'ambassadeur de France en Allemagne fut également impliqué, mais seulement en tant que participant¹⁹⁸. Par ailleurs il ne prit pas part aux discussions sur l'intervention elle-même. Il ne fut en effet sollicité que sur le soutien possible de la part de l'Allemagne à l'opération Serval. Selon un diplomate français¹⁹⁹, une fois l'opération lancée, il y eut en effet une réunion entre la chancelière²⁰⁰, le président, le CEMAP, le conseiller diplomatique du président et l'Ambassadeur de France en Allemagne, réunion pendant laquelle un soutien logistique fut débattu. À aucun moment l'emploi du GTUE ne fut cité selon notre interlocuteur.

On constate ici que la plupart des services de l'appareil décisionnel français furent concernés par les discussions portant sur l'intervention elle-même au Mali. Ceci s'explique certainement étant donné la forte saillance du sujet et l'importance de la décision, à savoir l'envoi de plusieurs milliers d'hommes en un temps relativement court et pour des opérations de combat. Ceci est à relever, car cette importance et saillance si forte n'étaient pas présentes dans nos cas précédents dans ce chapitre.

¹⁹³ Bien que nos données ne soient guère explicites sur leur participation, leur intervention peut être subodorée compte tenu qui plus est du poids au sein du gouvernement de Jean-Marc Ayrault, du ministre de la Défense d'alors, Jean-Yves le Drian.

¹⁹⁴ Nous manquons malheureusement de données relatives aux deux divisions.

Entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017.

¹⁹⁵ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 13 avril 2017 ; entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

¹⁹⁶ Entretien avec un diplomate F. membre de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité (*e.p.*), réalisé à Paris le 10 janvier 2018.

¹⁹⁷ Liste des entretiens mentionnant la direction ASD et la sous-direction affaires stratégiques : voir *supra*, note de bas de page 195, chapitre 7.

¹⁹⁸ Entretien avec un diplomate F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017.

¹⁹⁹ *Ibidem.*

²⁰⁰ Accompagné probablement du directeur de l'*Abteilung* 2 de la chancellerie.

A. 2. Hypothèse 2 : le positionnement et les choix des acteurs dépendent des conceptions de rôles auxquels ils adhèrent pour leur pays. Ces conceptions déterminent les décisions prises.

Pourquoi l'option du GTUE ne fut pas abordée ? Pour nos interlocuteurs²⁰¹ en poste à l'époque au sein de l'EMA, du CPCO, de la DAS, du Quai d'Orsay, ceci s'explique par le fait qu'il aurait été absurde de recourir au GTUE sur un plan opérationnel pour les acteurs clés de la discussion. Pourtant ce dernier aurait pu tout à fait être déployé et utilisé à titre d'exemple à Bamako²⁰², libérant ainsi des unités françaises pour l'offensive. Il était clair malgré tout qu'en termes d'efficacité opérationnelle, cela aurait été une erreur pour ces acteurs.

La même position se retrouve au sein de la DAS²⁰³. Il est à noter que même à la direction ASD et à la sous-direction affaires stratégiques, aucune démarche n'eut lieu en faveur du *Battle Group*, malgré le fait que ces dernières fussent conscientes de l'intérêt d'une demande de déploiement du GTUE. Bien que dans les propos²⁰⁴ qui sont attribués aux membres de ces deux services, on retrouve trace de la notion d'efficacité opérationnelle, on peut y remarquer aussi un certain regret que l'option en soi du GTUE ne soit pas possible selon eux, étant donné la probable attitude négative des partenaires allemands et polonais de la France²⁰⁵.

On peut identifier ainsi une domination nette du rôle de grande puissance à travers cette insistance sur l'efficacité opérationnelle chez la plupart des acteurs de l'époque. Il semble que quelques services du Quai d'Orsay aient quand même continué à adhérer fortement au rôle de promoteur de l'Europe de la défense.

A. 3. Hypothèse 3 : les décisions sont le résultat de conflits et de rapports de force entre les acteurs.

Eu égard à l'implication de la plupart des services de la présidence de la République – dont le Président lui-même – et au consensus entre les acteurs clés, il est normal qu'il n'y ait eu aucune discussion quant à l'emploi du GTUE et donc aucune confrontation sur le sujet.

²⁰¹ Voir les entretiens cités dans les notes de bas de page 197 et 200, chapitre 7.

²⁰² Ce théâtre d'opérations ne comportant pas de risque de combat, mais nécessitant le déploiement de troupes à l'époque afin de le sécuriser.

²⁰³ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017.

²⁰⁴ Entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 13 avril 2017.

²⁰⁵ Ce sont d'ailleurs ces mêmes services qui proposeront l'emploi du GTUE au cours des mois suivants.

Il semble que l'option du GTUE fut néanmoins évoquée à partir du mois de février au sein de l'appareil politico-militaire français en soutien de l'opération EUTM Mali. La direction ASD, la sous-direction affaires stratégiques, la DAS et le CEMA²⁰⁶ furent apparemment au cœur des échanges. Ils ne durèrent toutefois guère selon des témoignages concordants²⁰⁷. Les structures du Quai se montrèrent les plus allantes sur ce sujet. Elles semblent avoir mis à nouveau en avant la nécessité de profiter de cette intervention pour développer les capacités de défense européenne²⁰⁸, attitude en adéquation avec le rôle²⁰⁹ auquel elles souscrivaient, à savoir celui en faveur de la défense européenne. Nos données sont cependant trop faibles et limitées pour fournir une analyse rigoureuse de cette discussion.

B. L'attitude des acteurs allemands

Le même problème s'est posé en ce qui concerne l'étude du comportement de l'appareil décisionnel allemand. Ce cas d'étude étant le plus récent abordé au cours de notre recherche, nous avons en outre été confrontés à bien plus de silences et de réponses laconiques à nos questions de la part de nos interlocuteurs allemands, en particulier les militaires²¹⁰. Fondamentalement il semble que l'option du groupement tactique ne fut jamais évoquée au sein des services et directions de la chancellerie, de l'*Auswärtiges Amt* ou encore du *BMVg*²¹¹.

La participation allemande à l'intervention internationale – à travers du soutien logistique, sanitaire et de l'aide à la formation des militaires maliens – fut par contre débattue au sein de

²⁰⁶ Entretien avec un militaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 31 janvier 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Marseille le 29 décembre 2017 ; entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un diplomate F. membre de la direction ASD (*e.p.*), réalisé à Paris le 13 avril 2017.

²⁰⁷ Entretien avec un diplomate F. membre de l'Ambassade de France en Allemagne (*e.p.*), réalisé à Paris le 3 novembre 2017 ; entretien avec une diplomate française, membre de la sous-direction affaires stratégiques (*e.p.*), réalisé par téléphone le 9 mai 2017 ; entretien avec un haut fonctionnaire F. membre de la direction de l'EMA (*e.p.*), réalisé à Paris le 18 juillet 2017.

²⁰⁸ Voir les entretiens cités dans la note de bas de page 206, chapitre 7.

²⁰⁹ Rôle que l'on a observé présent chez elles dans tous les autres cas étudiés jusqu'ici.

²¹⁰ Entretien avec un militaire A. de l'*Abteilung Politik* au sein du *BMVg* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung Führung Streitkräfte* (*e.p.*), réalisé par téléphone le 26 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 16 décembre 2016.

²¹¹ Entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (*e.p.*), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un militaire F. membre de l'*Abteilung Politik* du *BMVg*, réalisé par téléphone le 4 juillet 2017.

plusieurs services²¹². Des recherches supplémentaires seraient toutefois nécessaires afin de pouvoir fournir une analyse du comportement des acteurs allemands et des raisons à l'origine de l'absence d'évocation du *Battle Group* d'alerte de Weimar.

Au final en Allemagne seul le *Referat 202* de l'*Auswärtiges Amt* fut favorable une fois à l'emploi du GTUE. Tous les autres acteurs allemands s'opposèrent à chaque fois au déploiement du GTUE. En France, si les services du Quai d'Orsay furent majoritairement et à chaque fois²¹³ en faveur de l'utilisation des *Battle Groups*, ce ne fut pas le cas des autres services et directions, encore moins à l'occasion de la guerre au Mali en janvier 2013.

Conclusion

Le manque récurrent de données relatives aux divers échanges ayant porté sur le déploiement de la BFA ou du GTUE amoindrit naturellement l'analyse présentée au cours de ce chapitre. C'est particulièrement le cas de nos recherches portant sur les interventions potentielles de la BFA et des *EUBG* en Jordanie, au Pakistan et en Bosnie-Herzégovine. On observe un certain nombre de divergences²¹⁴ entre les cas d'étude, en particulier en ce qui concerne les services impliqués et leur statut²¹⁵. Celles-ci trouvent leur origine dans la nature des discussions étudiées. Certaines ne portaient en effet que sur l'utilisation ou non de la BFA ou du GTUE, et non sur l'envoi de soldats dans la région envisagée, ce dernier point étant déjà acté au sein de l'appareil décisionnel. Ce fut le cas en 2006. D'autres débats étudiés dans ce chapitre ne traitèrent que de l'envoi de troupes et non de l'utilisation des troupes bi/multi-nationales disponibles comme au Mali. Enfin certaines discussions portèrent à la fois sur l'envoi ou non

²¹² Tels que l'*Abteilung 2* et le groupe 22 de la chancellerie, l'*Abteilung Politik* du *BMVg*, l'*Abteilung Strategie und Einsatz* ou encore le *Referat 202* de l'*Auswärtiges Amt*.

Entretien avec un diplomate A. membre de l'*Abteilung 2* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé à Bruxelles le 14 décembre 2017 ; entretien avec un militaire A. membre du groupe 22 au sein de la chancellerie, réalisé à Berlin le 16 décembre 2016 ; entretien avec un militaire A. membre de l'*Abteilung Führung Streitkräfte* (e.p), réalisé par téléphone le 26 janvier 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Planungsstab* (e.p), réalisé par téléphone le 14 février 2018 ; entretien avec un militaire A. membre du *Referat 222* au sein de la chancellerie (e.p), réalisé par téléphone le 20 décembre 2017 ; entretien avec un diplomate A. membre du *Planungsstab* au sein de l'*Auswärtiges Amt* (e.p), réalisé par téléphone le 18 janvier 2017.

²¹³ Excepté en 2013.

²¹⁴ Absentes toutefois en ce qui concerne les rôles auxquels souscrivent les acteurs.

²¹⁵ Acteur dominant, contributeur, participant, etc.

de troupes dans une région donnée et également sur le déploiement de la BFA ou du GTUE. L’Afghanistan et la RDC en 2008 illustrent parfaitement cela.

a. Explications théoriques alternatives

À travers l’identification des rôles dominants parmi les acteurs, il est possible ainsi que nous l’avons montré dans ce chapitre d’expliquer les échecs successifs des recours aux GTUE et à la BFA. D’autres explications sont-elles toutefois envisageables et pertinentes ? Qu’en est-il des analyses alternatives évoquées précédemment²¹⁶ ?

Les hypothèses néoréalistes se révèlent à cet égard inadaptées à ces objets d’étude. Les décisions d’intervenir avec la BFA ou un GTUE ne peuvent en effet être analysées avec une hypothèse partant du principe que les mesures prises le sont du fait d’une volonté de créer un contrepoids à l’hégémon américain. Même la seconde hypothèse néoréaliste²¹⁷ est inappropriée, celle-ci ne pouvant expliquer le non-emploi, sachant que parallèlement la France et l’Allemagne envoyèrent quand même leurs soldats en RDC, en Afghanistan ou encore au Mali.

Les théories se basant sur le choix rationnel permettent de développer une meilleure explication que le néoréalisme. Leur hypothèse consiste à voir les décisions comme le fruit d’un but rationnel, produit lui-même d’un calcul utilitaire visant à améliorer à titre d’exemple le *policy-making* de la PSDC. Le fait de mettre sur pied une opération européenne de type EUFOR à la place d’une intervention d’un *Battle Group* peut ainsi être analysé comme le résultat d’un tel calcul. Ceci remet cependant en question la pertinence de cette hypothèse appliquée à la création des GTUE. L’hypothèse basée sur le choix rationnel se retrouve de ce fait confrontée au problème suivant : si elle est validée pour analyser la création des GTUE, elle devient incapable d’expliquer leur non-emploi, l’inverse se vérifiant également.

Pour rappel, selon l’explication constructiviste, les décisions s’expliquent compte tenu des éléments caractérisant les cultures stratégiques française et allemande. Là encore, il est certain que les entretiens cités pourraient contribuer à soutenir cette approche. Il suffirait en effet de

²¹⁶ Voir *supra*, chapitre 1.

²¹⁷ Celle-ci estime que les décisions seraient dues aux désirs des grands États européens d’influencer leur environnement direct.

partir du principe que les arguments identifiés se réfèrent à certains traits des dites cultures stratégiques. L'hypothèse est incapable toutefois d'expliquer pourquoi tel trait en particulier d'une culture stratégique s'exprime plus selon tel ou tel cas, ni pourquoi un pays peut refuser le recours à la BFA ou au GTUE et en même temps déployer ses soldats sur place dans un cadre différent.

b. Bilan de l'analyse des tentatives de déploiement de la BFA et des GTUE

Comment expliquer donc le fait que malgré les occasions, il n'y ait jamais eu jusqu'ici d'opérations avec les GTUE ou avec la BFA ? Ceci résulte *in fine* des conflits et des rapports de force entre les acteurs impliqués, ainsi que des rôles s'imposant dans les discussions.

Sur sept occasions impliquant à chaque fois l'envoi de soldats français et allemands, il n'y eut que deux cas, l'Afghanistan et la RDC en 2006, où au moins les acteurs d'un des deux pays étaient majoritairement en faveur de l'emploi de ces unités. De manière générale, l'absence d'accord entre les acteurs issus des deux pays est due d'une part, à la prédominance en France du rôle de grande puissance²¹⁸ sur les rôles de promoteur de la défense européenne et d'allié fidèle de Berlin. D'autre part ceci est la conséquence de la faible adhésion des acteurs allemands au rôle d'allié fidèle à la France et à celui de promoteur du renforcement de l'UE et de l'Europe, comparativement au rôle de puissance civile. Ce dernier restreint les vellétés de déploiement au sein de l'*Auswärtiges Amt* au profit de la recherche de solution dite politique²¹⁹ et freine au sein du *BMVg* les volontés d'intervention sur le continent africain et d'opérations impliquant des actions de haute intensité²²⁰.

Paradoxalement, alors que les militaires français s'opposent en général à l'emploi de GTUE composés en partie de troupes françaises – au profit d'un cadre purement national – ils semblent être les premiers à soutenir le déploiement des groupements tactiques, lorsque ces derniers ne comprennent pas de soldats français. Ce fut ainsi le cas lors des discussions portant sur l'envoi d'un GTUE au Tchad en 2008 et en République centrafricaine en 2014²²¹.

²¹⁸ Avec ses implications en lien avec la notion d'efficacité opérationnelle.

²¹⁹ C'est-à-dire sans intervention militaire.

²²⁰ Exemple : combats en lien avec une stratégie de contre-insurrection.

²²¹ Entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 1^{er} février 2017 ; entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 9 juin 2017 ; entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. réalisé par téléphone le 28 janvier 2018.

Depuis la présidence de Nicolas Sarkozy, on remarque la domination au sein des services de l'Élysée du rôle de grande puissance, domination fortement identifiable aussi au sein de la division emploi et du CPCO. À l'inverse, on constate à quel point les structures du Quai d'Orsay restent attachées aux objectifs relatifs à l'Europe de la défense, même si une certaine retenue semble s'être manifestée à l'occasion de la guerre au Mali. On observe également une évolution de la hiérarchisation des rôles à la DAS au cours des années. Alors qu'initialement celle-ci était fortement pro-européenne, on assiste à l'affirmation au fil des années du rôle de grande puissance au détriment du rôle de promoteur de l'Europe puissance.

Les différents cas étudiés permettent de plus de noter l'absence récurrente de participation des parlementaires allemands aux débats portant sur l'emploi de la BFA et des GTUE, ainsi qu'un rapport de force entre le *BMVg* et l'*Auswärtiges Amt* plus favorable à celle-ci. Ceci est à mettre en relation avec la composition des coalitions gouvernementales allemandes²²² dans lesquelles depuis 2005 le partenaire dit junior²²³, possède un groupe parlementaire plus important que par le passé²²⁴.

²²² Pour rappel, le poste de ministre de l'*Auswärtiges Amt* est dévolu depuis 1949 au partenaire junior, à l'inverse de celui du *BMVg*.

²²³ Statut réservé historiquement aux verts ou aux libéraux du *FDP*.

²²⁴ Conséquence des grandes coalitions au pouvoir entre la *CDU/CSU* et le *SPD* (le partenaire junior étant alors le *SPD*) et du score élevé des libéraux aux élections de 2009 (ayant atteint leur score le plus élevé à une élection fédérale avec plus de 14 % des voix, soit entre 75 à 100% de plus que leurs résultats habituels). À la suite des élections de 2009 un gouvernement fut composé entre la *CDU/CSU* et les libéraux.

CONCLUSION

Pourquoi des états créent-ils des unités expéditionnaires « permanentes » ? Comment opèrent-ils leurs choix de partenaire pour les unités multinationales ? Pourquoi enfin ces unités n'ont-elles jamais été déployées et utilisées ? Notre analyse présentée au cours des chapitres précédents visait à apporter des réponses à ces questions. À cette fin, nous nous sommes focalisés sur deux unités la brigade franco-allemande et les groupements tactiques de l'Union européenne. À travers celles-ci, nous nous sommes attelés également à l'étude de deux appareils décisionnels distincts, à savoir celui de la France et celui de l'Allemagne. Pour appuyer notre argumentation, nous avons recouru majoritairement à des entretiens, ainsi qu'à diverses sources écrites primaires et secondaires.

Que démontre au final notre étude ? Quelles réponses avons-nous développées ? Qu'en est-il de la validité du cadre théorique utilisé ? Quelles données peut-on en retirer quant au fonctionnement des systèmes politico-militaires français et allemands ? Ces différentes interrogations structurent notre propos ci-dessous. Celui-ci s'intéressera aussi *in fine* aux enquêtes complémentaires et aux pistes de recherche qu'offre l'analyse effectuée.

I. Réponses aux questions de recherche

Pourquoi la France et l'Allemagne ont-elles accepté de créer des unités bi/multi-nationales permanentes¹ ? Et pourquoi ces dernières n'ont-elles jusqu'ici jamais été employées ? Comment expliquer en outre le nombre si différent de partenaires entre Paris et Berlin dans le cadre des GTUE ? Selon nous, seule la prise en compte des rôles – auxquels les acteurs véritables des décisions au sein des pays adhèrent – s'imposant dans les processus décisionnels permet de comprendre ces décisions. Dans le cas des mesures comportant une création ou une modification de nature institutionnelle, il convient de garder à l'esprit l'impact conséquent, mais pas absolu des décisions antérieures – le fameux phénomène de dépendance au sentier – ces décisions s'inscrivant elles aussi dans des rôles.

La notion d'acteur véritable est loin d'être mineure. En effet sur l'ensemble des services et directions des gouvernements et ministères pouvant prendre part à toutes les questions relatives aux politiques étrangères et de défense, seuls certains le font réellement. Nombre de

¹ Au sens d'antérieures aux crises.

services se trouvent en effet écartés, ou au mieux seulement informés. De plus, prendre en compte les rôles qui s'imposent nettement dans les discussions implique d'identifier les affrontements et rapports de force entre les acteurs.

L'évolution des missions de la BFA à l'occasion de la création de l'Eurocorps s'explique ainsi du fait des rôles dominants chez les quelques rares acteurs ayant prit part à la décision, et étant donné le poids qu'eut l'existence initiale de la BFA chez ces mêmes acteurs, dans leurs analyses des options à leur disposition pour mettre sur pied l'Eurocorps. Ces rôles au nombre de deux furent celui de promoteur du renforcement de l'Europe et celui d'allié fidèle (à l'égard de Paris pour Berlin et vis-à-vis de l'Allemagne pour la France).

Ce sont ces mêmes rôles² qui sont à l'origine de l'adoption de l'initiative britannique des groupements tactiques, présentée ensuite par Paris et Londres à Berlin, puis pour finir à l'ensemble des autres états membres de l'UE. D'autres acteurs eurent toutefois des attitudes distantes, voire opposées à ce projet, du fait de leur adhésion à d'autres rôles : à savoir en Allemagne, celui d'allié fidèle de l'OTAN et en France, celui de grande puissance. Les affrontements et rapports de force qui eurent lieu jouèrent cependant en faveur des tenants de l'initiative. Ceci montre bien de ce fait l'importance de la non-réification des États, compte tenu de la variété des rôles défendus en leur sein, mais également la nécessité de prendre en considération les conflits et rapports de force entre les acteurs, afin d'identifier les rôles qui s'imposent. Nombre des caractéristiques des GTUE (missions, multinationalité, durée des astreintes, *etc.*) ne peuvent s'analyser enfin sans prendre en considération l'influence des décisions antérieures, et plus particulièrement celles relatives à la *NRF* créée un an plus tôt, ainsi que celles liées au système français d'alerte guépard.

L'identification des rares acteurs³ en France et en Allemagne étant à l'origine des choix des partenaires pour les *EUBG* permet quant à elle de reconnaître les rôles ayant structuré les décisions françaises et allemandes en la matière. C'est à cause de ces rôles (en particulier celui de grande puissance pour les acteurs français) et des coopérations antérieures auxquelles

² Sauf celui d'allié fidèle de l'Allemagne en France.

³ Essentiellement les divisions emploi et euratlantique en France et le *Fü S III* en Allemagne.

les acteurs furent habitués⁴, que l'on constate une divergence si profonde entre la France et l'Allemagne en termes de partenaires⁵ pour les groupements tactiques.

L'absence d'emploi des unités étudiées, et ce malgré sept occasions, s'explique encore une fois à travers la prédominance de certains rôles chez les acteurs en charge des décisions relatives au déploiement de la BFA et des GTUE. Concrètement l'absence d'accord entre les acteurs issus des deux pays est due d'une part, à la prédominance en France du rôle de grande puissance⁶ sur les rôles de promoteur de la défense européenne et d'allié fidèle de Berlin. D'autre part ceci est le résultat de la faible adhésion des acteurs allemands au rôle d'allié fidèle de la France et à celui de promoteur du renforcement des capacités militaires européennes, comparativement au rôle de puissance civile⁷. Bien que ne comprenant qu'un nombre extrêmement limité de soldats⁸, la tentative de déploiement en Afghanistan de la BFA fut à ce jour la plus aboutie, surtout eu égard à son fort soutien⁹ du côté des acteurs allemands.

II. Bilan et commentaires relatifs au cadre théorique

Eu égard à nos propos ci-dessus, nous estimons naturellement que notre approche théorique – décomposée pour les besoins de cette recherche en quatre hypothèses – a été confirmée par nos cas d'étude. Résumé à travers le schéma ci-dessous, celle-ci se fonde sur l'idée que les décisions étudiées sont des variables dépendantes découlant des variables indépendantes que constituent le(s) rôle(s) présent(s) au sein d'un appareil décisionnel. Ces rôles sont modérés par les arrangements institutionnels déterminant les acteurs, ainsi que par les conflits et les rapports de force existants au sein des structures politico-militaires¹⁰. Ces deux éléments

⁴ Nouvelle illustration de la dépendance au sentier.

⁵ Pour rappel sept pour la France et seize pour l'Allemagne.

⁶ Avec ses implications en lien avec la notion d'efficacité opérationnelle. Celle-ci pousse les acteurs français à rejeter majoritairement la participation de soldats français à des opérations dans le cadre de la BFA et des GTUE, au profit de déploiement d'unités nationales collaborant avec des soldats d'autres pays au sein d'une force militaire *ad hoc*.

⁷ Ce dernier restreint les vellétés de déploiement au sein de l'*Auswärtiges Amt* au profit de la recherche de solutions dites politiques et freine au sein du *BMVg* les volontés d'intervention sur le continent africain, ainsi que les vellétés relatives à des opérations impliquant des actions de haute intensité.

⁸ À savoir une compagnie.

⁹ Soutien n'excédant pas toutefois les limites du *RC North*.

¹⁰ Ces derniers sont d'ailleurs le fruit d'arrangements institutionnels, mais également à l'origine de certains de ces mêmes arrangements.

agissent telles des variables modératrices¹¹. En cas de décision ayant une portée institutionnelle, les décisions sont de plus influencées par des mesures antérieures. Ces mesures étant elles-mêmes dues à la domination de certains rôles, cette dépendance au sentier constitue *de facto* une variable médiatrice¹².

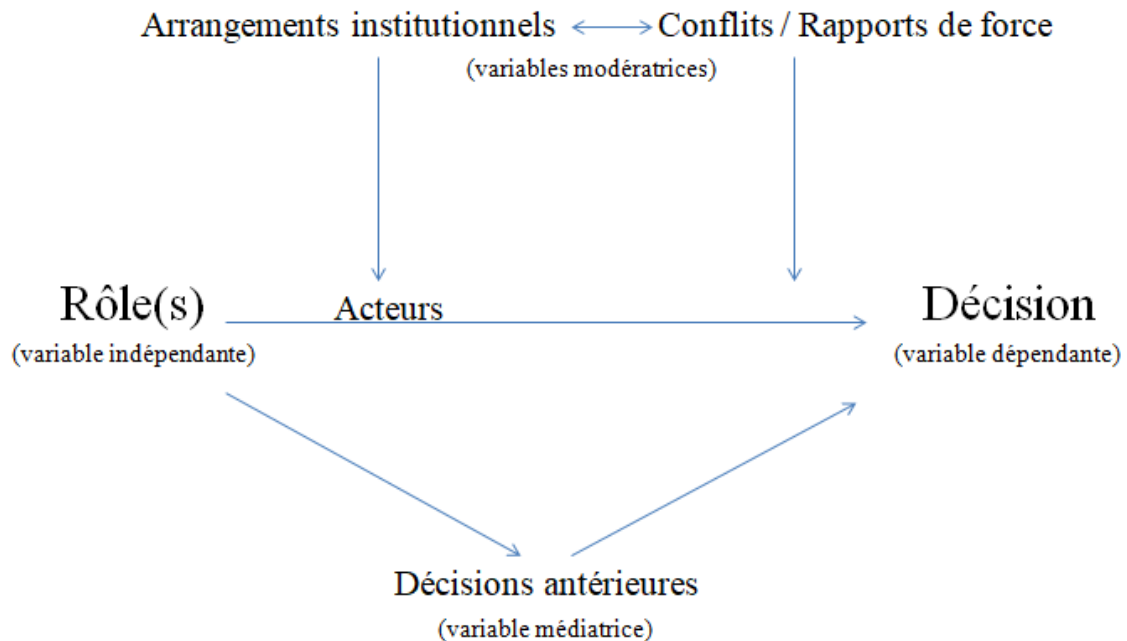


Schéma I : cadre théorique

Notre modèle repose donc sur la variable indépendante que constituent les rôles, et sur trois caractéristiques de celle-ci. Tout d'abord, au sein de tout État, plusieurs rôles sont toujours actifs. De plus, tous ne sont pas forcément partagés par l'ensemble des acteurs des structures en charge des politiques étrangères et de défense. Enfin même s'ils le sont, il est peu probable qu'ils soient hiérarchisés de la même manière.

Les conflits et les rapports de force peuvent être quant à eux de nature diverse et être d'ordre bureaucratique, politique, liés à des divergences de rôles entre les acteurs ou à de la rivalité portant sur l'obtention de plus de pouvoir. Dans le cas de nos exemples étudiés pour cette recherche, l'absence d'affrontements lors d'une décision tend à mettre régulièrement en

¹¹ Une variable modératrice est une variable qui module le sens et/ou la force de l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante.

¹² Une variable médiatrice est une variable qui permet d'expliquer le processus par lequel la variable indépendante influence la variable dépendante.

exergue un rapport de force clair¹³ entre les acteurs. Cette absence peut toutefois être due aussi au faible nombre d'acteurs impliqués ou au partage entre eux des mêmes rôles.

Les différents objets d'étude analysés au cours de cette recherche ont démontré sans conteste la pertinence de notre première hypothèse, insistant sur le nombre limité des véritables acteurs des décisions. Alors que nous avons identifié environ deux douzaines d'acteurs potentiels au sein de l'appareil décisionnel français et une trentaine pour son homologue allemand, entre quatre à douze acteurs seulement ont été impliqués en France selon les sujets abordés. Côté allemand ce nombre varie entre trois à treize. Nous avons pu constater la présence répétée de certains services tout comme l'exclusion récurrente d'autres, ce qui démontre l'existence d'arrangements institutionnels, dont quelques-uns sont de nature informelle¹⁴.

Le poids déterminant joué par les rôles auxquels les acteurs souscrivent a été pour sa part amplement prouvé dans nos différents chapitres, de même que leurs hiérarchisations diverses selon les entités et structures observées.

Bien que notre troisième hypothèse relative aux conflits et rapports de force modérant les rôles n'ait pas été réfutée par notre étude, il convient de reconnaître qu'en moyenne il n'y a eu des affrontements d'ordre politique et/ou bureaucratique que dans la moitié de nos cas. Dans la plupart des autres cas, nous avons pu observer des rapports de force particulièrement asymétriques entre certains acteurs. Le fait que les mêmes rôles soient partagés par l'ensemble des services impliqués, ainsi que le nombre parfois extrêmement limité des structures prenant part aux décisions, expliquent l'absence de lutte dans certains de nos chapitres.

Les trois premiers chapitres empiriques attestent pour finir de la présence régulière d'une dépendance au sentier, c'est-à-dire de l'influence de certaines mesures antérieures. Cette dépendance n'a pas pour autant une portée générale et sans limites, ainsi que le démontrent les caractéristiques des GTUE.

¹³ C'est-à-dire une relation entre au moins deux entités/acteurs, où l'un se soumet aux décisions de l'autre sans aucune contestation, et ce alors même qu'aucune règle écrite ne prévoit cela.

¹⁴ Aucun texte n'évoquant spécifiquement la mise à l'écart de certaines directions telles que la direction de l'Union européenne du Quai d'Orsay ou son homologue allemande à l'*Auswärtiges Amt*.

Certains aspects de notre approche théorique nécessiteraient toutefois d'être complétés, au vu des éléments constatés au cours de notre analyse. Au cours du chapitre sept, nous avons en effet pu remarquer une nette évolution des rôles revendiqués par la DAS : celle-ci délaissant peu à peu les objectifs liés au rôle de partisan de l'Europe de la défense au profit du rôle de grande puissance. On peut tout à fait supposer que cela est dû à l'arrivée de certains individus en remplacement d'autres. Mais il est possible que cela ne soit pas le cas, et qu'une autre explication émerge d'une étude complémentaire. Il conviendrait de ce fait d'approfondir cet aspect de notre approche théorique, à savoir le changement/l'évolution des adhésions à des rôles au sein de certains services et directions.

Au cours de notre analyse, nous nous sommes par ailleurs focalisés sur les phases de décision et de mise en œuvre. Bien qu'ayant démontré la robustesse de notre approche dans l'étude de ces deux phases des politiques publiques, il nous reste toutefois à étendre celle-ci à la phase de mise à l'agenda. Bien que n'ayant pas traité cette dernière, notre recherche a mis en lumière le poids des sommets entre chefs d'États et de gouvernement dans la production soudaine d'initiative, telle que la création d'un GTUE avec certains pays en particulier.

« On est informé qu'il va y avoir un sommet avec tel ou tel pays et on nous demande à peine quelques jours avant de proposer du concret, de la substance à annoncer à l'occasion de ce sommet. On regarde donc ce qui justement d'un point de vue militaire est possible, et on sort l'idée du GTUE, assez pratique à cet égard ¹⁵».

D'une certaine manière, ce type de comportement fait écho aux théories de la corbeille à papier et des courants, issues des travaux de Michael Cohen, James March, Johan Olsen¹⁶, et John Kingdon¹⁷. Portant initialement sur les anarchies organisées, les travaux de Cohen, March et Olsen estimaient que le processus de décision dans ces structures résultait du croisement de quatre flux indépendants : un flux de problèmes, un flux de solutions, un flux de participants et un flux de choix. La prise de décision serait ainsi selon eux le produit d'une rencontre hasardeuse entre des problèmes et des solutions qui existent déjà.

¹⁵ Entretien avec un militaire F. ancien membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN, réalisé à Paris le 1^{er} février 2018.

¹⁶ Michael D. Cohen, James G. March, et Johan P. Olsen, « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly* 17, n° 1 (1972): 1-25.

¹⁷ John W. Kingdon, *Agendas, alternatives and public policies*, 2nd edition (Harlow: Pearson education, 2014).

Le recours dans l'urgence par les acteurs à des solutions déjà existantes semble être assez récurrent lors de sommets, surtout afin de proposer « *du concret [et] de la substance*¹⁸ ». Plusieurs de nos interlocuteurs¹⁹ nous ont confirmé ces comportements en particulier au sein de l'appareil décisionnel français²⁰. Au cours de notre participation observante au sein de la délégation aux affaires stratégiques, nous avons pu nous-mêmes constater le travail sous tension des membres de la DAS. Les commandes de notes et de rapports pour un sommet réunissant des ministres de la Défense arrivaient souvent au mieux deux semaines à l'avance, et parfois dans les derniers jours précédant la réunion. Les demandes de propositions fortes ou « concrètes », afin de redynamiser les relations avec certains partenaires étaient assez courantes, forçant de ce fait les chargés de mission à trouver celles-ci dans des délais très courts.

Ce phénomène d'emploi de solutions préexistantes et proposées dans l'urgence suite à une commande ministérielle est *in fine* bien étayé par notre propre expérience et nos entretiens. Il constitue en soi un premier élément à prendre en compte en vue d'une étude détaillée relative à la mise à l'agenda des politiques publiques de défense portant sur les unités multinationales.

III. Le fonctionnement des appareils décisionnels français et allemands en charge des politiques de défense

Notre recherche nous a permis également de mieux cerner le fonctionnement des appareils décisionnels français et allemands et d'identifier certaines constantes²¹ en termes d'acteurs, de règles, de rôles défendus, de rapports de force et de conflits.

¹⁸ Entretien avec un militaire F. ancien membre de la représentation permanente française auprès de l'UE et de l'OTAN, réalisé à Paris le 1^{er} février 2018.

¹⁹ Entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 1^{er} février 2017; entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 10 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. réalisé par téléphone le 28 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 31 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 1^{er} février 2018 ; entretien avec un diplomate F. réalisé par téléphone le 5 avril 2017 ; entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 8 juin 2017; entretien avec un diplomate F. réalisé à Paris le 3 novembre 2017; entretien avec un haut fonctionnaire F. réalisé à Paris le 18 juillet 2017 ; entretien avec un Français issu du personnel politique, réalisé à Paris le 7 juin 2017.

²⁰ Dans le cas allemand, ce phénomène nous a été confirmé uniquement par un ancien membre du *Planungsstab* du *BMVg*.

Entretien avec un militaire A. réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.

²¹ Il convient néanmoins de garder à l'esprit que la dizaine de cas analysés précédemment (l'évolution de la BFA, la naissance des GTUE, le choix des partenaires pour les groupements tactiques, et les sept tentatives avortées d'emploi de la BFA et des GTUE) ne sont pas pour autant une garantie que les constantes observées soient valables pour l'ensemble des politiques militaires (divisées pour rappel en trois, à savoir la politique de défense, la politique de l'armée et la politique de l'armement ; voir *supra*, introduction).

1) Le processus décisionnel français

Les quelques exemples étudiés ci-dessus dans lesquels le Président de la République est intervenu, démontrent sans surprise la domination de ce dernier sur tous les autres acteurs dans le domaine des politiques étrangères et de défense. Cette domination sur les autres structures de l'appareil politico-militaire français a pour caractéristique d'être communiquée partiellement à certains services de la Présidence, tels que l'EMAP et la cellule diplomatique. Dans tous les cas analysés pour cette recherche, la cellule diplomatique a ainsi eu une influence égale à celle des ministres, du CEMA ou du CPCO. Ses positions ainsi que celles de l'EMAP se sont en outre toujours imposées aux entités des deux ministères, que sont les divisions emploi et euratlantique, la DAS ou encore la direction ASD. Pourtant, rien dans les textes ne prévoit cette subordination. Celle-ci semble constituer – étant donné sa répétition – un arrangement institutionnel informel solide.

Lorsque des discussions portent sur le déploiement de soldats français²² dans une région donnée, le statut en tant qu'acteur du CPCO est largement supérieur à celui de la DAS, de la direction ASD et des divisions emploi et euratlantique. Celles-ci sont alors reléguées en tant que simples participantes. La DAS et la direction ASD se retrouvent par contre au cœur du processus décisionnel lorsque les échanges portent uniquement sur l'utilisation de la BFA ou des GTUE²³. Nos quelques cas traités tendent alors à montrer qu'en cas de divergence, la DAS l'emporte sur la direction ASD du Quai d'Orsay.

En règle générale, les ministres de la Défense et des Affaires étrangères n'ont tenu que des places mineures dans les processus décisionnels ayant abouti aux mesures étudiées au cours de notre recherche. Souvent mis à l'écart ou tenus simplement informés, ils furent au mieux des acteurs contributeurs.

Par ailleurs, plusieurs structures furent régulièrement – parfois toujours – exclues des débats relatifs à la BFA et aux groupements tactiques. À l'exception des discussions portant sur l'évolution de la brigade au début des années 1990, le secrétaire général de l'Élysée ne tint aucun rôle dans les échanges suivants, qu'ils portent sur la BFA ou sur les EUBG. Le

²² Issus de n'importe quelle unité.

²³ Ceci suppose une décision préalable en faveur du déploiement de soldats français au cours d'échanges précédents.

secrétariat général, la direction de l'Union européenne et le CAPS²⁴ du Quai d'Orsay n'ont pour leur part jamais pris part aux processus décisionnels examinés. Là encore, cette situation récurrente démontre l'existence de règles informelles en termes d'acteurs concernés selon les sujets.

Les décisions relatives aux partenaires de la France au sein des groupements tactiques mettent particulièrement en lumière ces règles informelles. Bien que régulièrement l'EMAP et la cellule diplomatique prennent activement part à celles-ci, les principaux acteurs dominants demeurent les divisions euratlantique et emploi. Même si leur capacité d'influence a augmenté au cours des années, la DAS et la direction ASD n'ont jamais rivalisé avec les deux divisions de l'EMA. Cette situation fut apparemment vivement contestée par la délégation aux affaires stratégiques, mais pas par la direction ASD qui accepta tout au long de la période étudiée d'avoir un faible rôle dans ces décisions.

La direction ASD semble d'ailleurs avoir perdu du pouvoir vis-à-vis de la DAS entre la première et la seconde partie des années 2000²⁵. Aux rapports de force et conflits favorables à la délégation dans les cas étudiés postérieurs à 2005, précéda une féroce rivalité si l'on en croit un ancien membre de la DAS, qui insista sur le fait que celle-ci «*était en bagarre permanente avec le Quai et plus particulièrement avec la direction ASD*»²⁶. Contrairement à ce que la littérature semblait indiquer²⁷ au cours des dernières années en cas de divergence, le ministère des Affaires étrangères et ses structures ne disposaient plus du dernier mot face au ministère de la Défense.

La rivalité entre les entités du Quai d'Orsay et les structures de l'hôtel de Brienne fut moindre cependant que celle entre la délégation aux affaires stratégiques et les divisions de l'EMA. À en croire un de ses anciens membres, la DAS insista lourdement pour ne pas être écartée des choix des partenaires pour les GTUE : «*l'EMA [dont les divisions emploi et euratlantique] se battit comme un chien contre la DAS sur ces questions*»²⁸. Jusqu'en 2008, ces structures eurent d'ailleurs en général des positions opposées sur les sujets traités²⁹. Même après cela,

²⁴ Centre d'analyse, de prévision et de stratégie.

²⁵ Du moins sur les questions en lien avec les politiques européennes et de défense relatives à la BFA et aux GTUE.

²⁶ Entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

²⁷ Voir *supra*, chapitre 3.

²⁸ Entretien avec un diplomate F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé à Paris le 28 février 2017.

²⁹ Le changement en termes de rôle au sein de la DAS explique la fin de ces oppositions.

une importante rivalité perdura. Selon un ancien membre de la DAS³⁰ « *les armées* [dont l'EMA et ses services] *des années 2000 à la création de la DGRIS*³¹ *ont toujours eu la DAS dans leur viseur. Elle était à tuer !* ». Nous avons nous-mêmes pu observer de près cette rivalité durant notre expérience au sein de la DAS. *A minima*, une certaine méfiance régnait nettement entre ces entités.

De manière assez prévisible³², l'appareil décisionnel français semble être affecté essentiellement par des rapports de force et des conflits d'ordre bureaucratique. Le seul vrai cas de rivalité politique identifiée correspond à la deuxième cohabitation, à l'époque de l'évolution des missions de la BFA. Cette rivalité ne déboucha même pas sur un véritablement affrontement entre les acteurs impliqués, ceux-ci adhérant exactement aux mêmes rôles.

Tout au long de notre recherche, nous avons pu observer de plus la présence variée des trois rôles revendiqués par la France – autrement dit par les membres de ses ministères et de la Présidence – sur la scène internationale dans les différentes décisions étudiées. On constate ainsi une baisse de l'adhésion des acteurs au rôle d'allié fidèle³³ vis-à-vis de l'Allemagne, même s'il est encore présent de temps à autre. Le rôle de promoteur de la Défense européenne se maintient assez bien, malgré qu'il ait disparu de certains services, à l'exemple de la DAS vers la fin de la période étudiée. Le rôle de grande puissance et surtout son mantra de l'efficacité opérationnelle est par contre largement partagé désormais³⁴ au sein des acteurs français.

Cette notion très présente est fortement associée à un jugement négatif sur les coalitions internationales et les troupes multinationales en général. Bien qu'utile en termes de légitimité sur la scène internationale en cas d'intervention, celles-ci seraient fondamentalement un frein à l'efficacité tactique. Un tel jugement se retrouve dans certaines publications universitaires en France³⁵. *A priori*, on pourrait penser que ce jugement constitue en quelque sorte une

³⁰ Entretien avec un militaire F. membre de la DAS (*e.p.*), réalisé par téléphone le 5 janvier 2018.

³¹ Direction générale des relations internationales et de la stratégie.

³² Étant donné la rareté des cohabitations et l'absence de gouvernement de coalition en France.

³³ Il est à noter qu'au cours de notre recherche et des sujets étudiés, nous n'avons pas trouvé d'éléments se rapportant aux objectifs en lien avec le rôle d'allié fidèle mais non aligné vis-à-vis des États-Unis. L'application de notre cadre théorique à d'autres décisions, par exemple à celle ayant mené à la réintégration dans le commandement intégré de l'OTAN de la France, permettrait de s'assurer de la présence ou non de cette déclinaison du rôle d'allié fidèle au sein de l'appareil politico-militaire français.

³⁴ Du moins pour la première partie de la deuxième décennie du XXI^e siècle, notre étude s'arrêtant en 2016.

³⁵ Jauffret, *La guerre inachevée Afghanistan, 2001-2013*, *op. cit.* ; Schmitt, « L'Union ou la force? Les défis des opérations multinationales contemporaines », *op. cit.*

« vérité³⁶ », plus qu'une représentation sociale. En complément de notre recherche sur les GTUE et la BFA, nous avons décidé d'interroger sur ce point des militaires de différents pays, ayant occupé les fonctions de chef d'état-major des armées ou de commandant de la structure équivalente à celle du CPCO³⁷. Il ressort de ces quelques interviews³⁸ une vision peu flatteuse de la multinationalité au sens large³⁹ chez les militaires français, vision qui n'est cependant pas partagée par leurs homologues allemands, belges et canadiens. Ci-après voici quelques-unes des réflexions émises par des militaires français.

« La multinationalité affaiblit l'efficacité de la force déployée et nous contraint à maintenir en permanence avec nos alliés une interopérabilité coûteuse en termes d'équipements et exigeante en termes de procédures [...]. On a besoin de cette multinationalité pour légitimer toutes nos actions, mais sur le plan pratique, cela pose énormément de problèmes [...]. En réalité, même si l'effort de vouloir agir ensemble a de la valeur en soi, la multinationalité est davantage une gêne dans la conduite des opérations qu'un avantage⁴⁰».

« L'efficacité militaire est indéniablement affaiblie lorsqu'elle s'exerce dans un cadre multinational⁴¹. »

« Comme on le prête à Foch : « depuis que j'ai commandé une coalition j'ai beaucoup moins d'admiration pour Napoléon ».⁴²»

Au mieux, la multinationalité en opération militaire est perçue comme « un mal nécessaire auquel les forces devront s'adapter de mieux en mieux⁴³ ». Or ceci est loin d'être le cas pour

³⁶ Il est logique de penser qu'il sera plus aisé d'accomplir une tâche avec des unités issues de sa propre armée et ayant reçu la même formation qu'avec des troupes de divers pays, ne partageant pas forcément la même langue maternelle.

³⁷ Centre de planification et de commandement des opérations.

³⁸ Entretien avec un militaire F. ayant occupé des fonctions au sein du CPCO, réalisé par courriels le 11 janvier 2019 ; entretien avec un militaire F. ayant occupé des fonctions au sein du CPCO, réalisé par courriels le 14 janvier 2019 ; entretien avec un militaire F. ayant occupé des fonctions au sein du CPCO, réalisé par courriels le 23 janvier 2019.

³⁹ Comprenant les unités multinationales, ainsi que les coalitions et alliances.

⁴⁰ Discours tenu par le général Henri Bentégeat, CEMA à l'École navale le 25 janvier 2006

Schmitt, « L'Union ou la force? Les défis des opérations multinationales contemporaines », *op. cit.*, p. 7.

⁴¹ Entretien avec un militaire F. ayant occupé des fonctions au sein du CPCO, réalisé par courriels le 14 janvier 2019.

⁴² Entretien avec un militaire F. ayant occupé des fonctions au sein du CPCO, réalisé par courriels le 11 janvier 2019.

⁴³ Entretien avec un militaire F. ayant occupé des fonctions au sein du CPCO, réalisé par courriels le 23 janvier 2019.

les Allemands⁴⁴, les Belges ou les Canadiens⁴⁵, même s'ils demeurent conscients des contraintes que cela peut engendrer.

« Si vous avez tous les moyens en mono-national à votre disposition, certes c'est plus simple d'y aller seul qu'à plusieurs. Pour autant l'interopérabilité marche très bien aussi ⁴⁶».

« La multinationalité fonctionne bien à condition d'y mettre beaucoup d'énergie pour la faire bien fonctionner ⁴⁷».

Ceci tend à montrer que le rôle de grande puissance pousse à mésestimer les troupes multinationales et les coalitions. De même, cela montre que ce jugement découle plus d'une représentation sociale que d'une « vérité absolue ». Afin de renforcer cette hypothèse, il serait intéressant d'élargir la comparaison avec d'anciens chefs militaires des armées et des directeurs des structures homologues du CPCO de nationalité britannique et américaine. La raison en est que l'on peut en effet supposer la présence chez eux du rôle de grande puissance.

Qu'en est-il toutefois des adhésions aux rôles au sein des différentes entités de l'appareil décisionnel français ? Ainsi que nous l'avons indiqué, le rôle de grande puissance semble avoir dominé ce dernier à partir de 2008. Ceci est dû au fait qu'outre le CPCO et les divisions emploi et euratlantique⁴⁸, les services de l'Élysée ainsi que la DAS souscrivirent également majoritairement à celui-ci, au détriment du rôle de promoteur de l'Europe de la défense.

Pourtant ceci n'a pas toujours été le cas. Sous les années Mitterrand, l'Élysée adhérerait essentiellement aux rôles d'allié fidèle de Berlin et de partisan de l'Europe puissance⁴⁹. Ce second rôle semble s'être fermement maintenu sous la présidence de Jacques Chirac. À partir du mandat de Nicolas Sarkozy, cette situation évolua et perdura avec François Hollande. La

⁴⁴ Entretien avec un militaire A. ayant occupé des fonctions au sein de l'*Einsatzführungskommando* réalisé par courriels le 11 janvier 2019.

⁴⁵ Entretien avec un militaire canadien, ancien membre du commandement des opérations interarmées du Canada, réalisé par téléphone le 24 janvier 2019.

⁴⁶ Entretien avec un militaire belge, ayant occupé des fonctions à l'époque au sein de la représentation permanente belge à l'UE, réalisé par téléphone le 29 janvier 2019.

⁴⁷ Entretien avec un militaire belge, ayant occupé des responsabilités à la tête des forces armées belges, réalisé par courriels le 8 juillet 2019.

⁴⁸ Au sein de ces trois structures, le rôle de grande puissance fut toujours dominant, bien qu'une prise en compte des objectifs liés au développement des capacités européennes ait vu le jour à la division euratlantique.

Entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. réalisé par téléphone le 5 janvier 2018 ; entretien avec un militaire F. réalisé par téléphone le 28 janvier 2018.

⁴⁹ Voir *supra*, chapitre 4 et l'entretien avec un diplomate F. réalisé à Paris le 19 mai 2005 (TDD).

délégation aux affaires stratégiques est quant à elle le service ayant eu une évolution des adhésions aux rôles la plus continue au cours des années. Partisane de l'Europe de la défense, peu à peu elle poursuit des objectifs plus en lien avec le rôle de grande puissance. Ce dernier en vint même à se substituer entièrement au rôle de promoteur des capacités de défense européenne. Ce rôle lié à la défense européenne est cependant demeuré partagé par les acteurs issus du Quai d'Orsay, en particulier au sein de la direction ASD et de la sous-direction affaires stratégiques, tout au long de la période étudiée. Plusieurs de nos interlocuteurs⁵⁰ ont d'ailleurs insisté sur cette caractéristique de ces services.

2) Le processus décisionnel allemand

Outre ces constantes de l'appareil décisionnel français mentionnées ci-dessus, notre étude a permis également d'en identifier au sein de l'État allemand et chez ses membres en charge des politiques étrangères et de défense. À cet égard, l'élément le plus frappant est celui du nombre assez élevé de structures écartées des processus décisionnels étudiés. Corollaire de cet état de fait, on peut ainsi constater la présence de rapports de force et l'absence de collégialité, contrairement à ce que la littérature sur le fonctionnement administratif allemand le laissait supposer⁵¹.

Au sein du ministère de la Défense ni le cabinet du ministre⁵² ni les services 2⁵³ et 3⁵⁴ du *Fü S III* ou encore l'homologue du CPCO⁵⁵ ne prirent part aux discussions analysées dans cette recherche. Il en fut de même des personnes à la tête du *Bundeskanzlermat* et de l'*Abteilung 5 Europapolitik*⁵⁶ de la chancellerie. L'ensemble des structures formant le cabinet du ministre des Affaires étrangères⁵⁷, les *Referate 201*⁵⁸ et *EU-KOR*⁵⁹, ainsi que la direction de l'Europe⁶⁰ de l'*Auswärtiges Amt* furent presque à chaque fois également mis à l'écart des processus

⁵⁰ Entretien avec un diplomate F. réalisé à Paris le 28 juin 2005 (TDD) ; entretien avec un militaire F. réalisé à Paris le 19 juillet 2017 ; entretien avec un militaire F. réalisé par téléphone le 5 janvier 2018.

⁵¹ Voir *supra*, chapitre 3.

⁵² Le *Leitungsstab*.

⁵³ Le *Referat 2* : en charge des relations franco-allemandes.

⁵⁴ Le *Referat 3* : en charge des questions en lien avec l'OTAN.

⁵⁵ L'*Einsatzführungskommando*.

⁵⁶ Avec toutefois une exception notable sous le second mandat de Gerhard Schröder et à l'occasion de la création des *EUBG*. Voir *supra*, chapitre 5.

⁵⁷ Le *Leitungsstab* et le *Planungsstab*.

⁵⁸ En charge des questions en lien avec l'OTAN au ministère des Affaires étrangères.

⁵⁹ Dont les missions portent sur la PESC.

⁶⁰ L'*Europaabteilung E*.

décisionnels. Ceci met en exergue par conséquent l'existence de plusieurs arrangements institutionnels informels.

Ceux-ci encadrent aussi le rôle du *Bundestag*, chambre basse bien moins puissante que ce que l'on prétend en général. Il n'y a qu'en 1991-1993 lors de la création de l'Eurocorps et durant l'évolution des missions de la brigade franco-allemande, que des parlementaires prirent part aux mesures adoptées. Tous nos autres chapitres relatifs à la création des GTUE, au choix des partenaires pour ceux-ci et aux tentatives d'emploi⁶¹ des unités militaires créées attestent de l'absence de participation de parlementaires.

Nous avons déjà pu constater cette situation lors de notre participation observante en 2015 auprès de députés membres de la commission Défense. Outre la faiblesse des informations communiquées⁶² aux députés par les ministères, l'écriture du dernier livre blanc allemand de la Défense⁶³ nous avait permis de constater le rôle plus que limité réservé aux parlementaires dans le processus de rédaction⁶⁴. Ceci va à l'encontre de la littérature existante relative au *Bundestag*. Celle-ci a tendance à se focaliser uniquement sur le fait qu'un mandat du parlement allemand est obligatoire en cas d'intervention de la *Bundeswehr* à l'étranger, et tend à ignorer comment les parlementaires participent exactement aux processus décisionnels.

Le choix des partenaires allemands pour les groupements tactiques constitue un exemple des plus frappants du nombre parfois limité d'acteurs impliqués dans une décision. Du temps de l'état-major des forces armées⁶⁵, seuls le *Fü S III*, le *Referat 4* de ce dernier, ainsi que par la suite le *Fü S V* géraient véritablement cette question. Le *Planungsstab* du *BMVg* et le *Referat 202* purent peu à peu renforcer leurs pouvoirs et compétences dans ce domaine, mais sans atteindre le statut des trois acteurs précédents mentionnés. Il ne semble pas en outre qu'il y ait eu d'affrontements sur cette répartition des tâches entre d'une part ceux-ci et d'autre part le

⁶¹ Ce chapitre est cependant le moins étayé, ne disposant véritablement que de deux cas d'étude avec suffisamment de données, à savoir la tentative en Afghanistan en 2009 et celle en 2006 en RDC.

⁶² Dans le cadre des débats relatifs au vote d'un mandat pour une opération de la *Bundeswehr*, les ministères des Affaires étrangères et de la Défense ne communiquent pas d'éléments sur les scénarios et conséquences en cas d'absence d'intervention.

Laurent Borzillo, « La France peut-elle compter sur l'Allemagne en cas de besoin de projection de force ? », *Les Champs de Mars* 30 + Supplément, n° 1 (2018): 19-26.

⁶³ Publié en 2016.

⁶⁴ Borzillo, « La France peut-elle compter sur l'Allemagne en cas de besoin de projection de force ? », *op. cit.*

⁶⁵ Le *Führungsstab der Streitkräfte* : dissous suite à la réforme de 2012. Voir *supra*, chapitre 3.

Planungsstab du *BMVg* et le *Referat 202*. Ceci tendrait ce faisant à dévoiler une autre règle informelle.

Il semble par ailleurs que ce type d'institutions/règles⁶⁶ soit assez fort au sein de l'appareil décisionnel allemand, compte tenu de la quasi-absence de conflits et de rapports de force d'ordre bureaucratique au cours de notre étude. Le seul cas que nous avons pu observer fait suite à la crise en lien avec la proposition de mise sur pied d'un QG européen, et eu lieu lors de la naissance des GTUE. Durant les débats portant sur les groupements tactiques, quoique peu enthousiastes, les acteurs du *BMVg* se plièrent aux demandes de la chancellerie et de l'*Auswärtiges Amt*.

Il n'en va pas de même des conflits et rapports de force d'ordre politique. Bien que ceux-ci ne soient pas automatiques, ils sont plus récurrents entre les ministères et impliquent parfois une alliance entre la chancellerie et le *BMVg* contre l'*Auswärtiges Amt*⁶⁷. Ceci est en soi cohérent avec le système gouvernemental allemand reposant sur des coalitions entre différents partis, où le partenaire junior reçoit en général le ministère des Affaires étrangères. Parallèlement, la chancellerie et le *BMVg* sont réservés normalement au parti ayant le plus de parlementaires au sein de la coalition. On peut en outre remarquer que les contributions des ministres aux processus décisionnels sont nettement supérieures à celles de leurs homologues français.

Au cours de nos différents cas d'étude, nous avons pu également noter la force de certains rôles selon les services impliqués dans les discussions, ainsi que les diverses hiérarchisations faites par ces derniers. Les rôles revendiqués par l'Allemagne – plus exactement par les membres de ses ministères et par la chancellerie – ont la particularité de ne pas faire l'objet de consensus en termes de définition, d'objectifs et d'instruments à utiliser⁶⁸. Nous avons abordé ceci pour le rôle de puissance civile dans le chapitre 2. C'est également le cas du rôle d'allié fidèle. Si pour certains, en particulier au sein de l'*Auswärtiges Amt*, un certain équilibre entre la France, les États-Unis et l'OTAN est à respecter en termes d'objectifs

⁶⁶ Au sens de règles ou d'arrangements institutionnels.

⁶⁷ Exemple : création de l'Eurocorps.

⁶⁸ À l'exception du rôle de promoteur du renforcement de l'Europe. Il est à noter que pour ses partisans, un renforcement de l'Europe nécessite une approche de préférence inclusive vis-à-vis des autres pays européens dans le cadre de la plupart des projets. Ceci explique le nombre élevé de partenaires européens de l'Allemagne dans le cadre des GTUE, mais également le comportement des acteurs allemands à l'égard de la coopération structurée permanente et de l'initiative européenne d'intervention.

dérivant de ce rôle, ceci n'est pas le cas pour les structures du *BMVg* qui tendent à privilégier avant tout le lien avec l'OTAN, au détriment au besoin de la relation avec Paris.

Par ailleurs, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le rôle de puissance civile semble être également présent dans les services du *BMVg*. Le statut de puissance civile n'y est pourtant pas revendiqué en tant que tel. Il s'y trouve cependant un fort rejet des opérations de haute intensité impliquant des combats violents au sol et une grande réticence à intervenir sur le continent africain. Or ces comportements tendent à se rapprocher de ceux en lien avec le rôle de puissance civile.

Au cours de notre recherche, nous avons pu réunir plusieurs données relatives au *Planungsstab* et au *Fü S III* du *BMVg*⁶⁹. En partant de l'hypothèse qu'il n'y ait pas eu d'évolution des adhésions de rôles chez les membres de ces deux entités, on peut établir la hiérarchie suivante de rôles au sein de celles-ci :

- Être un allié fidèle vis-à-vis de l'OTAN avant tout ;
- Prendre toutefois en considération les objectifs en lien avec le rôle de puissance civile (forte réticence à l'égard des opérations de haute intensité et des interventions en Afrique) ;
- Dans la mesure où celles-ci ne vont pas à l'encontre des deux premiers rôles, soutenir les mesures en faveur de l'Europe de la défense et favoriser les relations franco-allemandes.

La vigueur de l'adhésion au rôle d'allié fidèle à l'égard de l'Alliance atlantique au sein du *BMVg* et auprès des militaires allemands est attestée par plusieurs de nos interlocuteurs⁷⁰. Il serait intéressant d'étudier les raisons de ce fort attachement. Ceci est peut-être dû aux processus de formation⁷¹ des soldats allemands, ainsi qu'au système hiérarchique de la *Bundeswehr*⁷².

⁶⁹ Ce n'est malheureusement pas le cas pour le *Fü S V*. En ce qui concerne les inspecteurs généraux et les ministres de la Défense, le changement régulier de titulaire limite toute identification de rôles durables. Il semble toutefois que le général Wolfgang Schneiderhan, inspecteur général de 2002 à 2009 souscrivait en priorité aux rôles d'allié fidèle de la France et à celui de promoteur des capacités européennes de défense.

⁷⁰ Entretien réalisé à Berlin le 18 septembre 2006 (TDD) ; entretien avec une diplomate F. réalisé à Paris le 17 novembre 2005 (TDD) ; entretien avec une haute fonctionnaire F. réalisé à Paris le 30 juin 2005 (TDD).

⁷¹ Plusieurs de celles-ci comportent de longs séjours aux États-Unis.

⁷² En effet, la *Bundeswehr* ne comprend en son sein qu'un seul poste de général d'armée, à savoir celui de l'inspecteur général de la *Bundeswehr*. Les inspecteurs de l'armée de Terre, de la Marine et de la *Luftwaffe* n'ont qu'un grade de général de corps d'armée. Or au sein de l'OTAN, les militaires allemands peuvent prétendre à cinq postes pour lesquels le grade de général d'armée est obligatoire : le poste de l'adjoint au SACEUR (*Deputy SACEUR* ou *DSACEUR*), le poste du chef d'état-major du *Shape* (*Chief of Staff*), le poste du commandant

A contrario du *BMVg*, les structures de l'*Auswärtiges Amt* adhèrent de manière plus équilibrée aux différents rôles identifiés. Pour le *Referat 202* et l'*Abteilung 2*, étant donné leur comportement lors des différentes décisions étudiées, il semble que les objectifs liés au rôle d'allié fidèle tant à l'égard de la France que de l'OTAN, et le rôle de promoteur du développement des capacités militaires européennes, soient aussi importants les uns que les autres. Les buts en lien avec le rôle de puissance civile ne semblent être pris en considération qu'après ceux des deux premiers rôles mentionnés. Ceci n'est pas forcément le cas des autres structures du ministère.

Bien qu'elle ne soit pas intervenue dans tous les processus décisionnels vus pour cette recherche, nous pouvons estimer à partir de nos données que les rôles d'allié fidèle de la France et de partisan de l'Europe sont dominants au sein de l'*Abteilung 2* de la chancellerie. Nous manquons malheureusement de cas et de sources supplémentaires en ce qui concerne les autres acteurs allemands potentiels énumérés dans cette thèse⁷³.

IV. Pistes de recherches

L'analyse présentée ici et la recherche effectuée dévoilent pour finir un nombre considérable d'orientations en termes de recherches complémentaires. Celles-ci ne portent pas uniquement sur les objets d'étude traités ici, à savoir la BFA, les GTUE et les appareils décisionnels français et allemands.

Des enquêtes supplémentaires à propos des sept tentatives de déploiement seraient judicieuses, en particulier en ce qui concerne les attitudes et comportements des acteurs allemands. Malgré nos nombreux entretiens, il s'agit pour rappel du chapitre de notre thèse disposant le moins de sources. Des études relatives aux groupements tactiques en général seraient tout autant pertinentes, et ce afin de vérifier si notre approche théorique est confirmée, une fois appliquée à d'autres pays. Celles-ci pourraient porter sur les raisons ayant

adjoint au sein du commandement allié transformation de Norfolk, le poste de président du comité militaire de l'OTAN et le poste de chef du commandement allié des forces interarmées de Brunssum. Plusieurs de ces fonctions ont d'ailleurs été occupées à de nombreuses reprises par des officiers allemands ces dernières années. À titre de comparaison, au sein des armées françaises, au moins neuf fonctions permettent d'obtenir le grade de général d'armée : CEMA, CEMAP, CEMAT, CEMAA, CEMM, inspecteur général de l'armée de Terre, inspecteur général de l'armée de l'Air, inspecteur général de la Marine, gouverneur des Invalides, et gouverneur militaire de Paris.

⁷³ Voir *supra*, chapitre 3.

amené à titre d'exemple l'État britannique – autrement dit les membres et acteurs de celui-ci – à proposer les *Battle Groups*. L'étude des choix des partenaires pour les GTUE des autres pays européens se révélerait également des plus intéressantes, ainsi que celle des autres occasions⁷⁴ de déploiement des GTUE, n'ayant pas impliqué la France et l'Allemagne.

Les autres troupes multinationales préexistantes aux crises constitueraient un autre terrain fertile en termes d'enquêtes et de recherche. Pour rappel, deux autres unités de ce genre existent – ou ont existé – au cours des dernières décennies : la force de réaction rapide de l'OTAN et la BIRFA⁷⁵. La première étant une unité de l'OTAN, elle reçut le soutien de Paris et Berlin. Elle permettrait par conséquent de comparer nos analyses basées sur la BFA et les GTUE et portant sur les appareils décisionnels français et allemands, avec une troisième troupe multinationale. Choisir la BIRFA impliquerait par contre de s'intéresser à d'autres pays, la France et l'Allemagne n'ayant jamais été membres de celle-ci. Tout comme en cas d'étude générale sur les GTUE, cela permettrait de tester nos hypothèses sur d'autres pays.

Il serait d'ailleurs intéressant de comparer nos analyses de la BFA et des GTUE, avec des études relatives aux forces expéditionnaires multinationales créées ces dix dernières années : la brigade alpine franco-italienne, le corps expéditionnaire franco-britannique, la *Joint Expeditionary Force* du Royaume-Uni. Celles-ci ont toutes pour caractéristique de ne pas être « permanentes », c'est-à-dire de n'avoir aucune structure préexistante aux crises.

La *NRF* et la BIRFA demeurent *in fine* les plus attractives, car ces deux unités sont les seules à avoir déjà été déployées. La *NRF* ne fut cependant utilisée que pour des missions humanitaires suite à des catastrophes naturelles : aux États-Unis en 2005 du fait des dégâts de l'ouragan Katrina et au Pakistan en 2006 peu de temps après un tremblement de terre d'une rare violence. La BIRFA fut par contre déployée en 2000 et participa à la mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Plus de 4 000 hommes assurèrent le maintien d'une zone tampon entre les deux pays. Toutefois sur les quatorze membres de la BIRFA, seuls trois pays envoyèrent des troupes, à savoir les Pays-Bas, le Danemark et le Canada⁷⁶. Étudier les comportements de ces pays, ou du moins de l'un des trois serait donc des plus enrichissants.

⁷⁴ Ce fut le cas en 2008 avec le GTUE dit nordique regroupant la Suède, la Finlande, l'Estonie et la Norvège. Les débats évoquaient alors un potentiel emploi au Tchad.

⁷⁵ Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies. Elle fut dissoute en 2009.

⁷⁶ Létourneau, « Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA) », *op. cit.*

Nos travaux ayant porté tant sur la BFA et les GTUE que sur la France et l'Allemagne, il convient également de reconnaître que des recherches complémentaires sur les rôles au sein des structures des processus décisionnels de ces deux pays seraient tout aussi profitables. Il en va de même de toute étude qui viendrait à s'intéresser à la phase de mise à l'agenda des politiques de défense en lien avec les unités bi/multi-nationales. Ceci permettrait ainsi de mieux saisir le rôle joué par les sommets entre chefs d'État et de gouvernement dans l'émergence des propositions à l'origine des décisions étudiées précédemment. Sortir notre cadre théorique de l'analyse stricte de la politique de défense et l'expérimenter à titre d'exemple aux politiques d'armement constitue une autre possibilité prometteuse⁷⁷.

Tester sur d'autres cas et sur d'autres domaines des politiques étrangères et de défense notre cadre théorique ouvre, ainsi que nous venons de le voir, d'importantes perspectives de recherche. Qu'en est-il de l'avenir des unités vues au cours de notre étude, à savoir la brigade franco-allemande et les groupements tactiques ? Eu égard aux comportements observés, un futur déploiement⁷⁸ de la BFA est peu probable, sauf en cas de forte volonté politique à la Présidence, à la chancellerie et au moins dans un des deux ministères allemands. Sans cela, il est peu probable qu'une proposition d'emploi à titre d'exemple en Afrique puisse passer outre l'opposition des structures du *BMVg* et des opérationnels français⁷⁹. Le même problème se pose pour tout GTUE comprenant des soldats français et/ou allemands.

Une évolution interne de ces deux unités pourrait néanmoins changer cela. La brigade pourrait ainsi ne garder à l'avenir que son état-major binational, qui lui a à son actif un certain nombre de participations à des interventions militaires. Les acteurs français pourraient également favoriser plus régulièrement l'astreinte de troupes strictement – ou presque – nationales dans le cadre du GTUE. Se rapprocher du format de l'opération Artémis lèverait les réserves d'emploi de plusieurs acteurs français⁸⁰. Une réorientation des missions de ces unités vers de

⁷⁷ Possibilité nécessitant un dialogue approfondi avec la littérature relative à ce domaine, pouvant bousculer notre approche théorique et en même temps enrichir celle-ci.

⁷⁸ Déploiement avec des unités françaises et allemandes placées sous un même commandement.

⁷⁹ CPCO, division emploi, division euratlantique.

⁸⁰ Conséquence imprévue du Brexit, un des deux GTUE d'alerte durant le second semestre 2019, est composé majoritairement de soldats français et seulement de quelques militaires d'autres pays, affectés essentiellement au CPCO.

Nicolas Gros-Verheyde, « La prise d'astreinte française au battlegroup 2019 se prépare », *B2 / Bruxelles2*, 30 octobre 2018, <https://www.bruxelles2.eu/2018/10/30/la-prise-dastreinte-francaise-au-battlegroup-se-prepare/>.

la défense territoriale pourrait également constituer une autre éventualité. Cela irait toutefois à rebours de la compréhension qui semble dominer actuellement en France de ce qu'est une armée européenne, et diminuerait le caractère expéditionnaire de ce concept, qui demeure *in fine* ambigu.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Sources primaires

1. Sources écrites relatives aux organigrammes des appareils décisionnels français et allemands

Bottin administratif, Bottin des communes. Paris: Ed. du Juris-classeur-Bottin administratif, s. d.

Staatshandbuch : die Bundesrepublik Deutschland. Carl Heymanns Verlag, s. d.

Sites Internet :

Annuaire du service public : annuaire.service-public.fr

Ministère fédéral de la défense, BmVg : www.bmvg.de/de

Ministère des Armées : www.defense.gouv.fr

2. Sources écrites : documents officiels, mémoires/ouvrages d'anciens membres des appareils décisionnels français et allemands

Assemblée Nationale. « Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 2014 (n °1395) », 10 octobre 2013. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2014/a1431-tIV.asp>.

Bundesministerium der Verteidigung. *Weißbuch 2016 zur Sicherheitspolitik und zur Zukunft der Bundeswehr.* Berlin: Bundesministerium der Verteidigung, 2016.

Jacques Chirac et Tony Blair, « Communiqué conjoint, sommet franco-britannique de Londres » Lancaster House, 24 novembre 2003, http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/ressources_documentaires/ue-pays/royaume-uni/sommet_franco-britannique_de_londres_-_communiqu_e_conjoint.2659.html.

Jacques Chirac et Tony Blair, « Déclaration conjointe, sommet franco-britannique de Londres : renforcer la coopération européenne en matière de sécurité et de défense », Lancaster House, 24 novembre 2003, http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/ressources_documentaires/ue-pays/royaume-uni/fi004466.html.

Comité militaire de l'Union européenne. « EU Battlegroups Concept », 14 juin 2004.

Conseil des Ministres de l'UEO, « communiqué », 19 mai 1993, <http://mjp.univ-perp.fr/defense/ueo93b.htm>.

Fischer, Joschka. « *I am not convinced* » : *der Irak-Krieg und die rot-grünen Jahre.* Köln: Kiepenheuer & Witsch, 2011.

France. Présidence de la République, et France. Commission chargée de l'élaboration du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. *Livre blanc défense et sécurité nationale 2013.* Paris: La Documentation française, 2013.

France. Présidence de la République, France. Ministère de la défense (1936-....), et France. Commission chargée de l'élaboration du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. *Défense et sécurité nationale le livre blanc.* Paris: la Documentation française, 2008.

France. Présidence de la République, et France. Ministère des armées. *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale [2017].* Paris: Dicod, 2017.

Lanxade, Jacques. *Quand le monde a basculé.* Paris: NiL éd., 2001.

Ministère des Armées. « L'Initiative européenne d'intervention » 26 février 2019.

<https://www.defense.gouv.fr/dgris/action-internationale/l-iei/l-initiative-europeenne-d-intervention>.

François Mitterrand et Helmut Kohl, « Déclaration conjointe, sommet franco-allemand de Karlsruhe », 12 et 13 novembre 1987, https://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/12_13_nov.pdf.

François Mitterrand et Helmut Kohl, « Déclaration à la presse, sommet franco-allemand de La Rochelle », 22 mai 1992, <https://www.france-allemande.fr/59eme-Sommet-franco-allemand-a-La,2262.html>.

Sénat. « Rapport d'information n° 183 sur les forces européennes Eurofor et Euromarfor », session ordinaire de 1997-1998. <https://www.senat.fr/rap/r97-183/r97-183.html>.

Sommet du Conseil de l'Atlantique Nord, « Déclaration du Sommet de Prague », Prague, 21 novembre 2002, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_19552.htm?

Védrine, Hubert. *Le temps des chimères articles, préfaces et conférences (2003-2009)*. Paris: Fayard, 2009.

———. *Les mondes de François Mitterrand à l'Élysée, 1981-1995*. Paris: Fayard, 1996.

3. Entretiens

3. 1. Entretiens réalisés au cours de la thèse

Interviews d'interlocuteurs de nationalité française

A) Entretiens ouverts

Entretien avec un diplomate français, réalisé par courriels le 29 avril 2015.

Entretien avec un militaire français, réalisé par courriels les 1^{er} et 6 décembre 2016.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 17 juin 2017.

B) Entretiens semi-directifs

Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 16 décembre 2016.

Entretien avec un Français issu du personnel politique, réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 31 janvier 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 31 janvier 2017.

Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 1^{er} février 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 15 février 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 28 février 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 28 février 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 1^{er} mars 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 2 mars 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 13 mars 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par courriels le 13 mars 2017.

Entretien avec un militaire français, réalisé par courriels le 24 mars 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 5 avril 2017.

Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 10 avril 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par courriels le 10 avril 2017.

Entretien avec un haut fonctionnaire français, réalisé par courriels le 10 avril 2017.

Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 11 avril 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé par courriels le 12 avril 2017.

Entretien avec un militaire français, réalisé à Lyon le 12 avril 2017.

Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 13 avril 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 18 avril 2017.
Entretien avec un militaire français, réalisé par téléphone le 28 avril 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par courriels le 7 mai 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 9 mai 2017.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 7 juin 2017.
Entretien avec un Français issu du personnel politique, réalisé à Paris le 7 juin 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 8 juin 2017.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 8 juin 2017.
Entretien avec un haut fonctionnaire français, réalisé à Paris le 8 juin 2017.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 9 juin 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 27 juin 2017.
Entretien avec un militaire français, réalisé par téléphone le 4 juillet 2017.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 19 juillet 2017.
Entretien avec un haut fonctionnaire français, réalisé à Paris le 18 juillet 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par courriels le 13 août 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 25 août 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 3 novembre 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 13 décembre 2017.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 21 décembre 2017.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Marseille le 29 décembre 2017.
Entretien avec un militaire français, réalisé par téléphone le 5 janvier 2018.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 10 janvier 2018.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 26 janvier 2018.
Entretien avec un militaire français, réalisé par téléphone le 28 janvier 2018.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 31 janvier 2018.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 1^{er} février 2018.
Entretien avec un diplomate français, réalisé par téléphone le 5 février 2018.
Entretien avec un haut fonctionnaire français, réalisé à Paris le 19 mars 2018.

C) Entretiens directifs

Entretien avec un militaire français, réalisé par courriels le 11 janvier 2019.
Entretien avec un militaire français, réalisé par courriels le 14 janvier 2019.
Entretien avec un militaire français, réalisé par courriels le 23 janvier 2019.

Interviews d'interlocuteurs de nationalité allemande

A) Entretiens ouverts

Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, réalisé à Berlin le 10 juin 2015.
Entretien avec une Allemande issue du personnel politique, réalisé à Berlin le 16 juin 2015.
Entretien avec une Allemande issue du personnel politique, réalisé à Berlin le 25 juin 2015.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par courriels le 6 décembre 2016.
Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, réalisé par courriels les 7 et 8 décembre 2016.
Entretien avec une Allemande issue du personnel politique, réalisé à Berlin le 9 décembre 2016.
Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, réalisé par courriels le 2 janvier 2017.
Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, réalisé par courriels le 12 janvier 2017.

B) Entretiens semi-directifs

Entretien avec un haut fonctionnaire allemand, réalisé à Berlin le 12 juin 2015.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par courriels les 3 et 5 décembre 2016.
Entretien avec un haut fonctionnaire allemand réalisé par courriels le 6 décembre 2016.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par courriels le 8 décembre 2016.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Berlin le 13 décembre 2016.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 16 décembre 2016.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Bruxelles le 20 décembre 2016.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 8 janvier 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 16 janvier 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par téléphone le 18 janvier 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par courriels le 18 janvier 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par téléphone le 10 février 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 20 février 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 16 mars 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par téléphone le 29 mars 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par courriels le 13 avril 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 14 juillet 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par téléphone le 4 août 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 9 août 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par téléphone le 9 août 2017.
Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, réalisé par courriels le 28 août 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 7 septembre 2017.
Entretien avec un haut fonctionnaire allemand réalisé par courriels le 23 novembre 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par courriels les 1^{er} et 4 décembre 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Bruxelles le 14 décembre 2017.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 20 décembre 2017.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par courriels le 5 janvier 2018.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Berlin le 15 janvier 2018.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Berlin le 16 janvier 2018.
Entretien avec un Allemand issu du personnel politique, réalisé par téléphone le 16 janvier 2018.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 26 janvier 2018.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 1^{er} février 2018.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par téléphone le 14 février 2018.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé par courriels le 28 juin 2018.

C) Entretiens directs

Entretien avec un militaire allemand, réalisé par courriels le 11 janvier 2019.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé par courriels le 17 juin 2019

Interviews avec des militaires d'autres nationalités (entretiens directs)

Entretien avec un militaire canadien, réalisé par téléphone le 24 janvier 2019.
Entretien avec un militaire autrichien, réalisé par courriels le 24 janvier 2019.
Entretien avec un militaire belge, réalisé par téléphone le 29 janvier 2019.
Entretien avec un militaire belge, réalisé par courriels le 8 juillet 2019.

3. 2. Entretiens semi-directifs issus de la thèse de Delphine Deschaux-Dutard

Interviews d'interlocuteurs de nationalité française

Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 27 avril 2004.
Entretien avec un Français issu du personnel politique, réalisé à Paris le 28 avril 2004.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 17 mai 2005.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 19 mai 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 19 mai 2005.
Entretien réalisé à Paris le 20 mai 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 10 juin 2005.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 10 juin 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 22 juin 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 23 juin 2005.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 28 juin 2005.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 29 juin 2005.
Entretien avec un Français issu du personnel politique, réalisé à Paris le 29 juin 2005.
Entretien avec un haut fonctionnaire français, réalisé à Paris le 30 juin 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 20 juillet 2005.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 10 octobre 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Creil le 27 octobre 2005.
Entretien avec un haut fonctionnaire français, réalisé à Paris le 27 octobre 2005.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Bruxelles le 15 novembre 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Bruxelles le 15 novembre 2005.
Entretien avec un diplomate français, réalisé à Paris le 17 novembre 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Bruxelles le 17 novembre 2005.
Entretien avec un haut fonctionnaire français, réalisé à Bruxelles le 7 décembre 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Bruxelles le 8 décembre 2005.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Bonn le 16 décembre 2005.
Entretien réalisé à Paris le 6 juin 2006.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Bonn le 22 juin 2006.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Berlin le 6 octobre 2006 et le 22 mars 2007.
Entretien réalisé à Paris le 9 janvier 2007.
Entretien avec un militaire français, réalisé à Paris le 22 janvier 2007.

Interviews d'interlocuteurs de nationalité allemande

Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Berlin le 12 mai 2005.
Entretien réalisé à Berlin le 15 mai 2005.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Paris les 21 juillet et 25 octobre 2005.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Bruxelles le 18 novembre 2005.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Bruxelles le 8 décembre 2005.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Mons le 8 décembre 2005.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Genève le 12 avril 2006.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Berlin le 24 avril 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 15 mai 2006.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Berlin les 15 mai et 6 octobre 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 15 mai 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 2 juin 2006.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Paris le 6 juin 2006.

Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Berlin le 7 juin 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 16 juin 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Sankt Augustin le 22 juin 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 27 juin 2006.
Entretien réalisé à Berlin le 27 juin 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Strausberg le 18 juillet 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 18 juillet 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 18 septembre 2006.
Entretien réalisé à Berlin le 18 septembre 2006.
Entretien réalisé à Berlin le 20 septembre 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Berlin le 4 octobre 2006.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Paris le 9 janvier 2007.
Entretien avec un militaire allemand, réalisé à Bruxelles le 23 janvier 2007.
Entretien avec un diplomate allemand, réalisé à Bruxelles le 24 janvier 2007.
Entretien avec un haut fonctionnaire allemand, réalisé à Bruxelles le 24 janvier 2007.

Sources secondaires

1. Sources académiques

- Abbott, Kenneth, et Duncan Snidal. « Why States Act through Formal International Organizations ». *Journal of Conflict Resolution* 42, n° 1 (1998): 3–32.
- Adler, Emanuel, et Michael Barnett. *Security communities*. Cambridge: Cambridge University Press, 2000.
- Adler, Patricia A., et Peter Adler. *Membership roles in field research*. Newbury Park: Sage, 1987.
- Aggestam, Lisbeth. « Role Identity and the Europeanisation of Foreign Policy: A Political Cultural Approach ». In *Rethinking European Union Foreign Policy*, par Ben Tonra et Thomas Christiansen, 81-98. Manchester: Manchester University Press, 2004.
- Allison, Graham T. « Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis ». *The American Political Science Review* 63, n° 3 (1969): 689–718.
- Allison, Graham T., et Morton H. Halperin. « Bureaucratic Politics: A Paradigm and Some Policy Implications ». *World Politics* 24, n° S1 (1972): 40–79.
- Armacost, Michael H. *The Politics of Weapons Innovation. The Thor-Jupiter Controversy*. New York: Columbia University Press, 1969.
- Armstrong-Whitworth, Peter. « SHIRBRIG: The future of Canada's Contribution to un Peace Operations? » *Canadian Military Journal* 8, n° 2 (2007): 25-34.
- Auerswald, David P. « Inward Bound: Domestic Institutions and Military Conflicts ». *International Organization* 53, n° 3 (1999): 469–504.
- Bagayoko-Penone, Niagalé. « L'eupéanisation des militaires français : Socialisation institutionnelle et culture stratégique ». *Revue française de science politique* 56, n° 1 (2006): 49–77.
- . « L'opération Artémis, un tournant pour la politique européenne de sécurité et de défense ? » *Afrique contemporaine* 209, n° 1 (2004): 101-16.
- Balme, Richard, et Sylvain Brouard. « Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique ». *Revue française de science politique* 55, n° 1 (2005): 33–50.
- Balzacq, Thierry. « De quoi la politique de sécurité et de défense commune est-elle l'expression ? » *Études internationales* 43, n° 4 (2012): 611–622.
- Banchoff, Thomas. « German Identity and European Integration ». *European Journal of International Relations* 5, n° 3 (1999): 259–289.
- Barnett, Michael. « Institutions, Roles, and Disorder: The Case of the Arab States System ». *International Studies Quarterly* 37, n° 3 (1993): 271-96.
- Bastien, Soulé. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches qualitatives* 27, n° 1 (2007): 127-40.
- Baum, Matthew A. « How Public Opinion Constrains the Use of Force: The Case of Operation Restore Hope ». *Presidential Studies Quarterly* 34, n° 2 (2004): 187–226.
- Becker, Howard. *Les ficelles du métier – Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: La Découverte, 2002.
- Bengtsson, Rikard, et Ole Elgström. « Conflicting Role Conceptions? The European Union in Global Politics ». *Foreign Policy Analysis* 8, n° 1 (2012): 93–108.
- Biava, Alessia. *Vers une culture stratégique européenne?* Louvain-la-Neuve: L'Harmattan-Academia, 2011.

- Biava, Alessia, Margriet Drent, et Graeme P. Herd. « Characterizing the European Union's Strategic Culture: An Analytical Framework ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 49, n° 6 (2011): 1227–1248.
- Bigaut, Christian. « Chapitre 20 / Les cabinets, diplomates de l'interministériel et de l'arbitrage ». In *Le règne des entourages*, 599-618. Paris: Presses de Sciences Po, 2015.
- Blondeau, Cécile. « La boucherie : un lieu d'innocence ? » *ethnographiques.org*, n° 2 (2002). <http://www.ethnographiques.org/2002/Blondeau.html>.
- Bloomfield, Alan, et Kim Richard Nossal. « Towards an Explicative Understanding of Strategic Culture: The Cases of Australia and Canada ». *Contemporary Security Policy* 28, n° 2 (2007): 286-307.
- Blumer, Herbert. « Sociological Implications of the Thought of George Herbert Mead ». *American Journal of Sociology* 71, n° 5 (1966): 535–544.
- Bon, Frédéric, et Yves Schemel. « La rationalisation de l'inconduite: comprendre le statut du politique chez Pierre Bourdieu ». *Revue française de Science politique* 30, n° 6 (1980): 1198–1228.
- Bongrand, Philippe, et Pascale Laborier. « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? » *Revue française de science politique* 55, n° 1 (2005): 73-111.
- Borzillo, Laurent. « La France peut-elle compter sur l'Allemagne en cas de besoin de projection de force ? » *Les Champs de Mars* 30 + Supplément, n° 1 (2018): 19-26.
- . « Quelle utilisation des groupements tactiques de l'Union européenne pour la France? Le rapport de l'appareil décisionnel français vis-à-vis des groupements tactiques de l'Union européenne ». In *La revue stratégique en pratiques les enjeux de sécurité et de défense nationale vus par les doctorants IHEDN*, édité par Bernard de Courrèges d'Ustou, Florian Alessandrini, et Audrey Gratadour, IHEDN., 161-82. Paris, 2018.
- . *La Bundeswehr : de la pertinence des réformes à l'aune des opérations extérieures*. L'Harmattan. Paris: L'Harmattan, 2013.
- Bourdieu, Pierre. *La misère du monde*. Paris: Seuil, 2007.
- . « Sur l'objectivation participante. Réponse à quelques objections ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 23, n° 1 (1978): 67–69.
- Boussaguet, Laurie, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet. *Dictionnaire des politiques publiques*. 4e édition. Paris: Presses Sciences Po, 2014.
- Brown, David. « Going Digital and Staying Qualitative: Some Alternative Strategies for Digitizing the Qualitative Research Process ». *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* 3, n° 2 (2002): Art. 12.
- Brown, Michael E. (Michael Edward). *Flying blind : the politics of the U.S. strategic bomber program*. Ithaca: Cornell University Press, 1992.
- Brummer, Klaus. *Die Innenpolitik der Außenpolitik die Grosse Koalition, « Governmental Politics » und Auslandseinsätze der Bundeswehr*. Wiesbaden: Springer VS, 2013.
- Brummer, Klaus, et Cameron G. Thies. « The Contested Selection of National Role Conceptions ». *Foreign Policy Analysis* 11, n° 3 (2015): 273–293.
- Buchet de Neuilly, Yves. « Chapitre 3 - L'Union européenne et la sécurité collective. Usages, activation et canalisation des ressources militaires expéditionnaires ». In *L'union européenne et la paix*, par Anne Bazin, 63-86. Paris: Presses de Sciences Po, 2017.
- . « La crise? Quelle crise?: Dynamiques européennes de gestion des crises ». In *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, par Marc Le Pape, Johanna Siméant, et Claudine Vidale, 270-86. Paris: La Découverte, 2006.
- . *L'Europe de la politique étrangère*. Paris: Economica, 2005.

- Cantir, Cristian, et Juliet Kaarbo. « Contested Roles and Domestic Politics: Reflections on Role Theory in Foreign Policy Analysis and IR Theory ». *Foreign Policy Analysis* 8, n° 1 (2012): 5–24.
- Catta, Jean-Régis. « Chapitre 2 / Généalogie des cabinets ministériels. Une approche constitutionnelle ». In *Le règne des entourages*, 129-40. Paris: Presses de Sciences Po, 2015.
- Chabaud, Didier, et Olivier Germain. « La réutilisation de données qualitatives en sciences de gestion : un second choix ? » *M@n@gement* 9, n° 3 (2006): 199-221.
- Chafer, Tony. « Chirac and ‘la Françafrique’: No Longer a Family Affair ». *Modern & Contemporary France* 13, n° 1 (2005): 7-23.
- . « Franco-African relations: no longer so exceptional? » *African Affairs* 101 (2002): 343-63.
- Chamboredon, Hélène, Fabienne Pavis, Muriel Surdez, et Laurent Willemez. « S’imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l’usage de l’entretien ». *Genèses. Sciences sociales et histoire* 16, n° 1 (1994): 114–132.
- Chapoulie, Jean-Michel. *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*. Nouvelle édition, Revue et Complétée. Postface inédite. Paris: Éditions du Seuil, 2018.
- Charillon, Frédéric. *La politique étrangère de la France de la fin de la guerre froide au printemps arabe*. Paris: La Documentation française, 2011.
- Christensen, Eben J., et Steven B. Redd. « Bureaucrats Versus the Ballot Box in Foreign Policy Decision Making: An Experimental Analysis of the Bureaucratic Politics Model and the Poliheuristic Theory ». *Journal of Conflict Resolution* 48, n° 1 (2004): 69-90.
- Clavier, Carole, et France Gagnon. « L’action intersectorielle en santé publique ou lorsque les institutions, les intérêts et les idées entrent en jeu ». *The Innovation Journal* 18, n° 2 (2013): 0_1–16.
- Cohen, Michael D., James G. March, et Johan P. Olsen. « A Garbage Can Model of Organizational Choice ». *Administrative Science Quarterly* 17, n° 1 (1972): 1-25.
- Cohen, Samy. *La défaite des généraux*. Édité par null. Paris: Fayard, 1994.
- . *La Monarchie nucléaire les coulisses de la politique étrangère sous la Ve République*. Paris: Hachette, 1986.
- . *L’art d’interviewer les dirigeants*. Paris: Presses universitaires de France, 1999.
- Collard-Wexler, Simon. « Integration Under Anarchy: Neorealism and the European Union ». *European Journal of International Relations* 12, n° 3 (2006): 397-432.
- Cornish, Paul, et Geoffrey Edwards. « Beyond the EU/NATO dichotomy: the beginnings of a European strategic culture ». *International Affairs* 77, n° 3 (2001): 587-603.
- Cornish, Paul, et Geoffrey Edwards. « The strategic culture of the European Union: a progress report ». *International Affairs* 81, n° 4 (2005): 801-20.
- Corti, Louise, et Paul Thompson. « Secondary Analysis of Archived Data ». In *Qualitative Research Practice*, par Clive Seale, Giampetro Gobo, et David Silverman, 327-43. London ; Thousand Oaks, Calif.: Sage, 2004.
- Croft, Stuart. « The EU, NATO and Europeanisation: The return of architectural debate ». *European Security* 9, n° 3 (2000): 1-20.
- Dargentas, Magdalini, Mathieu Brugidou, Dominique Le Roux, et Annie-Claude Salomon. « Compte-rendu des journées internationales de l’analyse secondaire en recherche qualitative ». *Bulletin de méthodologie sociologique* 90 (2006): 43-55.
- Dargentas, Magdalini, et Dominique Le Roux. « Potentials and Limits of Secondary Analysis in a Specific Applied Context: The Case of EDF—Verbatim ». *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* 6, n° 1 (2005): Art. 40.

- Delori, Mathias. « Understanding the Genesis of Franco-German Cooperation in the Early 1960s: The Added Value of Policy Analysis. The Contribution of Public Policy Analysis ». *Revue Française de Science Politique* 56, n° 3 (2006): 409-28.
- Delori, Mathias, Delphine Deschaux-Dutard, et Sabine Saurugger. *Le choix rationnel en science politique débats critiques*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Dembinski, Matthias. « Der Irak-Krieg als Bewährungsprobe der gemeinsamen europäischen Außen- und Sicherheitspolitik: Positionen und Perspektiven ». In *Die Sicherheitspolitik der EU im Werden. Bedrohungen, Aktivitäten, Fähigkeiten*, par Hans-Georg Ehrhart et Burkard Schmitt, 91-104. Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft, 2004.
- Demesmay, Claire, Martin Koopmann, et Julien Thorel. *L'atelier du consensus : processus franco-allemands de communication et de décision*. Cergy-Pontoise: CIRAC, 2017.
- Deschaux-Dutard, Delphine. « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) ». Université Pierre Mendès France Grenoble, 2008.
- . « La Politique Européenne de Sécurité et de Défense : entre logiques de pouvoir, pratiques et usages différenciés ». In *10e Congrès de l'AFSP*. Grenoble, France, 2009. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00435407>.
- . « Enquêter en milieu militaire : Stratégie qualitative et conduite d'entretiens dans le domaine de la défense ». *Res Militaris* 1, n° 2 (Winter-Spring - Hiver-Printemps 2011).
- . « La culture stratégique de la République Fédérale d'Allemagne, entre multilatéralisme tourné vers l'avenir et contraintes institutionnelles ». *Lettre de l'IRSEM*, n° 8 (décembre 2013): 7-10.
- . « Convergences et résistances vis-à-vis de la politique de sécurité et de défense commune : une comparaison franco-allemande ». *Revue française d'administration publique* 150, n° 2 (2014): 543-58.
- . « Stratégie qualitative et défense : l'entretien comme interaction sociale en milieu militaire ». *Les Champs de Mars* 27, n° 2 (2015): 42-49.
- Dettke, Dieter. *Germany says « no » : the Iraq War and the future of German foreign and security policy*. Washington, D.C. Baltimore: Woodrow Wilson Center Press Johns Hopkins University Press, 2009.
- Deutsch, Karl Wolfgang. *Political community and the North Atlantic area international organization in the light of historical experience*. Princeton: Princeton University Press, 1957.
- Devore, Marc R. « Organizing International Armaments Cooperation: Institutional Design and Path Dependencies in Europe ». *European Security* 21, n° 3 (2012): 432–458.
- Diaz, Frédéric. « L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité: Récit d'un apprentissage de l'approche ethnographique pour tenter de rendre compte de la complexité du social ». *Champ pénal*, n° Vol. II (2005).
- Dijkstra, Hylke. « Explaining variation in the role of the EU Council Secretariat in first and second pillar policy-making ». *Journal of European Public Policy* 17, n° 4 (2010): 527–544.
- . *Policy-making in EU security and defense an institutional perspective*. London: Palgrave Macmillan, 2013.
- Dri, Clarissa. « La construction du Parlement du Mercosur : Le poids des institutions, des intérêts et des idées ». *Études internationales* 44, n° 2 (2013): 177–196.
- Duchêne, François. « The European Community and the Uncertainties of Interdependence ». In *A Nation Writ Large? Foreign Policy Problems before the European Community*, par Max Kohnstamm et Wolfgang Hager, 1–21. London: Palgrave Macmillan, 1973.
- Duchesne, Sophie. « Développement de l'analyse secondaire et des méthodes d'analyse qualitative ». In *Analyse secondaire en recherche qualitative : enjeux pour les sciences*

- humaines et sociales*, 1-18. Lavoisier, 2010. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-00973127>.
- . « Introduction. De l'analyse secondaire à la réanalyse. Une innovation méthodologique en débats ». *Recherches Qualitatives*, La réanalyse à l'épreuve de l'expérimentation. Textes en hommage à Annie-Claude Salomon., Hors-série, n° 21 (juin 2017): 7-28.
- Duffield, John S. « Political Culture and State Behavior: Why Germany Confounds Neorealism.(Statistical Data Included) ». *International Organization* 53, n° 4 (1999): 765-803.
- Dumoulin, André, et Nicolas Gros-Verheyde. *La politique européenne de sécurité et de défense commune*. Editions du Villard. Le Dévoluy: Editions du Villard, 2017.
- Dyson, Tom. *Neoclassical realism and defence reform in post-Cold War Europe*. New York: Palgrave Macmillan, 2010.
- Erichsen, Victor Gram, et Victoria Lecomte. « French and German Security Policy: Close allies with differing views on the intervention in Libya ». Université de Lund, 2013.
- Evangelista, Matthew. « Issue-area and foreign policy revisited ». *International Organization* 43, n° 1 (1989): 147–171.
- Faure, Samuel. *Défense européenne : émergence d'une culture stratégique commune*. Outremont: Athéna éditions, 2016.
- . « Variétés de la décision le dilemme de la politique d'armement en Europe le cas de la France de 1945 à nos jours ». Sciences Po Paris, 2016. <http://www.theses.fr/2016IEPP0056>.
- Favret-Saada, Jeanne. *Les mots, la mort, les sorts : [la sorcellerie dans le Bocage]*. Paris: Gallimard, 1977.
- Fescharek, Nicolas. « From Aspirations to Aspirin?The Afghan campaign and Europe's quasi-strategic inertia ». *Politique européenne* 48, n° 2 (2015): 122-49.
- Fielding, Nigel G. « Getting the most from archived qualitative data: epistemological, practical and professional obstacles ». *International Journal of Social Research Methodology* 7, n° 1 (1 février 2004): 97-104.
- Fielding, Nigel G., et Jane L. Fielding. « Resistance and Adaptation to Criminal Identity: Using Secondary Analysis to Evaluate Classic Studies of Crime and Deviance ». *Sociology* 34, n° 4 (2000): 671–689.
- Filippo, Andreatta. « Italian Foreign Policy: Domestic Politics, International Requirements and the European Dimension ». *Journal of European Integration* 30, n° 1 (2008): 169-81.
- Fioretos, Orfeo. « Historical Institutionalism in International Relations ». *International Organization* 65, n° 2 (2011): 367–399.
- Fligstein, Neil, et Doug McAdam. *A theory of fields*. Oxford: Oxford university press, 2012.
- Garcia, Nuria, et Catherine Hoeffler. « L'entretien et place des acteurs dans la sociologie de l'action publique ». In *Une french touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, par Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet, 377-404. Paris: Presses Sciences Po, 2015.
- Gareis, Sven Bernhard. « Das Multinationale Korps Nordost in Stettin ». In *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft herausgegeben von Sven Bernhard Gareis, Paul Klein*, par Sven Bernhard Gareis et Paul Klein, 390-400. Wiesbaden: Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006.
- Geertz, Clifford. *The interpretation of cultures: selected essays*. New York: Basic Books, 1973.
- Gegout, Catherine. « The French and British Change in Position in the CESDP : A Security Community and Historical -Institutionalist Perspective ». *Politique Européenne* 8, n° 4 (2002): 62–87.

- Geis, Anna. « Die Zivilmacht Deutschland und die Enttabuisierung des Militärischen ». *HSFK-Standpunkte*, 2005.
https://www.hsfk.de/fileadmin/HSFK/hsfk_downloads/Standpunkte-2-2005%28druckfrei%29.pdf.
- Genieys, W., J. Joana, et A. Smith. *Le choix des armes. Théories, acteurs et politiques*. Paris: CNRS Éd., 2005.
- Genieys, William, et Laura Michel. « Au-delà du complexe militaro-industrie. Le rôle d'une élite sectorielle dans le programme du char Leclerc ». *Revue française de sociologie* 47, n° 1 (2006): 117-42.
- Giegerich, Bastian. *European security and strategic culture national responses to the EU's security and defence policy*. Baden-Baden: Nomos, 2006.
- Giegerich, Bastian, et William Wallace. « Not such a soft power: the external deployment of European forces ». *Survival* 46, n° 2 (2004): 163-82.
- Gilpin, Robert. *War and change in world politics*. Cambridge: Cambridge University Press, 1983.
- Gnesotto, Nicole. *Faut-il enterrer la défense européenne ?* Paris: La Documentation française, 2014.
- . *L'Europe a-t-elle un avenir stratégique ?* Paris: Armand Colin, 2011.
- Goodin, Robert E., éd. *The Theory of Institutional Design*. Cambridge: Cambridge University Press, 1996.
- Goodwin, John, et Henrietta O'Connor. « Contextualising the Research Process: Using Interviewer Notes in the Secondary Analysis of Qualitative Data ». *Qualitative Report* 11, n° 2 (2006): 374-392.
- Gougeon, Jacques-Pierre. *L'Allemagne du XXIe siècle une nouvelle nation ?* Paris: Armand Colin, 2009.
- Gowan, Richard. « From Rapid Reaction to Delayed Inaction? Congo, the UN and the EU ». *International Peacekeeping* 18, n° 5 (2011): 593-611.
- Guilhaudis, Jean-François. « Les traités de Lancaster House et la coopération franco-britannique en matière de défense et de sécurité ». *Annuaire Français de Droit International* 57, n° 1 (2011): 85-110.
- Guiraudon, Virginie, et Adrian Favell. *Sociology of the European Union*. Houndmills ; New York: Palgrave Macmillan, 2011.
- Güssgen, Florian. « The missing link : the non-europeanization of foreign services ». *Politique européenne* 8, n° 4 (2002): 109-29.
- Haas, Ernst B. *The uniting of Europe: political, social, and economic forces, 1950-1957*. Stanford: Stanford University Press, 1958.
- Hacke, Christian. *Die Außenpolitik der Bundesrepublik Deutschland: von Konrad Adenauer bis Gerhard Schröder*. Berlin: Ullstein Taschenbuch Verlag, 2003.
- Haesebrouck, Tim. « Explaining the Pattern of CSDP-Operations: Towards a Theoretical Synthesis ». *Romanian Journal of European Affairs* 15, n° 2 (2015): 5-21.
- Hakim, Catherine. *Secondary analysis in social research a guide to data sources and methods with examples*. London Boston: Allen & Unwin, 1982.
- Hall, Peter, et Rosemary Taylor. « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». *Revue française de science politique* 47, n° 3-4 (1997): 469-96.
- Haney, Patrick Jude, et Walt Vanderbush. *The Cuban embargo the domestic politics of an American foreign policy*. Pittsburgh, Pa.: University of Pittsburgh Press, 2005.
- Harnisch, Sebastian. « Change and continuity in post-unification German foreign policy ». *German Politics* 10, n° 1 (1 avril 2001): 35-60.
- . « Conceptualizing in the Minefield: Role Theory and Foreign Policy Learning ». *Foreign Policy Analysis* 8, n° 1 (2012): 47-69.

- . « Deutsche Führung in der internationalen Gesellschaft: ein rollentheoretischer Ansatz ». In *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, édité par Sebastian Harnisch et Joachim Schild, 17-55. Aussenpolitik und internationale Ordnung. Baden-Baden: Nomos, 2014.
- . « Germany's role in regional and global security governance ». European University Institute, 2014. <http://aei.pitt.edu/9291/>.
- Harnisch, Sebastian, et Joachim Schild. *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*. Baden-Baden: Nomos, 2014.
- Hassenteufel, Patrick. *Sociologie politique de l'action publique*. Paris: Armand Colin, 2008.
- Heaton, Janet. *Reworking qualitative data*. London: SAGE, 2004.
- Hébert, Philippe, et Paul Létourneau. « L'institutionnalisme dans la politique extérieure allemande: ajustements et continuité ». *Études Internationales* 30, n° 2 (1999).
- Helwig, Niklas. « EU Foreign Policy and the High Representative's Capability-Expectations Gap: A Question of Political Will ». *European Foreign Affairs Review* 18, n° 2 (2013): 235-53.
- Hill, Christopher. « The Capability - Expectations Gap, or Conceptualizing Europe's International Role ». *Journal of Common Market Studies* 31, n° 3 (1993): 305-28.
- Hinds, Pamela, Ralph Vogel, et Laura Clarke-Steffen. « The Possibilities and Pitfalls of Doing a Secondary Analysis of a Qualitative Data Set ». *Qualitative Health Research* 7, n° 3 (1997): 408-424.
- Hoeffler, Catherine, et Frédéric Mérand. « Avions de combat. Pourquoi n'y a-t-il pas d'euphorisation ? » *Politique européenne* 48, n° 2 (2015): 52-80.
- Hoffmann, Stanley. « Obstinate or Obsolete? The Fate of the Nation-State and the Case of Western Europe ». *Daedalus* 95, n° 2 (1966): 862-915.
- Hofmann, Stéphanie C. « Why Institutional Overlap Matters CSDP in the European Security Architecture ». *Journal of Common Market Studies : JCMS* 49, n° 1 (2011): 101-120.
- Holland, L., et R. Hoover. *The MX Decision: A New Direction in US Weapons Procurement Policy*. Boulder: Westview, 1985.
- Holland, Lauren. « The U.S. Decision to Launch Operation Desert Storm: A Bureaucratic Politics Analysis ». *Armed Forces & Society* 25, n° 2 (1999): 219-242.
- Holsti, Kal. « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy ». *International Studies Quarterly* 14, n° 3 (1970): 233-309.
- Hoop Scheffer, Alexandra de. « Alliances militaires et sécurité collective: contradictions et convergences ». In *Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, par Bertrand Badie et éd., 57-72, La Découverte. Paris, 2007.
- Howorth, Jolyon. « The CESDP and the Forging of a European Security Culture ». *Politique Européenne* 8, n° 4 (2002): 88-109.
- Hughes, Everett Cherrington, et Jean-Michel Chapoulie. *Le regard sociologique essais choisis*. Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1996.
- Hyde-Price, Adrian. « 'Normative' power Europe: a realist critique ». *Journal of European Public Policy* 13, n° 2 (2006): 217-234.
- Irondelle, Bastien. « L'Europe de la défense à la croisée des chemins ? » *Critique internationale* 26, n° 1 (2005): 45-55.
- Irondelle, Bastien, Olivier Rozenberg, Catherine Hoeffler, Jean Joana, Olivier Chopin, et Christian Olsson. *Évolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe*. Études de l'IRSEM no 22. Paris: IRSEM, Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2013.

- Jaquet, Christophe, et Jolyon Howorth. « La France, l'OTAN et la sécurité européenne : statu quo ingérable, renouveau introuvable ». *Politique étrangère* 67, n° 4 (2002): 1001–1016.
- Jauffret, Jean-Charles. *La guerre inachevée Afghanistan, 2001-2013*. Paris: Editions Autrement, 2013.
- Jeangène Vilmer, Jean-Baptiste, et Olivier Schmitt. « Frogs of War: Explaining the New French Military Interventionism ». *War on the Rocks*, octobre 2015. <https://warontherocks.com/2015/10/frogs-of-war-explaining-the-new-french-military-interventionism/>.
- Jervis, Robert. « Cooperation under the Security Dilemma ». *World Politics* 30, n° 2 (1978): 167-214.
- Joana, Jean. *Les armées contemporaines*. Domaine gouvernances. Paris: Sciences Po, Les Presses, 2012.
- Joana, Jean, et Andy Smith. *Professionnalisation des armées et gestion de la ressource humaine. Politiques et acteurs en Europe (Espagne, France, Italie, Pays-Bas)*. Paris: C2SD, 2005.
- . « Changing french military procurement policy: The state, industry and ‘Europe’ in the case of the A400M ». *West European Politics* 29, n° 1 (1 janvier 2006): 70-89.
- Johnson, James. « How Not to Criticize Rational Choice Theory: Pathologies of “Common Sense” ». *Philosophy of the Social Sciences* 26, n° 1 (1 mars 1996): 77-91.
- Jones, Seth G. « The Rise of a European Defence ». *Political Science Quarterly* 121, n° 2 (2006): 241-67.
- . *The rise of European security cooperation*. Cambridge: Cambridge University Press, 2007.
- Kaarbo, Juliet. *Coalition politics and cabinet decision making: a comparative analysis of foreign policy choices*. Ann Arbor: University of Michigan Press, 2012.
- . « Foreign Policy Analysis in the Twenty-First Century: Back to Comparison, Forward to Identity and Ideas ». *International Studies Review* 5, n° 2 (2003): 156-202.
- . « Power Politics in Foreign Policy: The Influence of Bureaucratic Minorities ». *European Journal of International Relations* 4, n° 1 (1998): 67–97.
- Kaarbo, Juliet, et Cristian Cantir. « Role conflict in recent wars: Danish and Dutch debates over Iraq and Afghanistan ». *Cooperation and Conflict* 48, n° 4 (7 août 2013): 465-83.
- Kaarbo, Juliet, et Jeffrey Lantis. « The “Greening” of German Foreign Policy in the Iraq Case: Conditions of Junior Party Influence in Governing Coalitions ». *Acta Politica* 38, n° 3 (2003): 201–230.
- Kaiser, Karl, et Wolf-Dieter Eberwein, éd. *Deutschlands neue Außenpolitik Band 4 Institutionen und Ressourcen*. München: R. Oldenbourg, 1998.
- Kapstein, Ethan Barnaby. « International Collaboration in Armaments Production: A Second-Best Solution ». *Political Science Quarterly* 106, n° 4 (1991): 657–675.
- Kasza, Gregory. « Unearthing the Roots of Hard Science : A Program for Graduate Students ». In *Making political science matter: debating knowledge, research, and method*, par Sanford Schram et Brian Caterino. New York: New York University Press, 2006.
- Katzenstein, Peter. *The culture of national security norms and identity in world politics*. New York: Columbia University Press, 1996.
- Kempf, Olivier. *L'OTAN au XXIe siècle la transformation d'un héritage*. Monaco: Ed. du Rocher Artège sciences humaines, 2010.
- Kessler, Marie-Christine. *La politique étrangère de la France acteurs et processus*. Paris: Presses de Sciences po, 1999.
- Kier, Elizabeth. « Culture and Military Doctrine: France between the Wars ». *International Security* 19, n° 4 (1995): 65-93.

- Kindleberger, Charles Poor. *The international economic order essays on financial crisis and international public goods*. New York: Harvester, Wheatsheaf, 1988.
- . *The world in depression, 1929-1939*. Berkeley, Calif.: University of California Press, 1973.
- Kingdon, John W. *Agendas, alternatives and public policies*. 2nd edition. Harlow: Pearson education, 2014.
- Klein, Michel. « Les Forces de présence françaises : des outils stratégiques majeurs adaptés à la situation internationale africaine ». Fondation pour la recherche stratégique, 2008. <https://www.frstrategie.org/publications/notes/les-forces-de-presence-francaises-des-outils-strategiques-majeurs-adaptes-a-la-situation-internationale-africaine-01-2008>.
- Koepf, Tobias. *Frankreichs « neue » militärische Interventionspolitik in Subsahara-Afrika (2002-2009): Eine konstruktivistische Analyse*. 1^{re} éd. Baden-Baden: Nomos, 2013.
- . « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'eupéanisation? » *Politique étrangère* Eté, n° 2 (2012): 415-26.
- Kolodziej, Edward A. *French international policy under de Gaulle and Pompidou the politics of grandeur*. Ithaca London: Cornell university press, 1974.
- Koremenos, Barbara, Charles Lipson, et Duncan Snidal. « The Rational Design of International Institutions ». *International Organization* 55, n° 4 (2001): 761–799.
- Krause, Ulf von. *Die Bundeswehr als Instrument deutscher Außenpolitik*. Wiesbaden: Springer VS, 2013.
- Kroslak, Daniela. « France's policy towards Africa. Continuity or change ? » In *Africa in international politics external involvement on the continent*, édité par Ian Taylor et Paul Williams, 61-82. London: Routledge, 2003.
- Krotz, Ulrich. *Flying Tiger international relations theory and the politics of advanced weapons*. New York: Oxford University Press, 2011.
- . « National Role Conceptions and Foreign Policies: France and Germany Compared. CES Germany & Europe Working Paper no. 02.4, 2002 », 2002. <http://aei.pitt.edu/9291/>.
- . « Regularized Intergovernmentalism: France–Germany and Beyond (1963–2009) ». *Foreign Policy Analysis* 6, n° 2 (2010): 147–185.
- Krotz, Ulrich, et Joachim Schild. *Shaping Europe : France, Germany, and embedded bilateralism from the Elysée Treaty to twenty-first century politics*. Oxford: Oxford University Press, 2013.
- Larivé, Maxime H. A. *Debating European security and defense policy understanding the complexity*. Farnham Burlington (Vt.): Ashgate, 2014.
- Lassiter, Luke Eric. « Authoritative Texts, Collaborative Ethnography, and Native American Studies ». *American Indian Quarterly* 24, n° 4 (2000): 601–614.
- Le Prestre, Philippe G. « Change and Continuity in Foreign Policy Role Conceptions After the Cold War ». In *Role Quests in the Post-Cold War Era : Foreign Policies in Transition*, édité par Philippe G. Le Prestre, 251-62. Montreal: McGill-Queens University Press, 1997.
- . *Role Quests in the Post-Cold War Era : Foreign Policies in Transition*. Montreal: McGill-Queens University Press, 1997.
- Létourneau, Charles. « Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA) ». Consulté le 15 décembre 2018. <http://www.operationspaix.net/16-resources/details-lexique/brigade-multinationale-d-intervention-rapide-des-forces-en-attente-des-nations-unies-birfa-.html>.
- Létourneau, Paul, et Marie-Elisabeth Râkel. « To Be or Not to Be Normal ? Germanys Quest for a New Role in the World ». In *Role Quests in the Post-Cold War Era : Foreign Policies in Transition*, édité par Philippe G. Le Prestre, 111-30. Montreal: McGill-Queens University Press, 1997.

- Lieberman, Robert C. « Ideas, Institutions, and Political Order: Explaining Political Change ». *American Political Science Review* 96, n° 4 (2002): 697–712.
- Lorell, Mark. « Multinational Development of a Large Aircraft : The European Experience ». Rand Corp Santa Monica Ca, 1980. <https://www.rand.org/pubs/reports/R2596.html>.
- Lorell, Mark, et Julia Lowell. « Pros and Cons of International Weapons Procurement Collaboration ». Rand Corp Santa Monica Ca, 1995. <http://handle.dtic.mil/100.2/ADA299337>.
- Luker, Kristin. *Salsa Dancing into the Social Sciences : Research in an Age of Info-Glut*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 2008.
- Macleod, Alex, et Hélène Viau. « La France: les institutions internationales au service du rang? » *Études internationales* 30, n° 2 (1999): 279-301.
- Macleod, Alexandre, et Dan O'Meara. *La théorie des relations internationales : théories et concepts*. 3e édition. [Montréal] Outremont, Québec: CEPES Athéna éditions, 2008.
- . *Théories des relations internationales contestations et résistances*. [2e édition revue et Augmentée]. [Montréal] Outremont, Québec: CEPES Athéna éditions, 2010.
- Malici, Akan. « Germans as Venetians: The Culture of German Foreign Policy Behavior ». *Foreign Policy Analysis* 2, n° 1 (2006): 37–62.
- Mansfield, Edward D., et Jack Snyder. « Democratization and the Danger of War ». *International Security* 20, n° 1 (1995): 5–38.
- Matlary, Janne Haaland. *European Union security dynamics in the new national interest*. Basingstoke England ; New York: Palgrave Macmillan, 2009.
- . « When Soft Power Turns Hard: Is an EU Strategic Culture Possible? » *Security Dialogue* 37, n° 1 (1 mars 2006): 105-21.
- Maull, Hanns. « Civilian power: the concept and its relevance for security issues ». In *Mapping the Unknown: Towards a New World Order*, édité par Lidija Babic et Bo Huldtt, 115–31. Stockholm: Swedish Institute of International Affairs, 1993.
- . « “Zivilmacht”: Ursprünge und Entwicklungspfade eines umstrittenen Konzeptes ». In *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, édité par Sebastian Harnisch et Joachim Schild, 121-47. Aussenpolitik und internationale Ordnung. Baden-Baden: Nomos, 2014.
- Maulny, Jean-Pierre, et Bastien Nivet. *Les acteurs et réseaux de la politique européenne de sécurité et de défense*. Édité par Centre d'études en sciences sociales de la défense (Paris). Les documents du C2SD 97. Paris: Centre d'études en sciences sociales de la défense, 2008.
- Mearsheimer, John. « The False Promise of International Institutions ». *International Security* 19, n° 3 (1994): 5-49.
- . « Back to the Future: Instability in Europe after the Cold War ». *International Security* 15, n° 1 (1990): 5–56.
- Menon, Anand. « Power, institutions and the CSDP the promise of institutionalist theory ». *Journal of common market studies : JCMS* 49, n° 1 (2011): 83–100.
- Mérand, Frédéric. *European defence policy beyond the nation state*. Oxford New York: Oxford University Press, 2008.
- . « Pierre Bourdieu and the Birth of European Defense ». *Security Studies* 19, n° 2 (2010): 342–374.
- Mérand, Frédéric, Stéphanie C. Hofmann, et Bastien Irondele. « Governance and State Power: A Network Analysis of European Security ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 49, n° 1 (1 janvier 2011): 121-47.

- Meyer, Christoph O. « Convergence Towards a European Strategic Culture? A Constructivist Framework for Explaining Changing Norms ». *European Journal of International Relations* 11, n° 4 (2005): 523–549.
- Meyer, Christoph O. *The quest for a European strategic culture changing norms on security and defence in the European Union*. Basingstoke New York: Palgrave Macmillan, 2006.
- Milne, David. « The 1968 Paris peace negotiations: a two level game? » *Review of International Studies* 37, n° 2 (2011): 577–599.
- Mintz, Alex. « How Do Leaders Make Decisions?: A Poliheuristic Perspective ». *Journal of Conflict Resolution* 48, n° 1 (2004): 3–13.
- Mitchell, Paul T. « Ideas, Interests, and Strategy: Bureaucratic Politics and the United States Navy ». *Armed Forces & Society* 25, n° 2 (1999): 243–265.
- Moelker, René, et Joseph Soeters. « Das Deutsch-Niederländische Korps ». In *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft herausgegeben von Sven Bernhard Gareis, Paul Klein*, par Sven Bernhard Gareis et Paul Klein, 401-15. Wiesbaden: Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006.
- Mongrenier, Jean-Sylvestre. « L'improbable défense européenne ». *Hérodote* 128, n° 1 (2008): 9-33.
- Moravcsik, Andrew. « Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 31, n° 4 (1993): 473-524.
- Morin, Jean-Frédéric. *La politique étrangère, théories, méthodes et références*. Paris: Armand Colin, 2013.
- Moses, Jonathon Wayne. *Ways of knowing : competing methodologies in social and political research*. Second edition.. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2012.
- Mukamurera, Joséphine, France Lacourse, et Yves Couturier. « Des avancées en analyse qualitative: pour une transparence et une systématisation des pratiques ». *Recherches qualitatives* 26, n° 1 (2006): 110-38.
- Muller, Pierre. *Les politiques publiques*. 9e édition. Que sais-je ? Paris: Presses universitaires de France, 2011.
- Müller-Brandeck-Bocquet, Gisela, M. A. Sebastian Wadle, M. A. Corina Schukraft, et M. A. Ulrike Keßler. *Die Afrikapolitik der Europäischen Union - Ansätze und Perspektiven*. Budrich, 2005.
- Nielsen, Kristian L. « EU Soft Power and the Capability-Expectations Gap ». *Journal of Contemporary European Research* 9, n° 5 (2013): 723–739.
- Norheim-Martinsen, Per M. « EU Strategic Culture: When the Means Becomes the End ». *Contemporary Security Policy* 32, n° 3 (1 décembre 2011): 517-34.
- Ojanen, Hanna. « Theory at a Loss? EU-NATO Fusion and the «Low-Politicisation» of Security and Defence in European Integration ». Nouvelle-Orléans, 2002.
- Olshausen, Klaus. « Stand und Weiterentwicklung der Beziehungen zwischen EU und NATO. Strategisch verbremst – pragmatisch auf Stabsebene ». *Strategie und Sicherheit* 2014, n° 1 (2014): 273-88.
- Pajon, Christophe. « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français. » *Politique européenne* 10, n° 2 (2003): 148-171.
- Palier, Bruno, et Yves Surel. « LES «TROIS I» ET L'ANALYSE DE L'ÉTAT EN ACTION ». *Revue française de science politique* 55, n° 1 (2005): 7–32.
- Pannier, Alice. « Franco-British defence cooperation under the Lancaster House Treaties (2010) institutionalisation meets the challenges of bilateral cooperation ». Sciences Po Paris, 2016. <http://www.theses.fr/2016IEPP0023>.

- Pannier, Alice, et Olivier Schmitt. « Institutionalised cooperation and policy convergence in European defence: lessons from the relations between France, Germany and the UK ». *European Security* 23, n° 3 (3 juillet 2014): 270-89.
- Pape, Robert A. « Soft Balancing against the United States ». *International Security* 30, n° 1 (1 juillet 2005): 7-45.
- Paul, T.V. « Soft Balancing in the Age of U.S. Primacy ». *International Security* 30, n° 1 (2005): 46-71.
- Pinson, Gilles, et Valérie Sala Pala. « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? » *Revue française de science politique* 57, n° 5 (2007): 555-97.
- Posen, Barry R. « ESDP and the structure of world power ». *The International Spectator* 39, n° 1 (1 janvier 2004): 5-17.
- . « European Union Security and Defense Policy: Response to Unipolarity? » *Security Studies* 15, n° 2 (2006): 149-186.
- Putnam, Robert D. « Diplomacy and domestic politics: the logic of two-level games ». *International Organization* 42, n° 3 (1988): 427-60.
- Ramel, Frédéric. « Discuter le tournant pratique en Relations internationales : De Bourdieu aux théories normatives ». *Études internationales* 48, n° 2 (2017): 203-17.
- Rigal-Cellard, Bernadette. « Le président Bush et la rhétorique de l'axe du mal. » *Études* 399, n° 9 (2003): 153-62.
- Rivat, Emmanuel. « Bourdieu est-il soluble en relations internationales ? Le constructivisme en débat ». In *Journée d'études " Quelle place dans les sciences sociales pour les Relations internationales ? ", , Panel 3 : " La transdisciplinarité au service des études internationales en France... et au-delà "*, 1:1-18. Pessac, IEP de Bordeaux, France, 2009. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00514161>.
- Rosamond, Ben. *Theories of European integration*. Basingstoke New York (N.Y): Palgrave Macmillan St. Martin's press, 2000.
- Rose, Gideon. « Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy ». *World Politics* 51, n° 01 (1998): 144-172.
- Roussel, Stéphane. *Culture stratégique et politique de défense l'expérience canadienne*. Outremont: Athéna éditions, 2007.
- Rozenberg, Olivier, Olivier Chopin, Catherine Hoeffler, Bastien Ironnelle, et Jean Joana. « Des députés experts militaires ? Les motivations et rétributions au sein des commissions Défense de Parlements européens ». *Politique européenne* 48, n° 2 (2015): 178-200.
- . « Not Only a Battleground: Parliamentary Oral Questions Concerning Defence Policies in Four Western Democracies ». *The Journal of Legislative Studies* 17, n° 3 (1 septembre 2011): 340-53.
- Rühl, Lothar. « Sicherheitspolitik : nationale Strukturen und multilaterale Verflechtung ». In *Deutschlands neue Außenpolitik Band 4 Institutionen und Ressourcen*, par Karl Kaiser et Wolf-Dieter Eberwein, 87-99. München: R. Oldenbourg, 1998.
- Rynning, Sten. « Realism and the Common Security and Defence Policy ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 49, n° 1 (1 janvier 2011): 23-42.
- Salacuse, Jeswald W. « Ten Ways that Culture Affects Negotiating Style: Some Survey Results ». *Negotiation Journal* 14, n° 3 (1 juillet 1998): 221-40.
- Saurugger, Sabine. « Avons-nous besoin d'une sociologie des relations internationales pour analyser l'intégration européenne ? » *Politique européenne* 25, n° 2 (2008): 193-216.
- . *Théories et concepts de l'intégration européenne*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009.
- Saurugger, Sabine, et Frédéric Mérand. « Does European integration theory need sociology? » *Comparative European Politics* 8, n° 1 (2010): 1-18.

- Saxi, Håkon. « British and German initiatives for defence cooperation: the Joint Expeditionary Force and the Framework Nations Concept ». *Defence Studies* 17 (5 avril 2017): 1-27.
- Schmidt, Siegmund. « Die Afrikapolitik der EU - Überlegungen zur Relevanz des Zivilmacht-konzepts ». In *Deutsche Aussenpolitik und internationale Führung Ressourcen, Praktiken und Politiken in einer veränderten Europäischen Union*, édité par Sebastian Harnisch et Joachim Schild, 343-75. Aussenpolitik und internationale Ordnung. Baden-Baden: Nomos, 2014.
- Schmitt, Olivier. « L'accès aux données confidentielles en milieu militaire : problèmes méthodologiques et éthiques d'un "positionnement intermédiaire" ». *Les Champs de Mars* 27, n° 2 (2015): 50-58.
- . « L'Union ou la force? Les défis des opérations multinationales contemporaines ». *Focus Stratégique*, n° 55 (2015). <https://www.ifri.org/fr/publications/etudes-de-lifri/focus-strategique/lunion-defis-operations-multinationales>.
- . « Strategic Users of Culture: German Decisions for Military Action ». *Contemporary Security Policy* 33, n° 1 (1 avril 2012): 59-81.
- Schuster, Rudolf, et Werner Liebong, éd. *Deutsche Verfassungen*. 16. Auflage. Goldmann Sachbuch. München: Goldmann Verlag, 1985.
- Schweller, Randall L. « Unanswered Threats: A Neoclassical Realist Theory of Underbalancing ». *International Security* 29, n° 2 (2004): 159–201.
- Schwook, René, et Frédéric Mérand. *L'Union européenne et la sécurité internationale. Théories et pratiques*. Louvain-la-Neuve: Academia Bruylant, 2009.
- Sil, Rudra, et Peter Katzenstein. *Beyond paradigms : analytic eclecticism in the study of world politics*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York: Palgrave Macmillan, 2010.
- Snidal, Duncan, et Henning Tamm. « Rational Choice and Principal-Agent Theory ». In *International Organization and Global Governance*, par Thomas G. Weiss et Rorden Wilkinson, 132-43. London: Routledge, Taylor & Francis Group, 2014.
- Snyder, Jack L. *Myths of empire : domestic politics and international ambition*. Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1991.
- Solingen, E. « The Political Economy of Nuclear Restraint ». *International Security* 19, n° 2 (1994): 126–169.
- Surel, Yves. « Trois I ». In *Dictionnaire des politiques publiques*, par Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet, 650-56, 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos.. Domaine gouvernances. Paris: Presses Sciences Po, 2014.
- Tallberg, Jonas. « Delegation to Supranational Institutions: Why, How, and with What Consequences? » *West European Politics* 25, n° 1 (2002): 23–46.
- . « Paths to Compliance: Enforcement, Management, and the European Union ». *International Organization* 56, n° 3 (2002): 609–643.
- Taylor, Trevor. « Defence industries in international relations ». *Review of International Studies* 16, n° 1 (1990): 59–73.
- Tedlock, Barbara. « From Participant Observation to the Observation of Participation: The Emergence of Narrative Ethnography ». *Journal of Anthropological Research* 47, n° 1 (1991): 69–94.
- Terriff, Terry, Frans P. B. Osinga, et Theo Farrell. *A transformation gap? American innovations and European military change*. Stanford: Stanford University Press, 2010.
- Tewes, Henning. « Between deepening and widening: Role conflict in Germany's enlargement policy ». *West European Politics* 21, n° 2 (1998): 117–133.
- Thies, Cameron G. « Role Theory and Foreign Policy ». *International Studies Association Compendium Project, Foreign Policy Analysis section*, 2009, 1-44.

- Thies, Cameron G., et Marijke Breuning. « Integrating Foreign Policy Analysis and International Relations through Role Theory ». *Foreign Policy Analysis* 8, n° 1 (2012): 1–4.
- Thorne, Sally. « Qualitative Secondary Analysis ». In *The Sage Encyclopedia of Social Science Research Methods*, par Michael S. Lewis-Beck, Alan Bryman, et Tim Futing Liao, 1006. London: Sage, 2004.
- Thumerelle, Charles, et Philippe G. Le Prestre. « France : The Straitjacket of a New-Found Freedom ». In *Role Quests in the Post-Cold War Era : Foreign Policies in Transition*, par Philippe G. Le Prestre, 131-60. Montreal: McGill-Queens University Press, 1997.
- Toje, Asle. « The Consensus—Expectations Gap: Explaining Europe’s Ineffective Foreign Policy ». *Security Dialogue* 39, n° 1 (2008): 121–141.
- Tull, Denis. « Zeitenwende in der französischen Afrikapolitik ». *SWP-Aktuell*, n° 44 (2005). <https://www.swp-berlin.org/publikation/wende-in-frankreichs-afrikapolitik/>.
- Tulmets, Elsa. « Can the discourse on “soft power” help the EU to bridge its capability-expectations gap? » *European Political Economy Review*, J001, n° 7 (2007): 195-226.
- Vennesson, Pascal. *Politiques de défense: institutions, innovations, européanisation*. Paris: L’Harmattan, 2000.
- Vennesson, Pascal, Fabian Breuer, Chiara de Franco, et Ursula C Schroeder. « Is There a European Way of War?: Role Conceptions, Organizational Frames, and the Utility of Force ». *Armed Forces & Society* 35, n° 4 (2009): 628–645.
- Vircoulon, Thierry. « L’Ituri ou la guerre au pluriel ». *Afrique contemporaine* 215, n° 3 (2005): 129-46.
- Wacquant, Loïc. *Corps & âme carnets ethnographiques d’un apprenti boxeur*. Seconde édition revue & Augmentée. L’ordre des choses. Marseille: Agone, 2014.
- Wagner, Wolfgang. « Why the EU’s common foreign and security policy will remain intergovernmental: a rationalist institutional choice analysis of European crisis management policy ». *Journal of European Public Policy* 10, n° 4 (2003): 576–595.
- Walt, Stephen. « Alliance Formation and the Balance of World Power ». *International Security* 9, n° 4 (1985): 3–43.
- . *Taming American power : the global response to U.S. primacy*. New York: Norton, 2005.
- Waltz, Kenneth. *Theory of international politics*. New York: Random House, 1979.
- Wehner, Leslie, et Cameron Thies. « Role Theory, Narratives, and Interpretation: The Domestic Contestation of Roles ». *International Studies Review* 16, n° 3 (2014): 411–436.
- Weiss, Thomas G., et Rorden Wilkinson. *International organization and global governance*. London: Routledge, Taylor & Francis Group, 2014.
- Weitsman, Patricia A. *Dangerous alliances : proponents of peace, weapons of war*. Stanford: Stanford University Press, 2004.
- Weitsman, Patricia A. *Waging war alliances, coalitions, and institutions of interstate violence*. Stanford (Calif.): Stanford university press, 2014.
- . « Wartime Alliances versus Coalition Warfare: How Institutional Structure Matters in the Multilateral Prosecution of Wars ». *Strategic Studies Quarterly* 4, n° 2 (2010): 113-36.
- Wessels, Wolfgang, et Dietrich Rometsch. « L’interaction administrative allemande et l’Union européenne. La fusion des politiques publiques ». In *Politiques publiques en Europe*, par Yves Meny, Pierre Muller, et Jean-Louis Quémone, 124-42. Paris: L’Harmattan, 1995.
- , éd. *The European Union and member states towards institutional fusion?* New York: Manchester University Press, 1996.

- White, Brian. « Expliquer la défense européenne : un défi pour les analyses théoriques ». *Revue internationale et stratégique* 48, n° 4 (2002): 89-97.
- Wittlinger, Ruth, et Martin Larose. « No Future for Germany's Past? Collective Memory and German Foreign Policy ». *German Politics* 16, n° 4 (1 décembre 2007): 481-95.
- Wolfers, Arnold. *Discord and collaboration essays on international politics*. Baltimore London: J. Hopkins Press, 1962.
- Yetiv, Steve A. *Explaining foreign policy US decision-making and the Persian Gulf War*. Baltimore (Md.) London: J. Hopkins, 2004.
- Ziller, Jacques. *Administrations comparées les systèmes politico-administratifs de l'Europe des douze*. Paris: Montchrestien, 1993.

2. Ouvrages de journalistes

- Du Roy, Albert. *Domaine réservé les coulisses de la diplomatie française*. Paris: Ed. du Seuil, 2000.
- Jauvert, Vincent. *La face cachée du quai d'Orsay enquête sur un ministère à la dérive*. Paris: Robert Laffont, 2016.
- Notin, Jean-Christophe. *La guerre de la France au Mali*. Paris: Tallandier, 2014.

3. Articles de presse, de magazine et de blog

- Abts, Jan. « NATO's Very High Readiness Joint Task Force. Can The VJTF Give New Élan to the NATO Response Force ? » *Research Paper, NATO Defence College* 109 (février 2015). https://www.files.ethz.ch/isn/189415/rp_109.pdf.
- « Abwehr in Versailles ». *Der Spiegel*, 23 janvier 2006. <https://www.spiegel.de/spiegel/print/d-45506313.html>.
- « Avant le sommet de La Rochelle, les 21 et 22 mai Paris et Bonn définissent les missions du corps franco-allemand ». *Le Monde*, 13 mai 1992. https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/05/13/avant-le-sommet-de-la-rochelle-les-21-et-22-mai-paris-et-bonn-definissent-les-missions-du-corps-franco-allemand_3909781_1819218.html?xtmc=eurocorps&xtr=56.
- Berretta, Emmanuel. « L'armée européenne voulue par Emmanuel Macron face à ses chimères ». *Le Point*, 13 novembre 2018. https://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-berretta/l-armee-europeenne-voulue-par-emmanuel-macron-face-a-ses-chimeres-13-11-2018-2270913_1897.php.
- « Chirac et Merkel tentent de rassurer sur la viabilité de leur tandem ». *Le Monde*, 24 janvier 2006. https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/05/23/rattachee-a-l-eurocorps-la-brigade-franco-allemande-sera-disponible-pour-des-actions-humanitaires_3948201_1819218.html.
- « Des officiers espagnols belges et luxembourgeois auprès de l'Eurocorps ». *Le Monde*, 21 juillet 1992. https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/07/21/defense-des-officiers-espagnols-belges-et-luxembourgeois-aupres-de-l-eurocorps_3900155_1819218.html?xtmc=eurocorps&xtr=45
- « Deutschland, Frankreich und Polen fordern starkes Mandat für Nahost-Friedenstruppe ». *Der Spiegel*, 25 juillet 2006. <https://www.spiegel.de/politik/ausland/weimarer-dreieck-deutschland-frankreich-und-polen-fordern-starkes-mandat-fuer-nahost-friedenstruppe-a-428502.html>.

- Eungard, Alice. « Improving the Agility of the NATO Response Force ». Joint Forces Staff College, 2010. <https://apps.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a530256.pdf>.
- Gros-Verheyde, Nicolas. « L'OTAN en état de mort cérébrale dixit Emmanuel Macron ». *B2 / Bruxelles2*, 7 novembre 2019. <https://www.bruxelles2.eu/2019/11/lotan-en-etat-de-mort-cerebrale-macron/>.
- . « La prise d'astreinte française au battlegroup 2019 se prépare ». *B2 / Bruxelles2*, 30 octobre 2018. <https://www.bruxelles2.eu/2018/10/30/la-prise-dastreinte-francaise-au-battlegroup-se-prepare/>.
- . « La Coopération structurée permanente prend son élan. Les projets sélectionnés ». *B2 / Bruxelles2*, 5 décembre 2017. <https://www.bruxelles2.eu/2017/12/05/la-cooperation-permanente-structuree-prend-son-elan/>.
- . « « L'initiative européenne d'intervention » d'Emmanuel Macron ? Explications ». *B2 / Bruxelles2*, 4 octobre 2017. <https://www.bruxelles2.eu/2017/10/04/linitiative-europeenne-dintervention-demmanuel-macron-explications/>.
- . « Les GT 1500 ou battlegroups. Une belle idée jamais mise en pratique (fiche) ». *B2 / Bruxelles2*, 12 mars 2016. <https://docplayer.fr/46451508-Les-gt-1500-ou-battlegroups-une-belle-idee-jamais-mise-en-pratique-fiche.html>.
- . « La Centrafrique, symbole d'une défense européenne inexistante ». *B2 / Bruxelles2*, 18 décembre 2013. <http://www.bruxelles2.eu/2013/12/la-centrafrique-symbole-dune-defense-europeenne-inexistante/>.
- . « L'approche globale, c'est comme le monoxyde de carbone... ». *B2 / Bruxelles2*, 13 juillet 2013. <https://www.bruxelles2.eu/2013/07/13/lapproche-globale-cest-comme-le-monoxyde-de-carbone/>.
- . « La France intervient en Côte d'Ivoire, seule, avec l'ONU. Les Européens regardent... ». *B2 / Bruxelles2*, 5 avril 2011. <https://www.bruxelles2.eu/2011/04/05/la-france-intervient-en-cote-divoire-seule-avec-lonu-les-europeens-regardent/>.
- Guibert, Nathalie, et David Revault d'Allonnes. « Nom de code : « Puga » ». *Le Monde*, 7 juillet 2016. http://www.fanion-vert-rouge.fr/biographie/nachez2_htm_files/nom_de_code_Puga.pdf.
- Guiral. « Merkel-Chirac, pas de deux à Versailles ». *Libération*, 24 janvier 2006. https://www.liberation.fr/planete/2006/01/24/merkel-chirac-pas-de-deux-a-versailles_27469.
- Hollstein, Miriam, et Christoph Schiltz. « Merkels und Sarkozys Agenda fehlen die Ideen ». *Die Welt*, 4 février 2010. <https://www.welt.de/politik/ausland/article6257578/Merkels-und-Sarkozys-Agenda-fehlen-die-Ideen.html>.
- Johnson, Dominic. « Kongo? Nein danke! ». *Die Tageszeitung*, 28 janvier 2006. <http://www.taz.de/!482686/>.
- « Konfusion um Kongo ». *Der Spiegel*, 13 février 2006. <https://www.spiegel.de/spiegel/print/d-45889416.html>.
- Lagneau, Laurent. « Création annoncée d'une brigade franco-italienne ». *Zone Militaire Opex360*, 9 avril 2010. <http://www.opex360.com/2010/04/09/creation-annoncee-dune-brigade-franco-italienne/>.
- . « La Brigade franco-allemande en Afghanistan ? ». *Zone Militaire Opex360*, 15 décembre 2009. <http://www.opex360.com/2009/12/15/la-brigade-franco-allemande-en-afghanistan/>.
- . « Les corps multinationaux européens remis en cause par la Cour des comptes ». *Zone Militaire Opex360*, 18 février 2011. <http://www.opex360.com/2011/02/18/les-corps-multinationaux-europeens-remis-en-cause-par-la-cour-des-comptes/>.

- Lille.maville. « Le dispositif militaire français d'urgence Guépard NG à l'épreuve du Mali », 27 janvier 2013. https://lille.maville.com/actu/actudet_-Le-dispositif-militaire-francais-d-urgence-Guepard-NG-a-l-epreuve-du-Mali_13169-2283415_actu.Htm.
- OTAN. « NRF Rotation 2016 », 27 janvier 2013. <https://jfcbs.nato.int/page5725819/nrf-rotation-2016>.
- « Rattachée à l'Eurocorps La brigade franco-allemande sera disponible pour des actions humanitaires ». *Le Monde*, 23 mai 1993. https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/05/23/rattachee-a-l-eurocorps-la-brigade-franco-allemande-sera-disponible-pour-des-actions-humanitaires_3948201_1819218.html.
- Ross, Jan. « Rivalität um die Richtlinien : Die Neben-Außenminister ». *Die Zeit*, 11 décembre 2003. https://www.zeit.de/2003/51/Kasten_AA.
- Saint Paul, Patrick. « La brigade franco-allemande fête aussi ses 20 ans ». *Le Figaro*, 11 novembre 2009. <https://www.lefigaro.fr/politique/2009/11/11/01002-20091111ARTFIG00062-la-brigade-franco-allemande-fete-aussi-ses-20ans-.php>.
- SEAE. « Politique de sécurité et de défense commune. Les groupements tactiques de l'Union européenne. », avril 2013. https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/esdp/91846.pdf.
- « Schritt für Schritt in den Krieg ». *Der Spiegel*, 26 avril 1993. <https://www.spiegel.de/spiegel/print/d-13689061.html>.
- Szandar, Alexander, et Hans-Jürgen Schlamp. « Fallschirmjäger nach Kinshasa? » *Der Spiegel*, 30 janvier 2006. <https://www.spiegel.de/spiegel/print/d-45624783.html>.
- TEL, serveur de thèses multidisciplinaire. « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique de la politique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », 5 janvier 2009. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00349871>.
- These.fr. « De l'Eurocorps à une armée européenne ? : pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) par Delphine Deschaux-Dutard ». Consulté le 5 novembre 2019. <https://www.theses.fr/2008GRE21035>.
- « Une force de 35 000 à 40 000 hommes L'OTAN approuve les accords d'état-major sur l'Eurocorps ». *Le Monde*, 23 décembre 1992. https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/12/23/une-force-de-35-000-a-40-000-hommes-l-otan-approuve-les-accords-d-etat-major-sur-l-eurocorps_3932499_1819218.html.

ANNEXES

ANNEXE 1 : chronologie sélective des évènements et faits relatifs à l'architecture de défense européenne

Cette chronologie vise seulement à donner quelques points de repère au lecteur. Elle recense les décisions et faits les plus marquants tant au niveau institutionnel qu'opérationnel en lien avec nos objets d'étude.

4 mars 1947

Traité franco-britannique d'assistance mutuelle de Dunkerque.

17 mars 1948

Traité de Bruxelles instituant l'Union occidentale entre la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

4 avril 1949

Signature du Traité de l'Atlantique Nord : naissance de l'OTAN.

1951

Transfert des structures purement européennes de l'UO dans la nouvelle OTAN.

Mai 1952

Signature du traité de Paris par la France, l'Allemagne, les pays du Benelux et l'Italie.

30 août 1954

Échec de la Communauté européenne de défense (CED), suite à la non-ratification par la France.

23 octobre 1954

Naissance de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) avec l'intégration de l'Allemagne et de l'Italie.

Mai 1955

Adhésion de l'Allemagne à l'OTAN.

22 janvier 1963

Signature du traité franco-allemand de l'Élysée.

15 juin 1963

Ratification du traité de l'Élysée par le Bundestag comportant toutefois un préambule additionnel.

12 et 13 novembre 1987

Sommet franco-allemand de Karlsruhe : instauration d'un conseil franco-allemand de défense et de sécurité, ainsi que de la première unité franco-allemande, la brigade franco-allemande.

Printemps 1991

Une délégation allemande soumet la proposition de création d'un corps d'armée franco-allemand aux autorités françaises.

14 octobre 1991

Lettre commune Mitterrand-Kohl annonçant la décision de créer un corps franco-allemand à vocation européenne.

Novembre 1991

Un nouveau concept stratégique de l'OTAN est adopté : mise à disposition de l'Alliance atlantique pour des opérations hors zone liées au maintien de la paix.

7 février 1992

Signature du traité de Maastricht (entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1993) qui institue la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

22 mai 1992

Création du Corps européen au Sommet franco-allemand de La Rochelle.

19 juin 1992

Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale : déclaration de Petersberg qui définit le cadre des futures interventions européennes (missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, missions de maintien de la paix, missions de force de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix).

1993

Les Pays-Bas et l'Allemagne décident de créer ensemble un état-major permanent de corps d'armée binational.

1^{er} octobre 1993

La BFA est officiellement mise à la disposition du corps européen.

Janvier 1994

Au sein de l'OTAN, le concept des Groupements de forces interarmées multinationaux (GFIM) est adopté.

Automne 1995

Le France prend de nouveau part aux réunions du comité militaire de l'OTAN.

1995

Création de l'Eurofor et de l'Euromarfor par la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

2 octobre 1997

Signature du traité d'Amsterdam (entrée en vigueur le 1^{er} mai 1999) qui renforce la PESC (inclusion des "missions de Petersberg" dans le traité), et crée la fonction de Haut représentant pour la PESC.

4 décembre 1998

Sommet franco-britannique de Saint-Malo : les Britanniques reconnaissent pour la première fois à l'UE une légitimité pour traiter des questions de défense.

Hiver 1999

L'OTAN lance l'opération *Allied Force* contre le gouvernement serbe de Slobodan Milosevic.

4-5 juin 1999

Conseil européen de Cologne : naissance d'une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PECSO).

11-12 décembre 1999

Conseil européen d'Helsinki ; décision de créer des structures politiques et militaires permettant à l'Union européenne d'assurer la gestion militaire et non militaire des crises dans le cadre d'une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PECSO).

7-9 décembre 2000

Conseil européen de Nice : les chefs d'État et de gouvernement adoptent le Rapport de la présidence française sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), qui prévoit le développement des capacités militaires de l'Union, la création de structures politiques et militaires permanentes (COPS, Comité militaire et État-major européen) et l'incorporation dans l'Union des fonctions de gestion de crise de l'UEO.

26 février 2001

Signature du traité de Nice par les états membres de l'Union européenne (entrée en vigueur en 2003).

Septembre 2001

Début de l'intervention internationale en Afghanistan.

Novembre 2002

Sommet de Prague de l'OTAN : Création de la force de réaction rapide de l'OTAN (*NRF*).

16 décembre 2002

Signature de l'Accord de partenariat stratégique conclu entre l'Union européenne et l'OTAN garantissant l'accès de l'Union européenne aux ressources et structures de l'OTAN et permettant ainsi à l'Union européenne d'utiliser les capacités de planification militaire opérationnelles de l'OTAN ainsi que les structures de commandement (Berlin Plus).

Hiver et automne 2003

Tensions entre les états européens dues à la crise irakienne et aux projets liés à la défense européenne.

Mars 2003

Guerre d'Irak.

17 mars 2003

Adoption des arrangements "Berlin Plus" posant les fondements de la coopération de l'OTAN avec l'Union européenne dans le domaine de la gestion des crises.

31 mars 2003

L'Union européenne prend la relève pour 6 mois, avec l'opération "Concordia", de la mission de l'OTAN "Allied Harmony" en Macédoine.

29 avril 2003

Sommet des Chocolatiers : l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg proposent la création d'un "quartier général militaire européen".

5 juin 2003

Lancement de l'opération européenne Artémis en RDC.

20 septembre 2003

Réunion de Tony Blair, Jacques Chirac et Gerhard Schröder à Berlin qui voit le Royaume-Uni accepter la création d'un état-major opérationnel autonome pour les opérations militaires de l'Union européenne.

Novembre 2003

Sommet franco-britannique : proposition britannique de créer des groupements tactiques au sein de l'Union européenne.

12 décembre 2003

Adoption par le Conseil européen de Bruxelles de la Stratégie européenne de sécurité présentée par le Haut Représentant Javier Solana.

12 juillet 2004

Création de l'Agence européenne de défense.

12 juillet 2004

Début de l'opération militaire de l'UE, EUFOR Althea qui prend la suite de la SFOR (OTAN) en Bosnie-Herzégovine.

22 novembre 2004

Conférence d'offres d'engagement de l'UE : l'Union européenne décide de se doter de 13 groupements tactiques.

29 mai 2005

Rejet par la France du Traité constitutionnel.

27 avril 2006

Décision du Conseil de l'Union européenne de lancer l'opération militaire EUFOR RDC. Au mois de décembre et de janvier, une éventuelle participation du GTUE franco-allemand (en alerte durant le premier semestre 2006) fut évoquée, mais rapidement écarté au final. L'opération débute le 12 juin.

15 octobre 2007

Décision du Conseil de l'Union européenne de lancer l'opération militaire EUFOR Tchad/RCA dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. Des discussions s'en suivent portant sur l'emploi du GTUE suédois d'alerte. Suite à l'abandon de l'option du groupement tactique, l'opération est lancée officiellement en janvier 2008 avec des troupes *ad hoc*.

13 décembre 2007

Adoption du traité de Lisbonne par les états membres de l'Union européenne (entrée en vigueur en 2009).

Automne 2008

Discussion portant sur l'emploi d'un EUBG en RDC.

8 décembre 2008

Lancement de la première opération navale de l'UE, EUNAVFOR Atalanta au large de la Somalie.

Octobre 2009

Discussion portant sur l'emploi d'unités de la BFA en Afghanistan dans le cadre du contexte d'augmentation des troupes de la coalition internationale (*cf. surge*).

2 novembre 2010

Signature des traités franco-britanniques de Lancaster House.

Été 2010

Discussion portant sur l'emploi de la BFA au Pakistan.

30 juin 2011

Dissolution effective de l'UEO.

Été 2012

Discussion portant sur l'emploi de la BFA en Jordanie.

Automne 2012

Discussion portant sur l'emploi d'un EUBG en Bosnie-Herzégovine.

Janvier 2013

Lancement de l'opération Serval au Mali pour contrer l'offensive djihadiste. Absence de discussion quant à un emploi du groupement tactique d'alerte, *id. est* le GTUE Weimar.

Automne 2013

Tensions en République centrafricaine. Le déploiement du GTUE d'alerte est évoqué, mais est rapidement écarté. Lancement de l'opération EUFOR RCA.

ANNEXE 2 : Lettre conjointe du 14 octobre 1991 portant création de l'Eurocorps

Le texte qui suit est une traduction de la lettre conjointe depuis une version en anglais effectuée par Delphine Deschaux-Dutard dans le cadre de sa thèse¹. Malheureusement, il ne nous a pas été possible d'accéder au document initial.

Lettre conjointe du Président Mitterrand et du Chancelier Kohl au Président du Conseil Européen, le Premier Ministre néerlandais Ruud Lubbers, le 14 octobre 1991

Très cher M. le Président,

Dans quelques semaines aura lieu à Maastricht sous votre présidence le Conseil Européen qui a vocation à conclure avec succès les négociations autour de l'Union politique, ainsi que sur l'Union Economique et monétaire. Tous les membres du Conseil Européen sont conscients de l'extrême importance du succès de ce sommet pour la Communauté, et pour toute l'Europe. Nous savons combien vous-même et les membres de votre gouvernement travaillent en ce sens.

Depuis l'ouverture des conférences intergouvernementales le 14 décembre 1990, les travaux ont permis d'abord à la présidence luxembourgeoise, puis à la présidence néerlandaise de réaliser des progrès significatifs. Les négociations sont à présent entrées dans une phase décisive.

L'une des questions centrales du futur traité est la Politique Etrangère et de Sécurité Commune, comme nous l'avions déjà expliqué dans notre lettre conjointe du 6 décembre 1990. La discussion sur ce thème a considérablement avancé au cours de l'année grâce à diverses contributions, la dernière en date étant l'initiative commune anglo-italienne.

Nous souhaitons par notre initiative donner une impulsion supplémentaire à la discussion, de laquelle dépend maintenant, selon notre opinion commune, la prise en charge de responsabilités européennes plus vastes dans le domaine de la sécurité et de la défense que nous tenons tous pour nécessaire, et qui s'exprimera à travers des engagements concrets et des avancées institutionnelles.

Nous vous adressons notre initiative sous la forme de propositions textuelles ci-jointes. Elles comprennent un article sur les objectifs fondamentaux du traité, un article sur la sécurité et la défense, ainsi qu'une déclaration sur les domaines prioritaires de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune et une déclaration des Etats-membres de l'UEO sur la coopération entre l'UEO, l'Union et l'Alliance Atlantique. Nous souhaitons en même temps vous faire connaître notre intention concernant l'approfondissement de la coopération militaire franco-allemande dans une perspective européenne.

¹ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », *op. cit.*, 1116.

Nous vous serions reconnaissants de faire parvenir cette lettre aux autres membres du Conseil Européen.

Nous vous assurons, très cher M. le Président, de notre plus haute considération et vous transmettons nos meilleurs sentiments.

Helmut KOHL François MITTERRAND

Post-scriptum :

La coopération militaire franco-allemande sera renforcée au-delà de la brigade existante. Les unités franco-allemandes pourraient ainsi constituer la base d'un corps européen auquel des forces d'autres Etats-membres de l'Union de l'Europe Occidentale pourraient participer. Cette nouvelle structure pourrait également avoir valeur de modèle pour une coopération militaire plus étroite entre les Etats-membres de l'UEO.

ANNEXE 3 : Les groupements tactiques de l'Union européenne

Liste des GTUE d'astreinte entre 2005 et 2016, (p. 318)

Participation à un GTUE selon les pays membres de l'Union européenne, (p. 320)

Nombre de pays partenaire par GTUE pour la France et l'Allemagne (2005-2018), (p. 324)

- Pays partenaire de l'Allemagne pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 325)
- Pays partenaire de l'Autriche pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 326)
- Pays partenaire de la Belgique pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 327)
- Pays partenaire de la Bulgarie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 328)
- Pays partenaire de Chypre pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 329)
- Pays partenaire de la Croatie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 330)
- Pays partenaire de l'Espagne pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 331)
- Pays partenaire de l'Estonie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 332)
- Pays partenaire de la Finlande pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 333)
- Pays partenaire de la France pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 334)
- Pays partenaire de la Grèce pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 335)
- Pays partenaire de la Hongrie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 336)
- Pays partenaire de l'Irlande pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 337)
- Pays partenaire de l'Italie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 338)
- Pays partenaire de la Lettonie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 339)
- Pays partenaire de la Lituanie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 340)
- Pays partenaire du Luxembourg pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 341)
- Pays partenaire des Pays-Bas pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 342)
- Pays partenaire de la Pologne pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 343)
- Pays partenaire du Portugal pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 344)
- Pays partenaire de la République tchèque pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 345)
- Pays partenaire de la Roumanie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 346)
- Pays partenaire du Royaume-Uni pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 347)
- Pays partenaire de la Slovaquie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 348)
- Pays partenaire de la Slovénie pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 349)
- Pays partenaire de la Suède pour les groupements tactiques de l'UE, (p. 350)

Liste des GTUE d'astreinte entre 2005 et 2016

Les pays en gras sont les nations cadres des EUBG d'astreinte.

| | |
|-------------------------------|---|
| 1 ^{er} semestre 2005 | 2005-1 : Royaume-Uni |
| | 2005-1 : France |
| 2 ^{er} semestre 2005 | 2005-2 : Italie |
| | |
| 1 ^{er} semestre 2006 | 2006-1 : France , Allemagne |
| | 2006-1 : Espagne , Italie, Grèce, Portugal |
| 2 ^{er} semestre 2006 | 2006-2 : France , Allemagne, Belgique |
| | |
| 1 ^{er} semestre 2007 | 2007-1 : Allemagne , Pays-Bas, Finlande |
| | 2007-1 : France , Belgique |
| 2 ^{er} semestre 2007 | 2007-2 : Italie , Hongrie, Slovaquie |
| | 2007-2 : Grèce , Bulgarie, Chypre, Roumanie |
| 1 ^{er} semestre 2008 | 2008-1 : Suède , Finlande, Estonie, Irlande, Norvège |
| | 2008-1 : Espagne , France, Allemagne, Portugal |
| 2 ^{er} semestre 2008 | 2008-2 : Allemagne , France, Espagne, Belgique, Luxembourg |
| | 2008-2 : Royaume-Uni |
| 1 ^{er} semestre 2009 | 2009-1 : Italie , Espagne, Portugal, Grèce |
| | 2009-1 : Grèce , Bulgarie, Chypre, Roumanie |
| 2 ^{er} semestre 2009 | 2009-2 : République tchèque , Slovaquie |
| | 2009-2 : Belgique , France, Luxembourg |
| 1 ^{er} semestre 2010 | 2010-1 : Pologne , Allemagne, Lettonie, Lituanie, Slovaquie |
| | 2010-1 : Royaume-Uni , Pays-Bas |
| 2 ^{er} semestre 2010 | 2010-2 : Italie , Roumanie, Turquie |
| | 2010-2 : Espagne , France, Portugal |
| 1 ^{er} semestre 2011 | 2011-1 : Pays-Bas , Allemagne, Finlande, Autriche, Lituanie |
| | 2011-1 : Suède , Finlande, Estonie, Irlande, Norvège |
| 2 ^{er} semestre 2011 | 2011-2 : Grèce , Bulgarie, Chypre, Roumanie, Ukraine |
| | 2011-2 : Portugal , Espagne, France, Italie |
| 1 ^{er} semestre 2012 | 2012-1 : France , Belgique, Luxembourg |
| | |
| 2 ^{er} semestre 2012 | 2012-2 : Italie , Slovaquie, Hongrie |
| | 2012-2 : Allemagne , Autriche, République tchèque, Irlande, Croatie, Macédoine du Nord |
| 1 ^{er} semestre 2013 | 2013-1 : Pologne , Allemagne, France |
| | |
| 2 ^{er} semestre 2013 | 2013-2 : Royaume-Uni , Suède, Lituanie, Lettonie, Pays-Bas |
| | |
| 1 ^{er} semestre 2014 | 2014-1 : Grèce , Bulgarie, Roumanie, Chypre, Ukraine |
| | |
| 2 ^{er} semestre 2014 | 2014-2 : Belgique , Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, Espagne |
| | 2014-2 : Espagne , Italie, Grèce, Portugal |
| 1 ^{er} semestre 2015 | 2015-1 : Suède , Finlande, Estonie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Norvège |
| | |

| | |
|------------------------------|--|
| 2 ^e semestre 2015 | 2015-2 : France , Belgique |
| 1 ^e semestre 2016 | 2016-1 : Pologne , République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Ukraine 2016-1 : Grèce , Bulgarie, Chypre, Roumanie, Ukraine |
| 2 ^e semestre 2016 | 2016-2 : Royaume-Uni , Finlande, Suède, Irlande, Lituanie, Lettonie, Ukraine 2016-2 : Allemagne , Autriche, République tchèque, Irlande, Croatie, Lux, Pays-Bas |
| 1 ^e semestre 2017 | 2017-1 : Italie , Autriche, Croatie, Hongrie, Slovénie 2017-1 : France , Belgique |
| 2 ^e semestre 2017 | 2017-2 : Espagne , Portugal, Italie |
| 1 ^e semestre 2018 | 2018-1 : Grèce , Bulgarie, Chypre, Roumanie, Ukraine 2018-1 : Pays-Bas , Autriche, Belgique, Luxembourg |
| 2 ^e semestre 2018 | 2018-2 : Belgique , Pays-Bas, Autriche, Allemagne, Luxembourg |

Participation à un GTUE selon les pays membres de l'Union européenne

France (13 fois depuis 2005)

Nation cadre : 7 fois.

Partenaires, 7 :

Belgique (7 fois avec), Allemagne (5 fois avec), Espagne (4 fois avec), Portugal (3 fois avec), Luxembourg (3 fois avec), Italie, Pologne.

Allemagne (12 fois depuis 2006)

Nation cadre : 4 fois.

Partenaires, 16 :

Pays-Bas (5 fois avec), France (5 fois avec), Autriche (4 fois avec), Belgique (4 fois avec), Luxembourg (4 fois avec), Espagne (3 fois avec), Irlande (2 fois avec), Croatie (2 fois avec), Pologne (2 fois avec), Lituanie (2 fois avec), Finlande (2 fois avec), Lettonie, Slovaquie, Portugal, République tchèque, Macédoine du Nord.

Italie (10 fois depuis 2005)

Nation cadre : 6 fois.

Partenaires, 10 :

Portugal (5 fois avec), Espagne (5 fois avec), Grèce (3 fois avec), Hongrie (3 fois avec), Slovénie (3 fois avec), France, Roumanie, Turquie, Autriche, Croatie.

Belgique (10 fois depuis 2006)

Nation cadre : 3 fois.

Partenaires, 6 :

France (7 fois avec), Luxembourg (6 fois avec), Allemagne (4 fois avec), Pays-Bas (3 fois avec), Autriche (2 fois avec), Espagne (2 fois avec).

Espagne (9 fois depuis 2006)

Nation cadre : 5 fois.

Partenaires, 8 :

Portugal (7 fois avec), Italie (5 fois avec), Grèce (3 fois avec), France (3 fois avec), Allemagne (3 fois avec), Belgique, Pays-Bas, Luxembourg.

Grèce (9 fois depuis 2006)

Nation cadre : 6 fois.

Partenaires, 7 :

Bulgarie (6 fois avec), Chypre (6 fois avec), Roumanie (6 fois avec), Ukraine (4 fois avec), Portugal (3 fois avec), Espagne (3 fois avec), Italie (3 fois avec).

Pays-Bas (8 fois depuis 2007)

Nation cadre : 2 fois.

Partenaires, 13 :

Allemagne (5 fois avec), Luxembourg (4 fois avec), Autriche (4 fois avec), Belgique (3 fois avec), Royaume-Uni (2 fois avec), Finlande (2 fois avec), Lituanie (2 fois avec), République tchèque, Irlande, Croatie, Suède, Lettonie, Espagne.

Portugal (7 fois depuis 2006)

Nation cadre : 1 fois.

Partenaires, 6 :

Espagne (7 fois avec), Italie (5 fois avec), Grèce (3 fois avec), France (3 fois avec), Italie, Allemagne.

Chypre (6 fois depuis 2007)

Partenaires, 4 :

Grèce (6 fois avec), Bulgarie (6 fois avec), Roumanie (6 fois avec), Ukraine (4 fois avec).

Autriche (6 fois depuis 2011)

Partenaires, 13 :

Allemagne (4 fois avec), Pays-Bas (4 fois avec), Croatie (3 fois avec), Luxembourg (3 fois avec), Belgique (2 fois avec), République tchèque (2 fois avec), Irlande (2 fois avec), Italie, Hongrie, Slovaquie, Macédoine du Nord, Finlande, Lituanie.

Luxembourg (6 fois depuis 2008)

Partenaires, 9 :

Belgique (6 fois avec), Pays-Bas (4 fois avec), Allemagne (4 fois avec), Autriche (3 fois avec), France (3 fois avec), Espagne (2 fois avec), Croatie, République tchèque, Irlande.

Irlande (6 fois depuis 2008)

Partenaires, 15 :

Suède (4 fois avec), Finlande (4 fois avec), Estonie (3 fois avec), Norvège (3 fois avec), Autriche (2 fois avec), Croatie (2 fois avec), Allemagne (2 fois avec), République tchèque (2 fois avec), Lituanie (2 fois avec), Lettonie (2 fois avec), Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Ukraine, Macédoine du Nord.

Bulgarie (6 fois depuis 2007)

Partenaires, 4 :

Grèce (6 fois avec), Chypre (6 fois avec), Roumanie (6 fois avec), Ukraine (4 fois avec).

Roumanie (6 fois depuis 2007)

Partenaires, 4 :

Grèce (6 fois avec), Bulgarie (6 fois avec), Chypre (6 fois avec), Ukraine (4 fois avec).

Finlande (6 fois depuis 2007)

Partenaires, 11 :

Suède (4 fois avec), Lituanie (3 fois avec), Lettonie (2 fois avec), Norvège (3 fois avec), Estonie (3 fois avec), Irlande (3 fois avec), Pays-Bas (2 fois avec), Allemagne (2 fois avec), Royaume-Uni, Irlande, Ukraine, Autriche.

Suède (5 fois depuis 2008)

Nation cadre : 3 fois.

Partenaires, 9 :

Lituanie (3 fois avec), Lettonie (3 fois avec), Estonie (3 fois avec), Finlande (4 fois avec), Norvège (3 fois avec), Irlande (4 fois avec), Royaume-Uni (2 fois avec), Pays-Bas, Ukraine.

Royaume-Uni (5 fois depuis 2005)

Nation cadre : 5 fois.

Partenaires, 7 :

Pays-Bas (2 fois avec)

Suède (2 fois avec), Lituanie (2 fois avec), Lettonie (2 fois avec), Finlande, Irlande, Ukraine.

Lituanie (5 fois depuis 2010)

Partenaires, 12 :

Lettonie (4 fois avec), Suède (3 fois avec), Finlande (3 fois avec), Irlande (2 fois avec), Royaume-Uni (2 fois avec), Allemagne (2 fois avec), Pays-Bas (2 fois avec), Pologne, Autriche, Estonie, Norvège, Slovaquie.

Lettonie (4 fois depuis 2010)

Partenaires, 12 :

Lituanie (4 fois avec), Suède (3 fois avec), Royaume-Uni (2 fois avec), Finlande (2 fois avec), Slovaquie, Pologne, Allemagne, Pays-Bas, Estonie, Irlande, Norvège, Irlande, Ukraine.

Hongrie (4 fois depuis 2007)

Partenaires, 8 :

Slovénie (3 fois avec), Italie (3 fois avec), Autriche, Croatie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Ukraine.

République tchèque (4 fois depuis 2009)

Nation cadre : 1

Partenaires, 11 :

Allemagne (2 fois avec), Autriche (2 fois avec), Irlande (2 fois avec), Croatie (2 fois avec), Slovaquie (2 fois avec), Macédoine du Nord, Pologne, Hongrie, Ukraine, Pays-Bas, Luxembourg.

Estonie (3 fois depuis 2008)

Partenaires, 6 :

Norvège (3 fois avec), Suède (3 fois avec), Finlande (3 fois avec), Irlande, Lettonie, Lituanie.

Pologne (3 fois depuis 2010)

Nation cadre : 3 fois.

Partenaires, 8 :

Allemagne (2 fois avec), Slovaquie (2 fois avec), République tchèque, Hongrie, Ukraine ? France, Lettonie, Lituanie.

Slovaquie (3 fois depuis 2009)

Partenaires, 7 :

Pologne (3 fois avec), République tchèque (3 fois avec), Hongrie (2 fois avec), Ukraine, Allemagne, Lettonie, Lituanie.

Slovénie (3 fois depuis 2007)

Partenaires, 4 :

Italie (3 fois avec), Hongrie (3 fois avec), Autriche, Croatie.

Croatie (3, depuis 2012)

Partenaires, 10 :

Autriche (3 fois avec), République tchèque (2 fois avec), Allemagne (2 fois avec), Irlande (2

fois avec), Hongrie, Slovénie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Macédoine du Nord.

Malte (jamais)

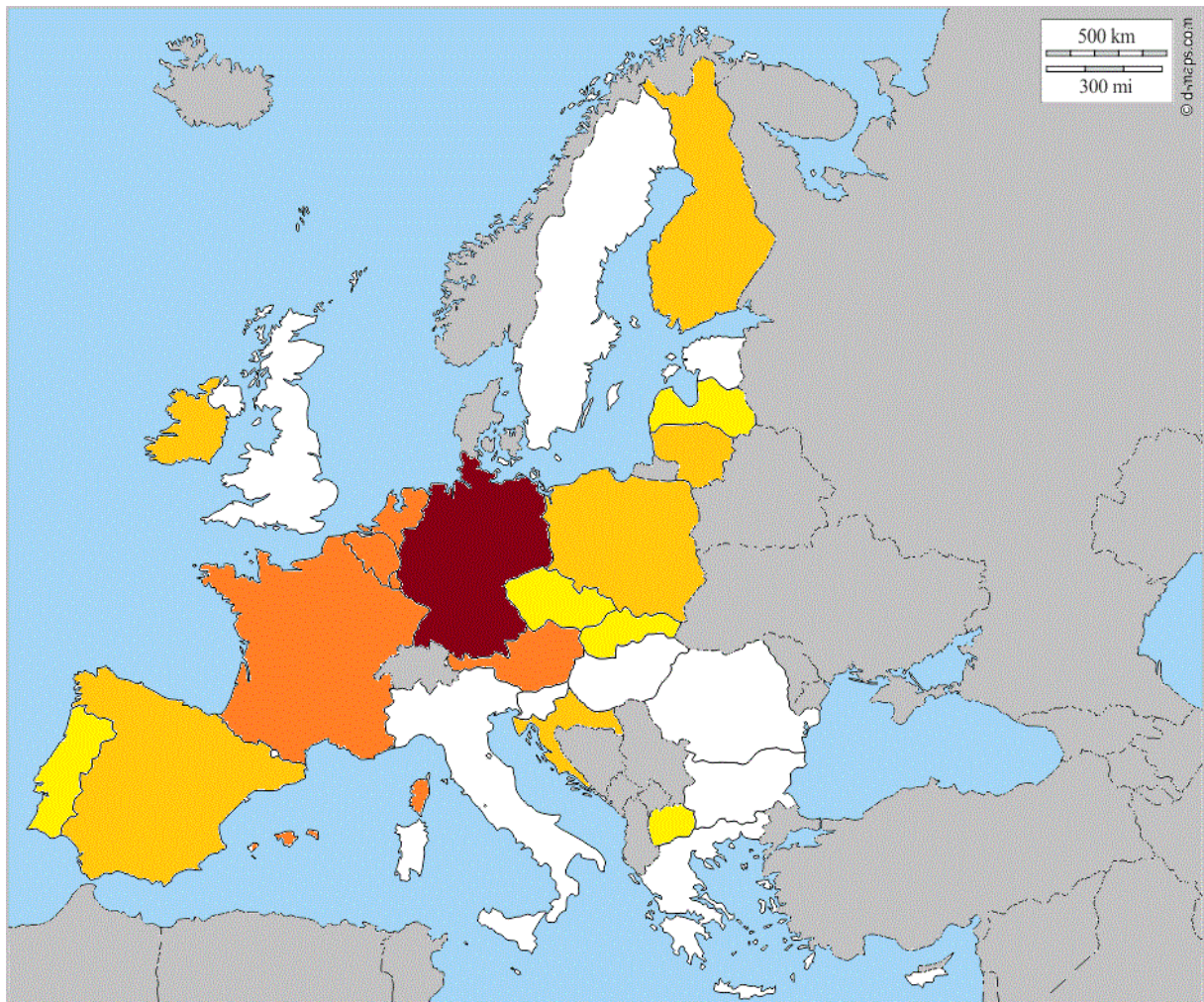
Partenaire : aucun.

**Nombre de pays partenaire par GTUE pour la France et l'Allemagne
(2005-2018)**

| | France | Berlin |
|-------------------------------------|---|---|
| EUBG seul | 1 (1 ^{er} semestre 2005) | 0 |
| EUBG avec un autre pays | 4 (1 ^{er} semestre 2006 ; 1 ^{er} semestre 2007 ; 2 ^{ième} semestre 2015 ; 1 ^{er} semestre 2017) | 1 (1 ^{er} semestre 2006) |
| EUBG avec deux autres pays | 5 (2 ^{ième} semestre 2006 ; 2 ^{ième} semestre 2009 ; 2 ^{ième} semestre 2010 ; 1 ^{er} semestre 2012 ; 1 ^{er} semestre 2013) | 3 (2 ^{ième} semestre 2006 ; 1 ^{er} semestre 2007 ; 1 ^{er} semestre 2013) |
| EUBG avec trois autres pays | 2 (1 ^{er} semestre 2008 ; 2 ^{ième} semestre 2011) | 1 (1 ^{er} semestre 2008) |
| EUBG avec quatre autres pays | 1 (2 ^{ième} second semestre 2008) | 5 (2 ^{ième} semestre 2008 ; 1 ^{er} semestre 2010 ; 1 ^{er} semestre 2011 ; 2 ^{ième} semestre 2014 ; 2 ^{ième} semestre 2018) |
| EUBG avec cinq autres pays | 0 | 1 (2 ^{ième} semestre 2012) |
| EUBG avec six autres pays | 0 | 1 (2 ^{ième} semestre 2016) |

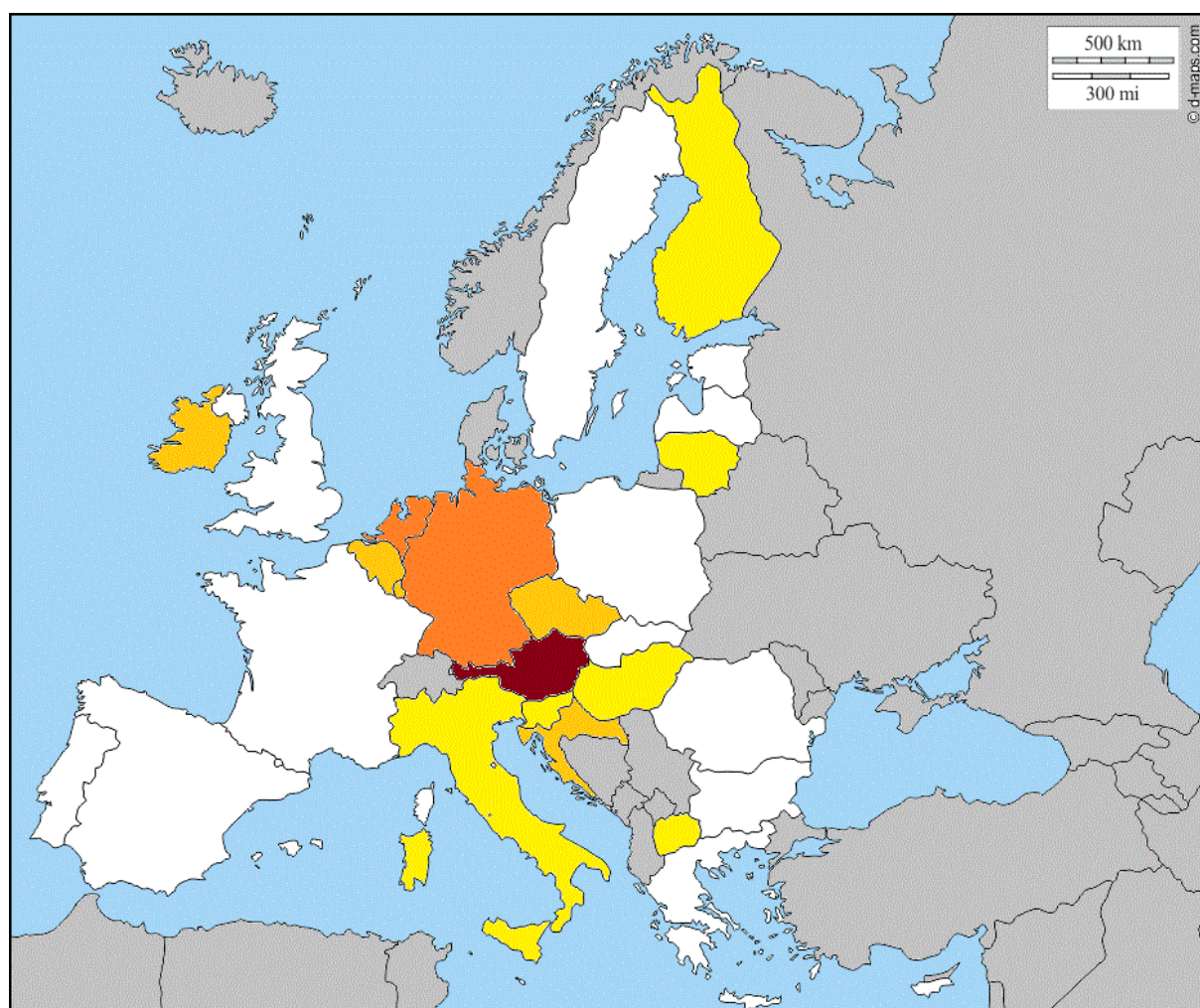
Pays partenaires de l'Allemagne pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|--|---|
| | Pays avec lequel l'Allemagne a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
| | Pays avec lequel l'Allemagne a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
| | Pays avec lequel l'Allemagne a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
| | Pays avec lequel l'Allemagne a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
| | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








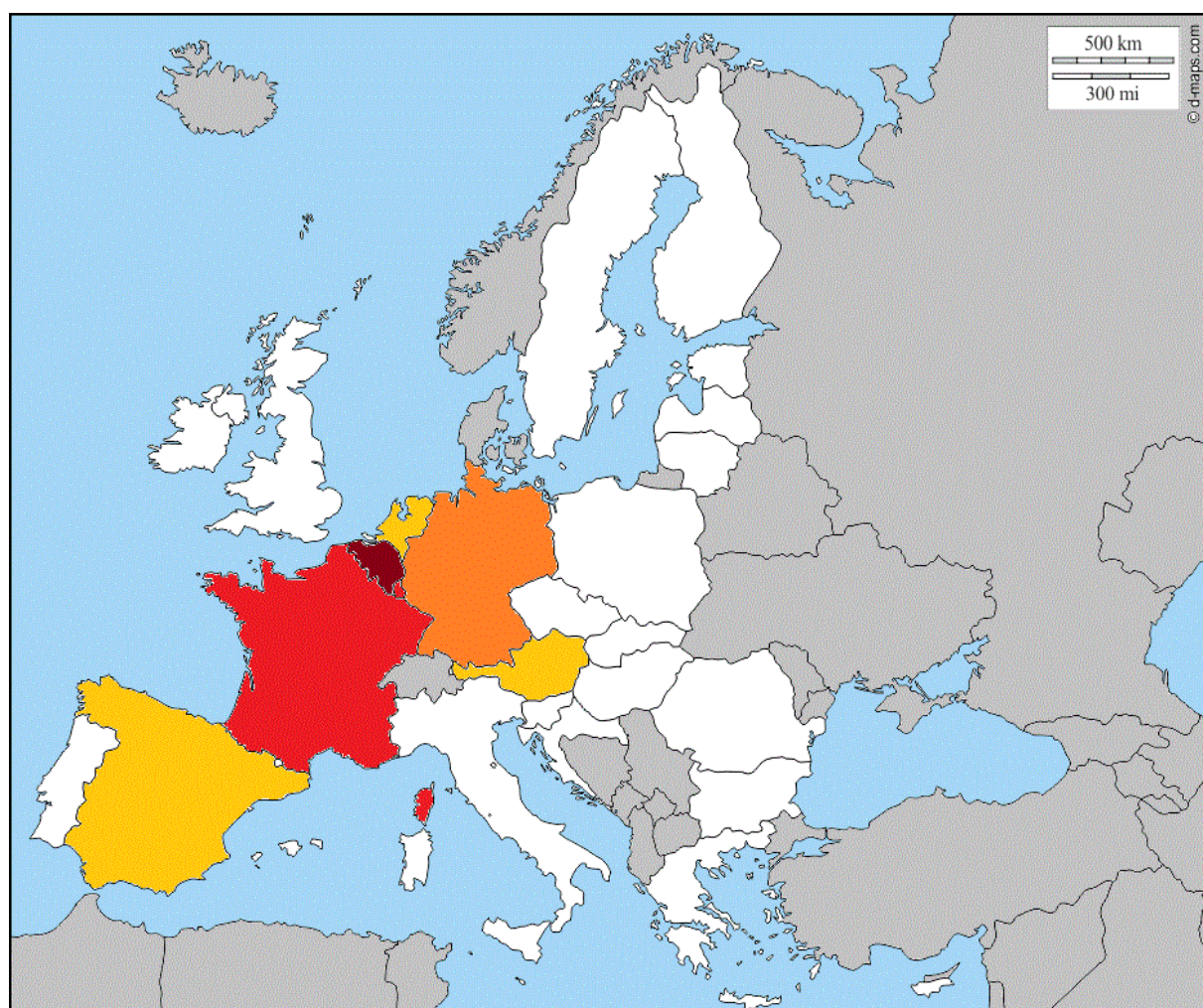
Pays partenaires de l'Autriche pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|--|--|
| | Pays avec lequel l'Autriche a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
| | Pays avec lequel l'Autriche a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
| | Pays avec lequel l'Autriche a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
| | Pays avec lequel l'Autriche a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
| | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








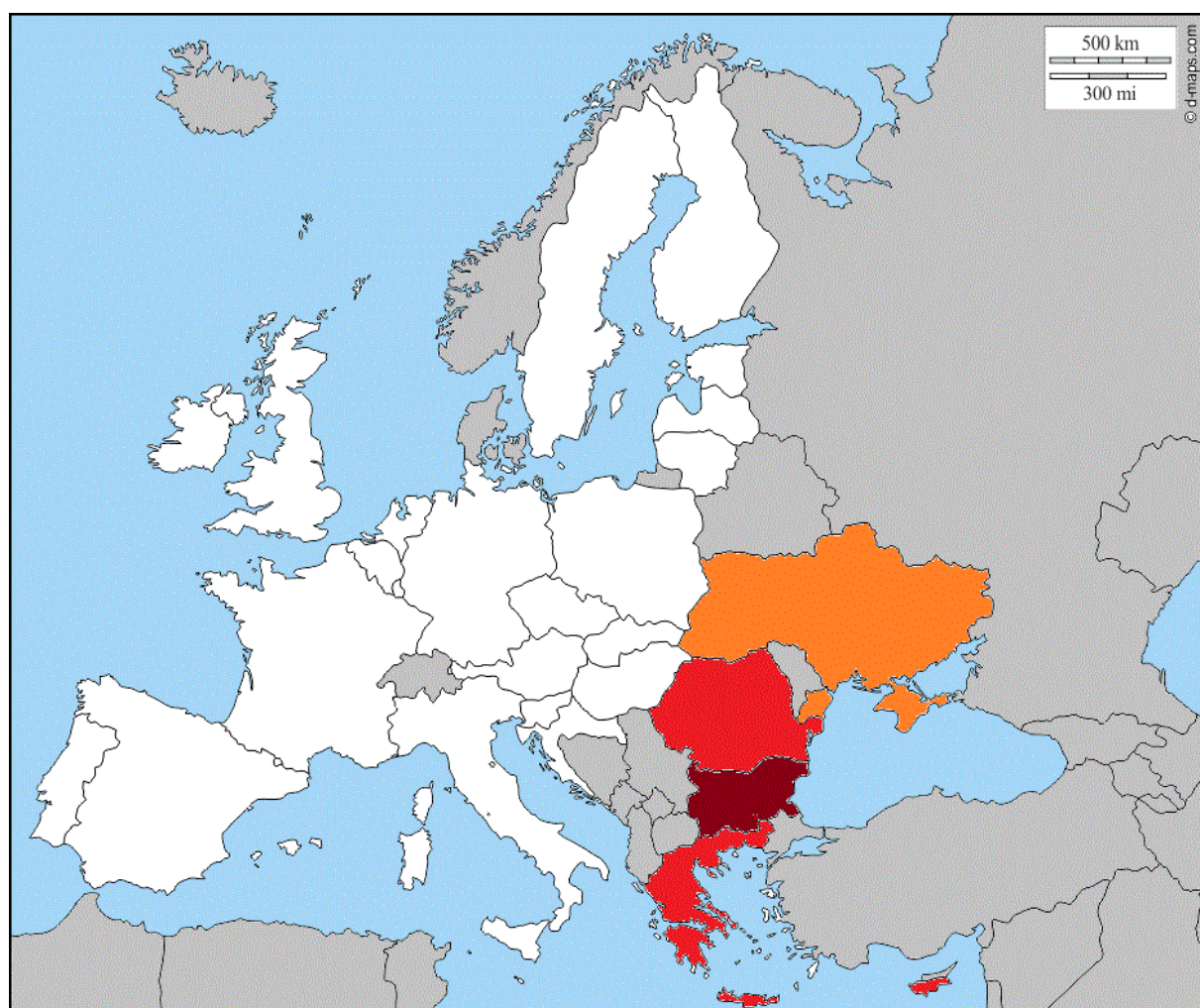
Pays partenaires de la Belgique pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel la Belgique a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Belgique a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Belgique a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Belgique a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |



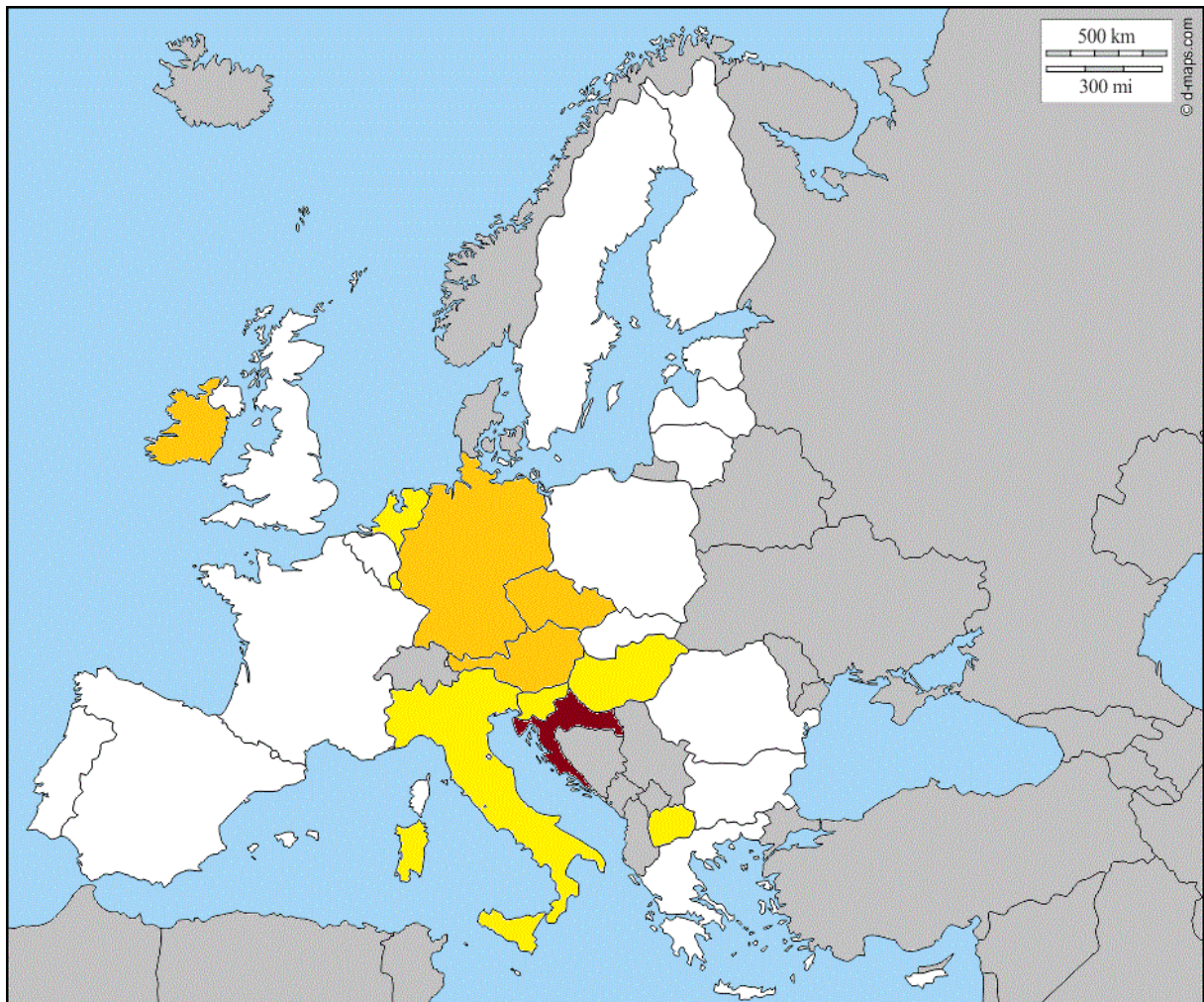
Pays partenaires de la Bulgarie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel la Bulgarie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Bulgarie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Bulgarie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Bulgarie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |







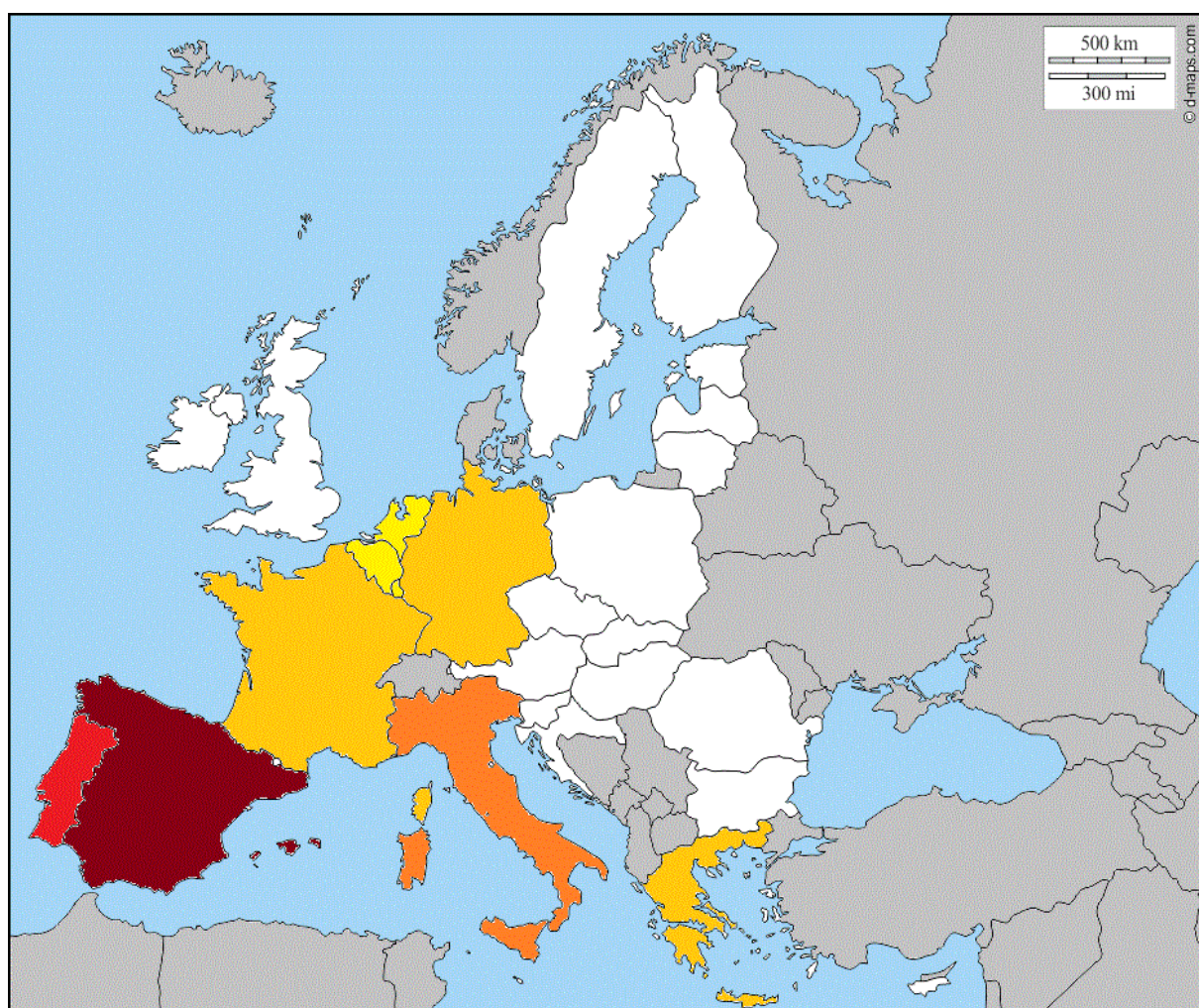
Pays partenaires de la Croatie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|--|--|
| | Pays avec lequel la Croatie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
| | Pays avec lequel la Croatie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
| | Pays avec lequel la Croatie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
| | Pays avec lequel la Croatie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
| | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








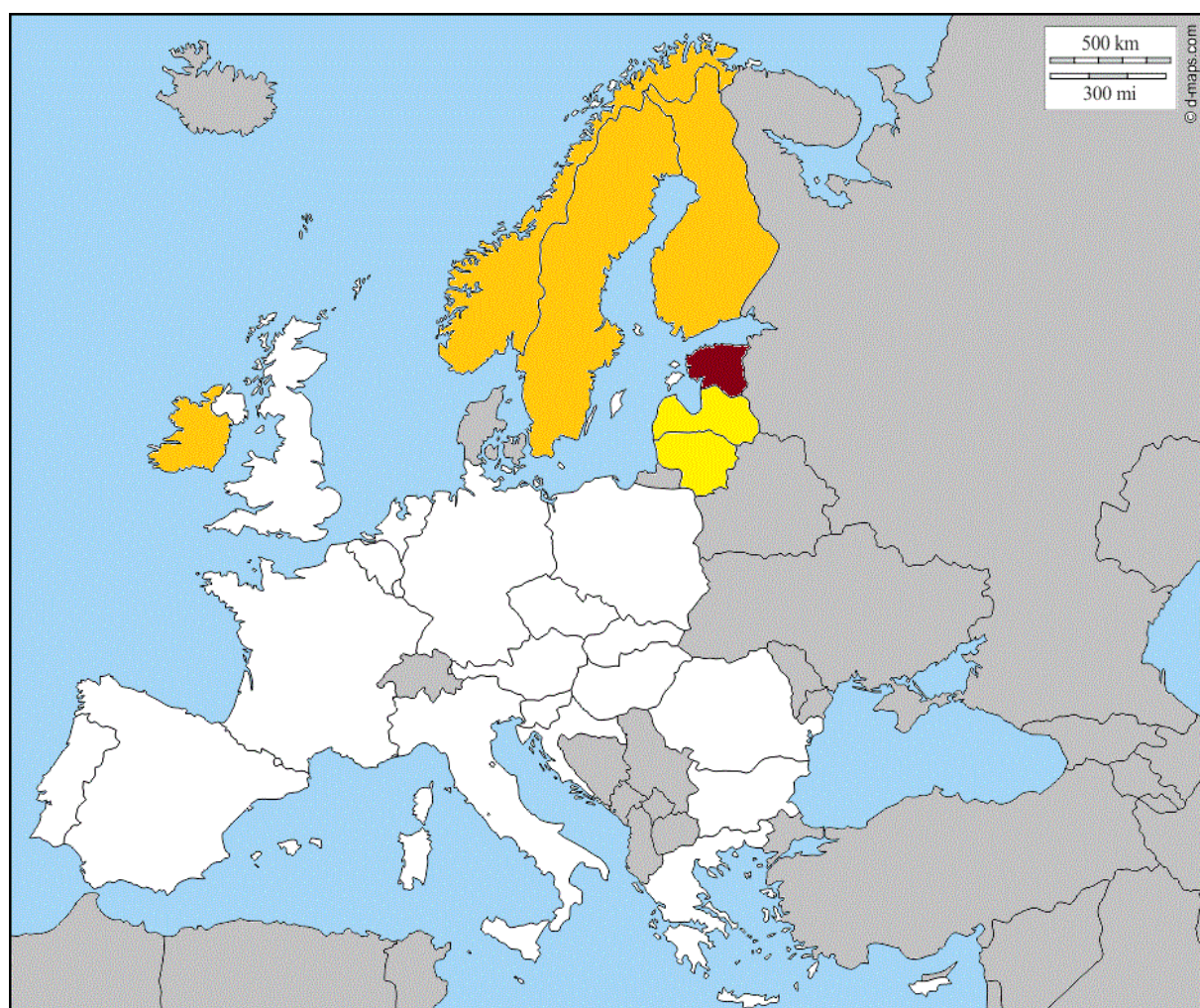
Pays partenaires de l'Espagne pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel l'Espagne a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Espagne a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Espagne a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Espagne a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |








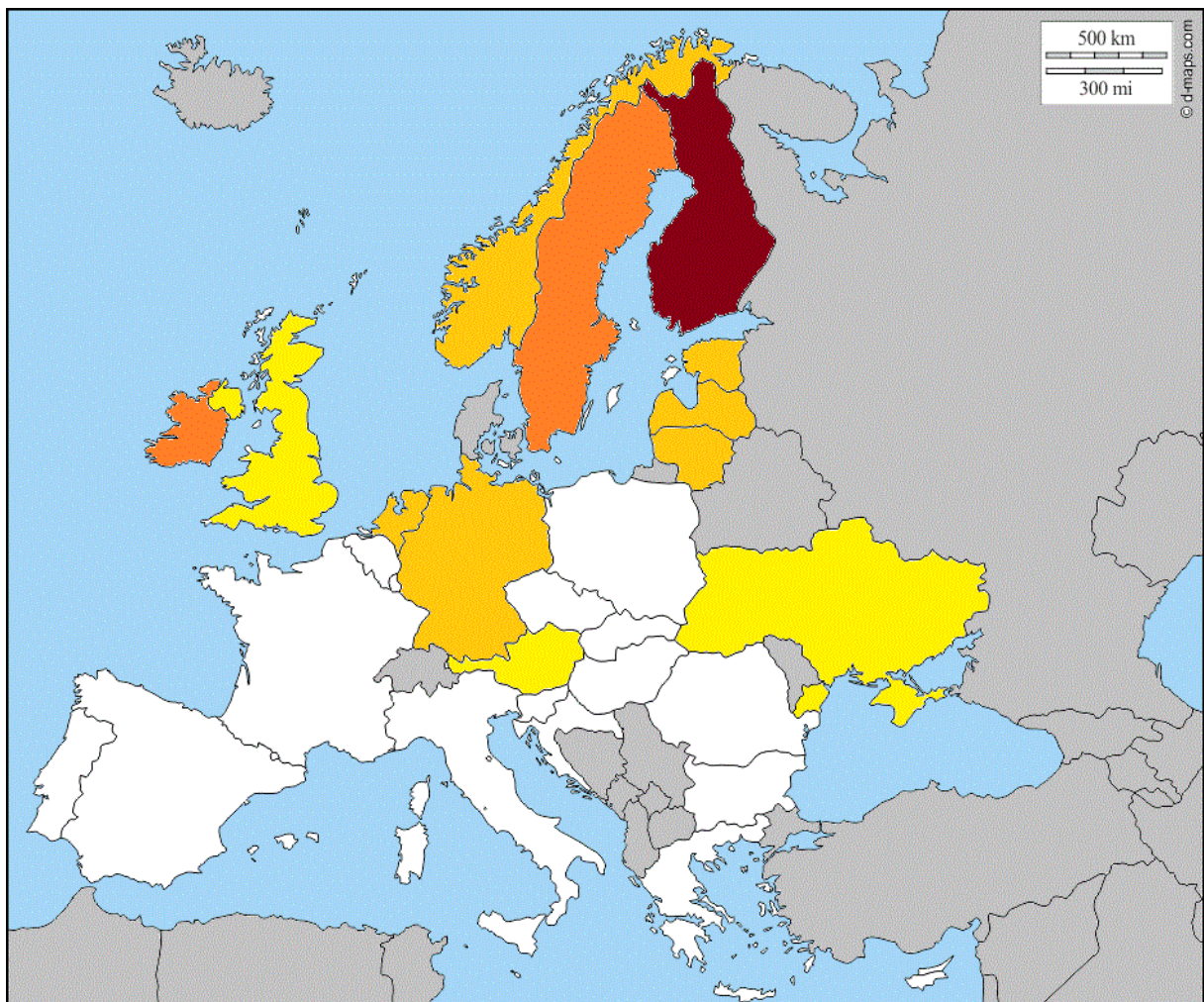
Pays partenaires de l'Estonie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel l'Estonie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Estonie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Estonie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Estonie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








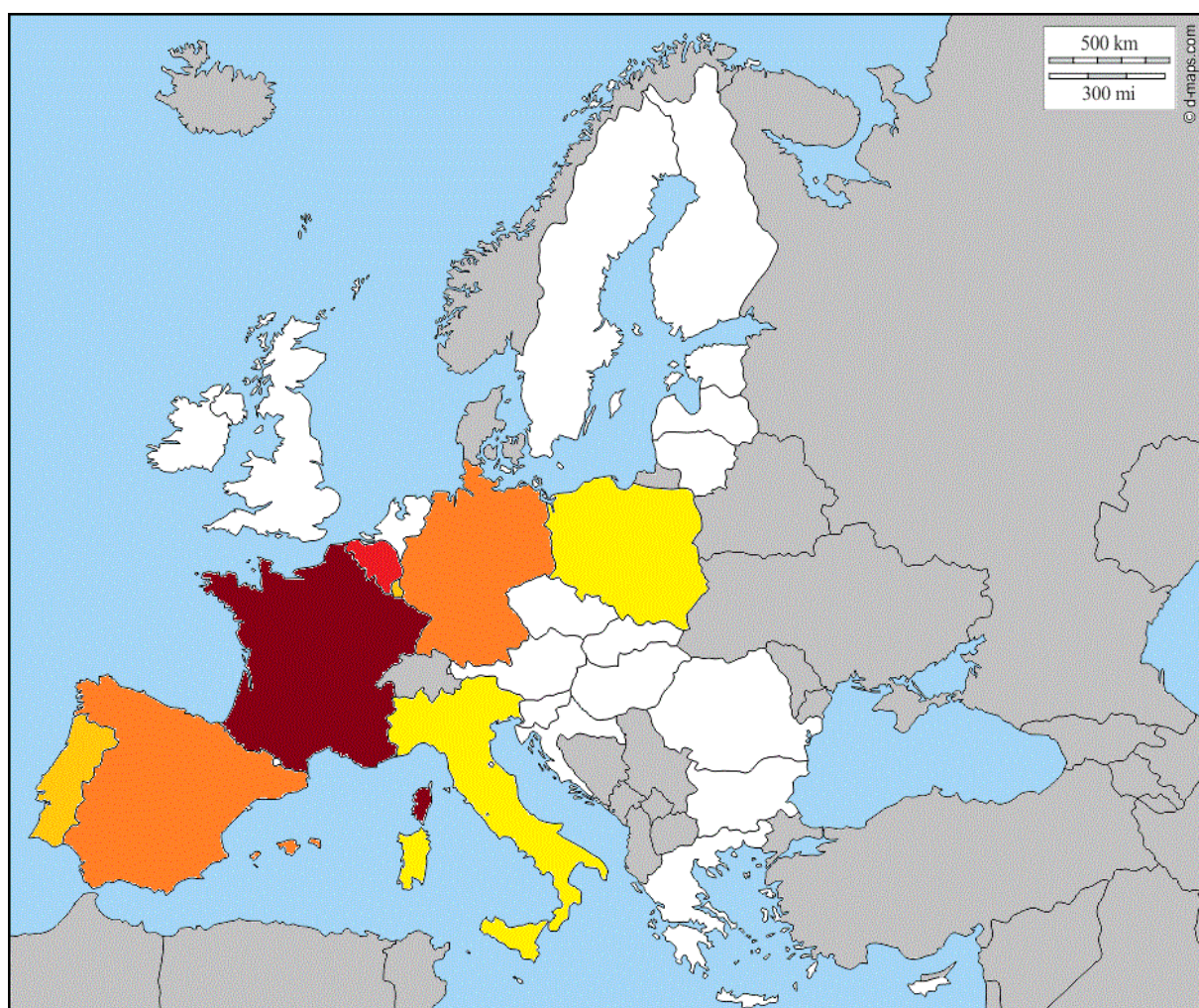
Pays partenaires de la Finlande pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel la Finlande a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Finlande a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Finlande a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Finlande a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








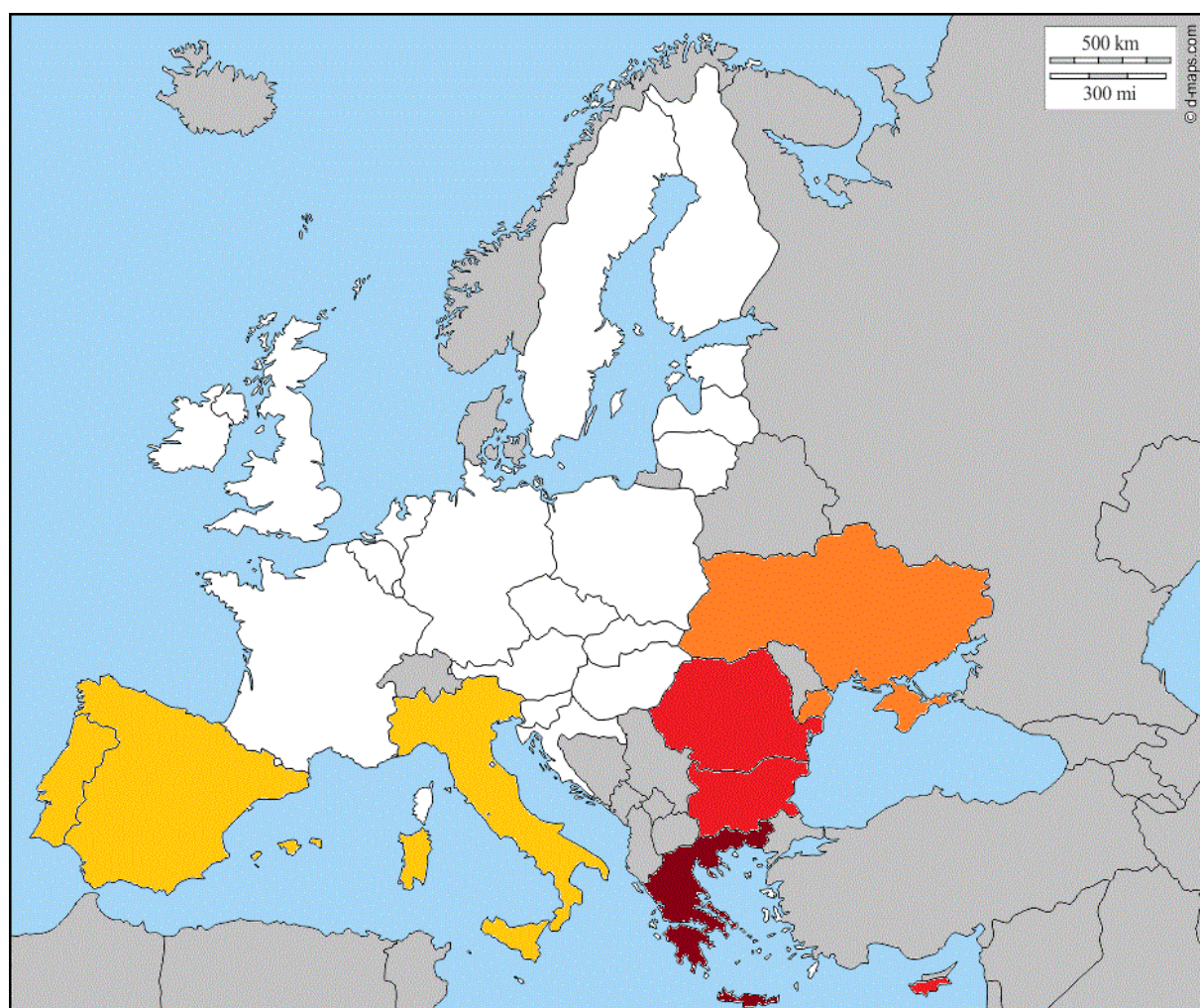
Pays partenaires de la France pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel la France a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la France a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la France a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la France a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








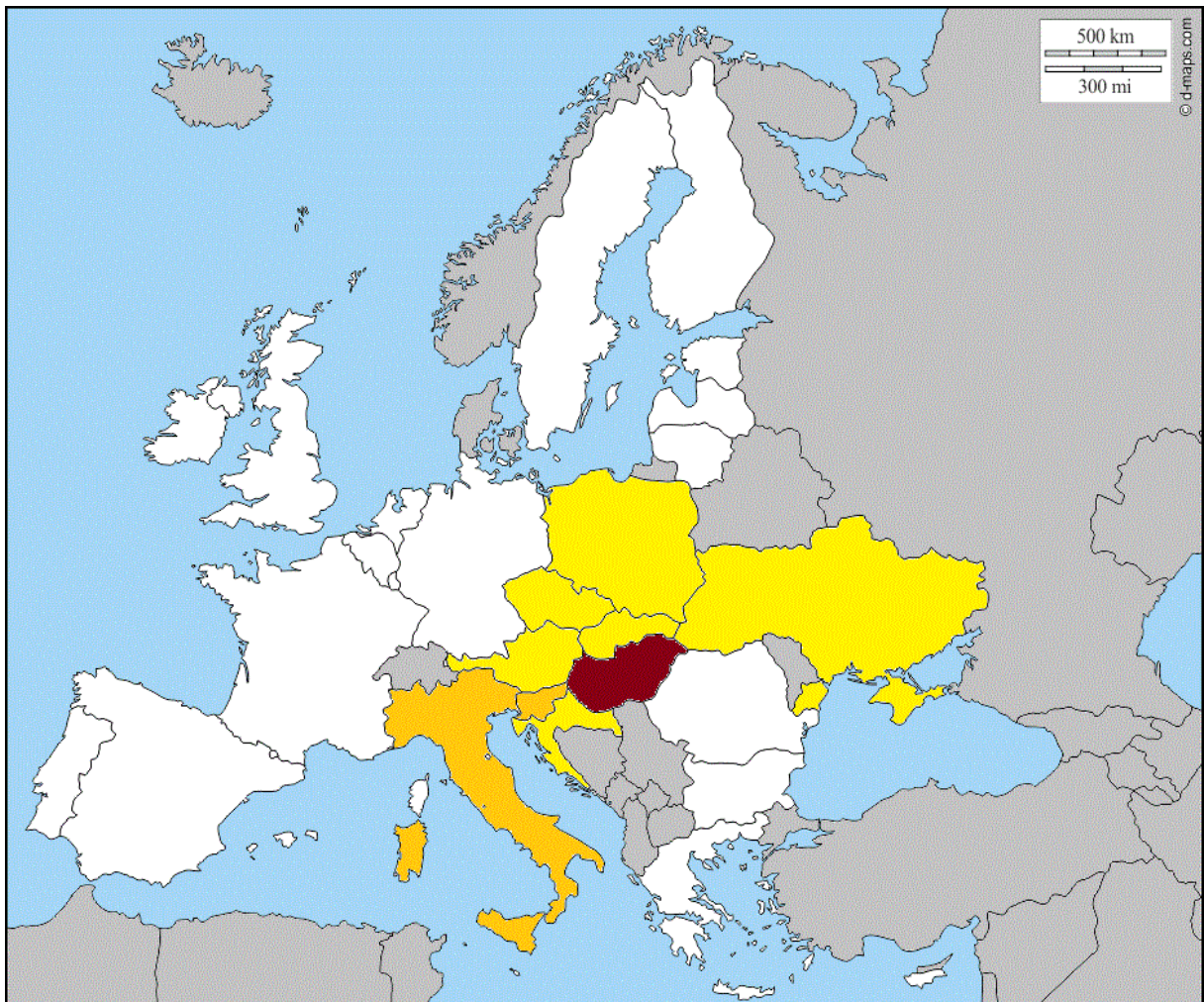
Pays partenaires de la Grèce pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|--|
|  | Pays avec lequel la Grèce a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Grèce a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Grèce a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Grèce a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








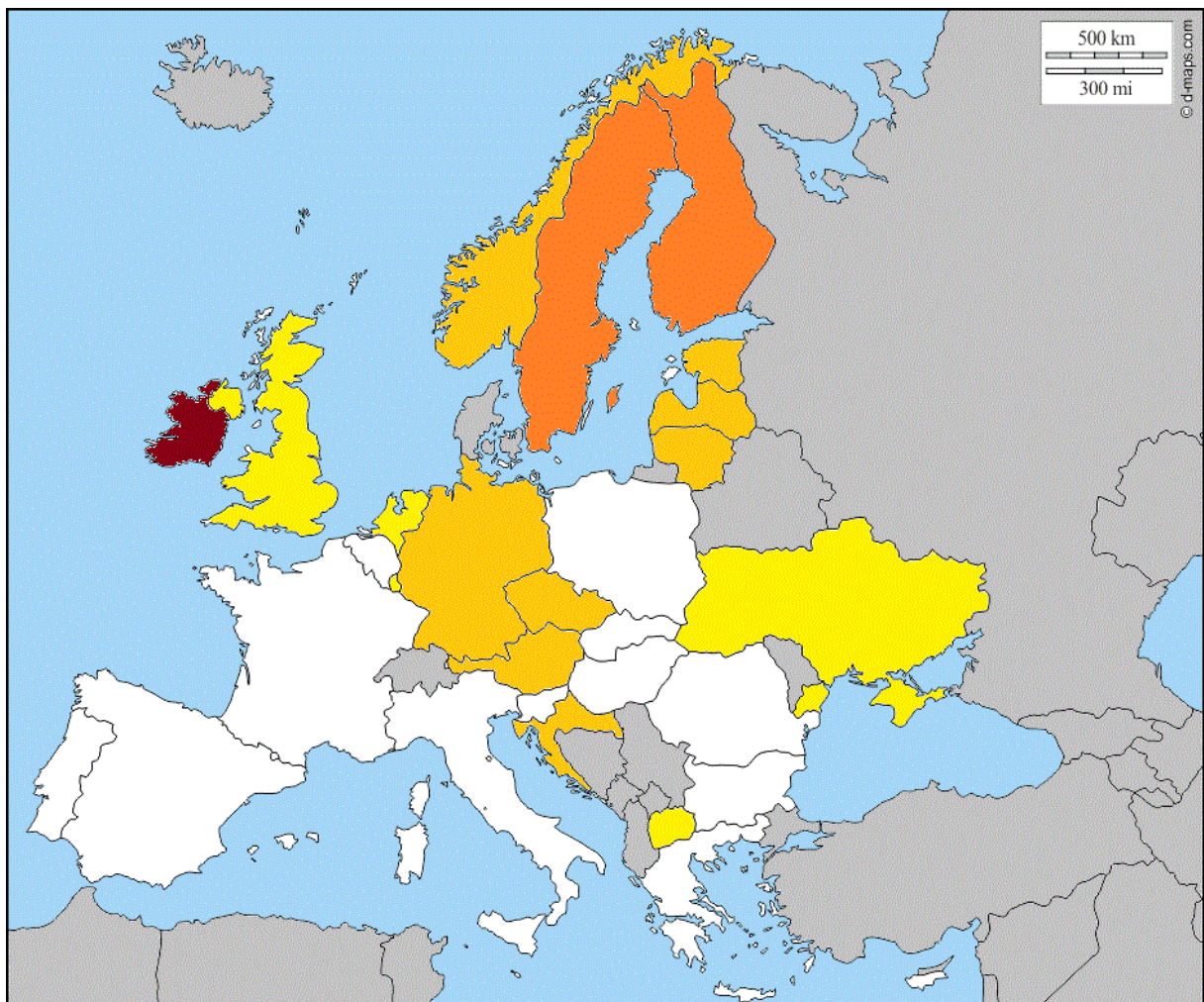
Pays partenaires de la Hongrie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|--|
|  | Pays avec lequel la Hongrie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Hongrie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Hongrie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Hongrie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








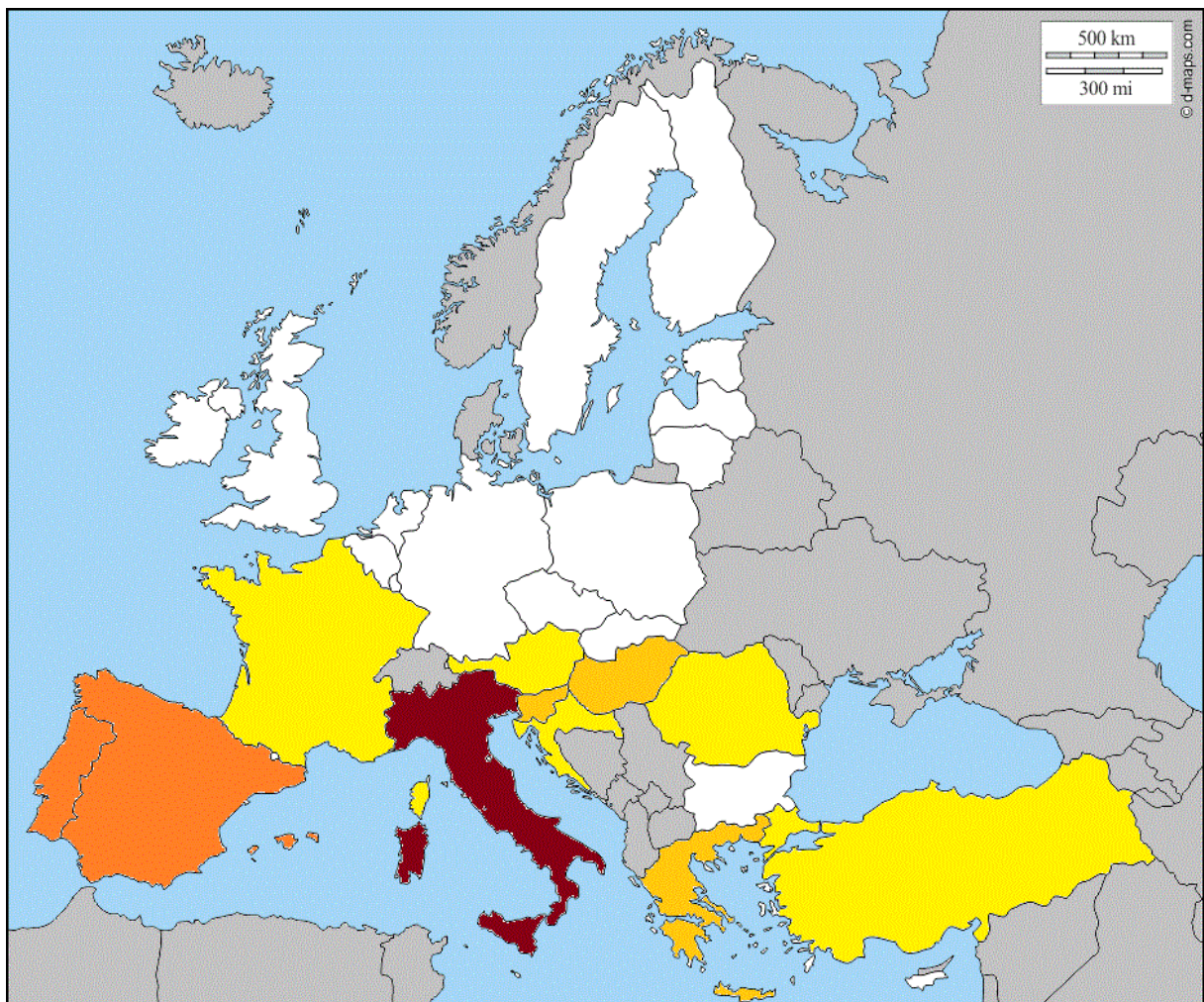
Pays partenaires de l'Irlande pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel l'Irlande a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Irlande a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Irlande a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Irlande a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |



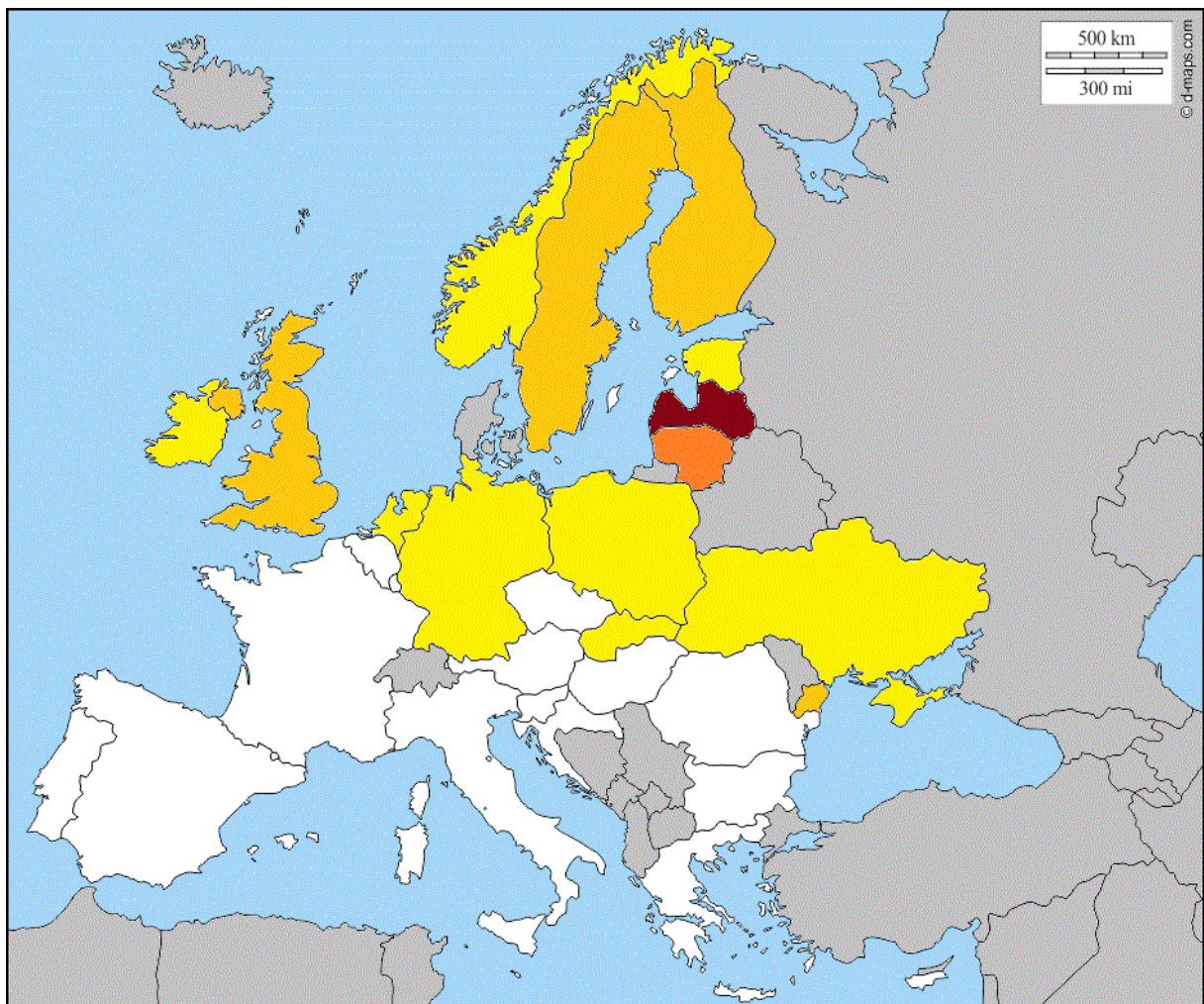
Pays partenaires de l'Italie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|--|
|  | Pays avec lequel l'Italie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Italie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Italie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel l'Italie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








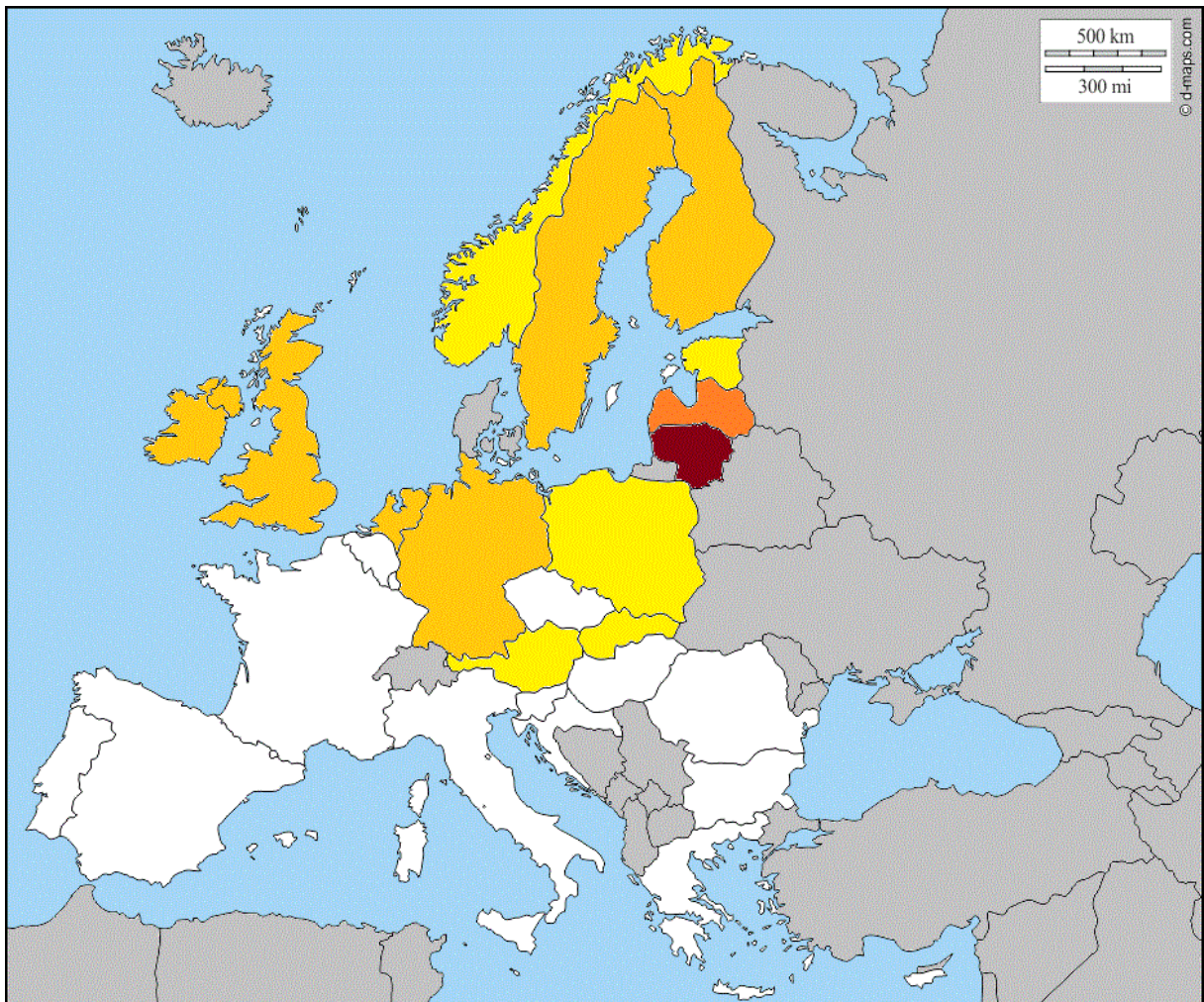
Pays partenaires de la Lettonie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|--|---|
| | Pays avec lequel la Lettonie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
| | Pays avec lequel la Lettonie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
| | Pays avec lequel la Lettonie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
| | Pays avec lequel la Lettonie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
| | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |



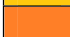




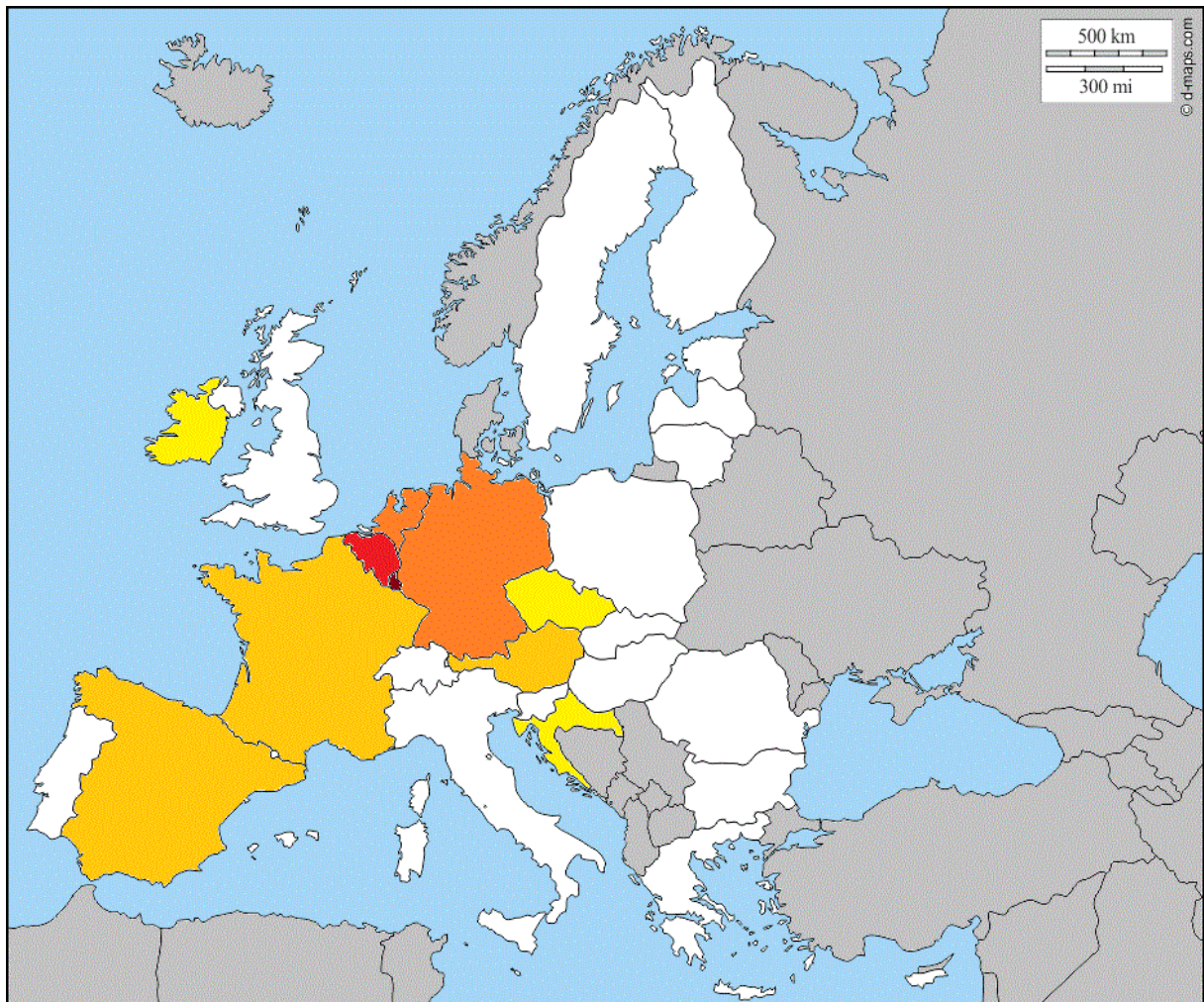
Pays partenaires de la Lituanie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel la Lituanie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Lituanie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Lituanie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Lituanie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |



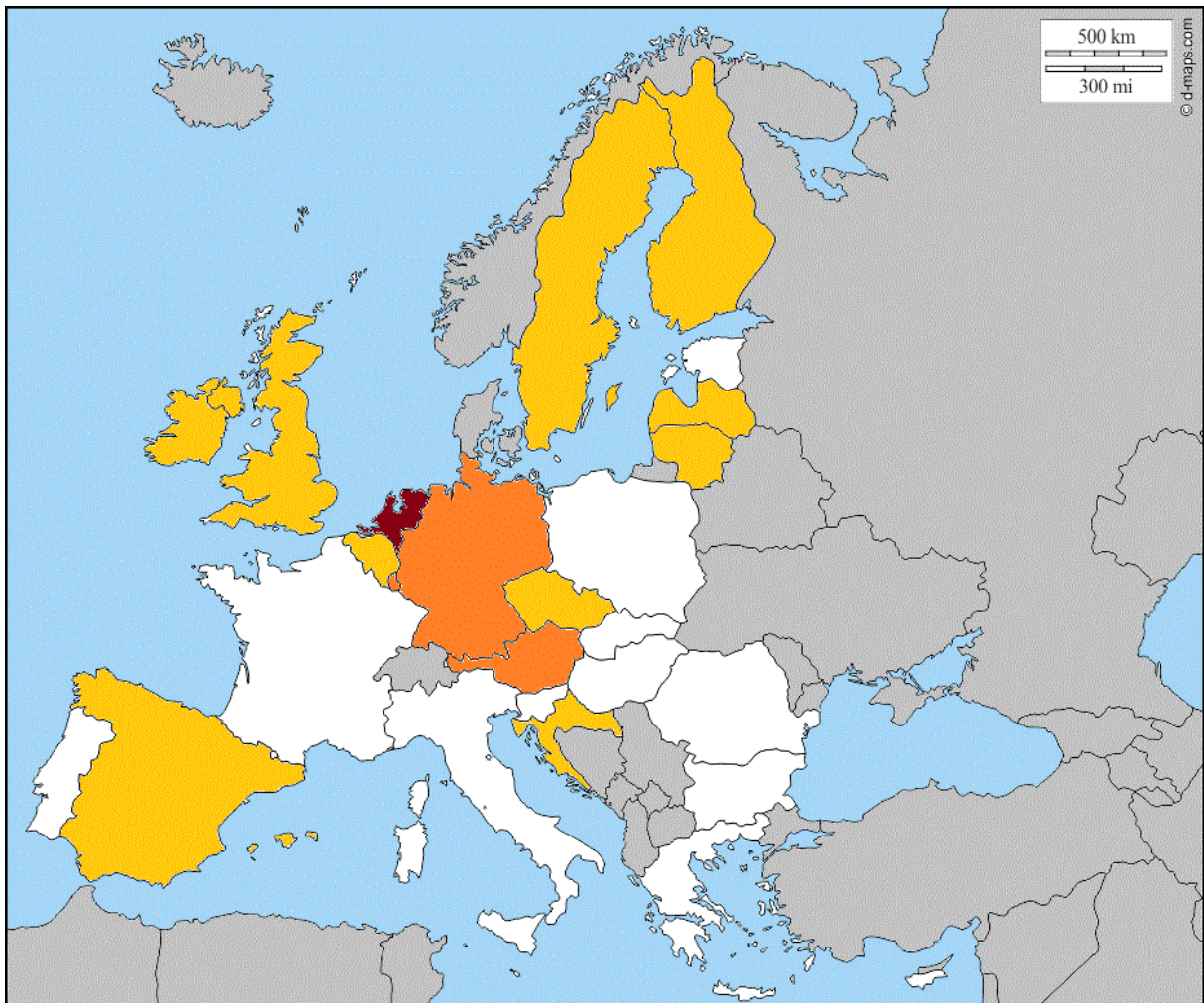
Pays partenaires du Luxembourg pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel le Luxembourg a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Luxembourg a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Luxembourg a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Luxembourg a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








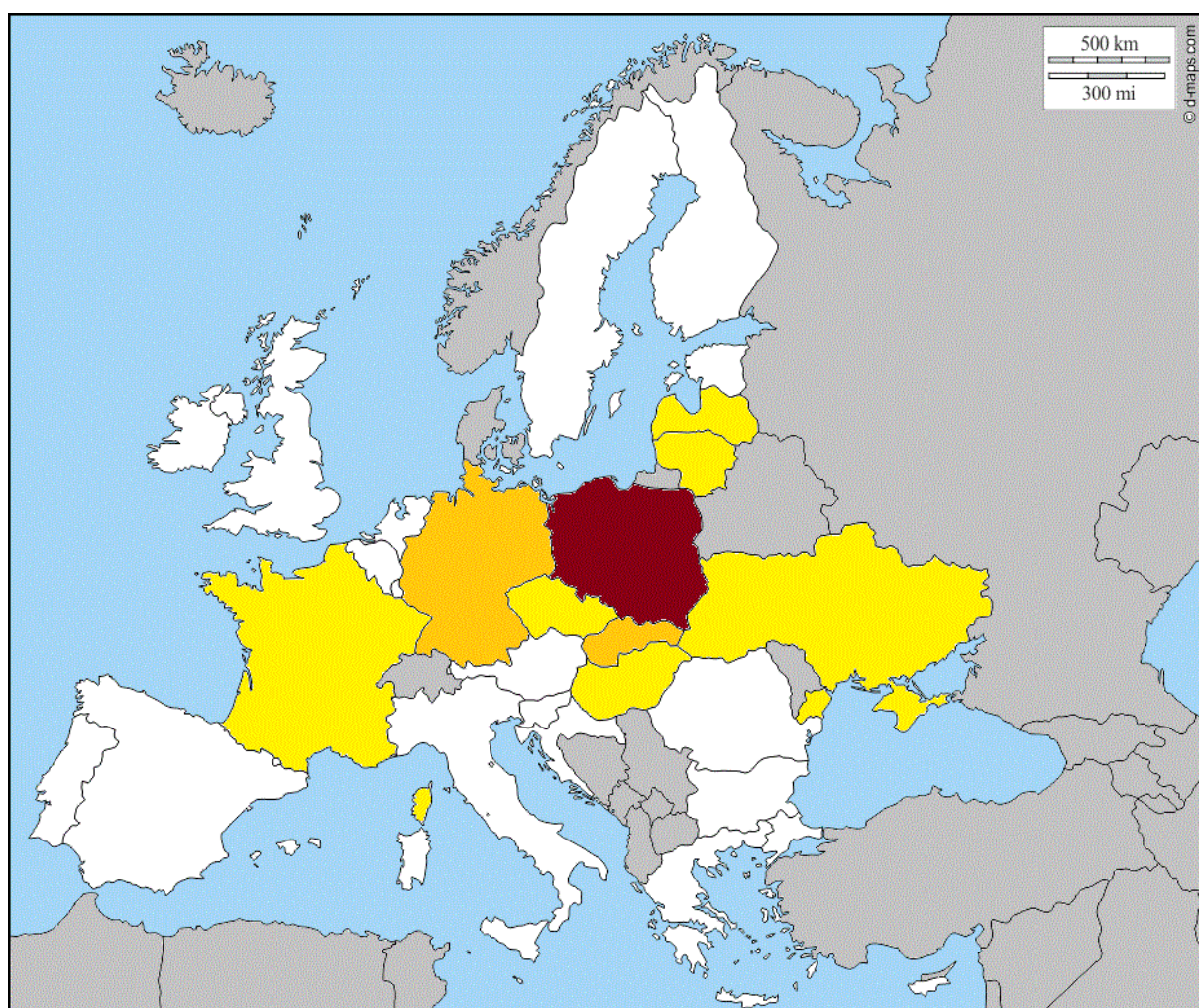
Pays partenaires des Pays-Bas pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|--|--|
| | Pays avec lequel les Pays-Bas a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
| | Pays avec lequel les Pays-Bas a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
| | Pays avec lequel les Pays-Bas a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
| | Pays avec lequel les Pays-Bas a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
| | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








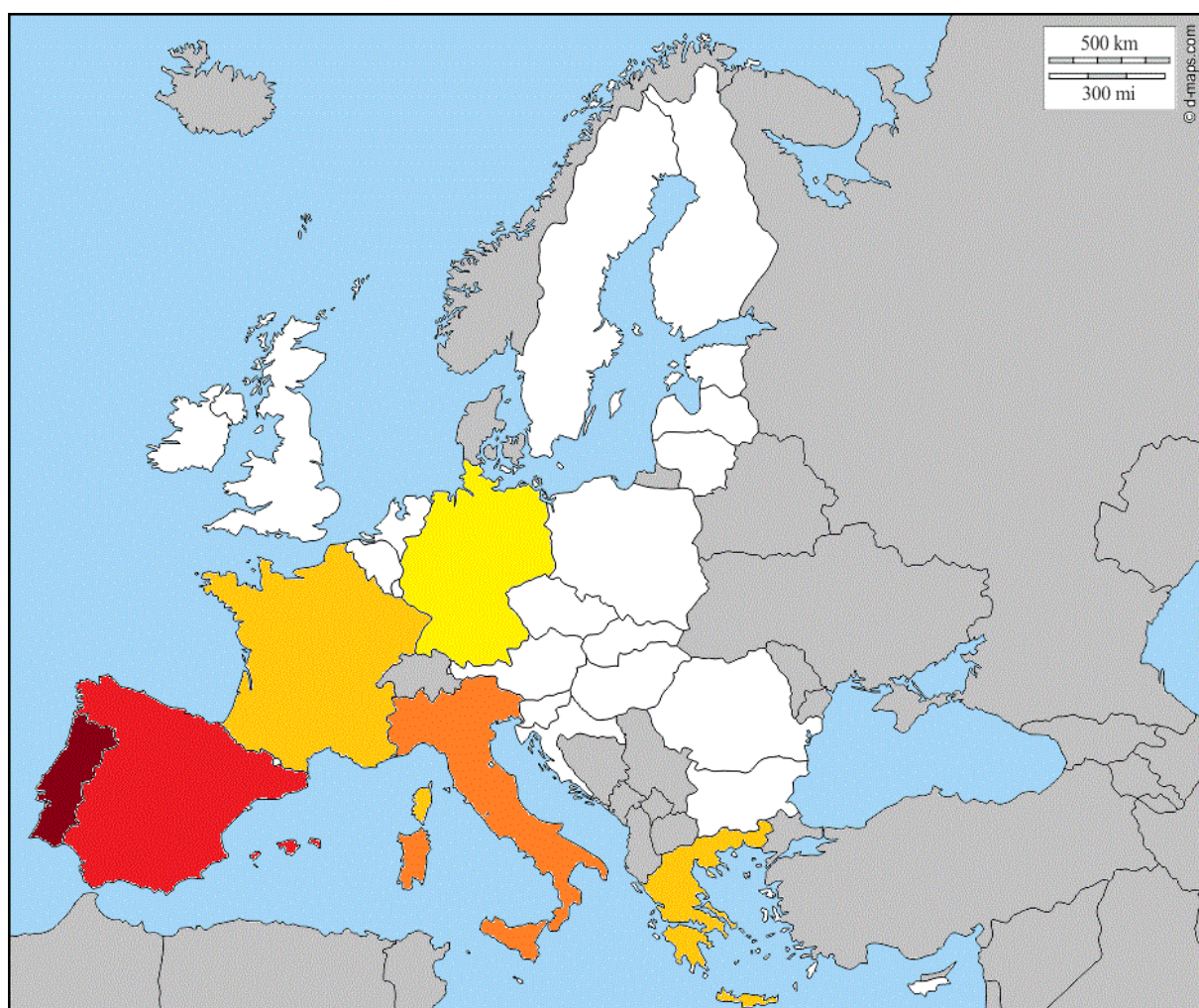
Pays partenaires de la Pologne pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|--|
|  | Pays avec lequel la Pologne a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Pologne a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Pologne a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Pologne a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |



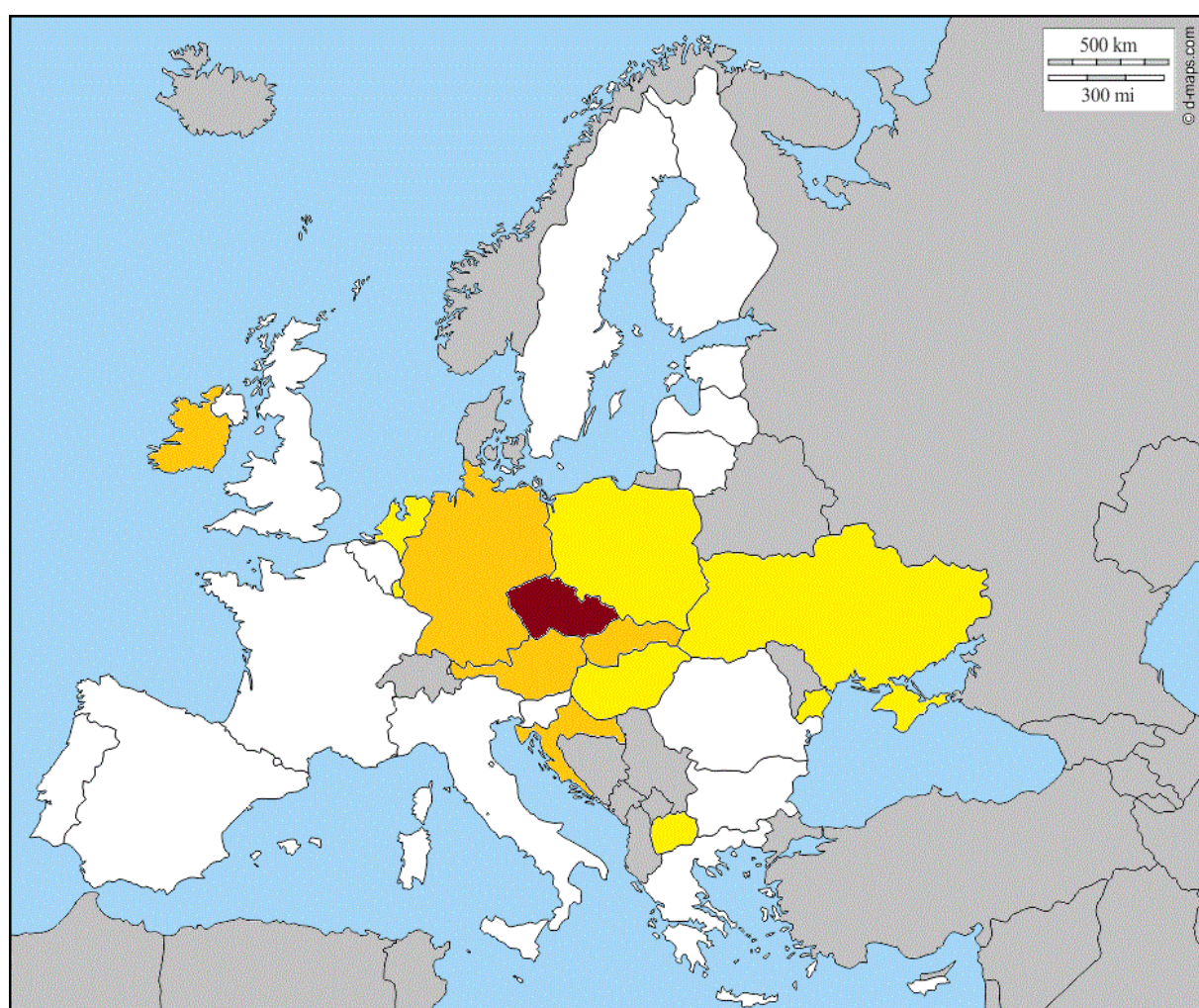
Pays partenaires du Portugal pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel le Portugal a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Portugal a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Portugal a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Portugal a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








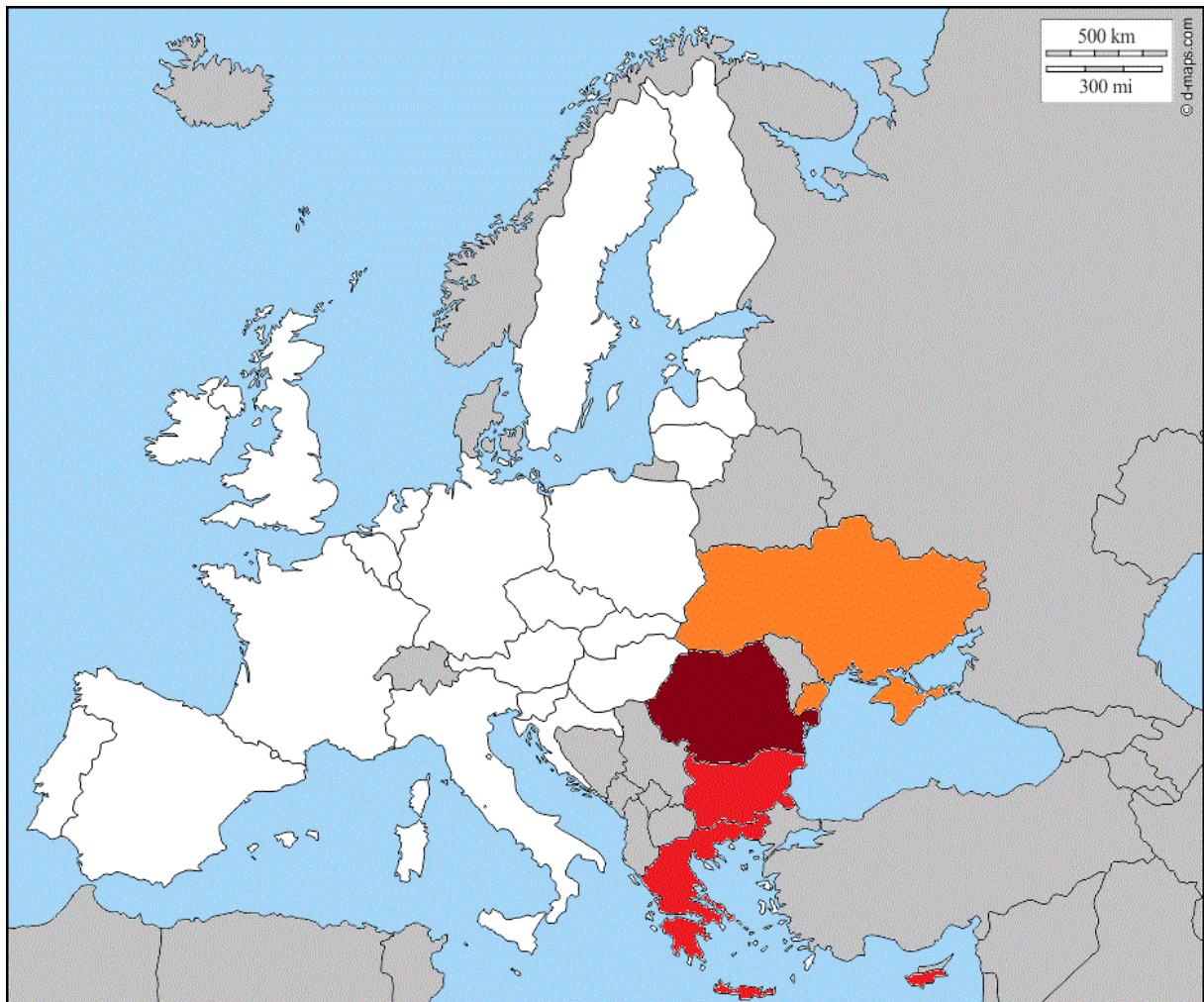
Pays partenaires de la République Tchèque pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|--|---|
| | Pays avec lequel la République tchèque a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
| | Pays avec lequel la République tchèque a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
| | Pays avec lequel la République tchèque a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
| | Pays avec lequel la République tchèque a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
| | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








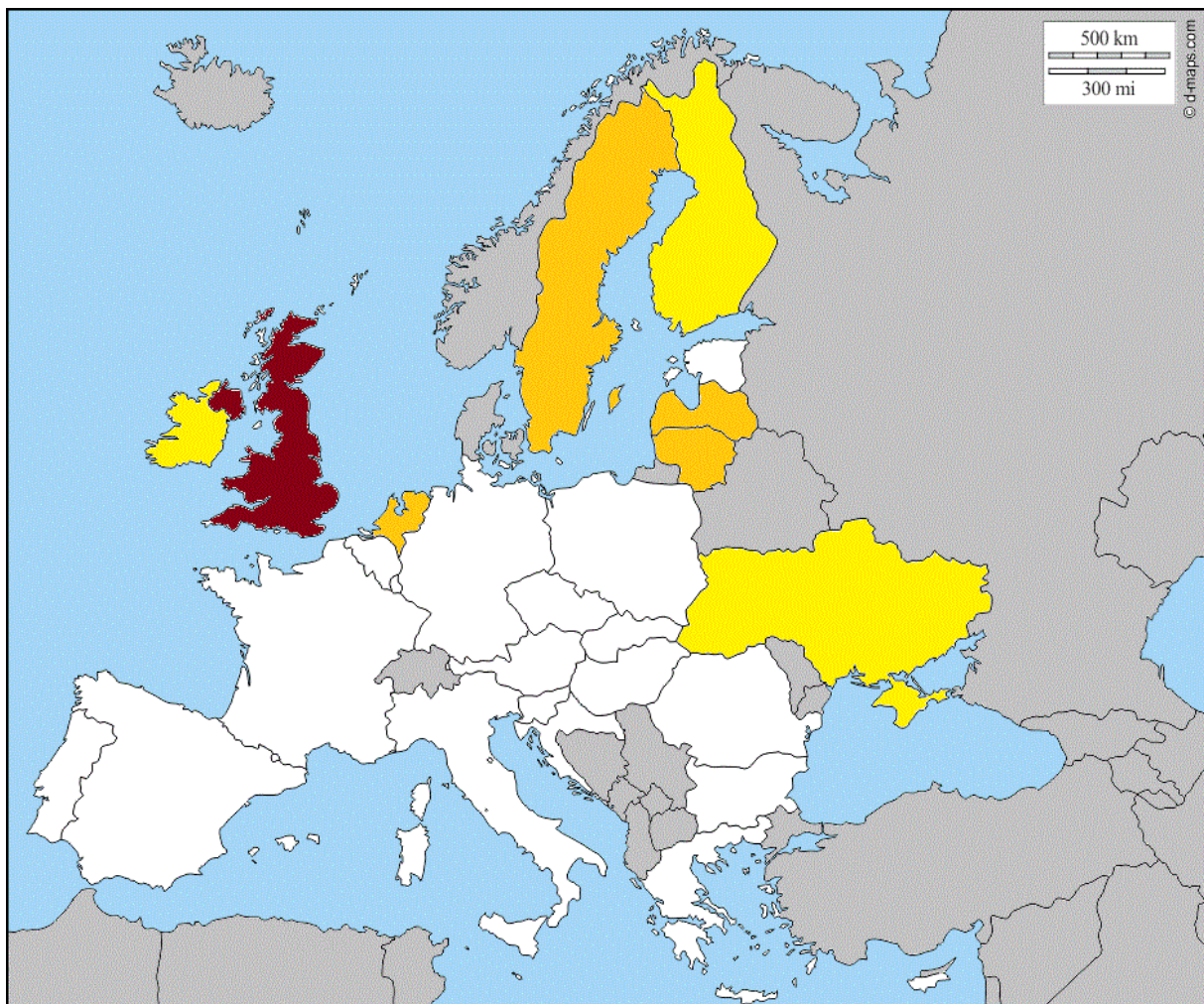
Pays partenaires de la Roumanie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel la Roumanie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Roumanie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Roumanie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Roumanie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








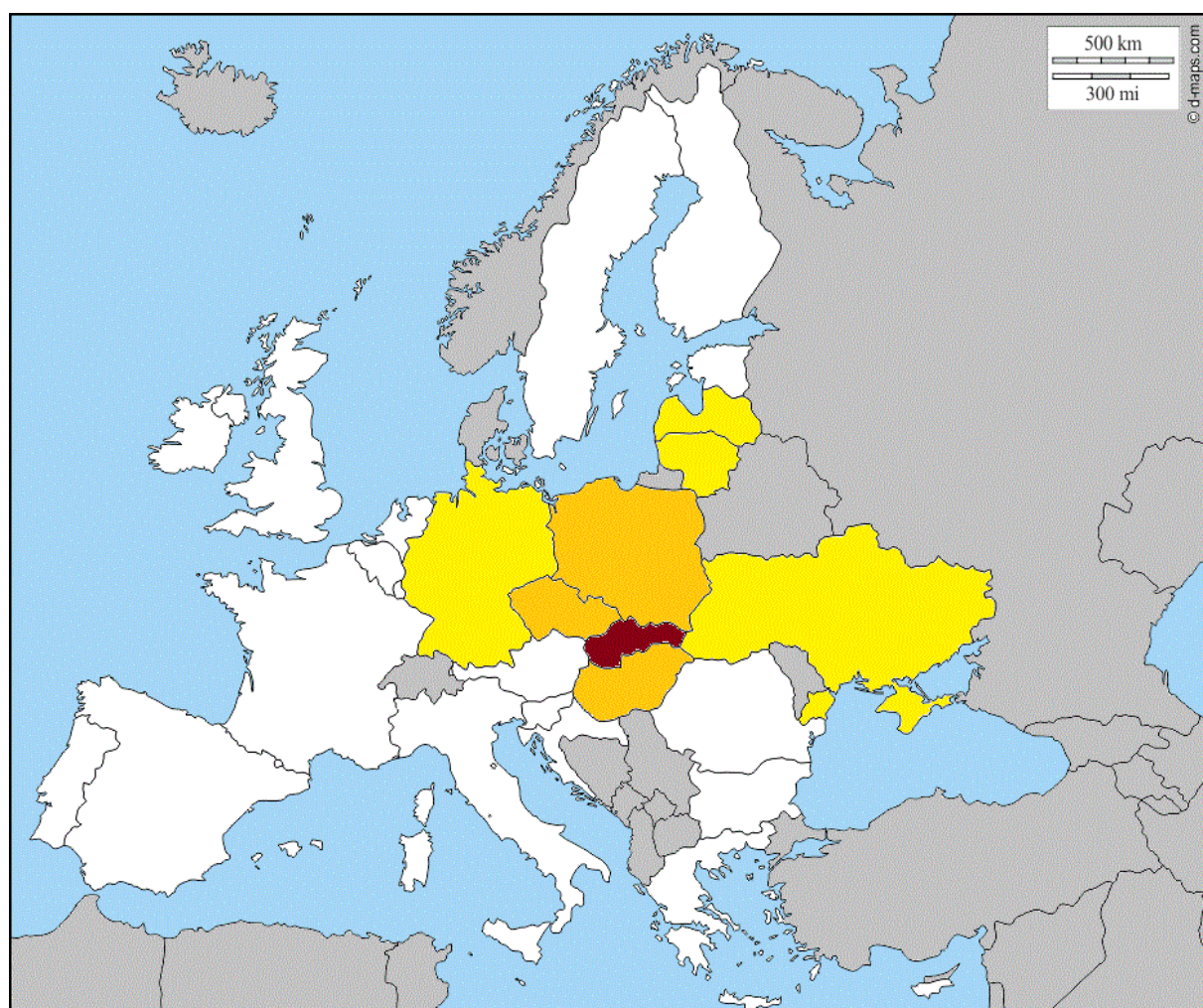
Pays partenaires du Royaume-Uni pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|--|
|  | Pays avec lequel le Royaume-Uni a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Royaume-Uni a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Royaume-Uni a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel le Royaume-Uni a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |








Pays partenaires de la Slovaquie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|--|
|  | Pays avec lequel la Slovaquie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Slovaquie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Slovaquie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Slovaquie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |



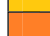




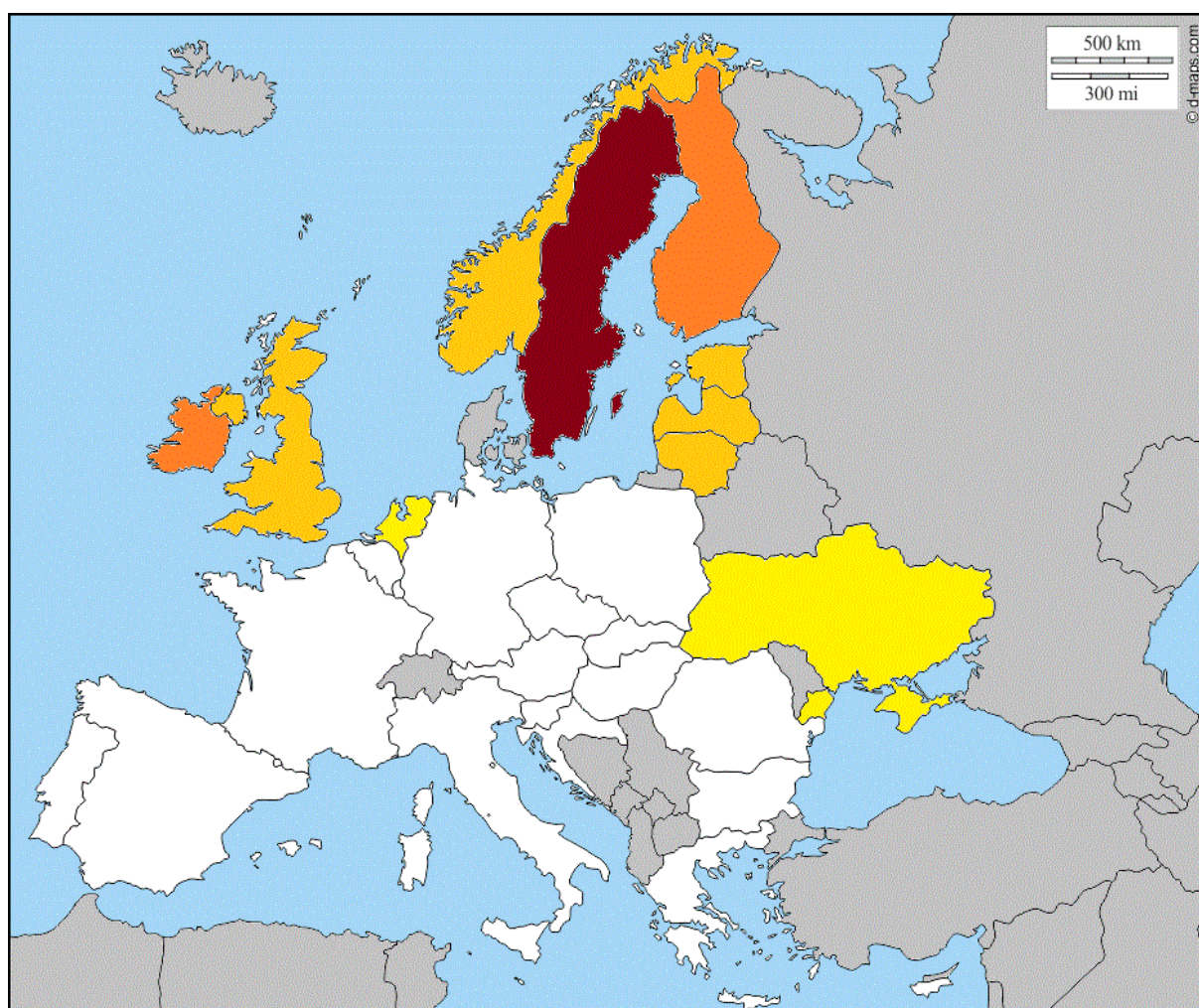
Pays partenaires de la Slovénie pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|---|
|  | Pays avec lequel la Slovénie a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Slovénie a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Slovénie a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Slovénie a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |



Pays partenaires de la Suède pour les groupements tactiques de l'Union européenne

| | |
|---|--|
|  | Pays avec lequel la Suède a coopéré dans le cadre d'un GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Suède a coopéré dans le cadre de deux voire trois GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Suède a coopéré dans le cadre de quatre voire cinq GTUE. |
|  | Pays avec lequel la Suède a coopéré dans le cadre d'au moins six GTUE. |
|  | Autre pays membre de l'Union européenne participant à la PSDC. |



ANNEXE 4 : Grille d'entretien

Pour chaque sujet abordé (création de l'Eurocorps et modification des missions de la BFA ; instauration des GTUE ; choix des partenaires pour les groupements tactiques ; absence de déploiement de la BFA ou des GTUE lors des diverses crises étudiées), nos questions se sont toujours articulées selon le format ci-dessous.

- Comment se sont déroulées les discussions relatives à ce thème, à cette décision ?
- Avez-vous pris part aux échanges ?
- Quels sont les acteurs ayant été impliqués dans les échanges ?
- Y avait-il des divergences entre eux, des points de vue différents, des nuances dans leur propos ?
- Quel était votre avis et vos arguments sur ce sujet ?
- Quels étaient ceux des autres structures ayant pris part aux discussions ?

ANNEXE 5 : Analyse détaillée des entretiens utilisés pour la thèse

| | Entretiens ouverts | Entretiens semi-directifs | Entretiens Directifs (comprenant également les QCM) |
|---|---------------------------|----------------------------------|--|
| Entretiens avec des Français | 3 | 51 | 3 |
| Entretiens avec des Allemands | 8 | 36 | 2 |
| Entretiens avec des interlocuteurs d'une autre nationalité | 0 | 0 | 4 |
| Total des d'entretiens | 11 | 87 | 9 |

Tableau 1 : Nombre d'entretiens réalisés au cours de la thèse

| | Entretiens ouverts et semi-directifs | Entretiens directifs | Total par catégories socioprofessionnelles |
|--|---|-----------------------------|---|
| Militaire | 19 | 3 | 22 |
| Diplomate | 28 | 0 | 28 |
| Haut fonctionnaire | 5 | 0 | 5 |
| Politique | 2 | 0 | 2 |
| Nombre total de Français interrogés | 54 | 3 | 57 |

Tableau 2 : Entretiens menés avec des interlocuteurs français par catégorie socioprofessionnelle

| | Entretiens ouverts et semi-directifs | Entretiens directifs | Total par catégories socioprofessionnelles |
|--|---|-----------------------------|---|
| Militaire | 16 | 2 | 18 |
| Diplomate | 16 | 0 | 16 |
| Haut fonctionnaire | 3 | 0 | 3 |
| Politique | 9 | 0 | 9 |
| Nombre total d'Allemands interrogés | 44 | 2 | 46 |

Tableau 3 : Entretiens menés avec des interlocuteurs allemands par catégorie socioprofessionnelle

| | |
|---|-----------|
| Militaires français | 14 |
| Diplomates français | 8 |
| Hauts fonctionnaires français | 3 |
| Hommes politiques français | 2 |
| Absence de données | 3 |
| Total des entretiens avec des Français | 30 |

Tableau 4 : ASDQ. Entretiens menés avec des interlocuteurs français par catégorie socioprofessionnelle

| | |
|--|-----------|
| Militaires allemands | 15 |
| Diplomates allemands | 8 |
| Hauts fonctionnaires allemands | 0 |
| Hommes politiques allemands | 0 |
| Autre | 1 |
| Absence de données | 4 |
| Total des entretiens avec des Allemands | 28 |

Tableau 5 : ASDQ. Entretiens menés avec des interlocuteurs allemands par catégorie socioprofessionnelle

| | |
|--|---|
| Chancellerie | <ul style="list-style-type: none"> - Conseillers - Membres de l'<i>Abteilung 2</i> - Membres du <i>Gruppe 22 BM der Verteidigung</i> - Membres du <i>Referat 222</i> - Membres de l'<i>Abteilung 5 Europapolitik</i> |
| Ministère des Affaires étrangères | <ul style="list-style-type: none"> - Membres du <i>Planungsstab</i> - Membres du <i>Parlaments- und Kabinettsreferat 011</i> - Membres de la <i>Politische Abteilung 2</i> - Membres du <i>Referat 201</i> - Membres du <i>Referat 202</i> - Membres de l'<i>Europa Abteilung</i> |
| Ministère de la Défense | <ul style="list-style-type: none"> - Conseillers - Membres du <i>Leitungsstab</i> - Hauts gradés de la <i>Bundeswehr</i> - Membres du <i>Planungsstab</i> (désormais <i>Abteilung Politik</i>) - Membres du <i>FüS III</i> - Membres de l'<i>Abteilung Führung Streitkräfte</i> - Membres de l'<i>Einsatzführungsstab</i> - Membres de l'<i>Einsatzführungskommando</i> |

| | |
|---------------------------------------|---|
| Autres institutions allemandes | <ul style="list-style-type: none"> - Membres des représentations permanentes allemandes auprès de l'UE, du COPS et du CMUE - Membres de l'Ambassade allemande en France - Députés, membres de la commission Défense du <i>Bundestag</i> - Députés, membres de la commission Affaires étrangères du <i>Bundestag</i> |
|---------------------------------------|---|

Tableau 6 : Fonctions administratives et politiques des interlocuteurs allemands interrogés

| | |
|---------------------------------|--|
| Institutions européennes | <ul style="list-style-type: none"> - Membres du Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne - Membres du CMUE |
| Autres institutions | <ul style="list-style-type: none"> - Membres du Commandement général de l'armée belge - Membres du Commandement des opérations interarmées du Canada |

Tableau 7 : Fonctions administratives et politiques des autres interlocuteurs interrogés

| | |
|--|--|
| Présidence de la République | <ul style="list-style-type: none"> - Conseillers - Membres de la cellule diplomatique - Membres de l'État-major particulier |
| Ministère des Affaires étrangères | <ul style="list-style-type: none"> - Membres du cabinet - Membres de la direction générale des Affaires Politiques et de la Sécurité - Membres de la direction des Affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement - Membres de la Sous-direction des Affaires stratégiques - Membres du service de la politique étrangère et de sécurité commune - Membres de la Direction de l'Union européenne |
| Ministère de la Défense | <ul style="list-style-type: none"> - Membres du cabinet - Membres de la direction de l'État-major des Armées - Membres de la DAS - Membres de la Division Euratlantique - Membres de la Division emploi - Membres du CPCO |
| Autres institutions françaises | <ul style="list-style-type: none"> - Membres de la représentation permanente française à l'OTAN, à l'UE, et au COPS. - Membres des Ambassades de France à Londres et Berlin - Membres du cabinet du Premier Ministre - Commandement de la BFA |

Tableau 8 : Fonctions administratives et politiques des interlocuteurs français interrogés

| | Militaire | Diplomate | Haut fonctionnaire | Politique | Autre | inconnu |
|---|-----------|-----------|-----------------------|-----------|-------|---------|
| Entretiens avec des Français réalisés au cours de la thèse | 22 | 28 | 5 | 2 | 0 | 0 |
| Entretiens avec des Allemands réalisés au cours de la thèse | 18 | 16 | 3 | 9 | 0 | 0 |
| Entretiens avec des interlocuteurs d'autres nationalités réalisés au cours de la thèse | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Entretiens avec des Français (cf. ASDQ) | 14 | 8 | 3 | 2 | 0 | 3 |
| Entretiens avec des Allemands (cf. ASDQ) | 15 | 8 | 0 | 0 | 1 | 4 |
| Nombre total de Français interrogés | 36 | 36 | 8 | 4 | 0 | 3 |
| Nombre total d'Allemands interrogés | 33 | 24 | 3 | 9 | 1 | 4 |
| Nombre total de personnes interrogées | 73 | 60 | 11 | 13 | 1 | 7 |

Tableau 9 : Nombre de personnes interrogées par catégories socioprofessionnelles

| | Entretiens ouverts | Entretiens semi-directifs | Entretiens directifs |
|---|-----------------------|------------------------------|-------------------------|
| Entretiens avec des Français | 3 | 51 | 3 |
| Entretiens avec des Allemands | 8 | 36 | 2 |
| Entretiens avec des interlocuteurs d'une autre nationalité | 0 | 0 | 4 |
| Entretiens avec des Français issus de l'analyse secondaire de données | 0 | 30 | 0 |
| Entretiens avec des Allemands issus de l'analyse secondaire de données | 0 | 28 | 0 |
| Total des d'entretiens | 11 | 145 | 9 |

Tableau 10 : Nombre d'entretiens utilisés

ANNEXE 6 : Résumé de la thèse de Delphine Deschaux-Dutard

« Cette thèse porte sur la construction, la pratique et les usages de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense depuis les années 1990. L'enjeu est d'étudier cette politique en privilégiant un angle d'approche franco-allemand au départ, et en mettant en œuvre une démarche comparative entre les deux pays, afin de saisir les pratiques, les représentations mais également les points d'achoppement de cette politique de défense d'un type inédit. L'objet « Politique Européenne de Sécurité et de Défense » se situe à la croisée des relations internationales, de l'analyse des politiques publiques, de la sociologie de l'action publique, des processus d'eupéanisation et peut donc faire l'objet d'approches très différentes selon les variables qu'on entend privilégier. Nous avons choisi de l'étudier autrement selon une démarche de sociologie historique et constructiviste qui nous conduit à privilégier certains concepts clés : sociologie des acteurs (trajectoires, habitus et ethos professionnels), configurations de relations entre acteurs structurant un nouvel espace social d'interactions, accent mis sur les processus de socialisation et d'apprentissage. D'un point de vue méthodologique, cette thèse s'appuie sur une démarche qualitative et privilégie l'usage de l'entretien semi-directif : le corpus se compose de 135 entretiens, complétés par la lecture de la presse, de la littérature spécialisée et grise sur le sujet. ²»

« Elle étudie en premier lieu la genèse de la politique européenne de défense en prenant en compte tant les facteurs conjoncturels comme fenêtre d'opportunité politique (la fin de la guerre froide, conflits balkaniques, réforme de l'OTAN) que structurels, en l'occurrence le cadre de socialisation de la coopération militaire franco-allemande. La thèse démontre le rôle d'entrepreneurs politiques joués par Mitterrand et Kohl, relayés ensuite par les services diplomatiques européens. Dans un second temps, la thèse analyse la construction de la politique européenne de défense comme une configuration sociale spécifique au sein de la construction européenne. Cette configuration nouvelle, dotée d'organes propres et régie par l'intergouvernementalisme, interfère avec les configurations nationales de politique étrangère et de défense structurées sur le temps long, en modifiant les jeux d'interdépendance entre les capitales et Bruxelles, et entre les différents groupes d'acteurs concernés (en l'occurrence avant tout les militaires, et les diplomates et acteurs civils de la Défense). De plus, la configuration PESD est largement affectée par le poids de la socialisation tant nationale que professionnelle et organisationnelle des acteurs, qui influence leurs pratiques et leurs représentations de cette politique. Ce nouvel espace social fait l'objet d'un investissement différencié par les principaux acteurs qui la font fonctionner. Enfin, le poids des représentations nationales de sécurité joue à un niveau macro comme un obstacle pour la PESD, ce qui soulève dès lors des enjeux de légitimation pour elle. Finalement, la PESD ne vise pas à construire une armée européenne, mais remplit des fonctions latentes de substitut politique et symbolique au moins aussi importantes, si ce n'est plus, que ses fonctions manifestes de réactivité aux crises. La PESD contribue ainsi à construire politiquement le rôle d'acteur international de l'UE en matière de sécurité. ³»

² These.fr, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? : pour une sociologie historique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) par Delphine Deschaux-Dutard », consulté le 5 novembre 2019, <https://www.theses.fr/2008GRE21035>.

³ TEL, serveur de thèses multidisciplinaire, « De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique de la politique européenne de sécurité et de défense (1991-2007) », 5 janvier 2009, consulté le 5 novembre 2019, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00349871>.

| | |
|---|------------|
| Militaires français | 39 |
| Militaires allemands | 30 |
| Diplomates, hommes politiques, hauts fonctionnaires français | 37 |
| Diplomates, hommes politiques, hauts fonctionnaires allemands | 24 |
| Diplomates et militaires britanniques | 5 |
| Total | 135 |

Tableau 1 : Entretiens réalisés dans le cadre de la thèse de Delphine Deschaux-Dutard par catégorie socioprofessionnelle

| | |
|--|--|
| Présidence de la République | <ul style="list-style-type: none"> - Conseillers - Membres de l'État-major particulier |
| Ministère des Affaires étrangères | <ul style="list-style-type: none"> - Membres du cabinet - Membres de la direction des Affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement |
| Ministère de la Défense | <ul style="list-style-type: none"> - Membres du cabinet - Membres de la direction de l'EMA - Membres de la DAS - Membres de la Division Euratlantique |
| Autres institutions françaises | <ul style="list-style-type: none"> - Membres de la représentation permanente française à l'OTAN, à l'UE, et au COPS. - Membres du cabinet du Premier Ministre |
| Chancellerie | <ul style="list-style-type: none"> - Conseillers - Membres de l'<i>Abteilung 2</i> |
| Ministère des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt) | <ul style="list-style-type: none"> - Membres de l'<i>Europa Abteilung</i> |
| Ministère de la Défense (BMVg) | <ul style="list-style-type: none"> - Hauts gradés de la <i>Bundeswehr</i> - Membres de <i>Planungsstab</i> (désormais <i>Abteilung Politik</i>) - Membres du <i>FüS III</i> |
| Autres institutions allemandes | <ul style="list-style-type: none"> - Membres des représentations permanentes auprès de l'UE et de l'OTAN |
| Institutions européennes | <ul style="list-style-type: none"> - Membres du Secrétariat Général du Conseil de l'Union européenne - Membres de l'EMUE |

Tableau 2 : ASDQ. Fonctions administratives et politiques des interlocuteurs français et allemands

Grille d'entretien utilisée par Delphine Deschaux-Dutard⁴

« Nous faisons figurer ici les grilles d'entretien utilisées auprès de nos deux types d'acteurs. Nous les présentons dans les deux langues principalement utilisées lors de notre enquête : le français et l'allemand. Il s'agit de grilles types, qui ont bien sûr pu connaître des variations en cours d'entretien et selon les institutions auxquelles appartenaient les interlocuteurs. De même, les grilles en allemand sont non seulement traduites mais adaptées au contexte politique et culturel allemand. En outre, il s'agit de grilles souples, dans la mesure où elles n'ont pas été administrées comme des questionnaires mais ont plutôt rempli la double fonction de garde-fou afin de cadrer l'entretien et de pense-bête, pour ne pas oublier de grand thème à aborder lors de l'entretien semi-directif. Notre pratique a consisté à nous adapter à chaque interlocuteur afin de le mettre en confiance le plus rapidement possible. Nous les avons complétées pour chaque entretien de questions factuelles précises, et de questions analytiques surgies de la discussion avec nos interlocuteurs »⁵.

Grille « historique » en version française

Présentation

- Pouvez-vous me présenter votre parcours professionnel afin que je puisse comprendre votre rôle dans ce processus ?

Le processus décisionnel

1) Quand ?

- Comment évaluez-vous le rôle du contexte des années 1989-91, et notamment celui de la réunification ?

- Peut-on dater les prémisses de la politique européenne de défense avec les négociations autour du Traité de Maastricht et la décision de créer le Corps Européen à l'automne 1991, même s'il y a eu jusqu'à la fin des années 1990 une longue phase de latence ?

- La politique européenne de défense ne naît pas subitement du néant entre 98 et 2001 : elle est héritière d'une tradition qui remonte à l'échec de la CED ; en quoi cet héritage apparaît-il aujourd'hui, selon vous ?

- Quels rôles ont pu jouer les crises balkaniques ?

2) Qui ? Comment ? Pourquoi ?

- Pouvez-vous évoquer les raisons officielles et officieuses de la construction d'une politique européenne de défense pour la France ?

- Qu'est-ce qui a rendu possible le lancement du projet de politique européenne de défense ?

⁴ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ?... », *op. cit.*, pp. 807-816

⁵ Deschaux-Dutard, « De l'Eurocorps à une armée européenne ?... », *op. cit.*, p. 807

- L'initiative semble avoir émané exclusivement des sommets de l'Etat dans les deux pays impliqués : de quelle manière les ministères et les instances militaires concernés ont-ils été associés au projet ?
- Quels étaient les intérêts en jeu ?
- Quelles étaient les idées maîtresses ?
- Y a-t-il eu action de la part de groupes de pression militaires ?
- Quelles réactions dans la presse ? L'opinion publique ?
- Pouvez-vous me parler de l'Eurocorps et de son rôle dans ce processus ?

3) Votre fonction et votre rôle

- Quel a été/est votre rôle dans ce processus/auprès du Ministre/Président/Chef d'état-major des armées ?
- En quoi consiste votre travail au quotidien ?
- Quelle était/est la fréquence de vos relations avec vos homologues allemands ?
- Vous rendez-vous personnellement fréquemment à Berlin ? A Bruxelles ?
- Quelle est la nature de vos contacts avec les responsables militaires/politiques/diplomatiques français ? Et avec les responsables militaires allemands ?
- D'où émanent les décisions ? Comment s'articule concrètement la prise de décision entre les différents organes internes (Elysée, Quai d'Orsay, Ministère de la Défense, ...)?

Le nouveau référentiel de défense

- Quels sont les acteurs qui ont porté ce nouveau référentiel de défense dont l'Europe fait partie intégrante ? Quel a justement été votre rôle en la matière?
- Pouvez-vous me donner des noms de personnes qui ont pris une part active et porté le processus depuis les années 1990 ?
- Y a-t-il un passage de relais lié aux alternances politiques ?

Du franco-allemand à la dimension européenne

- Comment passe-t-on des initiatives franco-allemandes à des réalisations davantage européennes, ouvertes aux autres Etats-membres ? Concrètement : qui porte les projets ? Est-ce les acteurs des instances politico-militaires nationales, ou ceux des instances européennes ?
- Peut-on dire que le label « Union Européenne » permet à la France et à l'Allemagne de prendre des initiatives communes en matière de défense qui, sans cette étiquette, pourrait être moins bien perçues par leurs partenaires européens ?

Les obstacles

- Quels sont les obstacles au développement de la politique européenne de défense selon vous, et d'après votre expérience professionnelle quotidienne ?
- Concernant l'allié britannique : peut-on le voir comme une sorte de modérateur qui intervient aux phases de crispations dans la relation franco-allemande ?
- La question du rapport de la France à l'OTAN est-elle finalement résolue selon vous et d'après votre pratique professionnelle quotidienne ? Et celle du rapport entre la politique européenne de défense et l'OTAN ?
- Selon vous et au regard de votre expérience professionnelle, peut-il y avoir un « modèle militaire européen » sachant la diversité des traditions nationales ?
- En ce qui concerne la question de la force de dissuasion nucléaire : peut-on penser un jour à une européanisation, compte tenu de la position allemande sur l'arme nucléaire ?

Les limites

- Quelles limites/obstacles voyez-vous aux développements futurs de la PESD d'après votre expérience ?
- La relation franco-allemande joue-t-elle encore réellement un rôle moteur dans ce processus ? A quoi peut-on ou non le confirmer ?
- La France et l'Allemagne poursuivent-elles au fond les mêmes objectifs avec la PESD ? Pourquoi ?

Conclusion

- Quelles sont les prochaines grandes étapes de la politique européenne de défense après l'initiative des GT 1500 et le lancement de l'opération ALTHEA ?
- L'échec du Traité Constitutionnel européen change-t-il selon vous fondamentalement les choses en matière de défense européenne ?
- Qu'évoque pour vous la notion d'armée européenne ?
- Que diriez-vous pour conclure ? Y a-t-il un point que nous n'avons pas évoqué et que vous souhaiteriez ajouter ?
- Pouvez-vous m'indiquer le nom de personnes à contacter concernant mon sujet ? Comment contacter vos prédécesseurs ?

Grilles utilisées dans les capitales et à Bruxelles

Présentation

- Pouvez-vous évoquer votre formation scolaire supérieure ?
- Quel a été votre parcours professionnel avant d'occuper ce poste ? Comment y avez-vous été nommé ?
- Comment en êtes-vous venu à occuper votre poste actuel ? Cela correspond-t-il à un goût particulier pour les affaires politico-militaires ?
- Quelles langues parlez-vous en dehors de votre langue maternelle

Rôle et travail quotidien dans telle institution

- Quel est votre rôle au sein de tel organe/institution/service ? Comment vous insérez-vous dans le processus décisionnel de la PESD ?
- En quoi consiste votre travail au quotidien en matière de coopération franco-allemande et de PESD ?
- Comment avez-vous été impliqué dans la préparation de tel sommet/telle décision/telle proposition ?
- Avec qui travaillez-vous/avez-vous travaillé à Paris, à Berlin et à Bruxelles ? Quelle est la fréquence de vos relations avec vos principaux interlocuteurs ?
- Comment se passent les contacts et le travail quotidien avec vos interlocuteurs militaires/diplomatiques ?
- Comment fonctionne le lancement d'une opération militaire européenne ? Concrètement, comment est prise la décision d'y aller ? Est-ce au niveau national, puis au niveau européen, ou directement au COPS ?

Perception des relations bilatérales dans la PESD : du franco-allemand à la dimension européenne

- Quelle est, selon votre expérience, la place du lien bilatéral dans la politique européenne de défense au quotidien ? Comment la PESD se nourrit-elle de la coopération militaire franco-allemande ?
- Comment passe-t-on d'initiatives bilatérales, en particulier franco-allemandes, à des propositions européennes ?
- Pouvez-vous me parler de tel sommet/tel projet/telle proposition ? Qui sont les personnes/les services qui l'ont portées ? Pour quelle raison principale ?
- Plus largement, comment se construisent les initiatives lancées au niveau européen ? Pouvez-vous le parler de la cellule civilo-militaire/des Groupements tactiques 1500 : du Collège Européen de Sécurité et de Défense/de l'AED... ?

- Peut-on dire que le label « Union Européenne » permet à la France et à l'All de prendre des initiatives communes en matière de défense qui, sans cette étiquette, pourrait être moins bien perçues par leurs partenaires européens ?

- Comment percevez-vous le lien franco-allemand au quotidien dans votre service/institution ? Et vos collègues ?

- Comment vous représentez-vous la PESD ? Avec quelles missions, et quelle finalité ? Et en tant que militaire/diplomate/conseiller civil français ?

- Qu'est-ce qui, selon vous, pêche le plus aujourd'hui dans la coopération franco-allemande pour en faire un moteur réel de la PESD ?

La PESD et son rapport à l'OTAN

- Comment se passent concrètement les relations entre l'UE et l'OTAN ? Pouvez-vous me donner des exemples ?

- Comment choisit-on de conduire une opération militaire européenne sous le mécanisme Berlin Plus ou non ?

- Quel peut être le positionnement de la PESD vis-à-vis de l'OTAN, selon votre expérience professionnelle ? Quelles sont les évolutions possibles et souhaitables ?

- Quelle est la position de votre service/institution sur cette question ? Pourquoi ? Qu'en pensez-vous ?

Les défis

- Quels sont les obstacles au développement de la politique européenne de défense selon vous, et d'après votre expérience professionnelle quotidienne ? Pourquoi ?

- Comment envisager la contribution britannique parfois insaisissable à cette politique européenne de défense ?

- Comment rendre les cultures militaires et les politiques de défense nationales compatibles à long terme ? Quelle est la probabilité de convergence, voire d'harmonisation ?

- La PESD n'est-elle pas avant tout un projet politique ?

- Voulons-nous au fond la même PESD ? Quelles sont les différences les plus profondes avec nos partenaires allemands ?

- En ce qui concerne la formation militaire, à votre avis, semble-t-il si difficile de mettre en place le Collège Européen de Sécurité et de Défense, quand cela touche ce domaine précis ? Peut-il y avoir un « modèle militaire européen » ?

- En ce qui concerne la force de dissuasion nucléaire, peut-on penser un jour à une européanisation de la dissuasion, compte tenu de la position allemande sur l'arme nucléaire ?

Pour conclure...

- Après l'échec essuyé par le Traité Constitutionnel, quelles sont à votre avis les perspectives pour la défense européenne ?
- L'Union Européenne semble aujourd'hui dans une position de blocage politique; mais quand plus rien n'avance, la défense continue-t-elle à progresser
- Quelles sont les prochaines étapes importantes pour la PESD ? Qu'attendez-vous du prochain Conseil européen/de la prochaine présidence ?
- Que pensez-vous du concept d'« armée européenne » ?
- Que souhaitez-vous dire pour conclure ? Y a-t-il un point que nous n'avons pas évoqué et que vous souhaiteriez ajouter ?
- Pouvez-vous m'indiquer le nom de personnes avec qui vous travaillez et à contacter concernant mon sujet ? Comment contacter vos prédécesseurs ? Vos partenaires à Berlin/Paris/Bruxelles ?

| | Ontologie | Épistémologie | Projet de connaissance | Méthodologie : conséquence sur l'analyse secondaire |
|--------------------------|--|---|--|---|
| Positivism | Hypothèse réaliste. La réalité est une donnée objective indépendante de l'observateur qu'on ne peut appréhender qu'imparfaitement ou par probabilité. | Objectivisme. Principe de neutralité et imperfection de la connaissance. Les résultats sont probablement vrais. | Décrire, expliquer, confirmer. Découverte de régularités | ASDQ a priori possible. Le chercheur peut emprunter une découverte empirique qu'il juge vraie ou approchant la vérité. Toute donnée validée fait partie du stock de connaissances réutilisables. L'ASDQ est possible dès lors que le protocole de la recherche primaire est vérifié et la qualité avérée. |
| Interprétativisme | Hypothèse relativiste La réalité est perçue / interprétée par des sujets connaissant. | Interprétation. Le chercheur interprète l'expérience vécue et énoncée par des acteurs qui eux-mêmes produisent des interprétations sur l'objet. | Comprendre. Compréhension empathique des représentations d'acteurs. | ASDQ a priori possible. Le chercheur travaille sur des interprétations plausibles. Sur les données primaires, il peut confronter ses interprétations à celles du chercheur initial. Le chercheur emprunte des interprétations à d'autres chercheurs sur une réalité elle-même interprétée par les acteurs. |
| Constructivisme | Hypothèse relativiste. La réalité est intentionnée, construite dans l'interaction avec l'objet, locale et spécifique. | Interdépendance entre le chercheur et son objet. Des projets et des interprétations co-construits avec les acteurs dans le cadre d'interactions. | Construire. Conception d'un phénomène projet. | ASDQ a priori discutable. Le chercheur travaille sur des construits, fruits d'une interaction singulière. Le chercheur primaire peut a priori retravailler ses construits (il connaît les non dits du rapport au terrain...) selon un projet identique. La circulation des données et mises en forme entre projets et entre chercheurs est très discutable du fait d'une construction singulière aux interactions entre le chercheur et les acteur(s) ; |

ANNEXE 7 : Principaux paradigmes de recherche et position relative à l'analyse secondaire de données¹

¹ Dans leur article intitulé « La réutilisation de données qualitatives en sciences de gestion : un second choix ? », Didier Chabaud et Olivier Germain résument ces divergences ainsi. Chabaud et Germain, « La réutilisation de données qualitatives en sciences de gestion : un second choix ? », *op. cit.*, 213.